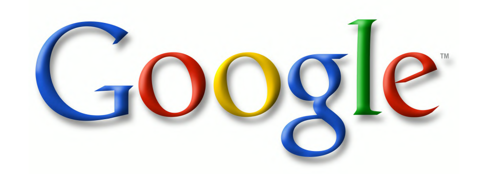
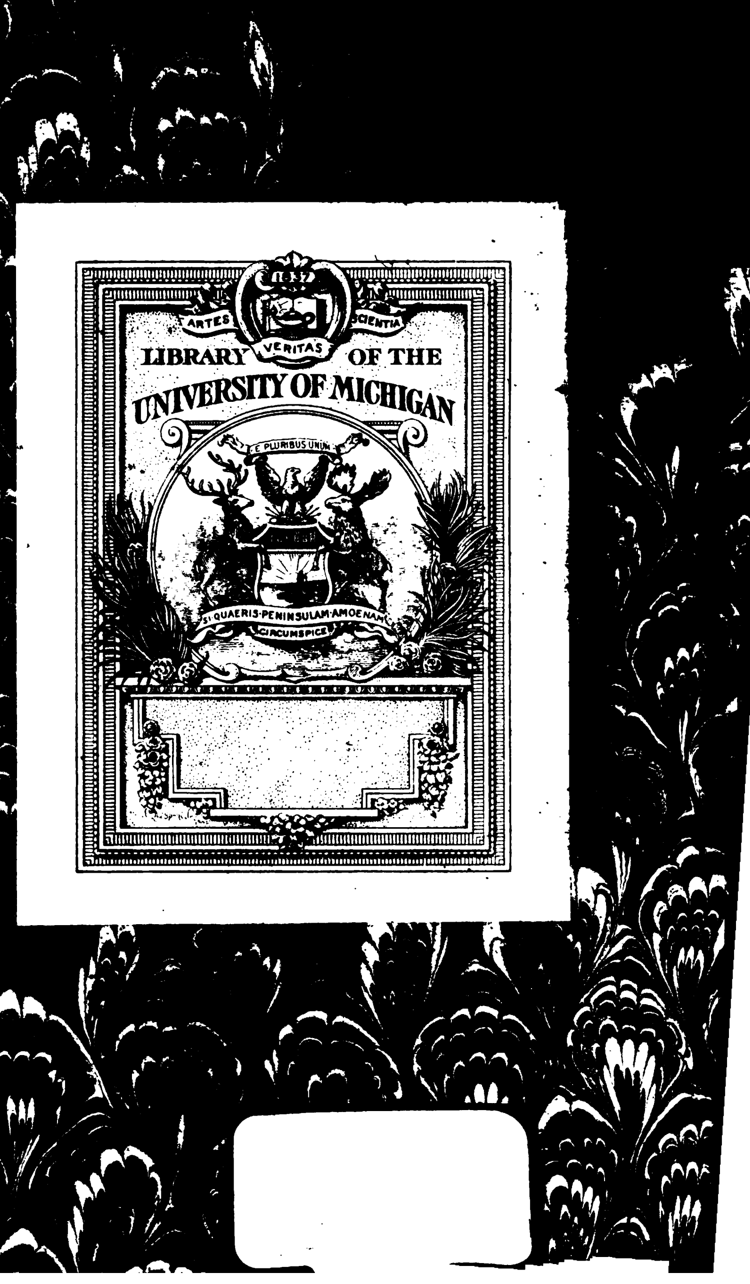



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



LA

VIE POLITIQUE

A L'ÉTRANGER

LA
VIE POLITIQUE
A L'ÉTRANGER

LA

VIE POLITIQUE

A L'ÉTRANGER

— 1889 —

Publiée sous la Direction et avec une Préface

DE

ERNEST LAVISSE

Tables analytique et alphabétique

PARIS

G. CHARPENTIER ET Cie, ÉDITEURS

11, RUE DE GRENELLE, 11

1890

PRÉFACE

Il est difficile aujourd'hui de bien comprendre toutes les nouvelles que le télégraphe apporte aux journaux dans sa langue brève, de tous les points du monde. Chaque numéro d'un grand journal contient nombre de faits et de noms d'hommes et de mots politiques, qui auraient besoin d'être expliqués.

Parmi les lecteurs, les plus nombreux ont la faculté de lire sans éprouver le besoin de comprendre ; mais d'autres voudraient être les témoins éclairés du drame à cent actes divers qui se joue sur la scène du globe. Ceux qui font la politique peuvent être, comme ceux qui la lisent, répartis en deux groupes : les ignorants tranquilles forment la majorité; d'autres, qui savent beaucoup, voudraient être aidés à savoir davantage.

Pour satisfaire les curieux, il faudrait écrire d'abord un livre qui donnerait la définition et la

description générale de la vie politique contemporaine, puis une série de volumes, où serait exposée, pays par pays, l'histoire de chaque année.

Le plan du livre pourrait être celui-ci :

Première partie : énumérer et classer tous les phénomènes politiques ; remonter de ces phénomènes aux causes : forces de nature, qui sont le sol et l'homme ; forces historiques, c'est-à-dire les idées, les mœurs et les habitudes transmises par le passé, telles que les diverses conceptions de Dieu et de la religion, de l'État et du gouvernement ; forces économiques, qui s'exercent par l'agriculture, l'industrie et le commerce. Ces forces étroitement unies les unes aux autres constituent, par leur action combinée, la politique.

Seconde partie : marquer par une large esquisse la distribution de ces forces sur le globe : nature du sol, races, religions, gouvernements, travail économique, de façon que l'œil puisse, d'un regard, discerner l'utilité des diverses parties du monde, la valeur des groupes divers de l'humanité, et les mobiles, — intérêts ou passions — de tous les peuples.

Un pareil livre enseignerait la philosophie de la politique. Il ferait voir la relation, qui existe, dans chaque pays, entre les manifestations les plus diverses de la vie nationale, et la relation, moins apparente mais tout aussi réelle, de tous les actes de la vie de chaque peuple avec la vie générale. Il prouverait qu'il existe une solidarité uni-

verselle, dont les lois ne peuvent être méconnues par une individualité nationale, sans danger pour elle. Par exemple, il ferait peut-être comprendre en France, à messieurs les ennemis des raisins secs et à messieurs les tenanciers de la betterave, et à tous les adeptes de la doctrine de la France close, qu'ils sont en train de nous couper les artères.

En attendant que ce livre soit écrit par quelque philosophe, très instruit de la vie réelle, des jeunes gens ont uni leurs efforts pour composer le premier volume d'une publication annuelle, sous le titre : *La Vie politique à l'étranger* (1).

Le lecteur y trouvera l'histoire de l'année 1889. Il dressera aisément le catalogue des questions qui, dans chaque pays, occupent les pouvoirs et l'opinion. Il verra les gouvernements et les partis en action dans les luttes intérieures. Il saisira l'orientation de la politique extérieure. Des notices bibliographiques donnent la liste des journaux, des revues et des livres politiques de quelque valeur, de façon que le lecteur, s'il a besoin d'informations détaillées et précises sur quelque point, sache où les trouver.

(1) Les lecteurs de *La Vie politique à l'étranger* trouveront l'exposé très complet de la politique intérieure et extérieure de la France dans *L'Année politique*, d'André Daniel, qui paraît régulièrement chaque année, au mois de janvier (Charpentier, éditeur). Depuis 1889, cet ouvrage traite exclusivement de la France. (N. D. L. R.)

Une grande place a été donnée naturellement à la politique coloniale et à l'invasion par les blancs du continent noir.

Chacun des chapitres a été traité par un auteur compétent en la matière. Cette collaboration de jeunes gens montrera que la curiosité du dehors s'est réveillée en France. C'est là un des signes heureux de notre temps. On parle encore, en divers pays, de notre ignorance de l'étranger, mais ce reproche retarde : juste pour les générations antérieures, il ne l'est plus pour celles qui entrent ou vont entrer dans la vie politique. Je ne veux pas dire que tous les nouveaux venus soient des docteurs en cette difficile matière, mais l'important est que quelques-uns étudient, et que les autres aient envie de se renseigner auprès d'eux. La curiosité passive de ceux-ci sera satisfaite par la curiosité active de ceux-là.

Ce progrès, nous le devons aux circonstances générales où nous sommes placés, à la nécessité enfin comprise de nous informer, et aux efforts qui ont été faits pour tourner l'éducation vers l'intelligence du temps moderne. Le plus remarquable de ces efforts est la fondation de l'École libre des sciences politiques, dont les services commencent à être sentis dans la vie nationale.

Notre publication ne se vante point d'être parfaite du premier coup. D'abord, ce premier volume paraît un peu tard. Les auteurs se proposent de

donner le second au mois de mars prochain. Comme il était impossible qu'une seule personne entreprît l'œuvre entière, — le défaut de compétence aurait été visible en trop d'endroits — la mise en train a été difficile. Elle est faite à présent.

Chaque année marquera, je l'espère, un nouveau progrès. La bibliographie sera développée ; une plus grande harmonie s'établira entre les diverses parties ; mais *La Vie politique à l'étranger en* 1889 sera certainement appréciée par tous ceux qui, de près ou de loin, collaborent à la politique, ou la veulent comprendre.

ERNEST LAVISSE.

LA VIE POLITIQUE
A L'ÉTRANGER

EUROPE

ALLEMAGNE

La vie politique de l'Allemagne en 1889 a été marquée par un rapprochement du gouvernement impérial et du gouvernement britannique et par une modification profonde de la politique coloniale. Le pays a été agité par des grèves dont l'empereur a paru se préoccuper particulièrement; les socialistes et les catholiques se sont montrés singulièrement actifs ; tous les partis ont eu à préparer le terrain des élections au Reichstag. Le chancelier a eu d'autant plus de peine à maintenir la discipline chez les gouvernementaux unis par le *cartel* qu'il ne se sent plus sûr de la confiance de l'empereur au même degré qu'il paraissait devoir l'être au début du règne.

I. — EMPIRE D'ALLEMAGNE ET PRUSSE.

La FAMILLE ROYALE de Prusse, si éprouvée en 1888, n'a eu qu'à se louer de l'année 1889. Le prince Henri a eu, le 20 mars, un fils nommé Waldemar; l'empereur a élevé son frère au rang de capitaine de vaisseau.

La princesse Sophie a épousé le duc de Sparte. Le

jeune kronprinz Frédéric-Guillaume est passé sous la direction d'un gouverneur. Le prince Frédéric-Léopold, un des plus proches héritiers de la couronne, a épousé la princesse Louise de Slesvig-Holstein, sœur de l'impératrice. Le prince Guillaume de Hohenzollern-Sigmaringen a épousé une nièce de l'ancien roi de Naples.

La publication de fragments du *Journal* de l'empereur Frédéric III avait, à la fin de 1888, ravivé les discussions sur les tendances politiques de ce prince et de sa femme. Le chancelier, qui a paru depuis longtemps poursuivre celle-ci de son antipathie et vouloir la rendre suspecte à son fils, avait fait entamer contre l'éditeur du journal, le professeur Geffcken, un procès de haute trahison; il avait dû, d'ailleurs, après s'être tout d'abord inscrit en faux contre le document en question, en avouer l'authenticité partielle; aussi le prince de Bismarck semblait-il moins poursuivre l'auteur d'une indiscrétion plus ou moins dangereuse au point de vue des relations de l'Empire avec les princes confédérés et avec les puissances étrangères, qu'incriminer le feu empereur et même sa veuve, à qui on attribuait quelque part dans la publication du *Journal*. M. Geffcken bénéficia d'une ordonnance de non-lieu (4 janvier); les journaux de l'opposition triomphèrent bruyamment de cette conclusion du procès, et la *Gazette de la Croix* rappelant, à cette occasion, l'attitude « brutale et inconvenante » du prince de Bismarck lors de l'incident des fiançailles de la princesse Victoria avec le prince Alexandre de Battenberg, l'accusa, non sans quelque raison, de blesser « le sentiment monarchique des patriotes prussiens ». La publication des pièces du procès dans le *Moniteur officiel* du 16 parut un acte singulier; il semblait que le chancelier voulait prendre le public pour juge entre lui et le tribunal de Leipzig et qu'il cherchait toutes les occasions de répéter que l'empereur Guillaume Ier se méfiait de l'indiscrétion de son fils et de ses tendances anglophiles. Il parut justifier les suppositions de ce genre dans une autre occasion : le 15 et le 31 décembre 1888, la *Gazette de*

Cologne accusa sir Robert MORIER, ambassadeur d'Angleterre en Russie, qui, étant ministre à Darmstadt en 1870, avait joui de toute la confiance non seulement du grand-duc, gendre de la reine Victoria, mais du kronprinz Frédéric de Prusse et de sa femme, d'avoir donné à Londres et indirectement, à Paris, des renseignements sur les manœuvres de l'armée prussienne, dont aurait profité le maréchal Bazaine. Les explications fournies par les feuilles officieuses et les informations que les *reporters* obtinrent de l'ex-maréchal et du major de Deines, un ancien attaché militaire d'Allemagne à Madrid qui aurait eu avec Bazaine une conversation dont la *Gazette* tirait ses révélations, ne prouvèrent qu'une chose : c'était la légèreté avec laquelle ce journal avait porté une accusation si grave et l'animosité du prince de Bismarck envers l'empereur Frédéric, sa veuve et ses familiers. La publication dans une revue anglaise d'un article sur la *dynastie Bismarck* a produit une vive impression en Allemagne, car tout le monde n'y supporte pas aisément le joug du père et du fils et ne se résigne pas à voir l'empereur même réduit à un rôle effacé. Il est à croire que beaucoup d'Allemands ont partagé les sentiments de la *Gazette de la Croix* qui, en appelant du chancelier à l'empereur, accusa celui-ci d'ébranler les fondements de l'État; Guillaume II a cependant blâmé (9 février) l'attitude de ce journal. On a aussi remarqué qu'il avait donné l'*Aigle noir* à M. de Puttkammer, l'ancien ministre révoqué par Frédéric III, et qu'il avait rendu au *Nouveau Palais* de Potsdam ce nom auquel son père avait substitué celui de *Friedrichskron*. On a observé cependant un changement sensible dans l'attitude, bien plus affectueuse en 1889 que l'année précédente, de l'empereur vis-à-vis de sa mère qui est revenue à Berlin le 28 février, après un long séjour en Angleterre ; l'impératrice Victoria ne réside pourtant dans la capitale qu'à de longs intervalles.

Les relations de l'empereur et du chancelier, au con-

traire, ne se sont pas pendant toute l'année montrée aussi cordiales que l'aurait fait supposer le ton affectueux et même déférent des lettres adressées par le souverain à son ministre en plusieurs occasions. On n'a pas cessé de parler de la lutte engagée contre le prince de Bismarck par le général de Waldersee, chef de l'état-major général. Le prince soupçonne volontiers d'intrigues contre lui tous ceux qui ont à son égard quelque esprit d'indépendance; d'autre part, il n'est pas douteux que le général de Waldersee est loin de partager toutes les idées du chancelier et a quelque antipathie pour le comte H. de Bismarck; il ne craint même pas d'exprimer ses sentiments. Le 7 février, un journal très officieux, les *Nouvelles de Hambourg*, a publié sur la succession du prince de Bismarck un article conçu en des termes assez obscurs; le but de cette publication n'a pas été clairement expliqué; il est vraisemblable que le chancelier voulait agiter l'opinion pour s'en faire une arme contre son rival. Certains journaux ont annoncé que le prince de Bismarck aurait son fils pour successeur; d'autres ont nommé le général de Waldersee, d'autres enfin ont dit qu'en somme, quel que fût le titulaire de la chancellerie, l'empereur serait son propre chancelier, partageant peut-être le pouvoir entre MM. de Waldersee, de Bœtticher et H. de Bismarck. On a remarqué que l'empereur avait emmené avec lui en Norvège le général, et que celui-ci avait été passer quelques jours en Suisse au moment même où les feuilles officieuses, à la suite de l'incident Wohlgemuth, dénoncèrent ce pays comme une contrée sauvage, inhabitable pour les Allemands. On a dit aussi que Guillaume II était fort choqué de l'attitude, brusque et sans gêne, du comte de Bismarck. On a prétendu encore que si l'empereur assistait aux dîners parlementaires du chancelier, qu'il traite à ces occasions avec une familiarité amicale, c'est peut-être moins pour l'honorer que pour prendre une part personnelle aux conversations qui précèdent les grandes discussions parlemen-

taires et pour acquérir sur les députés une influence personnelle dont le chancelier se trouve offusqué; le prince se trouverait d'ailleurs gêné, dans ces occasions, par la présence de l'empereur pour exposer ses vues et déployer sa tactique parlementaire. On en est réduit à enregistrer ces menus bruits, faute de renseignements sur les conversations où Guillaume II aurait manifesté, dit-on, des vues politiques sensiblement différentes de celles de son ministre.

Dans une séance du Reichstag, le 22 novembre, M. Richter a interrogé le gouvernement sur la vérité des informations qui courent dans la presse au sujet de la rivalité de la famille de Bismarck et du général de Waldersee; le comte de Bismarck a répondu en affirmant qu'il avait seul, sous la surveillance de son père, la direction de la politique extérieure, et le ministre de la guerre, qui passe pour être assez indépendant du chancelier et qui est l'ami de M. de Waldersee, a déclaré que celui-ci ne désirait aucune influence politique. Il est néanmoins probable que l'empereur se réserve le droit de consulter qui lui plaît.

La question de la création d'un MINISTÈRE D'EMPIRE, chère aux partis parlementaires, a été encore agitée, mais elle ne semble pas devoir aboutir de longtemps; cette institution aurait comme résultat de donner au Reichstag un peu plus de prise sur le gouvernement. Le comte Herbert de Bismarck, MM. de Bœtticher, de Maltzahn, de Stephan, de Maybach, ont conservé leurs fonctions de secrétaires d'Etat des affaires étrangères, de l'intérieur, du Trésor et des postes, et de chef de l'office des chemins de fer. A la suite de la discussion de la dernière loi sur les assurances, le chancelier a exprimé sa confiance particulière en M. de Bœtticher, sur lequel, a-t-il dit, il pouvait se reposer de la direction des affaires intérieures de l'Empire; cette parole a permis de supposer que le prince de Bismarck songerait à opérer un mouvement de retraite, se confinant dans la haute direction des affaires extérieures.

Le prince est président du conseil des ministres de Prusse, ministre des affaires étrangères et du commerce; MM. de Gossler, Herrfurth, de Scholz, de Maybach, Lucius, de Wedell, sont ministres de l'instruction publique et des cultes, de l'intérieur, des finances, des travaux publics, de l'agriculture et de la maison du roi. M. de Friedberg, ministre de la justice, un des familiers de Frédéric III, a donné sa démission le 17 janvier, à la suite de la publication des documents concernant le procès Geffcken; il a été remplacé par M. de Schelling, secrétaire d'État de la justice pour l'Empire, qui a eu pour successeur M. de Œhlschläger. Le comte Bronsart de Schellendorf, ministre prussien de la guerre, démissionnaire, a été remplacé le 8 avril par le général Verdy du Vernois, gouverneur de Strasbourg. Enfin, peu de temps après la mort de M. de Monts, secrétaire d'Etat de la marine pour l'empire, son office a été démembré; son successeur, le contre-amiral Heusner, secrétaire d'Etat, n'a que les services administratifs à diriger; le vice-amiral Von der Goltz a été nommé commandant en chef de la flotte impériale (1er avril). L'empereur a d'ailleurs un cabinet naval et un cabinet militaire indépendants des ministres. Une ordonnance a attaché en 1889 le titre d'Excellence aux fonctions des secrétaires d'Etat qui ne l'auraient pas en une autre qualité (par exemple comme ministres d'Etat prussiens).

Affaires étrangères. — L'empereur, qui s'efforce, par une action personnelle, de resserrer les liens de la Prusse avec les souverains confédérés ou avec ses voisins et ses alliés, a visité encore cette année plusieurs cours allemandes ou étrangères; il a reçu, d'autre part, à Berlin, plusieurs souverains, et il a fait aux ambassadeurs des grandes puissances l'honneur de dîner chez eux. Son excursion sur les côtes de Norvège, jusqu'au cap Nord, n'a eu d'autre cause que le désir de prendre quelques semaines de repos (1er-27 juillet); son voyage à Athènes et à Constantinople n'a pas eu une impor-

tance politique considérable. En se rendant à Athènes, il s'est arrêté à Monza (19 octobre), et s'est embarqué à Gênes. Les démonstrations d'amitié n'ont pas cessé entre les cours d'Allemagne et d'Italie. Du 21 au 26 mai, le roi Humbert, son fils et M. Crispi ont séjourné à Berlin, où la population leur a fait un accueil enthousiaste. La Chambre italienne des députés et le Reichstag ont cru devoir échanger à cette occasion des votes sympathiques. Un grand nombre de membres du Reichstag ont offert un banquet à M. Crispi. Dans un toast, le roi Humbert a affirmé que « l'alliance de l'Allemagne et de l'Italie était un gage de paix ». Il a ajouté : « Mon armée et vos soldats sauront remplir leur tâche. » A son exemple, l'empereur a déclaré que c'était la force même de la triple alliance qui était la garantie de la paix, les armements étant le meilleur moyen d'assurer la tranquillité de l'Europe. Des préparatifs avaient été faits à Strasbourg pour recevoir le roi d'Italie. Au dernier moment, il a renoncé à ce voyage, dont le projet avait blessé singulièrement le sentiment public en France; on a même nié qu'il eût été question du voyage.

Ni l'empereur François-Joseph, quand il est venu à Berlin le 12 août, ni le comte Kalnoky, qui est allé causer à Friedrichsruhe au commencement de novembre avec le prince de Bismarck, n'ont été l'objet d'attentions aussi marquées que le roi Humbert et M. Crispi; le deuil qui interdit au souverain de l'Autriche-Hongrie de participer à aucune fête n'est pas une raison suffisante pour expliquer la différence aussi sensible de l'accueil de la population.

Tandis que les financiers de Berlin soutiennent au prix même de sacrifices le crédit de l'Italie, la presse allemande continue à faire la guerre aux valeurs russes en même temps qu'elle dénonce les armements de la Russie et les efforts du gouvernement de Saint-Pétersbourg pour slaviser les provinces baltiques. La visite du tzar à l'empereur Guillaume (du 11 au 13 oc-

tobre), si longtemps et si impatiemment attendue, est une démarche toute personnelle et sans portée politique, mais qui n'a pas manqué d'améliorer pourtant les rapports des deux gouvernements. Le tsarevitch a passé une journée à Berlin; on en a pris prétexte pour lancer la nouvelle, très invraisemblable, de son mariage avec la princesse Marguerite; le bruit a couru aussi qu'il serait dans l'intention d'épouser une princesse de Hesse, cousine de l'empereur et sœur de la princesse Irène, femme du prince Henri de Prusse.

Les relations de l'Allemagne et de la France ont été parfaitement correctes. Les incidents causés par la mesure des passeports à la frontière d'Alsace-Lorraine (récits des journaux, ordre du jour du colonel Sénart signalant un refus de passeport, entrée de douaniers ou de soldats en uniforme sur le territoire étranger) n'ont aucun intérêt. Les expulsions de journalistes et d'officiers français n'ont pas eu beaucoup d'importance. L'Allemagne a refusé de participer à l'Exposition universelle, et les industriels allemands n'y ont rien envoyé en leur nom personnel; mais les artistes allemands ont exposé plusieurs tableaux qui ont été récompensés par le jury; leur participation à l'Exposition a d'abord été vivement blâmée par la *Gazette de l'Allemagne du Nord;* et cependant telle a été l'admiration provoquée en Allemagne même par les merveilles de l'Exposition que des milliers d'Allemands sont venus visiter, telle a été l'impression favorable produite par cette manifestation de la grandeur française aussi bien que par la tranquillité dont la France a joui, par la dignité dont a fait preuve le président de la République et par le succès du gouvernement aux élections, que le *Moniteur Officiel* lui-même, à la fin de l'Exposition, a annoncé les récompenses décernées aux artistes allemands. La *Gazette Nationale* et presque tous les journaux ont consacré à l'Exposition des articles fort élogieux; la curiosité assez sympathique de l'Allemagne s'est affirmée de mille manières; l'empereur

s'est fait lui-même, dit-on, près de l'ambassadeur de France, l'interprète des sentiments éprouvés par la saine partie de l'opinion allemande à la suite du succès de l'Exposition; celle-ci a, d'ailleurs, reçu la visite d'une tante et d'une sœur de l'impératrice régnante. L'attentat dirigé le 5 mai par un individu exalté contre M. Carnot a fourni à Guillaume II et au prince de Bismarck l'occasion d'exprimer leurs sentiments d'estime pour la haute personnalité du président de la République. L'empereur a accordé avec empressement l'autorisation d'exhumer du cimetière de Magdebourg les restes de Lazare Carnot; il a réglé lui-même tous les détails de la cérémonie funèbre à laquelle ont participé les plus hautes autorités militaires de la région. Les honneurs exceptionnels rendus à la dépouille de Lazare Carnot et les discours prononcés à cette occasion, ainsi que lors de l'exhumation du corps de La Tour d'Auvergne à Neubourg (Bavière), par les représentants de la France et de l'Allemagne, ont produit la meilleure impression non seulement en Allemagne et en France, mais en Europe. Ces démonstrations ont prouvé que les deux gouvernements, sans espérer mettre fin au différend qui les sépare, étaient du moins d'accord pour éviter tout incident nouveau et pour donner à leurs relations une apparence de courtoisie particulière.

Tel n'a pas été au contraire le caractère des relations de l'Allemagne avec la Suisse. L'incident auquel est attaché le nom de M. Wohlgemuth (voir *Suisse*) a démontré encore une fois de quelle brutalité savait user à l'occasion l'office des affaires étrangères; on s'est demandé comment le gouvernement allemand pouvait vouloir rattacher à un incident, en somme peu important, une discussion sur la neutralité suisse.

Des démonstrations un peu excessives par lesquelles l'empereur et le chancelier ont témoigné leur regret du rappel du comte de Benomar, ambassadeur d'Espagne, remplacé par le comte de Rascon, ont un peu choqué le gouvernement espagnol.

Guillaume II a cru, au contraire, devoir modifier à l'égard de l'Angleterre son attitude jusque-là assez froide. Il a fait attendre sa visite à sa grand'mère presque aussi longtemps qu'il a lui-même attendu celle du tzar. Quand il est allé à Vienne, en octobre 1888, son oncle, le prince de Galles, qui s'y trouvait la veille de son arrivée, ne l'a pas attendu et est allé chasser en Hongrie; l'attitude du chancelier à l'égard de l'impératrice Frédéric, le procès Geffcken et les accusations dirigées en 1888 contre sir Morell Mackenzie et en 1889 contre sir Robert Morier, ne faisaient pas prévoir une réconciliation. Cependant l'empereur annonça son intention d'aller en Angleterre; il partit le 31 juillet et vit la reine à Osborne; il passa la flotte en revue et visita le camp d'Aldershot. Il reçut de la famille royale un accueil convenablement affectueux, se plut à rappeler les souvenirs de la confraternité d'armes des deux nations et nomma la reine chef du premier régiment des dragons de la garde. Il accepta lui-même la dignité d'amiral de la flotte britannique. Le 8 octobre, une escadre anglaise arriva dans les eaux de Kiel, où le nouvel amiral la visita.

L'empereur a vu à Athènes la famille royale de Danemark que l'impératrice Frédéric et ses filles ont été voir à Copenhague. Le roi de Grèce a passé quelques jours à Berlin ainsi que le schah de Perse, un prince japonais, des ambassadeurs marocains, des ambassadeurs de Zanzibar et des envoyés extraordinaires d'Abd-ul-Hamid.

Des TRAITÉS DE COMMERCE ont été conclus avec le Japon et le San-Salvador; le gouvernement impérial a conclu une convention additionnelle au traité de commerce avec la Suisse et a adhéré à une déclaration annexée aux conventions internationales relatives aux pêcheries de la mer du Nord et aux mesures de protection contre le phylloxéra.

Les partis politiques. — Pendant l'année 1889, les partis se sont surtout préparés aux élections du Reichstag

qui doivent avoir lieu le 20 février 1890. Le cartel conclu en 1886 et renouvelé en décembre 1889 par les représentants des partis gouvernementaux a fonctionné assez malaisément; dans plusieurs élections, les candidats ont refusé d'obéir aux conventions des partis. La *Gazette de la Croix*, qui a fait preuve d'indépendance à l'égard de la politique du gouvernement, lors du procès Geffcken, et s'est attiré le 9 février un blâme impérial, a continué sa polémique contre les libéraux, le chancelier et même contre la plupart des conservateurs. Le 20 et le 26 septembre, elle a publié sur « la monarchie et le cartel » des articles où elle signalait la convention électorale conclue sous l'égide du chancelier, comme un monstrueux sacrifice des vrais principes conservateurs.

Le 2 octobre, le *Moniteur officiel*, pour protester contre les tentatives de la *Gazette* de séparer l'empereur du chancelier, a publié un communiqué où il était dit qu'aucun parti n'a l'oreille de l'Empereur, mais que celui-ci voit dans le cartel un des fondements de son gouvernement. Ce communiqué, comme l'ont affirmé les journaux officieux, était dû à un *motu proprio* de l'empereur; aucune approbation ne pouvait être plus flatteuse pour le cartel, et cela semblait lui présager une longue vie si les électeurs partageaient les sentiments de l'empereur et si celui-ci, de son côté, persistait dans cette approbation sans réserve de la politique intérieure faite tout entière d'expédients et de marchandages. Cet acte du souverain prouvait qu'il avait rompu avec les partis extrêmes auxquels on l'avait cru tout d'abord inféodé et dont il a pris soin d'écarter l'amitié compromettante. Le pasteur de cour Stœcker, qu'on a un moment regardé comme un des conseillers du prince Guillaume, n'a jamais paru jouir de la faveur de Guillaume II, depuis son avènement; ses querelles avec M. Witte et avec M. Cremer l'ont encore plus discrédité qu'il ne l'était; il a été invité de la part de l'empereur à s'abstenir de toute action politique ou

tout au moins à cesser de provoquer l'agitation antisémite qui paraît dangereuse.

Le congrès antisémite (11 juin) n'a entendu que des discours violents et sans portée.

Au cartel de la majorité, assez disparate, on a parlé d'opposer un cartel des progressistes et des catholiques; la presse officieuse a fait grand bruit de ce projet qui dérangerait les combinaisons du gouvernement. Des différences de principes trop profondes séparent les diverses fractions de la majorité du Reichstag pour qu'on puisse jamais être assuré de faire voter les électeurs d'une opinion pour un candidat qui professerait l'autre; on devrait s'attendre à des défections qui bouleverseraient tous les calculs des comités.

Une partie du centre a paru assez disposée à se rapprocher du gouvernement ou tout au moins à s'entendre avec lui en ce qui concerne les questions économiques; M. de Schorlemer-Alst, M. de Frankenstein, M. de Huene sont moins insensibles aux avances du gouvernement que M. Windhorst; M. de Huene, qui a été rapporteur au Reichstag de la commission chargée d'examiner les projets de loi relatifs à la marine, a été, lors d'un dîner parlementaire du chancelier (18 mai), l'objet de la bienveillante attention de l'Empereur. La démission de M. de Schorlemer a été considérée comme une preuve des dissensions intestines du parti (17 octobre). M. Windthorst lui-même a déclaré que si le centre n'est pas gouvernemental, il n'est pas non plus de parti pris dans l'opposition, mais entend garder une situation indépendante. Quelles que soient en effet les sympathies guelfes de quelques-uns des députés du centre, les membres du parti sont avant tout sensibles à des préoccupations d'un ordre plus religieux que politique, et ils font volontiers des concessions au gouvernement, mais donnant donnant. Leur force compacte est assez imposante dans les assemblées politiques, leur ténacité est assez grande pour qu'ils soient en droit d'espérer de nouveaux succès. Cette année, le

dernier des curés nommés par l'État a abandonné son office.

L'élection, régulièrement canonique, du Dr Dingelstadt par le chapitre de Münster en remplacement de Brinkmann (mort le 13 août), a été approuvée par le Saint-Siège. Poursuivant sans relâche sa politique d'expansion, le parti a agité la question de l'érection d'un archevêché à Berlin (dépendant aujourd'hui de l'archevêché de Breslau); si ce projet n'a pas abouti, il n'est pas abandonné et les catholiques ne désarmeront pas devant les réclamations indignées de l'orthodoxie protestante. La *Germania* a signalé l'intolérance des adversaires du catholicisme dans plusieurs questions relatives aux écoles, particulièrement dans la Pologne prussienne. Le congrès catholique, réuni le 25 août à Bochum (Westphalie), a discuté aussi la question des écoles et a recommandé la formation d'une union des instituteurs catholiques; il a émis un vœu en faveur de la fondation d'une nouvelle église à Berlin, qui compte une très nombreuse population catholique; il a préconisé l'étude des questions sociales sans se prononcer toutefois en faveur des théories de socialisme chrétien, plus chères aux protestants de l'école de M. Stœcker qu'aux catholiques. Un député du centre, l'abbé Hitze, a organisé de nombreuses institutions de patronage en Westphalie, et le parti, à l'exemple du Saint-Siège, s'attache surtout à propager de telles œuvres. Mgr de Ketteler, cependant, n'a pas encore de successeur dans son œuvre de conciliation du socialisme et du catholicisme.

Les évêques, réunis à Fulda le 20 août, ont protesté, au nom des catholiques allemands, contre l'érection du monument de Giordano Bruno à Rome; le congrès de Bochum s'est associé à cette manifestation et a affirmé nouveau la nécessité de l'indépendance du Saint-ge, dont la souveraineté temporelle peut seule garantir la sécurité et la dignité. Le centre, enfin, comme is le verrons plus bas, n'a cessé de réclamer le

rappel des ordres religieux bannis par les lois de mai, mais il a prêté son appui au gouvernement pour le règlement des affaires coloniales.

Les progressistes et les socialistes ont remporté un grand succès lors des élections municipales de. Berlin. Le précédent conseil, au moment où il était venu offrir à l'empereur les plans d'une fontaine monumentale, a subi une virulente sortie du souverain contre le parti progressiste et la presse qu'il inspire. L'interdiction du journal démocratique la *Volkszeitung* a provoqué de longues discussions sans profit pour le gouvernement (mars). Les progressistes ont énergiquement protesté contre les mesures qui ont renchéri les denrées de première nécessité (céréales et viande) et particulièrement contre les mesures sanitaires qui, depuis le mois de juillet, ont interdit l'entrée en Allemagne des porcs d'Autriche-Hongrie et de Danemark.

Questions sociales. Grèves. Le parti socialiste. — L'agitation socialiste est singulièrement plus dangereuse que l'activité de tous les autres partis politiques. C'est en vain que le prince de Bismarck a cru l'enrayer en faisant appel au socialisme d'État; il est loin d'ailleurs de partager toutes les opinions des partisans de cette théorie; il s'est prononcé notamment contre les restrictions de la liberté du travail, contre l'obligation du repos du dimanche et contre l'établissement d'une législation internationale du travail. Il entend s'en tenir aux termes du fameux rescrit de Guillaume Ier; il a fait rejeter en 1888 par le Bundesrath une série de lois votées par le Reichstag et dont quelques-unes (protection des femmes et des enfants employés dans l'industrie, etc.) étaient excellentes, quelques autres moins appréciables (création d'une épreuve professionnelle entraînant la restauration des corporations, etc.). Les lois votées sur l'initiative du gouvernement ont introduit en Allemagne un vaste système d'assurances qui entraîne déjà pour l'État des dépenses considérables destinées à s'accroître bien davantage ; cette orga-

nisation est d'autre part entre les mains de l'État; une bureaucratie très nombreuse l'a déjà envahie. Les résultats constatés n'ont pas empêché le Reichstag d'achever l'édifice en votant cette année une dernière loi organisant l'assurance contre la vieillesse (22 juin); c'est la partie de l'œuvre la plus dangereuse sans doute pour le budget et la moins efficace. M. de Bœtticher, qui soutint le poids de la discussion, déclara que le programme de Guillaume Ier était rempli; les ouvriers, dont la situation et les plaintes sollicitent sans cesse l'attention du gouvernement, ne croyaient pas aussi facilement la question sociale résolue.

Le mouvement gréviste qui a sévi sur toute l'Europe n'a pas épargné l'Allemagne. La plupart des métiers ont subi des grèves plus ou moins sérieuses, mais ce sont surtout les mineurs qui se sont montrés ardents à user du droit de coalition pour faire triompher leurs revendications : on peut dire qu'aucun des bassins miniers n'est resté complètement calme; ceux de Westphalie et de Silésie pourtant paraissent avoir pris la tête du mouvement et donné l'exemple.

C'est au commencement de mai que les grèves éclatèrent; les mineurs de Gelsenkirchen, en Westphalie, furent les premiers à cesser le travail et ceux d'Essen, de Bochum et de Dortmund ne tardèrent pas à suivre leur exemple : ils demandaient généralement une augmentation de salaire de 15 p. 100 et la réduction à huit heures de la journée de travail. Les premiers jours, l'ordre ne fut pas troublé; des pourparlers eurent lieu entre ouvriers et patrons; mais ceux-ci n'admettaient pas que les mineurs traitassent avec eux de puissance à puissance; ils prétendirent ne faire de concessions que quand le travail serait repris, et comme les ouvriers refusaient de se soumettre à ces exigences, les négociations cessèrent et le travail fut suspendu presque partout : l'on déclarait de part et d'autre être de force à lutter, les grévistes avec les fonds qu'ils recevaient, les patrons avec leurs réserves et avec la houille qu'ils

achetaient dans les autres bassins. Les journaux spéciaux crurent pouvoir estimer néanmoins, quand le chômage fut complet et que 150,000 ouvriers eurent cessé le travail, que la perte quotidienne était de 1 million de marcs.

Mais, peu à peu, le caractère pacifique de la grève dégénéra et des troubles survinrent; les ouvriers ne se réunirent pas seulement dans les locaux qui leur étaient assignés, mais ils firent dans les rues des processions et des manifestations contraires à la loi. Les autorités crurent devoir intervenir; il est difficile de savoir de quel côté furent les premiers torts; toujours est-il que des troupes furent appelées des provinces voisines à renforcer les garnisons des villes industrielles. Des collisions eurent lieu, et il paraît certain que dans plusieurs d'entre elles il y eut effusion de sang.

Le gouvernement s'était préoccupé dès les premiers jours de la situation : le président de la province de Westphalie, M. de Hagemeister, avait essayé de concilier les intérêts divers, mais il s'y était vu impuissant. Le ministre de l'intérieur, M. Herrfurth, pensa être plus heureux et il se transporta à Dortmund; le 10 mai, il eut avec les principaux chefs d'industrie une entrevue; les uns demandaient qu'on établit l'état de siège; les autres, au contraire, estimaient qu'il valait mieux user de douceur, et ce fut leur opinion qui prévalut. Le lendemain 11, parut une déclaration des propriétaires des mines qui était toute pacifique. Mais il n'était plus temps de se montrer conciliant; les esprits étaient trop excités : au reste, l'affaire était portée en haut lieu, et une délégation des mineurs, dirigée par deux d'entre eux, Schrœder et Bunte, était partie pour Berlin. L'empereur, le 13, présida le conseil des ministres, qui s'occupa exclusivement de la question des grèves, et le 14 il reçut les délégués des ouvriers Ceux-ci lui exposèrent leurs doléances; il les écouta patiemment, mais la réponse fut assez brève; il leur déclara qu'il était tout disposé à examiner leurs griefs

et à leur faire justice, mais à une condition : qu'ils ne s'abandonneraient pas au socialisme et que les meneurs socialistes ne les influenceraient pas. Deux jours après, il recevait les patrons, que lui présenta le député national-libéral Hammacher, un des grands industriels de la Westphalie, très au courant de toutes les questions ouvrières, et qui depuis le commencement des grèves s'était efforcé d'amener une réconciliation. M. Hammacher porta la parole au nom de ses collègues et il le fit en termes très mesurés; l'empereur lui répondit assez longuement : on attendait qu'il donnât absolument raison aux patrons; il leur marqua au contraire qu'ils n'avaient pas eu assez de sollicitude pour leurs ouvriers, qu'il y avait beaucoup à améliorer au point de vue social dans leurs exploitations, et il se référa à l'enquête qu'il avait ordonnée à l'administration de faire sur les causes de la grève.

Ces paroles de Guillaume II eurent un très grand retentissement dans toute la région westphalienne; on a dit que quand les journaux les eurent publiées, on entendit des grévistes crier : Vive l'empereur! dans leurs réunions, et le lendemain une motion fut mise en avant par les ouvriers de Gelsenkirchen, proposant de reprendre le travail, puisqu'on était assuré que, dans la discussion qu'on avait avec les patrons, on était soutenu par l'empereur. Cette idée ne fut pas accueillie; pourtant on remarqua que le travail reprenait dans certaines fosses. Le ministre, M. Herrfurth, s'efforça de persuader les compagnies minières de faire certaines concessions, tandis que M. Hammacher retournait à Dortmund et y avait une conférence avec les chefs de la grève. Ceux-ci lui exposèrent leurs revendications et les formulèrent en dix articles, dont les principaux ont trait à l'augmentation des salaires, à la réduction à huit heures de la durée du travail, et à la réforme des règlements intérieurs des mines qui, sur plusieurs points, laissaient en effet beaucoup à désirer. Le 18, M. Hammacher s'entretint avec les patrons, et il semble qu'il

parvint à les convaincre, car ils faisaient savoir le jour même qu'ils étaient disposés à tenir compte des observations des ouvriers. Les grévistes délibérèrent une dernière fois le 20, et se fiant à la parole des patrons de faire des réformes conformément au programme qu'on leur avait fait passer, et de ne pas tenir rigueur aux ouvriers mêlés à la grève, ils annoncèrent que le travail serait repris le 21, et ce jour-là, en effet, les ouvriers rentrèrent dans les fosses. On apprit avec étonnement, huit jours après, que le président de la province, M. de Hagemeister, avait donné sa démission; le public ne comprit pas cette résolution subite et la lumière n'est pas encore faite sur cet incident. M. de Hagemeister fut remplacé par M. Studt, secrétaire d'État pour l'intérieur en Alsace-Lorraine.

Nous avons particulièrement insisté sur les grèves du bassin de la Ruhr, parce qu'elles ont été les plus considérables; mais, comme nous l'avons dit, aucun centre minier n'en fut exempt : on s'agita vivement à Saarbrück et à Kreuznach; en Silésie, à Waldenburg surtout, où beaucoup de mineurs ont un salaire dérisoire de 1 fr. 60 environ par jour, le mouvement eut un caractère plus violent que partout ailleurs et l'on eut à déplorer non seulement des désordres, mais aussi des crimes de la part des ouvriers. Ce qui rendait la situation plus grave et l'inquiétude plus grande dans toute l'Allemagne, c'est que plusieurs corps de métiers suivirent l'exemple des mineurs; les maçons, ceux de Berlin surtout, les charpentiers, et en général les ouvriers du bâtiment demandèrent des augmentations de salaire, et après des interruptions de travail plus ou moins longues, ils les obtinrent presque partout.

Au reste tout était loin d'être terminé en Westphalie à la fin de mai : les mineurs crurent s'apercevoir que les patrons, non seulement ne s'appliquaient pas à faire les réformes intérieures qu'ils avaient promises, mais aussi qu'ils s'arrangeaient de façon à éliminer peu à peu les ouvriers les plus compromis, et ils recom-

mencèrent les grèves. Une première fois, on put les faire rentrer dans les puits, au commencement de juin, grâce encore à l'intervention de MM. Herrfurth et Hammacher; mais, plus tard, il y eut un nouveau mouvement, suivi de près d'un chômage d'une quinzaine de jours. Cette fois, c'est de Saarbrück que partit le signal : une partie du comité de la grève y fut arrêté vers la fin de novembre pour crime de lèse-majesté dans des réunions publiques. Aussitôt le travail fut interrompu et la grève gagna rapidement la Westphalie, la Saxe et la Silésie. Le parquet de Dortmund fit savoir qu'il appliquerait rigoureusement les lois contre l'excitation publique à la cessation du travail; mais on peut croire que les démarches de M. Studt furent plus efficaces que l'action de la justice pour arrêter le mouvement, car aussitôt que l'ordre fut rétabli, une réunion générale des mineurs, qui se tint à Essen le 15 décembre, vota des remerciements au gouvernement pour son attitude durant la grève. Les ouvriers se crurent pourtant autorisés à prendre certaines mesures de précaution; ils déclarèrent qu'ils ne reprenaient le travail que provisoirement et que la grève générale reprendrait le 1er février, dans toute l'Allemagne, si les compagnies ne tenaient pas leurs engagements plus fidèlement que par le passé.

L'empereur avait promis aux grévistes toute sa bienveillance, s'ils ne se laissaient pas entraîner par le socialisme. Il est certain que Guillaume II a tenu complètement sa promesse; il n'a cessé de s'occuper durant toute cette année des questions ouvrières et sociales, s'informant, dans tous ses voyages, des besoins des populations et causant avec tous ceux qui étaient à même de le renseigner, quels qu'ils fussent. Pour les mineurs, il est très difficile de dire si le socialisme les a atteints ou non. On pourrait le croire, à lire les articles du journal de la fédération des mineurs, le *Glück Auf!* qui est fortement teinté de socialisme. En tout cas, les excitations ne leur ont pas manqué, car les socialistes

n'ont cessé leur propagande durant cette année, et ils se sont préparés activement aux élections au Reichstag qui doivent avoir lieu dans le courant de 1890.

Les élections au Landtag prussien de 1888 avaient été extraordinairement conservatrices, mais les vainqueurs ne pouvaient rien en inférer au sujet des futures élections parlementaires, le système électoral des deux assemblées étant beaucoup trop différent, et il semblait au contraire que, dans la plupart des élections partielles au Reichstag, les partis d'opposition eussent l'avantage. Les socialistes prétendirent profiter de cette sorte de mouvement d'opinion, et dès le milieu de l'année, ils s'organisèrent pour les futures élections; ce n'est pas qu'ils crussent à une dissolution du Reichstag, bien que le bruit en eût couru en avril, mais ils voulaient être prêts les premiers, et ils y réussirent. Toute l'année, des réunions électorales se tinrent, sous l'œil des commissaires de police, il est vrai, qui ordonnèrent la dissolution de plus d'une; elles n'en firent pas moins une utile besogne, recrutant des candidats et des fonds, et menant grand train la propagande. Tout leur en était une occasion : au congrès ouvrier international qui s'était tenu à Paris, le 14 juillet, des socialistes allemands avaient figuré, non pas à titre de délégués, car le gouvernement avait interdit les élections des délégués et il fit arrêter et juger impitoyablement tous ceux qui avaient pris ce nom, mais à titre privé; à leur retour, ils tinrent des conférences pour rendre compte de ce qu'ils avaient vu, et les réunions furent des occasions de s'entendre et de se compter. La plus importante fut celle de Rixdorf, aux environs de Berlin; elle se tint le 8 novembre, et il y fut beaucoup question de la fameuse manifestation que tous les ouvriers socialistes européens doivent faire le 1er mai 1890, suivant la résolution du congrès de Paris. On fit si bien que dès le commencement de décembre, alors que les autres partis discutaient encore sur la conduite à suivre aux élections, les socialistes étaient prêts; leur comité électoral de

cinq membres (Bebel, Singer, Liebknecht, Grillenberger et Meister) était constitué, et le 7 il publiait son manifeste électoral.

Le gouvernement n'assistait pas impassible à tout ce mouvement et il s'efforçait de l'entraver; nous avons mentionné déjà les procès pour lèse-majesté qu'il fit aux chefs des comités grévistes de la Sarre et de Westphalie, qui d'ailleurs furent assez vite relâchés, quand on vit que l'on ne découvrait rien contre eux et que leur détention entretenait seulement l'excitation des ouvriers. Il crut frapper un grand coup avec le procès d'Elberfeld : quatre-vingt-onze socialistes y étaient impliqués, et non des moindres, et la plupart des chefs qui n'y étaient pas accusés étaient cités comme témoins et pouvaient pour un mot se voir arrêtés. Le procureur requit contre eux les peines les plus sévères; il essaya de démontrer que le socialisme était une société secrète, parfaitement organisée, avec ses directeurs qu'il désignait, et qu'elle menaçait la sûreté de l'État. Les accusés niaient et l'on n'avait guère de preuves convaincantes contre eux : après tout le bruit fait en novembre autour de cette affaire, elle finit misérablement à la fin de l'année par l'acquittement de la plupart des accusés.

Le gouvernement ne fut pas beaucoup plus heureux dans ses autres tentatives. La loi qui l'arme de pouvoirs extraordinaires contre les socialistes n'est votée que pour deux ans; il chercha à en obtenir du Parlement l'octroi définitif. Le conseil fédéral amenda quelque peu le projet du chancelier, mais, après entente, les principales dispositions en furent adoptées; seulement, il restait à obtenir le vote du Reichstag, et c'est ce qui jusqu'ici n'a pas été possible.

En prévision des résistances de certains partis, plusieurs concessions avaient été faites : des concessions de forme d'abord, car on s'était attaché à ôter à la loi son caractère d'exception, et pour le fond même, en échange de la perpétuité qu'on désirait obtenir, on adoucissait quelque peu les articles relatifs à l'inter-

diction et à la suspension des journaux, ainsi qu'à l'expulsion de certaines villes de l'Empire. Mais il parut clair tout d'abord que ces concessions ne seraient pas suffisantes pour réduire l'opposition.

Les séances des 5, 6 et 7 novembre furent consacrées par le Reichstag à la première lecture du projet; chacun assurément rendit justice à la modération de M. Herrfurth, le ministre qui le défendait, et son discours contrasta singulièrement avec ceux que son prédécesseur, M. de Puttkammer, avait l'habitude de faire sur le même sujet; mais il eut affaire à des adversaires sérieux. Au nom du centre, le vénérable M. Reichensperger vint déclarer que ses amis ne voteraient pas la loi; M. Liebknecht s'éleva contre elle, au nom des socialistes, en termes assez modérés pour ne pas faire mauvaise impression sur la Chambre, et M. de Cuny, parlant pour les nationaux-libéraux, dit très nettement qu'ils ne se résigneraient pas à donner au gouvernement de nouveaux pouvoirs exceptionnels.

La commission de vingt-huit membres qui fut élue représentait assez exactement l'Assemblée, et les mêmes dispositions s'y firent jour. Dès sa première réunion, le 10 novembre, M. Kuleman, un national-libéral, proposa plusieurs amendements; la discussion fut très sérieuse et dura sans interruption près de trois semaines. Les députés ne cédant pas, M. de Bœtticher partit pour Friedrichsruhe et demanda au chancelier s'il croyait bon de faire quelques concessions; ces concessions ne furent pas faites. Le 5 décembre, la commission se prononça sur l'ensemble du projet: les députés du centre et les progressistes refusaient d'accorder au gouvernement la loi à titre perpétuel et ils repoussaient particulièrement l'article 24, qui stipulait le droit d'expulsion. Les nationaux-libéraux se disaient prêts à tout concéder, excepté cet article 24. Les conservateurs étaient seuls à trouver toute la loi excellente; mais ils n'étaient pas en majorité, et il était certain que, revenant devant le Parlement, elle serait ou repoussée ou

sérieusement modifiée. Il fut question un moment d'une intervention personnelle du chancelier, à qui les nationaux-libéraux n'ont rien refusé depuis tant d'années. Mais cette intervention n'eut pas lieu, et depuis la seconde lecture de la commission, personne au Reichstag n'a plus entendu parler de la loi : elle est retournée directement à la chancellerie et n'a plus reparu devant la Chambre.

Reichstag. — Le rejet de ce projet de loi contre les socialistes et le vote de la dernière loi d'assurance ont été les événements les plus marquants de la vie du Reichstag. Il a siégé du 9 janvier au 24 mai et du 22 octobre au 13 décembre, sous la présidence de M. de Levetzow. Il a adopté les propositions du gouvernement pour le budget de 1889-1890; les dépenses et les recettes ont été fixées à la somme de 946,181,699 marcs (dont 435,727,436 pour la guerre, 49,848,551 pour la marine); il a voté un crédit supplémentaire de 21,885,841 marcs (17,780,000 pour l'armée, 1,600,000 pour la marine). La loi du 4 mars a autorisé un emprunt de 61 millions. Le 22 octobre, le chancelier a rendu compte de l'exécution des lois sur les emprunts votés depuis 1875; ils se sont élevés à 1,144,369,776 marcs.

Le Reichstag a commencé la discussion du budget de 1890-1891 et a voté en première lecture la loi sur les banques et le Code de justice militaire. Il a été question aussi de la réforme du Code civil et de la revision de la législation sur les patentes. La loi du 7 avril a modifié celle du 24 juin 1887 relative à l'impôt sur les alcools.

Parmi les manifestations parlementaires, il convient surtout de citer le grand discours prononcé le 30 octobre par M. Bebel contre les armements.

Armée et marine. — Dans le budget de la guerre pour 1889-1890, 18,900,000 marcs sont réservés à la transformation de l'artillerie, qui a été augmentée en raison de l'accroissement de l'artillerie en France et en Russie. L'inspection générale de l'artillerie de campa-

gne, qui avait été instituée en 1887 à l'occasion de la réparation de l'artillerie de campagne et de l'artillerie de forteresse, a été supprimée complètement en 1889, et les brigades de l'artillerie de campagne (1-15) ont été placées sous les ordres des commandants de corps d'armée correspondants, tandis qu'un service technique spécial étaitcréé à Berlin. Deux corps d'armée voisins des frontières russe et française on été dédoublés. L'empereur a dirigé de grandes manœuvres en Saxe, en Westphalie et en Hanovre. Il a approuvé le nouveau règlement sur l'artillerie. Le maréchal de Moltke a célébré le soixante-dixième anniversaire de son entrée au service.

La marine a été éprouvée par l'ouragan des îles Samoa et par le blocus de la côte orientale d'Afrique. L'empereur a, à plusieurs reprises, témoigné le très vif intérêt qu'il prend au développement de la marine; il a visité Kiel et Wilhelmshafen. Le haut commandement de la flotte a été séparé du secrétariat d'Etat (voir plus haut). Une nouvelle ordonnance sur la marine a été rendue le 22 décembre. Il a été question d'organiser une armée coloniale; déjà l'empereur a créé un second bataillon de troupes de marine et a nommé un inspecteur de l'infanterie de marine.

Landtag prussien. — Ouvert le 14 janvier par l'empereur, le Landtag a été clos le 30 avril. La Chambre des seigneurs est présidée par le duc de Ratibor, la Chambre des députés par M. de Koeller. A propos du budget des cultes, M. Windthorst a, du 27 février au 2 mars, interrogé les ministres d'une manière assez embarrassante pour eux, et a soutenu ses projets de loi sur l'école religieuse. M. de Huene a obtenu (décembre) l'abrogation de certaines dispositions vexatoires des lois de mai, relatives au service militaire des ecclésiastiques.

Le budget des travaux publics a donné lieu à des critiques assez vives dirigées contre l'administration des chemins de fer.

Diètes provinciales, *congrès*, etc. — L'empereur a accepté, au mois de septembre, des banquets offerts par la Diète de Westphalie et par celle du Hanovre; il a, à cette occasion, rappelé aux Hanovriens, annexés depuis vingt-trois ans seulement, que « la vertu cardinale du Hanovre est la fidélité au roi », se posant ainsi en successeur légitime des souverains dont la restauration doit être considérée, désormais, comme impossible par leurs plus honorables et fidèles partisans. Le 13 mars, Guillaume II a inauguré les travaux de la Diète de Brandebourg.

Ravivant toutes les traditions, aimant à parler et parlant bien, il ne laisse pas passer une occasion de rappeler un souvenir historique, un anniversaire glorieux ; il préside les fêtes jubilaires des régiments. Il a honoré de sa présence une pièce patriotique de Wildenbruch, les *Quitzow*, mais il a interdit un drame du même auteur, le *Général Feldoberst*, qui était de nature à choquer peut-être le gouvernement autrichien (décembre). Il a aussi inauguré l'exposition de protection contre les accidents (*unfallverhütung*), à laquelle on a voulu donner beaucoup d'importance (30 avril). Il convient de rappeler encore le *congrès commercial* (19 février), le *congrès agricole* (26 février), la *réunion des artisans* (5 août), l'exposition de Cassel, l'assemblée de l'union pour la réforme de la propriété (15 septembre), les assemblées anti-esclavagistes. Les sociétés de moralisation ont tenu un congrès à Cassel ; des protestants piétistes ont fondé une société spéciale pour la réforme des mœurs à Berlin. On a célébré à Spandau le trois centième anniversaire de la conversion au protestantisme de l'électeur Joachim II, dont on a inauguré le monument. Celui de l'empereur Guillaume Ier attend toujours son emplacement; il sera sans doute élevé près du château, dont on dégagera les abords. Nous rappellerons enfin une ordonnance réorganisant le séminaire des langues orientales (22 juin) et la déclaration du Sénat de l'Université de Bonn

recommandant aux étudiants la tolérance et blâmant des actes de nature à accuser les dissentiments religieux qui les séparent (30 juin).

ALSACE-LORRAINE. — *Le Landesausschuss* a ouvert sa session le 29 janvier; il a voté les lois sur les hypothèques et sur les droits de mutation. Le 1er février, M. de Studt, secrétaire d'État (remplacé en mai par M. de Puttkammer), a répondu aux critiques dirigées contre le régime des passeports par tous les membres du Conseil et notamment par M. Zorn de Bulach et par M. Pétri, qui cependant ne sont pas suspects au gouvernement. L'empereur et l'impératrice ont, en août, visité Strasbourg et Metz; la population indigène a vainement espéré que ce voyage marquerait un adoucissement dans l'application du régime des passeports.

II. — BAVIÈRE, WURTEMBERG, SAXE.

L'empereur a visité cette année les rois de Bavière, de Wurtemberg, de Saxe, les grands-ducs de Bade, de Hesse-Darmstadt et de Mecklembourg-Schwerin, le régent de Brunswick, les ducs d'Anhalt, d'Oldenbourg, de Saxe-Weimar et de Saxe-Altenbourg et le prince de Schaumbourg-Lippe. Il a assisté à la représentation des *Maîtres chanteurs*, de Wagner, à Boyreuth.

Le roi de Saxe a célébré le huit centième aniversaire de l'acquisition de la Misnie par la maison de Wettin; et le roi de Wurtemberg le vingt-cinquième anniversaire de son avènement. Celui-ci a fait à Cannes et en Italie un long séjour au cours duquel on l'a accusé d'accorder trop d'influence à deux aventuriers américains; il a, peu après son retour dans son royaume, consenti à les éloigner; le prince héritier de Wurtemberg a été l'objet d'un attentat sans importance; M. de Mittnacht est toujours président du conseil à Stuttgart. A Bade, c'est M. Turban; les élections qui ont eu lieu dans le grand-duché en vue du remplacement de 34 membres de la seconde chambre (6 catholiques et 28 nationaux-libéraux) ont eu pour ré-

sultat la nomination de 11 catholiques, 1 démocrate et 22 nationaux-libéraux (9 octobre). Le gouvernement saxon (président du conseil, le comte Fabrice) a fait voter une conversion des rentes des emprunts contractés de 1852 à 1869 (de 4 à 3 1/2). Le grand-duc de Mecklembourg a obtenu de son Parlement la mainmise de l'Etat sur les chemins de fer. Dans le duché de Lippe-Detmold, M. de Richthofen a donné sa démission de premier ministre, pour n'avoir pas obtenu le vote d'une loi de succession complétant l'ancien *pactum tutorium;* cette loi est nécessaire parce que le prince et son frère sont âgés et sont les seuls survivants de leur branche de la maison de Lippe; M. Wolfgramm a été nommé ministre. La question de la succession de Saxe-Cobourg-Gotha est réglée; le duc d'Edimbourg et son fils, futur héritier du duc actuel de Cobourg, sont venus à Berlin en juin. On a, dans le Brunswick, élevé quelques plaintes contre le gouvernement du régent, le prince Albert de Prusse.

Le seul État secondaire d'Allemagne qui ait une vie parlementaire est la Bavière. La question religieuse y a donné lieu aux plus vives querelles. L'entente a rarement été parfaite en ce siècle entre l'épiscopat bavarois et le gouvernement, et l'on peut dire que les discussions sur la valeur du concordat de 1817 et des actes législatifs qui l'ont suivi, n'ont jamais cessé; le Kulturkampf les avait envenimées et l'attitude de M. de Lutz, ministre des cultes, n'était pas pour calmer les esprits. Une encyclique adressée le 22 décembre 1878 aux évêques bavarois n'atteignit pas peut-être le but que s'était proposé le pape; dès le commencement de l'année, les évêques se réunirent à Freising et adressèrent au gouvernement un mémorandum, où ils résumaient leurs griefs; ils demandaient principalement l'abolition du *placet*, c'est-à-dire de l'autorisation royale nécessaire pour certains actes émanés de l'autorité religieuse; une intervention plus active de l'Église dans l'enseignement supérieur et le caractère confessionnel

donné aux écoles primaires; enfin l'abrogation des lois d'exil des ordres religieux. M. de Lutz ne crut pas pouvoir faire droit à toutes ces demandes et se borna à quelques concessions d'ordre secondaire. Parmi les catholiques l'irritation fut grande, et pour prendre sans doute le monde à témoin de la justice de la cause de l'épiscopat, l'archevêque de Ratisbonne fit publier le mémorandum dans un journal de son diocèse (avril). Le gouvernement riposta. Le régent, catholique dans l'âme, n'approuvait pas, disait-on, la conduite de M. de Lutz; mais en souverain loyalement constitutionnel, le prince Léopold couvrit son ministre et lui écrivit une lettre d'approbation.

Le prince refusant d'intervenir, c'est au pays qu'on en appela : une sorte d'agitation religieuse fut aussitôt organisée et l'on décida de tenir des congrès, où la question serait discutée; il s'en tint un pour la Bavière, à Munich même, et un autre pour le Palatinat, à Neustadt; l'affluence fut très considérable, malgré certaines difficultés qui s'étaient élevées, et dont la presse s'était fait l'écho un peu trop passionné, entre les évêques et les députés du centre. L'opinion publique ainsi prévenue, dès la rentrée du Landtag, quelques-uns des points principaux du mémorandum furent transformés en projet de loi et déposés sur le bureau de l'assemblée.

C'est ainsi que l'on demanda particulièrement à M. de Lutz de proposer au conseil fédéral le rappel des Rédemptoristes, expulsés pendant le Kulturkampf pour affiliation aux Jésuites, et de ne pas continuer plus longtemps à considérer les vieux catholiques comme faisant partie de l'Église, et capables, par conséquent, de bénéficier des avantages faits au culte catholique, etc. Ces propositions furent votées par la majorité catholique du Landtag; mais ni la Chambre haute, ni le régent ne les approuvèrent; pourtant, pour ce qui est des vieux catholiques, M. de Lutz consentit certaines concessions qui auraient pu désarmer ses adversaires;

mais pour la question des Rédemptoristes, il rappela que l'empereur, quelque temps auparavant, s'était prononcé très nettement contre leur rappel, et qu'en s'adressant au conseil fédéral, on s'attirerait de gaieté de cœur un échec. Néanmoins, la majorité décida que, puisque le ministère se refusait à satisfaire ces demandes, elle userait de la seule arme qui lui restait, en refusant certains chapitres du budget, pour bien marquer son mécontentement.

La question religieuse est la plus grave de toutes celles qui aient occupé cette année la Bavière, ou plutôt c'est la seule qui ait un intérêt général; il ne faut point oublier pourtant l'effet considérable que produisit un discours que prononça le 27 juillet, à la grande fête de gymnastique de Munich, le fils aîné du prince régent, l'héritier du royaume, et où il affirma en termes solennels ses sentiments unitaires allemands et son dévouement à l'empereur.

Nécrologie.

La reine *Marie de Bavière*, veuve de Maximilien II et fille du prince Guillaume de Prusse. — Le prince Günther de *Schwarzbourg Sandershaussen*, qui avait abdiqué, en 1880, en faveur de son fils Karl Günther, actuellement régnant. — Le vice-amiral comte de *Monts*, secrétaire d'Etat de la marine.

Colonies allemandes. — On évalue à 541,000 l'augmentation de la population de l'Empire allemand par année moyenne, en raison de l'excédent annuel des naissances. L'émigration est considérable : en 1889 il y a eu 90,000 émigrants contre 100,000 en 1888. Il y a donc plutôt tendance au ralentissement. Au point de vue de leur origine, on compte 30,000 émigrants des provin-:s orientales de la Prusse, 20,000 des États du Sud, etc.

Les émigrants ne vont pas dans les pays d'outre-ıer acquis dans ces dernières années par l'Empire, npropres à la colonisation proprement dite et dont ı conteste même la valeur au point de vue du

commerce, de l'agriculture et de l'exploitation minière. On évalue à 3,231,000 kilomètres carrés l'étendue des colonies allemandes et pays de protectorats et à 3,250,000 âmes le nombre des habitants : dans ce chiffre, on ne compte pas les vastes territoires compris dans la *sphère d'influence* délimitée par l'accord anglo-allemand du 1er novembre 1886.

Cette année, les colonies allemandes ont traversé une crise : ce ne sera que lorsqu'elle aura pris fin qu'elles pourront être utilisées avec avantage. On trouvera plus loin l'exposé des affaires coloniales dont l'Allemagne a eu à s'occuper ; les troubles de l'Afrique orientale et du Sud-Ouest de l'Afrique, la guerre civile de Samoa, l'expédition Peters, etc. Mais il importe de caractériser tout d'abord l'impression que ces événements ont faite sur l'homme qui dirige la politique de l'Empire et l'influence qu'ils ont eue sur ses idées et sur sa conduite. On a cru remarquer dans l'attitude du chancelier à l'égard des difficultés coloniales quelques hésitations, voire même quelques contradictions dans des déclarations faites à quelques jours de distance. Ces contradictions sont peut-être plus apparentes que réelles et il semble qu'on peut sous ses paroles, sinon retrouver les signes d'un plan bien arrêté qu'il aurait formé à l'origine des affaires actuellement pendantes, du moins reconnaître quelques idées maîtresses dont s'inspirera jusqu'à nouvel ordre sa politique coloniale.

Il a été impossible d'appliquer le programme formulé en 1884. On voulait alors laisser le soin de la fondation des colonies à l'initiative des commerçants, espérant que l'intelligence de leurs intérêts privés les amènerait à faire de bons choix. Les charges de l'administration coloniale devaient alors incomber à des Sociétés privilégiées. Ni aux Camerouns, ni à Togo, les seules colonies cependant qui aient un commerce florissant et où les recettes balancent les dépenses, ces principes de colonisation n'ont pu être appliqués. Partout ailleurs, l'administration des Compagnies a été

coûteuse et leurs faibles ressources ont été vite absorbées. De plus, elles ont brutalisé les indigènes. Tantôt leurs agents, tantôt des aventuriers, tantôt même des fonctionnaires trop zélés (officiers ou consuls) ont entraîné le gouvernement dans des difficultés internationales, financières ou militaires.

Ces événements ont amené cette année dans la politique coloniale une évolution complète. C'est l'État qui prend en main désormais les intérêts coloniaux allemands et qui en assume la responsabilité et la direction. Le gouvernement commencera par classer les affaires actuellement engagées : pour les unes, celles qui lui paraîtront avantageuses, il fera tous les sacrifices nécessaires, fût-ce même les frais d'une expédition coloniale, mais il abandonnera ou combattra les entreprises inutiles ou dangereuses ; il repoussera les plans hasardeux et limitera ses ambitions. Et comme la politique coloniale n'est pas le plus important de ses soucis, il subordonnera ses vues coloniales à ses combinaisons de politique générale. Son action sera d'ailleurs d'autant plus énergique que ses forces ne seront pas éparpillées.

Ce nouveau programme n'a pas été exposé dans son ensemble par le prince de Bismarck, mais on peut le retrouver en rapprochant les unes des autres les déclarations du chancelier soit au Reichstag, soit dans la presse officieuse. Le 15 août 1888, il refusait, dans une lettre au capitaine Wissmann, de venir matériellement en aide à l'expédition projetée en faveur d'Emin-Pacha, dont le but lui paraissait *étranger aux intérêts coloniaux allemands*. Il ne tardait pas cependant, tout en blâmant dans le *Livre blanc* la conduite imprudente de la Compagnie de l'Afrique orientale, à entrer en négociations avec l'Angleterre pour la protection des territoires allemands du littoral de Zanzibar, et à prendre les mesures jugées nécessaires pour y défendre les importants intérêts des négociants allemands. Pendant plusieurs mois, il n'a cessé de mêler comme à doses

égales, les paroles modérées et les actes énergiques, se défendant de tout excès dans la politique coloniale, mais demandant d'importants sacrifices.

Le mouvement d'opinion provoqué en Europe contre l'esclavage par le cardinal Lavigerie eut son contrecoup en Allemagne, et la parole du prélat suscita les sympathies du parti du centre au Reichstag. Le gouvernement y trouva un prétexte pour solliciter des crédits, et la demande de subsides se basait sur la nécessité de la *répression de la traite* et la *protection des intérêts allemands en Afrique*. Le chancelier, le comte de Bismarck (13 et 20 janvier) et le capitaine Wissmann (26 janvier) ne cachèrent du moins pas au Parlement qu'il ne s'agissait pas là d'une œuvre humanitaire ni *chevaleresque*, mais bien d'une œuvre allemande. Le prince de Bismarck se défendit de vouloir abolir l'esclavage « du mardi au jeudi » et prévint les *abolitionnistes* contre les dangers d'un enthousiasme exagéré et d'une précipitation plus dangereuse qu'utile. « Je ne « suis pas enthousiaste des entreprises coloniales, j'ai « été autrefois hostile à la fondation des colonies alle- « mandes... Je ne suis pas un homme colonial, mais je « ne veux pas m'opposer aux sentiments de la majorité « du pays. Je subis la pression de l'opinion publique. « C'est à tort que M. Richter m'accuse de vouloir « installer en Afrique des fonctionnaires et des gar- « nisons, et bâtir des casernes et des forts » (26 janvier). Il y a lieu de remarquer ces déclarations : tout en s'engageant dans une guerre dans l'Afrique orientale et en favorisant dans le sud-ouest du continent une petite expédition dont il fit un éloge exagéré, le chancelier avait limité l'action du gouvernement. Il s'était vanté, le 26 janvier, de marcher partout en plein accord avec l'Angleterre, aussi bien en Afrique qu'en Océanie, de manière à ce que la politique coloniale n'amenât aucune difficulté internationale.

Une fois l'ère des expéditions coloniales commencée, il fallait faire les sacrifices nécessaires. Les deux mil-

lions demandés pour l'expédition du capitaine Wissmann furent votés le 2 février; dans ce chiffre n'étaient pas compris les frais du blocus, couverts par le budget de la marine. Le capitaine Wissmann était placé à la tête de quelques centaines d'indigènes, mais c'était une véritable expédition coloniale, entreprise par l'État dans un but national. Elle absorbait ses préoccupations et déterminait le gouvernement à se montrer très froid pour l'expédition du docteur Peters au secours d'Emin-Pacha. Cette entreprise était vue d'un mauvais œil par le chancelier, qui réservait toutes ses faveurs au capitaine Wissmann. A peine arrivé sur la côte d'Afrique, ce dernier dépossédait les agents de la Compagnie de l'Afrique orientale. Pour rétablir l'ordre dans le Sud-Ouest, on organisa un petit corps de troupes et le gouvernement demanda au Reichstag, dans ce but, un nouveau crédit de 51,000 marcs, et de porter ainsi à 102,000 marcs le budget de cette colonie. Malgré les critiques assez justifiées de M. Bamberger contre la Compagnie du Sud-Africain, ce crédit, ainsi que les 15,000 marcs demandés pour la création d'un poste de vice-consul à Zanzibar, fut adopté dans la séance du 15 janvier. Au cours de la discussion, le chancelier ne prit pas moins de huit fois la parole; il défendit avec noblesse sa politique coloniale contre les attaques d'une presse « *sans patrie* » et des députés en communion d'idées avec elle qui « cherchent partout une pierre, afin de la jeter « dans le jardin de l'Empire », et mérita que M. Bamberger rappelât le docteur en théologie de l'Université de Giessen à des sentiments de mansuétude plus chrétiens.

Dans l'affaire de Samoa, il se montra particulièrement réservé et prudent. Vis-à-vis des puissances étrangères, il témoigna d'une condescendance qui ne lui est pas habituelle. Il réprimanda par des lettres publiées au *Livre blanc* (31 janvier, 9 mars et 16 avril), le consul général d'Apia, qui lui paraissait avoir excédé la limite de ses devoirs et outrepassé ses instructions. C'est

alors qu'il aurait prononcé le mot fameux sur le « *morbus consularis* ». Il prit soin de faire limiter le droit des consuls de requérir l'assistance des troupes navales (décret du 19 mars et circulaire du 4 avril).

Mais si le gouvernement refusait de se laisser entraîner dans des aventures, il entendait poursuivre avec fermeté l'exécution des entreprises qu'il jugeait utiles. Le chancelier écrivait le 5 juin une lettre particulièrement flatteuse au docteur Fabri, pour le remercier de l'envoi de sa brochure « *Fünf Jahre deutscher kolonial Politik* ». Cette approbation du prince de Bismarck, celle du comte Herbert de Bismarck et du comte de Moltke, ainsi que les commentaires de la presse méritent d'autant plus d'attirer l'attention, que le docteur Fabri blâmait l'insuffisance du programme de 1884 et recommandait l'adoption d'une politique énergique. Il désirait la prise de possession au nom de l'Empire de l'administration et de la défense des colonies, la création d'un office impérial spécial et la formation d'une armée coloniale. « Il est regrettable, disait le prince de Bis- « marck, que ces affaires aient été dès l'origine une « question de parti et que les demandes de crédits « déposées par le gouvernement trouvent au Reichstag « encore de l'opposition et ne soient votées que pour « complaire au gouvernement et avec des réserves. « Le gouvernement impérial ne peut aller au delà de « son programme primitif ni prendre la responsabilité « de l'institution d'une administration et d'une troupe « coloniales, tant qu'il n'aura pas l'appui du Reichstag « et tant que l'importance nationale des possessions « d'outre-mer ne sera pas reconnue par les capita- « listes et les négociants : c'est l'esprit d'entreprise « de ceux-ci qui doit pousser le gouvernement à « agir. »

Ainsi, le programme de 1884 n'était qu'un minimum imposé par les circonstances et qu'on devait chercher à étendre autant que les circonstances le permettraient. L'expédition Wissmann, la dépossession de la Compa-

gnie de la Nouvelle-Guinée, l'organisation de troupes locales, etc., semblèrent des pas faits dans la voie tracée par le docteur Fabri. Les attaques dirigées par l'officieuse *Gazette de Cologne* contre les vastes projets de l'ambition anglaise (extension de la domination britannique du Cap au Nil), parurent confirmer l'idée que le chancelier s'intéressait plus que jamais aux affaires coloniales; mais il faisait un choix parmi elles: il refusait de prêter à la Compagnie du Sud-Ouest de l'Afrique intervention militaire qu'elle réclamait (septembre) et disait avec un sang-froid parfait qu'il poursuivait les négociations entamées avec le cabinet de Londres au sujet des affaires du Niger.

Cette modération n'était pas faite pour plaire aux chauvins qui inspirent la *Gazette de Cologne* et qui n'admettent pas l'abandon d'une seule des prétentions allemandes, ni aux financiers dont la *Gazette nationale* est l'organe. L'un et l'autre de ces journaux, ordinairement officieux, accusèrent la chancellerie de sacrifier les droits de ses nationaux à une vaine recherche de l'amitié de l'Angleterre. « L'Allemagne a-t-elle donc « une position si misérable, disait la *Gazette de Colo-« gne*, qu'elle soit forcée d'acheter l'alliance de l'An-« gleterre par l'abandon de ses entreprises coloniales. » Une polémique d'une violence singulière s'engagea entre la *Gazette de Cologne* et la *Gazette de l'Allemagne du Nord* pendant les mois de juillet et d'août, au sujet de l'expédition Peters, persécutée par les autorités anglaises et entravée par le commissaire impérial allemand (juin). Le gouvernement cherchait à jeter le discrédit sur cette expédition que ses journaux attaquaient violemment. L'officieuse *Gazette de Silésie* la traita de folie et appela son chef un aventurier (7 mai). L'opinion publique était partagée. Le 16 août, peu de emps après le retour de Guillaume II de son voyage n Angleterre, et malgré l'intervention du comte de erchem, sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, *Société coloniale* tint à Berlin un grand meeting où

les orateurs n'épargnèrent ni les paroles amères à la politique anglaise, ni les critiques à la négligence du gouvernement. Les initiateurs de ce Congrès furent accusés par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* de connivence avec les partis « *ennemis de l'Empire* « *Reichsfeinde* ». Ce n'était pas le moment, d'après elle, de manifester une si vive antipathie pour l'Angleterre. « Nos relations amicales avec l'Angleterre forment une « des garanties les plus considérables du maintien de « la paix européenne, et le gouvernement ne peut « appuyer les entreprises coloniales qui, sans profit « pour l'Allemagne, sont dirigées contre les intérêts « de l'Angleterre. » — « Le gouvernement, disait encore « en substance la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, « n'abandonne pas la politique coloniale, mais il « n'endossera pas le billet à ordre que le premier « aventurier venu tirera sur les territoires vacants : « autant l'expédition Wissmann lui paraît nécessaire, « autant il estime dangereuse celle de Peters. Il ne se « propose pas de diriger de nouvelles entreprises, ni « d'étendre la sphère déjà considérable de son action, « il faut concentrer nos forces. » C'est là le mot essentiel.

Les événements qui ont suivi ont montré que le gouvernement désirait poursuivre avec fermeté la solution d'un certain nombre de questions, mais négliger les autres, et faire, si cela était nécessaire, des concessions à l'Angleterre. L'Allemagne a laissé passer sans protestation les annexions de l'Angleterre dans l'Afrique australe et sur la côte occidentale ainsi que celles de l'Italie dans la région des Somalis. Mais une nouvelle Direction va être créée à l'office impérial des affaires étrangères à la suite du vote du budget. Vers la fin de l'année (20-28 novembre), le Reichstag a adopté le crédit demandé à cet effet (93,500 marcs) ainsi que 1,950,000 marcs pour les frais imprévus de l'expédition Wissmann. Des subsides ont aussi été accordés, tant pour l'administration de la Nouvelle-Guinée que pour l'entretien des troupes de

protectorat dans l'Afrique du Sud-Ouest (en tout 750,000 marcs). Enfin le gouvernement a déposé vers la fin d'octobre un projet de loi en faveur de la création d'une ligne de navires à vapeur entre l'Allemagne et l'Afrique orientale. Cette ligne recevrait de l'État allemand une subvention de 900,000 marcs.

Cette nouvelle politique n'a pas manqué de contradicteurs. Les partisans enthousiastes de l'expansion coloniale ne lui ont pas épargné les reproches de prudence, tout en se réjouissant, comme M. Woermann l'a fait dans la séance du 27 novembre de l'activité déployée par l'État sur certains territoires et notamment de la substitution des fonctionnaires impériaux aux administrateurs nommés par les Compagnies. Les progressistes et les catholiques ont signalé l'abandon du programme de 1884, et ont cherché même à opposer les unes aux autres les déclarations du chancelier dans le cours de l'année 1889; ils se sont emparés de quelques-unes de ses paroles : celles qui recommandaient la modération, pour dénoncer l'activité brouillonne des consuls, des Compagnies et des aventuriers, rappelant les noms de Tonkin et de Massaouah (Richter, 15 janvier), l'expédition du Mexique (Bamberger, 26 janvier). Ils ont montré l'énormité des sacrifices d'hommes et d'argent qui commencent à être nécessaires, et le caractère problématique des résultats annoncés. M. Windthorst a donné son appui aux progressistes et aux piétistes protestants dans les critiques dirigées contre les abus du commerce des spiritueux en Afrique; il a contribué au vote (14 mai) de la proposition Stœcker dirigée contre un trafic qui fait la fortune des maisons de Hambourg. Cette proposition, invitant le gouvernement à « étudier le moyen de restreindre le commerce des piritueux dans les colonies », fut votée par le Reichstag, nalgré les explications assez embarrassées de M. Woerıann. En revanche, les protestants se sont associés au ouvement anti-esclavagiste. La faveur rencontrée ır la prédication de cette nouvelle croisade a aidé les

plans du gouvernement. En effet, le centre, tout en maintenant expressément une attitude énergiquement hostile à la politique coloniale, a pris l'initiative de proposer, en vue de la répression de la traite, le vote d'un crédit de 2 millions qui a été consacré à l'expédition Wissmann. Bien que ce ne soit guère une œuvre anti-esclavagiste, le centre a encore voté presque sans observation les nouveaux crédits demandés à la fin de l'année pour le même objet. Mais il a obtenu des déclarations importantes en faveur de l'admission des *missionnaires allemands de tous les ordres* dans les colonies allemandes. Les assurances que le comte de Berchem avait données à cet égard à la commission du budget, ont été renouvelées dans la séance du Reichstag du 27 novembre par le comte de Bismarck et le centre ; y attachaient une importance particulière. Dans le sein de la commission du budget, M. de Frankenstein avait même pris vis-à-vis de la politique coloniale une attitude plus bienveillante que ne le fit M. Windthorst en séance plénière. Il avait déclaré que ses amis politiques avaient été à l'origine absolument hostiles à ces expéditions coloniales, mais qu'au point où en étaient les choses, ils ne voulaient pas encourir la responsabilité de refuser les crédits.

Cette attitude est peut-être sage, car la masse de la nation allemande ne paraît pas aussi hostile à la politique coloniale que le Reichstag, tout en partageant cependant les préventions des progressistes contre les financiers qui réclament l'appui de l'Empire en faveur de leurs intérêts engagés dans les affaires coloniales. Mais le sentiment national est flatté des succès de M. Wissmann et bien des symptômes montrent l'intérêt et la curiosité plutôt bienveillante qu'inspirent au public ces expéditions lointaines.

BIBLIOGRAPHIE

Kolonial Jahrbuch (1er vol., 1888, 2e vol., 1889); par G. Meinecke (Berlin). — *Neu Deutschland*; par J. Schanz (Leipzig). — *Die deutschen Schutzgebiete*; par C. von Stengel. — *Les colonies allemandes*; par Rambaud (Revue bleue). — *Fünf Jahre deutscher kolonial Politik*; par le Dr Fabri (Gotha). — *Der Streit um die Deutsche Emin-Pacha Expedition*; par le Dr O. Arend (Berlin), etc.

K. H.

AUTRICHE-HONGRIE

La monarchie austro-hongroise a été frappée, au commencement de l'année 1889, d'un coup imprévu et qui peut avoir de singulières conséquences sur sa destinée. Le 31 janvier, la population de Vienne apprit avec stupeur la mort subite de l'archiduc Rodolphe, héritier de la couronne, décédé dans la nuit, au château de Meyerling. Bien qu'on ait tout d'abord essayé d'attribuer à un accident ce fatal événement, l'opinion publique crut aussitôt à une mort violente; le silence mystérieux gardé à l'origine par les personnes qui touchaient de près à la famille impériale autorisait toutes les hypothèses; les plus invraisemblables et les plus romanesques furent celles qui rencontrèrent le plus de créance, et le nom de la baronne Vecséra resta associé à ce drame terrible.

L'archiduc Rodolphe, à peine âgé de trente ans (il était né le 21 août 1858), était un prince intelligent et instruit, entièrement préparé aux hautes fonctions auxquelles il paraissait destiné. Toute l'Europe s'associa au deuil de la famille impériale. Les peuples de la monarchie, auxquels l'empereur adressa, le 5 février, un touchant manifeste, témoignèrent à ce père si éprouvé leur fidélité et leur loyalisme.

De son mariage avec la princesse Stéphanie, fille du roi des Belges, l'archiduc Rodolphe ne laissait qu'une fille, l'archiduchesse Élisabeth, née le 2 septembre 1883

De son côté, l'empereur François-Joseph n'avait plus que deux filles, l'archiduchesse Gisèle, mariée au prince Léopold de Bavière, et l'archiduchesse Marie-Valérie, qui a été fiancée cette année à l'archiduc Léopold, fils de l'ex-grand-duc de Toscane.

Par suite, l'héritier présomptif du trône est le frère de l'empereur, l'archiduc Charles-Louis. Ce prince, né le 30 juillet 1833, a été marié trois fois : en 1856, à la princesse Marguerite de Saxe ; en 1862, à l'archiduchesse Annonciade, fille de Ferdinand II, roi des Deux-Siciles ; en 1873, à l'archiduchesse Marie, fille de D. Miguel, l'ancien prétendant au trône de Portugal. Il a eu de son second mariage trois fils et deux filles, et de sa dernière union deux filles. L'archiduc Charles-Louis est général de cavalerie, mais il passe pour s'intéresser moins aux questions militaires qu'aux progrès de l'industrie et du commerce et aux œuvres de bienfaisance. On prétend, bien qu'il soit toujours resté à l'écart des affaires politiques, qu'il a des tendances cléricales, et qu'il s'efforcerait de faire prévaloir une politique réactionnaire s'il montait sur le trône. Le bruit a plusieurs fois couru cette année, sans que rien d'ailleurs soit venu le confirmer, que l'archiduc Charles-Louis serait disposé à renoncer à ses droits au trône en faveur de son fils aîné, le prince François-Ferdinand, né à Gratz, le 18 décembre 1863. Ce prince a hérité de l'immense fortune de l'ex-duc de Modène, à condition de prendre le nom d'Autriche-Este. Il devra l'abandonner le jour où il sera prince héritier ; la fortune et le nom des Este passeront alors à son frère, l'archiduc Othon, né le 21 avril 1865. Ces deux princes sont encore peu connus ; aussi, l'empereur François-Joseph ne manque-t-il aucune occasion pour augmenter le prestige et la popularité de l'archi'uc François-Ferdinand, et il l'a emmené avec lui dans on voyage de Berlin. Au milieu de peuples qui moins ue jamais renoncent à leurs prétentions nationales, la ıynastie est toujours le lien le plus puissant de la mo›archie.

L'année, en Hongrie, a été remplie par les démonstrations de la rue et par les bruyantes séances du Parlement, où les manifestations de l'opposition ont forcé M. de Tisza à modifier son cabinet dans un sens réformateur. Les luttes politiques n'ont pas été moins vives en Autriche, et, dans cette année où il a célébré son jubilé, c'est-à-dire le dixième anniversaire de son arrivée au pouvoir, le comte Taaffe a pu s'apercevoir, par l'agitation des diètes, que la politique d'apaisement qu'il avait espéré introduire entre les différentes races de l'Empire n'a pas donné tous les résultats que l'on pouvait en attendre.

On exposera plus loin et séparément la politique des deux parties de la monarchie. Il faut d'abord examiner les affaires communes et la politique extérieure.

Les délégations ont voté, dans la session qui s'est ouverte le 22 juin, le BUDGET de 1890 : 4,358,500 florins pour le ministère des affaires étrangères, 98,360,820 pour l'armée, 11,144,077 pour la marine, 2,000,913 pour le ministère commun des finances, et 13,358,448 de crédits militaires extraordinaires. En somme, près de 7 millions de florins de moins qu'en 1889, en raison de la moindre importance des dépenses militaires prévues.

Mais c'est surtout la politique étrangère qui a été l'objet des délibérations des délégations. La politique extérieure de la monarchie n'a pas changé, c'est celle de la triple alliance; quelles que soient les sympathies ou les antipathies des nationalités, quelle que soit même l'inquiétude inspirée à quelques-unes d'entre elles par les aspirations des autres, l'Autriche-Hongrie, en dépit de quelques manifestations un peu bruyantes des Assemblées, des partis ou des journaux, représente un élément pacifique et modérateur dans le groupe des puissances alliées. Bien qu'il ait été hostile à la participation de ses nationaux à l'Exposition universelle de Paris, et qu'il ait dissous la Société des étudiants de Prague, à la suite de l'adresse qu'ils avaient envoyée aux étudiants de Paris, lors de l'inauguration de la Sorbonne, le gou-

vernement austro-hongrois et M. de Tisza lui-même ont reconnu les dispositions pacifiques de la France. Le gouvernement de Vienne a toujours paru agir sur celui de l'Italie dans le sens de la modération; il a semblé désirer une amélioration dans les relations de l'Italie et de la France; il connaît bien d'ailleurs l'âpreté avec laquelle l'Italie défend ses prétentions; le mouvement irrédentiste, plus actif que jamais, lui cause quelque ombrage. Les attaques dirigées au Parlement de Rome contre le consul d'Italie à Trieste ont montré la persistance, au delà de l'Isonzo, de passions que les hommes d'Etat du Quirinal n'osent répudier entièrement.

Les nécessités politiques ont forcé l'Autriche à se rapprocher plus encore de l'Allemagne que de l'Italie. L'archiduc Albert, le vainqueur de Custozza, a été à Berlin. Malgré son deuil cruel, auquel Guillaume II s'était tout particulièrement associé, l'empereur François-Joseph ne pouvait se dispenser de rendre à l'empereur d'Allemagne la visite qu'il en avait reçue en octobre 1888. Il demanda seulement qu'on lui épargnât les fêtes. L'accueil qui lui a été fait (août), tout en étant cordial, n'a pas été marqué de l'enthousiasme qui avait éclaté pendant le séjour du roi Humbert dans la capitale allemande. Que les souverains et leurs ministres aient, dans leurs entretiens, traité des questions politiques, c'est probable; mais ni cette visite ni celle du tzar n'ont rien changé aux relations des trois empires, ou à la situation générale de l'Europe. Au mois de novembre, le comte Kalnoky s'est, lui aussi, rendu en Allemagne, et est allé s'entretenir à Friedrichsruhe avec le prince de Bismarck.

L'Autriche s'inquiète toujours des mouvements des troupes russes sur ses frontières; elle suit surtout avec soin l'action de la politique russe en Orient. Les États balkaniques ont cette année sollicité toute son attention. L'abdication du roi Milan, qui a paru à Vienne un acte de faiblesse de la part du prince, et que l'empereur a déclaré « regrettable » dans son discours du 23 juin aux

bureaux des délégations, a modifié le gouvernement de la Serbie dans un sens qui ne pouvait plaire à la chancellerie impériale. On ne doit pas chercher de tendances anti-autrichiennes dans l'affaire du séquestre des chemins de fer, ou de la dépossession de la Compagnie fermière du sel; mais la Serbie a certainement cessé d'être placée sous l'hégémonie politique et économique de l'Autriche-Hongrie, et le nouveau ministre austro-hongrois à Belgrade, le général de Thömmel, n'y a plus la situation privilégiée de son prédécesseur, M. de Hengelmüller. De même en Roumanie, le changement ministériel qui a amené au pouvoir le parti conservateur a paru constituer un échec pour l'influence autrichienne sur le Danube. Mais la diplomatie austro-hongroise a été plus heureuse en Bulgarie. Elle ne veut pas laisser ce pays dans la sphère d'action de la Russie, elle ne veut pas d'une nouvelle révolution qui pourrait, soit amener un gouvernement plus sympathique à la Russie, soit provoquer une intervention du tsar. Aussi le 23 juin, en recevant les délégations, l'empereur a-t-il exprimé sa satisfaction de voir le prince Ferdinand s'affermir sur son trône. On a même trouvé excessive la sympathie que le cabinet de Vienne a témoignée à ce prince, en admettant à la cote des bourses autrichiennes l'emprunt bulgare.

Les relations de l'Autriche-Hongrie avec l'Angleterre n'ont rien présenté de notable. Elle est en très bon termes avec l'Espagne, où l'archiduc Albert a rendu visite à la reine-régente, sa nièce; on a prétendu que ce voyage avait pour but de préparer l'adhésion de l'Espagne à la triple alliance.

Bosnie et Herzégovine. — Les provinces turques de Bosnie et d'Herzégovine sont, depuis le traité de Berlin de 1878, placées sous l'administration de l'Autriche-Hongrie. Elles dépendent du ministère commun, et relèvent directement du ministre des finances, M. de Kallay, à qui elles doivent leurs plus notables améliorations. La situation de ces provinces n'a pas été trou-

blée cette année, malgré les événements de Serbie. Le parti radical, qui a triomphé à Belgrade, s'est conduit, dans ses rapports avec l'Autriche, avec la plus grande réserve; il a exprimé moins ardemment ses espérances sur la Bosnie, et le gouvernement a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'elle, lorsque, au mois de décembre, la Skoupschtina a accordé au ministère des affaires étrangères 200,000 francs de fonds secrets pour propager les idées serbes dans la péninsule Le consulat serbe qu'il avait été question de créer à Serajewo n'a pas encore été établi.

Comme tous les ans, des bandes monténégrines ont été signalées en Herzégovine, mais leur présence n'avait pas de portée politique, pas plus que la proclamation adressée de Belgrade par des réfugiés à leurs frères de l'autre côté de la Drina, ou que la lettre envoyée par quelques émigrés (l'archimandrite Pélagic, etc.), au président Carnot.

Le budget de la Bosnie présenté aux délégations monte à 4,370,000 florins; il est de 53,000 florins inférieur à la somme votée pour 1889. Il a été discuté à la séance du 3 juillet. En réponse aux interpellations de M. Bilinsky et du comte Kalkenhayn, M. de Kallay annonça que la ligne du chemin de fer de Mostar à Serajewo allait être achevée, et qu'il étudiait le projet d'une ligne raccordant le réseau bosniaque à la mer. Dans la même séance, à la demande de M. Hausner, il donna des détails sur l'application de l'impôt sur les moutons et signala la création d'une caisse d'épargne et d'une banque populaire à Serajewo. Au mois de mai, une ordonnance avait étendu la compétence des conseils de guerre à une série de délits jusqu'à présent du ressort des tribunaux civils. Interpellé à ce sujet par le comte Hohenwart, dans la séance des délégations du 26 juin, M. de Kallay déclara que cette loi martiale n'était qu'une mesure administrative, qui n'avait rien à faire avec les événements de Serbie.

Cette année, a été inaugurée à Serajewo la nouvelle

cathédrale catholique. Mgr Strossmayer vint assister à cette solennité et observa une grande réserve, de manière à ce que sa présence au milieu des populations slaves de Bosnie ne donnât lieu à aucun incident. Le métropolitain orthodoxe de Mostar étant mort, a été remplacé par Mgr Séraphin Petrovitch, qui, comme son prédécesseur, est de nationalité serbe.

CISLEITHANIE

L'année 1888 s'était terminée pour le ministère cisleithan par deux succès : l'établissement d'une nouvelle législation fiscale sur les alcools, et le vote de la loi militaire. En 1889, le comte Taaffe, le chef du cabinet toujours investi de la confiance de l'empereur, a réussi à maintenir son système d'équilibre entre les nombreux partis qui composent le Reichsrath. Il a continué de s'appuyer sur les Allemands conservateurs ou autonomistes (33 membres), sur les Polonais (55 membres), sur les Tchèques (56 membres) et les cléricaux (19 membres). L'opposition est restée composée de la gauche allemande réunie (87 membres), de l'union allemande libérale (17 membres) et de quelques démocrates. Les antisémistes, le centre libéral, les Italiens et les Ruthènes, comprenant en tout 30 membres, ne se sont inféodés ni à la droite, ni à la gauche, et ont porté leurs voix tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, suivant les exigences des causes spéciales que leurs électeurs leur ont donné mission de défendre.

La politique du comte Taaffe consiste à se tenir au-dessus des partis, à n'en irriter et à n'en satisfaire aucun complètement, à prévenir les coalitions en faisant à temps une concession nécessaire, et à réserver à l'empereur le rôle d'arbitre, sans jamais le compromettre. Ce système de temporisation et de conciliation a de nombreux inconvénients : il mécontente les diverses fractions de la majorité qui pensent que leur con-

cours n'est pas suffisamment payé, et il entretient l'hostilité de la minorité ; il rend la situation du gouvernement éminemment précaire. D'un autre côté, en raison de l'éparpillement des partis, de la multiplicité des questions en jeu, des rivalités de race, il est impossible de former une majorité compacte, de rédiger et de suivre un programme qui ne provoque point de violentes protestations. Aussi la politique d'expédients, si peu de garanties qu'elle offre, est-elle la seule praticable, si l'on ne veut point risquer de tout bouleverser. Le comte Taaffe l'a appliquée avec une très grande habileté. La majorité avec laquelle il gouverne est essentiellement hétérogène; elle est impatiente, toujours prête à se dérober; il l'a néanmoins dirigée et contenue. Son plus puissant moyen d'action sur elle est la perspective de l'arrivée au pouvoir des Allemands centralistes, dans le cas où tomberait le cabinet actuel.

La Chambre, qui est toujours présidée par le vieux patriote polonais, M. Smolka, également respecté de tous les partis, a tenu deux sessions : l'une du 30 janvier au 17 mai, l'autre du 5 au 19 décembre. La plus grande partie de son temps a été prise par l'interminable discussion du BUDGET (15 février - 10 mai). Pour 1889, les dépenses étaient de 540,045,885 florins, et les recettes de 542,815,944 florins; il y avait donc un excédent de recettes de 2,770,059 florins. Dans le budget déposé par le ministre des finances pour 1890, les dépenses sont évaluées à 545,475,600 florins et les recettes à 546,418,477 florins, avec un excédent de 942,817 florins. Ce sont les lois fiscales sur les sucres et sur l'alcool, votées en 1888, qui permettent d'avoir un excédent malgré les grandes dépenses faites pour l'armée, l'achat de fusils à répétition pour la landwehr, et les travaux des chemins de fer, dépenses toutes portées au budget ordinaire. Aussi, loin d'avoir de nouvelles taxes, on espère pouvoir réformer certains impôts, les impôts directs notamment, qui pèsent trop lourdement sur les classes pauvres. La loi qui prohibe les emprunts à lots

étrangers, et crée ainsi à l'Etat une sorte de monopole des loteries, a fait gagner au Trésor de 800,824 florins.

Parmi les lois que la Chambre a votées, il faut signaler le nouveau Code maritime. Le ministre de la justice, le comte Schoënborn, a déposé le projet du nouveau Code pénal, attendu avec d'autant plus d'impatience, que celui qui est en vigueur actuellement, est issu de la réaction militante de 1852. Préparé en 1874 par M. Glaser, le célèbre criminaliste, ce projet avait été plusieurs fois présenté à la Chambre, mais il était resté enseveli dans les commissions jusqu'à ces derniers temps. M. de Schoënborn a réussi à le faire discuter, et il a su, à cette occasion, se ménager la bonne volonté de l'opposition, qu'il a désarmée par son talent, sa modération, et le véritable libéralisme dont il a fait preuve dans une circulaire, où il invitait les magistrats à se montrer plus indulgents que par le passé au sujet de la confiscation des journaux.

De toutes les questions de politique intérieure soulevées devant le Parlement, la plus grave a été celle des Écoles, ce qui est naturel dans un pays où la question des nationalités, domine tout. A l'école primaire, on peut affaiblir ou affermir dans l'enfant la vivacité des sentiments nationaux. Cette année, la lutte, si vive d'ordinaire entre les Slaves et les Allemands, a éclaté entre les Allemands eux-mêmes. Les Allemands de la droite, ou conservateurs, avaient jusqu'à présent été tolérants envers les autres nationalités; ils voulaient des droits égaux pour toutes. Ils étaient autonomistes; les Allemands du Tyrol, eux-mêmes, étaient fédéralistes, contrairement aux Allemands de la gauche, centralistes et nationalistes, qui ne veulent voir dans l'Autriche qu'un État officiellement allemand. Convaincus que les conservateurs allemands ne changeront pas leur ligne de conduite, les centralistes mettent toutes leurs espérances dans la génération future, élevée dans l'école laïque, où prévaut l'influence allemande proprement dite. Afin d'éviter l'absorption politique de leurs enfants par leurs adversaires, les con-

servateurs réclament une école confessionnelle, où ils n'auront pas à craindre de voir enseigner des doctrines absolument contraires aux leurs. Déjà, en qualité de catholiques fervents, ils voulaient que les écoles fussent dirigées par des membres du clergé ; leur intérêt politique étant venu à se confondre avec leur intérêt religieux, ils n'en ont mis que plus d'énergie à défendre une thèse qui leur était doublement chère.

Le 19 mars, le prince Liechtenstein ouvrit la discussion par un discours d'une grande habileté, dont le but était simplement de mettre à l'ordre du jour la question confessionnelle. Afin de se concilier les autonomistes de droite, il demanda que la surveillance des écoles fût partagée entre l'Église et l'État ; l'État fixant seulement certaines règles générales applicables partout, et les provinces statuant sur tous les points de détail. Un débat très vif suivit ce discours. M. Gregr, le chef des jeunes Tchèques, se fit remarquer par l'impétuosité avec laquelle il combattit la motion Liechtenstein ; sa conduite et celle de ses partisans peut paraître d'autant plus bizarre dans la circonstance que, pour la satisfaction de recueillir les applaudissements de la gauche et de se poser en champion des principes libéraux, il se trouva défendre les ennemis des Tchèques, la gauche, contre la droite, grâce à laquelle les Allemands de Bohême sont réduits à jouer un rôle des plus effacés.

La question n'avait été que posée à la Chambre par le prince Liechtenstein ; mais l'opinion publique s'en empara, et, dès lors, elle agita le monde catholique d'Autriche tout entier. Le grand Congrès catholique, qui se tint à Vienne du 29 avril au 2 mai, tout en discutant les questions sociales et en émettant le vœu du rétablissement du pouvoir temporel du Pape, demandait l'enseignement catholique à tous les degrés : à l'école rimaire, au lycée et à l'Université. Le gouvernement ntit la nécessité de faire quelque chose afin de calmer s électeurs catholiques, et de ne pas compromettre sa ajorité, déjà si précaire, en poussant à bout les mem-

bres du club Liechtenstein. Il déposa donc un projet de loi apportant à la législation scolaire quelques modifications réclamées par divers partis, et permettant aux communes de transformer en écoles publiques les écoles privées catholiques entretenues aux frais des particuliers. Afin d'enlever aux partis l'occasion de se livrer, au Reichsrath, à des discussions bruyantes, le ministre de l'instruction porta le projet à la Chambre des seigneurs d'où il n'est pas encore sorti. Les catholiques ont trouvé la concession insuffisante; ils espèrent obtenir davantage lors de la discussion à la Chambre des députés. Mais leurs chefs ont compris que la question de l'école confessionnelle n'était pas encore complètement mûre, et le prince Liechtenstein a profité du premier prétexte pour donner sa démission de député et de président du club qui porte son nom (12 octobre).

Les QUESTIONS AGRAIRES ET SOCIALES ont vivement préoccupé l'Autriche cette année. La Chambre des seigneurs a voté une loi sur les petites propriétés rurales, qui consacre le principe adopté par la droite et par les conservateurs allemands qu'il faut, pour sauver le paysan dans la crise agricole actuelle, lui conserver un minimum de propriété. Mais ce minimum n'a été admis qu'en cas de succession *ab intestat*.

Le gouvernement s'est activement occupé de l'exécution des lois sur l'ASSURANCE des ouvriers en cas de maladie et contre les accidents. Il lui a fallu mettre en harmonie avec cette nouvelle législation, les caisses anciennes des ouvriers des mines, qui étaient en grand désarroi. Les Chambres ont accepté un nouveau règlement pour ces caisses, et voté la création à Vienne d'un fonds central pour les soutenir. Quant aux assurances des ouvriers contre l'invalidité et contre la vieillesse, les finances de l'Empire ne sont pas encore assez prospères pour permettre d'imposer à l'État une charge aussi lourde.

Sur la proposition du prince Liechtenstein, l'Autriche a

décidé de se faire représenter au Congrès international convoqué par la Suisse pour régler la législation ouvrière.

L'activité avec laquelle le gouvernement s'est occupé des questions sociales est justifiée par le caractère de gravité que ces questions ont pris. L'année 1889 a été une année de GRÈVES en Autriche : grève des cochers de tramways, à Pâques, à Vienne; puis, en mai, à Prague; grève des mineurs de Kladno et Neuern, en Bohême, à la fin de mai ; en juin, grève de Steijer ; en juillet, grève des tisseurs et des boulangers de Brunn, des tisseurs de Silésie et des mineurs de Styrie ; en septembre, grève des menuisiers et cordonniers de Prague; en décembre, grève des tourneurs de nacre à Vienne. Toutes ces grèves ne se sont pas passées sans conflits ; elles sont, pour l'avenir, un symptôme très sérieux, car ce n'est pas seulement la situation matérielle de l'ouvrier qui est en jeu, mais encore sa situation politique. En Autriche, l'ouvrier, ne payant pas d'impôts directs, n'est pas électeur. Pour y remédier, l'opposition a proposé d'établir des Chambres d'ouvriers ayant le droit d'élire des députés, par analogie avec les Chambres de commerce, et, depuis le mois de février, la Chambre a commencé une grande enquête ouvrière pour entendre l'avis des ouvriers sur ce sujet. Ils demandent tous le suffrage universel.

Ce mouvement socialiste n'est pas restreint aux ouvriers; il s'est propagé, à Vienne, dans les classes moyennes, où il a pris la forme de l'antisémitisme. Les chefs de ce mouvement peuvent avoir des tendances différentes. Les uns, les Allemands nationalistes, les font servir à l'idée germanique et même à l'idée prussienne; les autres les dirigent dans un sens clérical, « christlich-social ». Mais le peuple s'en prend au capital qui pèse ourdement sur lui, aux sémites qui, à ses yeux, le reésentent ou le détiennent, et il vote pour ceux qui rêchent la guerre aux sémites. Au mois de mars, les béraux allemands, que le peuple identifie avec les

Juifs, ont été complètement battus dans les élections au Conseil municipal de Vienne.

Après avoir étudié le rôle du ministère et les travaux du Parlement de Vienne, il reste, pour se rendre un compte exact de la vie politique en Cisleithanie, à rechercher ce qu'ont fait les diètes et les organes autonomes du pays. Il y a eu, cette année, des élections générales dans quelques-unes d'entre elles.

Galicie. — En Galicie, la lutte acharnée entre les Polonais et les Ruthènes continue. Aux élections, les Ruthènes ont obtenu 16 sièges, les paysans 6 sièges (4 Polonais, 2 Ruthènes). La situation générale des Polonais s'est trouvée relevée par la nomination de l'évêque de Cracovie au rang de prince. La diète a eu une occasion de défendre son autonomie contre le gouvernement central. Le ministère n'ayant pas voulu présenter à la sanction impériale une loi qu'elle avait votée, et qui prescrivait un examen pour les secrétaires des communes, elle a renouvelé son vote et n'a pas cédé. La Galicie a reçu un nouveau règlement d'administration pour les villes d'une certaine grandeur. Jusqu'alors, sauf Léopol et Cracovie, toutes les villes, même les plus petites, avaient la même administration.

Basse-Autriche. — Le refus du gouvernement central de souscrire à la régulation de la petite rivière la Wien, a vivement ému la diète et excité les journaux de la capitale. — La diète a promis une subvention pour la construction d'un canal entre le Danube et l'Oder, ce qui rejette à l'arrière-plan le projet antérieur du canal du Danube à l'Elbe par la Moldau.

Haute-Autriche. — La diète s'est déclarée favorable à l'école confessionnelle.

Salzbourg. — La diète a demandé que les députés des communes rurales fussent élus au premier degré, directement, et non au deuxième degré, comme cela a lieu actuellement.

Tyrol. — La situation politique à la diète a enti

rement changé à la suite du compromis d'alliance entre les Italiens et les Allemands libéraux ; les cléricaux ont perdu la majorité. Il a été voté une proposition par laquelle les Italiens demandent la séparation administrative de la partie italienne du Tyrol de la partie allemande, proposition que les cléricaux comme le gouvernement avaient toujours repoussée. Le Landesausschus a été invité à élaborer une loi accordant aux Italiens des organes autonomes spéciaux.

Dalmatie. — Le programme politique de la majorité de la diète contient les principaux points suivants : union avec la Croatie et l'Esclavonie ; égalité de droits pour les Serbes et pour les Croates ; annihilation de l'influence politique des Italiens et des Allemands ; la liturgie slave, et la construction de chemins de fer jusqu'ici très insuffisants. Sur 43 députés que compte la diète, 24, dont 4 ecclésiastiques catholiques et 3 Italiens, ont signé ce programme. La minorité se compose de 6 Italiens, 7 Serbes, de l'archevêque catholique, de l'évêque grec non uni de Zara, du sénéchal Tajnovitch et de 3 membres du parti croate.

Au mois de juillet, la diète a été saisie d'une proposition tendant à introduire l'enseignement de la langue russe dans les écoles de la province.

Istrie. — En Istrie, les Slaves ont gagné deux sièges, et, par suite, la majorité dans la curie des communes rurales. Aux élections du conseil municipal de Trieste, les modérés ont gagné du terrain ; pour en témoigner sa satisfaction, le gouvernement a nommé gouverneur l'ancien vice-gouverneur, M. de Rinaldini, à la place du baron de Prétis, qui avait dû démissionner à cause de l'agitation irredentiste.

Silésie. — Pour la première fois, on a nommé un Tchèque, dans une élection partielle.

Moravie. — La diète a voté un emprunt de 9 millions de florins, pour la conversion et la consolidation des dettes actuelles. Elle a donné satisfaction aux Tchèques qui sont en minorité à la diète, quoiqu'ils représentent

plus des deux tiers de la population), en ne précisant pas si l'Université, dont l'établissement à Brunn est décidé, serait allemande, tchèque, ou utraquiste.

Bohême. — La diète de Bohême a tenu deux sessions : l'une du 13 au 19 janvier, l'autre du 10 octobre au 25 novembre. Les Allemands, persévérant dans leur opposition passive, n'y assistèrent pas.

Les vieux Tchèques ont fait voter quelques mesures qui devaient, à leurs yeux, fortifier leur position vis-à-vis des électeurs : établissement d'une académie des sciences tchèque, à la suite d'un don de 200,000 florins par un patriote tchèque; fondation à Prague d'une banque du royaume, en vue d'améliorer par un crédit les exploitations agricoles, et de placer les emprunts des villes et des corporations publiques; enfin, augmentation de traitement pour certaines catégories des instituteurs primaires, gens très influents dans les élections. Ces mesures n'ont pas produit l'effet désiré! Aux élections, les Allemands libéraux ont gagné un siège, occupé par un Allemand qui n'avait pas quitté la diète, et ils ont gardé tous leurs autres sièges. Les jeunes Tchèques en ont gagné vingt-six. Ils ont obtenu dans les communes rurales (élections indirectes) 4,200 voix contre 3,080 aux vieux Tchèques; et dans les villes (élections directes), 23,200 contre 18,000. Forts de ce succès, les jeunes Tchèques déclarent qu'ils représentent la majorité de la population.

Le parti des vieux Tchèques avait été tout-puissant depuis le commencement de la vie politique de la Bohême. Mais son intolérance a poussé à une résistance acharnée les jeunes Tchèques, qui ont profité de l'irritation de la population, depuis trop longtemps leurrée de promesses, pour battre en brèche leurs adversaires. Le peuple voulait quelque chose de nouveau; il trouvait que la politique gouvernementale des vieux Tchèques ne lui avait pas assez rapporté; puis, le mécontentement soulevé par la crise agricole, la création de l'Union des paysans, les inquiétudes des instituteurs au sujet des

conséquences que la loi Liechtenstein aurait pour leur situation, sont venus en aide aux jeunes Tchèques, vigoureusement conduits au combat par M. Gregr.

A la suite de la victoire des jeunes Tchèques, le baron Kraus, gouverneur de Bohême, a donné sa démission; il a été remplacé par le comte Thun, que l'on crut tout d'abord favorable aux Tchèques, parce que, étant député, il s'était déclaré partisan de l'idée du couronnement de l'empereur à Prague, comme roi de Bohême. Les jeunes Tchèques tentèrent de profiter de ces dispositions pour faire voter par la diète, à propos de la discussion de l'adresse, une motion invitant François-Joseph à ne plus retarder davantage la cérémonie du couronnement. Mais les vieux Tchèques, qui avaient déjà à ce moment engagé des négociations avec les Allemands pour un plan de conciliation, combattirent cette proposition, non pas comme mal fondée, mais comme inopportune, et la firent rejeter. Les amis de M. Gregr n'ont pas manqué de tirer parti de cette attitude des partisans de M. Rieger. Ils ont encore exploité contre leurs adversaires un incident qui a troublé plusieurs séances dans le courant de décembre. On avait inscrit sur la façade du nouveau musée du royaume de Bohême les noms des hommes célèbres dans l'histoire des sciences et des arts du pays. Par égard, paraît-il, pour les catholiques, les autorités omirent le nom de Jean Huss, un des héros les plus vénérés de la nation. Les jeunes Tchèques demandèrent à la diète que ce nom fût mis à une place d'honneur. Le prince de Schvarzenberg protesta, et alla jusqu'à traiter les Hussites de bande de brigands et d'incendiaires. Les vieux Tchèques n'ayant pas jugé à propos de relever ces expressions outrageantes, leurs rivaux les ont dénoncés à l'opinion publique comme des blasphémateurs et ils ont ouvert une souscription pour élever une statue à Jean Huss.

A la fin de la première partie de la session d'hiver, la diète a voté une loi qui règle la question, depuis longtemps controversée, de la langue dans laquelle

doivent être rédigés les actes administratifs; elle a pris pour base l'égalité absolue des deux nationalités du pays.

Les succès des jeunes Tchèques ont fait craindre à Vienne qu'ils n'eussent la majorité à la diète après les prochaines élections, et ne chassassent les amis de M. Rieger du Reichsrath. Le comte Taaffe, dont la majorité se trouverait alors à la merci de M. Gregr, a fait les plus grands efforts pour amener entre les Allemands et les Tchèques de toutes nuances une entente, au moins partielle, qui diminuât la vivacité de la lutte de races en Bohême. A la fin de décembre, des conférences ont été organisées entre les Allemands et les vieux Tchèques, mais les jeunes Tchèques n'y ont pas été admis.

Nécrologie.

Cardinal *Ganglbauer*, prince-archevêque de Vienne ; — comte *Potocki*, ancien ministre gouverneur de la Galicie ; — maréchal *Philippovic*, ancien commandant du corps expéditionnaire austro-hongrois en Bosnie ; — Robert *Hammerling*, poète et auteur dramatique ; — baron *Rapp*, président de la diète du Tyrol ; — baron de *Kremer*, ancien ministre du commerce ; — comte Leo *Thun-Hohenstein*.

TRANSLEITHANIE

Les ardentes luttes politiques auxquelles a donné lieu la discussion de la loi militaire, ont rendu l'année 1889 particulièrement agitée en Hongrie. M. de Tisza, ayant dans cette question heurté les tendances nationales, s'est trouvé en conflit avec l'opposition parlementaire et avec une partie de la nation excitée par la presse. Il n'en est pas sorti intact; il a dû s'entourer de nouveaux ministres, dont le choix a paru au public l'indice d'r- changement de système ; mais il n'en est pas moins chef incontesté du grand parti libéral hongrois.

D'après la Constitution de 1867, l'armée est une insi tution commune de l'Autriche et de la Hongrie. S(

organisation intérieure, son commandement et sa direction supérieure relèvent de l'empereur-roi; mais les deux pays se sont réservé le droit de voter le contingent du recrutement, de fixer la durée du service, et de statuer sur la dislocation et l'entretien des troupes. La loi qui organisait l'armée, et qui devait être simultanément soumise aux deux Parlements, datait de 1868; elle avait été renouvelée en 1879, et arrivait à son terme en 1889. Le projet de loi militaire, déposé le 12 décembre 1888 sur le bureau de la Chambre hongroise, ne différait de la loi antérieure que par deux dispositions. L'article 14 fixait, comme par le passé, le contingent du recrutement (103,100 recrues par an, dont 42,711 à fournir par la Hongrie); mais il ne contenait plus la clause limitant à dix ans le droit de lever ce contingent. L'article 25 astreignait à servir une seconde année les volontaires d'un an qui n'auraient pas obtenu le brevet d'officier. Ces deux modifications heurtaient des idées auxquelles les Magyars tiennent avec une jalousie ombrageuse; elles portaient atteinte au droit constitutionnel de voter ou refuser le contingent; elles décidaient enfin que l'ignorance de la langue allemande forcerait à faire une seconde année de service.

Le pays entier s'opposa à ce projet. Les municipalités, qui ont en Hongrie le droit de s'occuper de la politique générale, les électeurs dans leurs comices, les étudiants, organisèrent dans toutes les villes des protestations qui prirent un caractère menaçant pour le gouvernement.

La bataille s'engagea à la Chambre le 10 janvier; elle dura trois mois entiers. Le 11 janvier, le comte Apponyi, chef de l'opposition modérée, demanda, dans un grand discours, le rejet du projet de loi; le lendemain, M. Ugron, de l'extrême gauche, réclama la création d'une armée hongroise indépendante. La discussion générale dura deux semaines, et M. de Tisza dut employer toute son énergie pour prévenir les désertions dont une résistance contagieuse menaçait son parti. Il

tion publique, énuméra les facilités qu'on accorderait aux volontaires dans leurs études universitaires. — Le baron Fejervary, ministre de l'armée territoriale nationale (Honvéds), assura que les commissions d'examen comprendraient toujours un officier parlant hongrois.

L'extrême gauche ne se contenta pas de ces concessions et continua son obstruction forcenée. Ce fut dans la séance du 19 mars qu'éclata la scène la plus violente, quand un des membres, M. Charles Eötvös, insinua que M. de Tisza avait trop écouté ses intérêts privés dans la concession du chemin de fer de Bihàr. Cette attaque contre l'honorabilité indiscutable du président du conseil provoqua une telle surexcitation qu'à la sortie, un député ministériel, se laissa emporter jusqu'à décharger son revolver sur un lycéen qui l'avait injurié. Ce pénible incident provoqua une vive excitation dans la foule, qui menaça M. de Tisza et recommença ses manifestations dans les rues.

Cependant tout le monde se lassa de cette opposition sauvage; on voulait ménager le Roi, qui assistait à ces scènes du haut de son palais de Bude; le 26 mars, l'article 25 et la motion de M. Gajary furent votés par 254 voix contre 145, et le 1er avril tous les autres articles étaient adoptés.

Devant la chambre des Magnats, la discussion fut calme et courte ; elle fut marquée par l'important discours que prononça, le 5 avril, le comte Jules Andrassy, et où il exposa les dangers qui pourraient résulter de la création d'une armée hongroise indépendante.

Cette loi fixe donc pour une nouvelle période de dix années l'organisation de l'armée, dont le titre a été modifié cette année par un rescrit, dû à l'initiative personnelle de l'empereur-roi. Conformément au système dualiste, l'armée s'appellera désormais « Armée impériale » et « royale ». Par contre, la question du drapea n'est pas encore réglée. A la suite de l'attentat comm aux grandes manœuvres de Monor sur le drapeau jau et noir, qu'arborait le général des Honvéds, l'extrên

gauche interpella le baron Fejérvàry, et à la séance du 25 octobre, M. Iranyi demanda sa mise en accusation. Cette proposition fut repoussée par 243 voix contre 70. Toute l'opposition modérée avait voté pour le ministère.

A la suite de l'assaut formidable que lui avait livré l'opposition, M. de Tisza sentit le besoin de s'entourer de nouveaux collaborateurs. Jusque-là sa puissante personnalité avait suffi pour maintenir une discipline sévère dans son parti et pour repousser les attaques du dehors. Mais l'atteinte portée à son prestige exigeait à côté de lui non plus de simples collaborateurs « exécuteurs de ses ordres », mais des hommes de talent pouvant par eux-mêmes résister à l'opposition. Ces hommes nouveaux apportaient avec eux leurs idées, idées de progrès et de réformes que M. de Tisza avait jugées prématurées, mais que l'opinion publique réclamait. Il fallait les accepter, et c'est là le changement salutaire qu'ont valu aux Hongrois les orages parlementaires de 1889.

M. de Tisza abandonna le portefeuille des finances à M. Alexandre Wekerle, qui après avoir obtenu tous ses grades dans l'administration financière, l'avait dirigée comme sous-secrétaire d'État; il remplaça aussi, au ministère de la justice, M. Fabyni, qui avait démissionné le 23 mars, par M. Désiré Szilagyi. M. Szilagyi avait été longtemps l'un des deux chefs de l'opposition modérée; il s'était ensuite rapproché du parti libéral, tout en gardant les sympathies de l'opposition. Son entrée dans le cabinet a produit une excellente impression, qu'il a justifiée en développant son programme le 25 mars.

Examinons rapidement les mesures qu'a prises le ministère ainsi reconstitué.

Finances. — M. Wekerle défendit, au mois de mai, le budget de 1889; il fit voter une loi simplifiant la perception des impôts, et mena à bien l'opération de conversion qui réduit de 14 millions de florins par an les dépenses du service de la dette. Il a présenté, le 15 octobre, les

comptes clos de l'exercice 1888 et le budget de prévisions pour 1890.

L'exercice 1888 donne :

Recettes, 337,939,845 florins.

Dépenses, 362,043,337 florins.

Le déficit s'élevait donc à 24,103,492 florins. Depuis, la situation budgétaire s'est améliorée, si bien que le budget de 1890 se solde déjà en équilibre.

Recettes, 355,259,247 florins.

Dépenses, 355,663,646 florins.

L'opposition, tout en reconnaissant l'amélioration accusée par ces prévisions, élève cependant quelques réserves à l'égard des 22 millions prévus pour la taxe des alcools, des 12 millions attendus des droits sur les débits de boissons, et des 41 millions que doit fournir le réseau des voies ferrées de l'état.

Il incombera maintenant à M. Wekerle une tâche des plus délicates, celle d'indemniser les détenteurs des « droits régaliens ». Son programme comprend encore le relèvement des impôts sur les spiritueux, sur le sucre, sur les revenus ; la suppression de la petite loterie, qui a beaucoup souffert des fraudes retentissantes de ces derniers temps. Enfin il a entamé, par l'intermédiaire de son secrétaire d'Etat, M. Lang, des négociations avec le ministre des finances autrichien, sur la question de l'étalon, et de la mise au pair du florin.

Instruction publique. — Après le décès de M. Tréfort, qui avait dirigé pendant plus de dix ans les cultes et l'instruction publique, ce portefeuille fut confié au comte Albin Csáky, dont les réformes n'ont pas toujours réussi. L'opposition s'est surtout attaquée (15 au 18 mai) à son projet, jugé réactionnaire, de transformer le lycée catholique de Bude en un internat modèle où l'on donnerait à une certaine catégorie de jeunes gens une haute éducation qui leur enlèverait le prétexte d'aller à l'étranger. Le comte Csàky est aussi l'auteur d'une circulaire ordonnant la propagation des études allemandes dans les écoles secondaires.

Justice. — Parmi les réformes que M. D. Szilàgyi a promis de réaliser en arrivant au pouvoir, on peut citer : l'organisation d'un tribunal du contentieux ; le droit de réunion et d'association ; la procédure orale et immédiate pour les tribunaux civils ; le jury pour les tribunaux correctionnels ; la décentralisation de la Cour royale, seule Cour d'appel en Hongrie.

Travaux publics. — Par une loi récente, le ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce a été scindé. Les affaires de commerce, d'industrie, de douanes et de navigation relèvent du ministère du commerce, qui comprend aussi l'ancien ministère des travaux publics. Ce département est entre les mains de M. Baross. — Les travaux hydrauliques, les domaines de l'État, la colonisation, dépendent du ministère de l'agriculture, à la tête duquel est placé le comte Jules Szapary, depuis la démission du comte Paul Széchenyi.

M. Baross a beaucoup contribué à développer les chemins de fer, qui ont pris depuis quelques années, en Hongrie, tant d'extension. Le revenu du réseau d'État a été, en 1888, de 43 millions de florins supérieur aux prévisions ; il y a lieu de croire que ce revenu sera meilleur encore cette année ; l'État a acquis les lignes de l'Ouest hongrois et de Bude-Fünfkirchen. C'est par ses réformes dans le tarif du transport des voyageurs que M. Baross a surtout attiré l'attention. Il a, par voie administrative, sous sa propre responsabilité et sans en demander l'autorisation au Parlement, institué le « tarif par zones ». Pour augmenter le nombre des voyageurs et pour assurer à la capitale les avantages du développement de la circulation, il a établi le nouveau tarif de façon à ce que Budapest fût le centre commun de quatorze zones, et qu'il n'y eût, dans la limite de chacune de ces zones, qu'un tarif unique pour toutes les stations. Les zones s'arrêtent à Budapest ; le voyageur qui va au delà doit prendre un nouveau ticket, car il entre ensuite dans la première zone partant de la capitale. On a établi

enfin des tarifs spéciaux et très réduits pour le trafic local, c'est-à-dire d'une station à la station voisine.

Ce nouveau tarif n'a pas été introduit seulement sur le réseau de l'État, il l'a été aussi sur les lignes du Nord-Est, de Kassa-Oderberg; et la Société de la Staatsbahn a été forcée d'adopter un tarif de concurrence. Le succès de cette réforme s'est dessiné dès les premiers jours, et il s'est maintenu depuis.

La navigation intérieure n'a pas échappé à l'activité de M. Baross. Elle est exploitée surtout par la Compagnie de navigation danubienne. Cette puissante Compagnie, créée par le comte Étienne Széchenyi, a son siège à Vienne ; c'est de la Hongrie qu'elle tire ses plus grands profits; ses tarifs sont néanmoins établis de façon à favoriser Vienne au détriment de Budapest. Aussi, M. Baross l'a-t-il sommée de créer à Budapest une direction indépendante pour ses lignes hongroises, et de mettre les tarifs de ces lignes en harmonie avec les intérêts du commerce de la Hongrie. Si elle s'y refuse, le ministre est décidé à favoriser la création d'une Société hongroise de navigation.

Enfin, les travaux de régularisation des Portes-de-Fer ont été commencés.

Cultes. Affaires de l'Eglise serbe. — Le siège du patriarcat serbe établi à Karlowitz, depuis l'arrivée des Serbes dans cette région au XVIIe siècle, est actuellement vacant par suite de la mort de Mgr German Angyelitch. Son successeur doit être nommé par le « congrès ecclésiastique », la seule institution qui soit restée aux Serbes de leur ancienne autonomie. Ce congrès qui, sur 75 membres, compte 50 laïques affiliés pour la plupart au parti du fameux agitateur Miletitch, s'étant réuni, le gouvernement s'appuyant sur des précédents historiques, interdit ses séances et nomma pour la gestion des affaires un administrateur. Cette nomination que le « comité permanent » du congrès ne voulut pas reconnaître, fut la cause d'un conflit. Interpellé le 10 décembre par M. Issakovitch, député de nationalité serbe,

M. de Tisza a répondu en promettant que le Congrès serait bientôt convoqué.

Autonomie de l'église catholique. — Le 20 mai, M. Fenyvessy a invité le gouvernement à procéder à l'organisation de l'autonomie de l'église catholique hongroise, en assurant aux laïques l'ingérence et le droit de contrôle dans les affaires financières et administratives. Le comte Csaky, ministre des cultes, ne s'y est pas opposé, mais il voudrait que le public, l'épiscopat et le bas clergé fussent d'accord sur la question.

Croatie. — M. Coloman Bedekovitch, ministre des affaires croates, le doyen du cabinet, est mort le 10 août, sans avoir pu apposer sa signature au nouveau compromis financier entre la Hongrie et la Croatie. Le projet de loi qui règle pour dix ans les rapports financiers des deux pays unis, a été rédigé d'un commun accord par les « députations regnicolaires » croate et hongroise. D'après ce compromis, la Croatie contribuera aux dépenses communes de la monarchie pour 7,935,295 florins, sur les 100 millions de florins, tandis que la Hongrie en payera 92,064,805; et la Croatie prélèvera sur ses recettes une quote-part de 44 p. 100 pour faire face à ses besoins intérieurs; 56 p. 100 seront remis au Trésor hongrois. Auparavant, la quote-part s'élevait à 45 p. 100. Le compromis qui a été accepté par le parlement de Pesth au mois de novembre avait été voté par la diète d'Agram, en octobre, après une longue discussion, à la majorité de 69 voix contre 4. Le parti des intransigeants, ou parti de Startchevitch, avait quitté la salle avant le vote. Pendant la discussion que les « ultras » cherchaient à diriger contre la Hongrie, plusieurs députés, entre autres M. Jean Yaguitch et Cernkovitch, ont défendu le compromis de 1868 qui a ;glé les rapports d'Agram avec Budapest.

Cependant l'idée du « grand royaume illyrien » subste toujours. Les Croates qui siègent dans la diète de almatie ont récemment entamé une campagne pour :clamer la réunion de la Dalmatie avec la Croatie dont

le titre officiel est « royaume uni de Croatie, Slavonie, et Dalmatie », et le 19 octobre M. Bartchitch a présenté une motion tendant à détacher la Croatie du royaume de Saint-Étienne, pour former un royaume illyrien ou yougo-slave. Cette proposition séparatiste a été repoussée par le parti « national », à la majorité de 58 voix contre 10.

Situation politique actuelle de la Hongrie. — Lorsque l'orage soulevé par la loi militaire se fut apaisé, M. de Tisza, accompagné d'une trentaine de députés, se rendit le 2 octobre dans sa ville natale, à Nagy Varad, et dans un grand discours aux électeurs, il prononça les paroles suivantes : « Il est arrivé que des gouvernements se soient démis, sans avoir perdu la confiance du pays, simplement pour n'avoir pu résoudre certaines questions comme ils le voulaient. Mais jamais un gouvernement ou un parti ayant le sentiment de sa dignité n'a quitté le pouvoir à la suite d'une intimidation. » Il paraît en effet certain que le président du conseil ne s'est maintenu dans ses pénibles fonctions qu'en raison des devoirs particuliers qu'il s'imposait à lui-même. On doit reconnaître que si sa position n'a pas été ébranlée cette année, elle a été très affaiblie. Des élections générales présenteraient maintenant de grandes chances de succès pour l'opposition, que la masse de la nation avait suivie dans l'affaire de la loi militaire, et l'extrême gauche s'est rendue plus populaire encore par sa dernière campagne dans la « question Kossuth ».

Certes, la nation n'est pas disposée à réaliser le programme séparatiste de Kossuth ; mais elle vénère en lui l'auteur des réformes libérales de 1848, et le chef de la révolution de 1849. Aussi s'est-elle émue en entendant le grand patriote dire aux 850 Hongrois qui étaient venus le saluer à Turin, qu'il allait perdre sa qualité de hongrois ; son passé lui défendant de faire chez le consul « autrichien » les démarches prescrites par la loi sur la naturalisation de 1879. On demanda la modification de cette loi. M. Iranyi fut au Parlement l'interprète des

sentiments de la nation. M. de Tisza lui répliqua qu'on ne pouvait pour un seul homme modifier une loi, et que d'ailleurs Kossuth étant citoyen honoraire d'un grand nombre de villes, conserverait par cela même sa qualité de Hongrois.

On ne se contenta pas de cette réponse, et bientôt, devant l'énergique opposition de l'extrême gauche, M. de Tisza promit que Kossuth serait dispensé de faire la démarche prescrite auprès du consul, et qu'il proposerait une loi maintenant la qualité de Hongrois aux émigrés.

Les débats sur la loi militaire, le budget et la loi de naturalisation, ont rendu très populaire le parti de « l'indépendance » ; mais cela ne suffit pas pour lui donner le pouvoir. Son programme, hostile au compromis de 1867, l'en écarte ; ses succès viennent surtout des maladresses du gouvernement. Le prestige de l'extrême gauche n'empêchera pas le cabinet, reconstitué et appuyé sur 120 voix de majorité, de réaliser les réformes qu'il a dû promettre, et qui peuvent lui rendre son ancienne autorité. La réforme la plus importante est celle de l'administration dans le sens de la centralisation.

Nécrologie.

Bedekovitch (Coloman), ancien ban de Croatie, ministre des affaires croates. — *Vizsolyi* (Gustave), président du parti libéral. — *Apathy* (Étienne), auteur du Code de commerce. — *Comte Péchy* (Emmanuel), ancien gouverneur de Transylvanie. — *Mgr Ronay* (Hyacinthe), évêque titulaire, professeur d'histoire du prince Rodolphe, gouverneur de l'archiduchesse Marie-Valérie. — *Comte Karolyi*, ancien ambassadeur.

BIBLIOGRAPHIE (en hongrois).

Deak ferencz beszedei (Discours de F. Deak), IIIe vol., 1861-1866, publié par M. E. Konyi. — *Gr. Széchenyi Istvan levelei* (Correspondance du comte Széchenyi, tome Ier, publié par M. B. Mailath. — *Kovàcs.* Les trois dernières années (1846-1848) de la vie politique du comte E. Széchenyi. — *De Ieszenski.* La Hongrie et ses Pays annexes. — *Hentaller.* Görgey comme homme politique.

BELGIQUE

Comme les années précédentes, la Belgique ne s'est pas départie, dans ses relations extérieures, de la neutralité que lui prescrivent les traités et de la réserve qui convient à un État de peu d'étendue, voisin direct de la France et de l'Allemagne. Elle a continué à porter son attention sur son organisation intérieure et sur la lutte des deux partis nationaux, catholique et libéral, qui se disputent la prédominance avec une énergie et une vivacité bien connues.

Pouvoir exécutif. — La Belgique s'est séparée du royaume des Pays-Bas à la suite de la révolution du 30 septembre 1830; son indépendance a été proclamée le 4 octobre par le Gouvernement provisoire qui avait assumé le pouvoir souverain, et ratifiée le 18 novembre par le Congrès national élu le 3 du même mois. Peu de jours après, le 22 novembre, le Congrès décrétait, au nom du peuple belge, que celui-ci adoptait pour forme de son gouvernement la *monarchie constitutionnelle* représentative, sous un chef héréditaire. Le 4 juin 1831, la même assemblée proclamait roi des Belges, S. A. R. le prince de Saxe-Cobourg, qui régna sous le nom de Léopold Ier, jusqu'au jour de son décès, survenu le 10 décembre 1861, et fut remplacé, à dater de cette époque, par son fils aîné, *Léopold II*, aujourd'hui régnant.

Le ministère appartient actuellement au parti catholique; son chef est M. Beernaert. Le seul changement qui ait eu lieu dans l'année a été le remplacement par M. de Bruyn de M. le chevalier de Moreau, ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.

Parlement. — Les Chambres se sont réunies comme d'habitude le deuxième mardi de novembre; la session de la Chambre des représentants s'est prolongée jusqu'au milieu d'août. Il n'y a à signaler cette année, parmi les membres influents nouveaux entrés au Parlement, que M. Janson, député radical de Bruxelles, élu en juin, grâce à la concentration des radicaux et des libéraux modérés, au second tour de scrutin. Cette élection a produit une vive émotion, et les libéraux s'en sont vantés comme d'un triomphe qui devait amener la chute du ministère, mais elle n'a eu aucune influence sur la politique du gouvernement.

A la vérité, la rentrée au Parlement de l'un des principaux chefs de l'opposition n'est pas pour elle un médiocre avantage. M. Janson a eu soin d'ailleurs, aussitôt rendu à la politique active, de harceler le ministère et de ne pas lui laisser un moment de repos ; il a été l'un des plus ardents meneurs de l'interpellation (décembre), au sujet de l'affaire Gautier de Rasse. Voici les faits en quelques mots : au cours d'un procès contre des agitateurs socialistes, qui se déroula devant la Cour d'assises du Hainaut (mai), on découvrit que l'un des individus les plus compromis avait eu des relations avec le ministère de l'intérieur, et avait été reçu par le président du Conseil lui-même, très secrètement, quelque temps avant les troubles que les accusés avaient fomentés, disait-on; la presse s'empara de cette affaire, qui fit grand bruit : il n'était plus question que d'agents provocateurs et de complicité du gou-ernement, et les accusés furent pour la plupart quittés. Une interpellation fut portée devant les ambres ; mais il parut à la majorité que la prétendue mplicité n'était pas suffisamment établie et le minis-

tère obtint un bill d'indemnité. A quelques mois de là, M. Beernaert ayant cru devoir mettre d'urgence à la retraite l'administrateur de la sûreté générale, M. Gautier de Rasse, qui l'aurait mal renseigné sur la qualité des prévenus et aurait fait faire au gouvernement la fausse démarche qui lui était si amèrement reprochée, l'opposition revint à la charge, prit en mains la cause de M. Gautier de Rasse, et MM. Bara et Janson, durant trois jours, tinrent sur la sellette MM. Lejeune et Beernaert, qui, du reste, y firent bonne figure et se défendirent éloquemment; la Chambre donna raison de nouveau aux ministres (décembre); il est vrai que la majorité, composée de leurs amis, n'était pas difficile à convaincre et ne demandait pas mieux que d'être persuadée.

Nous énumérons ci-dessous les questions agitées et les lois votées dans le cours de cette session :

Finances. — L'établissement du budget a permis de constater cette année des excédents de recettes considérables, qui ont été appliqués à des dégrèvements. Parmi ceux-ci, il y a lieu de signaler la décharge de toute contribution personnelle sur les habitations ouvrières, et une allocation extraordinaire de un franc par tête d'habitant dans toutes les communes. D'autre part, dans un but social, on a frappé d'une taxe assez lourde les débits de boissons alcooliques qui viendraient à s'ouvrir dans l'année.

Nous ne pouvons établir le montant de la dette qu'à la date du 31 décembre 1888; elle s'élevait alors au capital de 1,947 millions, dont 20 millions de francs en bons du Trésor; le service de cette dette avait exigé pour l'année 1888 l'allocation de crédits montant ensemble à 67,387,442 francs; ramenée au capital effectif d'après les cours du 31 décembre 1888, la dette s'élevait en réalité à 1,891,990,000 francs.

Armée et marine. — Les Chambres avaient voté, il y a deux ans, les crédits nécessaires aux fortifications de la vallée de la Meuse; le roi avait pris cette affaire

fort à cœur, mais il aurait désiré voir adopter aussi par la majorité une loi réorganisant le mode de recrutement de l'armée belge et introduisant en Belgique le service obligatoire. Ce second projet, assez mal accueilli, n'en est pas moins poursuivi avec ténacité par ses partisans, et des brochures parurent, dont quelques-unes, inspirées évidemment par la pensée royale, furent discutées avec passion, sans aboutir d'ailleurs. Une question de loyalisme et de patriotisme se mêla bientôt à ces polémiques. La *Nouvelle Revue* (Paris) ayant déclaré qu'elle avait en sa possession des pièces établissant que le roi avait secrètement traité avec l'Allemagne pour lui livrer, en cas de guerre, toutes les nouvelles places fortes, ces accusations injurieuses soulevèrent toute la Belgique, qui aurait peut-être mieux fait de n'y pas prendre garde et de les traiter comme des fables inventées à plaisir.

Nous rappèllerons à ce propos que l'armée belge se recrute par les engagements volontaires et par des appels annuels réglés par un tirage au sort. Le service n'est pas personnel et le remplacement peut s'effectuer, soit directement, soit par le service du département de la guerre. Le contingent annuel est de 13,300 hommes, sur une moyenne de 55,000 inscrits pour le tirage au sort. L'effectif des hommes en activité est aujourd'hui, en nombres ronds, de 31,000 miliciens, 10,500 volontaires et 6,500 remplaçants, soit au total 48,000 hommes. La durée du service est fixée à huit années. Le budget de la guerre a beaucoup varié, suivant les circonstances : de 40 millions en 1835, il est tombé à 26 millions en 1850 pour s'élever à 59 millions en 1870; il est aujourd'hui d'environ 50 millions.

Instruction publique. — La Chambre a voté une loi sur l'usage de la langue flamande dans les tribunaux. Elle discute en ce moment une loi sur l'enseignement upérieur.

On sait que la constitution belge proclame la liberté ɔsolue de l'enseignement. Chaque particulier, belge u étranger, peut donc ouvrir des établissements quel-

conques d'instruction, sans qu'une autorisation ou une déclaration préalable soit requise, sans qu'aucune garantie de capacité ou de moralité soit exigée de ceux qui veulent enseigner, sans qu'aucune surveillance spéciale puisse être exercée. Si des abus se produisent dans l'usage de cette liberté absolue, c'est aux autorités chargées de la poursuite et de la répression des délits qu'il appartient d'y porter remède. L'enseignement supérieur, qui est en discussion à la Chambre cette année, est donné dans deux universités de l'État, établies l'une en pays wallon à Liège, l'autre en pays flamand à Gand, et dans les deux universités libres de Louvain et de Bruxelles, dont la première est catholique et l'autre libérale. Chacune d'elles comprend quatre facultés (philosophie et lettres, droit, sciences, médecine); celle de Louvain contient en outre une faculté de théologie et un institut agronomique. Des écoles spéciales destinées à l'étude de certaines sciences appliquées (génie civil, mines, arts et manufactures) sont annexées à ces institutions, qui toutes ont le droit de délivrer des diplômes.

Grands travaux publics. — Les travaux relatifs aux fortifications de la Meuse ont été poussés cette année avec plus d'activité; en outre, de grands crédits ont été ouverts au ministère spécial pour entreprendre d'importants travaux sur divers points du territoire.

Agriculture et industrie. — Aucun vote ni discussion n'ont eu lieu du chef de ces deux spécifications. On sait que l'agriculture belge, après avoir traversé une période de grande prospérité, qui était surtout la conséquence de l'accroissement de la richesse publique et de l'extension des cultures industrielles, subit, depuis une quinzaine d'années, une crise intense, qui se manifeste par l'avilissement des prix de la plupart des produits du sol, une diminution de la valeur vénale de celui-c et une réduction du taux des fermages. Cette réductio a été si forte dans les derniers temps, que bien de propriétaires qui donnaient leurs terres en locatio

n'ont pu se résoudre à l'accepter, et en sont venus à cultiver eux-mêmes. La crise, en se prolongeant, a amené une modification dans le système d'exploitation du sol : sur plusieurs points du pays, on a restreint ou abandonné la culture des céréales pour se livrer plus largement aux spéculations dont le bétail fait l'objet ; elle a puissamment contribué d'ailleurs à introduire dans les fermes des instruments de travail perfectionnés, et à développer l'emploi des engrais chimiques, dont la fabrication constitue aujourd'hui une industrie importante et prospère, alors qu'ils étaient à peine utilisés il y a une vingtaine d'années. Malheureusement, il n'y a pas en Belgique un grand nombre de cultivateurs qui possèdent les ressources nécessaires pour appliquer les moyens que la science agricole leur offre de diminuer les frais de main-d'œuvre et d'augmenter la production, parce que c'est la petite culture qui domine dans ce pays, où la propriété rurale tend à se morceler de plus en plus. Quant à l'industrie, la Belgique n'a pas échappé aux difficultés qu'ont rencontrées dans ces derniers temps toutes les contrées industrielles; ces difficultés se sont même particulièrement fait sentir dans ce petit pays grandement producteur. Plusieurs nations ayant élevé, par leur régime douanier, des barrières fiscales pour entraver l'introduction des produits étrangers, d'importants marchés ont été fermés pour lui : il lui a fallu chercher ailleurs le placement de sa production et tâcher de réduire le prix de revient. Les efforts qui ont été faits dans ce sens n'ont pas été stériles; aussi l'industrie belge se présente-t-elle encore, dans son ensemble, sous un aspect très favorable.

Cultes. — Après les discussions profondes amenées par la politique scolaire du ministère précédent et partiellement calmées par l'application de la loi de 1884 r l'enseignement primaire, l'année 1889 a été tout à paisement sous ce rapport, et le budget des cultes a voté sans discussion. — On sait qu'en Belgique la erté des cultes et celle de leur exercice public sont

garanties, sauf répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés. L'État n'a le droit d'intervenir ni dans la nomination, ni dans l'installation des ministres des cultes.

État du pays. — Le parti catholique est aujourd'hui au pouvoir et sa politique actuelle paraît être assez généralement approuvée. Le parti libéral, puissant surtout dans les grandes villes, s'est beaucoup affaibli en raison de la division entre radicaux et doctrinaires. Il paraît toutefois avoir repris quelque force, à la suite de l'union de ses deux principales fractions dans les questions électorales.

— Dans la population ouvrière proprement dite, l'état des esprits a été généralement calme cette année. Il y a bien eu quelques grèves dans les centres industriels, notamment dans les pays charbonniers, mais elles n'ont eu que peu de durée. L'antagonisme a toujours été assez vif entre Flamands et Wallons, mais il n'a pas eu occasion de se manifester d'une façon ostensible. L'émigration, considérable dans ces dernières années en raison de la densité de la population et du peu de rémunération de la main-d'œuvre, a été moins forte cette année : elle a toujours été dirigée de préférence du côté de la République Argentine.

Le seul fait international de quelque importance qui puisse être cité est la réunion du CONGRÈS ANTI-ESCLAVAGISTE, à Bruxelles, à la fin de 1889. — En 1889, la Belgique est officiellement intervenue dans la construction d'un chemin de fer dans l'État indépendant du Congo.

Nécrologie.

M. *Delcour*, ministre d'État ; — Mgr *Lambrecht*, évêque de Gand, décédé au moment où il convoquait les adhérents à un congrès d'œuvres sociales diverses, qu'il venait d'organiser.

MORESNET

Le petit territoire de Moresnet (*Altenberg* ou *Vieille Montagne*), qualifié généralement de neutre, a failli disparaître politiquement cette année. Situé entre la Prusse et la Belgique, dans l'ancien canton d'Aubel, à l'endroit où, en 1814, les trois départements français de l'Ourte, de la Meuse-Inférieure et de la Roër se rencontraient, il dut son existence aux difficultés de délimitation des frontières de la Prusse et du royaume des Pays-Bas sur ce point. Ne pouvant s'entendre sur les droits respectifs que leur conférait le traité de Vienne sur le canton d'Aubel, en raison surtout des gisements de calamine qui y étaient situés, les deux gouvernements intéressés convinrent de ne s'approprier ni l'un ni l'autre le territoire en litige. Aux termes du traité de limites du 26 juin 1816, la commune de Moresnet fut laissée libre, sans que sa situation fût précisée. Elle est administrée par un maire nommé par deux commissaires belge et prussien. Elle a environ 2,500 habitants, dont plus de 2,000 sont des mineurs de nationalité belge ou allemande.

En 1889, les gisements de calamine se trouvant à peu près épuisés, la Prusse et la Belgique pensèrent que le partage de Moresnet pourrait s'effectuer sans difficultés. Des négociations furent engagées; un moment sur le point d'aboutir, elles ont été rompues. Les habitants de Moresnet sont catholiques, et leurs préférences vont plutôt à la Belgique. Mais ne payant aucun droit à l'une et l'autre frontière, et n'ayant à fournir aucun service militaire, ils sont opposés à tout projet de partage ou d'annexion.

BULGARIE

Le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg-Gotha, élu le 2 août 1887 prince de Bulgarie, s'est mainteuu depuis cette époque sur son trône, sans avoir encore pu être reconnu par les puissances signataires du traité de Berlin. Pourtant il a, cette année, fait quelques progrès dans cette voie. S'il ne s'est pas, comme on l'avait redouté un moment, proclamé lui-même roi, il peut du moins espérer voir bientôt l'un de ses puissants voisins lui reconnaître son titre princier. Aidé du président de son ministère, M. Stambouloff, le prince Ferdinand assure l'ordre dans le pays en réprimant, par les rigueurs de son administration et les sévérités des lois sur la presse, toute agitation, toute menée hostile. Les partis d'opposition ne sont pas organisés pour résister, et ils disposent à peine d'un tiers des voix dans le Sobranié.

Le Sobranié qui, depuis la mort de Z. Stojanoff, est présidé par M. Slavkoff, a été convoqué, selon les prescriptions de la constitution, en session ordinaire, le 15/27 octobre, et a clos ses travaux le 17/29 décembre. Grâce à l'absence d'une opposition un peu énergiqu grâce surtout à l'article 14 du règlement intérieur, dc les dispositions servent à couper court à toute discussi gênante, la Chambre a légiféré tranquillement et, résı tat très remarquable, en moins de deux mois, elle r

pas voté moins de quarante lois, dont quelques-unes d'une importance capitale.

Budget pour 1890 :

RECETTES		DÉPENSES	
I. Impôts directs.	37.380.000	I. Liste civile et gouv.central	1.669.900
Douanes. . . .	13.324.000	II. Dettes d'État.	6.643.954
Taxes.	1.989.500	III. Cour des Comptes.	248.133
Amendes . . .	218.500	IV. Aff. étrang. et cultes. . .	1.781.241
II. Péages	5.031.000	Postes et télég.	3.003.498
III. Domaines. . .	4.189.600	V. Intérieur. . .	8.943.742
IV. Rentrées évent.	10.416.430	VI. Instr. publiq.	4.682.260
V. Déficit.	3.052.189	VII. Finances . .	10.426.088
TOTAL. . .	75.601.219	VIII. Trav.publics.	10.222.392
		IX. Justice . . .	4.069.912
		X. Guerre . . .	23.908.121
		TOTAL. . . .	75.601.219

Le budget se solde par un déficit de 3,052,189 francs. Ce déficit peu considérable est dû surtout à un artifice de chiffres, en majorant les recettes et en omettant parmi les dépenses les sommes nécessaires au service des intérêts et de l'amortissement de la dette d'État, et à la contruction de la ligne ferrée Jamboli-Bourgas.

On a, pour combler le déficit, le produit de l'EMPRUNT de 30 millions. Cet emprunt négocié avec la Laender Bank et le Bankverein de Vienne, a été conclu au taux de 88, donnant 6 p. 100 d'intérêt par an. Si on ajoute à ces conditions l'obligation pour le gouvernement bulgare de faire les dépenses nécessaires pour obtenir la cote officielle à Londres, Vienne et Berlin, et les frais du service des coupons et de l'amortissement des obligations, le taux d'émission sera inférieur à 82. L'emprunt est d'ailleurs garanti par l'hypothèque des lignes Tzaribrod-Sofia-Varna et Jamboli-Bourgas (cette dernière commencée au mois de mai dernier). On a prétendu en Bulgarie que cet emprunt était trop onéreux, surtout si on le compare

avec le cours (90-91) à Londres des obligations bulgares, qui ne sont même pas encore officiellement cotées.

Parmi les lois votées par la Chambre, nous citerons la LOI MILITAIRE du 7/19 décembre, qui établit le service obligatoire de vingt à quarante-cinq ans, à savoir 10 ans dans l'armée active, 8 dans la réserve, 10 dans la territoriale, et fixe le contingent de l'armée active à 1 p. 100 de la population (3,154,375 habitants en 1886). — Une loi de la même date sur l'organisation et la procédure de la justice militaire, d'après la législation russe. — Une loi sur les inspecteurs scolaires, qui seront dorénavant nommés par le gouvernement, et ne pourront plus appartenir à l'opposition, comme lorsqu'ils étaient élus. — Une loi du 27 novembre/9 décembre règle la recherche des antiquités, et promet des récompenses aux travaux littéraires. L'Université a ouvert ses cours au début de l'année scolaire 1888-1889; elle compte actuellement 110 élèves.

Les lois les plus importantes ont passé presque inaperçues et sans discussion. Loi du 6/18 novembre sur la tutelle, copiée sur le Code civil français, ainsi que la loi sur les successions du 13/25 novembre. Mais cette dernière a emprunté quelques dispositions au Code italien. Loi sur la police générale du 6/18 novembre; sur la police des chemins de fer du 23 novembre/5 décembre; sur la réglementation de la profession d'avocat du 16/28 décembre.

Une loi sur les élections législatives modifie sur deux points les lois anciennes : elle stipule que le bureau électoral doit être composé de membres choisis par les électeurs et de délégués des conseils municipaux et provinciaux, et elle introduit sous certaines conditions le vote par section. Enfin par la loi du 16/28 décembre, la division administrative du pays a été changée, et le nombre des districts réduit à 22.

L'activité du parlement bulgare s'est peu portée sur les grands travaux publics, le commerce, l'industrie et surtout l'agriculture, la principale source de la richesse

du pays. La seule mesure prise en ce sens a été la modification de la loi des octrois, portant qu'en dehors des matières taxées jusqu'ici, — comestibles, combustibles et matériaux de construction, — seront soumis à la taxe d'octroi, 2 à 5 p. 100 *ad valorem*, les produits manufacturés et les denrées coloniales. Mais c'est là une mesure d'ordre plutôt fiscal qu'économique.

Si les questions économiques ont peu attiré l'attention des hommes d'État bulgares, il n'en a pas été de même des QUESTIONS RELIGIEUSES. Le clergé national jouit de certains privilèges et exerce sur l'esprit de la population une grande influence, qui n'est pas toujours favorable au gouvernement. Mais la résistance que le saint Synode essaya de faire aux volontés du prince fut étouffée par des mesures de rigueur extrême. Le Synode, qui avait été régulièrement convoqué, fut dissous ; plusieurs des évêques qui le composaient furent renvoyés sous bonne escorte dans leurs diocèses respectifs ; et on prêta un instant à M. Stambouloff l'intention de créer une Église bulgare absolument indépendante de l'Exarque de Constantinople.

Au point de vue de la politique extérieure, il ne s'est rien passé de bien saillant en Bulgarie cette année. Le passage à Sofia du prince russe Dolgoroukoff, et son départ précipité, ont un instant excité les commentaires des journaux à sensation. Le seul fait important est l'attitude de l'Autriche à l'égard de la principauté. Dans la séance du 23 juin, l'empereur François-Joseph a déclaré aux délégations : « qu'en Bulgarie, l'ordre et la tranquillité règnent, et qu'il est satisfaisant de constater les progrès continuels que fait ce pays malgré sa situation difficile ». L'Autriche a accentué encore sa bienveillance, et en admettant à la cote officielle des Bourses de Vienne et de Pesth l'emprunt bulgare, elle reconnaissait indirectement l'ordre de choses établi en Bulgarie. Enfin, un agent diplomatique officieux, M. Natchevitch, a été nommé à Vienne. Mais ce sont les seuls résultats qu'ait pu obtenir jusqu'à présent le prince Ferdinand. Le voyage

un peu mystérieux qu'il a accompli récemment en Occident (octobre 1889) est resté, à cet égard, infructueux.

Les négociations entamées avec la Serbie, pour la conclusion d'un TRAITÉ DE COMMERCE, n'ont pu aboutir. Mais le Cabinet de Sofia a été plus heureux avec l'Angleterre, et il a conclu avec elle, le 14/26 décembre, une convention provisoire pour deux ans. L'article 1er porte que les marchandises britanniques importées en Bulgarie, à l'exception des spiritueux, du tabac, du sel et de la poudre, qui sont soumis à un régime spécial, paieront un droit de douane de 8 p. 100 *ad valorem*, sans préjudice du traitement de la nation la plus favorisée. D'autre part, les produits du sol et de l'industrie bulgares, importés dans le Royaume-Uni, acquitteront les mêmes droits que les produits similaires des nations les plus favorisées.

Nécrologie.

Mgr *Antime*, premier exarque, chef spirituel de l'Église bulgare autocéphale, élu en 1872, mort à Widin. — Zacharie *Stojanof*, président du Sobranié, rédacteur du Journal officiel « Svoboda ».

DANEMARK

Ministère : MM. Estrup (finances et présidence du conseil), Nelleman (justice et Islande), baron Rosenörn Lehn, Ravn (marine), Scavenius (cultes et instruction publique), Bahnson (guerre), Ingersleb (intérieur).

Il semble qu'il y ait actuellement un peu de détente dans la situation intérieure du Danemark. Néanmoins la lutte entre le ministère et la deuxième Chambre continue toujours. Comme on sait, le ministère conservateur, présidé par M. Estrup, a pour lui le roi et la Chambre haute, mais est violemment attaqué par la majorité libérale de la Chambre basse, qui rejette systématiquement tout ce que le cabinet lui soumet et notamment le budget. Pour remédier autant que possible à cet état de choses, le roi octroie chaque année un budget « provisoire », en forçant peut-être un peu l'article de la Constitution qui l'autorise à agir ainsi, quand des circonstances graves l'exigent.

La minorité qui soutient le cabinet ne comprend guère qu'un tiers de la Chambre, 28 membres ; mais elle a l'avantage d'être absolument compacte.

La majorité libérale, au contraire, se divise en trois groupes fort peu unis : les intransigeants, ou *bergiens*, du nom de leur chef, le vieux M. Berg, font une opposition à outrance et refusent de propos délibéré d'entrer en discussion avec le ministère. Ils sont une dizaine en-

viron. Les deux autres fractions de la majorité forment ce qu'on appelle « le parti de la discussion », parce qu'ils consentent à entrer en pourparlers avec M. Estrup et ses amis ; ils ne s'entendent d'ailleurs pas toujours entre eux sur les concessions qu'ils prétendent obtenir, les radicaux, au nombre de 27, se rapprochant parfois des bergiens, et les modérés, qui sont 35, étant beaucoup plus disposés à la conciliation.

Le parti libéral a trouvé maintenant un nouveau sujet de protestations contre le gouvernement dans la question des armements et de la défense de Copenhague. Considérant qu'en Danemark, plus encore que partout ailleurs, le pays ne peut être considéré comme vaincu, tant que la capitale n'a pas été prise, les conservateurs ont décidé de fortifier la ville de Copenhague, afin qu'en cas de guerre européenne elle soit en état de résister jusqu'au moment où des alliés pourraient venir à son secours. Désireux de continuer et de raviver l'agitation contre le cabinet, les meneurs de la gauche ne cessent d'entretenir le public des calamités qu'entraînerait un siège et dénoncent les travaux entrepris autour de la capitale comme devant attirer sur le pays les horreurs d'une invasion. Il semble probable, d'ailleurs, qu'ils n'ont jamais éprouvé les « angoisses patriotiques » qui servent de thème à leurs récriminations contre le ministère. Néanmoins, ne voyant plus d'autre moyen de secouer l'indifférence du public, qui se désintéresse de plus en plus du conflit constitutionnel, ils n'hésitent pas à fournir des arguments aux ennemis de leur pays : il suffirait que l'Allemagne prît au sérieux les dénonciations des journaux de gauche pour que les bons rapports qui existent entre les deux pays cessassent immédiatement.

Pour ce qui est de la politique extérieure, le Danemark tient par-dessus tout à conserver une stricte neutralité et à demeurer en bons termes avec toutes les puissances sans s'engager avec aucune. Ses intérêts, auxquels viennent s'ajouter des raisons de famille, le

portent actuellement vers la Russie (l'impératrice de Russie est la fille du roi Christian IX), mais il n'y a très vraisemblablement qu'un simple rapprochement sans traité formel. Ainsi que nous l'indiquions plus haut, les relations entre le gouvernement de Copenhague et celui de Berlin ne laissent pas que d'être bonnes. Le Danemark n'a pas oublié les événements de 1864, mais il a renoncé à revendiquer les provinces perdues ; il paraît même probable que si jamais un bouleversement européen le mettait en état de s'agrandir, il ne voudrait pas avoir de sujets allemands et ne réclamerait que la partie du Sleswig habitée par des Danois.

L'année 1889 a vu, en Danemark, se continuer l'agitation socialiste. A l'encontre de ce qui a lieu en Suède, les socialistes danois forment un parti politique qui compte six représentants à la Chambre basse. La doctrine de certains membres du parti présente un caractère assez singulier. Ils trouvent que le Danemark, État indépendant, constitue un obstacle au succès de leurs doctrines et désirent son rattachement à l'Allemagne.

ESPAGNE

La vie politique en Espagne s'est presque tout entière concentrée, en 1889, dans la lutte du parti libéral au pouvoir contre les partis d'opposition. Le chef du cabinet, M. Sagasta, à qui la reine régente laisse une entière liberté dans la direction des affaires, a réussi à conserver aux Cortès une majorité imposante ; mais il a eu à surmonter d'immenses difficultés que lui ont suscitées ses adversaires coalisés, moins pour faire triompher leurs doctrines incertaines ou même pour renverser le ministère, que pour obliger le président du Conseil à opérer dans le personnel gouvernemental des remaniements qui satisfissent de nombreuses ambitions. A côté des questions économiques, financières et militaires, les questions purement personnelles ont joué un très grand rôle ; elles ont été la pierre d'achoppement de toutes les combinaisons sérieuses. — Au dehors, un incident sans conséquences avec le Maroc est seul venu agiter un instant l'opinion publique.

Pouvoir exécutif. — Alphonse XIII est entré le 17 mai dans sa quatrième année. — La reine Christine a eu à la fin de mars, à Saint-Sébastien, une entrevue dépourvue de tout caractère politique avec la reine d'Angleterre.

Le cabinet n'a subi aucun changement durant toute l'année. Il avait été reconstitué en décembre 1888, après

la retraite de MM. Alonso Martinez, Moret, Puycerver et O'Ryan, à l'occasion de la nomination de la commission du budget et du dépôt du projet de loi sur le suffrage universel. Il se composait ainsi :

MM. Sagasta, présidence du Conseil sans portefeuille ; — le marquis de la Vega de Armijo, affaires étrangères ; — Canalejàs, justice ; — le général Chinchilla, guerre ; — le contre-amiral (aujourd'hui vice-amiral) Rodriguez Arias, marine ; — Venancio Gonzalez, finances ; — Capdepon, intérieur ; — le comte de Xiquena, travaux publics ; — Becerra, colonies.

Des différentes fractions du parti libéral, le groupe des protectionnistes, qui suit l'inspiration de M. Gamazo, était seul exclu. C'est ce groupe qui, avec l'alliance des conservateurs, de quelques libéraux dissidents, et des partisans intéressés de deux ou trois généraux particulièrement intrigants, a organisé au Parlement un système d'obstruction, analogue à celui que pratiquaient à Pesth, au même moment, les ennemis de M. Tisza. Quoique possédant toujours la majorité dans le Parlement, M. Sagasta a dû, afin d'empêcher le travail législatif d'être totalement stérile, songer à rétablir la discipline dans son parti, en cédant aux chefs des mécontents quelques portefeuilles : c'est pour lui faciliter la tâche que ses collègues ont remis leur démission entre ses mains le 3 janvier 1890.

Parlement. — Les Chambres, qui s'étaient séparées le 22 décembre 1888, reprirent leurs travaux le 7 janvier 1889. A la suite de séances orageuses à la Chambre des députés, provoquées par l'attitude étrange de son président, M. Martos, la quatrième session de la législation fut suspendue le 24 mai, puis close le 2 juin par décret. Le 14 juin s'ouvrit la cinquième session. Le marquis de la Habana fut nommé président du Sénat, et M. Alonzo Martinez fut nommé président de la Chambre des députés. Les Chambres se sont séparées le 21 décembre; elles devaient se réunir de nouveau le 10 janvier 1890.

— Les principales questions qu'elles ont discutées dans le cours de l'année sont les suivantes.

Finances. — La nouvelle loi sur les *alcools*, mise en vigueur le 1er juillet 1888, ayant soulevé de nombreuses protestations dans le pays, et le recouvrement de l'impôt ayant rencontré de nombreux obstacles, la Chambre a été amenée à discuter de nouveau cette délicate question. Le résultat de ses longues délibérations à ce sujet a été la loi du 21 juin, mise en vigueur le 1er juillet 1889, et dont voici les principales dispositions : taxe de consommation de 25 francs par hectolitre d'alcool, sauf pour les alcools de vin ; suppression des droits de patente ; rétablissement de la loi de 1885 sur les droits d'octroi. — Un projet de loi réglementant l'administration et la comptabilité des finances a été voté par le Sénat, sans que la Chambre l'ait encore approuvé.

La discussion du BUDGET de 1889-1890 a donné lieu à des incidents tumultueux. Le projet de M. Gonzalès, où l'équilibre des recettes et dépenses se trouvait tant bien que mal établi, grâce à la conversion de la rente 4 0/0 amortissable, au remaniement de l'impôt industriel et à la réglementation des pensions de retraite, fut vivement attaqué. Les conservateurs, soutenus par une coalition de libéraux dissidents, notamment par MM. Martos, président de la Chambre, Romero Robledo, Gamazo, les généraux Cassola et Lopez-Dominguez, opposèrent au projet du ministre une proposition de M. Villaverde, tendant à surtaxer de 30 0/0 les droits sur les céréales et les farines étrangères (mai). On vit bientôt que la coalition n'avait d'autre but que de faire de l'obstruction. La proposition Villaverde fut repoussée le 22 mai par 227 voix contre 65 ; mais l'attitude du président de la Chambre fut si manifestement partiale en faveur des coalisés que de grands désordres eurent lieu au moment du scrutin. Le 23, le tumulte redoubla quand M. Martos reparut au fauteuil de la présidence. Le 24, les Cortès furent suspendues par décret. M. Martos ayant refusé de donner sa démission de président qui, seule, pouvait

calmer la majorité, M. Sagasta dut recourir à un artifice constitutionnel.

Le 2 juin, la reine signa un décret déclarant close la quatrième session et fixant la cinquième au 14 juin. Il fallut alors procéder à la reconstitution du bureau : le marquis de la Habana fut renommé président du Sénat, et M. Alonso Martinez fut élu président de la Chambre des députés par 237 voix. — Le projet de budget de M. Gonzalès n'ayant pu être voté en temps utile, la reine signa, le 29 juin, un décret portant que la loi de finances approuvée le 17 juillet 1888, et modifiée le 20 septembre suivant, continuerait d'être en vigueur pendant l'exercice 1889-1890. L'opposition dirigea à ce sujet de vives attaques contre le ministère, mais sans autre résultat que de retarder la marche des délibérations. — Le 29 octobre, M. Gonzalès a déposé le projet de budget pour 1890-1891 ; les recettes y sont évaluées à 803,324,277 pes., les dépenses à 803,332,591 pes. L'excédent de recettes de 16,685 pes. était obtenu au moyen de 12 millions d'économies. Le projet n'a pu être voté avant la fin de 1889, par suite de la maladie du ministre des finances.

A la fin de la cinquième session, la Chambre a commencé à discuter un projet de loi sur le *suffrage universel*, présenté par M. Sagasta. Les conservateurs, très hostiles au principe lui-même du suffrage universel, organisèrent, avec la connivence des libéraux dissidents, un système d'obstruction tel que pas un article ne put être voté avant la fin de l'année. La Chambre paraissait d'ailleurs peu tenir à cette réforme, que le parti libéral soutenait, moins par principe que parce qu'il avait pris vis-à-vis des électeurs l'engagement de la réaliser.

Guerre et marine. — Depuis le dépôt d'un projet de loi ·ganique militaire en 1887, par le général Cassola, ors ministre de la guerre, l'armée a été divisée en ɘux camps bien tranchés. Le contre-coup de ces diviions s'est fait ressentir au Parlement, où les grandes

réformes militaires n'ont pu aboutir. Toutefois une série de lois et de décrets ont fait disparaître un certain nombre d'abus et introduit d'assez nombreuses améliorations dans l'armée. Une loi du 19 juillet a supprimé les doubles grades et la concession de grades honorifiques sans emploi correspondant; une autre loi du même jour détermine les règles suivant lesquelles les officiers de tous grades sont appelés à servir dans les armées coloniales. L'excédent d'officiers de l'armée active a été réduit; les circonscriptions militaires ont été remaniées et les garnisons ont été rendues permanentes. La situation des anciens sergents-majors de l'infanterie et de la cavalerie a été définitivement réglée; l'administration du département de la guerre a été complètement réorganisée; des inspecteurs généraux, placés sous la surveillance d'un conseil supérieur de la guerre, ont remplacé les anciens directeurs généraux. Ces diverses réformes ont soulevé un certain mécontentement chez les personnes qu'elles atteignaient; mais elles ont été bien accueillies dans la plus grande partie de l'armée et dans l'opinion publique.

Par une loi du 2 juillet, l'effectif de l'armée pour 1889-1890 a été fixé à 92,023 hommes pour la péninsule et les Baléares, et à 19,571, 3,155 et 8,653 hommes respectivement pour les îles de Cuba, de Porto-Rico et des Philippines. La commission et le ministre de la guerre se sont opposés à une demande de réduction de l'effectif. Une assez vive impulsion a été donnée aux travaux de fortifications sur la frontière des Pyrénées, notamment du côté d'Irun et de Canfranc.

Une loi du 2 juillet a fixé l'effectif des forces navales pour 1889-1890. Depuis deux ans, le gouvernement a établi un budget extraordinaire destiné à faire face aux frais de construction de nouveaux bâtiments: des croiseurs ont été mis en chantier dans les arsenaux du Ferrol, de Carthagène, de Carraca et de Nervion. La dépense totale est évaluée à 225 millions.

Justice. — Le jury, institué en 1888, fonctionne

depuis le mois de mars 1889. On s'est bien heurté à l'inexpérience des magistrats chargés de diriger les débats et à la résistance de certains jurés; mais les résultats ont été en somme satisfaisants.

Le nouveau Code civil a été mis en vigueur le 1er mai; c'est la première compilation des lois constituant le droit civil en Espagne. Il tend à l'unification de la législation, sans la réaliser encore. En présence de l'opposition de la population de certaines régions, on a dû se résigner à laisser subsister en Navarre, en Catalogne, en Aragon et dans les provinces basques, des lois et des coutumes particulières. La question du mariage avait donné lieu à de graves difficultés avec le Saint-Siège. Une entente s'est établie sur la base suivante : le mariage religieux est obligatoire pour tous les catholiques, mais il ne produira d'effets civils qu'après inscription sur les registres de l'état civil; pour les non-catholiques, le mariage sera célébré devant le juge municipal. Les conventions matrimoniales seront libres; à défaut de stipulation spéciale, le régime des intérêts pécuniaires des époux sera la communauté d'acquêts. — Le testament olographe est admis. — La situation des enfants naturels est améliorée. — Les demandes en nullité de mariage seront portées devant les tribunaux ecclésiastiques, dont les décisions devront être inscrites sur les registres de l'état civil et homologuées par les tribunaux civils.

Instruction publique et beaux-arts. — L'instruction primaire laisse encore beaucoup à désirer; les instituteurs sont mal payés, les écoles mal organisées, les communes mal disposées. Un décret a dû être rendu le 22 novembre afin d'enjoindre aux gouverneurs des provinces de prendre les mesures nécessaires pour forcer les municipalités à exécuter leurs obligations.

Un décret du 29 août a décidé l'établissement et réglemente l'organisation d'une exposition nationale des beaux-arts à Madrid, tous les deux ans, à partir de 1890.

Travaux publics. — Les travaux de la ligne de chemin de fer Huesca à Canfranc, qui sera, après son achèvement, la voie la plus courte de Paris à Alger, ont été poussés avec activité. La France et l'Espagne n'ont pourtant pas encore arrêté le point où sera percé le tunnel international. La construction d'un réseau secondaire de chemin de fer à voie de un mètre de largeur a été arrêtée en principe.

Cultes. Politique religieuse. — Les hauts dignitaires de l'Église se sont maintenus, en général, dans une attitude très correcte à l'égard des institutions, mais le gouvernement a été obligé de suivre des négociations avec le Saint-Siège pour que celui-ci usât de son influence auprès de quelques évêques et du bas clergé qui, dans certaines régions de la péninsule, ont combattu la politique libérale d'une manière un peu vive. Des poursuites ont même été exercées contre des ecclésiastiques qui avaient prononcé en chaire des sermons excessivement violents. Il s'est opéré dans le parti carliste une scission dont le contre-coup s'est fait sentir parmi le clergé. C'est la fraction appelée *integrista* ou ultramontaine qui, par ses violentes attaques contre les libéraux, a particulièrement fixé l'attention publique.

Une propagande active a été entreprise en faveur du rétablissement temporel du pape. Un congrès catholique, organisé par l'évêque de Madrid, à la suite d'instructions venues du Vatican, s'est réuni à Madrid, dans l'église *San Geronimo*, du 24 avril au 5 mai, sous la présidence de Mgr Benavides. L'assemblée a protesté contre la présence des Italiens à Rome ; elle a envoyé un message à Léon XIII et pris un grand nombre de résolutions relatives aux intérêts catholiques. Son but consistait principalement à entretenir l'agitation en faveur du rétablissement du pouvoir temporel du pape. Elle y a réussi, mais le gouvernement italien a été fort mécontent, et le parti libéral fort ennuyé.

État du pays, événements divers. — Le recouvrement

des droits d'*octroi*, qui pèsent fort lourdement sur la population et qui sont souvent perçus d'une façon vexatoire, a donné lieu, à plusieurs reprises, à des troubles sérieux, notamment dans les provinces de Valence, de Murcie, de Badajoz, et aux îles Baléares. A Barcelone, un millier d'individus se soulevèrent, en juillet, contre les employés de l'octroi, brûlèrent les bureaux, et en vinrent aux mains avec les gardes municipaux. — Des *élections* pour le renouvellement partiel des municipalités ont eu lieu le 1er décembre ; elles ont été, en général, favorables au gouvernement. En vertu d'une nouvelle disposition, appliquée pour la première fois, les conseillers sortants, dans les chefs-lieux de province et les villes de plus de 6,000 âmes, ne pouvaient être réélus qu'après quatre ans révolus ; on a voulu par là empêcher que les mandats municipaux ne devinssent une sorte d'emploi entre les mains de politiciens. Le mouvement *protectionniste*, soutenu par une *ligue agraire* constituée en 1887, a fait de grands progrès, et tend à empêcher le renouvellement des traités de commerce expirant en 1892, et à appuyer aux élections les candidats hostiles à la doctrine libre-échangiste. Sollicitée par la crise agricole et industrielle, l'*émigration* a pris une grande extension ; elle s'est surtout dirigée vers le Brésil et la République Argentine. C'est l'Andalousie et la Galicie qui ont fourni les plus forts contingents d'émigrants. Afin d'essayer d'enrayer ce mouvement, le gouvernement a créé à Cuba des colonies agricoles.

Dans le second semestre de 1889, il a fallu suspendre le conseil municipal de Madrid, en raison de fraudes considérables et d'abus nombreux découverts à la suite d'une enquête.

A la fin de l'année, en raison du système obstructioniste de l'opposition, de la scission du parti libéral, t de l'ardeur des ambitions de quelques personnages nfluents, le ministère se trouvait presque dans l'im-possibilité de gouverner, quoiqu'il conservât aux Cortès une forte majorité. Une crise était imminente.

On prêtait à M. Sagasta l'intention de remettre entre les mains de la régente la démission du cabinet, afin de pouvoir faire entrer dans une nouvelle combinaison quelques membres marquants des groupes libéraux dissidents.

L'Espagne a entretenu des relations amicales avec toutes les puissances européennes. Toute préoccupée de ses embarras intérieurs, elle n'est entrée dans aucune alliance, n'est intervenue dans aucun conflit. Un incident sans importance a fait naître des pourparlers avec la France à la suite des contestations qui s'étaient élevées, à la fin de 1888, entre les autorités françaises et espagnoles des côtes de Guinée, à propos des droits de souveraineté des deux pays; un *modus vivendi* a été établi, en attendant qu'une commission nommée à cet effet ait fixé les limites respectives des possessions de la France et de l'Espagne dans le bassin de la rivière Muni, où se trouvent les territoires litigieux. Le *modus vivendi* adopté est favorable aux prétentions de l'Espagne.

Des propositions d'annexion de Cuba faites au Congrès de Washington ont excité une vive émotion en Espagne; comme elles avaient un caractère purement privé, elles n'ont provoqué aucune explication avec les Etats-Unis.

Un conflit avec le Maroc a seul donné lieu à des négociations suivies. La confiscation d'une barque espagnole dans le port d'*Agadir* et l'emprisonnement de l'équipage par les autorités marocaines provoquèrent le 2 août une note énergique du cabinet de Madrid au ministre des affaires étrangères du Maroc. L'assassinat de deux sujets espagnols à *Casablanca* par un Marocain fanatique (27 août), étant venu envenimer cette première affaire, le marquis de la Vega de Armijo décida le 5 septembre, l'envoi d'une escadre à Tanger. L pillage d'une barque espagnole dans la baie d'*Alhuc mas*, par les Kabyles de Riff, mit le comble à la colèr

dans la péninsule. Le cabinet de Madrid demanda des réparations formelles et immédiates (20 septembre). Le 26 septembre, Sid Mohammed Torres, ministre des affaires étrangères du Sultan, déclara qu'il donnerait complète satisfaction. L'assassin de Casablanca fut exécuté, les pillards mis en jugement et les indemnités à donner aux victimes fixées par une commission. Au milieu d'octobre, l'ambassade marocaine en mission à Paris vint à Madrid offrir à la régente ses hommages et de riches présents. Il ne resta aucune trace des fâcheux incidents de l'été. Le sultan du Maroc usa de grandes prévenances à l'égard d'une mission militaire que lui envoya la reine Christine.

Le bruit que le Pape Léon XII avait l'intention de venir se fixer en Espagne si le séjour de Rome devenait intolérable pour lui, et que le gouvernement espagnol avait été confidentiellement instruit de ce projet, fut pour le cabinet la source de quelques embarras. M. de la Vega di Armijo nia l'existence de pourparlers quelconques avec le Saint-Siège à ce sujet. On peut seulement conclure de ses déclarations que, le cas échéant, l'Espagne, pays très catholique, ne pourrait refuser un asile au Pape, qui lui a rendu un service signalé, en séparant le clergé du parti carliste, mais qu'elle verrait sans plaisir l'exécution d'un projet qui lui susciterait certainement au dehors et au dedans de grandes difficultés.

Le comte de *Benomar*, ancien ambassadeur d'Espagne à Berlin, a été traduit devant le tribunal suprême sous l'inculpation d'avoir communiqué à M. Canovas, chef des conservateurs, des pièces officielles contenant des secrets d'Etat. Rappelé dès le mois de janvier 1889, il n'en était pas moins resté assez longtemps encore à Berlin où la Cour continua de lui donner des témoignages d'estime et de sympathie qui froissèrent le cabinet espagnol. On a prétendu que Guillaume II avait espéré, grâce à l'influence de M. de Benomar, faire entrer l'Espagne dans la triple alliance, et qu'il avait

vu d'un fort mauvais œil la disgrâce de ce diplomate. Mais ce n'est qu'une supposition sans base certaine. La visite de l'archiduc Albert, frère de la régente, en octobre à Madrid, fit dire aussi à plusieurs journaux que l'Autriche tentait d'entraîner l'Espagne dans la ligue de la paix; ces bruits sont sans fondement sérieux, et il est fort peu probable que l'Espagne renonce à une neutralité qui lui est précieuse à plus d'un titre.

A l'égard de ses COLONIES, l'Espagne a continué d'observer la politique dite d'assimilation.

Depuis la guerre civile et l'abolition de l'esclavage, la situation de l'île de *Cuba* n'a jamais été brillante. En 1887, l'attention du gouvernement fut appelée particulièrement sur l'administration des douanes, où se commettaient de graves abus. Soit qu'il ne fût pas soutenu dans sa lutte contre les agents prévaricateurs, soit, au contraire, qu'il fût trouvé trop mou, le gouverneur de l'île, le général Sabas Marin, fut remplacé en janvier 1889 par le général Salamanca. Celui-ci a réussi à calmer les esprits et à réprimer le brigandage. Il a introduit aussi quelques réformes. Mais il est impossible d'obtenir à Cuba des résultats satisfaisants si l'on ne commence par débarrasser l'île de la multitude de fonctionnaires européens qui n'y viennent qu'avec l'unique pensée de s'enrichir aux dépens du Trésor.

Les lois espagnoles sur la procédure civile et criminelle, le Code civil et le Code de commerce ont été mis en vigueur à Cuba et à *Porto-Rico*. Les autonomistes et les républicains des Cortès voudraient voir établir dans ces deux îles le suffrage universel et un parlement local.

Le projet de budget 1889-1890 pour Cuba est fixé comme suit : recettes, 25,549,920 piastres; dépenses, 25,546,085 piastres.

Aux *Philippines*, le général Weiler, gouverneur, nommé en 1888, a pris une série de mesures tendant au développement de l'agriculture, principale source de la richesse du pays; il a réorganisé les écoles pri-

maires, et diminué l'impôt des « cedulas personales » pour les classes pauvres. Il a fait plusieurs expéditions militaires dans les provinces de Neoroi et de Canay, afin de soumettre des tribus révoltées et de chasser les pirates. La sécurité a été rétablie dans les mers de Soulou et de Mindanao. — L'immigration des Chinois, qui a pris une grande extension, est fort mal vue de la population indigène; mais on n'a encore pris aucune mesure préventive. Par contre, un décret du 26 janvier a réglementé la vente des terres domaniales et la propriété immobilière de façon à empêcher les étrangers de devenir propriétaires de terres s'ils ne sont pas domiciliés dans la colonie et immatriculés au consulat de leur nation: en aucun cas, les sociétés étrangères ne peuvent acquérir ou posséder des terres aux Philippines. Ces dispositions paraissent avoir été prises en vue d'entraver l'immigration des Allemands, particulièrement active dans ces dernières années. — Par décret en date du 29 janvier, il a été créé une colonie pénitentiaire dans l'île de Mindoro. — Les ordres religieux sont restés à peu près les seuls intermédiaires entre le gouvernement de la métropole et les indigènes; M. Becerra a une tendance à essayer de se passer de leur concours; mais ses idées sur ce point ont rencontré d'autant plus de résistance qu'il n'a rien pu proposer et que l'on ne voit rien actuellement qui puisse remplacer l'action des ordres religieux. Il a été pris seulement un arrêté, le 12 novembre, permettant au gouverneur de l'archipel de créer des conseils municipaux, présidés par un alcade, dans les localités les plus importantes. Jusqu'ici, il n'existe d'organisation municipale qu'à Manille.

Nécrologie

laréchal *Quesada*, ancien ministre de la guerre dans le dernier (inet conservateur; — marquis de *Molins*, plusieurs fois mi- r re et ambassadeur, écrivain distingué; — Antonio de *Trueba*, é ivain de premier ordre.

H. DE SESPRÈS.

ROYAUME-UNI

DE

GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE (1)

Depuis l'arrivée au pouvoir du ministère Salisbury, le bruit a couru à maintes reprises de l'accession du gouvernement de la Reine à la politique des puissances centrales. S'il est impossible de prendre à ce sujet la responsabilité d'une affirmation catégorique, il est du moins permis de constater que les sympathies du cabinet de Saint-James pour la chancellerie allemande se sont manifestées en 1889 avec une incontestable évidence.

Au début de l'année, l'incident sir Robert Morier, joint aux incessantes attaques des feuilles berlinoises contre l'impératrice Frédéric, avait paru devoir entraîner la rupture du mariage de raison contracté sur la côte orientale d'Afrique. L'officieux *Standard* allait jusqu'à suggérer l'idée d'une alliance anglo-russe, et, dans son numéro de février, la *Contemporary Review* publiait, sous le titre *The Bismarck Dynasty*, une virulente diatribe, où le prince chancelier était formellement accusé de s'efforcer, par tous les moyens, d'assurer au comte Herbert la survivance de ses hautes fonctions. On chercha, sans le deviner, le nom du co^l

(1) Pour les colonies anglaises, V. *Afrique*, *Australie*, *Canad*· *Inde*, etc. — V. aussi *Égypte*.

laborateur anonyme de la *Contemporary Review*; puis, le silence se fit peu à peu autour de l'incident Morier, et les affaires de Zanzibar défrayaient seules les polémiques de presse, lorsque le comte Herbert vint à Londres, au mois de mars, pour régler les détails de la visite que l'empereur Guillaume II se proposait de faire à son aïeule, la reine d'Angleterre.

Le 2 août, l'escadre allemande fut signalée en vue de Porstmouth. Le prince de Galles alla immédiatement à la rencontre de l'empereur d'Allemagne, et tous deux — l'un sur le *Hohenzollern*, l'autre sur le yacht *Osborne* — passèrent entre les lignes des cuirassés britanniques, dont le front s'étendait sur une distance d'au moins cinq milles; ils débarquèrent à Cowes, où les attendaient les équipages de la Cour, pour les conduire à Osborne. La visite de Guillaume II à sa grand'mère, signalée par d'imposantes manœuvres navales, eut une importance considérable. Elle ne fut pas seulement le point de départ de la réconciliation des deux Cours; elle influa encore sur les relations des deux gouvernements. Désormais l'entente fut complète entre les Compagnies allemande et anglaise de l'Afrique orientale, et le commissaire impérial allemand, le capitaine Wissmann, reçut des instructions bien différentes de celles que le chancelier rédigeait pour ses agents, à l'époque où il procédait, d'accord avec la France, à la constitution d'un domaine colonial. De là à supposer que la triple alliance compte une nouvelle adhésion — nous voulons parler d'une adhésion formelle et générale — il y a toute la distance qui sépare l'invraisemblable de la réalité. La Constitution ou, si l'on veut, les traditions britanniques ne donnent aucunement au gouvernement de la Reine le droit de contracter une alliance en dehors du Parlement, et celui-ci ne ratifierait point, on peut en e sûr, un engagement qui ne lui paraîtrait pas dicté r les intérêts immédiats de la nation.

)e même, il est difficile de croire que le Royaume-i soit lié par un acte écrit à l'Italie, mais il serait

puéril de nier la bonne intelligence des cabinets de Londres et de Rome, dont l'action diplomatique s'exerce parallèlement dans la plupart des questions qui occupent l'attention des chancelleries : en Bulgarie, à Constantinople, en Arménie, en Égypte, dans la mer Rouge, on ne relève aucun désaccord.

Quand sir James Fergusson est interpellé par M. Labouchère (1), il peut donc répondre sans se rendre coupable d'une contre-vérité : « L'action du gouvernement anglais, au cas où une guerre éclaterait, s'inspirera des circonstances particulières et des intérêts de l'Angleterre, et le gouvernement n'a souscrit aucun engagement capable d'entraver sa liberté d'action. » Il n'y a point incompatibilité entre une pareille affirmation et l'existence d'une entente de fait aussi efficace qu'une alliance écrite.

Les sentiments pacifiques du « Premier », son vif désir de voir la paix continuer de régner en Europe, ne l'ont point empêché de demander au Parlement les sommes nécessaires à la réfection du matériel naval. Dès le mois de janvier, l'opinion publique fut préparée à cette demande par une série de discours très pessimistes, émanés de personnages occupant de hautes situations politiques ou militaires. Lord Salisbury, recevant une députation d'armateurs, déclara la situation européenne suffisamment grave pour motiver un accroissement d'armements. Le général Wolseley émit de son côté les prévisions les moins rassurantes, M. Chamberlain l'imita, et le ministre de la guerre lui-même, M. Stanhope, alla jusqu'à présenter comme imminente une « sanglante guerre continentale ». Les hommes d'État anglais empruntaient, on le voit, la tactique bien connue du prince de Bismarck, qui évoque

(1) Séances de la Chambre des communes des 19 juillet et 19 août. On attribue à M. Gladstone un article paru dans la *Contemporary Review* (numéro du 1er octobre) sous le pseudonyme Outidanos et très défavorable à l'Italie.

toujours le spectre de la guerre prochaine, chaque fois qu'il a besoin d'obtenir du Reichstag un vote militaire. Le discours du trône du 21 février resta muet sur la nature et sur l'importance des résolutions prises en conseil, mais il annonça que les dépenses croissantes faites par les États de l'Europe, en prévision de la guerre, nécessitaient des « mesures plus importantes » pour la sécurité des côtes et du commerce britanniques. Quelques jours après, le 7 mars, lord George Hamilton, premier lord de l'amirauté, déposa un projet tendant à la construction de soixante-dix bâtiments de guerre, entraînant une dépense de 21,500,000 livres sterling et devant être achevés dans un délai de quatre ans et demi. Lord George Hamilton rappela que l'Angleterre s'était toujours efforcée dans le passé d'entretenir une flotte aussi forte à elle seule que celle des deux plus grandes puissances maritimes réunies. « Mais, ajoute-t-il, les temps sont changés. Quatre ou cinq nations européennes ont aujourd'hui des forces navales considérables, et il s'agit pour l'Angleterre, de pouvoir leur tenir tête à toutes à la fois. » Quant à la dépense, les contribuables n'auraient qu'à payer 12,400,000 livres sterling, le reste devant être fourni par le budget ordinaire de la marine.

Pendant que la discussion des CRÉDITS MARITIMES se poursuivait à la Chambre des Communes, le « Premier », dans un grand discours prononcé à Bristol le 23 avril, s'efforça d'enlever toute signification agressive aux sacrifices que la Grande-Bretagne devait s'imposer pour exercer une influence plus décisive sur la marche internationale des affaires. On s'attendait à une vive opposition, moins sur le principe de l'armement que sur les détails, c'est-à-dire sur les millions demandés par le gouvernement. Les débats furent en réalité peu intéressants, malgré leur portée, et lord Randolph Churchill, qui avait juré de combattre à outrance, pour des raisons financières, le projet de lord George Hamilton, s'abstint durant la discussion de paraître à la Chambre



des Communes. Les crédits furent votés le 18 mai en troisième lecture par 183 voix contre 101 (1).

Dans son discours de Bristol, lord Salisbury avait voulu faire d'une pierre deux coups et expliquer sa POLITIQUE IRLANDAISE par des raisons d'ordre militaire. Il ne faut pas, s'était-il écrié, octroyer l'autonomie à l'Irlande, parce qu'elle pourrait s'en servir pour ouvrir ses ports aux cuirassés d'une puissance étrangère opérant contre les Anglais. Cet argument un peu puéril indique du moins que le ministère conservateur éprouve parfois le besoin de justifier le régime horriblement dur qu'il applique à l'île-sœur depuis son arrivée aux affaires.

Lord Salisbury avait déclaré, dans les derniers jours de l'année 1888, que la réforme agraire, telle que l'a définie l'Ashbourne act, demeurerait la base de la politique irlandaise du cabinet; il estimait sans doute que le paysan propriétaire est le plus tenace des conservateurs et qu'il frapperait d'un coup terrible la cause du *home rule* en plaçant au premier rang la question agraire. Mais tout en cherchant dans l'application de l'Ashbourne act un dérivatif à la question politique, le cabinet prétendit réprimer l'agitation nationaliste par les procédés les plus dictatoriaux, et il inaugura l'année 1889 par une recrudescence de rigueurs et de vexations. En vertu du *Crime's act*, des députés parnellistes furent emprisonnés pour avoir soutenu par la parole ou par la presse des opinions réputées séditieuses, et soumis pendant leur détention au régime du droit commun. M. Balfour, en un mot, appliquait à l'Irlande, occupée par 30,000 hommes, des lois équi-

(1) Les 70 nouveaux bâtiments que le gouvernement fut autorisé à construire doivent comprendre : 8 grands vaisseaux de guerre de 1re classe (14,000 tonneaux) ; 2 vaisseaux de 2e classe (9,000 tonneaux); 9 croiseurs de 1re classe (7,300 tonneaux); 29 petits croiseurs type *Medea* (3,400 tonneaux) ; 4 croiseurs type *Pandora* (2,600 tonneaux); 18 torpilleurs-canonnières type *Sharpshooten* (735 tonneaux).

valant à un véritable état de siège. Partout les évictions donnaient lieu aux scènes les plus violentes; il fallait faire le siège des fermes, et une pluie de pierres ou d'eau bouillante faisait souvent reculer les assiégeants. Un instant, la condamnation du « plan de campagne » par le Saint-Siège avait paru provoquer une rupture entre les nationalistes et le clergé supérieur, plus imbu de l'esprit romain que les simples curés : l'évêque de Limerick et quelques-uns de ses collègues avaient opposé le *non possumus* de la doctrine chrétienne aux revendications de la Ligue agraire. Les excès de l'administration furent tels que les plus modérés d'entre les prélats finirent par ne plus oser soutenir un système aussi peu soutenable, et l'archevêque de Cashel, Mgr Croke, désapprouva ouvertement la mise de la force publique au service du landlordisme (1).

Ce qui froissait surtout le sentiment populaire, aussi bien en Irlande qu'en Angleterre, c'était de voir des hommes convaincus uniquement de délits politiques traités sur le même pied que les criminels ordinaires et obligés, comme le député William O'Brien, de revêtir l'uniforme réglementaire des prisonniers. Ces duretés inutiles de M. Balfour provoquèrent un courant d'opinion défavorable. Des manifestations furent organisées de part et d'autre : on n'en compta pas moins de sept dans la seule journée du 9 février, et à Londres, un meeting monstre fut tenu, le 10, par plusieurs milliers de radicaux gladstoniens. Au Parlement, la discussion de l'adresse fournit, quelques jours après, à sir John Morley l'occasion de formuler contre l'administration de l'Irlande un sévère réquisitoire.

Le discours du trône annonçait bien un projet de ré-

(1) Au mois d'octobre, le gouvernement a envoyé à Rome le général Sir John Lintorn Simmons. Officiellement, le général est chargé de traiter certaines questions intéressant la juridiction ecclésiastique de l'évêque de Malte; on a dit, sans preuves d'ailleurs, que le cabinet Salisbury voulait en outre s'assurer l'appui u pape en Irlande.

forme du gouvernement local en Ecosse (1), mais en ce qui concerne l'île-sœur, il ne contenait que ces mots : « Les mesures prises récemment pour rétablir l'ordre et la confiance en Irlande ont été, *sans qu'on en puisse douter*, suivies de résultats bienfaisants. » M. John Morley protesta par le dépôt d'un amendement où il déclarait que l'administration irlandaise était cruelle, oppressive et injuste, qu'elle violait le droit et provoquait la réprobation du peuple anglais. Après un vif débat, auquel prirent part MM. Balfour, Chamberlain, Gladstone, Goschen, Parnell et Matthews, la Chambre des Communes rejeta, à une majorité de 79 voix, la motion concluant à l'abandon de la politique de coercition.

En défendant son amendement, M. Morley, faisant allusion à l'affaire *Times*-Parnell : « Vous avez, dit-il, cherché à déconsidérer le chef de la nation irlandaise par des calomnies et des faux (25 février). » Ces paroles étaient en quelque sorte prophétiques ; car dès le lendemain, la campagne du *Times* tournait à la confusion de ceux qui l'avaient imaginée. Le ministère et ses amis s'étaient figuré faire merveilles en chargeant une commission judiciaire d'ouvrir une enquête sur les faits et gestes de MM. Parnell et consorts. Mais les semaines succédaient aux semaines, et il avait été impossible, au milieu de ces dépositions irritantes par leur fadeur, de découvrir les moindres traces de solidarité entre le chef des *home-rulers* et les auteurs des crimes épouvantables commis par les Invincibles. Une fois de plus, il se trouva établi que l'Irlande était surexcitée au point d'en devenir criminelle, ce qui n'était pas précisément le signe d'une administration sage et habile. Évidemment, le public comptait sur autre chose.

Quel ne fut pas son étonnement, lorsqu'il apprit, le 26 février, que Pigott, le célèbre Pigott était un simple

(1) La Chambre des Communes fut en effet saisie, au mois d'avril, d'un projet en ce sens, qui fut voté.

faussaire, auteur des lettres à l'aide desquelles on prétendait démontrer la complicité de M. Parnell avec les assassins de Phœnix-Park ! « Au point de vue pratique, disait le 27 février le *Daily Telegraph*, on peut regarder la commission Parnell comme parvenue au bout de sa tâche. » Quand le *Times* avait couvert d'or l'écriture de Pigott dans l'espoir de perdre à jamais les défenseurs de la cause irlandaise, le chef des *home rulers* avait répudié la paternité des lettres que lui attribuait la feuille unioniste. Cela ne suffisant pas, il avait demandé justice au Parlement, et ni la majorité, ni le gouvernement n'avaient voulu le défendre par une action intentée en leur nom aux calomniateurs d'un membre des Communes. Le ministère avait préféré ordonner une enquête, qui ne devait avoir d'autre résultat que de laver une bonne fois les parnellistes des accusations calomnieuses par lesquelles on s'efforçait de les noircir. Quelques jours après, le 8 mars, dans un banquet offert par le Club libéral des Quatre-Vingts à lord Spencer, l'ancien vice-roi d'Irlande, et à lord Roseberry, M. Parnell, convié pour la première fois à la même table que les principaux hommes d'Etat du parti libéral, fit une déclaration des plus importantes : il se porta garant du loyalisme des *home rulers*.

On crut, dans certains milieux, que le cabinet Salisbury, touché autant et plus que le *Times* par l'incident Pigott, allait adoucir ses rigueurs (1) et inaugurer une ère de conciliation en supprimant la vice-royauté d'Irlande. Cette dignité, qui n'a d'équivalent ni en Ecosse, ni dans le pays de Galles, est impopulaire et détestée ; les nationalistes la regardent comme le signe vivant de l'asservissement de leur patrie. Le gouvernement avait

1) On doit mentionner à l'actif de M. Balfour la présentation deux bills tendant, l'un à la construction d'un réseau de mins de fer à voie étroite, l'autre à l'exécution de travaux sainissement et d'irrigation en Irlande. — Les prisonniers itiques furent dispensés, au mois de mai, de porter le costume glementaire.

donc songé, au lieu de remplacer lord Londonderry, démissionnaire, à faire résider à Dublin un prince du sang, qui serait comme le gage des sentiments affectueux de la famille royale; mais la Cour ne voulut pas se prêter aux combinaisons du cabinet, se rappelant peut-être les coups de sifflet qui, en 1885, avaient accueilli le prince de Galles à Cork et à Limerick. Finalement, la succession de lord Londonderry échut à lord Zetland, après avoir été refusée par plusieurs pairs d'Angleterre et d'Ecosse.

Les choses en étaient là, lorsqu'un nouvel incident vint raviver les haines qui divisent, dans l'île-sœur, les tenanciers et les landlords. M. Smith-Barry, député anglais et propriétaire irlandais, avait constitué, dans un comté autre que celui où sont ses propres terres, un syndicat de capitalistes pour racheter le domaine de Ponsonby. Or, les fermiers de ce domaine étaient sur le point de conclure un arrangement qui allait les rendre propriétaires des parcelles qu'ils occupaient. M. Smith-Barry partait donc de ce principe que les landlords, en tant que classe, ne doivent pas reconnaître aux tenanciers le droit de se liguer ni de former un contrat en suite de ce groupement. Interrogé à la Chambre des Communes, M. Balfour fit la déclaration suivante : « On me dit que j'interviens quand les tenanciers s'unissent, et que je devrais intervenir quand les propriétaires se liguent. Peu m'importe la coalition des tenanciers ou des propriétaires. Si j'étais fermier irlandais et que les propriétaires irlandais voulussent s'allier contre moi, je me liguerais contre eux; et réciproquement. Le gouvernement n'a pas plus à s'occuper de ces combinaisons en Irlande qu'il ne le fait en Angleterre. »

Sans s'en douter, M. Balfour venait de donner au députés irlandais l'idée de remplacer avec avantage « plan de campagne » par une *Ligue pour la défen des tenanciers*. Réunis le 15 juillet dans l'un des salo de la Chambre des Communes, M. Parnell et ses ami

après avoir constaté que la *Land Court* se souciait peu de rendre justice aux fermiers, nommèrent une commission de sept membres pour élaborer des statuts. « Je suis d'avis, écrivait M. Parnell au lord-maire de Dublin, M. Sexton, que l'action de la Ligue doit être exclusivement défensive et ses principaux objets les suivants :

« 1° La protection des fermiers contre la conspiration des propriétaires, laquelle les empêche de profiter des avantages que le Parlement a voulu leur accorder;

« 2° La défense de la liberté de la parole, ainsi que du droit de réunion, libertés actuellement violées dans un grand nombre de cas par des bandes de gens peu scrupuleux, lesquels détiennent, en grande partie, pour l'instant, le pouvoir judiciaire et exécutif en Irlande;

« 3° Les revendications des droits d'association analogues à ceux dont jouissent les travailleurs anglais en vertu de la législation sur les trades-unions. »

Les statuts de la nouvelle société devaient être soumis à la réunion de la Ligue nationale; mais M. Balfour, sans se mettre en peine de ses précédentes déclarations, supprima par une proclamation la Ligue nationale dans tout le comté de Tipperary, où elle avait été convoquée dans les premiers jours d'octobre.

Ces excès d'autorité n'étaient point pour déplaire à M. Gladstone. L'illustre homme d'État estimait que le peuple anglais, ayant à choisir entre l'autonomie de l'Irlande et la dictature de M. Balfour, ne tarderait pas à passer au *home rule*.

Les élections partielles ne pouvaient qu'encourager ces espérances; sept fois sur huit, elles donnaient la victoire aux libéraux gladstoniens, et l'on avait vu les conservateurs, au mois de mars, perdre l'une de leurs f-rteresses principales, Kennington, après une lutte où s deux concurrents avaient amené au scrutin le ban l'arrière-ban de leurs forces respectives. En s'applaussant de pareils succès, M. Gladstone rendait M. Balur responsable de l'agitation agraire, tandis qu'il

attribuait l'amélioration de la situation politique à la confiance des nationalistes irlandais dans la représentation libérale. Mais il ne se cantonnait plus dans cette éternelle question du *home rule*. Devenu par la force des choses l'allié des radicaux, il devait adopter une partie de leur programme, et il se prononça formellement pour le *disestablishment* en Écosse et dans le pays de Galles, ainsi que pour la réforme électorale résumée par M. John Morley dans la formule *One man, One vote* (1). Mais il entendait limiter l'étendue de ses concessions, et il a su prouver l'indépendance de son caractère lorsque la reine demanda au Parlement de doter son petit-fils le prince Albert-Victor-Chrétien-Edouard, et la princesse Louise, fiancée au comte de Fife (2). M. Labouchère refusa toute dotation, et M. John Morley proposa d'augmenter la liste civile du prince de Galles à charge par lui d'établir sa famille sans jamais plus demander une livre sterling aux contribuables. Non seulement M. Gladstone vota une augmentation de 36,000 livres au prince héritier, mais encore il maintint à la reine le droit de demander un apanage pour ses autres petits-enfants non encore établis. M. Parnell et ses amis imitèrent le *great old man* — que les radicaux qualifièrent un moment de *great old tory*, — pour bien convaincre la Cour de leur attachement à la monarchie.

M. Balfour pensa que le moment était venu de désorganiser la coalition gladstonienne. Interpellé par M. Sexton sur la situation de l'enseignement en Irlande, il

(1) Les électeurs ayant des propriétés dans diverses parties du pays ont le droit de voter partout où ils paient le cens, et ils peuvent d'autant plus facilement user de cette faculté que les élections sont réparties sur plusieurs jours. C'est cet abus dont la suppression figure désormais sur le programme du parti libéral gladstonien.

(2) Le mariage eut lieu au Palais de Buckingham, à Londres le 27 juillet. — La famille royale d'Angleterre a perdu cette année le 6 avril, la princesse Auguste, duchesse-douairière de Cambridge, née en 1797 et tante de la reine.

répondit qu'il y avait effectivement de ce côté beaucoup à faire, et l'on conclut d'un passage très vague de son discours qu'il avait l'intention de proposer la création à Dublin d'une Université catholique. C'était une habile manœuvre pour détacher les parnellistes des radicaux et gagner au gouvernement le clergé catholique d'Irlande. Mais les tories intransigeants et les orangistes poussèrent les hauts cris, les ecclésiastiques accueillirent froidement la nouvelle, et les chefs nationalistes repoussèrent même l'idée d'un « marchandage déshonorant ». M. Balfour s'empressa de déclarer qu'il n'avait jamais eu le dessein qu'on lui prêtait (septembre).

Dans le même temps, M. Chamberlain préconisa la fusion définitive des libéraux-unionistes et des conservateurs en un grand « parti national ». Les whigs de la nuance Hartington avaient assez d'affinités avec les néo-tories pour qu'une pareille fusion fût relativement aisée, mais il n'en était pas tout à fait de même des unionistes de la nuance Chamberlain, peu disposés sans doute à passer pour de purs renégats. Il est vrai que le cabinet Salisbury avait subi, depuis son arrivée aux affaires, la volonté de la minorité libérale-unioniste; il s'était montré réactionnaire sur un seul point, le *home rule*, obéissant pour tout le reste aux injonctions de M. Chamberlain, et faisant sienne une réforme aussi hardie que celle, votée l'an dernier, du Gouvernement local. Le centre de gravité du conservatisme anglais se trouvait, par suite de cette infusion de sang radical, déplacé au point de se rapprocher, de se confondre presque avec le torysme démocratique de lord Randolph Churchill. Si donc la question d'Irlande n'a pas fait un pas cette année, elle n'en demeure pas moins la préoccupation des gouvernants anglais, la cause efficiente et finale de tous leurs actes (1).

La grande réforme du gouvernement local est entrée

(1) Le Parlement a voté, en 1889, la création d'un ministère de griculture. M. Chaplin en a été nommé titulaire.

au mois de janvier dans le domaine de la pratique. Les comtés anglais furent appelés à élire pour trois années un nombre de conseillers proportionnel à l'importance de leur population, et nombre de personnages éminents briguèrent des sièges dont la possession mettrait dans leurs mains la haute direction des affaires locales. La lutte électorale fut particulièrement vive à Londres, où elle se termina à l'avantage des radicaux qui, sur 118 sièges, en emportèrent 70. C'était un échec pour le ministère, Londres ayant toujours été l'un des foyers du conservatisme. — La majorité avait pris, entre autres engagements, ceux d'enlever à l'État la direction de la police, d'établir une régie des tramways, de l'eau et du gaz, de créer des bibliothèques gratuites et des établissements de bains gratuits, d'abolir les droits d'octroi sur le charbon et le vin, etc. La loi permettait au *County Council* de Londres de choisir hors de son sein dix-sept aldermen : le 5 février, un seul modéré fut élu, et la défaite des conservateurs définitivement consacrée par l'élection de lord Roseberry à la présidence du *County Council* (1).

L'un des conseillers élus, M. John Burns, emprisonné l'année précédente pour participation aux troubles de Trafalgar-Square, joua un rôle considérable dans la grève des *dockers* pendant la seconde quinzaine d'août et la première de septembre. Les *dockers* demandaient une augmentation de salaire (six pence au lieu de cinq), un minimum de durée d'embauchage et la suppression des intermédiaires. Leurs prétentions n'ayant pas été admises, la grève continua et s'étendit aux métiers connexes, tandis que les bassins de Londres demeuraient encombrés de bâtiments de commerce, attendant le long des quais leur chargement ou leur déchargement. La majeure partie de la population fit cause

(1) Voir sur le Gouvernement local en Angleterre les articles publiés par M. Boutmy dans les *Annales de l'école des Sciences politiques* du 16 avril 1886 et du 15 janvier 1889.

commune avec les grévistes, dont le calme ne se démentit pas un seul instant et qui ne se laissèrent aller à aucun excès. Les armateurs, les grands négociants blâmèrent les compagnies des Docks, et le Congrès annuel des Trades-Unions, ouvert le 2 septembre à Dundee, adopta à l'unanimité une résolution déclarant justifiées les réclamations des *dockers*, assurant les grévistes de sa sympathie et invitant les corps de métier à prêter aux *dockers* leur appui, même financier. Cependant, les Compagnies restaient inébranlables, malgré l'intervention des armateurs, des plus notables commerçants et même du cardinal Manning, On atteignit ainsi le 5 septembre. Le 6, le lord-maire convoqua à Mansion-house le cardinal Manning, l'évêque anglican de Londres, M. John Burns et les autres chefs du mouvement gréviste pour examiner les moyens d'arriver à un arrangement. On s'entendit sur la question des salaires, mais non sur la date à laquelle le nouveau tarif entrerait en vigueur, et le grand meeting d'Hyde-Park vota, le 8 septembre, la continuation de la grève. Le lord-maire et l'évêque anglican de Londres, découragés, laissèrent le cardinal Manning poursuivre ses négociations, et ce fut le prélat catholique qui réussit enfin à mettre d'accord les Compagnies et les *dockers* (14 septembre). Cette longue lutte du capital et du travail eut cela de particulier que les grévistes se maintinrent constamment sur le terrain des intérêts immédiatement en jeu, sans discourir à perte de vue sur l'extermination des capitalistes. Le clergé conformiste ne vit pas d'un bon œil l'intervention du cardinal Manning, et le Congrès de Cardiff (2 octobre) ne manqua pas de rechercher les moyens d'étendre l'action de l'église anglicane sur la population ouvrière des grandes villes.

Nécrologie.

0 juillet : Sir Francis Ottiwell *Adams*, diplomate, né en 1825
2 novembre : Frederick Rogers, baron *Blachford*, sous-secré-
e d'État pour les colonies de 1860 à 1871. — 27 mars : John

Bright (orateur, homme politique et manufacturier), né en 1811, principal auxiliaire de Cobden, député de Manchester en 1846, puis député de Birmingham jusqu'à sa mort; président du *Board of trade* dans le cabinet Gladstone de 1868 à 1870. — Le duc de *Buckingham and Chandos*, lord président du Conseil dans la troisième administration de lord Derby (juin 1866), secrétaire d'État pour les colonies de mars 1867 à décembre 1868, gouverneur de Madras en 1875. — 6 avril : La princesse Augusta de *Cambridge*, tante de la reine Victoria, fille du landgrave de Hesse-Cassel; elle avait été mariée en 1818 au duc de Cambridge, le plus jeune fils du roi Georges III. — 24 juillet : Sir George Russel *Clerk*, sous-secrétaire d'État pour l'Inde en 1858, ancien gouverneur de Bombay, et membre du Conseil de l'Inde. — 16 octobre : Lord *Fitzgerald*, jurisconsulte et magistrat ayant occupé de hautes fonctions judiciaires. — 17 mai : Le comte de *Malmesbury*, diplomate et homme d'État; secrétaire d'État pour les affaires étrangères dans la première et dans la seconde administration de lord Derby (1852 et 1858), lord du sceau privé en 1868 dans la troisième administration de lord Derby, et de 1874 à 1876 sous le ministère Disraeli.

MAXIME PETIT.

GRÈCE

Le peuple grec qui, en 1888, avait célébré avec enthousiasme le vingt-cinquième anniversaire de l'avènement de son souverain, a pu, en 1889, montrer encore son loyalisme à l'occasion du mariage des enfants du roi Georges. De touchantes manifestations saluèrent le départ de la princesse Alexandra qui allait épouser à Saint-Pétersbourg le grand-duc Paul-Alexandrevith, frère du tzar, et ces manifestations se renouvelèrent avec plus d'éclat encore, quand Athènes fêta l'union du prince royal avec la sœur de l'empereur d'Allemagne, la princesse Sophie. Nous rechercherons plus loin quelles conséquences eut cet événement sur les affaires intérieures du royaume.

Le ministère au pouvoir, depuis le 9/21 mai 1886, a pour chef M. Tricoupis, qui réunit entre ses mains la présidence du conseil, et les portefeuilles de la guerre et des finances. Le ministre des affaires étrangères, M. E. Dragoumis, gère provisoirement, depuis la mort de M. Lombardos, le département de l'intérieur. Celui de l'instruction publique et des cultes, vacant par la démission de M. Manetas, est administré par M. Théo-, ministre de la marine; seul, M. Voulpiotis n'a qu'un istère, celui de la justice.

n arrivant au pouvoir, le président du Conseil avait ıvé le crédit de son pays fort ébranlé, il s'est appli-

qué à le relever, et l'on peut dire qu'il y est parvenu. La Grèce n'empruntait autrefois à l'étranger qu'au prix des plus grands sacrifices, elle peut le faire maintenant à un taux normal, elle convertit et amortit ses anciens emprunts, qui sont cotés au pair sur les grands marchés européens. Ainsi, cette année, ont été convertis l'emprunt dit de l'indépendance ou de 1824-1825, et l'emprunt de 55 millions 6 p. 100.

Mais le gouvernement n'a pas emprunté seulement pour améliorer la situation de sa dette publique, il l'a fait aussi pour subvenir aux grands travaux entrepris. Il a commencé en Thessalie d'importantes opérations hydrauliques qui ont pour but de transformer en terres cultivables les plaines de Trikala et de Larisse, rendues marécageuses par le cours de la Salambria et les lacs de Karlas et de Nezero. Ces travaux, qui ne coûteront pas moins de 30 millions, serviront aussi à préserver la ville de Larisse, menacée par l'obstruction du lit du Pénée.

Une autre opération financière importante, destinée à fonder des banques de crédit agricole et à procurer à la Société archéologique d'Athènes des ressources pour ses travaux, avait été conclue avec l'Union Bank de Vienne, qui devait émettre un emprunt à lots, garanti par l'État. La souscription était déjà ouverte à Vienne, quand l'Autriche prohiba l'émission chez elle d'emprunts à lots étrangers, et elle maintint cette prohibition malgré les représentations du cabinet d'Athènes.

Le gouvernement trouvera plus facilement les 80 millions nécessaires à l'exécution des 400 kilomètres du chemin de fer, qui, par Thèbes, Lamia, Orphana et Larisse, mettra le Pirée en communication avec les chemins ottomans, dont la construction fait l'objet d'actives négociations à la Porte. Cette voie rendra les plus grands services au commerce de la Grèce, qu'avait déjà beaucoup contribué à développer l'ouverture de la lign Patras-Corinthe. D'autres lignes, commencées ou proje tées, complètent heureusement le réseau ferré d royaume : de Diacophto à Calavryta ; — de Missolongh

à Agrinion, avec prolongement vers Arta ; — de Patras à Pyrgos; — de Karytine à Léontar. — Léontar, au centre du Péloponèse, se trouvera ainsi au croisement des voies de Pyrgos à Sparte et d'Argos à Calamata.

Enfin, les mesures prises par le gouvernement font espérer que les travaux du canal de Corinthe, un instant compromis par le krach du Comptoir d'Escompte, pourront être achevés.

Le ministère ne s'est pas borné à développer les ressources financières et agricoles du pays; il a modifié heureusement l'organisation de l'instruction primaire et secondaire, et a commencé à employer le crédit de 10 millions de drachmes qu'il a obtenus pour bâtir des écoles dans les régions qui en étaient privées. L'armée et la marine ont été l'objet de sa sollicitude, et plusieurs cuirassés ont été commandés en France.

Malgré cette activité du gouvernement, malgré l'accroissement notable de la population (2,187,208 habitants, d'après le recensement de 1889, au lieu de 1,968,283 en 1879), l'opposition n'a pas désarmé. Elle conteste au ministère ses succès ; elle attaque la véracité des chiffres par lesquels M. Tricoupis établit l'équilibre de son budget. (Pour 1890 : recettes évaluées à 93,667,720 drachmes, dépenses à 91,081,000.)

La Chambre actuelle (on sait qu'il n'y a en Grèce qu'une seule Chambre) va arriver au terme de son mandat. Sur les 150 membres qui la composent, l'opposition dispose d'un peu plus du tiers des voix. Son chef, M. Delyannis, M. Rhalli et, avec eux, MM. Typaldos, Carapanos, Sotiropoulos, attaquent avec ardeur le gouvernement. Au début de l'année, par leurs manœuvres obstructionnistes, ils ont pu, pendant plusieurs semaines, faire ajourner le vote sur l'affaire Spartalis. Quelques iestions ont bien rallié tous les votes: la dotation de princesse Alexandra, la construction d'un nouveau lais pour le prince héritier, et l'établissement de la :e civile du roi en drachmes nouvelles. Mais sur les estions économiques ou administratives, la divergence

est complète. La discussion du budget est une des armes habituelles de l'opposition; cette année, elle en a eu d'autres : elle a demandé que l'on réinscrivît dans la Constitution la clause, abrogée depuis 1886, qui, au lieu du scrutin actuel par département dans les élections législatives, établissait le scrutin par arrondissement (éparchie) avec un député par 10,000 habitants ; elle a exploité aussi les incidents auxquels a donné lieu l'élection du métropolitain.

L'archevêque métropolitain d'Athènes, président à vie du Saint-Synode, Mgr Prokopios, mourut en février, à l'âge de soixante-quinze ans. Quoique l'archevêque d'Athènes n'ait pas l'importance d'un patriarche, son caractère inamovible lui donne une grande autorité, et on attendait de celui qui serait nommé le relèvement intellectuel et moral du clergé. On sait que, depuis 1833, l'église du royaume est, au point de vue administratif, indépendante en fait du patriarcat de Constantinople. Ce principe, qui avait été consacré par la Constitution de 1844, n'a été reconnu par le patriarche qu'en juin 1850, par un traité solennel qui, en maintenant l'unité des dogmes, établissait la séparation administrative des deux églises. La hiérarchie orthodoxe du royaume comprend : 6 métropolitains, 14 archevêques, 20 évêques. Au-dessus d'eux est le Saint-Synode, conseil composé de cinq membres, hauts prélats nommés par le roi pour un an, et dont les fonctions durent du 1er septembre au 31 août. A ces cinq membres sont adjoints deux fonctionnaires représentant le gouvernement : le procureur et le secrétaire. C'est au Synode qu'il appartenait de nommer le successeur de Mgr Prokopios.

On lui avait indiqué, comme candidat agréable au gouvernement, l'archevêque de Céphallénie, Germanos Kalligas. Ce choix rencontra des résistances, et, quand le Synode s'assembla, son président provisoire, l'archevêque de Syra, proposa de s'ajourner, ce qui fut fait malgré l'opposition du procureur, qui avait été prendre l'avis du ministère. Les évêques de Syra et d'Olympie,

mécontents de cette intervention, démissionnèrent, et l'opposition porta la question devant la Chambre. La discussion fort orageuse qui s'engagea alors, eut son contre-coup dans la rue. Le conflit se prolongeant, des meetings s'organisèrent, et un vaste système de pétitionnement, appuyé sur plus de 20,000 signatures, opposa la candidature de l'archevêque de Corinthe à celle de l'archevêque de Céphallénie. Mais, malgré toutes ces intrigues, malgré l'accusation de simonie portée par l'archevêque de Corinthe contre plusieurs de ses collègues, le ministère fit triompher son candidat, et Mgr Germanos Kalligas fut élu le 18 juillet.

Mais tous ces incidents de la vie politique en Grèce ont été effacés par deux événements qui ont bien autrement préoccupé l'opinion publique : le MARIAGE de la princesse Sophie de Prusse avec le prince héritier, et les troubles de CRÈTE, et on a voulu, dès le mois de juin, rattacher l'une à l'autre ces deux questions. Le bruit s'était répandu, quelques jours après la protestation d'Apocorona (V. *Turquie*), que l'empereur Guillaume obtiendrait du sultan, en faveur de son beau-frère, la cession de la Crète. Cette nouvelle, démentie aussitôt par les journaux allemands, et qui n'a pas cessé d'être de temps en temps rééditée, était bien propre à surexciter les espérances des Crétois et à entretenir l'agitation ; elle était aussi de nature à produire une vive impression sur les Hellènes, et peut-être a-t-elle contribué à rendre l'opinion publique si favorable à ce mariage. C'était d'ailleurs la première fois que, depuis des siècles, il était donné aux Grecs de voir un prince, né sur le sol même de la patrie, élevé dans la religion orthodoxe, affermir et perpétuer par son mariage une dynastie nationale. Mais si une partie de la population, unissant dans sa joie deux noms de Constantin et de Sophie, pouvait ndre ses désirs pour des réalités, il n'en était pas de me du ministère, qui ne fondait sur cette brillante iance de famille que de lointaines espérances, sans en ndre un avantage immédiat.

M. Tricoupis fut surpris par l'insurrection ; quelle que fût son attitude, sa situation était très difficile. Les événements de Crète allaient troubler ou attrister les fêtes du mariage, dont les minutieux préparatifs étaient impatiemment suivis par la curiosité publique, et qui, par leur éclat, devaient peut-être, dans sa pensée, consolider sa position. Aussi dès le mois de juin fit-il prêcher aux mécontents l'apaisement. Le consul général de Grèce à la Canée reçut l'ordre d'éviter avec soin toute ingérence dans les complications locales. « Ne vous hâtez pas, disait aux Crétois le journal alors officieux, *Ephimeris*, toute action prématurée peut gâter votre situation. » On a dit, depuis, que le cabinet d'Athènes aurait pu, tout au moins, garder une complète liberté d'action, ou même déclarer à la Turquie qu'il ne l'aiderait à ramener le calme que le jour où les principales demandes des Crétois seraient admises en principe. La Porte se serait montrée plus traitable, si elle avait entrevu la possibilité d'un conflit.

Si désireux que M. Tricoupis ait semblé être de démontrer avant tout à l'Europe la sincérité de ses dispositions pacifiques, et de lui donner des gages de ses bonnes résolutions, afin de pouvoir peut-être en réclamer la récompense au nom des droits de l'hellénisme, il n'a pu garder une attitude passive après les nouvelles qui arrivèrent à Athènes à la fin de juillet. Le 1er août, la colonie crétoise, réunie aux environs d'Athènes, invita le gouvernement à envoyer en Crète, avec des armes, les membres valides de la population immigrée. Des réfugiés arrivaient journellement ; le gouvernement leur donna un secours de 100,000 francs. Les journaux publiaient un appel signé par l'un des chefs de l'insurrection, Syphacas. L'opposition faisait, à une élection partielle, passer ses candidats à Patras. Ce mouvement d l'opinion préoccupa le ministère ; d'autre part, l'irrésc lution de la Porte était de nature à encourager quelque espérances.

Le roi était à Copenhague. Le 5 août, le ministère lı

demanda des instructions par télégramme ; et le 7, M. Dragoumis invita les représentants de la Grèce à l'étranger à remettre aux puissances une note leur demandant d'intervenir auprès de la Porte, et les prévenant que si la Turquie ne pouvait garantir la vie des chrétiens en Crète, la Grèce se verrait forcée de prendre des mesures efficaces.

Le texte de cette note fut télégraphié au roi dont le ministère espérait utiliser l'influence personnelle auprès des cours. Le souverain, en effet, entretint de la question crétoise les ministres accrédités à Copenhague.

La note grecque surprit et inquiéta les puissances. Un dilemme leur était posé : médiation de l'Europe, ou intervention de la Grèce. Sauf l'Angleterre, qui a paru au début de l'insurrection poursuivre des visées particulières, elles avaient eu jusque-là une attitude réservée et s'étaient bornées à donner aux intéressés des conseils de modération, quoique le *Times* ait pu raconter des menées du consul de Russie, et des promesses faites par M. Spuller au ministre de Grèce. Tous les gouvernements, en tenant compte au cabinet d'Athènes de ses efforts à résister à la passion populaire, déclinèrent toute intervention dans les affaires de Crète.

Le 9 août, la Porte répondit à la note grecque qui lui avait été officieusement communiquée, en envoyant à ses représentants une note circulaire où elle faisait l'historique des événements de Crète. Saïd-Pacha protestait contre les accusations d'indifférence et de lenteur ; il rappelait que, dès le début, le sultan avait cherché à faire faire une « enquête impartiale » ; il attribuait aux chrétiens les actes de violence reprochés par les Grecs aux musulmans, et il ajoutait enfin : « La circulaire hellénique s'est présentée justement au moment où le calme commençait à se rétablir en Crète, et dès lors elle peut être qu'un encouragement malsain. » L'envoi de akir-Pacha, avec de pleins pouvoirs, semblait à la rte de nature à calmer l'effervescence. Cette note rut satisfaire les grandes puissances ; mais l'émotion

ne s'apaisait pas en Grèce, elle était entretenue par l'arrivée des réfugiés. Le 11 août, eut lieu une bruyante manifestation, pendant laquelle un brigadier de gendarmerie fut tué; et le ministère était dans une situation très critique, cherchant à la fois, à ménager les passions populaires et l'opinion des grandes puissances.

La défaite des Crétois, dans le courant de septembre, fit perdre à la question de son acuité, bien que l'on doutât à Athènes de l'œuvre de pacification et qu'on craignît les excès de la population musulmane de Crète.

Au mois d'octobre, au moment où la Turquie annonçait la fin des troubles, l'agitation renaissait en Grèce; l'opposition attaquait la conduite de M. Tricoupis; un comité adressait au peuple un manifeste réclamant une politique d'action; on préparait un mémoire destiné à être remis au roi, à l'empereur d'Allemagne, et aux autres princes attendus pour les fêtes du mariage.

Le 27 octobre eut lieu cette cérémonie au milieu de la sympathie et de la curiosité de tous les Hellènes accourus pour saluer leur nouvelle souveraine et contempler, avec un sentiment de juste fierté, l'imposant cortège de rois et de princes qui accompagnait l'empereur d'Allemagne. Mais à l'enthousiasme des premiers jours avait déjà succédé la désillusion. On savait maintenant que la princesse Sophie n'apportait pas la Crète dans sa corbeille de noces; on commentait l'attitude réservée du comte Herbert de Bismark, à l'égard de M. Tricoupis; on voyait que les avantages immédiats que l'on espérait tirer du mariage étaient perdus.

L'opposition profita de ce découragement. Elle rappela les liens et la sympathie qui avaient toujours uni la France et la Grèce, et porta presque la question du mariage devant la Chambre, le jour (14/26 novembre) où elle critiqua les termes d'une lettre que le prince royal avait écrite au conseil municipal de Berlin, en réponse à une adresse de félicitations de celui-ci.

La déception causée par cette brillante alliance, qui pourtant laissait la Grèce isolée, raviva les difficultés

de la question crétoise ; au parlement, dans les séances du 11 au 14 novembre, l'opposition interpella M. Tricoupis. Successivement, MM. Delyannis, Rhalli, Levidis, Typaldo, etc., vinrent critiquer la note du 7 août, lancée par le cabinet, qui ne pouvait l'appuyer, et qui n'avait fait que donner à la Porte l'occasion de réprimer l'insurrection avec l'assentiment des puissances et de la Grèce.

La publication par le gouvernement anglais d'un « Blue Book » contenant les dépêches du 9 janvier 1889 au 29 août 1889 permit dans la séance du 16 décembre de recommencer la discussion. Entre temps, la Porte avait rendu le 7 décembre un firman modifiant, pour mettre fin à l'agitation, l'administration de la Crète ; ce firman fut violemment attaqué à la Chambre le 10 et le 17 décembre. On lui reprochait de supprimer le règlement organique de 1868, et de modifier la convention de Halépa basée sur l'article 23 du traité de Berlin.

Ces interpellations se terminèrent par un vote de confiance au cabinet Tricoupis. Les élections générales montreront, en 1890, si les affaires de Crète ont réellement nui au prestige du président du Conseil, car il est impossible de tirer à cet égard des conclusions d'élections partielles qui viennent d'avoir lieu à Corfou et dans les Cyclades.

Nécrologie.

Prokopios, métropolitain d'Athènes, président du Saint-Synode. — Général *Grivas*, né en 1829 à Nauplie, mort à Marseille, en mai 1889, ancien ministre de la guerre et député.

ITALIE

Aucun événement important n'est à noter dans la vie de la famille royale durant cette année, si ce n'est la naissance, le 22 juin, d'un fils, nommé Humbert, comte de Salemi, à Amédée, duc d'Aoste, frère du roi Humbert. Il a été question à plusieurs reprises d'un mariage pour le prince de Naples, qui atteignait le 11 novembre, sa vingtième année, et le nom de la princesse Clémentine, fille du roi des Belges, a été prononcé; mais la *Riforma* a démenti cette nouvelle. On a parlé également à la fin de l'année, au moment du séjour de l'impératrice Frédéric, d'un mariage du prince royal avec la princesse Marguerite de Prusse, sœur de l'empereur d'Allemagne.

M. Crispi, malgré une crise ministérielle partielle, qui s'est produite au commencement de mars, est demeuré sans interruption à la présidence du conseil.

Voici la liste du ministère, constitué le 8 mars 1889 : président du conseil, ministre de l'intérieur et par intérim des affaires étrangères, M. Crispi; de la justice et des cultes, M. Zanardelli; des finances, M. Seismit-Doda (M. Grimaldi avait occupé ce poste du 29 décembre au 3 mars); du Trésor, M. Giolitti (il remplaça M. Perazzi qui, nommé en même temps que M. Grimaldi tomba avec lui); de la guerre, le général Bertolè-Viale de la marine, M. Brin ; de l'instruction publique, M. Boselli; des travaux publics, M. Finali; de l'agriculture

de l'industrie et du commerce, M. Miceli; des postes et télégraphes (ministère créé le 8 mars), M. Lacava.

On peut dire, d'une manière générale, que trois questions seules forment vraiment le pivot de toute la politique de l'Italie : la question financière, la question de ses relations avec la France et la question de ses relations avec le pape; les deux premières embrassent presque toute sa politique économique et extérieure, la troisième à peu près toute sa politique intérieure proprement dite.

La situation parlementaire était assez difficile, au début de l'année. Les derniers jours de la session 1887-1888, close par décret du 5 janvier, avaient été fort agités et l'on sortait à peine d'une crise. Le ministre de la guerre, général Bertolè-Viale, avait déposé à la Chambre, le 1er décembre, les projets de budgets extraordinaires de la guerre et de la marine, qui, pour 1888-1889, et pour 1889-1890 se montaient à 145 millions, et M. Saracco, ministre des travaux publics, avait présenté presque en même temps un projet de loi destiné à compléter les chemins de fer au point de vue stratégique et à créer des doubles voies. Pour faire face à ces dépenses, M. Magliani, ministre des finances, proposait un relèvement de l'impôt sur le sel et le rétablissement des deux décimes de guerre sur l'impôt foncier, dont la suppression avait été décrétée, mais non encore réalisée; il espérait obtenir ainsi 50 millions. Ces diverses mesures avaient été médiocrement accueillies de la Chambre. Le projet relatif aux dépenses militaires fut adopté pourtant, malgré une opposition assez marquée, par 172 voix contre 35. Au contraire, les mesures financières de M. Magliani, destinées à subvenir aux dépenses militaires, ne trouvèrent pas grâce : la commission se prononça tout entière contre le renchérissement du sel, et ...embres sur 9, contre le rétablissement des décimes ... guerre ; M. Giolitti, rapporteur, attaqua vivement ... Magliani, qui, après quelque hésitation, se retira : ...vait été ministre pendant près de dix années et avait

fait deux réformes financières considérables : l'abolition du droit de mouture et la suppression du cours forcé. M. Magliani, en quittant le pouvoir, fut fait président de la Cour des comptes.

C'était la politique, et peut-être la personne du seul M. Magliani qui avaient déplu au Parlement. Le président du conseil n'avait qu'à lui chercher un successeur; il crut, le fardeau étant lourd, devoir le diviser : un ministère du Trésor fut créé (29 décembre), dont le titulaire devint M. Perazzi, et M. Grimaldi passa de l'agriculture aux finances; M. Miceli obtint l'agriculture. Ces choix étaient faits pour satisfaire généralement le Parlement, car si M. Perazzi appartenait à la droite, M. Miceli, ancien garibaldien, était de la gauche avancée, et le cabinet sortait de la crise aussi fort devant les Chambres qu'il l'avait jamais été. En réalité, aucune opposition sérieuse n'était à craindre : sans doute, à l'extrême gauche, quelques hommes se disaient irréconciliables, et il y avait des mécontents dans presque tous les partis, mais aucun groupe n'existait, qui, obéissant à un chef reconnu, fût de force à tenir le cabinet en échec et à le remplacer au besoin. Une immense majorité, composée de tous les débris des anciens partis, brisés et émiettés, suivait M. Crispi, avec plus ou moins d'ardeur peut-être, mais ne votait pas moins ses propositions : le 22 décembre, un ordre du jour de confiance avait été adopté par 231 voix contre 45, et 39 abstentions.

Cette entente entre le gouvernement et les Chambres pouvait faciliter la solution des difficultés; elles n'en étaient pas moins très réelles. M. Magliani avait été sacrifié pour n'avoir pas su faire face, par des moyens qui satisfissent les députés, aux dépenses militaires votées; ses héritiers se trouvaient en présence du même problème. On leur donna un mois pour réfléchir; la Chambre fut convoquée en une nouvelle session pour le 28 janvier : à ce moment, leur exposé financier devait être prêt et les remèdes au mal trouvés. Pour subvenir aux besoins urgents (les recettes des douanes, pour les si

derniers mois de 1888, avaient été inférieures de 40 millions aux prévisions), il avait fallu vendre 750,000 obligations de chemins de fer 3 p. 100 ; MM. Bleichrœder, Hambro et Baring, les achetèrent, au prix, dit-on, de 285 francs ; cependant les bruits les plus graves couraient, et l'on parlait dans le public d'un emprunt de 5 à 600 millions, nouvelle démentie d'ailleurs par les journaux officieux, aussitôt qu'annoncée. Le discours du trône, lu le jour de l'ouverture de la session (1), ne dissipa point les inquiétudes ; il ne contenait, au sujet de la situation financière, qu'un paragraphe sommaire, et cette brièveté fut critiquée par la presse. Le parlement avait foi pourtant dans le cabinet ; la commission du budget, qui fut élue le 1er février, comprit trente ministériels et six opposants seulement, et choisit M. Luzzatti pour président. M. Perazzi s'efforça de justifier la confiance de la Chambre en évitant, dans ses projets, de recourir à l'emprunt. Dans l'exposé financier qu'il lut, le 3 février, il ne cacha rien de la gravité du moment : il avoua sans détours, pour l'exercice 1888-1889, un déficit de 191 millions (recettes, 1,914 millions ; dépenses, 2,105 millions) et pour celui de 1889-1890, un déficit de 96 millions ; pour faire face au premier, il proposait de vendre 11 millions de rente appartenant à la Caisse des pensions, qu'il réorganisait, et pour parer au second, outre 31 millions d'économies qu'il laissait espérer, il voulait entre autres, à l'exemple de M. Magliani, augmenter de 5 centimes par kilogramme l'impôt sur le sel et rétablir un des deux décimes de guerre sur l'impôt foncier.

Cet exposé fut mal accueilli de la Chambre ; elle estima que les vues larges y faisaient trop défaut, et des critiques de détail de toutes parts furent adressées à M. Perazzi : celui-ci se borna à répliquer que quand on se

(1) M. Biancheri fut réélu président de la Chambre et le roi nomma M. Farini à la présidence du Sénat ; quelques jours après, on faisait une fournée de cinquante sénateurs.

mettait sur le pied de faire en un an 150 millions de dépenses militaires extraordinaires, il ne fallait pas s'étonner d'avoir un budget mal en équilibre. C'était là en effet le nœud de la question, mais c'était bien aussi ce qui rendait le problème insoluble. Le meilleur moyen d'équilibrer le budget, était d'abandonner la « politique à la romaine » et de cesser les vastes et ruineux armements auxquels la dignité de l'Italie la contraignait, si elle prétendait occuper dans la triple alliance sa place égale à côté de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie ; quelques députés avaient osé le dire, M. Colombo (droite), dans un grand discours prononcé à Milan ; M. d'Arco, à la Chambre même, et, dans la discussion de l'Adresse au roi, M. Vendemini (radical); mais on ne pouvait attendre ni de M Crispi qu'il s'y résolût de lui-même, ni de la Chambre qu'elle exigeât un changement de voie ; elle continuait même d'applaudir ceux qui, comme le général Ricotti, proclamaient (26 février) la nécessité patriotique d'augmenter encore le contingent, et c'est pourquoi, lors de la discussion des mesures financières, qui commença le 19 février, après une nouvelle et inutile discussion de politique générale où M. Carmine et le président du conseil s'apostrophèrent avec une extrême vivacité, aucun des soixante-huit orateurs inscrits ne trouva les remèdes cherchés ; mais ceux de M. Perazzi paraissant décidément mauvais et M. Grimaldi n'en ayant pas d'autres à proposer, M. Crispi déclara le 28, sans affronter un vote, qu'il venait de remettre au roi la démission du cabinet.

M. Nicotera fit, dit-on, des démarches durant l'interrègne pour remplacer M. Crispi; mais le roi continua d'accorder sa confiance à son président du conseil et le NOUVEAU MINISTÈRE fut constitué le 8 mars: MM. Seismit-Doda et Giolitti prenaient possession des finances et du Trésor: c'étaient des hommes de gauche ; pour satisfaire la droite et parachever la concentration, M. Finali éta affecté aux travaux publics. L'on créa également u ministère des postes, dont M. Lacava devint le titulaire et le cabinet ainsi constitué se présenta le 8 mars deva

la Chambre. M. Crispi lut un décret royal retirant les mesures financières qui avaient motivé la démission des précédents ministres : MM. Doda et Giolitti reprenaient le projet de réorganisation de la Caisse des pensions, se réservant toutefois de ne vendre les 14 millions de rentes que cette opération mettait à leur disposition, que le plus tard possible ; ils comptaient se procurer le surplus des ressources nécessaires par des économies mieux entendues et par un remaniement de l'impôt sur les propriétés bâties, qui leur fut en effet accordé. Mais si la Chambre était d'accord avec eux, une lutte sourde s'était engagée avec la commission du budget, sur un incident de peu d'importance, M. Luzzatti se retira le 2 juin et fut suivi de treize de ses collègues; des partisans du ministère les remplacèrent (M. Coppino fut élu président). La discussion du budget remplit les dernières séances de la session, à la fin de juin et au commencement de juillet; M. Luzzatti fit contre le ministère un vigoureux effort que soutint surtout M. Giolitti; mais les chaleurs survenant, il fallut renvoyer à l'automne tout débat approfondi, et un décret royal vint clore, le 3 août, la session de 1888-1889.

Dès le début de la session suivante, qui fut ouverte le 25 novembre, le ministre du Trésor déposa (le 30) le budget définitif de 1888-1889; le budget rectifié de 1889-1890 et le budget prévu pour 1890-1891. Pour le budget 1888-1889, M. Perazzi, le ministre précédent, accusait un déficit de 191 millions; les chiffres de M. Giolitti étaient moins favorables encore, puisqu'il constatait un déficit de 230 millions et demi: ce résultat était dû à la diminution du produit de plusieurs impôts, notamment à une diminution de 20 millions sur les taxes de fabrication et de 28 millions sur les douanes. Le BUDGET rectificatif de 1889-1890 accusait un déficit de 47 millions, recettes, 1810 millions, dépenses, 1857) et le budget prévu pour 1890-1891, un déficit de 41 millions.

Une telle situation était fâcheuse, d'autant plus que on n'ignorait pas que de nouvelles dépenses militaires

seraient engagées, et en effet, peu de jours après, le 2 décembre, le ministère demandait des crédits extraordinaires s'élevant à environ 40 millions, dont une partie (17 millions) dut être employée à la fabrication de la poudre sans fumée. M. Giolitti dans l'exposé financier qu'il fit à la Chambre, le 16 décembre, ne s'en montra pas moins singulièrement optimiste ; il démontra que grâce à des économies qu'il déclara devoir s'élever à 40 millions, le déficit pour 1890-1891 ne serait, malgré les dépenses militaires nouvelles, que de 32 millions, et montra une extrême confiance dans l'avenir; il suffisait, à son gré, d'attendre patiemment et prudemment pendant quelques années pour voir renaître la prospérité dans les finances. Cet exposé ne fut guère mieux accueilli que ne l'avait été, dix mois auparavant, celui qui avait entraîné la chute de M. Perazzi ; M. Giolitti n'eut pas le même sort, mais il subit d'amères critiques de la part de M. Luzzatti et surtout de M. Magliani, qui, nommé à la commission des finances du Sénat, donna sa démission pour pouvoir attaquer plus à son aise les projets du gouvernement.

Dans une campagne de presse qu'entreprit M. Magliani, il établit que le déficit total du Trésor était, le 30 juin 1888, de 263 millions; le 30 juin 1889, de 502 millions; qu'il serait le 30 juin 1890 de 549 millions, et qu'en 1891, il serait de 582 millions, si tout allait bien, somme que la vente des rentes de la Caisse des pensions, qui est la grande arme de M. Giolitti, ne couvrirait certainement pas. Au reste, les banquiers allemands et anglais auxquels le ministre s'est adressé, paraissent avoir refusé jusqu'ici de l'entreprendre aux conditions que l'on voudrait obtenir à Rome.

Les questions financières sont celles qui avaient le plus agité la session de 1889-1890; il faut reconnaître d'ailleurs que cette session n'avait pas été extrêmement féconde ; la plupart des projets de loi que le roi annonçait dans le discours du trône du 28 janvier, ou n'ont pas été présentés ou n'ont pas été discutés ; ainsi la loi

sur les œuvres pies n'est pas sortie des bureaux; il en a été de même de la loi qui devait réorganiser l'instruction secondaire et populaire, et en accentuer, particulièrement pour cette dernière, le caractère laïque et obligatoire; de la loi qui avait pour but de réduire le nombre des tribunaux et des cours, et qui n'était, à vrai dire, qu'une suite de l'établissement d'une cour de cassation unique, voté durant la session précédente; de la loi sur les fonctionnaires publics, destinée à régler leur avancement et leurs droits à la retraite. Quant à la loi sur la colonisation intérieure, préparée pour faciliter l'expropriation et la vente en détail des *latifundia* incultes de toutes provenances, de Sardaigne, de Sicile, des Calabres, elle n'a même pas vu le jour, et le projet sur la réorganisation des banques d'émission n'a pas paru viable. Les seules lois importantes présentées par le gouvernement et qui aient abouti, sont: la revision de l'impôt sur les propriétés bâties, ou réforme du cadastre, dont nous avons déjà parlé, et la loi sur les alcools.

Les projets importants, nés de l'initiative parlementaire, n'ont été ni très nombreux, ni très bien accueillis; le plus considérable est celui qu'a déposé M. Nicotera au début de la session, et qui tendait à remplacer, dans les élections législatives, le scrutin de liste par le scrutin uninominal. Les interpellations, au contraire, ont tenu une grande place dans la vie parlementaire; plusieurs sans doute, malgré le bruit qu'on en fit, n'avaient trait qu'à des incidents secondaires, et qui furent vite oubliés : telle les 17 et 18 février, l'interpellation de M. Fazio (extrême gauche) aisément repoussée par M. Crispi (171 voix contre 32, et 28 abstentions), sur le cas du général Mattei, directeur de l'artillerie au ministère de la guerre, mis en disponibilité, disait-on, pour avoir voté, le 22 dé-
mbre, contre les crédits militaires extraordinaires et
i fit dans la suite à un journaliste de Venise des révé-
ions indiscrètes, au point qu'il fut déféré aux tribu-
ux, et dut demander sa mise à la retraite; telle, l'in-
rpellation de M. Imbriani (extrême gauche), le 5 juillet,

sur la collation d'un grade dans l'armée à un étranger, le prince Louis-Napoléon Bonaparte, beau-frère du duc d'Aoste, ou les amères critiques que dirigea au Sénat l'amiral Saint-Bon, contre l'administration de M. Brin, ministre de la marine; telles aussi, les interpellations, en quelque sorte constitutionnelles, de M. Bonghi et de ses amis, à la suite de la formation du cabinet du 8 mars, sur l'attribution de deux portefeuilles au président du conseil et sur la création d'un ministère des postes. Plusieurs autres interpellations, au contraire, eurent une importance considérable, en ce qu'elles étaient l'écho des sentiments d'une notable partie du peuple italien, et que leurs auteurs portaient à la tribune, en termes plus ou moins corrects assurément, les grandes questions qui le préoccupaient le plus vivement et au plus juste titre. Nous les mentionnerons à leur place dans la suite de ce résumé.

Malgré les affaires de Tunis et l'entrée de l'Italie dans l'alliance allemande, convertie plus tard en TRIPLE ALLIANCE, les relations entre les cabinets de Rome et de Paris étaient demeurées durant plusieurs années, sinon fort amicales, au moins parfaitement courtoises. Le 16 décembre 1886, M. de Robilant, ministre des affaires étrangères, crut devoir dénoncer le traité qui réglait depuis 1881 les rapports commerciaux des deux pays; cet acte fut mal interprété en France, et l'arrivée de M. Crispi à la présidence du conseil, en août 1887, contribua davantage au refroidissement; il passait à tort ou à raison pour un ennemi de la France et, malgré les déclarations répétées qu'il fit de ses sentiments amicaux, l'opinion française ne se laissa pas convaincre. A la vérité, des négociations avaient été reprises, au commencement de 1888, sur la base d'un tarif général dressé par les soins de M. Ellena; mais ce tarif, majorant dans des proportions considérables les produits d'origine française sembla une arme de guerre contre la France; elle demanda des diminutions qui lui furent refusées et la négo

ciation se rompit : on en attribua, à Paris, l'échec à l'influence personnelle de M. Crispi.

Des droits différentiels ayant été établis de part et d'autre, les relations commerciales des deux pays en souffrirent : le mouvement général du commerce extérieur de l'Italie diminua, de 1887 à 1888, de 600 millions, et avant que les marchés, fermés en France, ne se fussent ouverts ailleurs, des crises d'une violence singulière se produisirent : à Rome, les ouvriers sans travail parcoururent les rues, les 8 et 9 février, en cassant les carreaux et en pillant les boutiques ; la crise du bâtiment, cause de ces désordres, n'était qu'une des suites de la crise générale : la transformation de Rome avait amené, sur les constructions, des spéculations que rendait seul possibles l'escompte des lettres de change à l'étranger ; la brouille avec la France en rendit le renouvellement difficile, et la liquidation amena des désastres. On accusa la police de s'être laissé surprendre : le questeur de Rome fut remplacé par celui de Milan et les meetings politiques furent interdits, ce qui motiva à la Chambre une interpellation de M. Marcora et une discussion à laquelle M. Bonghi prit une grande part et qui se termina par le vote d'un ordre du jour de confiance proposé par M. Deljudice (247 voix contre 115 et 36 abstentions). Des scènes de violence avaient eu lieu quelques semaines plus tôt à Faenza ; une grève agricole éclata au mois de mai, en Lombardie, où il fallut faire intervenir la troupe pour rétablir l'ordre et sauver la vie et les biens des propriétaires, et des troubles sérieux eurent lieu à Terni et dans les Pouilles, le mois suivant. Bien que les journaux officieux et les orateurs du gouvernement, dans les interpellations qui se succédaient à la Chambre, cherchassent à en atténuer la gravité, la crise n'en existait pas moins, et les mauvaises écoltes, ainsi que les inondations de l'automne dans la aute Italie, en augmentèrent encore l'intensité. Les xpropriations d'agriculteurs pour non-paiement au sc, de sommes inférieures à 10 francs, s'accrurent

dans des proportions notables, et les déclarations de faillites qui, en 1888, avaient été de 2,233, en augmentation de 610 sur l'année précédente, avec un passif de plus de 196 millions, se maintinrent dans des chiffres aussi élevés. L'agriculture et le petit commerce ne furent pas seuls frappés : des banques importantes et anciennes durent cesser leurs paiements, la banque Tibérine et la banque d'Escompte de Turin, entre autres (août). Ces établissements reçurent des délais, et, par l'intermédiaire du ministre Giolitti, la Banque nationale consentit à leur faire, moyennant certains avantages, de telles avances (30 millions, dit-on), qu'ils purent après quelques mois (octobre), rouvrir leurs guichets régulièrement; mais la Banque provinciale de Bari (septembre) ne put se sauver, et le banco de Naples éprouva de cette catastrophe une perte que l'on évalue à près de 16 millions. La banque de l'Industrie de Turin eut le même sort en novembre que la banque de Bari. Cependant le change se maintenait à des taux qu'il avait rarement atteints et dépassait 101,90.

Sans doute, le ministre pouvait arguer que la crise était générale en Europe et non pas spéciale à l'Italie ; que, le jour où les industriels italiens se seraient créé de nouveaux débouchés, la situation redeviendrait normale ; les statisticiens démontraient que ce moment ne pouvait tarder : durant les dix premiers mois de 1889, les importations avaient atteint 1 milliard 96 millions (soit une augmentation de 126 millions), et les exportations, 740 millions (soit une augmentation de 16 millions sur la période correspondante de 1888) ; l'on démontrait que l'émigration n'ayant été que de 162,221 dans les onze premiers mois de 1889, quand elle avait été de 194,146 en 1888, les paysans et ouvriers étaient évidemment moins malheureux : les grèves et catastrophes se succédaient néanmoins, et un sourd mécontentement commençait à se manifester.

Beaucoup d'Italiens, à tort ou à raison, rendaient responsable de tant de malheurs la politique de M. Crispi ;

peu d'entre eux, on peut le croire, allaient jusqu'à demander que le roi se séparât de la triple alliance, mais un grand nombre estimaient qu'il était urgent de cesser des armements ruineux, quitte à essuyer les reproches de ses alliés, et de reprendre avec la France des relations cordiales. Le parti radical le proclamait bruyamment ; sous ses auspices, la Ligue de la Paix tenait dans beaucoup de grandes villes (Milan, Parme, Naples — janvier) des meetings sympathiques pour la France; les vétérans de Garibaldi manifestaient à Rome en ce sens; dans un des théâtres de la capitale, on sifflait (février) *les Deux Rome*, une pièce du commandeur Cassetti, un des hauts fonctionnaires du ministère de l'instruction publique, où l'auteur faisait appel au patriotisme italien contre la France. C'étaient là des indications en quelque sorte platoniques des sentiments populaires; l'élection à Bari (mars) de M. Imbriani, un radical ardent et connu pour son hostilité contre M. Crispi; celle du professeur Sbarbaro, qui passe pour victime du président du conseil, à Pavie (septembre), en remplacement de M. Cairoli (1); de même que l'élection à Milan (juillet), à la chambre du commerce, de la liste qui demandait la reprise des relations avec la France, étaient au contraire des manifestations dont il était difficile de ne pas tenir compte. Sans doute, l'intervention des radicaux eut d'abord pour conséquence l'exaspération des querelles de presse; le débarquement à Tadjourah, sur le territoire d'un petit souverain protégé par la France, de la bande du cosaque Atchinoff (janvier), souleva de la part des journaux officieux et à la Chambre même des polémiques ardentes ; on voulut croire à une sorte de complicité des autorités françaises en faveur d'une expédition qui paraissait dangereuse pour les établissements ita-

(1) Cette élection était une protestation contre la condamnation ur délit politique, prononcée il y a quelques années, contre Sbarbaro, et que l'opinion jugea beaucoup trop dure ; M. Sbarro, malgré son élection, fut maintenu en prison.

liens de la mer Rouge, et la canonnade de l'amiral Olry (février) calma à peine cette effervescence. Cependant la question de Tunis était à chaque instant réveillée et les bruits les plus fantastiques étaient accueillis et commentés par les plus grands journaux : tantôt c'était l'annonce d'une naturalisation en masse et forcée de tous les étrangers habitant la régence ; tantôt c'était l'affaire des autorisations dont les instituteurs étrangers devaient se pourvoir, qui revenait sur le tapis et qui, mal interprétée, donnait lieu à des difficultés nouvelles (janvier), à moins que l'on ne revînt sur les vieilles querelles, qui semblaient épuisées, au sujet des origines de l'occupation française (article du *Caffaro* de Gênes et réponse de M. Jules Ferry dans l'*Estafette*, 21 octobre). L'Exposition universelle de Paris elle-même faisait naître des discussions, et non des moins vives : MM. Ferrari et Pantano interpellaient à la Chambre (3 mai) sur l'absence du général Menabrea, ambassadeur d'Italie, aux fêtes de l'inauguration, et la presse officieuse, la *Riforma* en tête, n'avait pas d'expressions assez vives pour caractériser la conduite des délégations d'ouvriers italiens qui, envoyés à Paris, y avaient fraternisé avec les ouvriers français (septembre). L'on continuait d'ailleurs à faire un certain bruit autour des armements de la *Maddalena* et de *Tarente*, que le roi Humbert alla visiter (juin) et qui étaient destinés, disait-on, à protéger les côtes italiennes contre un coup de main toujours possible d'une flotte française.

Quel que fut le ton des principaux organes du gouvernement et quelque peu sympathiques que lui fussent les personnes de ceux qui parlaient de renouer de bonnes relations avec la France, on ne saurait douter que dès le commencement de l'année, M. Crispi ne fut décidé à faire certaines démarches en ce sens. I^ 21 mars, il déposait à la Chambre un projet de loi a' torisant le gouvernement à modifier éventuelleme jusqu'au 31 décembre, le tarif douanier, par de simpl décrets et dont l'exposé des motifs préconisait la pai

économique avec la France ; c'était un premier pas et le bruit se répandait quelque temps après dans les journaux que le cabinet en ferait un second bien plus décisif : il se proposerait, disait-on, d'abolir les DROITS DIFFÉRENTIELS avec la France et d'en revenir au tarif général ; M. Crispi devait l'annoncer officiellement dans le grand discours qu'il était invité à faire à Palerme en septembre. Mais sur ces entrefaites, se produisit l'attentat de Caporali (14 septembre) qui, au moment où le ministre passait en voiture dans la rue Caraccioli, à Naples, lui jeta deux pierres et lui fit à la face d'assez sérieuses blessures; on n'avait pas affaire à un anarchiste, comme dans l'affaire des bombes de la place Colonna, à Rome (août), mais bien à un mécontent, qui rendait M. Crispi responsable des malheurs du pays et des siens propres. Le ministre eut la force de caractère, en présence de ces graves manifestations, de ne pas revenir sur les projets libéraux qu'il avait laissé annoncer, et le DISCOURS DE PALERME, retardé de quelques jours, mais prononcé le 15 octobre devant un public enthousiaste, fit connaître officiellement la résolution du cabinet ; au milieu de déclarations pacifiques, qu'il confirmait avec plus de force deux jours après dans une réunion privée, M. Crispi déclarait qu'il lui paraissait nécessaire que l'Italie entretînt des rapports cordiaux avec la France et qu'il comptait soumettre à la Chambre, dans une des premières séances de la session suivante, un projet de loi abolissant le tarif différentiel voté en 1888; on a pensé que s'il n'usait pas du droit qu'il s'était fait attribuer précédemment de prendre lui-même cette mesure, c'était pour donner à cet acte une certaine solennité. Ce discours de Palerme, dont nous ne voulons retenir pour le moment que la partie relative aux relations avec la France, eut un grand retentissement dans toute l'Italie ; le pays eut l'occasion, peu de jours après, de témoigner au président du Conseil que sa politique avait son entière approbation : ce fut lors des ÉLECTIONS ADMINISTRATIVES.

Elles eurent lieu dans toute l'Italie, au commence-

ment de novembre, suivant la nouvelle loi, que l'on appliquait pour la première fois, et l'on peut dire qu'elles furent en général très favorables au gouvernement. Il y eut, sans doute, dans les campagnes, un assez grand nombre de radicaux élus ; des majorités se trouvèrent même pour élire syndics des républicains, qui refusèrent de prêter serment au roi ou le prêtèrent avec des restrictions telles, que l'on dut sévir et les casser (décembre); mais presque partout dans les grandes villes les listes patronnées par le gouvernement passèrent, et dans quelques collèges même, il eut des succès inattendus, à Milan notamment, où les libéraux battirent les radicaux, amis de M. Sonzogno et du *Secolo* et qui étaient maîtres de la place depuis longtemps. A la vérité, les préfets firent de l'opportunisme et se gardèrent bien d'arborer partout le même drapeau ; ainsi à Naples, le parti de la « gauche parlementaire », composé d'amis de M. Nicotera et qui n'était pas hostile au gouvernement, fut combattu avec énergie, et le préfet aida à triompher la liste des « honnêtes gens », quelque peu entachée pourtant de cléricalisme; les scandales de la gestion du conseil provincial, qu'il avait fallu dissoudre en janvier, avaient jeté en effet un tel discrédit sur les hommes de la « gauche parlementaire » que le gouvernement aurait couru à un échec certain, en ne faisant pas un compromis avec une opposition puissante: le cercle légitimiste n'avait cessé sa propagande qu'au moment de sa dissolution par l'administration, en juillet.

A Rome, au contraire, le gouvernement s'était mis d'accord plutôt avec les radicaux du « Comité central libéral » qui l'emportèrent, qu'avec « l'Union monarchique libérale », qui comprenait des cléricaux modérés, et si ceux-ci purent faire passer plusieurs de leurs candidats, entre autres le duc Torlonia, l'ancien syndic, brouill personnellement avec M. Crispi, et former dans le conseils une minorité compacte, ce n'est que grâce à la représentation des minorités. Au reste, à Rome, les

catholiques ne prirent officiellement aucune part aux élections; ils ne pouvaient guère lutter avec quelque chance de succès contre la légion d'employés du gouvernement qui forme presque à elle seule la majorité dans la capitale, et l'entrée dans la lutte, en juin 1888, de la cléricale « Unione romana » avait découragé les meilleures volontés, après le procès de corruption électorale qui lui avait été intenté en janvier. M. Crispi usa d'ailleurs d'un procédé fort ingénieux pour rallier à ses amis les hésitants. Les finances de la ville de Rome traversent une crise singulièrement difficile; on a engagé de grandes dépenses que les recettes espérées ne sont pas venues couvrir; la municipalité — tout comme la Chambre — se refuse à établir de nouveaux impôts; elle voudrait rééquilibrer son budget, grâce à des économies et grâce aussi à des subventions qu'elle demande à l'État et que celui-ci ne se trouve pas en mesure de lui donner. M. Crispi, le matin de l'élection, inséra au *Journal officiel* un décret nommant une commission chargée de faire une enquête sur la situation financière de la ville, et disait-on, de préparer les voies à un arrangement; ce décret ne fut peut-être pas sans influence sur le chiffre de la majorité.

Fort de ces succès, M. Crispi, dès la rentrée du Parlement (25 novembre), put frapper le grand coup qu'il avait annoncé, et le ministre des finances déposa (28 novembre), le projet de loi portant abolition du TARIF DIFFÉRENTIEL entre l'Italie et la France, dont l'urgence fut aussitôt votée. Les bureaux s'y montrèrent favorables; le projet subit quelque retard, car M. Crispi, avant de le faire discuter, voulait obtenir le vote de la loi sur les œuvres pies, et ce n'est que le 20 décembre qu'eut lieu la discussion d'ensemble sur le rapport de M. Finocchiaro Aprile. Le projet fut adopté par 170 voix contre 50, et trois jours après, le 23, le Sénat le vota par 0 voix contre 6. En réalité, aucune opposition ne s'était produite, et M. Grimaldi, lui-même, un des principaux promoteurs des droits différentiels, se rangea à peu près

à l'opinion de la majorité; il faut noter pourtant les déclarations que fit M. Crispi dans l'une et l'autre Chambre au moment du vote, proclamant la nécessité d'abolir les tarifs dans l'intérêt seul de l'Italie, sans s'inquiéter si la France prendrait des mesures similaires, afin qu'à Rome au moins, on pût dire à l'Europe : « De notre côté, l'état de guerre a cessé. » M. Imbriani fit remarquer à cela que le tarif général, tel qu'il avait été dressé par M. Ellena et voté en 1888, était lui-même une arme de guerre, qu'il fallait espérer que le tarif général serait lui-même revisé, et qu'alors seulement, l'Italie serait vis-à-vis de la France dans une situation égale; mais il ne fut pas répondu à ces observations, qu'il était réservé à la presse française de développer plus amplement.

L'abolition des droits différentiels entre l'Italie et la France, qui marquait évidemment un retour de bonne volonté du cabinet du Quirinal à l'égard de celui de Paris, n'impliquait d'ailleurs en aucune façon un changement dans la politique générale de l'Italie; les organes de M. Crispi eurent soin de le dire bien haut, et de déclarer à l'Allemagne qu'il s'agissait là uniquement d'un acte économique, et nullement d'un acte politique dont elle eût à s'inquiéter. Il n'était peut-être pas nécessaire de le proclamer avec tant d'insistance, et la demande de nouveaux crédits militaires déposée (2 décembre) par le ministre de la guerre, presque en même temps que M. Crispi demandait l'abolition des droits édictés contre la France, le marquait assez. L'Italie paraît devoir continuer la politique d'armements « préservatifs » à outrance qu'elle a inaugurée ces dernières années, tant que l'état de ses finances ne l'obligera pas d'y mettre un terme; elle est du reste entrée trop avant dans l'alliance allemande, pour qu'elle s'en puisse dégager de sitôt, la majorité du pays le voulût-elle même, ce qu n'est pas le cas aujourd'hui.

Elle n'a pas eu à la vérité, cette année, autant d'occasions que l'an dernier, de témoigner l'enthousiasme qu

lui inspire son « grand allié », bien que le général Avogadro l'ait exprimé à Naples en termes enflammés, quand il reçut, au mois de février, les officiers de l'escadre allemande (ce toast donna lieu au parlement à une interpellation de M. Compans). Guillaume II et les impératrices Augusta-Victoria et Frédéric ont bien traversé deux fois l'Italie, en allant à Athènes et au retour de Constantinople (octobre et novembre), mais les souverains ne se sont arrêtés qu'à Monza, et c'est surtout à Rome qu'on aime à les voir; les Allemands, d'ailleurs, ont su reconnaître les bons procédés qu'on avait eus pour l'empereur dans son voyage de 1888, et Humbert, durant les quelques jours qu'il a passés à Berlin (fin mai), a reçu des ovations telles que la population n'avait pas cru devoir en faire auparavant à l'empereur d'Autriche et qu'elle n'en fit pas ensuite au tzar. Il semble que ce soit à ces manifestations d'amitié que s'est réduite pour cette année l'activité de l'alliance; mais ces manifestations ne sont pas à dédaigner, s'il est vrai que les sentiments de la famille royale et de la cour du Quirinal n'ont pas eu, comme on le dit, une médiocre part dans la conclusion de l'entente et dans son maintien, et puisque le voyage de Berlin a failli se terminer par une démarche d'un caractère éminemment politique, la visite d'Humbert à Strasbourg. On ne saurait pas non plus passer sous silence les bruits qui ont couru dans la presse européenne, de la conclusion, au moment de la visite du roi, qu'accompagnait M. Crispi, d'une convention militaire, destinée à régler dans ses détails la question de la participation de l'armée italienne à une guerre qu'aurait à soutenir l'Allemagne.

Le pays, disions-nous, est attaché autant que M. Crispi à l'alliance allemande : c'est à dessein que nous n'avons pas usé du mot de triple alliance. Il ne faut en effet confondre en aucune façon ces deux choses. Dans la triple alliance est comprise l'Autriche, et autant l'Allemagne est populaire en Italie, autant les vieilles haines qu'a soulevées l'Autriche dans la péninsule y sont

demeurées vivaces : le gouvernement a conclu un traité avec elle, mais l'opinion populaire ne l'a admis, semble-t-il, que sous bénéfice d'inventaire, satisfaite de jouir des avantages qu'il implique, mais libre aussi d'exhaler tout à son aise, comme par le passé, ses sentiments IRRÉDENTISTES.

Rarement ces manifestations avaient été aussi nombreuses et aussi vives : le signal en fut donné par une demande d'interpellation de M. Imbriani à la Chambre (15 mai) sur les agissements de M. Durando, consul à Trieste, qui avait, suivant la *Tribuna*, participé à l'emprisonnement par les autorités autrichiennes d'un individu accusé d'irrédentisme. L'affaire fit du bruit pendant plus d'un mois ; le consul dut venir se justifier à Rome, mais les certificats de civisme que lui prodigua M. Crispi à la tribune ne suffirent pas ; aussitôt retourné à son poste, des pétards cassèrent les vitres de sa maison et l'on dut le déplacer (juin). Un autre incident s'était greffé sur celui-là, l'arrestation, toujours pour irrédentisme, par la police de Trieste, d'un rédacteur de l'*Independente*, M. Ullmann (12 juin) qui, aussitôt sa peine purgée, arriva à Rome, recevoir les ovations des patriotes et s'entendre traiter par M. Bonghi lui-même de martyr de la liberté (10 décembre). Cependant des banquets irrédentistes avaient lieu à Milan et dans la plupart des grandes villes ; le mouvement s'accentuait encore au moment des élections municipales de Trieste, où les Italiens obtenaient des majorités considérables (novembre), et M. Crispi, malgré des mesures énergiques, telle que la dissolution du cercle irrédentiste de Rome (juillet), était impuissant à l'arrêter. C'est là une des grosses difficultés qu'il rencontre ; sa situation intérieure l'empêche de sévir aussi vigoureusement que sa politique extérieure l'exigerait, et s'il s'en est heureusement tiré jusqu'ici, peut-être est-ce grâce surtout à la patience du cabinet de Vienne, qui consent à fermer les yeux sur les démonstrations des patriotes italiens.

Telles sont les relations de l'Italie avec ses deux al-

liées officielles, mais elles ne suffisent pas à expliquer complètement la situation internationale du cabinet de Rome, et il est une autre puissance de l'amitié — sinon de l'alliance, — de laquelle il a cru devoir s'assurer, c'est l'Angleterre. Il est extrêmement délicat de déterminer avec quelque exactitude les rapports véritables des deux gouvernements. L'opinion courante est qu'il existe entre eux des arrangements prévoyant le cas d'une guerre méditerranéenne et les circonstances où l'Italie pourrait éventuellement compter sur l'assistance britannique; mais aucun document ne permet de rien affirmer sur ce point. Du côté italien, un silence absolu a été gardé, et aucune interpellation n'a exigé une explication du ministère; à Londres, au contraire, à plusieurs reprises, M. Labouchère a questionné le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, sir John Fergusson, particulièrement le 18 juillet et le 16 août, mais il n'en a reçu que des réponses évasives sous leur apparente netteté: on lui a répondu que l'Angleterre n'avait avec l'Italie « aucun engagement de nature à entraver sa liberté d'action », mais quand il a prié le gouvernement de déclarer tout court qu'il n'avait « aucun engagement » avec le cabinet de Rome, il n'a pas obtenu la réponse précise qu'il souhaitait. On a conclu de ces détours que lord Salisbury et ses collègues avaient quelque négociation à cacher; mais il n'a été possible que de faire des inductions; plusieurs d'entre elles ont été assez malveillantes d'ailleurs: l'on n'a pas oublié l'article de la *Comtemporany Review* du 1er octobre, signé Outidanos, que l'on attribua généralement à M. Gladstone, et qui malmenait singulièrement l'Italie actuelle et ses velléités ambitieuses. La presse s'est demandé pourquoi l'Angleterre aurait envoyé comme ambassadeur près la ...ur du Quirinal un personnage aussi considérable que ...d Dufferin (janvier), si elle n'avait eu une mission ...portante à lui confier; on a noté aussi les propos en...ousiastes tenus au banquet qu'a offert, le 4 décembre, ...chambre de commerce italienne de Londres au nouvel

ambassadeur, comte Tornielli, et le ton d'intimité singulière qui règne dans le traité anglo-italien du 15 septembre, réglant les questions relatives à l'interdiction de la traite des nègres dans les mers de l'Afrique orientale, et qui va jusqu'à déclarer l'instrument exécutoire avant même que les ratifications n'en eussent été échangées. Mais ce qui est le plus remarquable, c'est la décision avec laquelle la diplomatie italienne a suivi, dans tant de questions où elle n'était que médiocrement intéressée, les voies de la politique anglaise.

Nous n'avons pas à entrer dans le détail complet de l'action extérieure de l'Italie, durant cette année, action qui n'a rien eu d'ailleurs de particulièrement saillant et dont on trouvera la trace dans les nombreux Livres verts qui ont été soumis au parlement par M. Crispi. Il convient pourtant de rappeler que l'Italie est, avec l'Angleterre et l'Autriche, la puissance qui a soutenu avec le plus de complaisance le gouvernement du prince Ferdinand de Cobourg en Bulgarie; que la révolution crétoise, à Rome de même qu'à Londres, n'a trouvé que des encouragements et que toutes les entreprises financières de l'Angleterre en Egypte ont été aidées, tant au Caire par le nouvel agent italien, M. Maccio, celui même qui avait si vivement combattu jadis l'établissement du protectorat français en Tunisie, que dans toute l'Europe par la diplomatie italienne.

L'Italie a travaillé également, dit-on, mais avec moins de succès, semble-t-il, à faire entrer l'Espagne plus ou moins officiellement dans la « ligue de la Paix ». Les journaux ont beaucoup parlé, au moment où l'ambassadeur du roi Humbert à Madrid, le comte Tornielli, allait à Londres, de démarches qui auraient été faites auprès du général Cialdini pour l'engager à accepter ce poste devenu vacant ; sa mission devait être, a-t-on prétendu, de persuader à la régente et à ses ministres de sortir de la réserve que la monarchie s'est imposée depuis si longtemps et de rentrer dans la politique européenne active. Le général aurait refusé de partir avec de sem-

blables instructions, et l'ambassade de Madrid est actuellement encore vacante.

L'Italie a eu d'ailleurs l'habileté de se servir de ses alliances pour augmenter singulièrement son prestige diplomatique : si elle a refusé de s'engager aucunement contre la Suisse au moment où cet État était en conflit avec l'Allemagne, forte de ses amitiés, elle n'a pas craint de se montrer prête à entrer en rivalité avec la Russie, dont elle semble craindre, autant que de la France, une rupture de l'équilibre méditerranéen. Depuis le rappel du comte Greppi, ambassadeur à Saint-Pétersbourg (1888), M. Crispi n'a cessé d'avoir avec les Russes des querelles, sans grande importance à la vérité, mais assez significatives, telles que celle auquel a donné lieu la nomination d'un attaché militaire russe à Rome (juin), et dans la plupart des questions européennes il a paru affecter de prendre parti contre la politique russe, bien que son journal, la *Riforma*, ait cru devoir, à la fin de décembre, faire à M. de Giers des avances, auxquelles, du reste, on ne voit pas qu'il ait été sérieusement répondu. Mais c'est surtout à l'égard de la Turquie que l'Italie s'est montrée arrogante, réclamant par l'organe de son ambassadeur, le baron Blanc, le redressement immédiat de tous les griefs qu'à plusieurs reprises elle a prétendu avoir. Tantôt il s'agissait, comme dans « l'incident » de Bengazi ou dans celui d'Alep (mars), de la fermeture d'écoles italiennes, question à laquelle M. Crispi s'intéresse tout particulièrement, puisqu'il fit augmenter le budget des écoles italiennes à l'étranger (juin), tantôt c'était comme dans l'affaire de Prevesa (avril), un fonctionnaire musulman qui ne rendait pas au consul italien tous les honneurs qui lui étaient dus. La Porte, mécontente, dit-on, des convoitises italiennes u dissimulées sur la Tripolitaine, ne se pressait pas jours peut-être de faire droit aux réclamations qu'on présentait, et l'Italie n'hésitait pas à faire paraître ses irassés dans les eaux ottomanes, comme elle les envait au Maroc pour protéger ses nationaux.

Nous en aurons fini avec la politique extérieure de l'Italie, quand nous aurons marqué son activité dans la mer Rouge et sur la côte de l'Afrique orientale. Sa situation dans ces parages, au début de l'année, était peu florissante. Sans doute, grâce à l'amitié de l'Angleterre et de l'Allemagne, elle pouvait annexer Obia, sur la côte des Somalis et prendre ainsi pied sur une terre appelée, dit-on, à un grand avenir commercial (discours de M. Crispi à la Chambre, 19 mars) ; mais elle avait, en Abyssinie, des difficultés assez graves pour que beaucoup de bons esprits songeassent à l'évacuation de tout l'intérieur du pays, et plusieurs demandaient tout bas qu'on se bornât à l'occupation de Massaoua et de ses entours immédiats, occupation qui elle-même n'avait pas été sans provoquer quelques difficultés internationales (affaire des capitulations avec la France, fin 1888). Tel n'était pas l'avis de M. Crispi ; quand, au mois de février, Ménélik entra en campagne, le ministre aurait bien voulu soutenir ce chef, mais les fonds faisaient défaut et la Chambre n'était pas disposée à accorder de nouveaux crédits. La mort du Négus, qui fut connue à Rome au commencement d'avril, modifia absolument l'opinion de l'Italie ; une discussion très sérieuse s'engagea à la Chambre, le 7 mai, et se termina après un discours du président du conseil, par l'octroi d'un véritable blanc-seing au gouvernement ; le refus que fit M. Crispi, huit jours après, de maintenir la réduction de 3 millions qu'il avait consentie sur le budget de l'Afrique, montra assez quel usage il en prétendait faire, et en effet, il s'engagea à partir de ce moment dans une politique très active. La diplomatie y eut beaucoup plus de part que l'art militaire, et ses succès furent rapides : dès le milieu de juin, et sans que les soldats du général Baldissera eussent à livrer le moindre combat, tout l'Asmara tombait entre leurs mains, et le comte Antonelli, qui résidait auprès de Ménélik, annonçait qu'une ambassade allait partir du Choa pour se rendre en Europe, et présenter au roi Humbert un projet

de traité qui accorderait à l'Italie le protectorat de l'Abyssynie; ce traité fut signé à Rome le 1er octobre ; aucune puissance étrangère n'y fit d'objection, et Makonen, l'ambassadeur, retourna auprès de son maître (4 décembre), après avoir parcouru pendant trois mois l'Italie, qui avait tenu à lui faire voir sa puissance, accompagné de M. Salimbeni, résidant auprès de Ménélik et chargé de lui annoncer que Humbert avait garanti un emprunt abyssin de 4 millions. Cette somme servit à acheter des armes et des munitions, car Ménélik avait à affermir son autorité contestée et à combattre aussi les Derviches, auxquels n'avait pu résister le Négus; il semble que dans les premiers jours de décembre ses généraux aient remporté d'assez importants succès. Cependant, de Rome on organisait la nouvelle colonie italienne de la mer Rouge; elle prenait le nom officiel d'Erythrée, et un décret du 13 décembre y établissait le régime civil, tel qu'il existe depuis 1882, dans les autres colonies italiennes ; un conseil, composé de trois fonctionnaires ayant rang de préfets, dut assister le général en chef; mais le général Baldissera ne put, dit-on, supporter ce contrôle, et le général Orero le remplaça (15 décembre); on dit que le ministre de la guerre n'était pas favorable, lui non plus, à cet arrangement, et plusieurs fois il fut question de sa retraite. Ce système pourtant paraît avoir l'approbation de la population italienne, puisque à en croire les journaux, 40,000 individus se seraient fait inscrire déjà pour émigrer dans l'Asmara, et le *coloniser*.

Si M. Crispi occupe dans le sentiment populaire italien la place qu'il y a, on peut croire qu'il la doit en grande partie à la politique qu'il suit à l'égard du Saint-Siège. A son gré, tant que la papauté ne sera pas *…tionalisée*, l'unité de l'Italie ne sera pas parfaite, et …ur la compléter, il n'est aucune arme qu'il se croie le …oit de repousser; il l'a affirmé à maintes reprises : …tte année encore, dans le grand discours qu'il a pro…ncé à Palerme, le 15 octobre, et dont nous avons eu à

signaler l'importance, à l'occasion de la suppression du tarif différentiel avec la France, il a exposé sa politique religieuse, et cet exposé a été considéré par le Vatican comme une nouvelle déclaration de guerre. Comme l'unité est le vœu le plus cher de la plupart des Italiens, de tous ceux assurément qui placent la patrie au-dessus de la religion, le ministère se sent donc soutenu dans sa lutte et tous les partis presque l'ont engagée avec lui; plusieurs de ceux même qui sur beaucoup d'autres points lui sont hostiles, approuvent sa politique ecclésiastique.

Après le congrès catholique de Vienne, où des paroles singulièrement violentes avaient été prononcées contre l'Italie par des personnages officiels, l'extrême gauche de la chambre se trouva d'accord avec le centre, pour demander au ministre, par l'organe de MM. Cavallini et Païs (séance du 11 mai), d'adresser des réclamations au gouvernement austro-hongrois, — ce qu'on refusa de faire d'ailleurs, — et dans toutes les questions religieuses, M. Crispi n'a pas d'amis plus chauds que les radicaux. Sans doute, on put croire un moment que certains de ses partisans lui reprocheraient des violences qu'ils jugeaient inutiles et que ces questions précisément amèneraient une dislocation de sa majorité parlementaire; un discours très vif de M. Costantini, qui certes n'est pas un clérical, mais qui se montra très hostile au principe de la loi sur les œuvres pies (26 février), parut d'abord un indice que les modérés seraient disposés à se séparer de leurs collègues plus ardents, et à constituer un groupe d'opposition libérale à la Chambre; ils laissèrent passer pourtant sans protester les fêtes officielles célébrées à l'occasion de l'érection, au Capitole, d'une statue à l'hérésiarque Giordano Bruno, et où la Chambre fut représentée par les députés de Rome (juin), et ils ne firent à la loi même sur les ŒUVRES PIES, qui vint en discussio au mois de décembre, qu'une opposition discrète.

Le vote de cette loi est un des coups les plus sensibl qui furent portés depuis vingt ans à l'autorité ponti

cale. En 1888, M. Crispi avait fait voter à la chambre le CODE PÉNAL (sanctionné le 2 décembre 1889), qui mettait le clergé dans la main de l'État, au moyen de certaines pénalités qu'il instituait contre les « abus ». La loi portant réorganisation des institutions charitables, communément appelée la loi sur les œuvres pies, ôta au clergé son meilleur moyen d'influence sur le peuple, en lui enlevant ses principales ressources financières. Annoncé depuis longtemps et préparé de longue main, le projet gouvernemental ne fut présenté qu'au début de la session 1889-1890, et il entra immédiatement en discussion, après le vote de l'adresse en réponse au discours du trône, adresse qui eut cette année, contrairement à une longue tradition, une certaine importance politique (1). Le but de M. Crispi était d'enlever au clergé l'administration des revenus des fondations faites, au cours des siècles, par des particuliers dans un but charitable ou pieux et de la confier à des administrateurs laïques, qui distribueraient eux-mêmes les aumônes; on peut croire que ce but sera pleinement atteint par la nouvelle loi. La Chambre passa près de quinze jours à la discuter, à la fin de décembre, et le ministère tint la main à ce qu'aucun retard ne fût apporté au travail des députés: les cléricaux firent naturellement une très vive opposition au projet, et plusieurs modérés, qui avaient appartenu à l'ancienne droite, les soutinrent avec une certaine énergie; le projet n'en fut pas moins voté, le 20 décembre, par 196 voix contre 98. Le chiffre de la minorité fut plus considérable qu'on ne l'attendait d'une Chambre aussi absolument dévouée au ministère; au Sénat, où le projet fut aussitôt porté, une opposition très vive se forma; mais il paraît certain qu'elle sera impuissante, sinon à amender la loi sur quelques points, au moins à en changer les principales dispositions.

1) Le bureau de la Chambre fut renommé pour 1889-1890, tel 'il avait été élu en 1888, et le roi confirma le bureau du Sénat ıs ses pouvoirs.

Les principaux TRAITÉS que l'Italie ait conclu en 1889 sont des traités de commerce avec la Suisse (signé le 23 janvier), avec la Roumanie et avec la Grèce (signé le 1er avril). Nous avons parlé déjà du traité relatif à la traite des nègres, du 15 septembre, avec l'Angleterre, ainsi que du traité du 1er octobre avec Ménélik, et qui plaça l'Abyssinie sous le protectorat italien ; on sait également que l'Italie a notifié aux puissances son protectorat sur Obia. L'article explicatif sur l'inviolabilité des archives, ajouté le 8 décembre 1888 à la convention consulaire franco-italienne, fut ratifié le 6 janvier, et le *Journal officiel* publia le 1er mars le décret approuvant la convention de Suez. Il faut noter des négociations avec la Suisse qui eurent lieu en juillet, et dont l'une eut pour but d'enrayer la contrebande qui se faisait à la frontière des Alpes ; l'autre était relative au percement du Simplon, mais elle n'a pas abouti.

SAINT-MARIN. — MM. Fatteri et Nicolini ont été installés comme capitaines-régents le 1er octobre 1889.

Nécrologie.

Le seul homme politique considérable que l'Italie ait perdu en 1889, est M. *Cairoli*, ancien président du Conseil et ministre des affaires étrangères; M. Cairoli est mort à Naples, le 9 août. On lui fit à Gropello des funérailles nationales ; son buste fut placé le 8 septembre au Capitole et la Chambre des députés consacra l'une de ses premières séances, le 27 novembre, à son éloge. M. Sbarbaro lui succéda comme député de Pavie.

BIBLIOGRAPHIE.

Principaux journaux quotidiens.

A Rome : la *Riforma*, propriété et organe de M. Crispi; officieux au premier degré ; — le *Capitan Fracassa*, id., mais moins sérieux et plus mondain; — l'*Opinione*, le doyen des journaux italiens, ancien organe de Cavour et qui est resté celui de tout le groupe cavourien, nuance centre droit, Minghetti ; non hostile au cabinet ; — la *Tribuna*, très répandu, propriété du prince Sciarra ; lib avec affectation d'indépendance, mais subissant l'influence du nistère; — le *Diritto*, jadis organe de M. Mancini, aujourd'hui dépendant; hostile à M. Crispi ; favorable à la France ; — le *Chisciotte*, indépendant et plutôt hostile ; — le *Popolo romano*, orga

de Depretis, et de M. Magliani ; ministériel avec une sorte d'indépendance apparente; — le *Fanfulla*, passe pour l'organe de la cour et est en effet lié avec tous les familiers du Quirinal ; — l'*Italie*, qui paraît en français; ministérielle sous tous les ministères. On peut mentionner encore, mais à un rang inférieur : le *Messagiero*, petite feuille populaire, très répandue, socialiste et anticléricale, mais qui s'est adoucie depuis quelque temps et la *Cronaca nera*, rédigée par des prêtres défroqués, pour faire la guerre au Vatican, sous la direction du bureau de la presse. Petite feuille à scandale.

A Turin : la *Gazzetta piemontese*, organe des députés piémontais, favorable au ministère avec une certaine indépendance; — la *Gazzetta del Popolo*, anticléricale avant tout, ministérielle aussi, avec une grande influence locale; — l'*Unita Cattolica*, organe clérical, jadis très bien rédigé, mais un peu tombé.

A Milan : le *Secolo*, le journal le plus répandu de l'Italie ; tire à 100,000 exemplaires, dit-on ; démocrate avancé, quasi-républicain, sympathique à la France et opposé à M. Crispi ; propriété de M. Sonzogno, qui est fort riche et nullement l'ami de la dynastie ; — la *Perseveranza*, organe de la vieille droite cavourienne ; MM. Bonghi et Visconti-Venosta sont parmi ses inspirateurs.

A Florence : la *Nazione*, date de 1860; organe libéral très modéré, exprimant les idées de l'aristocratie toscane ; un peu néo-guelfe.

A Naples : le *Piccolo*, rédigé par M. de Zerbi, très ministériel et ardent contre la France.

RAYMOND KOECHLIN.

LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ DE)

Le seul événement de quelque importance qui soit à signaler pour 1889 dans le grand-duché de Luxembourg est la régence temporaire du duc de Nassau, à la suite de la maladie du grand-duc, roi de Hollande.

Aux termes du pacte de famille de juin 1783 signé par tous les princes des maisons d'Orange et de Nassau, et implicitement confirmé par l'article 1 du traité de Londres du 11 mai 1867, les droits à la succession du grand-duché appartiennent aux agnats de la maison de Nassau, représentés actuellement par le duc Adolphe de Nassau, dépossédé en 1866 par la Prusse de ses États allemands. La santé du roi, grand-duc, ayant fait naître de très vives inquiétudes dans les premiers jours du mois d'avril, et ne lui ayant plus permis de s'occuper des affaires, le gouvernement luxembourgeois se préoccupa d'assurer l'exécution des articles 6 et 7 de la Constitution, et des articles 32 et 33 du pacte de la famille de Nassau, suivant lesquels la régence du plus proche agnat du souverain doit être établie, quand le souverain se trouve dans l'impossibilité de régner. Comme la régence avait été proclamée en Hollande il ne pouvait y avoir de doute sur l'opportunité de sa proclamation en Luxembourg. Le 9 avril, la Chambre se réunit pour écouter la lecture d'un message du duc Adolphe de Nassau qui demandait à prêter le serment

prévu par l'article 8 de la Constitution. Le 11, le duc de Nassau, accompagné de son fils, entra à Luxembourg; le 12, il prêta serment devant la Chambre.

Contre toute attente, la santé du roi de Hollande se rétablit de manière à lui permettre de reprendre la direction du gouvernement. La Régence n'avait plus de raison d'être. Aussi, le 2 mai, le duc de Nassau annonça-t-il à la Chambre, dans un message, que sa mission était terminée, et que la régence prendrait fin dès le lendemain. Il reçut du roi une lettre de remerciements ; la Chambre et le Conseil d'État lui votèrent une adresse. Il quitta Luxembourg le 3 mai ; la population lui fit, à cette occasion, une ovation chaleureuse.

BIBLIOGRAPHIE.

Le droit public du grand-duché du Luxembourg, par M. Eyschen, président du conseil des ministres du grand-duché.

MONACO

Le 10 septembre, le prince Charles III est mort en son château de Marchais (département français de l'Aisne); il régnait depuis trente-trois ans, et était né le 8 décembre 1818.

Son fils, le prince Albert, né le 13 novembre 1848, lui a succédé. Il a épousé en seconde noces la duchesse douairière de Richelieu, née Heine. Il avait été marié en 1869 à lady Mary Douglas-Hamilton, avec laquelle il a divorcé en cour de Rome, le 3 janvier 1880. Il a du premier lit, un fils, Louis, né le 12 juillet 1870. Il s'était fait connaître, avant son avènement, par des voyages scientifiques, à bord de l'*Hirondelle*, dont les résultats avaient été vivement appréciés du monde savant.

En 1889, la principauté de Monaco a adhéré à la convention internationale sur la propriété artistique et littéraire.

MONTÉNÉGRO

Le Monténégro, ou mieux son prince, car en ce pays l'histoire du peuple se confond avec celle du souverain, a rarement autant que cette année attiré l'attention de l'Europe, et il l'a attirée d'une façon qui ne lui était pas habituelle. Le prince Nicolas n'était, la plupart du temps, mêlé aux affaires qu'à cause des qualités belliqueuses de ses sujets et de la diversion qu'ils étaient capables de faire dans une guerre. Il vient d'être introduit dans la politique générale par l'union que deux de ses filles ont contractée avec deux membres de la famille impériale de Russie.

Le 26 juillet/7 août, la princesse Militza épousa, à Péterhof, le grand-duc Pierre Nicolaïevitch. Quelques jours après, le 13/25 août, la princesse Anastasie se maria avec le duc Georges de Leuchtenberg.

C'est le 30 mai, à l'occasion des fiançailles de la princesse Militza, que le tzar prononça des paroles qui jetèrent un instant le trouble dans la diplomatie européenne. Il appela le prince Nicolas, qu'il venait de nommer colonel d'un des régiments de la garde, « l'unique sincère et fidèle ami de la Russie. » Que voulait dire le tzar? Était-ce un avertissement ou une provocation adressée à l'Allemagne et à l'Autriche? Était-ce un reproche indirect aux Serbes et aux Bulgares? Ou n'était-ce seulement que la reconnaissance ou l'affirmation des

vieilles relations qui existaient entre la Russie et la Montagne-Noire? La presse austro-allemande, vivement émue de ce toast, le discuta avec âpreté, et la petite cour de Cettigné devint l'objet de l'attention générale. Les moindres mouvements du prince, ou de son gendre, le prince Pierre Karageorgevitch, étaient observés et commentés. Les affaires de Serbie, l'abdication du roi Milan et les difficultés de la régence avec la reine Nathalie, étaient autant de questions brûlantes où l'on craignait de les voir intervenir. On faisait remarquer que le prince Pierre, qui venait d'hériter de l'importante fortune de son frère George, pourrait en profiter pour tenter de recouvrer son trône par un coup de main; on attribuait au prince Nicolas le dessein, soit de devenir roi de Serbie, soit de créer une confédération balkanique dont il aurait été le président; on l'accusait d'accueillir des émigrés bosniaques, tel que l'ancien métropolitain Sava Kossanovitch, et d'armer ces bandes qui parcouraient de temps à autre l'Herzégovine et inquiétaient l'administration autrichienne. Tous les journaux enfin reproduisaient un toast provocateur, que le ministre de France à Cettigne n'avait jamais prononcé.

Rien, pourtant, n'avait justifié la publication de ces fausses nouvelles. Le prince, fort de l'amitié du tzar, agit avec la plus grande sagesse. Il s'efforça de donner à ses relations avec l'Autriche-Hongrie la tournure la plus amicale, s'attachant, pendant ses séjours à Vienne, à assurer le comte Kalnoky de ses intentions pacifiques. On en eut la preuve dans ses rapports avec le gouvernement du jeune roi Alexandre. Si les Monténégrins avaient fêté par des feux de joie l'abdication du roi Milan, ils entendaient vivre en bons termes avec son successeur, et ils en échangèrent l'assurance avec la régence.

Le prince Nicolas observa cette même attitude dans ses autres relations extérieures. Il chercha, de concert avec la Porte, à calmer les différends qui, de tout temps, ont existé entre les Monténégrins et les Albanais; et grâce à son intervention, le couvent de Detchan, célèbre

dans l'épopée serbe, a été préservé de la destruction.

Les deux mariages dont nous avons parlé ne sont pas les seuls événements qui se soient passés au sein de la famille princière du Monténégro. La princesse Miléna a donné, le 10 octobre, un dixième enfant à son mari; et le prince Danilo, né le 29 juin 1871, ayant atteint sa majorité, a été solennellement reconnu comme héritier. A cette occasion, il a reçu des mains de M. Gérard, ministre de la République française, le grand cordon de la Légion d'honneur.

Malheureusement, la situation intérieure de la principauté est loin d'avoir été brillante. Malgré les efforts du prince pour éviter la famine, ce terrible fléau a désolé encore la population, et plus de 7,000 personnes ont dû aller chercher en Serbie le moyen de vivre qu'elles ne pouvaient trouver dans leur patrie.

Dans l'administration, les seuls faits à noter, depuis l'introduction du Code civil de M. Bogisic, et l'achèvement de la route de Danilovgrad à Niksic par Oria Luka, sont la création d'une agence diplomatique à Saint-Pétersbourg et le remplacement du ministre des affaires étrangères, S. Radonitch, par M. Gavro Voukovitch.

Nécrologie.

23 novembre 1888. Vuko S. *Petrovitch*, mort à l'âge de soixante-dix-huit ans, à Cattaro, où il vivait retiré depuis qu'il avait échoué dans ses prétentions à succéder, en 1860, au prince Danilo. — 22 décembre 1888. Prince George *Karageorgevitch*. — 22 décembre 1888. Vice-consul russe, *Passek*, très connu en Dalmatie et au Monténégro par ses poésies et ses travaux littéraires. — Octobre 1889. Voivode St. *Radonitch*, ministre des affaires étrangères. — Décembre 1889. *Plaménats*, agent diplomatique à Constantinople.

OTTOMAN (EMPIRE)

En Turquie, qu'il s'agisse des affaires intérieures ou des affaires extérieures, on retrouve toujours dans les actes de l'administration l'influence de la diplomatie étrangère. L'année 1889 a été marquée surtout par les tentatives faites par l'empereur d'Allemagne pour entraîner le sultan dans la triple alliance. On ne peut dire qu'il y soit parvenu, mais il faut reconnaître que la situation que l'Allemagne a su prendre dans l'empire ottoman est maintenant prépondérante. Les missions à Berlin de différents personnages ottomans, général Salek-Pacha (avril), Ali Nizami-Pacha (mai), le voyage à Constantinople de l'empereur Guillaume II (novembre) ont montré à quel point les relations des souverains étaient bonnes; et à plusieurs reprises la presse européenne a prétendu que l'Allemagne en profitait pour favoriser ses entreprises en Afrique. L'envoi au Maroc et à Zanzibar de missions turques destinées à aider dans ces régions les desseins de l'Allemagne, a été annoncé, puis démenti. Quoi qu'il en soit, dans la politique extérieure, les deux empires ont paru marcher d'accord; mais c'est dans le domaine économique que l'Allemagne a obtenu les meilleurs résultats. Un traité de commerce a été négocié cette année; il viendra faciliter le succès aux nombreuses entreprises allemandes répandues dans tout l'empire. Les chemins de

fer en construction en Asie mineure sont entre les mains des Allemands et leur syndicat, représenté par M. Kaulla, a été mis en possession (janvier) de la ligne Haydar-Pacha à Ismidt, malgré les protestations de l'ambassade d'Angleterre et de la compagnie fermière anglaise qui en avait d'abord obtenu la concession. Un fait peu important, mais qui pourtant peut avoir de l'influence sur les événements ultérieurs, doit être mis au nombre des avantages remportés par la politique allemande en Orient ; l'agence Havas a cessé d'entretenir un correspondant à Constantinople, et il s'est créé sous la direction du Dr Grosser, correspondant de la *Gazette de Cologne*, une agence dite « de Constantinople », qui aura dorénavant le monopole des nouvelles orientales.

Avec l'Italie, les relations du Sultan n'ont pas été aussi bonnes qu'avec l'Allemagne. Les incidents se sont succédé comme s'ils étaient voulus ; l'activité avec laquelle l'Italie poursuit l'établissement d'écoles dans toute les parties de l'empire, semble avoir inquiété le gouvernement ottoman, et à plusieurs reprises, les rapports entre Rome et Constantinople ont été assez tendus (incidents de Hodeidah sur la mer Rouge, de Benghazi, de la Soude et surtout d'Alep, à l'occasion de la saisie par la douane turque de caisses de livres destinées aux écoles italiennes).

L'incident de Préveza fut le plus grave. Le consul italien en cette ville, Millelire, se plaignit qu'à son passage, le gouverneur de Janina, le maréchal Eyoub-Pacha, ne lui ait pas rendu visite, et il fit, malgré les explications d'Eyoub-Pacha, demander réparation à la Porte. Des négociations s'engagèrent. La Porte accepta qu'Eyoub fît une démarche personnelle de politesse, mais non des excuses. L'Italie ne s'en contenta pas, Eyoub-Pacha fut remplacé, et son successeur, Riza-Pacha, en se rendant à son poste, visita M. Millelire. Le conflit n'était pas terminé pour cela ; il recommença quand Eyoub-Pacha, qui avait été un instant comman-

dant en chef des troupes sur les frontières grecques, et gouverneur de Kossovo, fut renvoyé à son premier poste de Janina, qu'il avait administré avec énergie et avec beaucoup de succès. Une autre difficulté entre l'Italie et la Porte surgit au mois de septembre, à la suite du rappel de Rome de Photiadès-Pacha; M. Crispi refusa d'accepter son successeur, Vahan-Effendi.

En dehors des affaires de Crète et d'Arménie, que nous résumons plus loin, les relations de la Porte avec les autres puissances n'ont pas présenté cette année de faits très importants. Nous devons seulement signaler ici l'attitude du sultan vis-à-vis de la Serbie et de la Bulgarie. Avec cette dernière, les choses sont restées en l'état; on a annoncé à plusieurs reprises que la Porte préparait une note sur la situation de la Bulgarie, qui l'avait inquiétée par ses armements et par la façon dont elle avait fait servir les chemins de fer de Roumélie de gage à l'emprunt bulgare. Avec la Serbie, les relations ont été un instant assez tendues, et on a pu croire que le sultan, qui avait fait au roi Milan, pendant son voyage en Orient, un accueil si bienveillant, ne voyait pas sans alarme le gouvernement des régents et du ministère radical, qui pouvait susciter en Macédoine et dans la vieille Serbie des mouvements dangereux pour la tranquillité de l'empire. La Serbie créait en effet des consulats à Pristina et à Bitolia (Monastir), et elle ne cachait pas son désir de réveiller le sentiment national serbe chez des populations qu'elle entendait disputer aux Bulgares et aux Grecs. Mais elle se conduisit avec assez de prudence pour éviter les difficultés, et la célébration de l'anniversaire de la bataille de Kossovo ne donna lieu à aucun des incidents que la Porte avait redoutés, et dont elle avait entretenu les puissances par sa note du mois de juin; les précautions militaires qu'elle avait prises sur ses frontières et dans le vilayet de Kossovo furent inutiles. En décembre, un incident peu grave a surgi, au sujet du consul ottoman de Vranja, dont l'attitude était jugée suspecte par le gouvernement serbe

La tranquillité des provinces de l'Empire n'a pas été troublée cette année, pas plus en Albanie, ou en Epire, qu'en Macédoine. La nouvelle que le contre-coup des affaires de Serbie avait suscité une révolution dans le Sandjak de Novi-Bazar, s'est un instant répandue (juillet); elle a été aussitôt démentie. La lutte des nationalités, toujours si vive dans la péninsule balkanique, s'est augmentée encore d'un élément nouveau. Un Comité dont l'organe est le *Skipetari*, s'est formé à Bucharest; il cherche, par une active propagande littéraire et politique, à développer la langue et le sentiment national roumain chez les Koutzo-Valaques ou Valaques du Pinde.

Les finances qui forment une des matières les plus délicates de l'administration de la Turquie, sont depuis deux ans sous la direction de Agop-Pacha, qu'on a plusieurs fois représenté comme étant en dissentiments avec le grand-vizir Kiamil-Pacha. Au mois de mars, une commission présidée par Hassan Fehmi-Pacha a été adjointe au ministre pour autoriser et surveiller les versements et les paiements. Agop-Pacha a mis à l'étude de nombreuses réformes dans le but d'augmenter par des économies le trésor de l'Empire. Il a remporté un grand succès dans l'affaire des chemins de fer du baron de Hirsch, qui a dû, à la suite de l'arbitrage du professeur Gneist, payer à la Turquie une somme de vingt millions.

La question de l'application de la loi des patentes aux étrangers, depuis si longtemps en suspens, a, cette année encore, donné lieu à des négociations avec une commission formée de membres des diverses ambassades. La Porte, se heurtant à l'opposition des commissaires, qui ont cependant accepté le principe même de la taxe, a dû ajourner l'application de son règlement.

Affaires de Crète. — Comme on le sait, la Crète forme une province autonome de l'Empire. Sa population est tout entière grecque d'origine, mais compte une impor-

tante minorité de musulmans, descendants de Grecs renégats. D'après sa constitution spéciale (firman de 1868 et convention de Halepa en 1879), la Crète a un gouverneur général nommé par la Porte; les fonctionnaires qui administrent les provinces et les éparchies doivent appartenir à la religion de la majorité de la population; près de chacun de ces fonctionnaires est un conseil administratif composé en nombre égal d'adhérents des deux religions. A la Canée, siège une assemblée élue; 80 députés, 31 musulmans, 49 chrétiens. Enfin les magistrats sont aussi élus.

Le dualisme de la hiérarchie aggrave les abus du fonctionnarisme; dans cette île peuplée à peine comme un département français, il y a 1 gouverneur, 2 secrétaires généraux, 4 préfets avec autant d'adjoints, 14 sous-préfets avec 28 adjoints, 24 conseillers de préfecture, 1 cour d'appel, 5 tribunaux, 25 justices de paix. Pour subvenir aux frais d'administration (445,000 fr.), à ceux du service judiciaire (400,000 fr.), à l'entretien de la gendarmerie (1,800 hommes), il faut économiser sur les autres chapitres du budget; il n'y a presque ni routes, ni écoles; le mouvement commercial est nul, l'agriculture ne trouve aucun crédit; le paysan est accablé par la dîme. Les impôts, très lourds, sont mal perçus et ne rapportent qu'une somme dérisoire, et la Turquie d'après les concessions faites en 1887, ne touche que la moitié du revenu des douanes. Pour remédier à cette situation, la majorité des députés voudraient obtenir de la Porte l'abandon de l'administration des douanes, et en retour payer un tribut annuel.

Les derniers gouverneurs de la Crète ont été Photiadès-Pacha, puis Sawas-Pacha, Costaki-Pacha, et en 1888 Sartinski-Pacha.

Depuis 1878, les chrétiens forment deux partis, dont la composition et l'attitude dépendent bien souvent de questions de personnes; qu'ils s'intitulent conservateurs ou libéraux, ils réclament l'extension des libertés

locales. Les conservateurs, appelés aussi modérés ou autonomistes, demandent l'indépendance financière complète de l'île, et une revision du statut organique. Les libéraux ou radicaux, qui constituaient autrefois le parti d'action ou révolutionnaire, se sont assagis depuis, et paraissent avoir ajourné quelques-unes de leurs espérances.

L'assemblée avait, en 1887, modifié la loi électorale en substituant au vote à deux degrés le vote direct au suffrage universel. Cette loi ayant été sanctionnée par la Porte, il a été procédé au mois d'avril 1889 à de nouvelles élections. Elles eurent lieu dans la plus grande tranquillité, et elles donnèrent une majorité écrasante aux libéraux, grâce à l'absence de la pression qui, jusque-là, et surtout sous Photiadès-Pacha, avait été exercée en faveur des conservateurs.

Le mois suivant, quelques symptômes d'agitation se montrèrent à la suite du rejet par le Conseil d'État de Constantinople, du projet de l'assemblée crétoise qui demandait la création d'une banque foncière agricole; et au cours de la discussion du budget, les députés réclamèrent contre l'élévation des impôts; un conservateur, Kriaris, demanda de voter l'union à la Grèce, et sa motion ayant été rejetée, cinq députés conservateurs, Kakouris, Kriaris, Syphakas, Suridis, Mygiakis, se retirèrent le 18 mai de l'assemblée. S'étant réunis à Apocorona, ils lancèrent une proclamation par laquelle ils engageaint leurs concitoyens à refuser le vote de l'impôt.

Comment une demande de dégrèvements, que la Porte aurait sans doute fini par accueillir, a-t-elle abouti à des troubles graves? C'est que la situation a été compliquée par des circonstances étrangères au -écontentement local. Non pas que la Grèce ait cette s encouragé les mécontents et les ait poussés à une surrection; dans une autre partie de cet ouvrage le chapitre *Grèce*), on a montré son attitude réser-e, et on en a expliqué les causes. C'est l'Angleterre

qui a joué un rôle difficilement explicable dans le différend des Crétois et de la Porte. Dès le début, on signala la part que prenait à l'entretien de l'agitation un correspondant du *Times*, M. Stillman, bien connu dans l'île, où il a été agent consulaire des États-Unis en 1867. Il y débarqua au mois de juin et parcourut les villages, entrant en relations avec les principaux personnages conservateurs, et vantant les avantages du protectorat britannique. Loin de calmer l'effervescence, l'envoi d'un commissaire spécial ottoman, Mahmoud Djelaleddin-Pacha, apporta dans le pays de nouveaux éléments de troubles; non seulement cette mesure encouragea les conservateurs à faire revivre tous leurs anciens griefs, mais encore la politique de bascule du commissaire mécontenta les deux partis. Tenant à l'écart le Gouverneur général, il cherchait à louvoyer entre les libéraux, auxquels il promettait la création d'une banque agricole, et les conservateurs dont il reçut les délégués et transmit les doléances à la Porte.

Le programme des conservateurs comprenait les demandes suivantes : rappel de Sartinski-Pacha; son remplacement par un gouverneur de religion grecque; revision du statut organique par une assemblée librement élue; répartition proportionnelle des emplois entre les adhérents des deux religions; indépendance financière de l'île moyennant le paiement d'un tribut, dont le chiffre serait fixé sur la base du revenu qu'en tire actuellement la Porte.

Tandis que les libéraux menaçaient Mahmoud du refus de l'impôt si Sartinski-Pacha était rappelé, les conservateurs installaient à Apocorona une assemblée générale qui déclarait déchue celle de la Canée. Mahmoud cherchait à temporiser. Mais le 4 juillet, le télégraphe apporta de Constantinople la nouvelle que toutes les demandes des conservateurs avaient été rejetées. Une semaine plus tard, le 11, on apprit que Mahmoud était rappelé. Le bruit se répandit qu'au dernier moment il avait promis aux conservateurs de faire ac-

cueillir, en dépit de tout, leurs griefs par la Porte. Bien que le gouverneur général eût fait démentir cette nouvelle, elle trouva du crédit. Les mécontents étaient persuadés qu'avec quelque persévérance, ils obtiendraient gain de cause; ils voyaient que la Porte répugnait à prendre des mesures énergiques. Le *Times* les encourageait; d'après ce journal, une grande majorité des chefs crétois aurait désiré placer sous le protectorat de l'Angleterre l'île, qui serait devenue une seconde Chypre. Une parole imprudente de lord Salisbury vint surexciter les espérances. Dans un discours prononcé le 16 juillet dans un banquet, il envisagea comme possible la séparation de la Crète et de l'Empire ottoman; tel est du moins le sens que les journaux donnèrent à une phrase incidente de son discours. La Porte en fut très émue, et à la suite d'une demande d'explications de l'ambassadeur de Turquie, Rustem-Pacha, lord Salisbury repoussa l'interprétation donnée à son langage, et renouvela ces explications, le 31 juillet, au banquet du lord-maire.

Mais la vive imagination des Crétois était d'autant plus apte à prendre au pied de la lettre les paroles prêtées au marquis de Salisbury, qu'elles coïncidaient avec le mariage du prince royal de Grèce et d'une princesse allemande, et avec le bruit que l'empereur Guillaume négocierait la cession de l'île à la Grèce.

Dès que le courrier eut apporté en Crète la nouvelle du discours de lord Salisbury, les troubles prirent une apparence plus sérieuse. La junte insurrectionnelle présidée par Syphacas s'organisa, et bientôt le pays entier fut en proie à la lutte entre les chrétiens et les musulmans: ceux-ci se réfugiaient dans les villes où leur agitation pouvait faire craindre un massacre général des chrétiens; aussi beaucoup de chrétiens (plusieurs milliers, en juillet et en août) s'embarquèrent pour la Grèce.

La Porte mit longtemps à prendre un parti. Le 29 juillet, elle invita Sartinski-Pacha à quitter la Canée

et décida d'y envoyer à sa place Riza-Pacha, Vali de Janina et le général Djevad-Pacha; elle appela à Constantinople Chakir-Pacha, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, et Photiadès-Pacha, ambassadeur à Rome, pour prendre leur avis. Pendant que les fêtes du Baïram faisaient perdre plusieurs jours au gouvernement ottoman, le désordre croissait.

La Grèce, par sa note du 6 août, faisait appel aux puissances. La Porte se décida alors à l'action, et annonça le 9 août, par une circulaire à ses ambassadeurs, qu'elle chargeait du rétablissement de l'ordre, comme gouverneur intérimaire, le maréchal Chakir-Pacha. Vingt mille hommes d'abord, puis vingt mille autres furent mis à sa disposition. Arrivé le 12 août à la Canée, Chakir-Pacha adressa aux Crétois une proclamation conçue en termes fort sages; il attribuait les désordres à des malfaiteurs qui profitaient des difficultés locales pour se livrer à des actes de violence et dont la conduite provoquait des représailles de la part des Turcs. L'état de siège fut proclamé; une cour martiale fut instituée pour juger tout sujet, chrétien ou musulman, coupable d'actes de violence.

En même temps qu'il prenait ces mesures énergiques, Chakir-Pacha entrait en négociations avec les délégués de la junte insurrectionnelle. Mais devant l'exagération des demandes des insurgés qui, tout en maintenant leurs anciennes prétentions, réclamaient encore une amnistie générale, des poursuites contre les Turcs coupables de déprédations, l'annulation des résolutions de la dernière assemblée, etc., il fit peu à peu avancer ses troupes; il refoula les insurgés qui tenaient la campagne, dégagea les environs des villes, et réussit à maintenir l'ordre dans l'intérieur des villes où un massacre des chrétiens par les Turcs était toujours à redouter.

Au commencement de septembre, les chefs conservateurs se retirèrent à Sfakia, et Cakouris et Syphakas se réfugièrent en Grèce, aprés avoir licencié leurs partisans. Autant qu'il est possible de savoir la vérité, il

semble qu'à ce moment, quelque bonnes que pussent être les intentions de Chakir-Pacha, ses subordonnés aient montré dans la répression plus de rigueur que les insurgés n'avaient montré de violence. La discipline des troupes laissa à désirer. Des bandes musulmanes s'étaient organisées qui incendièrent, pillèrent, violèrent, et dont les chefs rencontrèrent trop d'indulgence auprès des autorités inférieures. On a peut-être exagéré, d'autre part, le nombre des personnes mises en prison par ordre du gouverneur intérimaire; mais on sait quelle est la nature d'une guerre où la haine de race se complique d'une haine religieuse et où chacun des deux adversaires croit que le triomphe de son ennemi entraînera une extermination générale. Tel était l'état d'esprit des troupes de l'île qu'une assez grave émeute a eu lieu dans un régiment, et que de sérieuses concessions ont dû calmer les soldats rebelles (octobre).

Chakir-Pacha n'avait pas seulement à rétablir l'autorité du Sultan; il devait examiner les griefs des Crétois et leur donner satisfaction dans la mesure nécessaire pour faire disparaître les causes d'agitation. Tous les gouvernements étaient d'accord pour recommander à la Porte une large amnistie. Elle baptisa de ce nom un iradé impérial (1er décembre) qui fut porté en Crète par Ahmed-Ratib-Pacha. Cet iradé modifiait profondément le statut organique de 1868 : la moitié des revenus douaniers attribuée à la Crète sera employée à l'entretien de l'armée; le nombre des députés sera réduit à cinquante-sept, nommés désormais par le Conseil administratif; quand le gouverneur sera musulman (il avait été admis tacitement, jusqu'ici, qu'il serait chrétien), il y aura un sous-gouverneur chrétien, et réciproquement; les présidents de tribunaux seront nommés par la Porte et inamovibles, les juges élus par des notables dont la liste sera dressée par le gouverneur; celui-ci pourra, sans en référer à Constantinople, annuler les délibérations de l'assemblée nationale; la gendarmerie

sera réorganisée et composée de sujets ottomans non Crétois (c'est-à-dire, sans doute, d'Albanais).

Il est à craindre que cet iradé ne maintienne dans l'île un état d'agitation aussi funeste à l'empire qu'aux Crétois, que des intrigues étrangères n'en profitent, et que, en Grèce même, le ministère ne soit acculé à des mesures graves pour prévenir les reproches de l'opposition. Situation difficile pour chacun, quelque bonnes que soient les intentions.

Affaires d'Arménie. — En même temps que les affaires de Crète occupaient la diplomatie, une question sembla un instant devenir inquiétante. La situation de l'Arménie n'a pas été réglée depuis le traité de Berlin, elle n'a pas reçu les améliorations que le sultan s'était engagé à y apporter; la population faisait entendre ses plaintes et au mois d'août à la suite d'exactions commises par un chef kurde, la question arménienne se trouva à l'ordre du jour. Des associations patriotiques qui s'étaient fondées dans plusieurs villes d'Europe menaient la campagne à l'aide de leurs journaux, le *Haiasdan* de M. Broussali, l'*Arménie* de M. Djénaz. Leurs attaques contre la Turquie eurent de l'écho en Angleterre, le *Daily News* surtout les soutint, et une lettre de M. Gladstone vint appeler l'attention de l'Europe sur les *atrocités* arméniennes. Le 16 août, au Parlement anglais, M. Channing interpella le gouvernement à ce sujet; et les journaux annoncèrent (septembre) que certains ambassadeurs, entre autres, sir W. White, avaient prié le sultan de prendre l'initiative de réformes. Le sultan réunit une commission pour délibérer sur les mesures nécessaires ; on se borna à changer quelques fonctionnaires et à mettre en jugement le chef kurde, Mussa-Bey, accusé d'avoir commis de nombreux crimes contre les personnes et les biens de sujets chrétiens de la Porte. Devant les dépositions contradictoires des témoins appelés au procès, Mussa-Bey fut acquitté, mais il lui fut défendu de retourner dans son pays, et il semble que la question arménienne soit rentrée dans

l'ombre, d'où l'avaient seulement tirée quelques journaux anglais, dans l'intérêt de leur polémique contre la Russie.

Chypre. — Une députation de la population de l'île de Chypre, conduite par l'archevêque orthodoxe, s'est rendue à Londres pour se plaindre de l'administration de sir Henry Bulwer et demander des réformes. La situation de l'île paraît en effet mauvaise. Les livres bleus publiés à Londres (Cyprus — report of high commissioner for 1887-1888, et Affairs and Finances), montrent que les revenus de l'île sont de beaucoup inférieurs à ceux des années précédentes; les importations et les exportations diminuent; le sel, qui sous l'administration ottomane était une des ressources de Chypre, ne rapporte plus rien; enfin la criminalité augmente dans d'énormes proportions.

Affaires religieuses. Catholiques. — Le patriarche latin de Jérusalem, Mgr Braco, étant mort (juin), a été remplacé par Mgr Piavi. A la demande du patriarche Azarian, le prêtre mirdite Brimododgi a été nommé évêque des mirdites catholiques de l'Albanie.

Protestants. — Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV avait, d'accord avec l'Église d'Angleterre, créé en 1841 un *évêché anglo-prussien* à Jérusalem et affecté à cette création, le revenu d'un capital de 15,000 liv. st. L'évêque devait être sacré à Londres suivant le rite anglican, mais nommé alternativement par le roi de Prusse et par les trustees anglais de l'institution. La Prusse, jugeant que l'évêque ne protégeait pas les intérêts de la communauté allemande, devenue supérieure en nombre et en importance à la colonie anglaise, a dénoncé le traité le 17 juillet 1882, quelques mois après la mort de l'évêque Burker. Après de longues négociations, il a été décidé le 4 décembre 1886 que l'arrangement de 1841 était annulé; l'évêché n'est plus qu'une institution anglaise; la communauté allemande n'a pas encore reçu d'organisation définitive; mais cette année, une ordonnance royale a affecté un capital important à cette

œuvre, et on cite déjà dans la presse les noms de plusieurs ecclésiastiques entre lesquels le gouvernement choisira le futur évêque allemand de Jérusalem.

Grecs orthodoxes. — Le patriarche œcuménique, Mgr Denys V, a eu avec la Porte, au sujet des privilèges de la nation grecque, des difficultés qui ne sont pas encore aplanies. L'administration du patriarche de Jérusalem, Nicodème, a été l'objet de plaintes de la part de plusieurs évêques, dépendant de lui.

Arméniens. — Si les relations de Mgr Azarian, le patriarche des Arméniens unis, avec la Porte semblent avoir été bonnes, il n'en est pas de même de celles du patriarche arménien grégorien, Mgr Khorène Achikian. Il a eu à plusieurs reprises des difficultés au sujet des privilèges de sa nation : la Porte aurait voulu que les archevêques, au lieu d'être élus par la nation, fussent désormais nommés par le gouvernement ottoman d'accord avec le patriarcat, et que l'assemblée nationale arménienne ne pût se réunir sans l'autorisation expresse du grand-vizir. Enfin, on a prétendu que la Porte aurait demandé au patriarche de lancer l'anathème contre les associations patriotiques arméniennes répandues à l'étranger, et que l'abbé Tourian avait reçu la mission de les visiter et de leur recommander de se montrer plus conciliantes vis-à-vis de la Turquie. Un conflit s'est élevé entre le patriarche et Mgr Melchisédec Mouradian, évêque de Smyrne, au sujet de la validité de l'élection du Katholikos d'Etchmiadzin, Mgr Magar. Le patriarche arménien de Jérusalem, Mgr Haroutioun Vehobedian, est venu à Constantinople régler différentes questions litigieuses entre la Porte et son diocèse.

Musulmans. — Le cheik ul islam, représentant du khalife au spirituel, étant mort en janvier, a été remplacé par Boudroumy Eumer-Effendi.

Nécrologie.

Uryani Zade Ahmed Essad Effendi, cheik ul islam. — Mgr *Braco,* patriarche latin de Jérusalem. — *Ali-Pacha*, gouverneur de Beyrouth, ancien ambassadeur à Paris, puis gouverneur de l'Herzégovine, d'Andrinople, de Trébizonde et de Smyrne. — Eugène *Gavaud*, ingénieur français, constructeur du chemin de fer qui relie Péra à Galata. — *Brünswick*, auteur de nombreux travaux sur la question d'Orient.

BIBLIOGRAPHIE.

Defter-I-Muktasid (Histoire des finances de l'Empire ottoman), par Souleiman Soudi Effendi. — *Makedonien und Alt Serbien*, par Spiridion Gopcevic. — *La Macédoine au point de vue ethnographique, historique et philologique*, par Ofeïcoff.

PAYS-BAS

L'événement le plus important de l'année 1889, aux Pays-Bas, est la maladie du roi et l'institution d'une RÉGENCE temporaire. Dès le commencement de l'année, la santé de Guillaume III avait inspiré de vives inquiétudes; vers le milieu de mars, elle parut si gravement atteinte, que le conseil des ministres jugea nécessaire l'organisation d'une régence, conformément aux articles 38 et 39 de la constitution qui disposent que, dans le cas où le roi se trouve dans l'impossibilité de régner, il y a lieu d'établir la régence. Le conseil d'État, consulté, donna un avis favorable. Le 3 avril, les deux Chambres réunies en séance plénière conférèrent la régence à la reine Emma, tutrice désignée de la princesse Wilhelmine, héritière du trône. L'état du roi, qui avait été désespéré pendant quelques jours, s'améliora contre toute attente; à la fin d'avril, il était tout à fait rassurant. Aussi les États généraux déclarèrent-ils, le 2 mai, que le roi reprendrait dès le lendemain la direction du gouvernement, le cas prévu par l'article 38 de la constitution ayant cessé d'exister.

Le 15 mai, eut lieu le renouvellement de la moitié des ÉTATS PROVINCIAUX ; les élections ne modifièrent p la situation respective des partis ; les libéraux obtinre 326 sièges au lieu de 342, et leurs adversaires 257 au li de 241. On sait que les membres des *États provinciau*

sont élus pour six ans et se renouvellent par moitié tous les trois ans. Ils se réunissent en novembre de chaque année et soumettent alors au roi le projet de budget pour les dépenses. Ce projet est dressé en deux parties : la première comprend les dépenses d'administration de la province qui sont à la charge de l'État, la seconde est relative aux dépenses exclusivement provinciales : si le roi approuve la première partie, elle est introduite dans le budget de l'État et soumise avec celui-ci aux États généraux ; la seconde partie doit avoir également sa sanction, mais les impôts provinciaux proposés par les États pour en couvrir les dépenses doivent être autorisés par la loi. Ces États provinciaux sont chargés de l'exécution des lois et ordonnances royales dont la loi leur a confié la surveillance et, en outre, de l'organisation de l'administration de la province. Tous les règlements qu'ils jugent convenable de faire dans l'intérêt de la province doivent être soumis à l'approbation du roi, qui peut en suspendre l'exécution ou en prononcer l'annulation. Une députation permanente, désignée sous le nom d'*États-Députés* est élue au sein des États provinciaux : elle est chargée de l'expédition journalière des affaires. Le contrôle des actes des États et de ceux de la députation permanente est confiée à un *commissaire du roi*, nommé par lui, qui préside leurs réunions, mais qui n'a voix délibérative que dans les actes de la députation permanente.

Le 17 septembre eut lieu l'ouverture des ÉTATS GÉNÉRAUX. En dehors des objets ordinaires des délibérations, il faut seulement noter que le 27 septembre, la seconde Chambre rejeta, par 46 voix contre 38, le principe de l'instruction obligatoire. Elle adopta ensuite, par 71 voix contre 27, le projet de revision de l'enseignement primaire que la Chambre haute vota, de son côté, le 6 décembre. Cette revision a pour but de diminuer les subsides accordés par les communes aux écoles publiques, et d'allouer des subventions aux écoles pri-

vées. Dans le budget de 1889, les dépenses s'élèvent à 133,596,613 florins de Hollande, et les recettes à 120,852,965 florins ; le déficit est couvert par une émission de billets du Trésor. La dette publique est de 1,067,825,750 florins exigeant un service d'intérêts de 32,850,700 florins; en 1888, elle était de 1,072,021,650 florins pour lesquels on payait 35,753,955 florins d'intérêts.

Vers la fin de septembre des GRÈVES éclatèrent sur plusieurs points du royaume. Celles des ouvriers des quais de Rotterdam prirent un caractère particulièrement sérieux; la police et la troupe eurent plusieurs collisions avec les grévistes. Mais dans les premiers jours d'octobre, la tranquillité était rétablie, et les ouvriers avaient repris leur travail.

Le 26 septembre a eu lieu, à Utrecht, une conférence des évêques vieux-catholiques Reinkens (de Prusse) et Herzog (de Suisse), et des évêques jansénistes de Harlem, de Deventer et d'Utrecht; ils ont rédigé une déclaration où ils ont formulé les dogmes de leur religion.

On sait que les principales COLONIES hollandaises sont en Asie : Java, Sumatra, Bornéo et les Célèbes; et en Amérique : Surinam, Saint-Eustache et Curaçao, avec une population d'environ 25 millions d'habitants. On y maintient la culture forcée du café, le monopole du sel et de l'opium, l'affermage de quelques impôts et les journées obligatoires de corvées pour les indigènes. Le gouvernement publie chaque année un rapport sur les colonies (Kolonial Verlag), selon la prescription de la loi, mais la statistique en est très suspecte. Un grand nombre de publicistes libéraux du pays se sont constamment élevés contre le système du gouvernement, demandant l'affermage du café et le renoncement à la politique du boni colonial : dans les conditions actuelles, l'ouvrier indigène, obligé de cultiver le café qui ra porte gros à l'État, et insuffisamment rémunéré par l supporte les misères les plus grandes.

Depuis longtemps, une question de limites est pe

dante entre la France et les Pays-Bas au sujet de leurs possessions de la GUYANE. Il s'agit de savoir à laquelle de ces deux puissances appartient le territoire situé en amont du confluent des rivières de Lama et de Tapanahoni, dont les cours réunis forment le Maroni. Les Chambres des deux pays ont ratifié un compromis, signé le 29 novembre 1888, aux termes duquel les deux gouvernements remettent à un arbitre la solution de leur différend. Mais il s'est élevé depuis une discussion sur les pouvoirs conférés à l'arbitre par le compromis. La France soutient que l'arbitre doit être autorisé à disposer des territoires contestés, soit en les partageant entre les deux parties, soit en les adjugeant tout entiers à l'une d'elles; la Hollande a jusqu'ici prétendu qu'il ne pourrait que les adjuger tout entiers à une partie seulement. La découverte de gisements aurifères dans la région litigieuse depuis la signature du compromis est encore venue compliquer la question; ce sont des Français qui les exploitent actuellement. A la fin de l'année, la France et les Pays-Bas n'étaient point encore tombées d'accord. L'arbitrage paraissait devoir être offert à l'empereur de Russie.

Sur la côte d'ATSCHIN, dans l'île de Sumatra, les garnisons néerlandaises ont été à plusieurs reprises attaquées par les indigènes, notamment à Edi, au mois de mai, et à Kottapohama, au mois de juillet; mais elles ont toujours repoussé les agresseurs en leur faisant subir des pertes sérieuses.

PORTUGAL

Les trois faits les plus importants de l'année 1889, en Portugal, sont, sans contredit, pour la politique intérieure, la mort du roi Don Luiz et les élections générales du mois d'octobre, et, pour la politique extérieure, le conflit anglo-portugais. La mort du roi a été suivie de la transmission de la couronne à son fils, don Carlos Ier, transmission qui s'est opérée sans incident. Les élections générales n'ont pas modifié sensiblement la position respective des partis. Quant au conflit anglo-portugais qui, loin d'être résolu, a pris un caractère plus aigu à l'heure où ces lignes sont écrites (janvier 1890), il a causé une émotion profonde dans le pays aussi bien qu'en Europe.

Dans son discours d'ouverture de la session ordinaire des Cortès (2 janvier 1889), le roi, après avoir noté la cordialité des rapports de son gouvernement avec tous les autres gouvernements étrangers, et après avoir constaté l'état de prospérité intérieure du Portugal, annonçait la présentation aux Chambres, durant la session, de divers projets de loi qu'on peut grouper ainsi :

Dans l'ordre politique, revision de la loi électorale de la Chambre des députés ; — pour l'administration réorganisation du service de la médecine légale

pensions de retraite des curés ; — pour les finances, modification dans un sens équitable de l'impôt sur le revenu ; — pour le commerce, revision de la procédure commerciale, réforme du régime fiscal du commerce des céréales, mesures tendant à permettre aux banques de Porto de résoudre les difficultés créées par la construction des chemins de fer de la frontière à Salamanca ; — pour l'armée, enfin, modification de la loi de recrutement ; augmentation de la marine de guerre et de l'armée de mer, revision du code de justice militaire, améliorations dans l'administration militaire et dans l'instruction des différents corps.

Le discours insistait en outre sur la politique d'extension coloniale suivie par le gouvernement. Mais nous reviendrons plus loin sur ce passage. Notons seulement que les conclusions en étaient bonnes pour le présent et pleines d'espérances pour l'avenir.

Il convient d'ajouter, pour compléter cet exposé sommaire de la situation du Portugal au début de l'année, qu'à la Chambre des députés, près des quatre cinquièmes des membres appartenant à l'opinion progressiste ou libérale, formaient une majorité compacte et que le dernier cinquième appartenait au parti régénérateur ou conservateur. Les républicains n'avaient que deux représentants (1). A la Chambre des pairs, on

(1) Au fond, il semble que cette division ait pour point de départ des questions de personnes plutôt que des questions de principes. Parlant d'un député progressiste passé dans le camp régénérateur, un journal régénérateur disait récemment : « Pareille volte-face ferait sensation en tout autre pays ; ici elle passe inaperçue à cause de ce défaut de questions de principes qui distingue tout spécialement la politique portugaise. » Il ne faut donc pas attacher trop d'importance à ces deux épithètes de libéraux et de conservateurs que j'emploie à l'exemple de beaucoup de publicistes. En réalité, les uns et les autres sont conservateurs. Seuls, les républicains professent vraiment des principes politiques différents ; mais ils sont en quantité infime ; c'est un état-major sans troupes, mais un état-major comptant un certain nombre d'hommes de valeur. Ce que la monarchie a à craindre d'eux c'est un coup de main. Leurs principaux organes sont *O Secolo*

comptait une trentaine de progressistes, une trentaine de régénérateurs. Vingt membres formant des groupes intermédiaires donnaient généralement la majorité au ministère progressiste présidé par M. Barros Gomès. Ce ministère, au pouvoir depuis le mois de février 1886, paraissait assuré de vivre longtemps encore. — Le projet de budget pour l'exercice 1888-1889, qui fut déposé au moment de l'ouverture de la session, s'élevait à 225 millions de francs et se soldait en équilibre.

Disons enfin, comme dernier trait, que l'opposition, pour faible qu'elle fût au point de vue du nombre, luttait cependant avec ardeur contre le ministère, auquel elle reprochait de n'avoir tenu aucune des brillantes promesses qu'il avait faites jadis. Elle l'accusait notamment de défendre insuffisamment le patrimoine colonial contre les convoitises et les menées anglaises. Certaines mesures vexatoires au point de vue de la liberté commerciale, une tendance marquée à créer des monopoles plus ou moins déguisés, enfin des exagérations de dépenses, cette arme de toutes les oppositions, étaient autant de griefs que l'on faisait valoir, non sans apparence de raison, quelquefois.

Les premières séances de la Chambre des députés furent absorbées par la formation du bureau ; on dut recommencer l'élection à la suite de constatations d'irrégularités. Puis, au moment où l'on abordait la discussion de l'adresse en réponse au discours du trône, la lutte s'engagea sur ce qu'on a appelé la QUESTION DE PORTO. Pendant l'année 1888, le gouvernement avait imaginé un système de timbrage des étoffes de laine venant de l'étranger, ainsi que de tous autres articles similaires sortant des fabriques portugaises ; il voulait arrêter la circulation dans le royaume des étoffes étrangères introduites en contrebande par la frontière d'Es-

O Jolha do Povo, *las Debates*. On leur reproche surtout de caresser secrètement l'idée de l'Union ibérique, idée souverainemen antipathique au peuple portugais, qui ne craint rien tant que d. perdre son individualité.

pagne, où ce commerce s'exerce, paraît-il, sur une grande échelle. Trop d'intérêts se trouvaient lésés par cette mesure rigoureuse pour qu'elle ne soulevât pas de vives protestations. Mais, vainement objecta-t-on qu'elle présentait un caractère vexatoire, que son exécution consciencieuse était des plus difficiles, qu'en Espagne où elle était pratiquée, elle n'avait pas donné tous les résultats attendus, le gouvernement passa outre.

Autre grief. De nombreuses plaintes se sont élevées depuis longtemps, contre le trafic qu'on fait, sous le nom de vins de Porto, de produits qui n'en ont que l'étiquette, et ces falsifications, il faut le reconnaître, ont porté une grave atteinte à la renommée des vins portugais. C'est pour y remédier que le gouvernement proposait d'accorder à un certain nombre d'exportateurs le droit d'apposer une estampille officielle attestant l'origine des vins et leur authenticité. Il devait y avoir trois compagnies concessionnaires, l'une pour le nord, l'autre pour le sud, la troisième pour le centre du royaume. Ce projet qui trouva quelque faveur parmi les agriculteurs, souleva comme le précédent un *tolle* général dans le commerce. On faisait valoir, non sans raison, qu'il créait un véritable monopole avec tous ses dangers, qu'il aurait pour résultat de mettre en suspicion et de déprécier tout produit exporté sans l'estampille, en sorte que les concessionnaires officiels ne tarderaient pas à devenir les maîtres exclusifs du marché.

Porto, la seconde ville du royaume, qui se souvient encore avec quelque amertume d'en avoir été longtemps la première et est restée la place commerciale la plus importante du Portugal, Porto qui trouve sa principale richesse dans les vins portugais auxquels elle donne son nom en les exportant, se mit énergiquement à la tête s protestataires. Elle y était du reste d'autant plus inée qu'un troisième projet l'atteignait plus personnellement encore : un port artificiel, le port Leixões, venait d'y e construit et le ministre des finances demandait aux

Chambres d'en autoriser l'aliénation ou plus exactement la concession pour l'exploitation à une compagnie. — Une réunion générale des commerçants portuésiens fut tenue, les magasins de la ville furent fermés, les drapeaux mis en berne en signe de deuil et une députation fut envoyée au roi, à Lisbonne, pour réclamer contre les vexations dont le commerce se trouvait menacé. Le monde eut alors ce spectacle unique d'une ville entière se mettant en grève.

Les débats qui s'engagèrent à ce sujet devant la Chambre furent des plus vifs. Un jour même, vers la fin d'une séance particulièrement orageuse, on dut faire occuper par la garde militaire les couloirs du palais des Cortès donnant issue dans la salle des séances. Le roi jugeant qu'il était prudent de mettre un terme à l'effervescence croissante signa alors (4 février), après avis conforme du Conseil d'État, comme le veut la Constitution, un décret qui ajournait les Cortès à deux mois. Quelques jours après, deux ministres se retiraient : M. Marianna di Carvalho quittait les finances et M. Barros Gomès, ministre des affaires étrangères, président du Conseil, prenait ce portefeuille par intérim. M. Eduardo Jose Cœlho était nommé aux travaux publics. Enfin M. Ressano Garcia était chargé de la marine et des colonies, poste que M. Barros Gomès occupait auparavant en l'absence d'un titulaire. — Les deux ministres qui venaient de disparaître étant connus comme les promoteurs des mesures relatives à l'estampillage des tissus et au monopole de l'exportation des vins, on pouvait croire la crise apaisée; il n'en était rien, et nous allons la voir renaître.

Mais, avant même la rentrée des Cortès, une autre affaire éclata qui détourna un moment l'attention. L'année précédente, les Chambres avaient voté 40 millions pour permettre à l'État de reprendre la régie des tabacs en indemnisant les concessionnaires expropriés Le bruit se répandit que, sur le produit de l'emprunt, l'ancien ministre des finances avait prélevé une somme

de 2,500,000 francs, qu'il destinait à d'anciens concessionnaires du monopole du savon et des tabacs, pour pertes subies pendant l'insurrection de 1830-1834; on ajoutait aussi que la plus grande partie de cette indemnité, au lieu d'être versée aux concessionnaires mêmes, étaient restées aux mains des intermédiaires qui avaient négocié l'affaire. Il faut lire les journaux portugais pour se faire idée de l'émotion causée par cette découverte. De la presse, le débat passa à la Chambre des députés et, pendant près d'un mois et demi, occupa presque toutes les séances. Ce fut seulement le 14 mai qu'un ordre du jour favorable couvrit l'opération. La question reprise ensuite devant la Chambre des pairs aboutit aussi, après quinze jours de discussion à un vote d'absolution, moins net à la vérité, pour le ministère.

Pendant ce temps, la crise vinicole reprenait de plus belle. Le gouvernement, après de longs pourparlers, n'avait rien trouvé de mieux que de conclure avec deux syndicats d'exportation deux nouveaux contrats de nature, disait-il, à produire des résultats réellement utiles à l'agriculture tout en n'étant pas contraires cette fois au commerce libre. Mais l'opposition répondit que ces contrats ne faisaient que reproduire, aggravaient même les dispositions contenues dans les anciens projets. Porto ferma de nouveau ses magasins et cette fois ne se trouva pas isolée dans sa protestation, car la crise devint bientôt générale.

La Chambre, après l'affaire des tabacs, dut donc se préoccuper d'une situation qui durait déjà depuis plusieurs semaines et s'envenimait de plus en plus. Un projet de loi fut présenté par le gouvernement, qui, tout en maintenant les contrats, édictait diverses mesures destinées à encourager le développement de l'exportation, telles qu'une réduction des droits de sortie les vins ordinaires, une majoration des droits d'entrée des alcools étrangers, enfin l'abolition de l'octroi pour les vins nationaux dirigés sur les colonies. Ce projet fut voté au milieu de juin; quelques jours après, le

gouvernement ayant modifié certaines clauses des contrats, les magasins de Porto se rouvrirent (1).

Mais, au milieu de ces débats, le délai fixé par la Constitution pour la clôture des travaux des Chambres était arrivé (31 mai) et il avait fallu recourir à des décrets en Conseil d'État pour proroger la session. Celle-ci ne prit fin que le 10 juillet. Indépendamment de la loi vinicole, le Parlement avait voté des lois sur les établissements d'aliénés, sur la construction de casernes et autres établissements militaires, une loi autorisant la concession du port de Leixôes, une autre sur l'entrée des blés étrangers, Enfin un ordre du jour voté d'acclamation, sans distinction de partis, avait affirmé la volonté nationale de maintenir tous les droits de la couronne sur les colonies africaines de plus en plus menacées par l'Angleterre. — Mais le budget n'avait pu être discuté.

Depuis la séparation du Parlement, aucun événement marquant ne mérite d'être signalé jusqu'au jour où l'on apprit en même temps que la santé du roi s'était aggravée et que le duc de Coïmbre, son frère puîné, qui souffrait d'une lésion cardiaque, était dans un état désespéré. A la même époque (18 septembre), le *Journal officiel* publiait un décret fixant les ÉLECTIONS LÉGISLATIVES (2) au 20 octobre.

La période électorale fut très calme, sauf dans quelques districts comme Porto, Lisbonne, Madère, qui présentèrent des républicains, sauf Faro où le ministère tenait à tout prix (mais sans succès) à faire échouer l'ancien député, officier de marine qui, en pleine

(1) Ces contrats furent même complètement résolus à la fin de novembre, les syndicats concessionnaires s'étant trouvés constitués irrégulièrement.

(2) On sait que ces élections se font au suffrage restreint uninominal dans 79 des circonscriptions continentales, plurinominal dans les 21 autres. Le nombre total des habitants (toujours pour le continent), était en 1883 de 4,698,984; celui des électeurs de 863,280; celui des éligibles de 87,595.

Chambre, avait, l'année précédente, souffleté le ministre et était passé ensuite du camp progressiste dans celui des régénérateurs. Il est à remarquer, du reste, qu'en Portugal l'électeur montre peu d'empressement à exercer son droit; en 1883, les votants ne représentèrent que 58.4 p. 100 des inscrits. En outre, le gouvernement désigne les candidats sympathiques et ce sont ceux-là qui sortent d'ordinaire.

Le 25 septembre, l'infant don Augusto de Coïmbre mourut. Né en 1847, il était le plus jeune des enfants de la reine Maria II et du prince Ferdinand de Saxe-Cobourg. Il remplissait les fonctions d'inspecteur général de la cavalerie; en 1871, il avait été envoyé aux Indes pour apaiser une révolte militaire.

Ce deuil devait être bientôt suivi d'un autre: quinze jours ne s'étaient pas écoulés, lorsqu'on apprit que la crise finale approchait pour le roi. Le samedi 19 octobre, à onze heures du matin, DON LUIZ EXPIRAIT à Cascaès, après un règne de vingt-huit années qui assure à ce prince une place des plus honorables dans l'histoire portugaise. Son passage sur le trône n'a sans doute pas été marqué par de grands faits militaires, mais nul ne peut contester que, sous son impulsion, le Portugal a subi une véritable transformation intérieure, a retrouvé la paix et la prospérité, en même temps que son empire colonial s'est étendu et fortifié et, disons le mot, a été reconstitué dans beaucoup de parties.

Le duc de Bragance prêta le 19 octobre le serment provisoire aux mains du Conseil d'État et l'*Officiel* annonça le jour même que le nouveau roi prenait le nom de don Carlos Ier.

Les élections législatives eurent lieu le lendemain, le temps manquant pour les ajourner. On avait songé à cet ajournement dans les derniers jours de la maladie du roi, mais celui-ci étant incapable de donner sa signature au décret et la Constitution ne permettant point de passer outre, on avait dû laisser la période électorale suivre son cours. — Les opérations du

scrutin se firent, du reste, sans incident. La Chambre nouvelle fut composée à peu près comme l'était l'ancienne, à savoir de 38 régénérateurs, 135 progressistes et 2 républicains.

Quatre événements d'inégale importance ont marqué les deux derniers mois de l'année 1889. Je ne ferai que mentionner la naissance d'un second fils du roi, qui reçut le nom de don Manuel (15 novembre), les fêtes du couronnement (28 décembre) et la révolution du Brésil. On se demanda en Europe si cette dernière n'aurait pas un contre-coup en Portugal, à raison des liens étroits de toute nature qui unissaient les deux pays et leurs gouvernements, et si la chute de don Pedro n'ébranlerait pas le trône de don Carlos Ier. Il n'en a rien paru.

Reste le CONFLIT ANGLO-PORTUGAIS au sujet des territoires du haut Zambèse et du lac Nyassa. L'histoire en appartiendra surtout à l'année 1890. Il convient cependant que j'en dise quelques mots ici, puisqu'il a pris naissance en 1889. J'y trouverai l'occasion d'esquisser rapidement la situation coloniale du Portugal pendant les douze mois qui viennent de s'écouler.

On a dit plus haut que le roi don Luiz dans son discours du trône, le 2 janvier, avait fait une large place à la question coloniale. Il rappelait les progrès accomplis depuis la clôture de la précédente session : à l'ouest, du côté d'Angola, l'occupation d'Ambrizette et de Quizembo, l'organisation définitive du Congo portugais, l'inauguration du premier tronçon du chemin de fer d'Ambaza, la construction projetée de celui de Mossamedes ; — A l'est, la répression de la révolte du Zambèse, l'achèvement prochain du chemin de fer de Lourenço-Marquès (Delagoa) à la frontière du Transvaal. — Le budget colonial accusait, à la vérité, un déficit de 2 millions de francs, mais le gouvernement faisait valoir que les recettes des provinces portugaises d'outre-mer qui n'étaient, il y a trente ans, que de 4 millions, s'élèvent aujourd'hui à 20 millions

ce qui permet d'espérer que l'équilibre ne tardera pas à s'établir.

Le discours royal ne parlait pas — et, il ne pouvait guère y faire même allusion — des contestations qu'on prévoyait déjà devoir s'élever prochainement entre le Portugal et l'Angleterre. Un premier conflit à propos de la baie Delagoa avait été tranché par l'arbitrage du maréchal de Mac-Mahon, mais une difficulté beaucoup plus grave, plus irréductible, menaçait un autre point. Le Portugal, allant de l'est vers l'ouest, poursuivait la jonction de ses possessions de Mozambique avec celles d'Angola, de Benguela, de Mossamédes, et soumettait peu à peu à une organisation régulière les peuplades situées entre ces points extrêmes. D'un autre côté, l'Angleterre, avançant du sud au nord, ne visait à rien moins qu'à se tailler, dans le continent africain, un immense empire allant du Cap aux grands lacs et aux sources du Nil. Ces mêmes territoires que le Portugal organisait l'un après l'autre, étaient indispensables à la réalisation de ce gigantesque projet. Il fallait donc se hâter de les occuper.

Mais, pour les occuper, il était nécessaire qu'ils ne fussent soumis à la souveraineté d'aucune autre puissance européenne. Or, le Portugal invoquait à leur égard les « droits historiques » de la couronne sur ces contrées découvertes et explorées pour la première fois par des voyageurs portugais, droits reconnus, semble-t-il, en 1886, par la France et l'Allemagne, qui avaient promis de ne pas s'opposer au développement de l'influence du Portugal dans ces régions. — Le droit de souveraineté, répondaient les publicistes anglais, ne peut naître d'une simple déclaration, il faut que celle-ci soit suivie d'une occupation réelle, continue, permanente et d'une organisation administrative, judiciaire et militaire au moins rudimentaire du pays, conditions qu'en fait, disaient-ils, le Portugal ne remplit pas dans les possessions en litige, qui restent par conséquent *occupables*.

De ces deux thèses, laquelle devait l'emporter? C'est une discussion que ne comporte pas le cadre de cette étude. Notons toutefois un point au désavantage de l'Angleterre : c'est qu'elle prétendait étendre à l'intérieur du continent africain une règle dont la Conférence de Berlin (articles 34 et 35 de l'acte général) avait, d'une part, restreint l'application à la partie des côtes d'Afrique encore sans maîtres et à laquelle, d'autre part, elle avait refusé tout effet rétroactif. Ne devait-on pas reconnaître, du reste, avec le cabinet de Lisbonne, que l'adoption universelle de cette doctrine, en dehors des réserves expressément formulées en 1885 par la Conférence, risquerait d'entretenir des discussions sans fin sur l'existence, la nature et l'efficacité de l'occupation; qu'elle remettrait en question la validité des prétentions territoriales les plus anciennement admises; qu'elle permettrait enfin de contester les prétentions de l'Angleterre sur les régions mêmes qu'elle dispute au Portugal et où elle a, en somme, malgré de prétendus traités, moins de représentants que le Portugal, où elle n'a jamais envoyé de soldats, ni procédé à une occupation.

Le bruit s'accréditant que des agents anglais intriguaient sur les territoires litigieux, les Cortès furent amenées, au mois de juin, à voter, comme il a été dit plus haut, un ordre du jour affirmant une fois de plus l'intention de défendre énergiquement tous les droits de la couronne. En juillet, la question du chemin de fer de Lourenço-Marqués à la frontière du Transvaal attira aussi l'attention : une compagnie portugaise avait d'abord obtenu la concession de cette ligne; à la suite de diverses opérations, l'entreprise était passée aux mains de capitalistes anglais dont les agents, paraît-il, se comportaient un peu trop en maîtres du pays. La ligne n'ayant pas été livrée au jour fixé par le contrat (25 juin), un décret prononça la déchéance des concessionnaires et le gouvernement se chargea de procéder lui-même à l'achèvement des travaux. Cette

mesure souleva de vives protestations et inspira des articles violents dans la presse anglaise. Mais le gouvernement portugais, se cantonnant dans son droit strict, tint bon.

Les choses en étaient là, quand on apprit, au commencement de novembre, qu'un explorateur portugais, le major de Serpa Pinto, parti au mois de mars pour le haut Zambèse et la région du Chiré, s'était vu barrer la route par la tribu des Makololos. Ceux-ci s'étaient prévalus d'un traité de protectorat passé récemment avec le consul anglais Johnston et avaient arboré deux drapeaux anglais qu'ils tenaient de l'agent britannique.

Le major de Serpa Pinto, ne pouvant rien obtenir par la persuasion, s'était frayé la route par la force, tuant soixante-douze indigènes, faisant des prisonniers et s'emparant des drapeaux anglais. Les dépêches portugaises ajoutaient que M. Johnston, consul anglais à Mozambique, prétextant un intérêt commercial, avait demandé aux autorités portugaises un sauf-conduit pour pénétrer jusqu'au pays des Makololos, auxquels il avait persuadé alors de se placer sous le protectorat anglais et de s'opposer au passage de Serpa Pinto. D'un autre côté et presqu'en même temps que ces événements se déroulaient en Afrique, des décrets (9 novembre) divisaient le district de Tete, sur le Haut-Zambèse, en deux sections, l'une conservant Tete pour capitale et l'autre dont le chef-lieu devait être à Zumbo sur la rive gauche du Zambèse. En outre, deux commandements militaires nouveaux étaient créés, le premier au confluent du Cacufué et du Zambèse, le second à M'cheza.

Cette fois, le conflit redouté éclatait. Les presses anglaise et portugaise engagèrent aussitôt une ardente polémique. De son côté, lord Salisbury envoya, le 21 novembre, une note qui, contrairement à tous les usages diplomatiques, fut publiée dès le 26 par les journaux anglais. M. Barros Gomès, au nom du gouverne-

ment portugais, y répondit par une autre note insérée au *Journal officiel* du 7 décembre.

Dans l'intervalle, un autre incident s'était produit qui mérite d'être signalé. La Conférence internationale pour l'abolition de l'esclavage était réunie à Bruxelles, à la fin de novembre, par le gouvernement belge, après accord avec le cabinet de Londres. Or, les limites tracées sur la carte distribuée aux plénipotentiaires avec le *livre gris* étaient telles que le représentant du Portugal flairant un piège crut devoir protester (30 novembre).

L'année s'est achevée au milieu de négociations qui revêtaient par moments un caractère assez menaçant, puisque le 22 décembre le gouvernement anglais décidait l'envoi, dans la baie Delagoa, de trois croiseurs. Mais, d'autre part, le 28, M. d'Antaxa remettait à lord Salisbury une nouvelle note en réponse à celle que le chef du cabinet anglais avait transmise à Lisbonne par son représentant. Il résultait, disait-on, de cette note, que les deux gouvernements étaient d'accord pour reconnaître la nécessité d'un délai qui permettrait d'éclaircir les faits.

A-t-on mal rendu le sens de cette dernière note ? Le ministère anglais cherchait-il à gagner du temps? Nous l'ignorons. Ce que nous savons bien aujourd'hui, c'est que les instructions anglaises étaient autres et que lord Salisbury préparait l'ultimatum qui vient de causer en Europe un si grand émoi. Mais ce fait appartient à la chronique de 1890.

C. Pallu de Lessert.

ROUMANIE

Depuis la chute du ministère Bratiano en avril 1888, la situation politique ne s'est pas nettement dessinée en Roumanie. L'opposition, écartée pendant onze années du pouvoir par M. J. Bratiano, n'a pu grouper dans un cabinet durable les divers éléments qui la composent. Trois crises ministérielles se sont produites. L'autorité royale n'en a pas été ébranlée. Elle avait été un instant en butte aux attaques d'un parti antidynastique qui aurait voulu voir remplacer un souverain étranger par un prince national. Mais l'organe de ce parti, l'*Adeverul*, n'a pas trouvé dans le pays l'écho sur lequel il comptait, et il semble que, pour un temps du moins, cette agitation ait été calmée par l'arrivée à Bucharest du prince héritier.

Le roi Charles Ier n'ayant pas d'enfants, le trône, d'après la Constitution de 1866, revenait à son frère aîné ou à l'un des enfants de ce frère. Le frère aîné du roi, le prince Léopold de Hohenzollern ayant renoncé le 22 novembre 1880 à ses droits éventuels sur le trône de Roumanie, et son exemple ayant été suivi le 29 décembre 1886 par son fils aîné, le prince héréditaire uillaume-Auguste, le second fils du prince Léopold, le ince Ferdinand-Victor-Albert-Mainrad, né le 24 août 865, a été reconnu comme HÉRITIER. Pour donner sasfaction aux vœux des Roumains qui désiraient voir

l'héritier de la couronne vivre au milieu d'eux, et à la suite de l'interpellation au Sénat de M. E. Greceano, le 14/26 mars, le prince Ferdinand vint en Roumanie, fit, le 19 avril, son entrée solennelle à Bucharest et prit, le 9/21 mai, possession du siège sénatorial que lui attribuait l'article 76 de la Constitution. L'arrivée du prince héritier consolidait la dynastie; on en eut la preuve dans l'accueil sympathique que fit au roi, au mois d'octobre, la population de Jassy, jusqu'alors si réservée.

Deux grands partis, que des compétitions personnelles, plutôt que des principes, divisent en de nombreux groupes, se disputent le gouvernement : les libéraux, les conservateurs. Deux hommes les personnifient, M. Jean Bratiano, M. Lascar Catargi. Au point de vue intérieur, les questions foncières font leur principale différence; au point de vue extérieur, l'orientation de la politique roumaine varie suivant qu'ils sont l'un ou l'autre au pouvoir. M. J. Bratiano, le chef des libéraux, est nettement inféodé à l'alliance allemande ; les tendances de M. Catargi, le chef des vieux conservateurs, vont vers la Russie. Au-dessous de ces deux *leaders*, se trouvent de nombreux personnages parlementaires, groupant autour d'eux des éléments qui doivent entrer dans les calculs du chef de cabinet. M. Demètre Bratiano, frère de l'ancien président du conseil et complètement brouillé avec lui, a réuni un certain nombre de libéraux dissidents assez disposés, comme ceux que dirige M. Vernesco, à se rapprocher des conservateurs. D'autres, au contraire, se sont ralliés à M. Carp, qui est, depuis la retraite de M. J. Bratiano, le véritable chef du parti. Mais un petit noyau lui est plus particulièrement attaché, c'est le groupe des « Junimistes », du nom de cette société littéraire « Junimea », créée en 1866, après qu'eut échoué la tentative de fonder la jeune droite ou « Junea drepta »

Les conservateurs ont eu longtemps pour chef incon testé M. Lascar Catargi. Mais son autorité a commenc à leur peser, et le parti des boyards ou vieux conserva teurs, qui pour combattre les cabinets J. Bratiano e

Rosetti-Carp, avait su grouper tous les éléments d'opposition, s'est émietté après la victoire, et M. Lahovary, le général Mano, ont pris la direction de nouveaux groupes conservateurs. Il y a enfin un parti socialiste qui a ses journaux, et quelques représentants à la Chambre.

Parmi tous ces partis, le roi manifeste surtout ses sympathies pour les libéraux, dont la politique extérieure se rapproche le plus de la sienne. Aussi, lorsque M. J. Bratiano fut, au mois d'avril 1888, forcé de quitter le pouvoir, le roi ne s'adressa-t-il pas aux conservateurs qui, selon l'usage, auraient dû former le nouveau cabinet. Il préféra tenter une expérience en se passant de leur concours, et demanda celui d'un groupe d'hommes tenant une situation intermédiaire entre les libéraux et les conservateurs. MM. Rosetti et Carp furent appelés au ministère. Mais ils n'avaient pas assez d'appui dans le pays ; les élections de novembre 1888 l'ont montré; elles donnèrent la majorité aux conservateurs. MM. Rosetti et Carp durent alors s'allier à certains conservateurs : MM. Lahovary, Vernesco et Mano, acceptèrent ce compromis et entrèrent dans le cabinet.

Mais ce remaniement ne donnait pas au ministère assez de cohésion pour qu'il pût subsister. M. Catargi lui refusa sa bonne volonté et prit prétexte de la question du rétablissement des ports francs de Galatz et de Braïla pour entrer ouvertement dans l'opposition; il donna sa démission de président de la Chambre, et malgré sa réélection, ne voulut pas reprendre ces fonctions dans lesquelles M. C. Gradisteano le remplaça. Le danger créé par l'attitude du chef des conservateurs, fut compliqué par les tiraillements qui se produisaient au sein même du cabinet. Ils éclatèrent en plein jour, lors de la discussion de la proposition de M. Blaremberg sur la MISE EN ACCUSATION du ministère Bratiano; on n'eut pas dans cet important débat l'avis du gouvernement. MM. Carp et Majoresco prirent bien la parole, mais en leur nom personnel, et ce dernier dut même discuter à la tribune avec son collègue, M. Ver-

nesco. La proposition de M. Blaremberg, repoussée par 81 voix contre 80, fut quelques jours après reprise par M. Isvoranu, qui écarta de sa demande d'enquête certains points délicats : la question du Danube, la cession de la Bessarabie et différentes lois prétendues inconstitutionnelles. La chambre vota la mise en accusation par 101 voix contre 40, et nomma une commission d'enquête de sept membres qui, malgré l'intervention du roi dans ses travaux, a déposé son rapport dans les derniers jours de décembre.

Le désaccord qui régnait dans le cabinet, la faiblesse de ses partisans (une tentative de conciliation entre MM. Catargi et Vernesco ayant échoué) devaient amener la CHUTE de MM. Rosetti et Carp. Ils tombèrent le 3 avril sur une question de peu d'importance : le conflit entre M. Vernesco et quelques-uns de ses collègues à l'occasion de la nomination de trois membres de la Cour de cassation.

Ce ministère avait pris l'initiative d'importantes mesures : il avait fait voter un crédit de 200,000 francs pour le comité formé par le prince G. Bibesco en vue de participer à l'Exposition universelle de Paris ; — une loi sur le cumul des fonctions publiques ; — une loi relative à la vente aux paysans des terres de l'État ; enfin devant une commission de vingt et un membres nommés par la Chambre, il avait confidentiellement exposé les vues du gouvernement sur la fortification de Bucharest.

Le roi aurait voulu essayer de reconstituer le cabinet qui venait de tomber, mais ce « replâtrage » aurait soulevé un trop grand mécontentement dans la majorité, et l'aurait amené à la dissolution qu'il entendait éviter. Une nouvelle combinaison Rosetti-Carp était impossible, il fallait faire appel aux conservateurs. M. Catargi reçut la mission de constituer le cabinet ; il chercha, pour s'assurer une majorité solide, à faire entrer dans son ministère des libéraux conservateurs et quelques libéraux dissidents du groupe D. Bratiano. Devant les hésitations du roi à accepter ce projet, M. Catargi déclina la mission qui lui était offerte ; il dut la reprendre après l'échec

de plusieurs combinaisons, celle du général Floresco entre autres. Deux libéraux entrèrent à titre personnel dans le NOUVEAU MINISTÈRE.

Celui-ci ne fut pas accueilli partout en Europe avec les mêmes sentiments. C'était un changement radical dans la politique extérieure du royaume; il aurait été inexact de dire que M. L. Catargi et ses collaborateurs fussent les adversaires de l'alliance allemande, les partisans de l'alliance russe; il ne s'agissait pas en effet de conclure des traités; mais on savait que les sympathies de M. J. Bratiano étaient acquises à l'Allemagne, on savait que celles de M. Catargi se tournaient vers la Russie. Aussi, la presse austro-allemande commenta-t-elle avec aigreur ce changement de ministère.

Cependant, le président du Conseil et son ministre des affaires étrangères, M. A. Lahovary, se conduisirent avec la plus grande réserve. Ils donnèrent bien une satisfaction à la Russie en supprimant la mesure d'expulsion qu'avait prise le cabinet Rosetti à l'égard des Russes, colporteurs et marchands d'images, accusés d'espionnage ou d'agitation antigouvernementale. Mais leur attitude générale fut très correcte; et ils profitèrent de l'interpellation sur la politique extérieure adressée par M. T. Jonescu dans la séance du 11 avril, pour exprimer hautement leurs sentiments pacifiques. M. Lahovary déclara qu'un gouvernement ne devait pas avoir une politique contraire aux intérêts du pays; que pour lui, il entendait suivre la politique sage qui a assuré à la Roumanie la bienveillance de toutes les puissances, et l'amitié de ses voisins; que M. Bratiano avait dépassé la mesure, mais qu'il devait approuver M. Carp, qui avait gardé une stricte neutralité. M. Lahovary s'étant, au cours d'un voyage (octobre), arrêté à Vienne, eut une entrevue avec le comte Kalnoky et tenta de négocier un rapprochement commercial avec l'Autriche-Hongrie.

Mais la situation du cabinet n'était pas solide à l'intérieur; il n'obtenait qu'à la majorité de quelques voix le crédit pour les fortifications. La session du parlement

qui avait été close le 21 avril, pour permettre la préparation du budget, rouvrit le 21 mai et dura jusqu'à la fin du mois de juin. Parmi les lois qui, outre celle du budget, furent votées à cette session, on peut signaler une loi modifiant le système monétaire pour mettre fin à l'agio; — une loi, réclamée depuis fort longtemps, relative aux pensions militaires; — enfin, une loi relative aux produits pharmaceutiques, qui pourront désormais entrer en Roumanie sans payer de droits exorbitants. En même temps, le cabinet s'occupait de la vente aux paysans des terres de l'État, dont l'aliénation avait été décidée pendant la précédente session, et il préparait, à la suite d'un voyage de M. Catargi dans la Dobroutscha, un plan de réforme de cette province pour améliorer sa situation administrative et économique; il s'agissait surtout de construire un port sur le Danube entre Cernavoda et Feteschti, et d'agrandir le port de Constanza (Kustendjé) sur la mer Noire.

Pendant les vacances parlementaires, des élections partielles eurent lieu dans les districts de Buzeu, Vlaschka et Dutova, mais sans exercer d'influence sur les destinées du ministère qui se disloquait. Des dissensions avaient éclaté au sein du cabinet entre M. Vernesco d'une part, M. Lahovary et le général Mano d'autre part. La démission du ministre de la justice, M. Gherassy, venait augmenter les difficultés, M. Catargi ne sachant dans quel parti choisir son successeur. Enfin l'opposition se réorganisait sous la direction de M. Carp, qui fondait le club constitutionnel ; les junimistes prenaient alors le nom de constitutionnels.

La position du cabinet au 15 novembre, date de la réouverture de la session, était des plus délicates. Dans l'impossibilité de mettre d'accord ses collègues, ne pouvant compter sur une majorité, ne pouvant non plus courir les chances d'une dissolution à laquelle le roi et plusieurs ministres s'opposaient, M. Lascar Catargi précipita la crise latente, qui le menaçait pour ainsi dire depuis son arrivée au pouvoir, et donna sa démission.

Le roi confia au général Mano le soin de former le NOUVEAU MINISTÈRE (16 novembre). Ce dernier reconstitua en quelque sorte le cabinet-Rosetti-Carp. Comme dans celui-ci, MM. Lahovary, A. Marghiloman, Ghermani y figuraient. Deux conservateurs, MM. Paucesco et Holban, depuis longtemps convaincus de la nécessité d'une alliance avec les junimistes, y entraient. M. Lahovary restait aux affaires étrangères. Ce cabinet, composé de junimistes et surtout de néo-conservateurs, écartait absolument les vieux conservateurs, qui dès les premiers jours entamèrent la lutte contre lui. A l'élection du président de la Chambre des députés (24 novembre), le candidat gouvernemental, G. Cantacuzène, fut nommé par 84 voix contre 52 à M. Catargi et 23 à M. Bratiano, tandis qu'au Sénat, le ministère était mis en minorité : l'élection du général Floresco par 63 voix contre 17 données au métropolitain de Bucharest paraissait une victoire des vieux conservateurs.

La discussion de l'ADRESSE en réponse au discours du trône, lu à l'ouverture de la session, fut l'occasion d'une nouvelle lutte. Un amendement présenté par le général Floresco (19 décembre), amena à la tribune le général Mano qui fit l'historique de la dernière crise, et expliqua pourquoi il s'était séparé de M. Catargi. Après une réplique du général Floresco, un discours de Lahovary, l'amendement fut repoussé par 46 voix contre 46. Le général Floresco donna alors sa démission de président du Sénat et fut suivi par les deux vice-présidents Boeresco et Gherassy. Le lendemain, le gouvernement obtenait un vote de confiance par 61 voix contre 36.

En 1889, la Roumanie a prorogé le traité de commerce avec la République française, et a négocié avec la Bulgarie un arrangement relatif à certains îlots contestés du Danube. Elle a signé avec la France, 31 mars/12 avril, une convention sur les marques de fabrique.

BIBLIOGRAPHIE.

La question dynastique en Roumanie, par un paysan du Danube. Paris, Heymann, 1 vol. in-18. 1889.

RUSSIE

La Russie a eu à enregistrer, l'année passée, le mariage de deux membres de la famille impériale ayant épousé tous les deux des princesses de religion orthodoxe-grecque : celui du grand-duc Pierre Nicolaievitch avec la fille du prince de Monténégro et celui du grand-duc Paul, frère de l'empereur, avec la princesse de Grèce. Il est à noter que peu après ce second mariage, un ukaze impérial a remis en vigueur l'ancienne loi, d'après laquelle un membre de la famille régnante, pouvant être appelé au trône, ne peut épouser une personne de religion non orthodoxe, qu'à la condition qu'elle embrasse d'abord la religion orthodoxe.

Si l'année écoulée n'a rien présenté de saillant au point de vue de la politique extérieure, elle a été par contre assez riche en réformes d'ordre intérieur. De nouveaux organes administratifs ont été créés ; d'énergiques mesures ont été prises pour combattre les tendances séparatistes des provinces baltiques ; le système de juridiction dans l'empire a subi de sensibles modifications. Enfin, les mesures adoptées depuis plusieurs années en vue de rétablir sur un pied plus solide la condition matérielle de la noblesse russe ont été com plétées par une nouvelle faveur, accordée aux débiteui de la banque foncière de la noblesse.

Un des événements les plus importants qu'il y ait

signaler pour 1889, en ce qui concerne la politique intérieure de l'empire, est la RÉFORME DE L'ADMINISTRATION RURALE. Cette réforme touche aux intérêts vitaux de la grande majorité de la population. Elle était d'autant plus délicate à accomplir, qu'elle allait à l'encontre des idées en faveur pendant le règne précédent, et qu'elle devait supprimer quelques-unes des institutions libérales qui faisaient partie du programme d'Alexandre II. L'émancipation des serfs entraînait avec elle un certain nombre de mesures destinées à assurer une certaine autonomie aux millions d'hommes émancipés; mais, le principe une fois admis, l'application en était quelque peu dangereuse ; les abus étaient difficiles à éviter, et le gouvernement a pensé qu'il s'en était produit quelques-uns. C'est pourquoi, au risque de paraître revenir en arrière, il a porté atteinte au mode de nomination des fonctionnaires de district. La justice de paix rurale est abolie. Les juges de paix urbains ne continuent d'être éligibles qu'à Saint-Pétersbourg, à Moscou et dans les grandes villes de province. Dans les villes de moindre importance, ils sont nommés par le ministre de la justice. L'appel des décisions des juges de paix, aussi bien que de celles des chefs de district, est portée devant l'assemblée de district. Celle-ci se réunit sous la présidence d'un maréchal de noblesse et se compose de juges de paix honoraires, de juges urbains, de chefs de district et d'un membre du tribunal d'arrondissement.

Appelés à remplacer les juges de paix, les chefs de cantons ruraux sont nommés par l'État. Ils remplissent les fonctions administratives et judiciaires. Ils jugent toutes les affaires d'une valeur inférieure à 300 roubles, et peuvent prononcer des peines d'un an de prison et de 300 roubles d'amende ; réunis en assemblée cantonale, ils jugent en deuxième instance les affaires dont chacun d'eux a connu séparément. Ils confirment les *anciens* de village et de bailliage élus par les paysans, ils peuvent les révoquer et leur infliger, sans jugement, des amendes et jusqu'à sept jours d'em-

prisonnement. Tout ce qui regarde l'administration, la police et les finances des communes, tout ce qui concerne l'état économique et moral même du paysan, est placé sous la surveillance des chefs de canton. Ils ont à choisir parmi les candidats proposés par les communes les juges de bailliage élus jusqu'ici directement par les paysans. Ils contrôlent la procédure des tribunaux de bailliage, réforment leurs décisions s'il y a lieu, en les soumettant à l'assemblée cantonale. Ils ont un droit de *veto* sur toutes les délibérations des assemblées communales de village.

Cette réforme a eu pour but de supprimer les innombrables formalités qui compliquaient la solution des moindres différends, et surtout de rehausser le prestige de la noblesse, où doivent exclusivement se recruter les chefs de cantons ruraux. C'est à cela que faisait allusion le manifeste impérial du 12 octobre en déclarant que « la loi du 12 juin 1889 avait imposé à la noblesse une nouvelle tâche, en l'appelant à une collaboration plus étendue aux vues gouvernementales dans l'administration et dans le soin des intérêts et des soins du peuple ».

Le même manifeste accordait aux débiteurs de la banque de la noblesse une faveur exceptionnelle, grâce à laquelle le taux du paiement annuel (sans amortissement) était réduit de 5 0/0 à 4 1/2 0/0. On donna à cette faveur le caractère d'une mesure rétroactive, en calculant le surplus payé par les débiteurs dans les années précédentes et en décrétant que les biens engagés ne seraient pas vendus pour défaut de paiement des arriérés accumulés jusqu'au 4 novembre 1879.

Ces facilités ont pu être accordées à la suite d'un emprunt à primes pour la somme nominale de 80 millions que la banque de la noblesse a été autorisée de contracter, avec l'obligation de délivrer aux débiteurs 100 roubles effectifs sur chaque somme nominale de 100 roubles avancés sur hypothèque. Pour juger de

quelle absolue nécessité il était de venir en aide à la noblesse de l'empire, il suffit de remarquer qu'il y avait au 1er septembre 1889 près de 2,300,000 roubles de termes en souffrance sur la somme totale de 193 millions et demi d'hypothèques. Il faut ajouter que c'est surtout dans les régions les plus fertiles que les arriérés de paiements sont considérables, ce qui suffirait à prouver que malgré les bonnes récoltes, c'est toujours le manque de capitaux de roulement qui constitue la principale cause de la détresse des propriétaires nobles. Ceux-ci ne sont généralement préparés ni par l'éducation ni par les traditions, à spéculer sur leurs terres, avec l'habileté de certaines autres personnes qui ne considèrent le bien qui leur appartient qu'à l'unique point de vue du profit qu'ils en peuvent tirer, et qui, ne se laissant arrêter par aucun scrupule, exploitent les paysans jusqu'à la ruine. La noblesse terrienne, à de rares exceptions près, garde fidèlement les anciennes traditions. Elle conseille et aide les paysans dont les intérêts deviennent solidaires des siens. Aussi la ruine des propriétaires diminue-t-elle fatalement le bien-être des paysans et leur enlève-t-elle un soutien moral des plus utiles. On n'a eu que trop souvent à déplorer ce phénomène ; les propriétés nobles, vendues pour dettes, échoient généralement à des spéculateurs qui rendent méconnaissables en quelques années les villages les plus aisés. C'est une des raisons qui ont nécessité la création d'une banque foncière à l'usage des paysans.

Depuis le commencement de l'année scolaire 1889, la langue russe est devenue obligatoire, pour les cours de droit, à l'Université de Dorpat. Cette mesure est le corollaire de la loi du 9 juillet qui rend obligatoire l'usage de la langue russe dans les PROVINCES BALTIQUES. Une exception est faite à titre temporaire, en faveur des tribunaux de bailliage, qui conservent l'usage des idiomes locaux (l'esthonien, le lette ou le suédois). Dans les derniers mois de l'année, il a été pris une

série de mesures tendant à remplacer la langue allemande par la langue russe dans les établissements d'instruction, dans les administrations publiques et dans les assemblées municipales et provinciales. Voici, en termes généraux, les principaux traits de la réforme du 9 juillet, qui a commencé à fonctionner dans les provinces baltiques depuis le mois de décembre 1889 : Les tribunaux d'arrondissement de Riga, Révél, Mitau et Litau relèvent de la Cour d'appel de Saint-Pétersbonrg. Les Landgerichte et Vogtgerichte *élus par la noblesse et toujours révocables* sont abolis et remplacés par une juridiction homogène. Les affaires criminelles sont jugées sans la participation du jury. Les juges de paix effectifs et honoraires sont nommés et révoqués par le ministre de la justice. Les provinces baltiques se trouvent ainsi avoir des juges de paix, remplacés dans presque tout le reste de l'empire par les chefs de district. Un des grands avantages de la nouvelle loi, c'est que les peines corporelles, bien que maintenues, peuvent être remplacées, sur le désir du coupable, par une détention plus ou moins longue.

L'institution du JURY, qui fonctionne en Russie depuis vingt-cinq ans, a été l'objet de très vives critiques. En prenant pour exemple les pays occidentaux, où d'ailleurs le jury n'est pas exempt de reproches, on avait perdu de vue que le niveau d'instruction, le développement individuel de l'intelligence chez le peuple, n'étaient pas à la hauteur d'une tâche aussi ardue que celle de juger son prochain. Il y a plus, les auteurs du Code judiciaire, qui s'occupèrent de la question en 1862, paraissaient redouter non l'insuffisance de culture morale chez les jurés, mais plntôt l'excès du développement intellectuel qui fait souvent voir voir les choses à un point de vue peu exact.

En partant de ce principe, on ne trouva rien de mieux que de recourir à la masse la moins cultivée de la nation, les paysans et les ouvriers. Il est facile de se figurer les résultats du choix de gens dépourvus d

culture et souvent de sens moral, qui étaient appelés à prononcer sur des questions dont ils ne pouvaient saisir la portée, et à juger des hommes dont ils ignoraient, dans la plupart des cas, la vie, les usages et les aspirations. Les intérêts de l'État et de la noblesse ne furent pas protégés. Dans les procès compliqués tels que affaires de banques, de chemins de fer et autres, le jury se perdait dans un dédale de questions techniques, acquittant ou condamnant à tort et à travers, mais acquittant surtout, sans avoir la plus faible notion sur l'ensemble de l'affaire. On se vit ainsi peu à peu obligé de limiter la compétence des jurés. En 1886, on leur retira la connaissance des crimes politiques (à la suite de l'acquittement de Véra Zassoulitch), et le 7 juillet 1887, celle de toutes les affaires de banques, de sociétés, d'actionnaires, des crimes commis en chemin de fer, des cas de résistance aux autorités, ainsi que des affaires de peu d'importance. La plus grande partie de ces affaires sont désormais de la compétence des cours d'appel. Une partie de la presse russe a demandé l'abolition complète du jury.

A côté des grandes réformes intérieures, il y en a qui ont passé inaperçues et qui sont néanmoins d'une grande portée économique. Telle l'introduction dans les bureaux de poste et de télégraphe des CAISSES D'ÉPARGNE. Jusqu'en 1871, la question des caisses d'épargne était restée dans un oubli qui laissait presque supposer que le peuple russe n'a ni le désir, ni les moyens d'économiser. Les caisses installées, en 1862, près des mairies urbaines ne prospéraient pas, ce qui doit être attribué à leur mauvaise organisation, car au bout de neuf ans, depuis leur fondation, les sommes qu'elles avaient reçues en dépôt n'atteignaient pas 237,000 roubles, tandis que les caisses ouvertes deux ans plus tard, près des sections de la banque d'État, avaient reçu presque 9 millions de dépôts. Cette différence s'explique aussi par le fait que les habitants, obligés pour leurs affaires de se rendre aux bureaux

de la banque d'État, et aux sections du Trésor pour le versement de diverses contributions, en ont profité pour déposer leurs économies. Au 1er janvier 1882, la totalité des dépôts se montait à 10 millions de roubles; elle atteignait déjà vers le milieu de 1889, la somme de 105 millions 1/2. En 1881, le conseil de l'empire s'était préoccupé de la nécessité d'élever le taux des intérêts payables sur les dépôts d'épargnes et de placer toute l'institution sur un pied rationnel. C'est le système belge qui a définitivement prévalu et c'est d'après lui qu'a été élaboré le règlement du 26 juin 1889, instituant des caisses d'épargne près des bureaux de poste et de télégraphe. On attend les meilleurs résultats de cette nouvelle organisation.

La nécessité de régulariser les tarifs des chemins de fer s'est fait sentir bien avant que la loi du 8 mars dernier soit venue en déterminer les conditions. En 1886, les lignes de communications directes avec l'étranger furent soumises au contrôle du gouvernement pour sauvegarder quelque peu les intérêts de l'industrie nationale contre la fixation arbitraire des prix des transports. L'année suivante, on jugea utile d'étendre ce principe à toutes les lignes de l'empire; enfin, en 1888, un ukase soumit la direction générale des tarifs de transports au ministère des finances. La loi sur les tarifs, telle qu'elle a été promulguée, ne fait que poser les bases générales du contrôle de l'État; pour les détails, on devra prendre en considération les conditions économiques spéciales à chaque région et l'on procédera à la fixation d'un tarif pour chaque ligne de chemin de fer. Le conseil spécial chargé de l'élaboration de la loi d'application a pour président le ministre des finances, et pour membres des fonctionnaires de ce ministère, des représentants des chemins de fer et un certain nombre de cultivateurs. Il aura à se prononcer sur toutes les questions générales.

On a livré à l'exploitation, dans le courant de l'année,

le chemin de fer de Samara à Oufa, destiné à ouvrir un débouché aux richesses de l'Oural.

Finances. — Pendant les trois dernières années, le ministre des finances, M. Wischnegradski, a su relever notablement le crédit et les finances russes, grâce à deux bonnes récoltes, à une habileté éprouvée, à d'heureuses opérations de crédit, au remaniement de certains impôts et à l'amélioration du système des prêts fonciers. L'exposé complet de la situation actuelle se trouve dans le rapport adressé le 29 décembre par le ministre des finances à l'empereur. Mais, pour bien apprécier cette situation, il est nécessaire de remonter un peu en arrière.

Avant la dernière guerre d'Orient, M. de Reutern avait réussi à rétablir l'équilibre dans le budget russe, et l'agio était descendu de 50 à 10 p. 100. La guerre de 1877 vint tout bouleverser. Le jour même où fut signé le traité de Berlin, M. de Reutern, qui dirigeait le département des finances depuis 1862, se retira. Il ne se sentait pas le courage de recommencer le travail auquel il avait consacré une partie de sa vie. Il eut pour successeur, d'abord le général Greig, puis M. Abasa. M. de Bunge remplaça celui-ci au lendemain de l'avènement d'Alexandre III. Il supprima l'impôt impopulaire de la capitation, qui rendait environ 40 millions de roubles, releva le droit des douanes et créa quelques nouveaux impôts. Malgré tous les efforts et les combinaisons variées du ministre, le budget de 1887 accusait encore un déficit de près de 80 millions de roubles. M. Wischnegradski fut alors placé à la tête du ministère des finances. Les magnifiques récoltes de 1887 et 1888 ramenèrent la prospérité dans le pays, et firent apparaître les excédents dans le budget. La ...nversion de toute une série d'emprunts et de toutes ...s obligations de chemins de fer garanties par l'État, ... 5 0/0 en 4 0/0, procura une économie annuelle ...environ 6,400,000 roubles. Aussi, malgré une mé...ocre récolte en 1889, le cours du rouble a continué

de monter (2 fr. 75 au lieu de 2 francs en janvier 1888); le budget de 1889 se soldera par un excédent de recettes à peu près égal à celui de 1888, soit plus de 50 millions de roubles. Les dix premiers mois de 1889 ont fourni une plus-value de 44 millions de roubles, relativement aux mois correspondants de 1888.

Le budget de prévision de 1890 est établi avec la plus grande prudence; de peur de déceptions, M. Wischnegradski a plutôt prévu une augmentation de dépenses et une diminution de recettes; il a fait rentrer dans les dépenses tous les crédits extraordinaires et il a ouvert un crédit de 6 millions de roubles pour les dépenses imprévues, sans compter 3 millions de roubles destinés à faire face à une hausse éventuelle des prix des vivres et des fourrages. L'équilibre est partout atteint : 947,869,239 roubles, pour chaque côté de la balance. Si l'on ne considère que les recettes et les dépenses ordinaires, on trouve un excédent de 1,440,769 roubles pour les premières, soit 888,898,051 roubles en recettes contre 887,457,282 roubles en dépenses. Le service des emprunts absorbe 203,254,765 roubles; celui des obligations de chemins de fer, 62,891,427 roubles. En 1888, la dette publique a diminué de 23,262,328 roubles.

Ces chiffres suffisent à montrer combien les finances russes se sont améliorées dans ces derniers temps. La reprise des paiements en espèce, qui paraissait irréalisable il y a quelques années, apparaît comme possible dans un avenir relativement prochain, si l'empire ne vient point à se trouver engagé dans une nouvelle guerre.

La POLITIQUE EXTÉRIEURE de la Russie en 1889 a suivi la marche qui lui a été tracée par la volonté de l'empereur depuis que les puissances du centre de l'Europe se sont réunies sous le nom de la « ligue de paix ». Il n'entrait pas dans les vues du cabinet russe de s'y joindre, la dignité et les intérêts de l'empire exigeant avant tout une liberté d'action qui lui permît de s

maintenir dans la voie de ses traditions historiques.

L'événement le plus saillant dans le domaine des rapports entre la Russie et l'Allemagne a été la visite d'Alexandre III à Berlin. Le 10 octobre, le tzar, accompagné du grand-duc Georges, arriva à Kiel; il se rendit le jour même à Berlin, où il fut reçu par Guillaume II, les princes de la maison de Prusse et le prince de Bismarck. Le 11, il alla à Charlottenbourg déposer une couronne sur le mausolée de l'empereur Guillaume Ier et quitta Berlin pour se rendre à Ludwiglust, chez le duc de Mecklembourg. Son entrevue avec l'empereur d'Allemagne et son chancelier n'a pas eu de portée politique proprement dite. Elle n'a été en somme qu'une simple visite de politesse, où les affaires relatives à la situation de l'Europe n'ont été traitées que superficiellement et seulement à titre d'un échange d'idées amical. Les assurances que paraît avoir données alors l'empereur Guillaume et qui furent réitérées par le prince de Bismarck, établissaient d'une façon catégorique le désir constant de l'Allemagne de suivre une politique de paix et de ne rien entreprendre qui contrecarrât les vues russes. L'empereur d'Allemagne, semble-t-il, affirma aussi que le voyage qu'il projetait de faire à Constantinople était étranger à toutes considérations politiques et qu'il était éloigné de l'idée de contracter avec la Porte un engagement pouvant porter atteinte aux intérêts de la Russie.

Le cabinet de Pétersbourg n'a pas eu les mêmes raisons de se louer de l'attitude de l'Autriche-Hongrie. Celle-ci n'a négligé aucune démarche en vue d'obtenir du sultan la reconnaissance du prince de Cobourg comme prince de Bulgarie. Jusqu'à présent, les efforts supposés du cabinet de Vienne sont restés sans effets; mais on considère à Saint-Pétersbourg qu'Abdul-Hamid, en consacrant en Bulgarie un état de choses regardé comme illégal en Russie, enfreindrait le traité de Berlin et déterminerait une crise dont les conséquences seraient d'une extrême gravité.

Les affaires serbes ont pris cette année une tournure plus favorable à la politique russe ; le message des régents et le discours du président M. Pachitch, à l'ouverture de la Skouptchina, ont produit la meilleure impression en Russie, où l'on espère que les représentants du peuple uniront leurs efforts pour tirer le royaume du mauvais pas où l'avait entraîné l'ancien régime, et pour raffermir les bases gouvernementales, ébranlées par une politique contraire aux principes traditionnels du pays. L'une des premières manifestations de ce revirement a été l'établissement de rapports amicaux entre la Serbie et le Monténégro. On sait que la petite principauté gouvernée par le prince Nicolas est liée à la Russie par des liens particulièrement étroits, resserrés encore cette année par les unions contractées entre les deux familles régnantes.

Le traité conclu entre le cabinet de Rome et le roi Ménélik, relativement au droit de l'Italie d'intervenir dans les rapports internationaux de l'Abyssinie, a été diversement jugé par les gouvernements européens. Quant au cabinet russe, il ne semble pas d'avis que l'article 34 de la conférence africaine, sur lequel le gouvernement italien base ses droits, puisse être invoqué dans le cas présent. En effet, les dispositions de cet article ne portent que sur le littoral de l'Afrique et contiennent, en plus, la clause introduite par le représentant ottoman à la conférence, qui interdit l'application de cet article aux territoires situés au nord et à l'est du continent africain, jusqu'au cap Ras-Hafoun. Le titre même de roi d'Éthiopie, qu'accorde l'Italie à Ménélik, ne paraît guère correspondre au pouvoir dont il jouit, car son autorité ne semble même pas assurée dans les contrées qui appartenaient autrefois au Négus Jean. La province de Tigré, au nord de l'Abyssinie, se trouve encore au pouvoir de Mangascia ; quant aux territoires occidentaux, ils continuent à être dévastés par les musulmans soudanais. Ménélik eût-il d'ailleurs la chance de vaincre tous ses ennemis et de

réunir le pays entier sous son autorité, qu'il n'y aurait pas là une raison pour reconnaître la validité d'un acte qui diminuerait son pouvoir souverain et soumettrait à l'intermédiaire de l'Italie les rapports de l'empire russe avec un pays indépendant, qui a cherché à plusieurs reprises à se rapprocher de la Russie, et qui a avec elle des intérêts religieux communs. Telles sont du moins les vues qui prévalent à Saint-Pétersbourg.

Un incident sans conséquence a attiré un instant l'attention sur les relations de la Russie et de la France, relations, d'ailleurs excellentes et que n'a point troublées une affaire qui n'a laissé aucune trace. Au mois de janvier, le navire l'*Amphitrite* débarqua à Tadjourah, sur la partie française des côtes de la mer Rouge, une troupe de Russes commandée par un aventurier, le cosaque ATCHINOFF, et composée de 174 autres personnes dont 145 hommes en état de porter les armes; un archevêque, un évêque et quelques autres prêtres accompagnaient cette expédition privée dont le but était inconnu, mais qui, d'après Atchinoff, avait la mission d'évangéliser les Abyssins. Pendant quelques jours, cette troupe campa sur le rivage, sans chercher à pénétrer dans l'intérieur. Puis elle s'installa dans le fortin français abandonné de SAGALLO, où elle arbora le drapeau russe. Le gouvernement français s'émut de cette situation qui le compromettait vis-à-vis de l'Italie, engagée alors dans une entreprise difficile en Abyssinie, et portée à croire que la France verrait sans regret tous les obstacles qui viendraient la gêner dans ses opérations. Or, on supposait à Atchinoff l'intention d'aller grossir le nombre des adversaires de l'Italie. Le gouvernement français donna l'ordre à l'amiral Olry, qui croisait dans ces parages, de faire évacuer le fortin de Sagallo par Atchinoff et ses hommes. Le 15 février, le commandant Véron, à bord du *Seignelay*, somma Atchinoff d'évacuer le fortin; sur le refus réitéré de celui-ci, il fit

tirer quelques coups de canon qui, malheureusement, tuèrent et blessèrent une dizaine d'individus. Atchinoff céda. Lui et ses compagnons furent embarqués sur le *Primauguet*, et conduits à Suez à bord du bâtiment russe le *Zakiaba*, qui les rapatria.

Le bombardement de Sagallo excita pendant quelques jours un vif émoi dans la presse française et russe. Mais les explications qui furent données à la Chambre des députés française par le ministre des affaires étrangères coupèrent court à toute interprétation désobligeante de l'incident, et le *Messager officiel de l'Empire russe* reconnut que la responsabilité du sang versé ne retombait nullement sur les autorités françaises. Il fut admis des deux côtés que l'obstination d'Atchinoff avait seule provoqué un incident que tout le monde regrettait. Comme le gouvernement russe avait toujours déclaré qu'Atchinoff n'avait aucun mandat et agissait exclusivement pour son propre compte, l'affaire de Sagallo ne fut pas portée sur le terrain diplomatique.

En ASIE RUSSE, on a commencé les études du chemin de fer transsibérien, qui aura 6,500 kilomètres ; on a achevé la ligne télégraphique de Tchardjoui à Petro-alexandrowsk, et l'on a décidé la prolongation de la voie ferrée d'Ouzoun-Ada à Samarkand jusqu'à Taschkend par Khodjent. — Le colonel Pievtzoa, successeur du général Prjvalski, a dirigé une expédition scientifique dans le pays de Yarkand, de Khotan et de Nià. Il passera l'hiver 1889-1890 dans cette dernière place et pénétrera ensuite dans le Thibet.

Nécrologie.

Le comte Pierre *Schouvalow*, ancien ambassadeur à Londres. — Le comte *Tolstoy*, ministre de l'intérieur, auteur des réformes administratives auxquelles il a attaché son nom ; — le général *Pauker*, ministre des communications ; — le général *Trepow* ; — le prince *Soltykow* ; — l'archevêque de Dieziwaltowa, métropolitain de l'église catholique romaine en Russie.

SAINT-SIÈGE

Pape : Léon XIII. — Secrétaire d'État, le cardinal Rampolla ; sous-secrétaire d'État, Mgr Mocenni. — Cardinaux créés en 1889, au Consistoire du 11 février : G.-B. Dusmet, archevêque de Catane ; G. d'Annibale, assesseur du Saint-Office ; A. Macchi, majordome. — Au Consistoire du 24 mai : F.-M.-B. Richard, archevêque de Paris ; — J.-A. Foulon, archevêque de Lyon ; — P.-L. Goossens, archevêque de Malines ; — comte F. Schoenborn, archevêque de Prague ; — A. Apollini, vice-camerlingue ; – G. de Ruggiero, économe de la fabrique de Saint-Pierre.

Cette année, comme ces précédentes, la grande affaire du Saint-Siège a été sa querelle avec le gouvernement italien ; dans le chapitre « Italie », nous en avons résumé les principaux incidents. Il ne convient pas de revenir ici sur la sanction accordée par le roi Humbert au nou-nouveau Code pénal, et sur le vote, par la Chambre des députés, de la loi sur les Œuvres pies ; on sait quel coup ces deux lois sont destinées à porter à la liberté, à l'influence et à la richesse du clergé italien, et à quel point les ont envenimé la lutte ; on peut croire cependant, si es polémiques des journaux religieux sont les fidèles échos de la pensée du Vatican, que l'érection d'une statue au Capitole à l'hérésiarque Giordano Bruno, a été

plus sensible encore à Léon XIII : s'il a protesté contre les actes législatifs qu'il tenait pour nuisibles à l'Église, il n'a cessé de s'élever (Consistoire du 24 mai, etc.) contre l'injure qui lui était faite par cette manifestation publique; il a ordonné que, le jour de la cérémonie (9 juin), des messes fussent dites dans toutes les églises de Rome et les catholiques d'Italie se sont associés à sa tristesse : des adresses couvertes, dit-on, de près de 60,000 signatures lui ont été envoyées de toutes les provinces. C'est le moyen qu'emploient le clergé et les fidèles pour témoigner leur mécontentement des actes du gouvernement, depuis que le Code pénal les a privés de leurs modes de protestation ordinaires ; l'Œuvre des Congrès catholiques les y encourage d'ailleurs, et c'est elle qui, au mois de janvier, avait fait transformer en une adresse à Léon XIII la pétition que l'on prétendait envoyer à la Chambre pour réclamer l'indépendance du pape, et qui avait été arrêtée par l'autorité. Au reste, ce ne sont pas seulement des protestations vaines qu'ont occasionnées les fêtes de Giordano Bruno : peu après et pendant plusieurs semaines, le bruit a couru avec persistance que le pape était décidé à quitter Rome (août) et les journaux ont annoncé même que les ambassadeurs près le Saint-Siège avaient reçu officiellement l'inventaire des richesses et objets d'art renfermés au Vatican ; il paraît que M. Crispi, qui prétend « nationaliser » la papauté (1), mais non certes chasser le pape, avait pris les plus strictes précautions pour empêcher son départ et faisait en quelque sorte garder le palais à vue par la police. Il est difficile de savoir ce qui a empêché Léon XIII de mettre son idée à exécution, et s'il est vrai, comme on l'a dit, qu'il s'est rendu aux conseils des alliés de l'Italie sollicités par M. Crispi d'intervenir dans cette grave affaire.

(1) Un grief que la presse officieuse italienne a fait valoir contre le Saint-Siège est que depuis les dernières promotions au cardinalat, les cardinaux étrangers sont en majorité au Sacré-Collège

Dans ces circonstances, il est évident qu'il ne saurait plus être question pour le moment de conciliation ; quelques particuliers qui la rêvent encore, tels que M. Fazzari, un garibaldien qui s'en est fait l'apôtre laïque et qui veut arriver à achever par elle l'unité italienne, ont bien pu obtenir les bénédictions de Léon XIII (janvier), mais la tentative faite par l'évêque de Crémone, qui prêchait la conciliation dans une brochure dont on a beaucoup parlé, fut peu heureuse : la Congrégation des Rites condamna cet écrit (13 avril) et le prélat dut faire sa soumission. Le Vatican fut de même très irrité d'une série de sermons prêchés au mois d'avril par le P. Agostino de Montefeltre ; l'orateur demandait, lui aussi, la conciliation, et il envoyait du haut de la chaire sa bénédiction à la famille royale et à l'armée italienne ; l'on vit bien d'ailleurs, en cette occasion, le sentiment du gros des milices catholique et libérale, qui ne sont pas près de cesser la lutte, puisque ces sermons donnèrent lieu à de véritables pugilats, où la police dut intervenir.

Les relations du pape avec les autres gouvernements d'Europe, même avec ceux qui sont le plus loin de faire profession d'orthodoxie, furent en partie pour le consoler de la douleur qu'il ressentait de sa lutte avec la monarchie italienne. Avec la France, il eut bien, au début de l'année, quelques difficultés : le ministre des affaires étrangères du cabinet Floquet, M. Goblet, n'était pas d'accord avec le Saint-Siège au sujet de certaines nominations d'évêques, de celui de Poitiers entre autres, et le Vatican tenait, d'autre part, à donner le chapeau de cardinal à l'archevêque de Paris, préconisation qui ne satisfaisait pas M. Goblet ; la négociation fut longue, et elle aurait sans doute traîné davantage, sans la chute du ministère Floquet. Les dispositions de M. Spuller étaient beaucoup plus conciliantes, et l'ambassadeur, le comte de Béhaine, était homme à les bien seconder ; des concessions réciproques survinrent, et les difficultés furent aplanies ; les promotions eurent lieu au Consistoire du 24 mai. Les rapports entre la France et le pape

ne purent que s'améliorer dans le courant de l'année ; quelques catholiques militants avaient tenté d'entraîner le Vatican dans le mouvement boulangiste : Léon XIII sut résister, fidèle à son principe que la forme du gouvernement est indifférente à l'Église, et le cabinet français, plus modéré de sentiments que certains de ses prédécesseurs, ne put que lui en savoir gré. Le bruit s'était répandu (janvier) qu'une nonciature allait être créée en Chine ; les intérêts traditionnels de la France en eussent pu être gravement lésés ; mais on ne voit pas qu'il ait été donné suite à ce projet, s'il a existé en effet.

Il ne paraît pas qu'aucune affaire d'importance ait été traitée entre le Saint-Siège et l'empire d'ALLEMAGNE ; ce n'est pas à dire d'ailleurs que les deux nonces qui se sont succédé à Munich, Mgr Ruffo Scilla d'abord, puis Mgr Agliardi (avril) n'y aient pas eu une rude besogne, si rude même que l'on parle déjà du rappel de Mgr Agliardi, que lui-même, découragé, aurait demandé (décembre). La situation en Bavière, est, en effet, extrêmement difficile : la majorité du pays et du Landtag sont catholiques ; le clergé, très assuré de ses droits, y est singulièrement militant et il a rédigé (voir *Allemagne*) un *memorandum* où il énumère ses revendications. Le Landtag le soutient et réclame du gouvernement des mesures favorables au clergé. Mais ni le prince régent, ni son ministre, M. de Lutz, ne sont disposés à aller au delà du point qu'ils se sont marqué, et ils repoussent des demandes qui leur paraissent excessives. Les catholiques ont organisé une sorte d'agitation religieuse dans le pays, au moyen de la presse d'abord, puis de congrès qui se sont tenus à Neustadt, dans le Palatinat, et à Munich même (août-septembre). Ils s'efforcent de mêler le Saint-Siège à leur querelle, et comme celui-ci prétend garder la neutralité et ne jouer qu'un rôle d'apaisement (bref de mai), les deux partis se targuent de son approbation et rendent très délicat la situation du nonce, tiraillé en tous sens.

Les rapports du Vatican avec la RUSSIE ont été de

plus suivis, et, on peut le croire, des plus cordiaux. Une négociation était engagée depuis de longues années en vue d'un concordat ; elle présentait des difficultés singulières, mais il semble que l'habileté du plénipotentiaire russe, M. Iswolski, et la bonne volonté du gouvernement pontifical les aient en partie surmontées. Même la question qui paraissait devoir rencontrer des obstacles presque invincibles, celle de la réinstallation d'évêques catholiques sur les sièges de Pologne a été réglée, puisque les évêchés vacants ont été pourvus au Consistoire du 30 décembre. Les Polonais se sont plaints que le Pape ait fait toutes les concessions, sans avoir rien reçu en échange, et que leurs intérêts les plus chers aient été sacrifiés. Ils s'étaient d'ailleurs élevés de tout temps contre les démarches du pape (discours du comte Tarnowski, de l'Université de Lemberg, janvier). C'est un point que, dans l'état actuel de la question, il est difficile de vérifier ; aucun document n'a été publié et les négociations continuent. On dit que M. Iswolski sera définitivement accrédité auprès du Vatican, où il n'a qu'une mission temporaire.

Le gouvernement ANGLAIS est un de ceux assurément dont le pape doit être le plus satisfait. Il y eut bien, semble-t-il, au commencement de l'année, certains froissements entre Rome et Londres ; Léon XIII qui n'avait cessé de prêter son appui à lord Salisbury dans les affaires d'Irlande, en engageant parfois, en termes assez énergiques, les nationalistes à la soumission, modifia quelque peu son attitude : la lettre qu'il adressa au clergé irlandais au mois de janvier fut beaucoup moins sévère que les précédentes et la visite que fit M. Gladstone au Vatican, peu de jours après, ne fut pas sans doute pour changer le sentiment du pape. Quoi qu'il en soit de la question irlandaise, le cabinet de Londres n'en fit pas moins un pas décisif ; l'on apprit au mois d'octobre que l'Angleterre qui, depuis plusieurs siècles, n'avait plus entretenu à Rome que de rares agents officieux, allait se décider à y envoyer un plénipotentiaire officiel,

et en effet, le colonel sir J. Lintorn Simmons était reçu par Léon XIII. On sait que ce personnage, qui n'est à Rome que temporairement, y a une mission déterminée, mais il est difficile de dire exactement quelle elle est : il doit s'occuper, a-t-on dit, de la création d'un patriarcat à Malte; de la réforme de la hiérarchie catholique dans les Indes, et d'un arrangement au sujet des biens de l'ordre de Malte.

Certains États de l'Amérique du Sud ont rendu un éclatant hommage au Saint-Siège; continuant une vieille tradition, la Bolivie et l'Uruguay se sont adressés à Léon XIII pour régler, au moyen d'un arbitrage, des difficultés territoriales qui s'étaient produites entre eux.

Si Léon XIII eut lieu de se féliciter des relations qu'il entretint avec les divers gouvernements de l'Europe, les témoignages de respect pour sa personne et d'attachement à l'Eglise que donnèrent les catholiques du monde entier furent bien faits pour le remplir de joie, car jamais, peut-être, ils ne furent si nombreux et si éloquents. L'épiscopat de la plupart des pays, réuni dans ses assemblées annuelles, lui envoya des adresses de fidélité; mais surtout les CONGRÈS catholiques se multiplièrent et leur importance s'accrut singulièrement.

Celui de Madrid (avril) avait été préparé de longue main; il fut très solennel; des dissertations historiques de valeur y furent lues et on y entendit des protestations extrêmement véhémentes contre la suppression du pouvoir temporel; mais il n'eut, au point de vue général, que des conséquences médiocres. Le seul problème grave pour le catholicisme espagnol est la question carliste; un grand nombre de prêtres sont résolument hostiles au gouvernement et celui-ci insiste auprès de Léon XIII pour que, continuant la politique de Pie IX, il s'abstienne de favoriser leurs tendances; le duc de Baena, qui a remplacé (novembre) M. Goizard à l'ambassade d'Espagne près le Vatican, est chargé de donner suite aux heureuses démarches de son prédécesseur. Le Saint-Siège voit d'ailleurs de bon œil un gouverne-

ment dont le ministre des affaires étrangères soutient avec autant d'éloquence que l'a fait le marquis de Vega de Armijo, l'internationalisation de la question romaine (février). Mais le congrès ne devait ni ne pouvait parler de carlisme, qui pourtant hantait tous les esprits, et c'est sans doute cette préoccupation qui a paralysé son action.

Nous avons dit quelques mots déjà des congrès de Munich et de Neustadt, qui n'ont eu qu'un intérêt absolument local. Il n'en a pas été de même de celui de Bochum, du 26 août, qui a réuni dans cette ville de Westphalie les représentants du catholicisme allemand tout entier. Le congrès se tenait dans une région ouvrière, au lendemain de grèves qui l'avaient violemment secouée, et quand le calme n'était pas encore rétabli dans les esprits : il était naturel que les questions sociales eussent une grande place dans les préoccupations de ses membres, et en effet, toutes les théories de socialisme chrétien, chères aux orateurs du centre du Reichstag, ont été discutées dans l'assemblée et opposées au socialisme d'État, tel que le pratique le gouvernement allemand. Ce sont également les questions sociales qui avaient fait le fond des délibérations du congrès de Vienne, présidé par le comte Pergen, et qui s'était réuni le 30 avril. Tout ce qui a trait à l'instruction confessionnelle, tout ce qui touche à la réforme, dans un sens chrétien, du régime des corporations et du patronnat, en un mot à l'organisation du travail, a été discuté dans ces deux congrès, avec une ampleur que les orateurs catholiques avaient eu rarement l'occasion de déployer et qui leur fait grand honneur. Il va sans dire, d'ailleurs, que toutes ces assemblées ont protesté en termes énergiques contre les violences faites au pape et à l'Église . le gouvernement italien.

Ce mouvement « SOCIALISTE CHRÉTIEN » qui entraîne dans it de pays les chefs du parti catholique est d'une imrtance capitale, et l'on a pu dire que l'avenir du cathoisme en dépendait. Il semble que le Vatican y ait

d'abord quelque peu résisté ; mais il a fallu compter avec l'influence des évêques américains et surtout du cardinal Gibbons, qui ont su donner à l'Église aux États-Unis un rôle considérable auquel, dans ce milieu protestant, elle ne paraissait pas appelée ; les fêtes de cette année, à l'occasion du centenaire de l'introduction de la hiérarchie catholique dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord et de la création d'une université catholique à Washington ont été un éclatant témoignage de cette puissance. Les succès qu'avait obtenus le cardinal Manning au moment des grèves de Londres, en se mêlant aux ouvriers et en prenant en mains leurs intérêts, n'ont pas été d'ailleurs une médiocre leçon : les mauvaises volontés, qui n'étaient peut-être qu'un attachement à une tradition plusieurs fois séculaire, ont été oubliées et Léon XIII s'est mis plus résolument à la tête du mouvement « socialiste ». En recevant, le 21 octobre, le pèlerinage d'ouvriers français que lui avait présenté le cardinal Langénieux, et qui fut accueilli avec une solennité toute particulière, le pape prononça une allocution qui ne peut laisser aucun doute sur ses sentiments : l'Église devait s'occuper, avant tout, des faibles et des opprimés; la doctrine catholique étant, d'une part, que le capital n'appartient pas à ses détenteurs, mais qu'ils en sont seulement les administrateurs, à charge de le gérer pour le bien de tous, et d'autre part que le travail est la loi de l'humanité, il suffirait que chacun fît son devoir de chrétien avec patience et loyauté pour que la question sociale n'existât plus. — Cette allocution fut considérée comme un véritable manifeste de socialisme chrétien, destiné à ramener à l'Église les masses de la démocratie.

Nécrologie.

10 février, le cardinal *Pitra*, sous-doyen du Sacré-Collèg — 25 février, le cardinal *Sacconi*, doyen du Sacré-Collège; 26 octobre, le cardinal *Schiaffino* (le bruit courut que ce car nal qui était, disait-on, le candidat que les amis de la concili

tion présenteraient au prochain conclave, avait été empoisonné; l'autopsie prouva qu'il n'en était rien); — le 14 décembre, le cardinal *Ganglbauer*, prince-archevêque de Vienne.

BIBLIOGRAPHIE.

Le journal officiel du Vatican est l'*Osservatore romano*; — le *Moniteur de Rome*, qui se publie en français, passe pour l'organe personnel de Léon XIII, dont il recevrait des communications; — la *Voce della Verita*, journal catholique indépendant, a peu d'importance.

SERBIE

La fin de l'année 1888 et les premiers mois de l'année 1889 exerceront une influence profonde sur les destinées du jeune royaume de Serbie. Au mois de décembre 1888, la Constitution de 1869, dont l'esprit ne semblait pas assez libéral à beaucoup de Serbes, fut revisée, et la nation obtenait, par la nouvelle Constitution du 22 décembre, le droit de se gouverner elle-même, de se créer une politique extérieure conforme à ses intérêts et à ses traditions, ainsi qu'une politique intérieure en rapport avec ses tendances et ses goûts démocratiques. Mais le sort de ces belles prescriptions, avec le roi Milan sur le trône, n'était rien moins que certain. La nation serbe ne pouvait guère se fier aux sentiments libéraux et constitutionnels d'un prince qui, pendant toute la durée de son règne, s'était, d'ailleurs avec une intelligence remarquable, appliqué à faire disparaître les quelques droits que les régimes antérieurs et la Constitution de 1869 avaient laissés. Aussi l'abdication du roi Milan (22 février 1889) en faveur de son fils mineur Alexandre Ier fut-elle saluée comme la véritable inauguration du régime constitutionnel.

Nous devons nous borner ici à indiquer sommair ment les causes les plus directes de la récente revisio

Dès son avènement, le roi Milan avait montré qu' était bien décidé à gouverner en prince absolu, et qu'

n'entendait souffrir aucun obstacle à l'accomplissement de ses volontés. Énergiquement hostile à toutes les revendications libérales et à toutes les aspirations démocratiques, s'il était par moment, sous la pression d'une nécessité quelconque, obligé de céder aux courants populaires, c'était toujours avec l'arrière-pensée bien arrêtée de saisir la première occasion favorable pour révoquer des concessions faites à contre cœur. De jour en jour, le mécontentement grossissait dans le pays, et on pouvait prévoir que la lutte sourde entre le peuple et son souverain prendrait tôt ou tard un caractère violent. En 1883, en effet, éclata une insurrection dans plusieurs départements. Elle fut étouffée rapidement faute d'organisation et d'entente préalable parmi les insurgés. La répression fut sévère. Il suffisait d'être soupçonné pour être condamné, et les membres les plus influents du Comité central du parti radical, M. Paschitch, entre autres, furent condamnés à mort ou aux travaux forcés par le tribunal exceptionnel constitué à cet effet.

Au lendemain de l'insurrection de 1883, l'autorité du roi Milan paraissait être établie en Serbie pour de longues années. Mais la guerre désastreuse entreprise à la légère contre la Bulgarie, après le coup d'État de Philippopoli, fit disparaître les dernières traces du prestige royal. Il réveilla avec une singulière vigueur la fierté nationale, l'esprit de liberté, et la conviction que la Serbie ne pouvait vivre et prospérer que si le peuple était mis en mesure de contrôler l'action des pouvoirs publics.

L'armistice une fois conclu et le traité de paix signé avec la Bulgarie, le roi Milan, sentant combien était profond le discrédit dans lequel son pouvoir était tombé, se montra disposé à transiger et à rendre au peuple une grande partie de ses anciennes prérogatives. Pendant ɪelque temps, il fut même prêt à abdiquer au profit de ɱn fils mineur. Le cabinet de M. Garachanine donna ɩ démission, qui fut acceptée, et M. Ristitch, chef du ɪrti libéral, reçut la mission de former le nouveau

ministère avec le concours de M. Pirotchanatz, chef des progressistes dissidents. La liste des ministres et leur programme, où figurait un projet de revision constitutionnelle, allaient être publiés, quand tout à coup le roi rompit les pourparlers, et rappela M. Garachanine à la présidence du Conseil. On a su depuis que cette résolution du roi avait été prise sur les instances du gouvernement austro-hongrois et sur les conseils de la reine Nathalie. Si la reine soutint un ministre en qui l'opinion publique voyait surtout l'auteur responsable de Slivnitza et de Pirot, c'est qu'elle considérait la retraite définitive de M. Garachanine comme un premier pas dans la voie de l'abdication, éventualité qu'elle redoutait alors beaucoup.

Si la reine, par son intervention, avait arrêté les événements qui devaient naturellement se produire à la suite des désastres de 1885, elle donna lieu, par ses désaccords avec son mari et par son divorce, à la reprise de la question constitutionnelle, reprise qui, cette fois, devait aboutir à un résultat définitif.

La question du DIVORCE ROYAL passa par de nombreuses phases. Les différentes autorités ecclésiastiques, seules compétentes, d'après la loi serbe, pour juger les affaires relatives au mariage, se refusèrent à exécuter la volonté du roi Milan. Mais celui-ci ne se tint point pour désarmé par ce refus; et, le 12/24 octobre 1888, la Serbie fut surprise par la publication, dans le *Journal officiel*, de deux lettres. Par la première, le roi, en invoquant les usages de la monarchie serbe du moyen âge, déclarait son mariage dissous; par la seconde, le métropolitain, Mgr Théodose, consacrait cette dissolution, conforme, selon lui, à la loi de la sainte Église.

Dès le début de cette affaire, les sympathies de la nation furent du côté de la reine. Mais, à vrai dire, ces sympathies, et la popularité qui en résultait pour la reine Nathalie, étaient plutôt d'un caractère négatif. Il y avait là plus de mécontentement contre le roi Milan et son gouvernement que de dévouement sincère à son

auguste épouse. Tous ceux qui soutenaient la cause de la liberté en Serbie croyaient de leur devoir de s'engager en faveur de la reine. Le parti radical protesta ouvertement contre l'arbitraire royal. Son organe attitré, l'« *Odjek* », adressa au roi de sérieux avertissements, en lui reprochant de se mettre au-dessus des lois du pays. Aussi les numéros de l'*Odjek* furent-ils confisqués quotidiennement, et ses rédacteurs jetés l'un après l'autre en prison ou expulsés de Belgrade. Il y eut même un moment où la police défendit purement et simplement le séjour à tout gérant du journal radical, le conduisant hors la ville, dès que son nom était, d'après les prescriptions de la loi sur la presse, présenté à la préfecture.

Au moment où le divorce fut prononcé, une tension extrême existait entre le roi et la nation. Le peuple faisait entendre ses protestations; le roi rassemblait sur différents points des troupes dont il était sûr. Tout à coup, un événement inattendu vint éclaircir l'horizon.

Deux jours après que le divorce royal avait été prononcé, le 14/26 octobre 1888, une proclamation signée par le roi Milan, affichée et distribuée dans tout le pays, annonçait la prochaine convocation d'une Constituante et la réunion immédiate d'un COMITÉ EXTRA-PARLEMENTAIRE composé des hommes les plus en vue de tous les partis politiques. Ce comité, chargé de préparer le projet de la réforme constitutionnelle, tint sa première séance le 24 octobre sous la présidence du roi lui-même. Le lendemain, il fut décidé après une courte délibération qu'on ne se bornerait point à la revision de la Constitution de 1869; ce n'était, en effet, que dans une Constitution nouvelle que pouvaient être systématiquement exposées les réformes et les garanties demandées, à plusieurs reprises, par les majorités radicales des Skoupschtinas librement élues. Une commission de rédaction, prise au sein du comité constitutionnel, fut chargée d'élaborer l'avant-projet qui devait être ensuite discuté dans les séances plénières du comité constitutionnel. Cette commission était composée de MM. Jovan Ristitch, Stojan

Boschkovitch, Jovan Avakoumovich, et Stojan Ribaratz du parti libéral; Miloutin Garachanine, Milan Kouiound-jitch, Michel Pavlovitch, et Marko Stoianovitch, du parti progressiste; général Sava Grouitch, P. Velimirovitch, Rista Popovitch, et Michel Georgevitch, du parti radical. M. Milovan Milovanovitch fut nommé secrétaire de cette commission. Après plus de trois semaines de travaux, un avant-projet fut rédigé. Les radicaux, avant de le signer, critiquèrent certains articles, qu'ils se réservèrent de combattre dans la discussion ultérieure.

En même temps se faisaient les ÉLECTIONS pour la Skoupschtina nationale (Constituante). La proclamation royale du 14/26 octobre avait garanti à la nation que les élections seraient libres. Malgré cet engagement, une pression très forte fut exercée, et lorsque les preuves de ces violences furent présentées au roi Milan, il se vit obligé d'annuler le résultat des élections, faites déjà au premier degré. Les opérations électorales librement faites cette fois, en présence de commissaires spéciaux (trois dans chaque arrondissement, un libéral, un progressiste et un radical), donnèrent une victoire éclatante au parti radical. Sur 580 députés, 500 furent radicaux, et les autres libéraux. Il n'y eut qu'un progressiste.

Le résultat des élections fit comprendre au roi la nécessité de s'entendre avec les chefs du parti radical, siégeant dans le comité constitutionnel. Il leur demanda leurs dernières conditions, et indiqua les points sur lesquels il était disposé à faire de nouvelles concessions. Les radicaux (à l'exception de MM. Katitch et Taissitch), signèrent alors le projet de Constitution et s'engagèrent à user de leur influence pour le faire accepter par la grande Skoupschtina. Il y eut cependant quelque résistance dans le club du parti radical. Quelques-uns de ses membres craignaient de compromettre la dignité de la grande Skoupschtina en acceptant sans lui faire subir aucune modification (ainsi que l'exigeait le roi), le texte présenté. Ils se décidèrent pourtant, car si la nouvelle Constitution ne remplissait pas tous leurs vœux, elle leur

donnait néanmoins d'énormes avantages; et, le 21 décembre, le projet fut adopté en bloc par la Constituante par 494 voix contre 73. La nouvelle CONSTITUTION fut sanctionnée le lendemain par le roi Milan, en présence de la Skoupschtina, dont il venait clore les séances. Le pays s'attendait à en voir appliquer aussitôt les principes par un nouveau cabinet dont les membres seraient empruntés au parti radical, qui venait de se montrer en possession de la confiance de la majorité de la nation. Cependant les semaines et les mois s'écoulaient, et M. Nikola Christitch et ses collègues gardaient leurs portefeuilles, quoique leur démission ait été acceptée en principe par le roi. Le peuple s'impatientait, et de tous les côtés du pays on disait que la nouvelle Constitution n'était qu'un trompe-l'œil, et que le roi Milan n'était pas capable de changer ses vieilles habitudes autoritaires et de se transformer du jour au lendemain en roi constitutionnel.

Mais, le 22 février 1889, un événement inattendu, l'ABDICATION DU ROI, vint surprendre la Serbie et l'Europe tout entière. A cette date qui était l'anniversaire de la proclamation de la royauté en Serbie, le roi Milan, en présence de ses ministres, de tous les hauts fonctionnaires du pays et du corps d'officiers de la garnison de Belgrade, abdiqua en faveur de son fils mineur, Alexandre Ier. Usant du droit que lui conférait l'article 70 de la Constitution, le roi confiait la RÉGENCE, pendant la minorité de son fils, à MM. Ristitch, général Kosta Protitch, et général Jovan Bélimarkovitch. En même temps, les régents prêtaient serment au roi et à la Constitution entre les mains du roi Milan, et ce dernier lui-même prêtait serment de fidélité et d'obéissance à son jeune fils, le roi de Serbie.

Cet acte d'abdication fut reçu dans le pays avec la ius grande satisfaction et avec le plus grand calme. Le euple s'abstint de manifester bruyamment sa joie. Ce 'était plus un secret pour personne, que le roi Milan 'ait inspiré et dirigé la politique des progressistes, dont

les résultats, tant au point de vue économique et financier, qu'au point de vue militaire, avaient été funestes pour le pays. On savait que le roi avait fait abandonner la politique extérieure traditionnelle, et avait compromis la Serbie avec l'empire des Tzars et avec le monde slave en général. Aussi sut-on gré au roi Milan d'avoir compris la situation et d'avoir sacrifié volontairement son trône au bonheur de son peuple.

Dès le lendemain de son installation, la régence accepta la démission du ministère et confia, en se conformant à l'esprit de la Constitution, la formation du NOUVEAU CABINET à M. le général Grouitch, un des principaux chefs du parti radical. M. Grouitch prit pour collaborateurs: MM. Tauchanovitch, à l'intérieur; Velilimirovitch, aux travaux publics; Vouitch, aux finances; et le colonel Djouritch, à la guerre.

Divers événements ont marqué depuis ce moment l'histoire de la Serbie : les voyages du roi Milan à l'étranger, ses courts séjours à Belgrade; la célébration du 500e anniversaire de la bataille de Kossovo; le couronnement ou plutôt l'ondoiement du roi Alexandre au couvent de Zitcha; le meeting tumultueux du parti progressiste à Belgrade; la rentrée de l'ex-métropolite Michel; enfin le retour de la reine Nathalie, et le compromis qui lui permet de vivre à Belgrade.

Mais tous ces événements n'ont pas détourné la régence et le ministère de leurs devoirs envers le pays.

La Constitution, dans une de ses dispositions transitoires, a ordonné la convocation de la Skoupschtina en SESSION EXTRAORDINAIRE, pour élaborer les lois organiques indispensables à la mise en vigueur de ses dispositions fondamentales. Dans cet ordre d'idées, la Skoupschtina doit procéder à la discussion et au vote des lois suivantes : 1° loi sur le règlement intérieur de la Skoupschtina; — 2° budget pour l'année 1890; — 3° lois tran férant aux tribunaux le pouvoir judiciaire exercé actu lement par l'autorité administrative, ainsi que certain attributions de la compétence de la justice communal

— 4° loi électorale pour la Skoupschtina; — 5° loi sur la division administrative du pays; — 6° loi communale; — 7° loi sur l'organisation des départements et des arrondissements; — 8° loi militaire; — 9° loi sur les rapports de l'Église et de l'État. — En outre, la Skoupschtina aura à procéder à l'élection des conseillers à la Cour des comptes, et à la nomination des conseillers d'État. Pour ces derniers, la Skoupschtina en nomme huit, sur une liste de seize que lui présente la couronne, et elle présente à la couronne une autre liste de seize, dont huit doivent être choisis.

Cette session extraordinaire sera donc importante et laborieuse. Les élections qui ont eu lieu le 14/26 octobre ont donné une victoire éclatante aux radicaux qui, sur 117 sièges, en obtinrent 102 (les libéraux eurent les 15 autres).

Pendant les trois derniers mois de l'année 1889, la Skoupschtina s'est acquittée à la grande satisfaction de ses électeurs, d'une partie de sa besogne. Elle a notamment secondé le gouvernement dans ses efforts pour rétablir l'équilibre du budget, et pour affranchir la Serbie des conventions financières qui abandonnaient ses meilleurs ressources aux sociétés et aux banques étrangères. Les procédés employés pour la dépossession de la Société d'exploitation des CHEMINS DE FER serbes, et de la Société fermière du MONOPOLE DU SEL ont été, il est vrai, trouvés arbitraires. Des transactions sont néanmoins intervenues, après des négociations, avec les cabinets de Paris et de Vienne; et les Serbes espèrent qu'on leur donnera raison, lorsqu'on sera éclairé sur la manière dont ces conventions étaient conclues, sur les sacrifices pécuniaires qu'elles imposaient aux finances de l'État, et sur les abus commis par ces sociétés.

En ce moment (il s'est à peine écoulé une année depuis événements qui inaugurèrent une ère nouvelle dans ı histoire), la Serbie est en pleine transformation. « Le ;ime, a dit M. Paschitch, en prenant possession du

fauteuil présidentiel de la Skoupschtina, qui a été enterré au 22 décembre 1888 et au 22 février 1889, avait épuisé les forces de la nation, dilapidé les finances, abandonné la politique traditionnelle et nationale de la Serbie et ébranlé l'existence de l'État jusque dans ses bases. » Le nouveau régime s'est appliqué à la reconstitution du pays, et sans compromettre ses relations amicales avec aucun pays, le parti au pouvoir considère comme son programme : l'unification de la nation serbe en un seul État indépendant, l'établissement de la solidarité politique et économique entre tous les États balkaniques, et de la solidarité morale et intellectuelle entre toutes les nations faisant partie de la grande famille slave.

Nécrologie.

Radosavljevitch, membre du parti radical. — *Liubibrabitch*, l'un des chefs de l'insurrection bosniaque.

M.

SUÈDE ET NORVÈGE

Réunies depuis les événements de 1814, la Suède et la Norvège n'en forment pas moins deux États distincts, ayant chacun sa Constitution, ses chambres, son ministère, son armée et sa flotte. Ils n'ont en commun que le souverain et le ministère des affaires étrangères. Cette situation, qui semble sauvegarder les intérêts des deux pays, a cependant soulevé des protestations, et la question des rapports entre la Suède et la Norvège est une de celles dont on se préoccupe le plus. Les protestations viennent de la part de certains partis norvégiens qui déclarent que leur pays est complètement sacrifié et prétendent qu'il est temps de montrer que les Norvégiens sont véritablement un peuple. De la part des Suédois, il n'y a guère qu'un peu d'aigreur, causée par les récriminations des Norvégiens et l'hostilité des protectionnistes contre les tendances libre-échangistes de l'autre royaume.

Les attaques sont surtout dirigées contre la diplomatie des Royaumes-Unis. On reproche au ministère des affaires étrangères d'être exclusivement suédois, de ne tenir compte que des tendances et des intérêts de la Suède (en s'engageant par exemple dans la politique allemande), et on ne laisse échapper aucune occasion de faire ressortir que la Norvège est sacrifiée dans les relations internationales. Ainsi le comte Lewenhaupt, ministre des Royaumes-Unis à Paris, n'ayant pas assisté

à l'ouverture de l'Exposition universelle, à laquelle la Norvège seule avait pris officiellement part, et ayant ensuite refusé de présenter au Président de la République le délégué norvégien, son attitude souleva de vives protestations, qui ont contribué, dit-on, à provoquer la démission du ministre des affaires étrangères d'alors.

S'il y a peut-être une part de vérité dans les plaintes des Norvégiens, il est toutefois difficile de concevoir comment on pourrait remédier à l'état de choses actuel. Les deux pays ayant sur certains points des intérêts opposés, la Norvège pourra se dire plus ou moins sacrifiée tant que le ministère des affaires étrangères sera aux mains des Suédois, et ceux-ci n'admettraient certainement pas que les relations extérieures des Royaumes-Unis fussent dirigées par les Norvégiens. On ne saurait parler sérieusement d'un double ministère des affaires étrangères, car les agents se trouveraient placés bien souvent entre des ordres contradictoires. Il faudrait en arriver par conséquent à une double représentation diplomatique ; mais une semblable mesure équivaudrait presque à une séparation des royaumes. En tous cas, elle la préparerait et la rendrait imminente. L'idée d'une rupture complète avec la Suède n'est d'ailleurs pas pour effrayer tous les Norvégiens : si le parti séparatiste est peu nombreux, il n'en existe pas moins.

En dehors de cette question des affaires étrangères, il en est d'autres encore, telles que la suppression des couleurs suédoises qui figurent dans l'angle du drapeau norvégien et la question de la vice-royauté (le prince héritier pourrait être nommé, par le roi, vice-roi de Norvège), qui servent également de thème aux protestations norvégiennes, mais il n'y a pas lieu d'y insister ici, car elles ne présentent le plus souvent aucun intérêt pratique.

Politique extérieure. — Les relations des Royaumes Unis avec les autres puissances n'ont été marquées cette

année par aucun incident bien notable. Ainsi que nous l'indiquions plus haut, l'influence allemande semble dominer. C'est sans doute une conséquence des tendances personnelles du roi, sympathiques à l'Allemagne, surtout depuis que son fils se trouve cousin de l'empereur Guillaume II. Le prince héritier a en effet épousé, en 1881, une princesse de Bade, petite-fille par sa mère, de Guillaume Ier. Mais n'y a-t-il qu'un simple rapprochement fortifié par la visite que Guillaume Ier a faite au roi Oscar, en 1888; existe-t-il, au contraire, un traité et des engagements formels? C'est ce qu'il est impossible de préciser.

SUÈDE

Il n'y a pas, à proprement parler, de partis politiques en Suède. La forme du gouvernement et la Constitution ne sont pas mises en question. Les discussions et les luttes ont lieu sur le terrain économique, entre les libre-échangistes et les protectionnistes, qui sont actuellement au pouvoir. Il y a bien aussi un certain nombre de socialistes, mais ils ne forment point un parti jouant un rôle politique.

Ministère. — Divers changements sont survenus au cours de l'année dans la composition du ministère suédois. M. Bildt, qui n'avait accepté que provisoirement le poste de premier ministre, s'est retiré, et M. Ehrensvärd, ministre des affaires étrangères, a donné sa démission le 4 juin, à la suite de nombreuses attaques qui avaient rendu sa situation fort difficile. Le baron G.-N.-S. Akerhjelm est devenu premier ministre et le comte Lewenhaupt a quitté la légation de Paris pour le portefeuille des affaires étrangères. Les autres ministres sont actuellement : MM. le baron von Otter (marine), G. Wennerberg (cultes et instruction publique), baron Palmstierna (guerre), baron Fr. von Essen (finances), A. Ostergren

(justice), baron A.-L.-E. Akerhjelm (sans portefeuille), Groll (intérieur), Wikblad (sans portefeuille), ces deux derniers ont été nommés au mois d'octobre.

Parlement. — Bien que l'agitation socialiste n'eût pas amené de troubles, le gouvernement estima qu'il fallait être en mesure de sévir contre les révolutionnaires attaquant publiquement les institutions politiques et religieuses de l'État, et il soumit à la diète un projet de loi, qui souleva une assez vive opposition. Les journaux déclarèrent que des lois d'exception n'étaient nullement nécessaires, étant donné, surtout, que tous les groupes parlementaires sont d'accord pour résister à l'agitation ouvrière. En définitive, le projet de loi fut repoussé, au moins quant aux clauses qui visaient spécialement les socialistes, et qu'on regardait comme contraires à la liberté de la presse.

Entraînée par les idées protectionnistes, la diète avait demandé qu'on interdît complètement la fabrication et l'importation de la margarine (question importante à cause du développement de l'industrie laitière), mais le gouvernement n'a pu le faire, car c'eût été contraire à la convention commerciale existant entre la Suède et la Norvège.

On peut mentionner aussi le vote d'une loi rendant les femmes éligibles aux conseils scolaires et aux conseils d'assistance publique des communes.

Le 7 mars, M. Bexell, membre de la seconde Chambre, a demandé à interpeller le gouvernement sur les relations extérieures de la Suède, afin de savoir s'il existait un traité d'alliance avec l'Allemagne. Sa demande a été repoussée par 107 voix contre 72, mais cet incident a eu un grand retentissement, car l'interpellation était, au su de tout le monde, uniquement dirigée contre le roi.

Armée. — Jouissant depuis près de quatre-vingts ans d'une paix absolue, la Suède n'a pas cru devoir réorganiser son armée sur le modèle des autres armées euro-

péennes ; l'effectif total est d'environ 133,000 hommes, mais les périodes d'instruction sont courtes et l'organisation n'est peut-être pas à la hauteur des besoins modernes. La majorité du pays semble d'ailleurs convaincue que la Suède n'aura pas à intervenir dans les affaires européennes, et que, par conséquent, il n'y a pas lieu de se préoccuper beaucoup de l'armée. Il a paru cependant cette année une brochure anonyme qui a été assez remarquée. L'auteur s'attachait à démontrer que, par suite de la lenteur de sa mobilisation, la Suède était hors d'état de s'opposer à un envahissement de son territoire par la Russie, désireuse de s'emparer d'un port sur la côte de Norvège.

Marine. — Les officiers et les équipages sont de premier ordre. Le matériel est inférieur, mais on s'occupe à le remplacer. De nouveaux navires sont construits en Suède même : les blindages et une partie de l'armement sont fournis par les ateliers français du Creusot.

Chemin de fer de Lulea-Ofoten. — A la suite de la découverte, en Norrland, d'importants gisements de fer, une compagnie s'est formée en Angleterre, et a obtenu, en 1888, la concession d'un chemin de fer reliant Lulea au fjord d'Ofoten, sur la côte norvégienne, où un port serait créé. Quoique manquant de ressources, elle est arrivée à construire la section Gellivaara-Lulea, mais la voie a été établie dans des conditions tellement déplorables, que le gouvernement a décidé, par prudence, que la vitesse des trains ne devait pas dépasser 15 kilomètres à l'heure. D'autre part, les employés non payés ont demandé la mise sous séquestre des biens de la compagnie. Ces différentes circonstances ont amené une situation fort embrouillée, qui est actuellement l'objet d'un examen approfondi de la part du gouvernement.

NORVÈGE

En dehors de la question des rapports avec la Suède, dont nous avons parlé plus haut, il n'y a guère à signaler qu'un événement, fort important il est vrai au point de vue de la politique intérieure du pays : c'est la chute du ministère Sverdrup et l'arrivée de la droite aux affaires.

M. Johan Sverdrup, chef de la gauche, et depuis 1884 à la tête du ministère, n'avait pas tardé à mécontenter les libéraux en montrant peu d'empressement dans l'accomplissement des promesses qu'il avait faites aux électeurs. Son neveu, M. Jacob Sverdrup, chargé du département de l'instruction publique et des cultes, provoqua de son côté une scission de la gauche en fondant une espèce de parti démocrate-religieux composé surtout de paysans et de prêtres.

En 1888, les élections amenèrent à la Chambre des hommes nouveaux, mais sans grande autorité. Les membres les plus intelligents du parti libéral furent laissés de côté et le Storthing se trouva composé de 53 membres de droite, 24 modérés et 37 de gauche radicale. Se sentant de plus en plus affaibli, M. Johan Sverdrup parut dès lors uniquement préoccupé de se maintenir au pouvoir, et son attitude lui attira bientôt les critiques de tous les partis. M. Jacob Sverdrup ayant, de son côté, conservé son portefeuille malgré le rejet, à l'unanimité, d'un projet de loi dont il était l'auteur, quelques-uns des membres du cabinet donnèrent leur démission et furent remplacés par des hommes sans valeur politique. Le ministère, n'étant plus soutenu que par un petit groupe s'intitulant les « modérés », se trouvait complètement à la merci de la droite. Celle-ci préféra pendant quelque temps le maintenir au pouvoir ; mais bient(sa situation devint de plus en plus fausse, et diverse lois furent votées malgré lui. Enfin, au mois de juin, la suite du dépôt d'un ordre du jour de défianc

M. Sverdrup et ses collègues se décidèrent à donner leur démission. Le roi se rendit en Norvège et chargea M. Emile Stang, avocat et leader de la droite, de constituer un cabinet. Le 11 juillet, le nouveau ministère se trouva constitué de la manière suivante : MM. Bonnevie (cultes et instruction publique), Reichenwald (travaux publics), Thorne (intérieur), Roll (justice), Hoff (défense).

Nécrologie.

Carl *Ifvarsson*, ancien vice-président de la Chambre des députés suédoise, chef du parti des paysans.

SUISSE

La Suisse semblait, en 1888, n'avoir pas eu d'histoire. En 1889, elle a attiré les regards de l'Europe à l'occasion de son conflit avec l'Allemagne, conflit né de causes futiles, mais gros de conséquences, puisqu'il a failli, sinon faire mettre en question sa neutralité, au moins faire craindre qu'elle ne puisse un jour être contestée par ceux qui y auraient intérêt. Aussi cet événement a-t-il été le point de départ pour la Suisse de mesures de précaution et de défense. Dans les affaires intérieures, la Suisse semble tendre toujours à la centralisation. En 1888, la police politique avait été centralisée aux mains du pouvoir exécutif fédéral. En 1889, il faut citer dans le même sens la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite; des tendances vers la centralisation se manifestent aussi dans les questions militaires.

Pour l'année 1889, le président de la Confédération, nommé le 13 décembre 1888, a été M. Hammer; il a succédé au colonel Hertenstein, décédé en novembre 1888. Le vice-président, nommé à la même date, était M. Ruchonnet. M. Hammer était chargé du département des finances; M. Ruchonnet, du département de la justice. Les autres membres du Conseil fédéral ont été: M. Dro? pour les affaires étrangères ; M. le colonel Hauser, pou le département militaire; M. Schenk, pour l'intérieur M. Welti, pour les chemins de fer, postes et télégra

phes; M. Deucher, pour l'industrie et l'agriculture. Pour 1890, ont été nommés, le 10 décembre 1889, président de la Confédération, M. Ruchonnet; vice-président, M. Welti.

Le parti au pouvoir a été le parti radical modéré, qui a la majorité au Conseil national; mais s'il est vrai que, dans beaucoup d'élections régionales, ce parti a encore triomphé en 1885, néanmoins le parti libéral a notablement gagné, par exemple aux élections au conseil national au commencement de l'année. Les groupes d'opposition sont les libéraux conservateurs, les démocrates-socialistes et les catholiques. Ces derniers ont été mécontentés par plusieurs mesures, notamment par l'intervention fédérale au Tessin; ils ont voulu aussi user du referendum contre la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite. Ils se sont plus d'une fois rapprochés du parti radical extrême, par exemple pour demander la revision de la Constitution fédérale et de quelques Constitutions cantonales.

Assemblée fédérale. — La session extraordinaire des Chambres fédérales a duré du 25 mars au 13 avril. Le Conseil national était présidé par M. Ruffy, le Conseil des États par M. Schoch. Le Conseil national a voté à une grande majorité le projet d'arrêté concédant des drawbacks sur le sucre contenu dans le lait condensé, ce qui semblait devoir être un premier pas pour étendre la même mesure à d'autres industries; mais le Conseil des États ne l'a pas ratifié, paraissant préférer un abaissement du droit d'entrée sur les sucres. Le traité de commerce avec l'Italie a été ratifié par les deux conseils. Certains projets, comme la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite, ont rencontré l'opposition de la minorité catholique; la loi a passé néanmoins au Con-[seil] national par 91 voix contre 29 et elle a été ensuite [ad]optée par le Conseil des États. Le Conseil national a [ac]cepté une motion visant la centralisation militaire et [l'a] renvoyée à l'étude du gouvernement. Des pétitions [rel]atives à la revision partielle de la Constitution ont été

renvoyées au Conseil fédéral ; elles demandaient l'élection du Conseil fédéral par le peuple, le referendum obligatoire et le droit d'initiative populaire. Le Conseil des États a voté une loi sur l'organisation judiciaire et la procédure pénale militaire déjà adoptée par le Conseil national et a approuvé la décision du Conseil fédéral de promettre l'appui de la Confédération aux particuliers qui voudraient créer des musées commerciaux. Enfin les Chambres se sont occupées des affaires du Tessin.

L'Assemblée fédérale s'est réunie, du 3 au 29 juin, en session ordinaire d'été. Le Conseil national était présidé par M. Hæberlin, le Conseil des États par M. Hoffmann. Les Chambres ont examiné les rapports de gestion pour 1888, ratifié des traités de commerce avec la Grèce, d'établissement et d'extradition avec l'Équateur, voté une loi sur les téléphones institué un ministère public fédéral. Le Conseil des États a adhéré à la décision du Conseil national sur les drawbacks. Enfin les deux Conseils ont pris d'importantes mesures d'armement et de défense, et à cet effet autorisé un emprunt.

La session ordinaire d'hiver de l'Assemblée fédérale a duré du 25 novembre au 21 décembre. Le Conseil fédéral a proposé aux Chambres un arrêté modifiant la Constitution et donnant le droit à la Confédération d'instituer par voie législative une assurance obligatoire en cas d'accidents ou de maladie; la question viendra à la session de juin 1890. Le projet de budget fédéral pour 1890, très chargé par les dépenses militaires, se présente avec un déficit réel de 13,006,000 francs; les recettes présumées s'élèvent à 72,532,300 francs, et les dépenses devisées à 85,538,300 francs. Les Chambres ont ratifié les traités de commerce avec la Belgique et l'État du Congo. Elles ont voté une loi sur le repos des employés des compagnies de transport. Elles se sont prononcées les proportions de la croix fédérale, et ont décla conformément aux propositions du Conseil fédéral, les branches de la croix doivent être d'un sixième

longues que larges au lieu de constituer cinq carrés égaux. Enfin, elles ont eu à statuer sur une importante question de chemins de fer.

Divisions électorales. — La répartition actuelle des arrondissements électoraux fédéraux repose essentiellement sur le recensement de mars 1850; elle a bien subi quelques modifications après les recensements de 1860, 1870 et 1880, mais elle a besoin d'un remaniement plus complet sur les bases du recensement de décembre 1888. Ce remaniement est réclamé depuis longtemps et il serait un moyen d'arriver à la représentation proportionnelle qui a en Suisse de nombreux partisans, et qui consisterait à faire arriver dans les assemblées des représentants de toutes les opinions dans un rapport numérique correspondant à leur importance (1). Mais, faute d'entente entre les deux Chambres, le projet de loi sur les arrondissements fédéraux, qui déjà aurait assuré une représentation plus exacte des minorités, a échoué à la session d'hiver.

Commerce. — La loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, du 11 avril, est un grand progrès sur la législation antérieure en ce qu'elle unifie les rapports entre créanciers et débiteurs dans toute la Suisse et facilite par cela même le développement des relations commerciales et du crédit. Cette unification était prévue par la Constitution de 1874 (art. 64). Le parti conservateur et catholique, opposé à la centralisation, s'est mis à la tête du mouvement pour faire rejeter la loi en demandant le referendum. Mais la votation populaire qui a eu lieu le 17 novembre a ratifié la loi par près de 30,000 voix de majorité. — Le traité de commerce entre la Suisse et l'Italie, du 23 janvier, remplaçant celui des 22 mars et 27 novembre 1883, est entré en vigueur e 15 avril, et assure les relations commerciales entre s deux pays jusqu'au 1er février 1892. — Le conseil

(1) HAGENBACH, *Die Frage der Einführung einer Proportionalvertung statt des absoluten Mehres.* Bâle, 1888.

fédéral a été saisi d'une demande tendant à ce que la Suisse adopte un pavillon maritime pour couvrir au besoin les biens de ses nationaux; il n'y a pas été donné suite, la Suisse n'ayant pas le moyen de faire respecter son pavillon, le cas échéant. Pareille demande avait déjà été faite en 1862 et 1864.

Armée et défense du pays. — Les Chambres ont, à la session de juin, voté sans discussion de nouveaux et importants crédits pour les fortifications du Saint-Gothard et adopté de même l'arrêté du Conseil fédéral relatif à un emprunt de 16 millions destiné à la fabrication de fusils de petit calibre et de munitions. Elles ont permis d'anticiper sur les crédits militaires de 1890, 1891 et 1892 pour le matériel de guerre et les approvisionnements. La confédération s'est occupée de la fabrication de la poudre sans fumée. On a établi près de Lucerne des magasins et arsenaux. Des manœuvres ont été faites au commencement de septembre entre l'Aar et l'Emme, au nord de Berne.

Chemins de fer. — Une conférence a réuni, le 2 juillet, les plénipotentiaires de la Suisse et de l'Italie, pour examiner la question depuis si longtemps pendante du percement du Simplon et aboutir à un traité de raccordement des lignes de la Suisse occidentale et de l'Italie au Simplon. Le 8 juillet, elle a reconnu la nécessité de soumettre le tracé à l'examen contradictoire d'experts. Du côté de la Suisse, le désir d'assurer la réussite de l'entreprise du Simplon a facilité les négociations tendant à la fusion des deux compagnies, le Jura-Berne et la Suisse occidentale. Des financiers allemands avaient assuré des capitaux pour la conversion des titres de la compagnie fusionnée. Le traité de la fusion a été signé à Berne le 16 août; la nouvelle compagnie s'oblige à s'intéresser au Simplon. Après avoir entendu les avis et les réserves des cantons intéressés, la fusion a été ratifiée par les Chambres dans la session d'hiver, mais le rachat des chemins de fer par la Confédération a fait, à l'occasion de cette fusion, des progrès considérables dans

l'opinion publique et le parlement, et nous aurons certainement à revenir sur ce sujet l'année prochaine.

Agitation socialiste. — Le 6 mars, deux Russes appartenant au parti terroriste, ayant fait au Peterstobel, près de Zurich, des essais sur des matières explosibles, deux bombes ont éclaté entre leurs mains, les blessant grièvement tous deux ; l'un d'eux est mort des suites de ses blessures. L'enquête, tout en reconnaissant qu'il n'y avait pas eu complot, admit que ces essais n'avaient pour but que d'ajouter des armes nouvelles aux moyens d'action du parti terroriste russe. Aussi, le Conseil fédéral a-t-il, le 7 mai, expulsé treize personnes dont deux femmes. — Un congrès international que les socialistes allemands Bebel et Liebknecht avaient voulu organiser à Bâle en septembre, n'a pas été autorisé. — Le 19 août, un manifeste socialiste a été affiché dans plusieurs villes. Les auteurs de ce manifeste, traduits devant les assises fédérales, réunies à Neuchâtel, ont été acquittés le 20 décembre, verdict qui n'implique d'ailleurs aucune sympathie pour les doctrines socialistes.

Population. — D'après le recensement général, la population de la Suisse domiciliée dans le pays, au 1er décembre 1888, était de 2,920,723 habitants ; elle était en 1850, de 2,318,972 et en 1880, de 2,831,787. Le chiffre de l'émigration a faibli quelque peu. Du 1er janvier à la fin de juillet 1889, 5,028 Suisses ont émigré pour les pays d'outre-mer ; pendant la période correspondante de 1888, le chiffre était de 5,339.

Affaires cantonales. — Dans les cantons d'Argovie, de Bale et de Saint-Gall, on s'est préoccupé de la revision de la Constitution cantonale. Dans ce dernier canton où les libéraux ont la majorité, tous les partis s'accordent pour demander cette revision. La Constitution de Saint-Gall date du 17 novembre 1861 ; une tentative de revision a été repoussée en 1878. Le 11 août, 193 députés à la Constituante ont été élus ; les libéraux ont eu encore la majorité. L'accord sera difficile sur la question scolaire. — Le peuple de Neuchatel s'est pro-

noncé avec près de 4,000 voix de majorité en faveur du principe des incompatibilités entre le mandat de député au Grand Conseil et certaines fonctions, ce qui a entraîné la nécessité de reviser l'article 31 de la Constitution du 21 novembre 1858. — A GENÈVE, l'opposition conservatrice libérale, dite démocratique, a repris position par l'élection de M. Boissonnas au Conseil d'État génevois, et celle de M. Ador, au Conseil national, en remplacement de M. Carteret. Au renouvellement intégral du Conseil d'État, le 10 novembre, les sept membres élus étaient aussi les candidats démocrates. — Le Grand Conseil de FRIBOURG a décidé l'ouverture d'une université catholique. — La querelle déjà ancienne relative à l'église de Mariahilf, à LUCERNE, n'a pas encore reçu une solution définitive. Le Conseil d'État lucernois avait, par arrêté du 10 janvier 1889, interdit aux vieux catholiques l'usage de cette église. Le recours de ces derniers a été rejeté successivement par le Conseil fédéral, par le Grand Conseil de Lucerne, et le 17 novembre par le peuple lucernois. Dans la session d'hiver, les Chambres ont renvoyé l'affaire aux tribunaux, comme étant de leur ressort. — La fête de l'antique confrérie des Vignerons a été célébrée à Vevey, dans le canton de VAUD, du 5 au 9 août; elle n'avait pas été célébrée depuis 1865.

Dans le TESSIN, les élections pour le Grand Conseil, le 3 mars, ont été l'occasion, sinon de troubles, au moins d'une lutte très vive qui a nécessité l'intervention du gouvernement fédéral. La majorité cléricale voulait conserver une situation que lui disputait avec ardeur le parti radical. Les radicaux avaient fait appel à tous leurs compatriotes résidant hors de Suisse, et des Tessinois étaient arrivés en très grand nombre aux frais du comité. Ce qui compliquait la situation, c'est qu'on avait appliqué pour la première fois une loi nouvelle sur la tenue d[e] registres électoraux, et son application avait donné lie[u] à des recours nombreux. Les élections se sont fait[es] avec calme et ont donné une majorité pour les conse[r]vateurs. Néanmoins le Conseil fédéral dut envoyer [u]

commissaire dans le Tessin, M. Borel. Des troupes ont été même appelées. Quoiqu'il n'y ait pas eu à déplorer d'actes de violence à proprement parler, la situation a été assez tendue; ainsi, le commissaire fédéral a dû délivrer *manu militari* des prisonniers enfermés malgré ses ordres, afin de sauvegarder la compétence de la justice fédérale. Le gouvernement tessinois a appelé comme conseil M. le professeur Kœnig, de Berne; ses conclusions ont été contraires à l'intervention armée. La session du Grand Conseil ayant été close le 16 mars, la crise a cessé alors d'être aiguë, et le commissaire fédéral a été rappelé le 30 mars. L'Assemblée fédérale a ratifié les mesures prises. Dans toute cette affaire, les difficultés ont été augmentées par le défaut de délimitation des pouvoirs des autorités, soit fédérales, soit cantonales. La question est de savoir si le pouvoir central peut statuer sur les réclamations contre la loi électorale du canton, et si le tribunal fédéral peut s'immiscer dans l'appréciation des actes du commissaire nommé par le pouvoir exécutif fédéral. Ce conflit pourra être porté devant les deux Chambres réunies, si une entente n'intervient pas entre le Conseil fédéral et le tribunal fédéral.

L'événement le plus important de l'année, en ce qui touche les relations extérieures, a été le conflit survenu entre la Suisse et l'Allemagne, à l'occasion de l'affaire Wohlgemuth. M. Wohlgemuth, inspecteur de police allemand à Mulhouse, qui surveillait les agissements des socialistes, s'est laissé surprendre non loin de Bâle, sur le territoire du canton d'Argovie, au moment où, pour se procurer des informations, il venait de procéder à l'embauchage, en qualité d'agent de police, d'un socialiste, le tailleur Lutz, originaire de la Bavière. Il fut arrêté le 23 avril, et envoyé à la prison de Rheinfelden. L'enquête ayant établi les faits, le Conseil fédéral, par arrêté du 30 avril, expulsa Wohlgemuth et fit arrêter Lutz qui fut lui-même expulsé quelques jours après. Les

lettres de Wohlgemuth à Lutz qui ont été publiées établissent clairement le rôle que l'inspecteur de police faisait jouer à Lutz. Avant toute réclamation verbale ou écrite du gouvernement allemand, un certain nombre de journaux allemands, notamment la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, dont on sait le caractère officieux, la *Post*, la *Gazette de Cologne*, accusaient la Suisse de persécuter les sujets allemands établis sur son territoire et d'autre part d'y laisser le socialisme s'y développer librement. Pourtant, il est à remarquer que la polémique s'est précisément trouvée aggravée par l'arrestation à Zurich, de deux socialistes allemands, d'ailleurs relâchés le lendemain; pour ceux-ci au contraire les feuilles allemandes se montraient favorables en invoquant leur nationalité. Le bruit s'était répandu que le gouvernement allemand avait adressé une note comminatoire au gouvernement fédéral, mais ce bruit fut à plusieurs reprises démenti. Quoi qu'il en soit, le 10 juin, après des explications diplomatiques, et le Conseil fédéral n'ayant pas accédé aux demandes de l'Allemagne, M. de Bülow, ministre d'Allemagne à Berne, exprimait à M. Droz les regrets de son gouvernement, qu'une entente n'ait pu se faire, et lui annonçait que l'Allemagne prendrait les mesures qu'elle jugerait nécessaires. Les desiderata de l'Allemagne pouvaient se résumer ainsi : le gouvernement allemand prétendait que l'arrestation de Wohlgemuth était entachée d'arbitraire et que l'inspecteur de police avait été attiré dans un piège; il demandait que le décret d'expulsion fût rapporté et formulait le désir que la Suisse n'accordât désormais le droit de séjour qu'aux Allemands munis de papiers parfaitement en règle. Les revendications de l'Allemagne furent suivies, de la part de l'Autriche-Hongrie et de la Russie, de représentations analogues, que ces pays ne rattachaient pas à l'affaire Wohlgemuth, mais qui tendaient aussi à obtenir que des mesures plus énergiques fussent prises contre les anarchistes et socialistes résidant en Suisse. Ces pays s'appuyaient, comme l'Allemagne, sur ce que

la neutralité imposait à la Suisse le devoir de fournir des garanties contre les menées dangereuses pour leur sécurité.

Le 17 juin, le Conseil fédéral adressa au gouvernement allemand une note par laquelle il faisait observer que les accusations dirigées contre le gouvernement fédéral au sujet de sa connivence avec les socialistes étaient mal fondées, que certainement la Confédération était disposée à prendre les mesures nécessaires pour qu'aucun désordre ne résultât de l'hospitalité qu'elle offre aux réfugiés politiques, mais que, en exerçant le droit d'asile, elle agissait dans la plénitude de sa liberté et de sa souveraineté ; quant à la neutralité suisse, qui a été mise en cause, elle ne doit pas figurer au débat et fait partie de traités internationaux.

A la séance du Conseil national du 21 juin, M. le conseiller fédéral Droz, sur l'interpellation de M. le colonel Kuenzli, a fait connaître la situation et opposé aux prétentions de l'Allemagne les arguments suivants. Le gouvernement allemand s'appuyait sur l'article 2 du traité dit d'établissement, conclu le 27 avril 1876 entre l'Allemagne et la Suisse, pour demander au Conseil fédéral de refuser le séjour en Suisse aux Allemands non munis d'un acte d'origine et d'un certificat attestant qu'ils jouissent dans leur pays de la plénitude de leurs droits civiques. Cette interprétation aurait pour effet de transformer le droit réservé à la Suisse de ne pas autoriser la résidence en une obligation contractuelle et de subordonner l'admission d'étrangers sur le territoire suisse à l'agrément d'un autre gouvernement. Obliger la Suisse à exiger de ceux qui viennent sur son territoire des papiers délivrés par leur gouvernement, ce serait porter atteinte au droit d'asile qui lui appartient, qu'elle exerce librement et sans contrôle étranger. La neutralité n'altère pas la souveraineté d'un pays, et un État n'est vraiment neutre que s'il est indépendant, principe que les puissances ont proclamé dans l'acte du 20 novembre 1815. On peut ajouter que la neutralité suisse, comme

le fait remarquer M. le professeur Hilty, est une neutralité *perpétuelle et garantie* (1).

Mais la nécessité d'une surveillance plus efficace sur les étrangers s'étant trouvée démontrée par cet incident, l'Assemblée fédérale (25 et 27 juin) a rétabli à titre permanent le poste de procureur général de la Confédération, fonctionnaire devant avoir dans ses attributions toutes les affaires du ressort de la justice et de la police. Déjà en 1885, après une enquête sur des agissements anarchistes, un projet de loi avait été élaboré pour rétablir ce poste aboli depuis 1856.

Au commencement de juillet, le *Moniteur de l'Empire* a publié les dépêches adressées par M. de Bismarck à M. de Bülow les 5, 6 et 26 juin. Tandis que celle du 5 juin allait jusqu'à déclarer caducs les traités de 1815 qui reconnaissent la neutralité de la Suisse, la dernière lettre laisse espérer que si la police fédérale est bien faite, l'Allemagne n'insistera pas pour exercer un droit de surveillance direct. Le Conseil fédéral, dans une note envoyée le 12 juillet en réponse à celle du 26 juin, s'attachait à réfuter en termes modérés l'interprétation que le gouvernement allemand a donnée de l'article 2 du traité d'avril 1876, et en même temps affirmait la volonté de la Suisse de remplir ses devoirs internationaux. Le 20 juillet, le gouvernement allemand dénonçait le traité d'établissement de 1876, ainsi que les protocoles complémentaires des 27 avril 1876 et 21 décembre 1881 ; cette décision se trouvait d'ailleurs annoncée déjà dans la note du 26 juin. D'après l'article 11, le traité demeure obligatoire jusqu'à l'expiration d'une année, soit jusqu'au 20 juillet 1890. Le traité de 1876 aurait dû expirer le 31 décembre 1886 ; il avait subsisté depuis par une sorte de tacite reconduction. Le 30 juillet, M. de Bülow remit une nouvelle note laissant entendre qu'un accord pour-

(1) Dr. Carl Hilty, *Die Neutralität der Schweiz in ihrer heutige Auffassung*, Bern, 1889 (trad. par M. le prof. Mentha). — Milovanovitch, *Les Traités de garantie au XIXe siècle*, Paris, 1888.

rait avoir lieu. Elle préparait le terrain à des négociations pour le renouvellement du traité, mais insistait sur la nécessité d'une police sévère vis-à-vis des étrangers.

Une demande de referendum introduite par les socialistes contre la création d'un procureur général n'avait pas réuni un nombre de voix suffisant ; la loi créant ce poste est entrée en vigueur le 15 octobre. Le Conseil fédéral a appelé à ces fonctions M. Albert Scherb, député au Conseil des États pour le canton de Thurgovie, né en 1839, et depuis quelque temps procureur général de ce même canton.

Le 22 novembre, le comte Herbert de Bismarck, répondant à une interpellation qui lui était faite au Reichstag, déclarait que l'incident Wohlgemuth était vidé définitivement et que l'Allemagne avait seulement voulu déterminer la Confédération à combattre d'un commun accord les tendances anarchistes de la démocratie sociale en Suisse, puis il ajoutait : « Messieurs les députés savent sans doute déjà que nous sommes en bonne voie. » Quelques journaux suisses ayant insinué, à l'occasion de ces paroles, que le Conseil fédéral avait pu conclure sous main des arrangements avec l'Allemagne pour enrayer la propagande socialiste, M. Droz a déclaré, le 4 décembre, sur l'interpellation du colonel Müller, qu'il n'avait pas trouvé aux paroles du comte de Bismarck le sens qu'on leur attribuait et qu'il n'y avait eu d'ailleurs aucune communication nouvelle entre la Suisse et l'Allemagne depuis le mois de juillet.

— Le roi d'Italie a traversé la Suisse avec son fils, le 20 mai, en se rendant en Allemagne par la ligne du Saint-Gothard. Il a été reçu à Gœschenen par le président de la Confédération.

Nécrologie.

29 janvier, Antoine *Carteret*, né en 1813, plusieurs fois membre gouvernement, et célèbre par sa défense de l'Église *catholique érale* et ses démêlés avec Mgr Mermillod ; il appartenait au

parti radical. — 14 janvier, Mgr *Marilley*, ancien évêque de Lausanne et de Genève; sa retraite, en 1879, avait facilité un arrangement entre le pape et le Conseil fédéral en faveur de la pacification religieuse. — 7 octobre, Jean-Jacques de *Tschudy*, né à Glaris en 1818, naturaliste, voyageur, et représentant de la Suisse à Vienne, de 1866 à 1883; mort à sa propriété de Jakobshof, en Autriche. — 11 octobre, Dr G.-L. *Studer*, né en 1801, professeur de théologie protestante à l'Université de Berne, et auteur d'ouvrages sur l'histoire de la Suisse.

BIBLIOGRAPHIE

Politisches Jahrbuch der Schweizerischen Eidgenossenschaft, herausgegeben von Dr. Carl Hilty, prof. des Bundesstaatsrechts an der Universität Bern; 3e année, 1888, Berne, 1888. — 4e année, 1889, Berne, 1889. — P. Wolf, docteur en droit et avocat à Bâle, *Recueil des lois, arrêtés, règlements, traités et conventions de la Confédération suisse et des cantons.* — Mann und Rascher, *Schweizerische Bundesgesetze mit Erläuterungen.* — Berthold van Muyden, *La Suisse sous le pacte de* 1815. — Dr K. Dændliker, *Lehrbuch der Geschichte der Schweizervolkes*, 3 vol., Zurich (t. III, 1889).

Gustave Regelsperger.

AFRIQUE [1]

MAROC ET SAHARA

Deux ou trois expéditions contre des tribus qui refusent l'impôt sont, pour l'histoire intérieure du Maroc, les seuls faits à signaler cette année dans un pays qui n'a ni parlement, ni aucune des institutions politiques des nations civilisées.

Tout l'intérêt d'une chronique marocaine doit se porter nécessairement sur les rapports de ce vaste empire avec les puissances européennes; encore les incidents que font naître ces rapports, ne sont-ils guère variés; l'échange d'ambassades chargées de présents et de congratulations, quelquefois d'un projet de traité qui finira peut-être par être ratifié, mais qu'on n'exécutera généralement pas; un ou deux incidents diplomatiques ayant pour point de départ des violences ou des procédés discourtois à l'égard des étrangers et qui, arrivés à la période aiguë, se résolvent comme par enchantement, tel est le cercle dans lequel on tourne presque invariablement. Ajoutez le curieux spectacle que présentent, au chevet de cet empire qu'on a le tort de considérer comme un moribond, les politiciens européens; ils veillent, les mains pleines de remèdes, mais

(1) Le Maroc est de M. Pallu de Lessert; Massaoua et l'Éthiopie, de M. Maxime Petit, les autres parties de l'Afrique sont dues à la collaboration de MM. A. Gauvain et G. Regelsperger.

se surveillent encore plus les uns les autres, semblables à ces héritiers de comédie, moins préoccupés de la santé du malade que de sa succession et désireux surtout d'écarter des collatéraux gênants.

Il y a cependant, depuis peu, quelque chose de particulier à signaler : c'est, parmi les puissances qui tournent autour du Maroc, la présence de plus en plus remarquée de l'Allemagne et de l'Italie. Sont-ce ces dernières qui ont pris l'initiative et attachent le plus grand prix à nouer des relations suivies avec un pays qui, en cas de guerre, deviendrait un voisin dangereux pour l'Algérie ? Est-ce, au contraire, le gouvernement marocain, dont nul ne peut nier l'habileté, qui se dit qu'il sera d'autant plus fort que le nombre des gens convoitant sa succession sera plus considérable ? Il est vraisemblable que l'une et l'autre raison agissent sur les parties.

Le premier événement que nous ayons d'abord à signaler, est précisément l'arrivée d'une ambassade marocaine à Berlin (30 janvier). Elle y est reçue avec un éclat tout exceptionnel, par l'empereur, en présence des princes de la cour, ainsi que des ministres et des membres du Conseil fédéral. Les journaux concluent que, « au moment où le Maroc joue un aussi grand rôle dans les préoccupations européennes, il est impossible que les prévenances de l'Allemagne ne cachent pas quelque dessein politique. » Des présents destinés spécialement au prince de Bismarck, une visite à l'usine Krupp à Essen, donnent, ajoute-t-on, à cette supposition le caractère de la certitude. La presse allemande surtout acclame bruyamment cette victoire. Le bruit se répand que le gouvernement a obtenu une cession de territoire sur la frontière algérienne et auprès de Mogador. Hâtons-nous de dire que ces bruits démentis aussitôt ne se sont pas confirmés. L'ambassade, après s'être arrêtée, au retour, à Madrid, rentre à Tanger, le 27 février.

Au moment où les envoyés marocains arrivaient

Berlin, M. Patenôtre, le nouveau représentant de la France, débarquait à Tanger (29 janvier), et le navire qui l'avait amené, remportait les restes de son prédécesseur, M. Féraud. Ce même mois de janvier avait aussi vu prendre une mesure libérale: la liberté du cabotage du blé et de l'orge d'un port à l'autre. Grâce aux différences du sol et du climat, les productions varient dans ce vaste empire en sorte que, comme on l'a très bien dit, on peut constater pléthore de grains dans les régions du sud-ouest, alors que la pénurie, presque la disette, menace les contrées du nord. L'absence de routes et de moyens de transport dans l'intérieur font que le cabotage est la seule voie d'échange. Aussi la mesure levant cette interdiction n'aurait mérité que des éloges, si la réforme n'avait pas été temporaire et limitée à cinq mois.

Le 16 mars, un télégramme apprend qu'un conflit vient d'éclater entre le Maroc et l'Angleterre. Pour en comprendre la nature, il faut savoir qu'au mois de janvier 1887, une compagnie anglaise avait réussi à atterrir sur la côte un câble sous-marin dont l'autre extrémité était à Gibraltar. On avait dit alors que l'entreprise s'accomplissait avec l'assentiment du gouvernement impérial qui comprenait enfin que son véritable intérêt était d'élargir ses relations avec l'Europe. Mais il n'en était rien: l'atterrissage s'était fait en dépit des protestations des autorités marocaines. Or, au mois de mars, des réparations au câble étant nécessaires, la compagnie, comptant sur l'acceptation par les Marocains du fait accompli, ne prit aucune précaution et expédia directement les bobines en douane de Tanger. Grande fut la surprise, quand on apprit que celles-ci, considérées comme marchandises prohibées, avaient été saisies. Vainement les Anglais alléguèrent-ils le silence gardé pendant plus de deux ans par le gouvernement marocain comme équivalant à une ratification tacite de l'entreprise, celui-ci tint bon et fit même surveiller le rivage pour empêcher de débarquer clandes-

tinement, en quelque autre endroit, de nouvelles bobines.

Résolu à ne pas s'engager dans une aventure dont il ne peut prévoir la fin, le gouvernement anglais prend alors un biais. Au mois de juin 1888, une factorerie anglaise établie au cap Juby, que le Maroc considère comme lui appartenant, avait été attaquée par les indigènes; le directeur de l'établissement, M. Morris, avait été tué, deux de ses employés blessés, l'établissement avait subi des dommages assez importants. Jusqu'au jour où l'affaire du câble éclata, les négociations relatives aux réparations dues en pareil cas avaient traîné en longueur, d'autant que l'Angleterre s'était toujours refusée à reconnaître la souveraineté du Maroc sur ce point. Mais, à partir de ce moment, le cabinet britannique prit une tout autre attitude. On apprit qu'une escadre était envoyée à Tanger, et sir James Fergusson, sous-secrétaire d'État au Foreign Office, répondait à l'interpellation d'un membre à la Chambre des communes qu'il y avait certaines questions sérieuses à régler entre le Maroc et l'Angleterre, notamment le meurtre d'un Anglais au cap Juby et aussi les obstacles apportés à la réparation du câble sous-marin. L'affaire du cap Juby prenait ainsi, en apparence, le pas sur celle du câble. Au fond, on se proposait d'exiger une très grosse indemnité pour la première et d'amener, à titre de transaction, le sultan à d'importantes concessions sur la seconde. Au point de vue du droit international, la procédure suivie était correcte; l'appui des canons anglais en assurait le succès, et l'Europe n'avait rien à voir dans le conflit. Ces espérances ne furent pas déçues. Dans les premiers jours d'avril, le Maroc faisait droit aux demandes du Foreign Office, car on apprenait que le câble pourrait être réparé quand on voudrait, que l'affaire du cap Juby serait réglée à part et que l'escadre anglaise s'était retirée.

Depuis cette époque et jusqu'au mois de juillet, nous n'avons guère à relever que la réception de M. Pate-

nôtre à Fez par le sultan, au mois de mai; des insurrections partielles dans les pays du Nord, insurrections presque aussitôt réprimées, aussi bien que celles des Beni-Zardals et des indigènes de la région de Gayaba.

On avait annoncé, pour le mois d'août, le voyage de l'empereur à Tanger. Il fut contremandé. Viendrait-il au moins à Tétuan? On y comptait davantage quand on apprit que cette visite était retardée d'un mois. Enfin en septembre, l'arrivée du souverain fut annoncée officiellement au corps diplomatique, qui se transporta au-devant de lui. Le 8, il reçut M. Cantagalli, le nouveau ministre d'Italie, qui lui remit ses lettres de créance. On nota l'accueil particulièrement cordial qui lui fut fait. Contrairement à l'ancienne étiquette, l'empereur prit des mains même de l'ambassadeur les lettres qu'il lui présentait ainsi qu'un anneau d'or envoyé par le roi Humbert. Fallait-il en être surpris après l'ambassade de Berlin? Ne savait-on pas qu'un major italien, chargé de diriger la manufacture d'El Arrach, venait d'arriver avec un matériel considérable?

En revanche, on signalait l'absence du ministre d'Espagne, qui avait décidé de retarder sa visite et la remise des présents de la reine régente. On ne s'en étonna pas non plus : les rapports étaient assez tendus; l'Espagne réclamait vainement certaines satisfactions et l'escadre chargée de les appuyer était en rade de Tanger.

Au commencement d'avril, le *Joven-Enrique*, appartenant à l'Espagne, avait été saisi par les autorités d'Agadir. On l'avait, à la vérité, rendu immédiatement. Mais peu après, l'*Angalita* ayant encore été capturée au même endroit, les choses ne s'arrangèrent pas aussi facilement. Sur les représentations de M. Figuera, ministre à Tanger, des délégués du sultan se rendirent à Agadir; eulement, après restitution de la barque, ils prétendient l'obliger à prendre immédiatement le large, mal;ré le mauvais état de la mer. La barque ne pouvant 'ésister à la tempête, alla s'échouer à environ six milles

d'Agadir. Son équipage dut regagner Mogador par terre pour rentrer en Espagne. Enfin, dans les derniers jours d'août, un médecin militaire espagnol avait été victime d'un attentat à Casablanca. C'est alors que les cuirassés étaient partis pour Tanger. La froideur des relations du représentant de l'Espagne n'avait donc rien de surprenant.

Cependant le conflit était en voie d'arrangement; l'escadre avait repris la route de Cadix, quand on apprit, le 17 septembre, qu'elle revenait sur ses pas. Un nouvel incident venait de surgir, plus grave que les précédents. Les habitants du Riff avaient pillé, près d'Alhucema, le bateau *Miguel-Teresa* de Malaga, qui se rendait à Tanger avec une somme d'argent considérable et que le mauvais temps avait jeté sur la côte. Le capitaine, quatre matelots et un passager étaient tombés au pouvoir des indigènes qui les retenaient prisonniers et la barque avait été retrouvée abandonnée en pleine mer.

Cette nouvelle causa en Espagne une explosion d'indignation. Le ministre des affaires étrangères, qui se trouvait en villégiature en Galice, rentra immédiatement à Madrid. Les journaux disaient hautement que si le sultan était impuissant à châtier les Maures coupables de ce méfait, l'Espagne devait se faire justice elle-même. D'un autre côté, on signalait une certaine effervescence parmi les Marocains. Les Santons (moines marocains) contribuaient, disait-on, à l'exciter par leurs prédications en annonçant que le moment était venu de reprendre à l'Espagne l'indemnité de guerre que le Maroc avait dû lui payer en 1859, et en faisant valoir que les forces militaires de l'empire avaient doublé, qu'on était armé de fusils à répétition et que du reste on était sûr de l'appui de l'Allemagne. Le gouverneur de Ceuta, frappé de cette agitation, dema[n]dait des renforts à la métropole.

Une réclamation énergique fut donc adressée [à] Tanger par courrier spécial, et des troupes cantonné[es]

en Andalousie reçurent l'ordre de se tenir prêtes à partir au premier signal.

Cependant le sultan était infiniment plus calme que ses sujets et même que l'Espagne. Il ne se laissa ni effrayer par celle-ci, ni entraîner par ceux-là. On ne rend pas assez justice à la force et à l'habileté de ce gouvernement qui, entouré de dangers de tous les côtés, sait maintenir son intégrité, repousse les avances intéressées des uns, éloigne les menaces des autres et garde, en définitive, une attitude qui ne manque pas de grandeur. Muley-Hassan envoya réclamer aux Kabyles leurs prisonniers, fit publier dans ses États un édit aux termes duquel quiconque attenterait à la vie d'un chrétien serait puni de mort, et répondit enfin au représentant de l'Espagne qu'il était disposé à faire droit à ses réclamations légitimes.

Quelques jours après (30 novembre), les prisonniers du Riff étaient rendus aux autorités espagnoles, le ministre d'Espagne à Tanger était reçu solennellement, remettait ses lettres de créance avec les présents de la reine régente pour l'empereur. Celui-ci répondait en exprimant toutes ses sympathies pour l'Espagne et envoyait l'ordre à l'ambassade marocaine, alors à Paris, de revenir par Madrid pour saluer la régente et le roi. Son gouvernement faisait savoir en même temps que l'assassin de Casablanca avait été condamné à mort, et que le gouverneur d'Agadir qui avait saisi le *Miguel-Teresa* serait châtié. Enfin une indemnité était payée de ce chef.

On ne peut s'empêcher de reconnaître que la présence du sultan à Tanger, où il était enfin venu en quittant Tétuan, aida beaucoup à la prompte solution des difficultés. Du reste, pendant tout son séjour, il ne cessa d'avoir des rapports fréquents avec les représentants des puissances étrangères. Un moment même, on espéra qu'il accorderait la liberté complète du cabotage du blé et des avoines dans tous les ports du littoral, liberté qui n'avait été, on l'a vu plus haut, accordée,

au commencement de l'année, que pour cinq mois. Mais cet espoir fut déçu. Le sultan et ses ministres pensèrent sans doute, au dernier moment, qu'ouvrir ces ports aux caboteurs étrangers, ce serait donner le champ à de nouveaux « incidents ». Derrière les avances qu'on lui faisait, il voyait les canons ennemis toujours prêts à venir appuyer la moindre réclamation, ces canons qu'il avait vus, dans moins d'une année, deux fois braqués sur Tanger. Il préféra s'abstenir.

Quelques jours après il s'éloignait, et l'année s'est achevée dans le calme. On a cependant parlé d'une expédition qu'il projetait de faire dans le Touat, pour affermir sa puissance et assurer la rentrée des impôts. On a parlé aussi de pourparlers avec l'Allemagne en vue d'une acquisition de canons. Le premier de ces projets n'a pas eu de suite, du moins pour le moment. Mais le fait de l'acquisition des armes est confirmé.

— Au sud du Maroc et de l'Algérie, s'étend la vaste zone qui se prolonge jusqu'au Sénégal et au Soudan. C'est le Sahara, habité par les populations nomades comprises sous le nom générique de Touaregs. Des luttes permanentes que se livrent les tribus de ce pays, il n'arrive que peu de choses jusqu'à nous, et la tâche du chroniqueur est facile. Quelques faits seulement méritent d'être relevés pour l'année 1889.

C'est d'abord le voyage à Tombouctou du lieutenant de vaisseau Jaime. On sait que cette ville est le marché le plus important de la région, le lieu de formation des caravanes qui apportent vers le nord l'or, l'ivoire, les peaux, les aromates, les plumes d'autruche et surtout des esclaves pour le Maroc et la Tripolitaine. La ville est peuplée de noirs, de Maures et de métis formés par le croisement des noirs et des conquérants marocains du seizième siècle. Ces métis, appelés Armas ou Roumas, sont les propriétaires du sol. La ville est gouvernée par un chef héréditaire de leur race, portant le nom générique de Khiaia. Mais les vrais maîtres sont les Touaregs Tademeket, auxquels un tribut est payé chaque

année; quelquefois même le chef suprême de tous les Touaregs, Alimsad, chef des Illiminden, en réclame aussi un, ainsi que le cheik toucouleur de Macina. Les progrès de l'influence française dans l'Afrique occidentale n'ont pas manqué d'inquiéter les chefs toucouleurs et touaregs; mais le Khiaia actuel des Armas, homme habile et énergique, caresse secrètement, paraît-il, l'espoir qu'avec l'appui des Français arrivant en nombre à Tombouctou, il s'affranchira du joug de ces gênants protecteurs. Aussi a-t-il tenté, depuis quelques années, de lier des relations avec nous et de nous attirer. En 1884, il a envoyé à Paris, en ambassade, Abd-el-Kader Ouled-Baker. En 1887, la canonnière le *Niger* commandée par le lieutenant de vaisseau Caron, partie de Bamakou, poste français sur le haut Niger, est arrivée jusqu'à Koriuma à 8 ou 10 kilomètres de Tombouctou, portant des paroles de paix et d'amitié. Mais la défiance que nous inspirons aux Touaregs, aux Toucouleurs et aux Maures et la crainte qu'ils font ressentir aux habitants de Tombouctou avait empêché aucun notable de venir à bord.

Cette année le lieutenant de vaisseau Jaime, faisant 1,600 kilomètres en trente-neuf jours sur le *Mage*, a atteint Kabara, port de Tombouctou, le 4 octobre, s'y est arrêté deux jours et est revenu à Koulikoro le 25 du même mois. Son exemple ne peut manquer de trouver des imitateurs, et il est permis d'espérer que, d'ici quelques années, des relations suivies s'établiront entre ce point et nos possessions du Sénégal.

De là à la limite extrême de l'Algérie (El Goléa), il y a plus de 1,600 kilomètres à travers la région saharienne. Et nous ne sommes pas près de franchir cet espace. Longtemps encore l'idée d'un chemin transsaharien ne sera qu'un rêve, tant à cause des difficultés presque insurmontables du sol, qu'à cause de la résistance acharnée et sans merci des Touaregs, qui ne feront grâce à aucun pionnier, à aucun explorateur. — Cette année encore, il nous faut enregistrer une nouvelle vic-

time tombée sous leurs coups. Après la mission Flatters, après le lieutenant Palat, Camille Douls a trouvé la mort dans la région du Touat, entre Aoulef et Aqalili, à 900 kilomètres d'Oran. Il se dirigeait sur Tombouctou, déguisé en Arabe. Son meurtre paraît remonter à la première quinzaine de février.

Notre grande Exposition a eu cependant la visite de quelques-uns de ces terribles Touaregs. Il est vrai qu'ils n'y venaient pas de leur plein gré et que, malgré l'accueil qui leur a été fait, ils ont, au bout de quelques jours, manifesté le plus vif désir de repartir. C'étaient des prisonniers accusés d'avoir trempé dans le massacre de la mission Flatters et qu'on a internés à Alger. Leur culpabilité n'a pas été clairement démontrée et on les a gardés plutôt comme otages. M. Masqueray, qui s'était fait leur guide à Paris, a profité de leur séjour à Alger pour étudier la langue et les mœurs de leur pays. Les journaux nous ont appris récemment que l'un des prisonniers allait rentrer dans sa patrie et que le savant professeur de l'École des lettres d'Alger s'apprêtait à l'accompagner. Puisse sa périlleuse mission avoir une plus heureuse fin que celle de ses devanciers.

AFRIQUE OCCIDENTALE

I

SÉNÉGAL, GAMBIE, RIVIÈRES DU SUD, SIERRA-LEONE, LIBÉRIA, RIVE GAUCHE DU HAUT-NIGER (1888-1889).

Dans l'Afrique occidentale, à la suite des campagnes de ces dernières années, un ensemble de territoires considérables a été placé sous le protectorat de la France. La sphère d'influence française comprend le quadrilatère formé par Tombouctou, Saint-Louis, l'Océan Atlantique et Assinie, à l'exception des possessions étrangères qui y sont enclavées en quelque sorte, la Gambie britannique, la Sénégambie portugaise, la colonie anglaise de Sierra-Leone et la république de Liberia. La géographie politique de ces régions est assez compliquée pour qu'il y ait lieu de donner ici, avant tout, quelques indications sommaires sur les limites des États indigènes et des colonies européennes de cette partie du continent.

Une convention de délimitation, signée le 10 août 889, au nom des gouvernements français e anglais, ar MM. Nisard, Bayol, Egerton et Hemming, a mis fin des contestations très anciennes et qui ne pouvaient e prolonger sans de graves inconvénients; les agents

locaux en étaient venus, en rivalisant de zèle, à empiéter de part et d'autre sur les territoires qui étaient légitimement dévolus à chacun des deux pays.

« Pour apprécier la valeur de cet arrangement, ont dit les ministres des affaires étrangères et du commerce et des colonies dans leur rapport au Président de la République, il ne faut pas seulement tenir compte des droits plus ou moins positifs que nous pouvions invoquer; il convient surtout de se rappeler la situation réelle qui nous était faite, et de la comparer à celle que cet acte nous assure désormais. Cet arrangement présente de plus l'avantage de délimiter nettement la zone dans laquelle nous pouvons nous étendre en toute liberté et de mettre fin ainsi à un état de choses mal défini qui paralysait nos moyens d'action. » Les deux gouvernements se réservent de nommer des commissions pour opérer sur le terrain la délimitation.

Les anciennes possessions françaises de la Sénégambie comprennent: 1° les bords du Sénégal jusqu'à Bakel; au nord, nous avons des traités avec les Maures Trarzas et Braknas. De février à mai 1889, M. Fabert a fait la carte du pays des Braknas et visité le roi Sidi Ely; 2° sur la côte, Dakar, Gorée, Rufisque, Portudal, Joal. Les pays compris entre la côte et le coude du Sénégal sont annexés ou protégés (Cayor, Djolof, Baol, etc.); 3° au nord de la Gambie, le Saloum et le Rip (Kaolack et Nioro); 4° entre la Gambie et les possessions portugaises, le territoire de la Casamance (poste du Sedhiou); 5° entre les possessions portugaises et Sierra-Leone, les rivières du Sud (Rio Compony, Rio Nunez, Rio Pongo, Dubreka, Mellacorée, avec les postes de Boké, Boffa, Konakry, Benty), dont le décret du 1er août 1889 a réorganisé l'administration. D'après les traités les plus récents, la limite des possessions directes de la Franc au Soudan (administrées pour la plupart par des chef indigènes, sous la surveillance du commandant supe rieur), suit le Sénégal à partir de Matam, puis le Baoulé

englobe au nord de ce fleuve une partie du Bélédougou, atteint le Niger à Yamina, en remonte le cours jusqu'aux forts de Siguiri et de Couroussa, le franchit de manière à embrasser le Diouma, une partie du Firadougou, etc. (traité de 1888), suit le Tankisso, en passant au nord du royaume de Dinguiray, joint la Haute-Gambie vers 12 degrés de latitude, la dépasse pour comprendre le Niocolo, en longe ensuite à peu près la ligne droite, pour rejoindre les territoires français du Rip et du Saloum, en laissant en dehors la colonie anglaise de la Gambie. De janvier 1887 à mars 1888, après la défaite et la mort du marabout Mahmadou-Lamine (11 décembre 1887), les traités conclus par le colonel Gallieni ou en vertu de ses instructions avaient assuré à la France la souveraineté des pays compris entre la Falémé, le Fouta Djalon, la Haute-Gambie et un affluent de ce dernier fleuve, le Nieri. Deux de ces pays, le Badon et le Gamon, ont, en janvier 1889, renouvelé les traités conclus l'année précédente; ils ont tous promis d'envoyer leurs caravanes à Bakel, au lieu de les diriger vers les comptoirs anglais. A l'ouest du Niéri, le Bondou, qui comprend le Ferlo, est un pays français dont le chef, Osman-Gassi (roi depuis 1888), est venu à l'Exposition universelle. Au sud du Bondou, les traités de 1887 donnaient à la France des droits sur la vallée du Sandougou, du Tendo, du Ouli, du Niani méridional et du Kalonkadougou, c'est-à-dire de toute la rive droite de la Gambie, sauf les dépendances directes des postes anglais. Les possessions françaises du Soudan (Haut-Sénégal, Falémé, etc.), ont été ainsi reliées au territoire du Saloum, au nord de la colonie anglaise, en même temps qu'au sud de cette colonie, elles étaient reliées aux comptoirs de la Casamance par les traités de protectorat conclus avec le Kantora (1889) et avec le Fouladougou ou Firdou (1883, 1887); le Fouladougou a été ravagé par des guerres civiles jusqu'en 1888; aujourd'hui Moussa-Moulo, allié de la France, en est le chef incontesté. Une mission a été envoyée en 1889 dans

le Ouli, au-dessus de Mac-Carthy, et le commandant du cercle de Saloum a visité le Niani.

La convention franco-anglaise de délimitation du 10 août 1889 a fixé ainsi qu'il suit la frontière du Sénégal et de la colonie anglaise, enlevant à la France une partie du Ouli, du Foudalougou et du Kantora, mais assurant ses droits sur les autres pays à l'égard des Anglais qui ne conservent que le cours du fleuve et qui revendiquaient son bassin entier :

1° Au nord de la Gambie (rive droite), le tracé partira de Jinnak Creek pour suivre le parallèle qui, passant en ce point de la côte (environ 13° 36′ Nord), coupe la Gambie dans le grand coude qu'elle fait vers le Nord, en face d'une petite île située à l'entrée de Sarmi Creek, dans le pays de Niamena. A partir de ce point, la ligne frontière suivra la rive droite jusqu'à Yarbatenda, à une distance de 10 kilomètres du fleuve.

2° Au Sud (rive gauche), le tracé partira de l'embouchure de la rivière de San Pedro, suivra la rive gauche jusqu'au 13° 10′ de latitude Nord. La frontière sera établie par le parallèle qui, partant de ce point, va jusqu'à Sandeng (fin de Vintang Creek, carte anglaise). Le tracé remontera alors dans la direction de la Gambie, en suivant le méridien qui passe par Sandeng jusqu'à une distance de 10 kilomètres du fleuve.

La frontière suivra ensuite la rive gauche du fleuve, à une même distance de 10 kilomètres jusqu'à et y compris Yarbatenda.

Deux décrets du 23 mars et du 24 décembre ont augmenté, jusqu'au 31 décembre 1890, les droits à l'exportation au Sénégal, mais dans la mesure de 2 p. 100 seulement; car, dit le rapport du sous-secrétaire d'État, « il serait à craindre qu'une trop grande éléva- « tion des taxes ne fît diriger les marchandises sur les « pays voisins, la Gambie par exemple. »

Dans la colonie anglaise de la *Gambie*, le chef rebelle Mackia a été battu dans le pays de Bandiajum sur la rivière Kiltam; M. Garrett a délivré à Wend

3,000 captifs et a fait Mackia prisonnier. Un décret du 1er décembre 1888 a séparé la Gambie de Sierra-Leone dont elle dépendait.

Dans les *îles du Cap Vert*, les ports de Jerrafal (à Santiago) et de Saô Paulo (à S. Antao), ont été ouverts au commerce international (décret du 22 décembre 1888); on y a établi des bureaux de douanes.

Une commission mixte, où le capitaine Brosselard représentait le gouvernement français, a déterminé sur le terrain en 1888, les frontières de la *Sénégambie portugaise* fixées par le traité du 12 mai 1886, et a rectifié la carte des fleuves Casamance, Cachéo, Geba, Rio-Grande, Cassini et Compony. Les Portugais ont réprimé en 1889 les troubles du Geba; le rebelle Deber a été battu et tué le 4 novembre.

Parmi les chefs *indigènes des rivières du Sud*, le roi du Foréa, Mamadou Paté, protégé portugais, est aussi vassal de Modi Yaya, roi de Kadé, un des grands feudataires du Fouta-Djalon. Le roi des Nalous, Dina-Salifou, qui a visité l'Exposition universelle, et dont les possessions s'étendent de la Geba au Rio-Nunez, est pour la plus grande partie de ses États sous le protectorat français; quelques cantons se trouvent dans la zone portugaise fixée par le traité de 1887. Les États indigènes voisins des postes français des rivières du Sud, se sont placés sous le protectorat de la France de 1865 à 1885, y compris l'almamy du Moréa qui se prétend suzerain d'un grand nombre de chefs et qui est le rival de Dina-Salifou. Les indigènes des hauts-fleuves sont vassaux du Fouta-Djalon. Les postes des rivières du Sud servent de point de départ aux routes de pénétration dans le Fouta-Djalon. A la fin de 1888, le rétablissement de l'ordre dans le Rio-Pongo et la Mellacorée par une petite troupe française a permis de rouvrir les routes de Boké et de Benty à Labé et Timbo. Le congrès colonial français a, en décembre, exprimé un vœu pour l'établissement d'un chemin de fer de la Mellacorée à Timbo.

L'almamy du *Fouta-Djalon* qui réside à Timbo et qui commande, au moins nominalement, à dix provinces, s'est par plusieurs traités (dont le dernier porte la date du 30 mars 1888), placé sous le protectorat du gouvernement français, mais il entend garder son indépendance. En 1888, le lieutenant Levasseur a visité Labé et étudié les routes qui relient au Fouta-Djalon les possessions françaises de la Moyenne-Falémé et de la Haute-Gambie; le lieutenant Plat et le docteur Fras ont relié par leurs itinéraires Bafoulabé à Benty par Dinguiray, Timbo et Fougoumba, à travers la région des sources de la Falémé, du Bafing (branche du Sénégal), et de Dubreka; le lieutenant Audéoud a été de Siguiry (sur le Haut-Niger) à Benty par la vallée du Tankisso et Timbo; le capitaine Le Châtelier a suivi la même route. La voie du Fouta-Djalon à Bakel, étudiée encore en 1888 par le Dr Colin dans son exploration de la Falémé, est de nouveau suivie par les caravanes. On dit que l'envoi de fréquentes missions et surtout de la colonne que conduisait M. Audéoud a inquiété l'almamy, qui aurait fait cette année moins bon accueil à la mission chargée de lui porter des présents. Il ne faut pas sans doute se faire trop d'illusion sur la portée pratique des traités de protectorat conclus au Soudan, ni sur l'importance actuelle des transactions commerciales avec l'intérieur. Le Portugal a promis en 1887 de ne pas entraver le développement de l'influence française au Fouta-Djalon; obtenir de l'Angleterre une déclaration semblable et fixer les limites de Sierra-Leone était un des objets de négociations depuis longtemps entamées. L'article 2 de la convention du 10 août 1889 a donné satisfaction à la France, en laissant à l'Angleterre les Scarcies et les îles de Los, mais en lui enlevant les contrées sur les Rivières du Sud et en réservant à la France le bassin du Haut-Niger; et, au nord de Sierra-Leone, conformément aux indications du traité de 1882, la ligne de démarcation, après avoir séparé le bassin de la Mellacorée de celui de la Grande-Scarcie, passera entre le Bennah

et le Tambakka, laissant le Talla à l'Angleterre, le Tamisso à la France, s'approchera du 10° degré de latitude Nord, en comprenant le pays de Houbbous dans la zone française et le Soulimaniah avec Falabah dans la zone anglaise. Le tracé s'arrêtera à l'intersection du 13° degré de longitude Ouest de Paris (10° 40′ de Greenwich, carte française) et du 10° degré de latitude.

Au commencement de 1889, les autorités de *Sierra-Leone* ont réprimé les troubles du district de Soulima, pays qu'on dit propre à l'établissement d'une voie ferrée vers le Niger et que l'Angleterre a repris en 1883 à la république de Libéria. Les Mendi ont été chassés de Jaoura, Baarma, Famina et Lanji ; 1,800 captifs ont été délivrés. Le commerce de Sierra-Leone est considérable, mais il en résulte que les indigènes dédaignent les travaux plus pénibles de l'agriculture, comme le constate le dernier *livre bleu*. Sierra-Leone a célébré cette année son centenaire.

La république de *Libéria* a réélu le 7 mars son président Johnson et le vice-président Thompson pour deux ans.

Les débris du grand empire fondé par le prophète El-Hadj Omar ont formé plusieurs *États musulmans situés au Nord-Est et à l'Est du Soudan français*. Le fils du conquérant, Ahmadou-Cheickou, n'a conservé que le Kaarta (capitale Nioro) où il réside depuis 1885, au nord du Baoulé, et le royaume de Ségou que gouverne son fils Madani, sur la rive droite du Niger. Ces deux groupes de possessions sont séparés par une série d'États indigènes que MM. Tautain et Quiquandon (1883 et 1887) ont placés sous le protectorat de la France jusqu'aux limites du Sahara (traités signés avec les chefs bambaras de Mourdia, Guigné, Damfa, Segala, Sokolo, Touba, Goumbou, dans le Grand-Bélédougou, les Arabes Ouled-nbarek et le Monimpe). Sur la rive gauche du Niger, chef de Dia, Mahmadou, allié de la France, et tous s chefs du Fermaga sont vassaux du royaume de fasina situé sur la rive droite. Seul, le cheickh Abiddin,

fils du fameux marabout Sidi-el-Bakkay, résidant à Gardia, résiste à la fois aux Touareg Tademeket et au Masina.

Ahmadou a signé le 12 mai 1887 un nouveau traité de protectorat; en 1888, le lieutenant Audéoud a visité deux forteresses des Toucouleurs, au nord du Baoulé, Dianghirté et Ouossebougou; peu de temps après, Ahmadou quitta Nioro pour Koniakari, non loin du poste de Bakel. — Une forteresse toucouleur, Koundian, était, jusqu'à cette année, enclavée et comme perdue au milieu des possessions françaises; servant, dit-on, uniquement de relais aux courriers d'Ahmadou et de l'émir du Dinguiray, elle était occupée par une centaine de guerriers sous les ordres de Boukari, qui avait bien reçu le capitaine Péroz en 1887. Le commandant supérieur Archinard a cru devoir l'attaquer cette année, et l'a enlevé le 18 février 1889. On a vivement critiqué cet acte de force, pouvant indisposer Ahmadou, de même que la construction d'un fort à Yamina sur le Niger, occupé par une garnison indigène non loin de Ségou, aurait pu inquiéter Madani, mais les craintes qu'on avait conçues ne se sont nullement réalisées.

Entre le Haut-Niger et le Fouta-Djalon se trouve l'État de Dinguiray, dans les hautes vallées du Bafing et du Tankisso, où règne l'émir Aguibou, frère d'Ahmadou, protégé français depuis 1887, visité en 1886 par un officier anglais et en 1888 par le capitaine Plas. Il a pillé cette année le Baleya, un des pays que Samory nous a cédés, en 1887. M. Archinard a reçu à Siguiry des envoyés de Samory qui ont signé un nouveau traité nous cédant toute la rive gauche du Niger jusqu'à ses sources, et plaçant de nouveau ses États de la rive droite sous le protectorat français.

La France a aujourd'hui au Soudan une colonie compacte au lieu d'une simple ligne de postes. De 1886 1888, le colonel Galliéni a triplé l'étendue de ses posse sions. Il a fait d'autre part le nécessaire pour y ren placer les marchandises étrangères par des produi

français, et les postes de l'intérieur ont été reliés à l'Océan par la reconnaissance des routes principales. On annonce que la période d'extension n'est pas finie et que l'œuvre entreprise doit se compléter par une lente absorption des États indigènes : on parle de prendre pour limites le Sahara, d'englober les États d'Ahmadou à la mort de ce prince ou même avant, si l'occasion se présente, et d'entrer par la voie du Niger en relations non seulement avec Tombouctou, mais avec le Haoussa et Sokoto. Tôt ou tard, ajoute-t-on, les grands feudataires, Segou, Dinguiray, Ouassoulou, devront recevoir l'investiture ou payer tribut. Tels sont les projets qui sans doute peuvent soulever de nombreuses objections tirées des difficultés et des dangers de leur exécution, mais qui méritent néanmoins d'être étudiés avec soin afin d'en assurer la réalisation lente et sûre.

BIBLIOGRAPHIE

Général Faidherbe, *le Sénégal*. — E. Bechet, *Cinq ans de séjour au Soudan*. — Colonel Frey, *la Côte occidentale d'Afrique*. — Colonel Gallieni, *le Soudan* (*Bull. S. Géogr.* et *Tour du Monde*). — Dr Colin, *le Soudan* (*Rev. fr. de l'Étr.*, 15 juin). — Capitaine Brosselard, *Sénégambie portugaise* (*Tour du Monde*). — Dr Bergeret, *Notes sur la Pellacorée* (thèse de Lille). — *Bulletin de la S. de G. comm. de Bordeaux*. — Carte du Sénégal et du Soudan (à 1/500,000e) par le capitaine Fortin et le lieutenant Famin. — Carte de la Guinée portugaise (publ. du gouvernement portugais).

II

ÉTATS INDIGÈNES ET COLONIES EUROPÉENNES ENTRE LA RIVE DROITE DU NIGER ET LA CÔTE DU GOLFE DE GUINÉE.

Entre la république de Libéria et les bouches du Niger, la côte est partagée entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne. La France possède la côte d'Ivoire et la côte des Dents (Lahou Jacks-Jacks, Assinie, Grand-Bassam); l'Angleterre, la Côte d'Or (Axim, El-Mina, Cape-

Coast, Aura, Quitta); vient ensuite le Togoland allemand (Lomé, Bagida, Porto-Seguro et Petit-Popo). La côte des Esclaves appartient à la France (Agoué, Grand-Popo, Kotonou et Porto-Novo) et à l'Angleterre (Lagos), à l'exception de Wydah, située entre Grand-Popo et Kotonou, et relevant du royaume de Dahomey. Les colonies européennes ont servi, particulièrement depuis trois ans, de point de départ à de nombreux voyages; chaque puissance voudrait attirer vers ses établissements le commerce des royaumes de l'intérieur, dont les plus importants sont d'abord l'Achanti, le Dahomey, l'Yorouba; plus loin de la côte, les États de Kong et de Bintoukan, le Môsi, l'empire du roi Tiéba, et enfin, le long de la boucle du Niger, le grand empire fondé par Samory, le royaume de Ségou (dont nous avons déjà parlé), le Masina, le Gourma. Ce qui facilite la pénétration, c'est que les montagnes de Kong dessinées sur les cartes au nord de l'Achanti, de Dahomey et du Yorouba n'existent pas à l'intérieur du grand coude que dessine le Niger; il n'y a que des plateaux étagés doucement, comme l'ont reconnu les explorations récentes.

Le *Masina*, dont le souverain est suzerain des chefs du Fermaga (rive gauche du Niger, au-dessus de Tombouctou) est un empire peuplé d'un million d'habitants, sur la rive droite du Niger entre Diafaraba et le lac Deboe, borné au sud par le royaume de Ségou et quelques petits États (Dafina, Bobo), au nord par les Touareg Irregenaten qui errent dans la partie septentrionale de la boucle du Niger, à l'Est, par le Tombo, au Sud-Est, par le Môsi. C'est une des anciennes provinces de l'empire toucouleur, agrandi par les conquêtes du cheickh Tidiani, neveu d'El-Hadj. Sa capitale, Bandjagara, était le centre du fanatisme musulman dans le Soudan, où il exerçait une influence religieuse considérable. Le Masina, q tient les routes fluviales de Tombouctou, fait un grai commerce. Tidiani, hostile à la France, est mort en 188 son frère et successeur Seidou-Ali a envoyé cette ann

des ambassadeurs au commandant Archinard. Il est en guerre avec les Bobos et avec la vieille dynastie indigène du Masina, les Lebbos, qui règne à Poreman, à l'ouest du Môsi.

Sur les débris de l'empire d'El-Hadj démembré, s'est élevé l'empire du cheickh Samory qui a eu, il y a quelques années, une extension considérable jusque sur la rive gauche du Niger et dont le centre est le *Ouassoulou.*

Par le traité du 25 mars 1887 qu'a obtenu le capitaine Péroz, et qui a été renouvelé en 1889, Samory s'est placé sous le protectorat (purement nominal de la France) et a renoncé à ses possessions de la rive gauche; il a envoyé au commandant Archinard, cette année, deux bracelets d'or massif (mars 1889). Ses États, pays très fertiles, peuplés d'environ 1,500,000 habitants, où un certain ordre a remplacé l'anarchie, ont au Sud pour limite Sierra-Leone et Libéria; à l'Est le Mayel-Danevel ou Baoulé les sépare de l'empire fondé depuis 1884 par Tiéba, roi du *Kanadougou.* Par le traité du 14 juillet 1888, Tiéba a accepté le protectorat français; il a envoyé, cette année, cent anneaux d'or au commandant Archinard en guise de tribut. Il est en guerre depuis trois ans avec Samory; la guerre et la famine ont changé les provinces frontières, suivant l'expression de M. Binger, en un vaste charnier humain. Le fils de Samory, Karamoko, qui est venu à Paris en 1886, a été battu cette année par Tiéba, dans le pays compris entre les rivières Fie et Milo; Samory s'est retiré à Niaka. Au Sud, Tiéba a conquis récemment le Folona, dont le chef, Pégué, s'est retiré à Kong. En 1888, le major anglais Festing, parti de Sierra-Leone, est allé chez Samory et chez Tiéba, mais sans obtenir d'eux aucun traité. Une expédition a été organisée cette année par les Anglais pour châtier les villages du assoulou méridional, qui auraient pillé des traitants rs.

M. Binger, capitaine d'infanterie de marine, est renu en 1889 du grand voyage d'exploration qu'il a

entrepris pour relier nos possessions du Niger à celles du golfe de Guinée à travers l'une des régions les plus riches de l'Afrique. Il était parti de France le 20 février 1887; le 26 septembre, il rencontrait Samory qui, en guerre avec Tiéba, faisait alors le siège de Sikaso, capitale de ce dernier (siège qu'il fut forcé de lever après plusieurs mois). Il essaya de garder près de lui le capitaine pour intimider Tiéba, et lui permit à grand peine de continuer son voyage. Se dirigeant vers le Sud-Est, M. Binger arriva à Tengrela, grand entrepôt du sel apporté du Sahara et des noix de kola qui viennent du Sud-Est. Les habitants, sujets de Tiéba, voyant en lui l'hôte de Samory, refusèrent de le recevoir. Tournant à l'Est, il entra au Sud des États de Tiéba, dans le *Folona* (capitale, Niele), conquis depuis par le roi du Kanadougou ; il y fut fort bien traité par ordre du roi Pégué, qui, par superstition refusa cependant de le voir. M. Binger découvrit le cours supérieur d'une branche occidentale de la Comoé ou Akba, rivière qui a ses sources à 500 kilomètres seulement à l'Est de Bamakou et dont l'embouchure se trouve près de Grand-Bassam, de sorte qu'elle offre une route importante. Le 20 février 1888, l'explorateur était à *Kong*, où il fut fort bien accueilli par le roi musulman Karamoko-Oulé. Kong est une grande ville ouverte, irrégulièrement bâtie, dont les constructions en pisé, à toits plats, renferment environ 12,000 à 15,000 habitants. Situé à 430 kilomètres de Grand-Bassam, Kong est un grand marché fameux par ses richesses en or et en étoffes, et par ses fabriques de cotonnades. M. Binger fit valoir l'importance commerciale de sa mission et promit de revenir, après avoir visité les pays situés au Nord-Est. Il alla chez les Tiofa, puis à Bobo-Dioulassou (ville de 3,000 à 4,000 hab., marché de kolas, de sel, d'or, d'étoffes), chez les Bobos (mai), dans le Nianegra, dans le Sommo, dans le Dafina, Boromo, dans le Gourounsi, dont la population, l'accu sant de sorcellerie, refusa de lui donner des vivres e le menaça même; en juillet, il était dans le Môsi, c

on le soupçonna d'être un agent des Allemands qui, partant du Togo, cherchent aussi à y pénétrer par les routes venant du Sud-Est. Il se dirigea vers le Sud, visita Oualalé, capitale du pays musulman de Mampoursi, et, au mois d'octobre, arriva à Salaga, le grand marché du fleuve Volta. Revenant vers l'Ouest, au nord du royaume Achanti, il se dirigea à travers le Dagomba et le Gondja sur Kintampo, ville commerçante de 3,000 habitants, dans un pays fertile, en relation d'affaires avec l'Achanti, Assinie et Cape-Coast. De Kintampo, M. Binger alla chez les Diammara et dans le Gyaman, dont la capitale Bontoukou, est à peu près à égale distance de Coumassie et de Kong. Il n'avait pu donner de ses nouvelles qu'au mois de mars 1888, par des lettres écrites de Kong; ce long silence inquiétait tous ceux qui s'intéressaient à cette entreprise hardie, et le bruit de sa mort avait reçu créance au commencement de 1888. Au mois d'août, les autorités allemandes transmirent à M. d'Albeca, administrateur français d'Agoué, des informations sur la présence de M. Binger au nord-ouest du Togo. M. d'Albeca envoya aussitôt un messager à Salaga. A la même époque, les lettres de l'explorateur parvenaient au Soudan français. Une expédition de secours fut organisée par M. Treich-Laplène, agent de la maison Verdier, qui, l'année précédente, avait été à Bontoukou, visité aussi quelques années plus tôt (1882) par l'Anglais Lonsdale. Partant d'Assinie le 8 septembre, il se rendit de nouveau à Bontoukou; il passa plusieurs semaines près du roi de cette ville, Adjamin; le 13 novembre 1888, il obtenait de lui la signature d'un traité de protectorat nous donnant toute la rive gauche de la Comoé. Après avoir obtenu ce résultat, M. Treich-Laplène partit pour Kong, où il croyait trouver M. Binger; celui-ci, venant d'une direction tout opposée, parvint ...nq jours plus tard à Bontoukou; le 5 janvier 1889, il ...it de nouveau à Kong, où il trouva l'agent de M. Ver...er; ils tombèrent dans les bras l'un de l'autre et ...blièrent fatigues et privations. La population fêta

l'arrivée de M. Binger et les chefs manifestèrent l'intention d'entrer en relations commerciales avec les établissements français. Le roi consentit à signer un traité par lequel il se plaçait sous le protectorat de la France, donna une situation commerciale privilégiée aux négociants français et autorisait les missionnaires et les marchands à s'établir dans son pays. Le royaume de Kông s'étend de 8° 30′ à 12° latitude N. jusqu'à 250 kilomètres au sud de Djenné.

M. Binger revint à Grand-Bassam en suivant la rive droite de la Comoé ou Akba; il plaça sous le protectorat français la Djimini et l'Anno ou Mangotou, pays industrieux et commerçants, et visita Bettié qui est sous le protectorat français depuis 1887, il recueillit des renseignements sur les rivières de Dabo et Lahou qui sont des fleuves considérables.

Ce simple itinéraire ne peut donner l'idée de l'importance géographique et politique de ce long voyage ni des souffrances et des dangers qui ont éprouvé M. Binger. Le gouvernement a ratifié les traités passés par lui et par M. Treich-Laplène et a nommé celui-ci résident à Grand-Bassam.

Ainsi, en 1887, 1888 et 1889, le protectorat français a été établi sur les États de Samory et de Tiéba, sur le pays de Kong, sur le Bontoukou, et sur le Djimini et l'Anno, riverains de l'Akba ; ce grand fleuve ouvre aux négociants de Grand-Bassam et d'Assinie l'accès de Kong et, par le Sud, des États de Tiéba; on peut également atteindre ceux-ci par les affluents du Niger qui en arrosent le Nord et l'Ouest. D'autre part, au Nord de Grand-Bassam, la France a le protectorat des Ébriès, à l'Est et au Nord-Ouest celui des Jacks-Jacks, et, sur la côte, la souveraineté de Dabou. On peut considérer encore quelques tribus de l'intérieur comme dépendant plus ou moins de Samory, de Kong, des Ébriès ou des Jac Jacks, de sorte que la sphère d'influence française c prend, sans qu'il puisse y avoir de contestation sérié possible, au moins le pays compris entre le Niger,

Fouta-Djalon, Sierra-Leone, Libéria, le golfe de Guinée et enfin une ligne à déterminer entre 5° et 2° de longitude, conformément aux traités conclus avec les indigènes, mais en laissant l'Achanti dans la zone anglaise. Dans tous les pays voisins des établissements français, les chefs acceptent l'arbitrage de la France pour régler leurs querelles.

Sur la rive gauche de l'Akba, au nord du poste d'*Assinie* et du lac Aby, le protectorat français comprend le royaume de Bonoua et celui de Kriniabo, ordinairement appelé royaume d'Assinie, dont l'autorité plus ou moins effective s'étend loin au Nord.

La colonie anglaise de la *Côte d'Or*, qui revendiquait une partie du royaume d'Assinie, a discuté les droits de la France sur le lac Tendo, où se jette le Tanoé; le gouvernement français avait, en 1888, consenti à neutraliser provisoirement ce lac.

La convention du 10 août dernier a confirmé cet arrangement; elle n'a pas précisé la ligne frontière au delà de Nougoua, à 40 kilomètres de la côte; les deux États devront se mettre d'accord sur une délimitation tenant compte des traités passés avec les indigènes. Voici le texte de l'article 3 de la convention :

« La frontière anglaise partira du bord de la mer, à Newton, à 1,000 mètres à l'ouest de la maison occupée, en 1884, par MM. les commissaires anglais. Elle se dirigera ensuite, en droite ligne, vers la lagune Tendo. La ligne suivra ensuite la rive gauche de cette lagune et de celle d'Ahy, puis la rive gauche de la rivière Tanoé ou Tendo jusqu'à Nougoua. A partir de Nougoua, le tracé de la frontière sera établi en tenant compte des traités respectifs conclus par les deux gouvernements avec les indigènes. Ce tracé sera prolongé jusqu'au 9e degré de latitude Nord.

…e gouvernement français prendra l'engagement de l… ser l'action politique de l'Angleterre s'exercer libre… nt à l'est de la ligne frontière, particulièrement en … qui concerne le royaume des Achantis; le gouverne-

ment anglais prendra l'engagement de laisser l'action politique de la France s'exercer librement à l'ouest de la ligne frontière.

La frontière française suivra la rive droite de la lagune Tendo et celle d'Ahy ainsi que la rivière Tanoé ou Tendo, pour aboutir à Nougoua, point où les deux frontières se confondront.

La navigation sur les lagunes Tendo, Ahy, et la rivière Tendo, sera libre et ouverte aux embarcations et aux habitants des deux protectorats. »

La colonie anglaise prétend à la souveraineté des pays compris entre la côte et l'Achanti, peuplés par les Wassaw, les Fanti, etc. A l'Est, elle est limitrophe du Togo. Une expédition de 150 hommes a été dirigée cette année contre le roi d'Anglo, Tenge, entre la Volta et Quittah. L'ordonnance n° 6 de 1887 sur les droits d'entrée que doivent acquitter les spiritueux a été abrogée, et l'ordonnance n° 5, qui établit des droits plus élevés, a été remise en vigueur. Par la convention du 10 août, le gouvernement français a promis d'adopter à Assinie un tarif douanier analogue à celui de la colonie anglaise. On a préparé la création d'une plantation modèle sur les monts Akuapem, à huit heures de la côte.

Le pays des *Achantis*, laissé dans la sphère d'influence anglaise par la convention du 10 août 1889, est aujourd'hui très petit, la plupart des tribus indigènes ayant repris leur indépendance, à la suite de la campagne des Anglais contre Coumassie en 1874.

Bontoukou, au Nord-Ouest de Coumassie, est la capitale de la confédération du Gyaman, qui comprend dix-sept royaumes. Le capitaine Leithbridge y est allé pour y établir le protectorat britannique ; mais les habitants lui ont montré le drapeau français que M. Treich-Laplène leur avait donné en vertu du réc traité de protectorat. *Kintampo*, à l'est de Bontouk est la capitale d'un État indépendant ; c'est le marc le plus fréquenté à cent lieues à la ronde, visité Kirby (1884), Krause (1887), Binger (1888).

Le *bassin de la Volta*, formé par les trois rivières noire, rouge et blanche, et dont l'embouchure est en territoire anglais, comprend au nord et à l'est de l'Achanti un grand nombre d'États. A l'est du Kong et au sud du Môsi se trouvent les pays peu connus qui sont entourés comme d'un cercle par l'itinéraire de M. Binger (de Kong à Boromo, Salaga, Kintampo, Bontoukou et retour à Kong) et que M. Krause a traversés en 1887 : Gourounsi, Oua, Bolé, Dagamba, Gondja, etc., etc. Le Gourounsi, que M. Binger a visité, est ravagé par les guerriers haoussas relevant du royaume de Sokoto, qui y pénètrent après avoir traversé le Gourma et le Môssi.

Le grand marché de cette région est *Salaga* que M. Binger a visité au nord-est de l'Achanti. Le capitaine anglais Firminger y est venu en janvier 1888 et n'a pu obtenir la signature d'un traité de protectorat; le sultan qui règne à Kpembi ou Pami, à une heure de Salaga, lui a interdit d'aller à Djendi, capitale du Dagamba au nord de Salaga. Le Dagamba, qui s'est rendu indépendant de l'Achanti et qui s'étend au nord vers le Môssi et la Gourma, est ravagé par la guerre civile depuis 1888, de sorte que les caravanes ne peuvent venir à Salaga. L'importance de cette ville a diminué ; elle a 10,000 habitants environ. Elle est séparée des colonies anglaises et allemandes par des États indépendants (Kratji, Bousso, Kpandou, etc.). Les Anglais prétendent que ce dernier pays où règne le chef haoussa Osman-Kato, est vassal du Péki, dont ils revendiquent la souveraineté; Osman-Kato est en relations constantes avec les autorités anglaises; en avril 1889, il a accompagné le commissaire de district d'Akuse, M. Williams, à Borada, capitale du Bom; le roi de Borada a demandé le drapeau anglais qui, en raison des réclamations de l'Allemagne, n'a pas été hissé. Le capitaine allemand de François a, en janvier 1889, visité Kpandou, Kratji (ville de 6,000 habitants sur la Volta) et Salaga.

Les Allemands du Togo voudraient, comme les

Anglais, s'assurer la possession des trois villes de la Volta, d'où leur commerce rayonnerait dans toutes les directions et même, jusque dans les royaumes du bassin du Niger, le Môssi et le Masina. M. Krause est allé en 1887 à Bandjagara, capitale du Masina, mais n'a pu obtenir de Tidiani l'autorisation d'aller à Tombouctou. M. de François, en mars-avril 1888, est allé à Salaga, à Djendi, à Gambaga, et a atteint Sourma, dans le Môssi, par 11° 28′ près de la ligne de partage des eaux de la Volta et du Niger. A l'Ouest et au Nord, le Togo n'a pas non plus de limites précises. L'Allemagne se réserve le pays des Éoué, Agotime, Agome Palime, Palaoué, Atakpame, l'Aposso, et a passé quelques traités de protectorat. Le Dr Wolff a fondé, en mai 1888, dans l'Adeli la station de Bismarckburg; en février 1889, il a conclu avec les guerriers Kebou un traité assurant la sécurité des caravanes entre la station et la côte, à travers des pays dont quelques-uns seulement sont placés nominalement sous le protectorat de l'Allemagne. Les Kebou ont accepté la souveraineté d'un chef unique, le roi de Chapoutji, Kouakou, allié des Allemands. En 1888, M. de François est revenu de Salaga à Petit-Popo par Bismarckburg; le Dr Wolff est allé en décembre 1888 de la station à Salaga par l'Adjuti; au Nord, il a exploré la route de Fasongo. Le lieutenant Kling a été à Atakpame et a reconnu que la route la plus courte conduisant de la côte à Salaga était celle de Petit-Popo, Atakpame, Bismarckburg. Il a exploré aussi la route de Bismarckburg à Kratji par Dutukpenne. La *Société des plantations* du Togo, à la suite de l'expédition de M. Henrici, a acheté un vaste terrain au nord-est d'Agome-Palime au roi Gidde-Gidde, allié des Allemands. Le voyageur Krause, dans des lettres adressées à la *Gazette de la Croix*, a affirmé que le traité ne rencontrait aucun obstacle dans le Togo.

Dans les pays indigènes compris entre la Volta et le Dahomey, les limites d'influence de l'Allemagne et de la France n'ont pas été fixées au nord du 9e degré de

latitude. Le Dr Wolf a quitté Bismarckburg le 23 avril 1889 pour étudier la route conduisant au Dahomey; il est mort de la fièvre le 26 juin, à vingt jours de marche au Sud-Est, à Ndali; ses compagnons ne sont revenus à Bismarckburg qu'à la fin de novembre, on ne sait encore pour quelle cause. La frontière des possessions allemandes et françaises a été fixée au méridien de l'île Bayol prolongé jusqu'à la rencontre du 9e degré de latitude Nord. Des divergences de vues se sont fait jour cette année sur l'attribution de la capitale du pays des Ouatchis, *Agome-Seva* (2,000 hab.) qui, d'après les observations faites en mars 1889, serait située par 1° 46′ 37″ ou par 1° 47′ 6″ de longitude Ouest, c'est-à-dire dans la zone française. Le gouvernement allemand a reconnu l'exactitude de ces indications et a renoncé à toute prétention à cet égard.

M. de Zimmerer a remplacé comme commissaire impérial du Togo M. de Puttkammer. Le 26 décembre, une convention signée à Berlin a maintenu pour un an, en en modifiant les conditions, et avec clause de tacite reconduction l'union douanière établie le 27 mai 1887 entre le Togo et les possessions françaises d'Agoué et de Grand-Popo, prorogée déjà en juin 1889 jusqu'au 1er février 1890. Les recettes douanières du Togo couvrent les frais d'administration de cette colonie.

Au nord des établissements français, le protectorat français a été établi aussi cette année sur les Minas. M. d'Albeca, administrateur de Grand-Popo, est allé planter le pavillon français à Toun, dans l'Etat de Tado, par 7° 30′ lat. N. et 0° 30′ long. O., à 35 kilomètres au sud-ouest d'Abomé.

Le *Dahomé*, ce royaume noir si connu par la barbarie de ses habitants, et où, depuis le 16 décembre 1887, le rtugal a renoncé à exercer les droits de protectorat 'il tenait du traité du 5 août 1885, a quelques villages l'ouest de la limite franco-allemande, mais il est ·sque tout entier dans la zone où l'Allemagne doit pecter l'influence française. Au nord, sa limite est

vers le 8° de longitude. Sur la côte, il possède le port de Wydah. Au sud-ouest, du côté de nos possessions, les douaniers du Dahomé ont établi l'an dernier un barrage à Aroh. A l'est, le Ouémé forme la limite du Dahomé, qu'il sépare de peuplades indépendantes placées sous le protectorat de la France et qui sont exposées aux incursions des guerriers du roi Glèglé. La plus importante de ces peuplades, celle de Porto-Novo, est placée sous le protectorat français depuis le 17 février 1863. L'Ouémé, exploré en 1887 par MM. Siciliano, Foa et Maignot, et en 1888 par M. Ballot, administrateur principal de Porto-Novo, fournit une voie sûre qui permettrait d'effectuer un débarquement à quelques heures de marche de la capitale du Dahomé et qui est aussi une voie commerciale. Depuis deux ans, le pays était plus tranquille ; Porto-Novo recevait régulièrement les produits de l'Ouémé. Cette année, les guerriers du Dahomé ont dirigé de grandes razzias au delà de ce fleuve aux environs de Porto-Novo et jusque chez les Egbas : le capitaine Braconnier, agent de l'État du Congo, qui se trouvait à Wydah pour engager des travailleurs libres, a racheté les prisonniers qui étaient réservés à la mort, et leur a fait signer un engagement de travailler au chemin de fer du Congo, où il les a transportés. Le roi du Dahomé a menacé Porto-Novo, brûlé les villages et les récoltes jusqu'à une distance de 5 kilomètres des postes français et fait plus de 1,700 prisonniers (mars). Dans un sanglant combat, le 27 mars, les principaux chefs de Porto-Novo ont été tués. La convention du 10 août, ainsi qu'il résulte de l'article que nous analysons plus loin (V. p. 274), place dans la sphère d'influence de la France le Dahomé, et lui laisse toute liberté d'action. Le roi de Dahomé a revendiqué Kotonou, cédé par lui en 1868 et 1878 et a engagé les Fra çais à l'évacuer ainsi que Porto-Novo, les menaçant d'u nouvelle razzia. Le docteur Bayol, lieutenant-gouvern des Rivières du Sud, a été envoyé à Abomé en missi spéciale ; traité en prisonnier et non en hôte (21 1

vembre-28 décembre), il a dû assister à la décapitation de deux cents malheureux. Il n'a obtenu du roi que de nouvelles menaces et une lettre insolente où il conseille au Président de la République de rappeler le « roi légitime » ; il est revenu à Kotonou le 3 décembre et y a appris la mort de Glégl, remplacé par son fils Kondo, surnommé Hosu-Bowele (roi requin). Il paraîtrait que les missionnaires avaient tort de fonder des espérances sur les sympathies de Kondo pour les chrétiens ; le nouveau roi serait plus cruel encore que son père, et aurait célébré son avènement par de grands sacrifices humains.

Au nord et au nord-ouest du Dahomé, se trouvent quelques territoires peu connus. M. Krause a visité, en 1887, Soguédé ou Tchodjo, à quinze marches à l'est de Sâlaga, chez les Tembia ou Kotokoli ; le grand marché de sel de Beleta chez les Kimboutou ; Gbéchi chez les Eoué, à quatre marches de la capitale du Dahomé, etc. Le *Gourma* est ravagé depuis plusieurs années par les Sonrhays et par d'autres pillards, dépendant du royaume de Gandou ; il est aussi en guerre avec le *Móssi* (capitale Ouagodougou), où aucun Européen n'avait pénétré avant M. Krause (1886), et qui a été visité l'an dernier par M. Binger, mais qui repousse le contact des étrangers.

A l'ouest du port dahoméen de Wydah, la France possède Kotonou, Godomé, Abomé-Kalavi et Porto-Novo, et le protectorat du royaume indigène de *Porto-Novo* dont dépend Kétenou, sur le canal de Toché, qui fait un commerce considérable. La limite septentrionale de ce royaume est à peine à 20 milles de la côte ; mais, en 1887, le protectorat français a été établi sur la rive gauche de l'Ouémé jusqu'à Affamé (0° 15′ long. E. et 8° 9′ lat. N.), à 98 milles de l'embouchure où cinq tirailleurs sénégalais gardent le poste d'Aguégué ; des drapeaux ont été distribués aux chefs. On signale l'extension des cultures et du commerce de Kotonou ; mais le principal trafic est celui des alcools introduits par les Allemands ; un quart

des maisons de Kotonou a été transformé en cabarets. A Porto-Novo, le résident, docteur Tautain, a pris des mesures pour substituer l'enseignement du français dans les écoles à celui de l'anglais, langue commerciale jusqu'ici la plus répandue dans la région.

La limite du royaume de Porto-Novo du côté de la colonie anglaise de Lagos était autrefois l'Addo. Depuis 1879, l'Angleterre, fermant la route à notre commerce, réclamait Ketenou, les pays situés en face de Porto-Novo entre la lagune et la mer, les eaux du lac Denham et l'entrée de l'Ouémé. Le 2 janvier 1888, sir A. Moloney et M. Ballot ont conclu une convention provisoire de délimitation. Le « pavillon » d'Aouansori assurait notre position sur le lac Denham ; on avait retiré les autres postes français ou anglais entre Porto-Novo et la mer ; le canal de Zumé restait à la France ; le canal de Toché était neutralisé. La convention du 10 août rend à la France le royaume de Ketenou et la majeure partie de celui d'Appali, assurant les communications de Porto-Novo avec la mer et laissant à l'Angleterre la partie de l'ancien royaume de Porto-Novo entre l'Ajara et l'Addo.

La ligne de démarcation entre les sphères d'influence des deux puissances se confondra avec le méridien qui coupe le territoire de Porto-Novo à la crique d'Ajarra, en laissant le Pokrah, ou Pokéa, à la colonie anglaise de Lagos. Elle suivra le méridien précité pour s'arrêter, au Nord, au 9e degré de latitude Nord. Au Sud, elle ira aboutir à la plage après avoir traversé le territoire d'Appah, dont la capitale restera à l'Angleterre.

Des garanties seront stipulées en vue d'assurer aux commerçants français toute liberté pour leurs échanges avec les pays qui ne seraient pas compris dans la sphère d'influence de la France, et notamment avec les Egbas, et réciproquement...

Il est convenu en outre que : l'action politique du gouvernement anglais s'exercera librement à l'est de la ligne frontière, et que l'action politique du gouver-

nement français s'exercera librement à l'ouest de la ligne frontière.

Les délégués français et anglais s'accordent à recommander à leurs gouvernements respectifs la neutralisation, au point de vue douanier, de la partie du territoire de Pokrah comprise entre la crique d'Ajarra et l'Addo.

L'Addo, où des comptoirs français ont été fondés récemment, est considéré comme la route du pays des Egbas, appelés aussi Nagos, Yorouba, Eyo, etc., avec qui M. Viard avait conclu, en 1888, un traité non ratifié et que l'arrangement du 10 août dernier place dans la zone anglaise.

Les *Egbas*, au nombre de trois millions, dont les principaux centres sont Eyo et Abbeokouta, forment sept États, entre le Dahomé et le cours du Bas-Niger, au nord des possessions anglaises : Yoruba, Illorin (musulman), Etou (musulman), Ibadan, Abbeokouta, Yebou, Ekoto, presque continuellement en guerre avec le Dahomé. A la suite d'une razzia dahoméenne, en mars, il y a eu une immigration considérable des Egbas du Yoruba dans la colonie de *Lagos*, notamment à Badagry. Il est question d'établir une ligne de navigation de Lagos au Brésil, pour faciliter le rapatriement en Afrique, des esclaves récemment émancipés, dont 5,000 sont déjà revenus dans le Yoruba et dans la colonie. Les missions catholiques ont développé les cultures de Badagry et d'Adijo. Sir A. Moloney, gouverneur de Lagos, a signalé aux Sociétés de géographie de Londres et de Manchester l'importance des plantations de coton du Yoruba et l'intérêt commercial des routes de Lagos au Niger à travers les pays Egbas ; si elles étaient fréquentées, cela changerait, dit-il, la face de la contrée ; il serait facile également d'aller de Lagos à la rivière Bénin par les canaux intérieurs, de manière à éviter les bouches malsaines du Niger. Le but des Anglais est de placer dans la dépendance économique de Lagos, le Yoruba avec lequel cette

ville a fait, en 1887, des affaires pour 900,000 livres sterling, et tous les pays du Bas-Niger (dont nous parlerons plus loin). Les commerçants de Lagos se plaignent de la Compagnie britannique du Niger et de ses prétentions au monopole du commerce du fleuve. La législature de Lagos a rendu, au commencement de 1889, une ordonnance pour empêcher l'altération des produits vendus aux indigènes.

Par une circulaire aux chambres de commerce françaises, M. Tirard, président du conseil, a appelé l'attention des armateurs sur les bénéfices que l'état actuel des marchés de la côte occidentale d'Afrique, notamment de Lagos, leur permettrait de réaliser par le transport des produits indigènes surabondants (23 septembre).

Toute la côte occidentale d'Afrique et particulièrement la région riveraine du golfe de Guinée est fréquentée assidûment par les négociants allemands qui y importent la plus grande quantité des boissons alcooliques qui s'y consomment : les 4/5 viennent de Hambourg (8,000,000 marks environ pour les côtes occidentale et orientale); la caisse de 12 bouteilles est vendue 2 marks 40, dont 0 mark 80 pour le liquide (soit 1 fr.), et cependant ce n'est pas de l'eau, c'est une boisson très forte, au goût des nègres. N'est-ce pas un poison aussi dangereux que l'opium? Le 14 mai 1889, sur la proposition du pasteur Stöcker, le Reichstag a adopté un vœu en faveur de la restriction de ce trafic.

Nécrologie.

Louis *Wolf*, né le 3 juin 1850, mort en expédition à Ndali, le 26 juin, médecin militaire de l'armée saxonne, explorateur d[u] Kassaï (1883-1885) et du pays de Togo (1887-1889). — *Gleglé*, r[oi] du Dahomé depuis 1858, mort le 30 décembre, à soixante-quin[ze] ans ; il avait promis en 1885, en se plaçant sous le protector[at] portugais, d'abolir les sacrifices humains qui continuèrent [à] marquer toutes les fêtes célébrées par lui.

BIBLIOGRAPHIE

Capitaine Peroz, *Au Soudan français*. — Buttikofer, *Reisebilder aus Liberia* (Leyde). — *Mittheilungen aus den Deutschen Schutzgebieten* (recueil officiel des relations de MM. Wolf, de François et Kling avec cartes et gravures; dans le 4e fascicule du tome Ier, carte générale du Togo et du pays de Salaga ; tome II, carte de la frontière des possessions françaises et allemandes). — D'Albeca, *Les établissements français du golfe de Benin* (*Revue de Géographie* de Drapeyron); *Les populations indigènes de la côte d'Afrique* (*Revue scientifique*). — Paroisse, *Grand-Bassam et Assinie* (*Bull. S. G. commerciale* de Paris, tome XI). — Foa, *Notice sur le Whémé* (*Compte rendu des séances de la Société de Géographie de Paris*, 1888). — Baron d'Avril, *La côte des Esclaves* (*Revue française de l'étranger*). — Sir A. Moloney, *Lagos* (*Proceed. of the R. Geogr. Soc.*, Londres, octobre. — *Payne's Lagos and West African Almanach*. — *Carte des tribus Eoué*, par Hassenstein (*Mittheilungen* de Petermann, 1888). — *Carte des établissements français du golfe de Benin*, par V. Ballot (Paris, chez Trouillet).

III

SOUDAN ORIENTAL, RIVE GAUCHE DU MOYEN NIGER, BAS NIGER, BENOUÉ.

Le *Soudan Oriental*, à l'ouest de l'Égypte, au sud de la Tripolitaine et à l'est du pays Houassa, comprend le Kordofan, le Darfour, le Ouadaï (dont le Baghirmi, le Fitri, le Kânem sont tributaires), le Bornou, etc. Aucun Européen n'a vu ces pays depuis dix ans. Le Kordofan et le Darfour, conquis par le khédive Ismaïl, sont tombés avec le Soudan égyptien aux mains des Mahdistes. Le sultan du Ouadaï est l'allié, presque le serviteur du cheikh des Senoûsya, Sidi-Mohammed El Mahedi, dont la résidence métropolitaine est l'oasis Jehrboûb, dans le désert de Lybie. Cette année, Moheiddin, envoyé du cheikh des Senôusya, a battu les derviches et les a chassés du Darfour.

« La partie du Soudan dont le fleuve de Sokoto forme l'artère principale et qui est limitée au nord par le Sahara, à l'est par le versant du lac Tchad, au sud par

le faîte de séparation du bassin de la Benoué, à l'ouest par le cours du Niger, constitue une région naturelle bien distincte, le Houassa. Les frontières politiques n'ont cessé de flotter par suite des négociations et des conquêtes. Actuellement, le pays de Haoussa, une des contrées les plus riches et les plus populeuses du Soudan, celles où se pressent le plus de grandes cités, jouit d'une influence prépondérante sur les régions des alentours. » (Reclus.)

Les habitants sont des Houassaoua, des Foula, des Sonrhaïs. Les Foula ont la domination politique : leur empire s'est divisé en deux royaumes qui ont un revenu considérable et une armée de plus de cent mille hommes: le *Wourno*, qui pénètre dans le bassin du Tchad et de la Benoué, et où se trouve Kano ; et le *Gando* ou *Sokoto*, qui s'étend même sur la rive droite du Niger, et qui reconnaît jusqu'à un certain point la suzeraineté du souverain de Wourno. En descendant le fleuve, on trouve les états de *Noupé*, capitale Bida; pays très fertile, « qui occupe un des points vitaux du commerce africain, grâce à sa position sur les deux rives du fleuve, à l'endroit où il se rapproche le plus du golfe de Lagos » (Reclus). La route de Lagos à Sokoto passe par Rabba. D'autres pays haoussa sont le Saria, le Gouari (comprenant le territoire d'Aboudja, avec la ville d'Egga sur le Niger), le Kakanda (capitale Igbido on Bouddou), et au-dessous du confluent de la Benoué, (près de Lokodja), l'Igarra et le pays des Ibo. Ceux-ci, dont la capitale est Idda sur le Niger, peuplent le pays situé au sud-ouest et à l'ouest de l'Igarra, depuis le Niger jusque dans les pays inexplorés, d'où sortent le Nouveau et le Vieux-Calabar. Ouitcha et Ebo sont les escales du Bas-Niger. Plusieurs tribus distinctes occupent le delta du fleuve et les estuaires de Brass. du Nouveau-Calabar, de Bonny, du Vieux-Calab (*rivières d'huile*), jusqu'à la colonie allemande de Can roun (villes de Mahin, Akassa, Brass, Bonny, Atak et le long du Vieux-Calabar et de Cross-River, Iko

fiong, Oumon, Okourike, Aroun). On trouve enfin, en remontant la Binoué, le Korofora (capitale Woukari), les pays des Michi, des Doma, le Baoutchi ou Bolo-Bolo (capitale Yaboka), l'Hamaraoua, le Kalam (capitale Gombé). Les habitants sont les uns païens, les autres musulmans; la plupart des peuplades se sont soumises aux Haoussas qui répandent l'islamisme ; les escales sont Loko (marché d'ivoire dans le Korofora), Ibbi, Yola. Cette dernière ville est la capitale de l'Adamaoua, pays très riche, qui reconnaît la suzeraineté du sultan de Wourno. A plus de deux cents kilomètres au sud-est, on connaît de nom le grand marché de Ngaundéré sur le faîte de partage entre les sources de la Bénoué, du Logon ou Chari (affluent du lac Tchad) et des tributaires du fleuve Congo.

Les Allemands avaient espéré acquérir la domination politique et économique du delta du Niger. Mais ils en ont été évincés par les Anglais. La convention anglo-allemande du 7 mai 1885, complétée le 2 août 1886, a laissé seulement une partie de l'Adamaoua dans la zone d'influence allemande. La ligne frontière suit la rive droite de Rio del Rey et tourne ensuite en ligne directe vers la rive gauche du Vieux-Calabar ou Cross-River, passe après avoir coupé cette rivière à un point, vers 9° 8′ de long. E., appelé *Rapids* et atteint par le capitaine Becroft en 1842, et aboutit dans cette direction au cours de la Benoué, tout près d'Yola. Deux déclarations du 16 mai et du 2 juin 1885 ont assuré réciproquement aux deux parties, dans les territoires de leur protectorat, la liberté du commerce et de la navigation, la protection des personnes et des biens, l'assimilation aux nationaux, l'exclusion du traitement différentiel, conformément aux prescriptions de l'acte général de la conférence de Berlin, enfin la modération des [illegible]its et taxes qui auraient un caractère purement [illegible]al.

[illegible]a *National african company*, à qui une charte royale [illegible] 10 juillet 1886 a conféré, sous le titre de *Royal Niger*

company, des pouvoirs administratifs étendus, revendique, en vertu de ses traités avec les indigènes, une double zone de territoire s'étendant à 48 kilomètres de distance de chaque rive du Niger et de la Benoué, jusqu'à Yola sur ce dernier fleuve, et jusqu'à 13° de latitude et 2° 30′ de long. Gr. et prétend *protéger* les sultans de Sokoto, de Gando et de Nupe, et même le nord du Yorouba. Ces prétentions qui paraissent fort exagérées n'ont pas encore été reconnues le long du Niger. Elle a prélevé à l'entrée dans le Bas-Niger des droits atteignant jusqu'à 300 p. 100 de la valeur; elle a institué une licence de marchandises qui coûte 1,000 marks, une licence de spiritueux pour le même prix. Sous divers prétextes, elle a persécuté le négociant allemand Hönigsberg en 1888, établi à Egan dans le royaume de Nupe. Il fut condamné à une amende considérable pour avoir été jusqu'à Quitchah, port que la Compagnie avait déclaré fermé ; ses marchandises furent confisquées, lui-même fut emprisonné, puis expulsé.

Dans des circonstances normales, au dire des voyageurs allemands, un négociant avisé, qui se conformerait aux goûts des indigènes, pourrait réaliser d'énormes bénéfices; cette région est une des contrées de l'Afrique les plus favorisées. On peut y arriver sans doute par la région du Cameroun, mais c'est un chemin dangereux, et comment cette longue route de terre pourrait-elle remplacer une voie d'eau? Une Compagnie allemande Niger-Benoué est en formation; mais il est impossible qu'elle s'organise et réussisse, car elle ne pourrait se conformer à l'interdiction d'exporter certaines marchandises édictée par la compagnie anglaise.

Le gouvernement impérial, sans vouloir froisser l'Angleterre, a pris en main la défense de ses nationaux comme l'ont montré le chancelier dans son discours du 15 janvier au Reichstag, et le comte de Bismarck dans son discours du 25 novembre, et comme l'a prouvé la publication d'un *livre blanc*.

Dès le mois d'août 1887, le chargé d'affaires d'Allemagne à Londres avait adressé des plaintes à lord Salisbury au sujet de l'administration de la Compagnie. L'affaire Hönigsberg, au commencement de l'année 1888, obligea l'Allemagne à se montrer de plus en plus pressante. La chancellerie impériale contesta énergiquement les droits de la Compagnie sur le royaume de Nupé, où résidait Hönigsberg. Au mois de septembre 1888, M. de Puttkammer, commissaire du Togo, fut chargé d'une enquête sur les affaires de Niger et d'examiner la valeur des assertions de Hönigsberg qui réclamait une indemnité pour le préjudice causé et pour les mauvais traitements. M. de Puttkammer se rendit dans le Nupé, malgré les obstacles que la Compagnie voulut apporter à sa marche. Le roi Moleki lui déclara qu'il était absolument indépendant du sultan de Gandou et n'avait concédé à la Compagnie aucun droit de percevoir les douanes dans ses États, encore moins aucun droit de souveraineté. A la suite de cette mission, le gouvernement allemand a, au mois d'août 1889, réclamé pour Hönigsberg une indemnité de 5,000 livres sterlings, et pour les négociants allemands l'abolition des restrictions imposées au commerce par la Compagnie, et la diminution des droits de douane licites, particulièrement en ce qui concerne le trafic avec le royaume indépendant de Nupé; les domaines de la Compagnie ne s'étendraient pas au-dessus de Lokoja.

Déjà par une ordonnance du 21 mars, appliquée depuis le mois de juin, la Compagnie avait supprimé certains droits et diminué les autres.

Le gouvernement anglais a envoyé au Niger, le 15 décembre 1888, un commissaire spécial, le major Macdonald. A son arrivée à Lagos, il a reçu un mémoire des négociants et missionnaires de la région, demandant la substitution du protectorat anglais à celui de la Compagnie; les plaintes des négociants anglais concordent avec celles des Allemands. Les traités passés par la Compagnie avec les chefs n'auraient pas été compris

des indigènes; à Lokoja, les agents auraient fait tuer de sang-froid un grand nombre d'indigènes sans jugement, sous prétexte de désobéissance. La Compagnie serait loin d'avoir, par l'élévation des droits perçus, obtenu une diminution du commerce des spiritueux; il a plutôt augmenté, et le genièvre est la monnaie usitée.

Les Allemands de Cameroun, que les Anglais voudraient enfermer en quelque sorte dans leur colonie, ont étudié les routes qui relient à la Benoué leur station de Barombi fondée en 1888, près du lac des Éléphants. Le Dr Zintgraff est parti de Barombi le 17 décembre 1888, à la tête d'une caravane de 180 hommes. Ayant passé par le Banyang, où il dut s'ouvrir un chemin par la force, il arriva chez les Bali, dont le roi Garega le retint trois mois, et enfin à Donga où il rejoignait l'itinéraire suivi autrefois par Flegel et où se trouve une factorerie de la Compagnie du Niger. Passant par Woukari, il est arrivé à Ibi sur la Binoué le 8 juin 1889. Par Bakoundi et Gachka il a atteint Yola, où il fut bien acueilli, et il est revenu par Gachka et Achakou à Barombi où il était de retour en octobre.

L'Angleterre se propose soit d'ériger en colonie de la Couronne, soit de concéder à la Compagnie du Niger toute la région du littoral comprise entre la colonie de Lagos et celle de Cameroun. Sir John Fergusson, sous-secrétaire d'État des colonies, a annoncé au mois de mai dernier, à la Chambre des communes, la prochaine organisation des rivières de l'huile. Le major Macdonald les a visitées. A la mort du roi d'Eloë (Nouveau-Calabar), des sacrifices humains ont eu lieu. On a constaté aussi des actes de cannibalisme dans les rivières de l'huile; le consul d'Angleterre a infligé une amende à certains des villages où ces faits s'étaien passés.

BIBLIOGRAPHIE

Standinger, *Im Herzen der Haussaländer* (Berlin). — *Sammlung von Aktenstücken betreffend deutsche Interessen im Nigerge·*

biete (Livre blanc, paru en novembre 1889). — J. von Puttkammer *Bida.* (*Mitth. aus den deutschen Schutzgebieten*). — R. Flegel, *vom Niger und Benue* (Leipzig).

IV

CAMEROUN. — ÉLOBEY ET CORISCO.

La colonie de Cameroun a un budget de 201,000 marks fourni par les ressources locales; le gouvernement prend à sa charge 56,850 marks représentant le traitement des administrateurs. Le gouverneur est le baron de Soden. Il a rétabli l'ordre chez les Locoullo qui entravaient le commerce de la côte avec l'intérieur; le 10 février, les marins de la *Hyène* ont débarqué à Betika, près de Massoungo; les villages voisins furent brûlés après un petit combat ainsi que Biboundi qui avait prêté assistance aux rebelles. Cameroun a reçu en dix-huit mois (janvier 1888-juillet 1889) cinquante-sept navires allemands et quatre-vingt-sept anglais. Il y a dans la colonie quatre plantations, deux de cacao, deux de tabac, dont l'une à Kribi, dans la Grande Batanga, appartient à l'importante « Kameruner-Land- und Plantagen Gesellschaft », de Hambourg, qui a reçu du Bundesrath (septembre), les droits légaux de corporation. Un jardin botanique a été établi à Victoria, capitale de la colonie, et on y étudie les meilleurs moyens de développer les ressources qu'offre la flore. Victoria a maintenant des constructions européennes; son école, au 26 juillet dernier, comptait trente-deux élèves.

Des explorateurs ont reconnu les pays voisins de la colonie. Tandis que le docteur Zintgraff allait de Barombi à l'Adamaoua (voir plus haut), le capitaine Zeuner allait au nord-ouest jusqu'à Bioko (5° 28′ lat, et 9° long. E. Gr.), visitait les monts Bafarami, et explorait la région du fleuve Dibombe ; le docteur Preuss étudiait la flore de la station. Dans la partie méridionale de la colonie, le capitaine Kund et le lieutenant Tappenbeck

ont continué leurs recherches sur le cours du Sannaga ou Grand-Djong ; en février, ils sont arrivés à Epsumb, chez les Jeundo ; ils y ont fondé une station, l'hostilité des indigènes ne permettant pas d'établir sur le Djong même. A quatre journées au nord, ils trouvèrent un pays humide, propre à la culture du manioc, du palmier, du sorgho. Kund rejoignit en vingt jours la station du Kribi (mars) ; l'état de sa santé le força de rentrer en Europe. Tappenbeck se rendit (mai) d'Epsumb à Ngirang ou Ngila, ville de 1,800 habitants, grand marché d'esclaves et d'ivoire (4° 42′ latitude et 12° 25′ longitude), qui est en relations commerciales avec l'Adamaoua, le Sokoto et le Bagirmi. En revenant, en juin, d'Epsumb à la côte, il fut attaqué par les indigènes, mais leur infligea une rude leçon ; le 4 juillet, il était à Kribi. Après sa mort prématurée, il a été remplacé par le lieutenant Morgen qui a pris en novembre le commandement d'Epsumb. Kund, revenu le 5 octobre à Cameroun, a accompagné M. Morgen jusqu'à Kribi, mais a dû rentrer presque aussitôt en Allemagne, en raison de l'état déplorable de sa santé.

La maison Woermann a chargé un agent d'étudier les moyens de profiter des découvertes récentes, particulièrement au point de vue du commerce du caoutchouc dans la région des Batangas.

L'Allemagne et la France ont pris pour limites de leurs zones d'influence (24 décembre 1885) le rio Campo jusqu'à 7° 40′ longitude E. Paris, et ensuite le parallèle prolongé jusqu'à sa rencontre avec le 12° 40′ longitude E. Paris. L'Espagne conteste les droits de la France sur quelques points situés au sud de cette ligne de démarcation. Une commission mixte s'est réunie à Paris ; elle a suspendu ses travaux au mois d'avril dernier. Les deux gouvernements ont pris quelques arrangement provisoires pour éviter des incidents locaux, tout e réservant les droits en discussion. L'Espagne occup les îles Elobey qui commandent la Mouny où la Franc jouit de son côté d'une situation de fait toute à so

avantage ; la situation particulière de cette rivière, au point de vue politique, permet à la maison Woermann de s'y livrer à la contrebande des armes. Les indigènes de cette rivière ont assailli, au commencement de 1889, au confluent de l'Outoumbiri, l'équipage du navire hambourgeois « Elobey ». Le sous-gouverneur espagnol, venu pour les châtier, a eu plusieurs hommes tués. Le gouverneur d'Elobey fit appel au lieutenant-gouverneur français du Gabon, qui envoya une canonnière dans la Mouny ; les marins français trouvèrent un rassemblement menaçant de cinq cents indigènes, et durent attendre des renforts. Enfin le commandant du *Héron*, ayant à sa disposition ce stationnaire et deux canonnières, put débarquer au village de Souar et le brûler.

M. Crampel, voyageur français, dans un voyage où il courut les plus grands dangers, a atteint la rivière Djab par 2° 15′ latitude N. ; c'est peut-être le Lakolo, qui rejoint le Congo à Bonga ; il a conclu un traité avec les indigènes de l'Ivindo ; il a constaté l'expansion de l'islamisme jusque dans cette région limitrophe des possessions allemandes et françaises (1888-mars 1889).

M. Fourneau ayant remonté l'Ogooué jusqu'à Lapé, s'est dirigé vers le Nord, jusqu'au point où M. Crampel avait été attaqué par les indigènes et a suivi le Campo jusqu'à son embouchure en passant plusieurs traités avec les chefs ; c'est un trajet de 1,200 kilomètres qui a été accompli en soixante-cinq jours.

Il n'est pas juste de dire que le contact de la colonie de Cameroun avec l'État du Congo soit prévu ; car la ligne de démarcation franco-allemande s'arrête au 12° 40′ de longitude E. de Paris. Il résulte au contraire d'un arrangement conclu en 1887 entre l'État libre du Congo et le gouvernement français que toute la rive droite de l'Oubanghi est reconnue à la France aussi bien au-dessus qu'au-dessous du 4e degré. On peut donc considérer comme réservé à l'action de la France le pays inconnu s'étendant au Nord jusqu'à un point à déterminer vers la ligne de faîte du bassin du Congo

et de celui du lac Tchad. C'est une des rares régions africaines tout à fait inexplorées.

L'Espagne occupe Fernando-Po. Un câble télégraphique a réuni récemment cette île à l'île du Prince et au continent.

Nécrologie.

Docteur *Weissenborn*, le 21 février, à Cameroun, explorateur du fleuve Sannaga (1887-88); lieutenant *Tappenbeck*, le 26 juillet, à Cameroun, à vingt-huit ans, explorateur du Kassaï (1885) et de la région des Batangas (1887-89).

BIBLIOGRAPHIE

La cuestion del rio Mouny, par le colonel Coello (Madrid). — Meinhof, *Märchen aus Kamerun* (Strasbourg). — *Mittheilungen aus den Deutschen Schutzgebieten.* — *La Société des missions évangéliques de Bâle à Kameroun* (*Heidenbote*, numéro d'août 1889). — *Die Verwerthung unserer Kolonien in Westafrika,* par le docteur W. Wolff (Berlin).

V

ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

On évalue à deux millions de kilomètres carrés, la superficie de la région immense que les traités de 1885 ont réservée au nouvel État du Congo, dont le roi des Belges est souverain. Ces contrées, qui étaient presque complètement inconnues il y a douze ans, ne sont pas encore complètement explorées; encore moins est-il possible de dire que l'autorité de l'État y est partout reconnue par les indigènes dont on ne peut évaluer le nombre, même d'une manière approximative : les appréciations des explorateurs donnent des chiffres variant de douze à quarante millions d'habitants. Les tribus de l'intérieur ont constitué des États puissants, qui ont peu ou point de relations avec les nations européennes.

Il serait injuste de méconnaître l'importance de l'œuvre qui a été accomplie en cinq ans au Congo, sous

la haute direction du roi Léopold, au point de vue tant de l'exploration du pays que de l'ouverture de routes nouvelles au trafic, du développement des entreprises commerciales et industrielles, de la fondation de missions religieuses et du progrès des cultures. L'État du Congo a un rudiment d'organisation administrative et judiciaire et étend, lentement, il est vrai, son influence civilisatrice sur les indigènes qu'il faut avant tout habituer au contact des Européens.

L'administration siégeant à Bruxelles se composait, à la fin de 1888, des chefs des trois départements des affaires étrangères et de la justice, de l'intérieur et des finances. MM. Van Eetvelde, Janssen et Van Neuss. Depuis le mois de mai 1889, M. Janssen est remplacé par le capitaine Coquilhat et est allé au Congo prendre les fonctions de gouverneur général. Le 16 avril, le roi souverain a institué un conseil supérieur composé de dix-huit conseillers, un secrétaire et dix auditeurs. Ce conseil, dont le président est M. Pirmez, ministre d'État, a été installé par le roi le 18 décembre ; il est appelé à fournir par voie de roulement le personnel d'une Cour de cassation de cinq membres et d'une Cour de trois membres revisant les jugements rendus sur premier appel par le tribunal de Boma sur des affaires d'une importance supérieure à 25,000 francs ; le conseil aura, d'autre part, un rôle consultatif, en matière législative. Une section, présidée par M. Guillery, ancien président de la Chambre des représentants, étudie les moyens d'appliquer au Congo le premier livre du Code civil, convenablement modifié. — Le roi a créé l'ordre de l'Étoile du Congo et institué des médailles pour les chefs indigènes.

En janvier 1889, M. Henri Gondry, ingénieur, a été nommé inspecteur général, chargé de remplacer au Congo le gouverneur général en son absence ; arrivé au Congo le 18 janvier, M. Gondry est mort à Boma le 8 mai ; il a été remplacé par le capitaine Cambier. Aux tribunaux institués en 1887, le décret du 21 juin

1889 a ajouté un tribunal territorial pénal dans chacune des stations de Loukounga, Léopoldville et Nzobi. D'après le décret du 17 novembre 1888, la force publique comprend 8 compagnies de milices actives ; elles forment, d'après le rapport récent de M. Van Eetvelde, 2,200 hommes commandés par 23 officiers et 25 sous-officiers européens; on pense recruter 5,000 hommes dans le pays des Bangalas, 3,000 dans la vallée de l'Arouimi, 3,000 dans le haut Kassaï. Un dépôt d'armes a été établi aux Bangalas ; l'artillerie a été augmentée cette année de 16 canons et 4 mitrailleuses.

Le bref apostolique du 11 mai 1888 a organisé le vicariat du Congo.

Le 15 janvier 1889, ont été échangées les ratifications de la convention d'extradition conclue avec le Portugal le 27 avril 1888. — Le décret du 8 novembre 1888 a établi les conditions auxquelles seraient soumis les contrats de service entre les non-indigènes et les noirs. Le Roi a créé une *association africaine de la Croix-Rouge*, dont le président est le baron Jolly, lieutenant-général ; elle a pour but de secourir les blessés et les malades. — Le gouvernement a répandu chez les indigènes l'usage de la vaccine.

Le trafic des spiritueux a été réglementé par le décret du 17 décembre 1887, celui des armes et munitions par le décret du 11 octobre 1888.

L'État a une dette publique de 150 millions en vertu du décret du 7 février 1888 ; celui du 5 mars 1888 a décidé l'émission de 100,000 premières obligations, une deuxième émission de 60,000 obligations a eu lieu en 1889. Le décret du 15 août 1887 a réglementé l'introduction des monnaies sur le territoire de l'État.

Il y a au Congo neuf bureaux de poste ; en 1888, il y a eu un mouvement de 55,000 lettres ou imprimés. Si lignes de bateaux à vapeur relient l'État à l'Europe.

430 Européens dont 175 Belges sont établis sur l territoire de l'État, et 10 maisons de commerce y on d'importants intérêts (3 belges, 3 anglaises, 2 portu

gaises, 1 hollandaise, 1 française). Les journaux portugais accusent l'État de ne pas respecter la disposition de l'acte de Berlin sur la liberté du commerce. Les fonctionnaires feraient le commerce de l'ivoire et créeraient des difficultés aux particuliers. Plusieurs ventes publiques d'ivoire (pour 1,500,000 fr.) ont eu lieu à Anvers. Le mouvement commercial a été, en 1888, de 15 millions, se partageant à peu près pour moitié entre les importations et les exportations. 838 navires sont entrés dans les ports de l'État. Le 25 août 1889, un steamer est remonté pour la première fois à Matadi, démontrant ainsi la navigabilité du fleuve jusqu'à ce point pour des navires de mer ayant une vitesse supérieure à neuf nœuds; jusque-là, ils ne dépassaient pas Boma. De Matadi à Isanghila, la navigation est impossible pendant 80 kilomètres, ainsi que de Manyanga à Stanley-Pool; la route de terre créée par Stanley est insuffisante, le transport à dos d'hommes est trop coûteux.

Dans ces conditions, le gouvernement a résolu la création d'un chemin de fer de Matadi à Léopoldville (435 kilom.). Les études, commencées par le capitaine Cambier le 15 juin 1887, ont pris fin le 5 novembre 1888; les ingénieurs étaient de retour en Europe en janvier 1889. Cette année, une seconde expédition a déterminé le tracé définitif de Matadi à Palabella. Sur 300 kilomètres, il y a une élévation considérable de 320 mètres.

L'exploitation coûtera 1.200,000 francs par an, soit 0 fr. 30 par tonne et par kilomètre; les recettes rémunéreront le capital. Le 23 juillet, la Chambre des représentants a, sur le rapport de M. Nothomb, voté un projet de loi autorisant le gouvernement à souscrire les deux cinquièmes du capital nécessaire (soit 10 millions de francs); on a fait valoir en faveur de ce projet, que le Sénat a approuvé aussi, la nécessité d'encourager le commerce belge qui a au Congo d'importants intérêts. La Compagnie belge du Congo pour le commerce et

l'industrie a obtenu la concession du chemin de fer. L'emprunt a eu un grand succès : 15 millions ont été souscrits par des financiers; 5 millions, par la Compagnie anglaise Mackinnon, etc. Le capitaine Thys a représenté l'État au Congrès international des chemins de fer, tenu à Paris en septembre 1889. Le 28 décembre, 100 kilomètres étaient construits.

Plusieurs ponts ont été construits; un hôtel et un tramway ont été établis à Boma, où s'élèvent des maisons européennes.

Un différend sans importance entre l'État du Congo et le Portugal à l'occasion de la détention des sujets portugais qui avaient commis quelques désordres (octobre) a été réglé au mois de décembre à l'amiable. Une commission mixte doit déterminer les limites de l'enclave portugaise de Cabinda.

Bien que tout le territoire de l'État soit divisé en huit circonscriptions administratives, les efforts se sont surtout concentrés dans la région du bas fleuve. Sur le haut fleuve et ses affluents, l'État n'a que quelques stations.

Trois nouveaux postes ont été établis cette année entre Matadi et Loukounga. Léopoldville est devenu le centre de vastes cultures. Une station a été établie (mars) à Nzobi, au confluent de Tchiloango et de la Luculla, dans le Mazoumbi, au nord de Boma; Nzobi est devenu le chef-lieu d'une nouvelle circonscription administrative. On a entrepris l'élève des bestiaux à Loulouabourg. Des travailleurs sont recrutés pour le compte de l'État à Zanzibar, Wydah, etc.

L'exploration marche de front avec l'installation de nouvelles stations. Le capitaine Van Gèle, qui avait pu affirmer en 1888 l'identité de l'Oubangi avec le mystérieux Ouellé, l'a remonté en août jusqu'aux rapides de Zongo où un poste a été créé. De juillet à octobre M. Van de Velde a exploré la région située au sud-est de Loukounga et au sud de Stanley-Pool, entre l'Inkissi et le Kouango. M. Hodister a exploré (septembre

novembre) la Mongala, affluent de la rive droite qui domine le pays au sud-est de Zongo. Le directeur de l'exploitation commerciale de la Compagnie du Congo, M. Alexandre Delcommune, a exploré en 1888 le Kassaï et son affluent l'Ikasso ; il a reconnu le Lomami, affluent du Haut-Congo ; dans une nouvelle expédition (22 décembre 1888-6 janvier 1889), il a, avec le lieutenant Haneuse, remonté le Lomami et est parvenu à un point où ce fleuve n'est plus qu'à trois journées de marche de Nyangoué ; on pourrait donc s'approcher de cette ville assez près en employant le Lomami et en tournant ainsi les rapides du Congo. Les sources du Lomami, qui traverse l'Ouroua, royaume de Kasongo, sont à la hauteur du lac Moero. En février et mars, M. Delcommune a exploré l'Arouimi, l'Itumbiri, la Loulonga, le Tchouapa, l'Irabou, le lac Matoumba.

Un poste a été fondé sur le Lomami pour observer Nyangoué et le Katanga. Le lieutenant Dhanis a établi un camp de 600 hommes, à Oupolo, au confluent de l'Arouimi et du Congo, sur la rive droite de ce fleuve. Remontant l'Arouimi, il a fondé aussi les stations d'Oumouangi et d'Yambouya ; c'est la route suivie en 1887 par l'expédition de Stanley (v. plus loin, *Afrique centrale*). Il y a une douzaine de petits postes dans le district de Bangala. Le lieutenant Le Marinel a fondé un camp sur le Sankourou. La navigation a pris un grand développement de Kwamouth à l'Arouimi.

Comme on le sait, un négrier Zanzibarite, soi-disant Arabe, Ahmed-ben-Mohammed, plus connu sous le nom de Tipo-Tip, a été nommé en 1887 gouverneur de la station de Stanley-Falls par le gouvernement du Congo, il en a pris possession le 17 juin 1887 et s'est ıgagé à ne pas permettre l'opération de traite au-ssous de ce point. Sa conduite à l'égard des Euro-ens est l'objet des appréciations les plus contradic-ires ; il est assez suspect d'avoir été au moins indiffé-nt à l'expédition de Stanley, qu'il avait promis de

se dirigea sur le Nyassa, où il parvint le 15 octobre; le 1er décembre, il était à Quelimane.

Il était parti de Bordeaux le 21 août 1888 et de la côte occidentale, le 11 décembre, et a ainsi pu traverser le continent en 359 jours; cette exploration a démontré que les voyageurs qui veulent accomplir le trajet d'une mer à l'autre dans la région où domine Tipo-Tip, ont à lutter plutôt contre la maladie et contre la fatigue que contre les indigènes. M. Trivier, qui avait prévu tout ce qui lui est arrivé et calculé exactement le temps nécessaire à son voyage, n'avait pas cessé de dire que les difficultés étaient moins grandes qu'on ne croyait, et il l'a démontré en effet, ce qui n'enlève rien à son mérite; il a prouvé que ce voyage pouvait être effectué par un homme seul, sans un corps expéditionnaire et sans ressources considérables.

Au point de vue de la civilisation de l'Afrique, rien n'est plus important que le résultat obtenu depuis douze ans au Congo : un certain ordre a été substitué à l'anarchie, et si odieuse que soit la domination des négriers, cette organisation d'une sorte d'État arabe ouvre la voie au commerce qui se substitue peu à peu au trafic des esclaves et qui est, en somme, le moyen le plus efficace de faire disparaître la traite.

Stanley, à peine de retour à Zanzibar en décembre, a accusé Tipo-Tip de l'avoir trahi et l'a traduit devant le tribunal du Sultan pour violation de ses engagements.

BIBLIOGRAPHIE.

Bulletin officiel de l'État du Congo; recueil administratif de l'État; recueil de mémoires et rapports adressés au gouvernement. — P. Kassaï. *La civilisation africaine.* — E. Dupont, *Lettres sur le Congo.* — Droogmans, *Note sur l'État du Congo* (Bruxelles). — *Le mouvement géographique* (Bruxelles, numéro de février, carte du Lomami; numéro de juin, carte du chemin de fer, etc.). — Wauters, *Carte générale de l'État du Congo.* — Wissmann, *Unter deutscher Flagge quer durch Africa.*— Arnot, *Garenganze* (Londres) — Trivier, *Lettres* (*La Gironde, Bull. de la S.-de-G. de Rochefort,* et *Rev. fr. de l'étranger*).

VI

ANGOLA, BENGUELA ET ROYAUMES INDIGÈNES VOISINS.

Le Portugal a étendu, depuis quelques années, l'ère de sa domination effective dans la partie de l'Afrique occidentale comprise entre le Congo et la Cunéné, où il n'occupait autrefois que des factoreries. Cette année, sur le Dandé, dix-huit chefs des Dembos ont reconnu son autorité. Le capitaine Marques a protégé, contre les indigènes, les missionnaires français établis chez les Ambuellas par 14°30′ de lat. et 16°15′ de long. E.

En 1887, le mouvement commercial de la province de Loanda a été de 78,846 livres sterling pour les importations, de 126,976 pour les exportations ; en 1888, de 48,736 et 67,000 seulement. Un câble sous-marin a été établi de Loanda au Cap. On a amené cette année à Lounda l'eau du Bengo. Cent Boers établis à Humpata faisaient jusqu'ici tous les transports, au moyen de grands chariots, attelés de seize bœufs. On a commencé la construction du chemin de fer de Loanda à Ambaca, qui aura 350 kilomètres; 15 kilomètres ont été inaugurés le 1er janvier; actuellement, les travaux sont terminés jusqu'au 70e kilomètre à Cabiri, sur le rio Bengo.

Un subside de quatre millions de francs a été accordé au chemin de fer de Benguela à Catumbella.

Le Portugal revendique, comme on le sait, tout le pays qui sépare ses colonies de la côte occidentale de celles de la mer des Indes. La France a promis (traité du 12 mai 1886) de lui laisser toute liberté d'action ; l'Allemagne a fait de même et a fixé (30 décembre 1886) la limite de sa propre zone d'influence dans l'Afrique Sud-Ouest et de celle du gouvernement portugais (cours de la Cunéné jusqu'aux cataractes de Humbé ; le

parallèle jusqu'au fleuve Cubango, le cours de ce fleuve jusqu'à la localité d'Andara, et une ligne reliant ce point aux rapides de Catima sur le Zambèse). L'Angleterre ne paraît pas plus disposée à accepter dans cette région les prétentions portugaises qu'elle ne le fait dans les autres contrées de l'Afrique australe. Au nord, les pays réclamés par le Portugal sont limitrophes de l'État du Congo, dont le traité du 14 février 1885 a fixé la frontière. Il s'en faut que les chefs indigènes habitant entre cette frontière et la ligne de démarcation allemande-portugaise, reconnaissent tous l'autorité du gouvernement de Lisbonne. Le bassin du Kouango est occupé par des tribus nombreuses et sans cohésion. A l'ouest du Loubilach, dans la région des sources du Louloua et du Kassaï, s'est formé le royaume du *Mouata-Jamvo*, empire féodal qui a de nombreux vassaux. Le roi est élu par les grands dignitaires parmi les fils des deux premières épouses de son prédécesseur; il est intronisé avec des cérémonies religieuses bizarres, dès que son élection a été approuvée par la Loukochecha; celle-ci est en quelque sorte une grande prêtresse; elle est élue par les « grandes charges de cour » et choisie parmi les princesses. De 1884 à 1887, le major de Carvalho, qui a commencé cette année la publication du récit de son voyage, a exploré le pays dont le souverain a accepté le protectorat portugais et promis de recevoir un résident. De nombreuses stations commerciales ont été fondées sur la route de Malangé au pays du Mouata-Jamvo (ou Muatianvua-Jamvo, d'après M. de Carvalho); le chemin de fer d'Ambaca, s'il était prolongé jusqu'à Malangé, fournirait un débouché au commerce de cette région.

Au sud, sur le Cubango et le Haut-Zambèse, de nombreuses tribus, Ganguella, Lounda, Amboellas, etc. n'ont aucune cohésion politique. Le missionnaire français Coillard réside depuis 1884 chez les Barotses Aobosi Lewanika, roi des Barotses, qui ont supplant et massacré les fameux Makololos, hôtes de Livingstoı

règne sur quatre-vingt-huit peuplades payant plus ou moins régulièrement tribut et occupant environ 250,000 kilomètres. Il dirige chaque année des expéditions de guerre contre les populations voisines; il est en guerre cette année contre Machoukouloumbi.

BIBLIOGRAPHIE.

Diplomatic and consular reports on trade and finances, annual series, 1889, nº 584 (rapport de M. Newton, consul à Loanda).

VII

TERRITOIRES ALLEMANDS DU SUD-OUEST DE L'AFRIQUE.

Les pays de protectorat du sud-ouest de l'Afrique comprennent : 1° les possessions de M. Lüderitz cédées par lui en 1885, à la Société coloniale de l'Afrique Sud-Ouest (*Kolonial Gesellschaft für Sud-West Afrika*); c'était la partie de la côte du Namaqualand et du Damaraland s'étendent entre le fleuve Oranje et les colonies portugaises, à l'exception de l'enclave anglaise de Wallfish-Bay. La profondeur de ce territoire a été fixée provisoirement à 20 milles à partir du rivage de la mer; 2° le Namaqualand, le Damaraland, l'Hereroland, l'Ovambo, annexés de 1885 à 1888, par le docteur Göring, commissaire impérial, à la suite de traités de protectorat avec les principaux chefs, très nombreux de cette région. Les territoires allemands comprendraient à peu près toute la contrée, comprise entre la frontière portugaise au Nord, l'Oranje au Sud, et enfin, au Sud-Est et à l'Est le Bechuanaland britannique et les territoires de Khama et des Matebele annexés par l'Angleterre en 1888 (en un mot, tout ce qui est au N. du 22° de lat. et à l'O. du 25° de long.). Aucune délimitation précise anglo-allemande n'est intervenue. La côte désolée d'Angra-Pequena n'a d'autre avantage

qu'un mouillage médiocre, mais les voyageurs allemands ont beaucoup vanté la valeur de l'intérieur du pays, au point de vue de l'élevage des bestiaux et surtout de l'exploitation des mines. La Compagnie de l'Afrique occidentale (*West Afrikanische Kompanie*) a fondé à Sandwichhafen, un établissement pour la préparation des conserves de viande. La *Société minière allemande d'Afrique* n'a pas fait connaître si elle a obtenu des résultats. Le *Syndicat des mines d'or de l'Afrique Sud-Ouest* et la *Société coloniale de l'Afrique Sud-Ouest* ont les mêmes actionnaires et les mêmes administrations. C'est à la Société coloniale qu'appartiennent les territoires de M. Lüderitz ; mais elle n'y exerce pas de droits souverains. Cette Compagnie est travaillée par des dissensions intestines. La loi du 28 mai 1888 lui avait conféré, sous le nom de *droits régaliens*, une sorte de monopole des exploitations minières dans toute l'étendue des territoires allemands de l'Afrique australe. La loi du 15 août 1889 les lui a enlevés, en déterminant sur des taxes nouvelles la législation minière. L'administration du pays est entre les mains d'un commissaire impérial, M. Göring, qui avait fixé sa résidence à Otiymbigue chez les Hereros, à la suite du traité de protectorat conclu le 21 octobre 1885 avec le chef Kamaherero.

Dans le cours de l'année 1887, un aventurier du Cap, nommé Lewis, qui, à plusieurs reprises, avait séjourné près de Kamaherero, revendiqua le droit d'exploiter plusieurs mines dont quelques-unes, au dire des concurrents allemands de Lewis, ne seraient pas sur le territoire des Hereros; il invoquait une concession générale qui lui aurait été faite le 9 septembre 1885, six semaines avant le traité allemand, et un mandat général de représentant ou lieutenant de Kamaherero, remontant à la même époque. M. Göring obtint le 14 septembre 1887, du chef des Hereros, un acte restreignant la concession minière générale obtenue par Lewis, au droit d'exploiter deux mines déterminées. L'aventurier anglais sut

regagner les bonnes grâces de Kamaherero, et, fort de cet appui, invita le commissaire impérial à éloigner les agents que la Société allemande avait chargés des études préliminaires. Une conférence eut lieu le 30 octobre 1888, entre le docteur Göring, les représentants de la Société, Lewis et Kamaherero. Elle fut assez agitée, et les Allemands furent menacés par le souverain noir qui manifesta hautement son désir de les expulser. N'ayant aucune force à sa disposition, le commissaire impérial, dont on a incriminé en Allemagne, à tort ou à raison, les imprudences, la maladresse et la faiblesse, se retira à Wallfish-Bay. Les missionnaires et les autres Allemands l'y suivirent; seuls, les indigènes de Rehoboth sont demeurés fidèles à l'Allemagne dans toute la région. Dans le Namaqualand, le chef Hendrik Wytboï, qui se pose en « messie des Hottentots » depuis 1888, trouble tout le pays où il se taille un empire par ses victoires sur les petits chefs ses rivaux; il a exprimé à un voyageur allemand son mécontentement de l'attitude amicale des Allemands envers les Hereros, auxquels ils avaient fourni des armes; bien qu'à la fin de 1888, les Hereros se soient déclarés contre les Allemands, ceux-ci ne semblent pas avoir regagné la faveur d'Hendrik.

Cette situation critique sollicite d'autant plus l'attention du gouvernement allemand, que l'Angleterre ne lui a pas encore pardonné de s'être établie dans l'Afrique australe. Au cours des conférences de 1885, au Cap, le cabinet de Londres a déclaré que les possessions britanniques (Bechuanaland) s'étendaient au Nord jusqu'à 22° de latitude et à l'Ouest jusqu'à 20° long. E. Il s'engagea à ne pas mettre obstacle au sud du 22° à l'extension du protectorat allemand entre la côte d'Angra-Pequena et le 20° longitude; mais il ne promit pas de ne pas dépasser au nord le 22° latitude. Aussi conteste-t-il à l'Allemagne la possession des territoires voisins du lac Ngami qui, d'après les journaux allemands, feraient partie des possessions des chefs protégés par l'Allemagne. Ce que veut l'Angleterre, c'est empêcher tout point

de contact entre les républiques boërs et l'Allemagne. Au mois de novembre 1888, elle a annexé, au nord de Bechuanaland, le territoire de Morem, compris entre le 20° et le 22° de latitude, le 20° et le 24° longitude. Si sa prétention triomphe sur ce point, elle étendra sa domination du Damaraland allemand jusqu'au Machonaland et au Matebeleland qu'elle dispute au Portugal, c'est-à-dire sur tout le centre de l'Afrique centrale au sud du Zambèse; l'Allemagne sera réduite à la bande littorale. De nombreuses sociétés se sont formées au Cap pour exploiter les mines situées tant dans le Hereroland que dans le territoire de Moremi.

Le Chancelier a annoncé au Reichstag, le 15 janvier 1889, l'ouverture des négociations entre les gouvernements de Londres et de Berlin pour le règlement des questions pendantes relatives à la situation de l'Afrique australe. Le comte Herbert de Bismarck s'est sans doute entretenu de ce sujet avec lord Salisbury au cours de son voyage à Londres au printemps. Le bruit a couru que la Compagnie, ne trouvant ni dans ses ressources propres les moyens de mettre en valeur le territoire, ni dans le gouvernement impérial un appui efficace, serait disposée à vendre à l'Angleterre une partie des possessions allemandes. La *Gazette de Cologne*, en démentant cette nouvelle, a raillé les Anglais qui déprécient la valeur de cette contrée, mais qui seraient néanmoins disposés à l'acheter, pourvu que ce fût à un prix avantageux.

Le Reichstag a voté 51,000 marks pour l'organisation d'un petit corps de troupes chargé de rétablir l'ordre dans le pays de protectorat, mais il s'agissait uniquement d'envoyer en Afrique 25 hommes. C'était absolument insuffisant. Quand la Société demanda au gouvernement l'envoi d'un plus grand nombre de soldats, le Chancelier lui répondit, dans une lettre qui a été publiée, qu'il serait contraire à ses principes d'organiser une expédition coloniale et de mettre les forces de l'Empire au service d'intérêts particuliers en les employant à la

conquête de territoires indigènes indépendants. Soit qu'il ne se fasse pas d'illusion sur la valeur de l'Afrique sud-ouest, soit qu'il se résigne à faire quelques concessions en cette occasion à l'Angleterre, le gouvernement allemand s'est contenté de mesures qui ne paraissent pas de nature à asseoir son autorité dans cette partie de l'Afrique; vingt-cinq sous-officiers ont été placés sous le commandement du capitaine de François, qui est arrivé le 24 juin à Wallfish-Bay et qui a pour mission de protéger les établissements allemands et d'empêcher les chefs indigènes hostiles de recevoir des armes ou des munitions.

La Société s'est décidée à vendre la partie septentrionale de son territoire à une compagnie anglo-hollandaise, à un prix assez élevé d'ailleurs; cette vente, qui pour être valable a besoin de la sanction du gouvernement, ne se rapporte d'ailleurs qu'à la propriété privée d'une bande littorale de 20 milles de profondeur au nord de Wallfish-Bay. La souveraineté de l'Allemagne est incontestée dans cette région. Dans l'intérieur, la situation du capitaine de François paraît assez critique; au moment de son arrivée dans le Damaraland, Lewis avait quitté Otiymbigue où le commissaire impérial p. i. Nels put rentrer avec le capitaine. Mais les Hereros ne tardèrent pas à menacer les Allemands; M. de François, entouré d'indigènes hostiles, se décida à la retraite: il s'est établi à la fin de juillet, à Tsaobis, à 24 kilomètres au sud-est d'Otiymbigue; c'est le point de convergence des principales routes; bien qu'il ait reçu de Kamaherero une déclaration de guerre (septembre), il a réussi à éviter toute effusion de sang, mais il est étroitement pressé par l'ennemi. Il a arrêté au mois de septembre deux des associés de Lewis qui voulaient introduire dans le Hereroland, par la route de Walfish-Bay à Tsaobi et Otiymbigue, des armes et des machines pour l'exploitation des mines; ces deux Anglais, MM. Ford et Bain, ont été reconduits à la côte, et ont adressé une protestation au gouvernement du Cap. Celui-ci a reçu de Kamaherero

une demande de protection. On n'a aucune indication sur la marche des négociations anglo-allemandes, mais le Reichstag a voté, en novembre 1889, 278,000 marks pour le rétablissement de l'ordre dans le Damaraland; la troupe dont dispose le capitaine de François sera portée à cinquante hommes; rien ne prouve cependant que le gouvernement soit disposé à conquérir le pays des Hereros, encore moins à étendre ses prétentions au delà du 20°, jusque dans les régions réclamées par l'Angleterre; le traité allemand-portugais avait, en arrêtant aux rapides de Catima seulement la ligne de démarcation, paru indiquer, de la part de l'Allemagne, l'intention d'annexer le pays qu'elle paraît abandonner à l'Angleterre.

BIBLIOGRAPHIE.

B. Schwarz, *Im Deutscher Goldland* (Berlin). — Dr Schinz, *Une visite à Hendrik Witboy* (*Deutsche Kolonialzeitung*). — *Aus sudwestafrika* (*Ibid*, n° 26).

ÉGYPTE

Depuis le combat de Tel-el-Kébir où s'écroula la fortune d'Arabi-Pacha, les Anglais occupent militairement et administrent seuls de fait l'Égypte au nom du Khédive, sous le contrôle nominal de la Porte, et, à quelques points de vue spéciaux, sous la surveillance des grandes puissances à qui les traités ont reconnu certains droits déterminés. A différentes reprises, le gouvernement britannique a déclaré que l'occupation de l'Égypte par ses troupes était temporaire et cesserait au moment où le pays serait reconnu capable de se gouverner lui-même; mais il n'a jamais fixé, même approximativement, la date de l'évacuation, et, malgré la situation relativement prospère et paisible du pays, rien ne fait prévoir que l'évacuation doive prochainement avoir lieu. Ce qui reste de pouvoir au sultan, de droits et d'influence aux puissances, peut suffire à empêcher la Grande-Bretagne de traiter l'Égypte en colonie, mais ne saurait lui enlever la direction effective des affaires. Aussi la politique égyptienne se fait-elle au moins autant à Londres qu'au Caire, et ne faut-il accorder qu'une importance limitée aux changements qui se produisent dans le haut personnel indigène, et aux actes ·s ministres du Khédive. En 1888, Riaz-Pacha a succédé, comme premier ministre, à Nubar-Pacha; c'est ujours l'agent diplomatique anglais, Sir Evelyn Baring, nt l'influence a été prépondérante.

La lutte contre les DERVICHES dans la haute Égypte s'est poursuivie en 1889 sans qu'une modification sensible se soit produite dans la situation respective des combattants. Les partisans du Mahdi — appelés aussi derviches — ont légèrement reculé du côté de Souakim et de Wadyhalfa, mais ont achevé, par la prise de Wadelaï, capitale de la province équatoriale (août 1888), défendue par Emin-Pacha, la conquête du Soudan égyptien, commencée en 1883 par l'anéantissement de la colonne de Hicks-Pacha dans les défilés de Kasgil (6 novembre), continuée par la prise de Khartoum (janvier 1885), et l'occupation du Darfour et du Bahr-el-Ghazal (1885-1888). La prise de Wadelaï ne fut connue en Europe qu'en novembre 1889, par une lettre de Stanley à sir William Mackinnon, président du comité de secours Emin-Pacha. Stanley annonçait qu'arrivé en automne 1888 près du lac Albert Nyanza, il avait trouvé une lettre d'Emin lui faisant part de la prise de Wadelaï et de la situation précaire où il se trouvait avec les débris de ses troupes, qu'il était allé à sa rencontre au sud du lac Albert, avait été assez heureux pour le recueillir (mai 1889), et le ramenait avec lui vers la côte orientale d'Afrique.

Maître de la province équatoriale, les mahdistes tentèrent un mouvement offensif sur la place de Souakim, devant laquelle ils vinrent mettre le siège à la fin de 1888. Mais la garnison anglaise les força de se retirer. Le 30 avril, eut lieu à Arghib, au nord de Wadyhalfa, un engagement sans importance entre les derviches et les troupes du capitaine Hickmann. Jusqu'à l'été, il n'y eut que des escarmouches. Le 1er juillet, les derviches perdirent près de Wadyhalfa 500 hommes et 2 canons. A la fin de juillet, le général Grenfell vint prendre le commandement des troupes anglo-égyptiennes, fortes d'environ 2,800 fantassins et 500 cavaliers. Le 3 aoû il remporta une victoire complète à Toski, en amo de Korosko ; Wad-el-Njumi, le Mahdi, le chef des de viches qui avaient détruit l'armée de Hicks-Pacha et pı

Khartoum, fut tué dans le combat, ainsi que douze émirs; cinquante étendards furent pris. Ce brillant succès rétablit le prestige égyptien sur le haut Nil, mais il resta sans effet sur la situation de l'ennemi dans le Soudan. Le général Grenfell, nommé major-général, revint au Caire, et le colonel Woodhouse ramena dans la basse Égypte la colonne expéditionnaire, dans les derniers jours du mois d'août. La campagne de 1889 fut considérée comme terminée. Le gouvernement anglais avait décidé de ne pas pousser ses avantages, et de rester sur la défensive. Son attitude fut loin d'être unanimement approuvée. On lui reprocha de sacrifier à une prudence excessive l'empire du Soudan, encore intact quand il s'empara de la direction des affaires égyptiennes, et de se contenter de petits succès qui sauvegardaient son honneur militaire, mais qui n'affaiblissaient en rien les derviches, dont le pouvoir s'établissait chaque année plus solidement dans les territoires conquis. On demandait à faire l'effort nécessaire pour reprendre Khartoum, ou à traiter avec les rebelles, de manière à assurer, par la force ou par des traités, la libre circulation des caravanes sur les voies commerciales qu'avait fermées la guerre. Jusqu'ici, le gouvernement anglais n'a pas écouté ces réclamations. Soit crainte d'un échec, dont le retentissement serait considérable, soit désir d'économie, soit peur de provoquer au Parlement de Londres des questions embarrassantes, il a persisté dans son système strictement défensif.

Avec la lutte coutre les derviches, le fait le plus notable de l'année 1889 est le PROJET DE CONVERSION de la dette privilégiée 5 0/0 en 4 0/0. Le montant nominal de cette dette est de 22,296,800 liv. égypt. (une livre égyptienne = 25 fr. 92), exigeant un service d'intérêts de ,114,840 liv. égypt.; la conversion eût procuré une économie annuelle de 175,000 liv. égypt. En même temps que le gouvernement khédivial soumettait ce projet aux grandes puissances, dont l'approbation était nécessaire, proposait d'augmenter la dette d'une somme de

1,200,000 francs destinée à payer les frais de travaux urgents d'irrigation. L'Angleterre naturellement, puis l'Allemagne et les autres puissances, sauf la France, adhérèrent au projet de conversion dans le courant de juin; la Russie n'adhéra qu'à la condition que la Caisse de la dette publique fût chargée de surveiller l'emploi des économies résultant de la conversion, condition qui fut acceptée par Riaz-Pacha. La France fit de plus sérieuses réserves; elle demanda que les sommes économisées fussent employées à l'amortissement de l'ancienne dette, et fit observer en même temps que la situation politique et économique indiquée par le projet de conversion correspondait exactement à l'état indiqué par le gouvernement anglais pour l'évacuation de l'Égypte. Des négociations eurent lieu pendant tout l'été à ce sujet entre Paris et Londres, sans que l'on arrivât à une entente. La presse anglaise reprocha vivement à la France de s'opposer, par dépit, à une mesure qui devait diminuer les charges des Égyptiens. La presse française répliqua que la France avait le devoir de s'assurer que les réformes financières élaborées à Londres tendaient véritablement à améliorer la condition des Égyptiens, et non à permettre à l'Angleterre d'affermir son influence sur le Nil, aux dépens des porteurs de titres dont les droits étaient garantis par les traités. L'année s'est écoulée sans que l'on connaisse exactement l'état des négociations engagées entre les deux gouvernements.

Le BUDGET de 1888 s'est soldé par un excédent de recettes de 70,000 liv. égypt., la réserve générale s'élevant à 770,877 liv. égypt. D'après le compte général officiel du gouvernement pour l'exercice 1889, les comptes définitifs de cet exercice, arrêtés au 31 décembre, présentent un excédent de 196,030 liv. égypt., soit : 9,718,958 liv., pour les recettes, et 9,523,928 liv pour les dépenses. De plus, le fonds de réserve générale a été augmenté de 261,650 liv., et la réserve spéciale de 164,548 liv., ce qui porte la réserve total à 1,257,915 liv. ; 50,000 liv. environ ont été cons

crées aux opérations militaires de la frontière du Soudan. — Le budget provisoire pour 1890 a été établi de la manière suivante : 9,650,000 liv., en recettes et 9,500,000 liv., en dépenses, soit un excédent prévu de 150,000 liv. ; il est opéré pour environ 121,000 liv., de dégrèvements.

Les comptes de transit du canal de Suez accusent pour 1889 une augmentation de 142,353 tonnes, et de 1,335,306 francs pour les recettes, comparativement aux comptes pour 1888.

Le PRINCE DE GALLES, accompagné de son fils aîné, a fait en automne un court séjour en Egypte. Arrivé le 30 octobre à Pord-Saïd, il passa quelques jours au Caire, et s'embarqua le 5 novembre à Alexandrie pour le Pirée. Ce voyage donna lieu à un léger incident : les consuls généraux, en résidence au Caire, résolurent de ne point assister en corps à l'arrivée du prince de Galles, hôte du Khédive dans un pays relevant du Sultan. La presse anglaise voulut voir là une impertinence, une mesquinerie imaginée par les agents de certaines puissances. La conduite du corps diplomatique fut cependant, en cette circonstance, absolument la même qu'elle l'avait été lors des voyages du prince de Naples et de l'archiduc Rodolphe ; il n'existait aucune raison pour qu'elle fût différente.

Par décret du 31 janvier, lés pouvoirs des TRIBUNAUX MIXTES ont été prorogés pour une période de cinq ans, à partir du 1er février 1889. L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, les États-Unis d'Amérique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Russie, la Suède et la Norvège, ont donné leur assentiment. La Grèce qui n'avait consenti tout d'abord à la prorogation que pour une année seulement, a accepté dans le courant de l'année le terme de cinq ans, après avoir obtenu certaines satisfactions dans la répartition des sièges réservés aux magistrats européens.

Le 29 octobre, le gouvernement égyptien a signé avec

le gouvernement anglais un TRAITÉ DE COMMERCE qui devait entrer en vigueur dès le 1er janvier 1890, mais qui restera sans effet tant que des traités analogues n'auront pas été conclus avec les autres puissances, car celles-ci ont avec l'Egypte des traités qui ne sont point encore expirés, et qui leur accordent le traitement de la nation la plus favorisée. Le traité anglo-égyptien a été *communiqué* à la Porte ; mais il n'a pas été ratifié par elle, car depuis le firman de 1873, confirmé en 1879, à l'avénement du Khédive actuel, l'Égypte a le droit de conclure des conventions commerciales, sous la seule condition de les communiquer à la Porte avant leur promulgation. Le 29 juillet 1879, en réponse à une question des ambassadeurs de France et d'Angleterre à Constantinople, le grand vizir a déclaré que la clause stipulant la formalité de la communication excluait toute obligation de la part du Khédive d'obtenir la sanction ou l'autorisation du Sultan avant que les traités soient promulgués ou mis en vigueur, mais que la Porte se réservait toujours le droit de reconnaître ou de sanctionner les traités en question.

AFRIQUE ORIENTALE

MASSAOUA ET ÉTHIOPIE.

Dans les premiers jours de janvier 1889, le négous Johannès et son généralissime, le ras Al Oula, se trouvaient dans le Godjam, et 2,000 soldats occupaient le Tigré sous le commandement de l'aventurier Debeb. Le roi du Choa, Ménélik II, auprès duquel le comte Antonelli avait été envoyé par le gouvernement de Rome avec de riches cadeaux, s'était décidément révolté contre le Négous, après avoir eu depuis le début de l'établissement des Italiens à Massaoua une attitude plus qu'équivoque; par une lettre, en date du 20 février 1889, il déclara qu'il s'efforcerait d'ouvrir la route de l'Aoussa, et il prit position sur la frontière abyssine.

C'est alors que Johannès marcha contre son vassal rebelle, mais, averti que les Mahdistes avaient envahi ses États et occupé Gondar, il fit immédiatement volte-face. Le 10 mars, le ras Al Oula engagea à Métemneh la bataille avec les Derviches. Le Négous, s'étant porté à son secours, fut blessé d'un coup de lance et mourut le lendemain, désignant pour lui succéder son fils naturel Mangascia. Les troupes se disposaient à enlever

son corps, quand elles furent, dans la nuit du 11 au 12 mars, dispersées par les Derviches, qui emportèrent à Ondourman la tête du Négous. Plusieurs chefs abyssins périrent dans cette affaire, notamment le ras Salasiem, père de Debeb et époux de la veuve de Théodoros.

En apprenant la mort de Johannès, Ménélik se proclama Négous et fit occuper par son armée, évaluée à 100,000 hommes, le pays des Volo-Gallas. Mais il eut pour compétiteurs le fameux Debeb, Mesciacia (fils de l'ancien négous Théodoros) et surtout Mangascia, auquel le ras Al Oula se dévoua corps et âme. Réfugiés dans le Tigré, Mangascia et son général en chef se disposèrent à défendre énergiquement la succession du roi Johannès. Ménélik envoya immédiatement au roi Humbert une mission de vingt personnes, dirigée par son propre cousin, le dégiac Makonnen, et chargée de faire ratifier le traité conclu le 2 mai au camp d'Oucialli entre le comte Antonelli et le nouveau souverain de l'Abyssinie. Reconnu comme *Négous Negest* par l'*abouna*, chef du clergé d'Ethiopie, Ménélik reçut la soumission du ras Mikaël, de Tekla-Aimarot, roi du Godjam, des chefs du Beghemeder, puis se mit en marche pour le Tigré.

Jamais, depuis 1885, les Italiens ne s'étaient encore trouvés dans une situation aussi favorable. Le général Baldissera, qui voyait dans Keren et dans Asmara, un excellent sanatorium pour les troupes, occupa le premier de ces points sans résistance le 2 juin 1889. L'exécution de cette opération avait été hâtée par l'attitude douteuse de Kafel (1), qui ravageait sans pitié le plateau des Bogos. Secondé par Debeb, subitement rallié à l'Italie, le général Baldissera fit cerner Keren de trois côtés et interner à Assab, avec cinq de ses lieutenants, l'ancien barambara, qui d'ailleurs s'était rendu sans résistance. Le ras Al Oula, abandonné par Kafel,

(1) Ancien *barambara* ou garde-frontière abyssin, proscrit par le Négous Johannès et devenu l'allié de l'Italie.

renonça à occuper Asmara, tandis que les Italiens s'avancèrent précisément dans cette direction. Le commandant en chef, après avoir mis garnison dans le fort de Keren, se rendit personnellement à Ghinda pour surveiller les travaux de viabilité.

Pendant ce temps Debeb, changeant une fois encore son fusil d'épaule, se rendit auprès d'Al Oula, à Makalé, dans l'espoir qu'il recevrait l'investiture de la dignité de ras et le gouvernement du Tigré. Il reçut en effet un simulacre d'investiture, mais au milieu de la cérémonie il fut saisi et chargé de chaînes. Ses partisans s'enfuirent les uns au camp de Ménélik, les autres à Massaoua, à la suite d'une lutte meurtrière pour les deux partis. La population des environs de Keren, les tribus des Bogos et des Hababs, reconnurent la domination italienne.

Dans la nuit du 2 au 3 août, le général Baldissera partit de Ghinda pour Asmara avec deux bataillons indigènes, deux bataillons de réguliers et deux batteries d'artillerie de montagne : le 3, à deux heures du matin, il occupa Asmara sans résistance et fit commencer aussitôt les travaux de fortification. Le ras Al Oula, comprenant que sa situation devenait difficile, fit des ouvertures de paix au général, qui les repoussa.

La mission choane, débarquée à Naples le 22 août en compagnie du comte Antonelli, fut reçue par le roi le 28 avec le plus strict cérémonial diplomatique. Dans son discours, Makonnen déclara que Ménélik, maître désormais de toute l'Ethiopie, souhaitait contracter avec l'Italie des liens de commerce et d'amitié : « Au nom de mon roi, continua-t-il, *je demande à Votre Majesté sa haute protection*, afin que la paix et la tranquillité règnent désormais en Ethiopie et dans les possessions italiennes voisines, pour le bien et le développement de notre commerce réciproque. » Humbert I[er] remercia le dégiac et promit la protection de son gouvernement. Cette réception solennelle impressionna très favorablement l'abasmsadeur et sa suite ; mais on

ne prétendait pas seulement éblouir les envoyés choans, on voulait aussi leur inspirer une haute idée de la puissance militaire de l'Italie. On leur fit donc visiter le chantier Armstrong à Pouzzoles, la manufacture de Torre-Aununziata, le chantier de Castellamare; on fit défiler devant eux les troupes du camp de Somma; on les promena dans tous les arsenaux de terre et de mer.

Le traité signé le 2 mai 1889 par Ménélik fut ratifié le 29 septembre par le roi Humbert. Chacune des deux parties contractantes pourra nommer un agent diplomatique et des consuls auprès de l'autre. L'Italie obtient la reconnaissance de ses droits souverains sur les territoires qu'elle occupait à ce moment. Elle s'engage à veiller à la sécurité de la frontière éthiopienne du côté de la mer, et, en échange, le Négous accepte de ne communiquer avec les autres puissances qu'après consentement préalable du cabinet de Rome. Enfin, par le protocole consacré aux stipulations commerciales, l'Italie s'assurait le monopole de tout le trafic entre l'Abyssinie et la mer Rouge, et de celui qui, après la pacification du Soudan, pourra se diriger de cette région vers les possessions italiennes de la mer Rouge (1). — L'article de la convention italo-éthiopienne établissant le protectorat fut notifié le 12 octobre aux puissances signataires de l'acte général de la Conférence de Berlin. Les cabinets de Paris, de Londres, de Berlin, de Madrid, de Bruxelles, de la Haye, de Lisbonne, de Stockholm et de Copenhague donnèrent simplement acte de la notification de la clause spéciale portée à leur connaissance. La Russie garda le silence (2).

Le couronnement de Ménélik comme empereur d'Ethiopie eut lieu le 26 octobre (style éthiopien) dans l'église royale d'Antoto. Une amnistie générale fut pro-

(1) Après la signature de cette convention, la Banque nationale de Florence consentit à Ménélik un prêt de 4 millions, remboursable en vingt ans et garanti par le gouvernement italien.

(2) Le texte du traité du 2 mai 1889 fut publié dans le *Livre vert* distribué au Parlement italien le 4 mars 1890.

clamée, et l'évêque Matteos excommunia solennellement ceux qui dans l'avenir se révolteraient ou « partageraient leur pain » avec les révoltés. On pensait à Rome qu'aussitôt après cette cérémonie, Ménélik marcherait sur le Tigré, où Mangascia et le ras Al Oula tenaient la campagne, mais le général Baldissera n'avait qu'une confiance très limitée dans la stratégie temporisatrice du nouveau Négous ; il pensait qu'on devait sans plus attendre pousser Al Oula dans ses derniers retranchements et le conduire enchaîné à Rome, comme jadis Marius y avait traîné le roi des Numides. M. Crispi prétendait au contraire appliquer à toutes les possessions italiennes la loi du 5 juin 1882 sur le régime civil d'Assab et se reposer entièrement sur Ménélik du soin de pacifier le Tigré. Il rappela donc le général Baldissera, sur sa demande, et le remplaça par le général Orero (décembre 1889).

II

AFRIQUE ORIENTALE ANGLAISE.

La zone d'influence anglaise a pour limites au Sud, la rivière Ouanga ou Umbé, jusqu'à la rive orientale du lac Victoria; au Nord une ligne allant de l'embouchure de la rivière Tana jusqu'à l'intersection du 1° de lat. N. avec le 37° de long. E.

L'administration de la côte a été cédée à la Compagnie par le sultan de Zanzibar, ainsi que celle de la région comprise entre la Tana et Kipini, le 24 mai 1887. L'autorité de la Compagnie n'est établie que sur la côte ; une mission anglaise est installée à Magila, dans le pays de l'Ousambara, situé entre la mer, la vallée du Pangani et les montagnes du Paré, pays qui a un roi absolu commandant à 500,000 sujets. Une mission anglaise est aussi établie à Rabaï, près de Mombaze, chez les Ouanyika.

Mombaze, dont le port a reçu cette année l'escadre tout entière de l'amiral Freemantle, était autrefois la tête de ligne des caravanes de l'intérieur.

Les Anglais n'ont pas renoncé à profiter de la situation de Mombaze. L'expédition de Stanley avait été organisée en 1887, non seulement pour ravitailler Emin-Pacha, mais pour relier sa province et les régions du lac Victoria-Nyanza au territoire de Mombaze.

Le Dr Peters voulait aussi, à la tête d'une expédition allemande, réunir le Haut-Nil, par une série de postes, à la côte de l'Afrique orientale allemande. Après de longues tergiversations, il est arrivé à Zanzibar le 31 mars; Wissmann, ne voulant pas souffrir dans l'étendue de son commandement d'autre autorité que la sienne, lui interdit de débarquer, avec les 100 Somalis qu'il avait recrutés, sur aucun point de la colonie allemande ; la Compagnie anglaise lui interdit l'accès de ses domaines ; il erra vainement de port en port, ne pouvant descendre de son navire. Il finit par prendre pied dans le sultanat de Witou, le 19 juin; mais dès le lendemain, son navire était arrêté par l'amiral anglais, en vertu des dispositions du blocus sur la contrebande de guerre; il avait en effet porté les armes de l'expédition; la *Neera* n'a été relâchée que plusieurs semaines après (6 août). Le Dr Peters n'a trouvé en cette circonstance aucun appui auprès du gouvernement allemand, qui voit d'un mauvais œil son expédition. Il ne s'est pas découragé, mais il n'a pu avancer que lentement, par une route difficile et infectée de brigands, de la baie de Kweihou à travers le pays de Witou à Ngao où il arriva le 29 juillet, et ensuite le long du Tana.

Le bruit de sa mort s'est répandu au commencement de novembre, mais il est arrivé depuis lors des lettres qui démontrent la fausseté de cette nouvelle. Après avoir remonté le Tana, il a pris la route du mont Kénia où il se trouvait en septembre ; ayant châtié les Gallas qui l'avaient attaqué, il s'est dirigé vers le lac Victoria.

Une expédition anglaise, commandée par M. Jackson,

a été organisée aussi en 1889 pour explorer la route du lac Victoria ; le 7 octobre, il était à Sotik par 35° long. et 0°30′ lat. M. Pigott explore aussi le cours supérieur de la Tana.

La Compagnie de l'Afrique orientale a prétendu obtenir du sultan de Zanzibar, l'administration de l'île de Lamou, que convoitait aussi la Compagnie allemande. Les Anglais y avaient installé un agent consulaire ; les Allemands, un bureau de poste. La Compagnie de navigation *British India Company* a rendu inutile le bureau de poste en cessant de faire toucher à Lamou ses paquebots-poste. Chacune des Compagnies a prétendu avoir un acte de concession de Lamou ; la décision a été remise à l'arbitrage du baron Lambermont, secrétaire-général du ministère des affaires étrangères de Belgique ; il s'est prononcé (septembre) en faveur de la Compagnie anglaise, qui en a profité aussitôt pour prendre possession de Lamou.

La Compagnie anglaise vient aussi d'obtenir du sultan, la concession des îles de Manda et de Patta, qui d'après les Allemands, appartiendraient au sultan de Witou ; au mois d'avril, l'amiral Freemantle avait déjà accordé une lettre de protection à Msé Seff, nommé gouverneur de Patta, de Kweihou et de tout le pays jusqu'à Kisayou. Saïd Kalifa se trouve ainsi réduit à la possession effective de Zanzibar, de Mafia et Pemba.

Les limites du territoire du sultan de Zanzibar (cédé par lui à la Compagnie anglaise) et de celui de Witou ont été fixées par le protocole du 18 janvier 1887, à la suite du traité de 1886. Le sultan de Zanzibar, d'après ce traité, gardait entre l'embouchure de la Tana et Kipini une zone littorale de dix milles, y compris la pointe de Kaou.

Une discussion s'est élevée au sujet du canal de Beledsoni qui joint la Tana à l'Osi et par conséquent unit le pays de Witou au Tana. Le sultan Ahmed y avait établi un bureau de douane en 1888 ; il le supprima à la demande de la Compagnie de Witou ; son successeur fut au con-

traire invité par le chancelier impérial à le rétablir pour le bénéfice du gouvernement indigène et de la Compagnie allemande. Les Anglais affirment que ce canal est compris dans la zone littorale, laissée par l'accord de 1886 au sultan de Zanzibar, dont ils prétendent exercer les droits, et ils revendiquent une rectification de frontière. Ils ont tranché la question par la force; à la fin de décembre, 800 soldats arabes sont partis de Monbaze et ont arboré le pavillon de Zanzibar sur les territoires limitrophes contestés. Le sultan de Witou n'a opposé aucune résistance.

III

PAYS DE WITOU ET CÔTE DES SOMALIS; OGADEN, BERBERA, ZEILAH, HARRAR.

Ahmed surnommé le Lion, sultan de Witou, est mort le 24 janvier 1889. Il possédait la côte entre Kipini et la baie de Manda. A l'intérieur, ses États n'avaient pas de limites précises; il s'était placé sous le protectorat allemand, et il avait cédé à la Compagnie de Witou la région littorale comprise entre Kipini, le canal de Lamou, et Witou au nord. Ahmed a eu pour successeur Fumo Bakari, né en 1848.

Le pays de Witou est malsain, mais fertile. Des négociants allemands, les frères Deinhardt, y ont des plantations, ainsi que la *Deutsche Pflanzer Gesellschaft*. MM. Deinhardt sont en lutte ouverte avec l'agent de la Compagnie de Witou, M. Toeppen. Celui-ci favoriserait l'élément arabe et musulman; il aurait voulu renverser le nouveau sultan. Fumo Bakari a fini par écouter, cependant, les accusations de M. Toeppen contre M. Clément Deinhardt, et il a retiré à celui-ci le mandat de représenter ses intérêts à Berlin.

L'occupation de Lamou, Manda et Patta, par la Com-

pagnie anglaise a enlevé au pays de Witou beaucoup de la valeur qu'il avait pour les Allemands; Lamou lui sert en effet de port et les îles commandent l'accès du littoral de Witou.

Au nord des pays de Witou, le sultan de Zanzibar revendiquait autrefois toute la côte. On ne lui a laissé que les ports de Kismayou, Brava, Merka, Magdouchou, Ouarcheick, avec un rayon de dix milles. Une série de traités passés par l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie, avec les chefs indigènes, ont partagé cette année toute cette vaste étendue du littoral africain entre ces trois puissances. La partie la plus méridionale est connue sous le nom de côte de Benadir. L'Allemagne a annexé la région comprise entre le territoire de Witou et le port de Kismayou; (1° 58′ lat. et 41°34′ long. à 0° 35′ lat. et 42°25′ long.); elle en a notifié l'annexion aux puissances le 2 octobre. Elle fonde ses droits sur les traités passés avec les indigènes en 1885 par M. Julhke, agent de la Compagnie de l'Afrique orientale, en 1888 et 1889 par la Compagnie de Witou, par le sultan Fumo-Bakari, et par une petite Société fondée *ad hoc* au capital de 10,000 marks et composée d'un certain nombre de membres de la Compagnie de l'Afrique orientale. Ainsi ce nouveau territoire allemand appartient, sous la protection de l'Empire, à quatre propriétaires différents. Le drapeau allemand a été hissé au commencement de novembre à Port-Durnford (ou Hohenzollernhafen), où le mouillage a, dit-on, de 9 à 14 mètres.

La Compagnie britannique a obtenu du sultan de Zanzibar la concession des ports de Kismayou, Brava, etc. « La Compagnie, dit le *Times*, obtient un littoral pourvu déjà de postes douaniers et d'une administration régulière et a le champ libre pour étendre ses limites territoriales à l'intérieur. » La presse coloniale allemande a, comme compensation, supplié le gouvernement d'occuper au moins la portion du littoral comprise entre les ports; elle rappelait les traités passés en 1885 et 1886, par les agents de la Compagnie de

l'Afrique orientale avec Osman, sultan de Halule, et Youssouf-Ali, sultan d'Oppia; ces traités qui conféraient à la Compagnie la souveraineté de la côte jusqu'à Bender-Gasen, n'avaient pas été ratifiés par le gouvernement impérial et ne pouvaient, par conséquent, être opposés aux puissances étrangères. La Compagnie allemande aurait pu, par une occupation effective et si elle avait eu l'appui de l'Empire, gêner d'autant plus les Anglais que les chefs avec qui elle avait conclu des arrangements sont maîtres de l'intérieur du pays; elle aurait été ainsi en situation de barrer les routes partant des ports.

C'est l'Italie qui a annexé le pays convoité par l'Allemagne. Le 16 mai 1888, elle a signifié aux puissances l'établissement de son protectorat sur le sultanat d'Oppia, entre 2°30′ et 8°3′ lat. en vertu d'un traité passé avec Youssouf-Ali. En mars, elle a annoncé qu'elle plaçait aussi sous son protectorat le territoire des Ouadi-Nogal. Enfin, le 19 novembre dernier, elle a signifié l'annexion de la partie du rivage, comprise entre les ports cédés par le sultan de Zanzibar à l'Angleterre. Il paraît que le gouvernement italien aurait pressenti les réclamations possibles du gouvernement allemand en faveur de ses nationaux, en reconnaissant, à la Compagnie de l'Afrique orientale, des droits de propriété privée. Toute l'étendue du rivage que se sont adjugée l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie ne paraît avoir qu'une va'eur médiocre. Les Sômalis, au nombre d'un million environ, occupent toute la région littorale des deux côtés du cap Guardafui, sur l'Océan Indien et sur le golfe d'Aden, jusqu'à Tadjourah. C'est à Tadjourah que commence l'aire d'habitation des Danakils qui peuplent les possessions françaises d'Obock, et italiennes d'Assab. Les Sômalis occupent aussi l steppes de la pointe orientale de l'Afrique et peuple l'Ogaden, région peu connue. Ils ont pour voisins, nord et à l'ouest, les Gallas, avec qui ils sont en guerr continuelles. Les Gallas orientaux sont sous la dom

nation plus ou moins effective du roi de Choa; mais ils ont des républiques indépendantes sur le Haut-Ouebi, et se sont avancés jusque dans la vallée de la Tana. Ils sont au nombre de trois millions environ. Pour atteindre leur pays, on peut prendre, comme point de départ, les territoires de la Compagnie britannique de l'Afrique orientale, en suivant la route que parcourent M. Peters et M. Jackson (voir plus haut).

L'Angleterre et la France se partagent la côte du golfe d'Aden.

Elles ont fixé, en 1887, la limite de leurs sphères d'influence. La France occupe Tadjourah, Djibouti, Obock, Ambado; le cheick de Djibouti a visité cette année l'Exposition de Paris; il a aboli la traite à son retour en Afrique. L'Angleterre occupe Zeïlah et Berberah, elle exerce la souveraineté sur toute la côte jusqu'au cap Guardafui.

De Tadjourah et de Zeïlah partent des routes conduisant à l'oasis de Harar, autrefois égyptienne, puis indépendante et conquise enfin par Ménélik, roi du Choa, à la fin de 1886. C'est le point de convergence des grandes routes commerciales.

Un Italien, le docteur Nerazzini, a visité cette année encore le Harar. Une caravane vient d'être massacrée par les Sômalis sur la route de Zeïlah à Harar; elle se composait de plusieurs négociants grecs et de deux capucins français, le P. Ambroise, et le Fr. Etienne, qui allaient rejoindre Mgr Taurin en vue d'évangéliser les Gallas Annio, au delà de l'Aouache. Le gouvernement anglais a chargé une colonne de 200 soldats pris à Aden de rétablir l'ordre et de faire la police aux environs de Zeïlah.

Le 12 janvier, une caravane a été attaquée, en territoire français, sur la route de Djibouti au Harar, par les Sômalis Issas; les pillards ont été repoussés par les milices indigènes que le gouverneur d'Obock a organisées pour assurer la protection de la route.

BIBLIOGRAPHIE.

Carte du territoire de la Compagnie britannique de l'Afrique orientale, par Ravenstein. — Baumann, *Carte de l'Ousambara* (*Mitth. de Petermann*, n° 11). — Toeppen, *Witu Land* (*Deutsche Kolonial Zeitung*, n° 36). — *Das neue Schutzgebiet* (*ibid.*, et carte). — L. dal Verme, *Il paese dei Somali* (Rome). — L. Hirsch, *Einiges von den Somalis* (*Deutsche Kolonial Zeitung*, n° 33).

IV

AFRIQUE ORIENTALE ALLEMANDE ET ZANZIBAR.

Les géographes allemands désignent, sous le nom d'Afrique orientale allemande, toute la zone d'influence dont l'accord conclu à Londres le 1er novembre 1886 a fixé les limites; le traité de Lisbonne du 30 décembre de la même année a déterminé la frontière des possessions portugaises qui sont voisines, au sud des possessions de l'empire; et le sultan de Zanzibar a cédé, le 28 avril 1888, à la Compagnie de l'Afrique orientale, l'administration du littoral dont il garde la souveraineté. A l'ouest, les limites de la zone d'influence n'ont pas été établies, et, si les projets dévoilés par le *Times* se réalisaient, la Compagnie britannique de l'Afrique du Sud annexerait la rive orientale de Tanganyika pour joindre le Zambèze au Nil ; la *Gazette de Cologne* s'est élevée contre cette prétention et les cartographes allemands ont annexé toute la région comprise entre la côte et la frontière orientale de l'État du Congo. En fait, la Compagnie de l'Afrique orientale n'a acheté dans cette région, qu'une faible étendue de territoires, et elle n'a obtenu de « lettres de protectorat » que pour une partie de ses acquisitions. Quant au reste de la zone d'influence, en droit comme en fait, les tribus indigènes en sont maitresses.

Le 16 août 1888, la Compagnie a pris possession des ports zanzibarites du continent, en vertu des droits

d'administration que le sultan lui avait conférés. Non seulement elle a annoncé des mesures fiscales qui, par leur minutie, devaient être odieuses aux noirs, mais elle a arboré son drapeau à la place de celui du sultan; en dépossédant trop ouvertement celui-ci, elle froissait bien inutilement les sentiments des indigènes hostiles aux Européens et surtout aux Allemands, et qui vénèrent en Saïd Khalifa un chef religieux. Dès le premier jour, ils prirent une attitude menaçante. Des rixes se produisirent sur plusieurs points, au commencement de septembre; une insurrection générale a bientôt éclaté sur toute la côte, où les Allemands s'étaient fait détester par leur brutalité; quelques-uns ont été tués, les autres ont été forcés de s'embarquer en toute hâte; au commencement d'octobre, ils ne gardaient plus que Bagamoyo et Dar-es-Salam. La révolte a été habilement entretenue par les marchands d'esclaves, hostiles à l'établissement de toute puissance européenne; mais il s'en faut qu'on doive attribuer aux négriers toute la responsabilité du soulèvement; leur participation en a été le moindre élément. Mais il a convenu à l'Allemagne d'exagérer l'importance de leur rôle, afin de solidariser sa cause avec celle de l'humanité; cependant, dès l'origine, le prince de Bismarck a blâmé la conduite, au moins imprudente, des agents de la Compagnie. Il n'a pas crû néanmoins que l'Empire dût abandonner dans l'Afrique orientale les intérêts de ses nationaux en laissant porter à son prestige un coup aussi funeste que la dépossession de la Compagnie investie par les traités, de droits considérables et avantageux. Le gouvernement allemand, en repoussant l'idée d'une expédition militaire, est entré en pourparlers avec le cabinet de Londres (8 octobre). Celui-ci ne se dissimulait pas les inconvénients qu'il y avait pour lui à assumer, par une coopération plus ou moins étendue, une certaine responsabilité dans les fautes des colons allemands; mais il craignait encore plus de laisser l'Allemagne, si elle agissait seule, maîtresse de la situation. D'un

commun accord, on a moins parlé des fautes de la la Compagnie de l'Afrique orientale et beaucoup plus de la répression de la traite; une flotte anglo-allemande fut chargée de bloquer le littoral, d'arrêter les navires chargés d'esclaves et de saisir la contrebande de guerre (5 novembre).

Le blocus commença le 2 décembre; il fut exercé par six navires anglais et six allemands, sous les ordres des amiraux Freemantle et Deinhard. Les puissances européennes furent engagées à participer au blocus; le Portugal interdit le commerce des armes dans la province de Mozambique et déclara le blocus du district de Tanghi (6 décembre); l'Italie accepta avec empressement de faire participer au blocus deux de ses navires; La France, sans autoriser le droit de visite sur ses navires, ne pouvait s'opposer à la recherche de la contrebande de guerre; elle se réserva le droit de faire la police de son pavillon, mais envoya deux navires dans les eaux de Zanzibar.

Le blocus n'a pas tardé à paraître insuffisant. Un chef arabe, nommé Bouchiri, s'était mis à la tête des insurgés, et était maître de toute la côte; il passait pour intelligent et ambitieux.

MM. Meyer et Baumann, explorateurs de l'Oussambara, avaient été faits prisonniers et mis à rançon. Les Allemands établis dans les stations de l'intérieur durent se retirer à Bagamoyo. Les missionnaires de Pougou furent mis à rançon. Bouchiri s'établit dans un camp, entre Bagamoyo et le Kingani. Le moment approchait où il ne serait plus resté un Européen dans l'Afrique orientale. Le gouvernement impérial s'entendit avec le centre; il promit son appui au mouvement anti-esclavagiste et accorda son adhésion à une proposition de M. Windthorst, déclarant nécessaire une action énergique contre la traite (14 décembre).

Le Reichstag fut saisi, d'autre part, d'une demand de crédit de 2 millions de marks en vue d'une expéditio « pour la répression de la traite et la protection de

intérêts allemands ». « La marine toute seule ne saurait suffire, dit le comte de Bismarck, le 26 jânvier, il est indispensable d'envoyer dans ces régions des troupes qui amèneront le rétablissement de l'ordre. Une Société commerciale ne peut pas protéger toute seule les intérêts de l'Allemagne, et le gouvernement de l'empire doit par conséquent intervenir. Le gouvernement a choisi comme commissaire impérial le capitaine Wissmann, le célèbre explorateur. » Celui-ci défendit le projet et s'engagea à faire cesser la traite dans l'Afrique orientale, à laquelle il promit une ère de prospérité. MM. Bamberger et Ritcher critiquèrent la politique coloniale; mais le gouvernement trouva un auxiliaire inattendu dans M. Windthorst, qui affirma la nécessité de mettre fin à la traite. « Le blocus, dit le prince de Bismarck, est plutôt une affaire politique qu'une affaire militaire, j'y vois surtout l'avantage de donner aux indigènes la preuve de l'entente complète avec les puissances, notamment avec l'Angleterre. » Il reconnut que la Société africaine avait envoyé, sur la côte d'Afrique, des employés comme s'il s'était agi d'administrer un district de Poméranie. » Mais pouvons-nous abandonner nos compatriotes parce qu'ils ont commis des fautes? Je n'ai jamais été l'homme des colonies, mais je me soumets à un grand mouvement colonial. Mon idée est que la Société doit être maîtresse du territoire qu'elle occupe. Ce n'est pas la Société qui est haïe là-bas, c'est le chrétien, celui qui empêche la traite. Nous avons assumé une œuvre de civilisation avec l'Angleterre et la France. On ne peut attendre de cette colonie un résultat fructueux en trois semaines, mais il se pourrait que, dans trente ans, on se repentit d'avoir dédaigné le titre de possession qui nous est aujourd'hui offert. Je compte avant tout sur les plantations ; il faut [illegible]endre une entreprise coloniale comme une affaire à [illegible]lculer, qui peut ne rien rapporter pendant longtemps; [illegible] faut au moins s'assurer que ces pays ne seront pas [illegible]cupés par d'autres puissances. » Le projet renvoyé

à une commission fut adopté le 30 janvier. « Nous ne pouvons pas faire une croisade contre la traite des esclaves, dit M. Virchow, ni occuper le pays jusqu'au Tanganyika. » M. Wissmann ajouta : « Plus l'action sera énergique contre les indigènes, moins on aura besoin de la prolonger, et moins elle risquera de troubler la situation générale. »

Le commissaire impérial, après avoir avoir recruté en Égypte ou à Aden, 700 Soudanais ou Sômalis, etc., est arrivé à Zanzibar le 31 mars. Il a immédiatement concentré entre ses mains tous les pouvoirs (accord avec le représentant de la Compagnie, 28 avril). A Bagamoyo, le drapeau de la Compagnie a été remplacé par celui de l'Empire (5 avril) ; 10 officiers et 75 sous-officiers étaient aux ordres de M. Wissmann, qui à ses 700 indigènes joignit encore 200 Ouanyamouezi et 200 Zoulous. Les opérations militaires ont commencé aussitôt après le rejet des propositions de Bouchiri. Depuis lors, pendant toute l'année 1889, tout le littoral est ravagé par la guerre ; l'intérieur est devenu inaccessible aux Européens. Il a fallu sans cesse combattre et disperser des bandes qui se reformaient aussitôt, bombarder et occuper des villes que les indigènes reprenaient aussitôt que les troupes allemandes s'en éloignaient. Le commissaire impérial n'est guère maître que du terrain occupé par ses soldats, et ses victoires à la Pyrrhus l'affaiblissent sans décourager ses adversaires.

Au commencement de septembre, après s'être fortifié à Bagamoyo et à Dar-es-Salam et avoir chassé les insurgés des autres villes de la côte, le commissaire impérial résolut de se donner de l'air ; il se proposa de marcher jusqu'à Mpouapoua, à 400 kilomètres de la côte, afin d'assurer la route des caravanes. Cette station de la Compagnie venait d'être attaquée par Bouchiri (juin) mais son chef, le lieutenant Giese, avait été assez heureux pour échapper à l'ennemi. 300 Zoulous furent encore enrôlés pour réparer les pertes de l'expédition La colonne partit de Bagamoyo le 9 septembre, Wiss

mann la conduisait; il avait 330 hommes. Après avoir détruit deux camps des rebelles, il arriva à Mpouapoua à la fin de septembre.

Nommé major à la suite de ce succès, M. Wissmann était loin d'en avoir fini avec l'insurrection; des bandes ravageaient encore le littoral; il dut s'ouvrir le chemin de la côte par de nouveaux combats; il reprit encore une fois Saadani et annonça de nouveau la pacification de la région maritime. Une heureuse circonstance lui livra Bouchiri, dont le sort fut vite réglé. Jugé sommairement, il fut pendu après qu'on eût pris le soin, assez extraordinaire, de le faire photographier. Il trouva un vengeur dans Banaheri, qui sera sans aucun doute vaincu par les Allemands, mais qui leur oppose une assez sérieuse résistance.

Les résultats bruyamment annoncés n'ont pas été obtenus sans des dépenses considérables; le gouvernement a présenté au Reichstag la demande d'un crédit supplémentaire de 1,950,000 marks, qui a été adopté le 28 novembre.

Pour connaître l'étendue des sacrifices pécuniaires de l'Empire, il faudrait ajouter aux dépenses de l'expédition les frais qu'a entraînés la participation de la marine allemande au blocus. L'escadre de l'amiral Deinhard était forte de 6 navires et 1,300 hommes. Officiers et marins ont dû se multiplier, souffrant de la fièvre et de la fatigue; ils ont coopéré avec les troupes de M. Wissmann à l'attaque des places de la côte; et ils ont en outre dû visiter 1,500 navires indigènes. Ni l'escadre allemande, ni l'escadre anglaise n'ont délivré un grand nombre d'esclaves; beaucoup d'ailleurs doivent être transportés sous la qualité fausse d'enfants ou de femmes de leurs maitres ou même d'esclaves domestiques. On n'a pas constaté d'exemple caractérisé d'usurpation du pavillon français; le consul de France à Zanzibar a obtenu la restitution des boutres indigènes portant notre drapeau et indûment arrêtés; et même un officier anglais ayant contrevenu aux ordres qu'il

avait reçus à cet égard, a été relevé de son commandement. Le 20 septembre, le sultan de Zanzibar a autorisé l'Allemagne et l'Angleterre à visiter tous les navires portant le pavillon arabe et à les saisir dans le cas où la présence d'esclaves serait constatée à bord ; par deux autres décrets, il a déclaré que tous les esclaves amenés dans l'île ou sur le continent après le 1er novembre 1889, et tous les enfants nés après le 1er janvier 1890 dans ses États, seraient libres de plein droit. Il est douteux qu'il puisse faire appliquer ces dispositions. Elles ont été invoquées cependant comme une raison suffisante pour décider la levée du blocus; il a cessé le 1er octobre 1889; mais M. Wissmann continue d'interdire l'introduction des armes dans la zone littorale soumise à l'Allemagne.

Le mouvement général d'insurrection s'est étendu assez loin dans l'intérieur pour rendre inquiétante la situation des missionnaires qui y sont établis, à Karema, Kipala, Oujiji; ils n'ont plus de communication avec la côte; la station d'Oujiji a été épargnée cependant par le neveu de Tipo-Tip, Mahomed-ben-Kilfan, qui ravage les bords de Tanganyika. L'empire nègre de l'Ounyamouezi, fondé par le sultan Mirambo, est démembré; les Arabes font la guerre à son successeur Mpendjah; la moitié de ses États est passé au Mtimi, protégé par les Arabes, qui réside à Konikourou; Tabora, dans l'Ounyanembe, a un *vali* nommé par les marchands arabes. Ceux-ci sont en somme les maîtres de la plus grande partie de l'Afrique orientale, et leur influence s'est affirmée cette année dans les régions qui séparent les lacs Victoria et Albert du lac Tanganyika et que les cartes placent dans la zone d'influence allemande. C'est cette contrée que Stanley et Emin-Pacha ont traversée pour regagner la côte. Nous raconterons plus loin leurs aventures qui les ont amenés le 4 décembre à Bagamoyo. à travers la zone allemande. Il convient dès maintenan de remarquer que la conquête de la province d'Emin par les Mahdistes et la révolution de l'Ouganda ont

enlevé aux Allemands, non seulement l'espoir d'étendre leur influence sur les rives des grands lacs du Nil, mais encore la possibilité de nouer des relations commerciales avec des pays profondément troublés par la guerre et dont les habitants n'ont que méfiance et haine pour les Européens.

Le sultan de Zanzibar, devenu le protégé des chrétiens, a perdu toute autorité sur le continent près de ses anciens sujets. Dans son île même, chacun attendait une révolution pour le 18 août, qui est le premier jour de l'année dans le calendrier des Soùahéli; mais aucun mouvement n'éclata, grâce peut-être aux précautions exceptionnelles qui furent prises par le sultan et par les amiraux européens.

La Compagnie de l'Afrique orientale reprendra-t-elle l'administration de la côte? rien ne permet encore de se prononcer à cet égard. La Compagnie a émis, au sujet des dépenses de l'administration de l'année dernière, des prétentions qui ont paru exagérées au sultan de Zanzibar. Il a envoyé à Berlin des ambassadeurs (octobre) qui se sont entretenus de cette question avec le ministre des affaires étrangères; au mois de décembre, un arrangement est intervenu entre le sultan et la Compagnie au sujet du règlement des dépenses de premier établissement et d'administration.

Sur la limite des zones d'influence anglaise et allemande, une certaine rivalité s'était manifestée entre les deux nations. La ligne frontière partage le district de Kilimandjaro, le pays de Chagga demeurant à l'Allemagne, celui de Taveta à l'Angleterre. Le roi du Chagga, Mandara, a reçu en janvier 1889 le voyageur allemand Ehlers; celui-ci a amené à Berlin quatre ou cinq noirs, chargés d'apporter à l'empereur les présents de Mandara (mai); il est reparti au mois de juin pour frique avec les cadeaux de Guillaume II pour le roi 1 Chagga.

Le gouvernement allemand a proposé au Reichstag, novembre, l'établissement d'une ligne de navigation

recevant une subvention de 900,000 marks et desservant Aden, Mombaze, Zanzibar, Quilimane, la baie Delagoa.

BIBLIOGRAPHIE.

Livres blancs et bleus. — Charles Demay, *Zanzibar* (*Correspondant*, janvier-février 1889).

V

AFRIQUE CENTRALE (AFFLUENTS SEPTENTRIONAUX DU CONGO MOYEN; PROVINCE D'EMIN-PACHA, OUGANDA, etc.).

Nous désignons spécialement, sous le nom d'Afrique centrale, la région presque entièrement inexplorée qui s'étend sur la rive droite du cours moyen du Congo (entre l'Oubangi et Nyangoué), jusqu'aux États indigènes du bassin du lac Tchad au Nord, et jusqu'aux colonies française et allemande, à l'Ouest; et le bassin du Haut-Nil, c'est-à-dire les pays riverains des lacs Albert et Edouard-Albert, ceux qui sont au nord et à l'ouest du lac Victoria et la province qu'Emin-Pacha gouvernait encore tout récemment; c'est une des parties les plus barbares de l'Afrique.

La rive droite du Congo est couverte d'une épaisse forêt, qui occupe une étendue de terrain grande comme toute l'Europe occidentale. Elle est habitée par de nombreuses tribus indigènes : Bangala, Basoko, etc., au milieu desquels on a fondé quelques établissements européens (voir CONGO). Les fleuves ont été remontés par plusieurs voyageurs, notamment MM. Grenfell, Baert et Van Gèle; les plus importants sont l'Oubangi qui naît à l'ouest du Nil sous le nom d'Ouellé, et l'Arouimi.

Les pays du Haut-Nil nous sont connus depuis une quinzaine d'années. Les conquêtes égyptiennes s'étaient étendues le long du fleuve jusqu'au lac Albert; des stations avaient même été fondées dans l'Ounyoro,

chez le roi Kabbarega, que les conquérants ne réussirent pas à placer, aussi complètement qu'ils l'auraient voulu, sous la tutelle du gouvernement du Khédive; des relations avaient été ouvertes avec Mtésé, roi de l'Ouganda, qui règne sur plus de deux millions de sujets, au nord du lac Victoria; avec les rois de Rouanda et du Karagoué, qui gouvernent le pays compris entre le lac Albert et Victoria, avec les Mombouttou et les Mabode du Haut-Arouimi, leurs voisins les nains Akka, les cannibales Bandjïa de l'Ouellé, et même avec les Niamniam qui occupent toute la région faîtière entre le Nil, le Congo et le bassin du Tchad. On ne connaissait que de nom les peuples riverains du lac Albert, du Tanganyika septentrional, et des grands affluents du Congo.

L'invasion mahdiste conquit la province du Bahr-el-Ghazal jusqu'au pays des Mabode, mais respecta, au sud du poste de Madi, conquis en 1885, la province équatoriale gouvernée, depuis 1879, par le docteur Schnitzer, naturaliste allemand devenu musulman, sous le nom illustre aujourd'hui d'Emin-Pacha. L'histoire de ces dernières années n'est pas encore bien connue. Les officiers et les soldats dispersés dans les postes reconnaissaient à peine son autorité; ils s'étaient résignés à rester dans le pays, en exploitant les ressources, s'y étant habitués à une vie nouvelle, possédant chacun ses serviteurs et son harem.

Emin ne se résignait pas à être privé des nouvelles d'Europe; à plusieurs reprises, il envoya ses officiers, ou le capitaine italien Casati bloqué avec lui dans la province équatoriale, ou bien il alla lui-même étudier les moyens de s'ouvrir des communications avec la côte orientale à travers l'Ounyoro et l'Ouganda. A la fin de 885, il se rendit dans l'Ounyoro, mais devant l'impos-bilité de se frayer un chemin, revint à Wadelaï, où il ésidait d'ordinaire. Le voyageur russe Junker, qui xplorait les régions du Haut-Nil depuis 1879, réussit à 'averser l'Ounyoro et l'Ouganda; il acheta dans ce

dernier royaume et envoya à Emin des étoffes pour les soldats qui n'avaient plus que des peaux pour se couvrir. On eut, par M. Junker, des nouvelles d'Emin, en février 1886. Depuis lors, pendant trois ans, aucun Européen ne parvint à pénétrer jusqu'à lui. Sa situation, qui était d'autant plus inquiétante qu'il ne pouvait renouveler ses munitions s'épuisant forcément, excitait l'intérêt de l'Europe entière. Une puissance surtout, l'Angleterre, avait intérêt à rattacher à ses possessions de l'Afrique orientale le dernier débris de l'empire égyptien du Soudân. Un comité présidé par M. Mackinnon, directeur de la Compagnie de l'Afrique orientale, se fonda, pour organiser une expédition chargée de ravitailler Emin. Stanley accepta cette mission et partit d'Angleterre le 21 janvier 1887 ; après avoir engagé à Zanzibar de nombreux porteurs, et s'être entendu pour assurer son ravitaillement, avec Tipo-Tip, le puissant chef arabe du Haut-Congo, qui fut chargé de garder la station des Stanley-Falls, Stanley remonta le Congo, puis l'Arouimi. Il préférait cette route à celle de l'Est à l'Ouest, où il aurait rencontré l'hostilité de l'Ounyoro et de l'Ouganda, ainsi que des marchands d'esclaves. Le 20 juin, il était aux chutes de Yambouya ; il y établit un camp retranché dont il laissa la garde au major Bartelott, chargé de le rejoindre quand il aurait reçu les porteurs promis par Tipo-Tip; il quitta le camp le 28 juin, avec 388 hommes, et remonta le fleuve. Le 2 juillet, il écrivait qu'il était arrivé dans le pays des Mabode, à moins de 600 kilomètres de Ouadelaï. On resta de longs mois sans entendre parler de lui. En septembre 1888, de lugubres nouvelles se répandirent en Europe. Le major Bartelott, après plusieurs mois de préparatifs, s'était mis en route le 11 juin, avec 22 Soudanais, 110 Zanzibarites et 430 Manyémas, fournis comme porteurs, pa Tipo-Tip. Quelques jours après, il était tué par un d ses hommes. Son lieutenant, Jameson, au moment d rejoindre l'expédition pour en prendre le command ment, mourut à Bangala. A la même époque, Osmai

Digma qui assiégeait Souakim annonçait au commandant de la garnison anglaise que les mahdistes avaient fait prisonnier Emin-Pacha et un autre blanc qu'il ne désignait pas par son nom. On crut naturellement que Stanley et Emin-Pacha étaient victimes du même sort, mais on ne tarda pas à concevoir des doutes sur la véracité d'Osman-Digma, dont le récit présentait certaines invraisemblances.

C'est à ce moment qu'en Allemagne on organisa, pour aller au secours d'Emin-Pacha, l'expédition du docteur Peters (voir AFRIQUE ORIENTALE). Avant qu'elle ne fût partie, on recevait des nouvelles de Stanley ; la fausseté des renseignements donnés par Osman-Digma apparaissait par une lettre de Stanley, datée du camp de l'Arouimi, le 16 août, et accompagnée d'une lettre de Tipo-Tip, partie des Falls le 28 août. Depuis lors, une série de lettres de l'explorateur sont parvenues, assez irrégulièrement d'ailleurs, en Europe, jusqu'au jour où un télégramme de Zanzibar a fait connaître son retour.

Après avoir traversé en juillet 1887 le pays des Mabode, il s'est avancé jusqu'au lac Albert, à travers l'immense forêt vierge. Il eut le malheur de retrouver dans cette région les musulmans marchands d'esclaves qui ont, en 1886, franchi le Congo. L'expédition perdit beaucoup d'hommes, soit par la désertion, soit dans les combats qu'il fallut livrer aux indigènes ; les fatigues et les privations occasionnèrent d'autres pertes ; plusieurs camps furent installés où on laissa les malades et les blessés. Le 13 décembre, Stanley était sur les bords du lac Albert; mais il n'avait pas de bateau pour le traverser (il avait laissé le sien en arrière), et d'autre part, il apprit qu'Emin était dans une des parties éloi-.ées de sa province. Dans ces conditions, il se résigna revenir jusqu'à une des stations qu'il avait établies ; fut retenu par la maladie pendant plusieurs semaines c'est seulement le 26 avril 1888 qu'il rejoignit Emin à ıvalli. Le Pacha ne sut pas prendre de détermination,

craignant que son départ ne fut le signal d'une invasion des Mahdistes.

Stanley se décida, pour laisser à Emin-Pacha le temps de réunir ses officiers et de se préparer à une résolution définitive, à revenir au-devant du major Bartelott, qu'il croyait en marche pour le rejoindre. Parti le 8 juin, il était le 18 août à son camp de l'Arouimi, où il trouva son expédition de secours réduite à néant. Sans se décourager, il s'occupa de ravitailler ses hommes et de les faire reposer.

Il avait dans ce voyage reconnu tout le cours de l'Arouimi qui, avant de recevoir ce nom, portait ceux d'Itiri et de Noouelli; ce fleuve prend sa source à l'ouest du lac Albert et rejoint le Nepoko. Au sud du lac Albert, l'expédition avait aperçu le mont Ruwenzori, haut de 5,000 mètres.

Stanley partit de nouveau de Banalya le 1er octobre, il prit la route du Nord, où ses hommes eurent à souffrir de la famine et de la petite vérole; vingt-six moururent de faim en quelques jours. Le 18 janvier 1889, il était de retour au lac Albert. Les lettres qu'il y trouva lui apprirent un désastre : les officiers d'Emin, peu désireux de revenir en Egypte, s'étaient révoltés, avaient fait leur chef prisonnier le 18 août précédent à Dufile; les Mahdistes avaient envahi le nord de la province, pris Lado et Redjaf; les indigènes avaient aussi assailli les postes. Les fuyards rejoignirent Stanley qui attendit quelque temps pour recueillir les débris des garnisons égyptiennes. Par un nouveau coup de théâtre, il apprit qu'Emin avait été remis en liberté par les rebelles, mais renvoyé à Ouadelaï; les révoltés avaient été repoussés, mais ils envoyèrent chercher des renforts à Khartoum; Stanley lutta plusieurs jours contre l'irrésolution d'Emin. L'impossibilité de résister à la fois aux Mahdistes et à ses propres troupes décidèrent enfin le Pacha à quitter sa province 240 de ses hommes consentirent à l'accompagner, avec le capitaine Casati.

Malgré l'hostilité du roi de l'Ounyoro, l'expédition, qui se composait d'un millier de personnes a pu, en livrant de nombreux combats, regagner les possessions allemandes. Cette dernière partie du voyage a été très utile à la science. Stanley a mis hors de doute l'existence du lac Mwoutan Nzigé, qui s'écoule par le Semliki dans le lac Albert; il l'a nommé lac Albert-Edouard; il a déterminé son étendue approximative; il a reconnu les montagnes voisines, il a enfin découvert une extension considérable du lac Victoria vers le Sud-Ouest, jusqu'au 28°48', c'est-à-dire à 155 milles seulement de Tanganyika.

Le 10 novembre, Stanley et Emin-Pacha étaient à Mpouapoua et le 4 décembre à Bagamoyo; ils furent accueillis par les officiers allemands avec un empressement qui n'était pas sans arrière-pensée. Les journaux de Berlin manifestèrent la joie la plus vive de ce que les deux explorateurs eussent pris la route de Mpouapoua et non celle de Mombaze. « Les journaux anglais, dit la *Gazette nationale*, prétendent que l'Afrique allemande est en proie à l'anarchie; ils représentent le territoire britannique comme un paradis où l'agneau vit tranquille près du loup, et cependant c'est la route de Mpouapoua que les explorateurs jugent la plus sûre. C'est que l'énergie déployée par le capitaine Wissmann a produit son effet jusque dans l'intérieur. » L'empereur Guillaume félicita Stanley de son succès par un télégramme; il accorda à Emin-Pacha une haute distinction; c'est pour le voyageur allemand que la presse allemande réserva tous ses éloges, et elle témoigna hautement la pensée que l'expédition de Stanley avait été plus nuisible qu'utile à Emin, parce qu'elle avait excité la défiance de ses officiers. Les journaux anglais, au contraire, rappelèrent l'état d'anarchie de la pronce équatoriale; ils affirmèrent, en s'appuyant sur le moignage de Stanley, qu'Emin n'y avait plus depuis ngtemps aucune autorité et que, sans l'arrivée de anley, il aurait été massacré par les Mahdistes. Sans

entrer dans cette discussion à laquelle nos informations actuelles ne permettraient pas de donner une solution satisfaisante et raisonnée, on doit remarquer que les desseins de l'Angleterre et de l'Allemagne sur les territoires d'Emin sont déjoués par les événements. Stanley semble cependant n'être pas découragé ; on annonce qu'il sera nommé gouverneur de la province de Mombaze. Emin-Pacha, très gravement éprouvé par onze années de séjour en Afrique, presque aveugle, sérieusement malade des suites d'une chute qu'il a faite à Bagamoyo le lendemain de son retour, ne paraît pas en état de prêter un concours efficace aux projets des cercles coloniaux allemands.

Toute la région des lacs est actuellement troublée par la guerre. Dans l'Ouganda, plusieurs révolutions se sont succédé depuis deux ans. Au roi Mtesé a succédé, en 1886, son fils Mouanga, féroce despote, qui a fait massacrer l'évêque anglais Hannington ; il a respecté cependant les Pères d'Alger et le missionnaire anglais Mackay. En octobre 1888, chrétiens et musulmans, las de ses cruelles tyrannies, s'unirent pour le renverser ; il s'enfuit au sud du lac Victoria et son frère Kiouéoué le remplaça. Il prit comme premier ministre un chrétien ; les musulmans, mécontents, s'agitèrent ; ils auraient voulu le forcer à embrasser l'islamisme.

Il chercha à se débarrasser des meneurs musulmans, mais ils ne tombèrent pas dans l'embuscade qui leur était tendue, et ils entraînèrent leurs coreligionnaires à faire une nouvelle révolution ; Kiouéoué chassé fut remplacé (novembre 1888) par son frère Karema. Les établissements des missionnaires ont été pillés ; les missionnaires anglais se sont réfugiés à Ouzambiro, les français à Oukaumbi. Une nouvel[le] révolution a eu lieu en 1889. Mouanga, retiré à Ulumb[...] s'est fait catholique et s'est emparé des îles du lac ; remporté sur Karema une importante victoire ave[c] l'aide d'une expédition européenne, qui est sans dout[e]

celle de M. Jackson. (Voir Afrique orientale anglaise.) C'est un recul de l'influence arabe.

Le 6 octobre, le P. Schynse et le P. Girault partaient d'Oukambi, pour retourner en Europe; deux jours après, ils rejoignirent Stanley, en marche vers la côte, à Koungou. Les autres missionnaires français sont retirés à Tabora.

BIBLIOGRAPHIE.

Stanley à la recherche d'Emin-Pacha, par Wauters. — *Lettres de Stanley*, publiées par Scott Keltie. — Ashe, *Two Kings of Uganda* (Londres). — Werner, *A visit to Stanley's Rear-Guard* (Edimbourg). — Junker, *Reisen in Afrika* (Vienne).

VI

COLONIES PORTUGAISES DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET TERRITOIRES DE LA SOUTH AFRICAN COMPANY.

La baie Delagoa, dont le jugement arbitral du maréchal de Mac Mahon a confirmé la possession au Portugal est la limite méridionale des possessions portugaises. Le traité portugais-allemand de 1886 a fixé comme frontière septentrionale de la domination portugaise la Rovouma, puis le parallèle passant par la source de ce fleuve jusqu'au Nyassa. Entre ce point et les limites de l'Angola, demeure une brèche ouverte de 200 lieues allant de 25 à 35 degrés de long. E. Le Portugal et l'Angleterre s'en disputent la souveraineté; la France et l'Allemagne ont promis en 1886 de ne pas y prétendre et de laisser « le Portugal exercer son influence souveraine et civilisatrice dans les territoires ~ui séparent les possessions portugaises d'Angola et u Mozambique, sous réserve des droits précédemment cquis par d'autres puissances. » L'Angleterre n'a eut-être pas renoncé à toute velléité d'acquérir la aie Delagoa. Au Nord, l'occupation portugaise est

limitée aux environs d'Inhambane, de Chiloane et de Sofala; mais le royaume cafre de Gaza est vassal de la couronne portugaise (entre le Zambèze et le Nkomati, tributaire de Manissa). C'est au nord-ouest du royaume que se trouve le pays des Muchonas, au nord de Limpopo ; sans cesse ravagé par les Matebele, ses voisins du côté de l'ouest. Les Matebele occupent le bassin des rivières Gouaï, Sanyati, Panyamé, Moyve, jusqu'au Limpopo; descendants des soldats de races diverses qui cherchaient aventure, sous la direction d'un chef zoulou, Moselekalye, ils dominent une population très nombreuse. Le centre de leur royaume est à Gouboulouvayo, près des sources de l'Oumkasi. Leur roi actuel est Lobengoula, fils du fondateur de l'État.

Le Portugal a occupé, sur le Zambèze, Tete, Senna, Zumbo; mais ces places mêmes sont entourées de tribus jusqu'ici presque complètement indépendantes ou tout au moins en révolte presque continuelle contre l'autorité portugaise. Au-dessus du Zumbo, la Zambèze sépare les Matebele d'autres tribus qui occupent la région comprise entre le pays des Barotsés (voir plus haut), l'État du Congo, le lac Bangouelo, le Nyassa et Zumbo. Le Portugal n'a pas de postes dans la région limitée par le Zambèze, le Nyassa et le Chiré, c'est-à-dire dans le triangle Zumbo, Livingstonia, Senna. Sur le Chiré, il n'en a pas au delà de Chirouzi, en aval du confluent du Ruo. A 45 ou 50 kilomètres du Chiré, sur la rive gauche, s'élève par une altitude de 1,000 mètres, la ville de Blantyre ; sur la rive droite et le long du rivage occidental du Nyassa, les localités de Livingstonia, Mokanda, Karouga, Mombera, etc. La majorité de la population de ces agglomérations se compose de négociants ou de missionnaires britanniques; les négociants ont formé l'*African Lake Company;* ils ont créé une route reliant le Chiré au Nyassa et le Nyassa a Tanganyika.

Dans cette même région sont disséminés des peupl indigènes, notamment les Makololos, qui occupent po

la plupart les villages situés entre la dernière cataracte du Chiré et le confluent du Rouo. Entre les lacs Tanganyika, Nyassa et Bangouelo, le royaume indigène le plus important est celui des Bemba, de race cafre; le roi Cazembe, dont la monarchie a une organisation féodale et dont la cour a un code rigoureux du cérémonial, est vassal des Bembas.

La rive orientale du Nyassa et la région située à l'est de ce lac et du Chiré, au nord de Zambèze et au sud de la Rovouma, sont occupées par des tribus plus ou moins indépendantes. Celles qui sont les plus voisines du rivage sont sous l'influence des établissements portugais de Quilimane, Mozambique, etc.

Après des siècles d'inaction, le Portugal s'est aperçu que les territoires, dédaignés tant que personne ne faisait mine de s'en emparer, avaient de la valeur. D'autre part, l'Angleterre se trouve à l'étroit au Cap; elle espère pouvoir coloniser mieux que le Portugal les territoires que le gouvernement de Lisbonne n'a pas fait occuper; elle convoite les richesses du pays de Matebele et de Machona. Du Cap à l'Équateur, elle a planté solidement des jalons que les circonstances pourraient lui permettre de relier. « L'appétit vient en mangeant; certainement l'Angleterre n'eut pas, dans toute cette partie de sa politique africaine, de plan d'ensemble. Elle se laissa peu à peu conduire par le hasard, profitant des événements et surtout de l'indifférence de l'Europe. Arrivée jusqu'à l'Équateur, solidement établie dans le Sud, elle se demanda si elle ne pourrait pas, même par-dessus les obstacles qu'elle entrevoyait, jeter un lien, si fragile qu'il fût, entre ces deux séries de possessions. Et elle essaya. La hardiesse et la grandeur de ses desseins ont, au fur et à mesure que l'exécution les révélait, stupéfié. Cela fut sensible dans la presse, l'opinion anglaise elle-même. Du Cap, elle procéda à l'annexion soit pure et simple, soit sous la forme d'un protectorat, d'une vaste région, le Bechuanaland. Cela avait pour elle un triple avantage;

limiter à l'ouest le Transvaal et la république d'Orange, limiter à l'est les Allemands d'Angra Pequena; et amener ses propres frontières jusqu'à la rive du Zambèze. Une fois là, elle prétend interdire aux Portugais de dépasser à l'ouest le coude de la rivière Sabi, affluent du Zambèze. Ce n'est pas tout; les Anglais déclarent que les Portugais n'ont aucun droit sur la région du Nyassaland, qu'ils n'en ont jamais été les maîtres ; que c'est Livingstone qui, le premier, l'a explorée, que ce sont des sujets britanniques qui l'ont colonisée; enfin que ce sont eux qui ont attiré les Makololos, formant la majorité de la population indigène, avec lesquels ils ont vécu toujours en bonne intelligence, sans avoir à recourir aux bons offices des Portugais. » (J. Chailley.) Le traité de Londres du 26 février 1884, qui ne fut pas ratifié, fixait au confluent de Chiré et du Ruo la limite des droits du Portugal sur le Chiré. L'Angleterre revendique la région située entre le Ruo et le Nyassa et les rives mêmes de ce lac ; elle interpose ses possessions entre les possessions portugaises de la côte ouest et de la côte est, et se ménage elle-même le moyen d'établir la continuité de la domination britannique à l'ouest des républiques boërs, de plus en plus envahies par la colonisation anglaise.

Dans un article du mois de mai dernier, le *Times* a exquissé le plan de l'extension de la domination britannique de la Méditerranée au Cap. Une nouvelle Compagnie absorberait les Sociétés des Lacs, de lord Gifford et de Cecil Rhodes. Son territoire embrasserait toute la région située entre l'extrémité méridionale du Tanganyika, la rive occidentale du Nyassa, la frontière méridionale de l'État libre du Congo et les possessions orientales et occidentales du Portugal jusqu'à la frontière du Bechuanaland, du 35e au 9e degré, sur une longueur de 3,000 kilomètres. On pourrait établir des com munications du Cap au Nil. Déjà l'argent est prêt pou la construction d'un chemin de fer du Cap au Zambèz On tâcherait ensuite d'atteindre la province d'Emi

Pacha en attendant que le Soudan fût reconquis. Ce plan grandiose est en voie de réalisation. Le 15 octobre, la Reine a accordé une charte de protection à la *British South African Society*, qui obtient le privilège de coloniser une région non limitée, située au nord du Transvaal et du Bechuanaland, à l'est des possessions portugaises et à l'ouest des colonies allemandes. Elle s'engage à y réglementer le commerce des spiritueux et à interdire la traite. Le gouvernement pourra, à l'expiration des vingt-cinq premières années, lui reprendra sa concession qui sera ensuite renouvelée tacitement par des périodes de dix ans. Elle a son drapeau propre. Elle pourra introduire de colons, créer des chemins de fer, fonder des banques, établir des tribunaux, percevoir l'impôt, etc. Elle a un capital de un million de livres sterling divisé en actions de une livre sterling. Ses administrateurs sont le duc d'Abercorn, le duc de Fife (gendre du prince de Galles), M. Rhodes, lord Gifford, etc.

« Le Nyassa où il existe des intérêts anglais, le Tanganyika, l'Albert-Edouard et le Victoria Nyanza, sont, dit le *Standard*, les anneaux d'une chaîne de communication par eau qui pourront servir à relier nos possessions sud-africaines à nos établissements de la côte orientale, qui atteignent les bords du lac Victoria, et peut-être même au Nil. »

Une Compagnie portugaise s'est formée en décembre, en vue de poursuivre à peu près le même but que la *British South Africa company*, c'est-à-dire de conquérir à la civilisation, et en même temps à l'influence portugaise, les régions du Haut-Zambèze et la contrée comprise entre le Zambèze et Tanganyika, de manière à barrer la route aux Anglais.

Cet aperçu général nous a paru nécessaire pour l'intelligence des événements de 1889.

Mozambique. — Le dernier budget de la colonie est celui de 1886-1887 ; les revenus ont atteint 83,883 livres sterling, les dépenses 245,993 ; ce budget n'est pas le

double de celui de Gibraltar, pas un dixième de celui de Natal; 51,824 livres sterling proviennent des droits de douane. Les dépenses militaires sont de 30,000 livres sterling, celles des travaux publics de 20,300. La dette de la colonie, quoique son budget soit toujours en déficit, n'est que de 47,000 livres sterling, parce que la métropole couvre, par ses subsides, les insuffisances.

Il a été demandé de nombreuses concessions dans la province de Mozambique et particulièrement dans le district de Lourenzo-Marquez, pour l'exploitation des mines d'or, d'argent et de diamant. Deux compagnies anglaises ont la concession des mines de Sofala et de Gaza. Le district de *Lourenzo-Marquez* a eu un développement économique remarquable dans ces dernières années, des quais ont été construits. L'achèvement du chemin de fer qui reliera Lourenzo-Marquez au Transvaal et qui, par conséquent, ouvrira à la république boër un débouché vers la baie Delagoa, assure l'avenir du pays. Le chemin de fer avait été (14 décembre 1883) concédé sur le territoire portugais, à une société dont des capitalistes anglais possédaient la plupart des actions. Un aventurier américain, le colonel Mac Murdo, en était l'âme. Sur le territoire du Transvaal, les travaux devaient être exécutés par une compagnie hollandaise. On avait estimé tout d'abord à 92 kilomètres la longueur de la part afférente à la première; la délimitation des possessions portugaises fit attribuer encore à cette société 8 kilomètres, situés en pays très difficile. Elle discuta naturellement sur l'obligation nouvelle qui lui était imposée, mais dut se résigner; elle traîna néanmoins en longueur et ne put d'autre part ou ne voulut pas s'entendre avec l'autre compagnie sur l'établissement d'un tarif commun. Le gouvernement portugais, assez inquiet de voir la ligne entre les mains des Anglais, qui n'ont pas d'intérêt à la terminer, avait fixé un délai pour l'achèvement des travaux; il en accorda successivement deux autres, mais, à l'expiration du dernier, il proclama la déchéance de

la compagnie, profitant du désarroi où celle-ci était par suite de la mort de Mac Murdo. Le 24 juin, il ordonna la prise de possession de la ligne. Malgré un commencement de résistance des employés, malgré les cris et lés injures de la presse anglaise, malgré les observations du gouvernement de Londres, il maintint ses droits, fondés sur les clauses de l'acte de concession. Les 8 derniers kilomètres vont être construits par des entrepreneurs portugais, et une convention de tarifs a été signée à Lisbonne, par le ministre des colonies et par le consul du Transvaal, représentant la compagnie chargée des travaux à faire sur le territoire de la République. La municipalité de Lourenzo-Marquez a défendu aux étrangers d'acquérir plus de 9 ares de terrain.

Questions de frontières. — La reine de l'Amatonga, Jambili, qui est sous le protectorat de l'Angleterre depuis 1887, a envoyé des ambassadeurs à Lisbonne et a accepté un résident portugais.

La question des limites de la province de Mozambique est réglée avec l'Angleterre depuis plusieurs années, elle ne l'est pas avec les Souazis, qui ont concédé leurs mines à l'Angleterre et sont sous l'influence britannique. Une commission mixte, composée de représentants de quatre États (Transvaal, Souazi, Portugal, Grande-Bretagne), a opéré la délimitation (juin 1888-janvier 1889).

Questions des fleuves internationaux. — La question de frontière des possessions portugaises se complique de la question de l'ouverture au commerce international des fleuves de cette région. L'Angleterre réclame l'ouverture du Zambèze et du Chiré. Le 21 février, sir James Fergusson l'a déclaré à la Chambre des communes ; mais en juin, M. de Barros Gomes a déclaré la Chambre qu'il maintiendrait les droits de la couronne portugaise. Au Transvaal, on désire que le impopo et plusieurs autres cours d'eau moins importants soient traités comme des fleuves internationaux.

La découverte d'une nouvelle bouche du Zambèze, le Chinde, par l'anglais Rankin, a paru de nature à permettre au commerce d'échapper à la douane de Quilimane.

Royaume de Khama et pays des Matebele. — Déjà maîtresse du Bechuanaland britannique, l'Angleterre, qui a acquis en 1888 des droits sur le royaume de Moremi (voir *Afr. Sud-Ouest*), a établi aussi (novembre 1887) un protectorat sur les États de Khama, le plus puissant des chefs de la région, situé au nord du protectorat du Bechuanaland et à l'ouest du Transvaal. Elle a ainsi complété l'annexion fictive des contrées qui s'étendent jusqu'au Zambèze, aux colonies portugaises et allemandes et au Transvaal. Ce dernier État n'était pas sans prétentions sur une partie de ce pays; en juin 1887, il a conclu un traité avec Lobengoula, qui a reçu comme consul M. Grobelaer ; celui-ci dirigea dans le pays de Khama, en 1888, une expédition au cours de laquelle il fut tué ; ses compatriotes accusèrent Khama de ce meurtre. Les faveurs accordées par le gouvernement britannique à Khama excitaient, d'autre part, la jalousie des autres chefs, qui déclarèrent à sir Sidney Sheppard, administrateur du Bechuanaland, qu'ils ne voulaient chez eux ni police, ni percepteurs de l'impôt, ni chemins de fer, ni télégraphes. Cette région est dans un état très troublé, bien que le gouvernement anglais, pour empêcher le Transvaal de venger le meurtre de Grobelaer, ait condamné Khama à 200 livres sterling de dommages-intérêts (mai).

Le Transvaal n'a pas renoncé à ses prétentions. Il a vainement essayé, cependant, d'intéresser à sa querelle le chef du pays des Matebele, Lobengoula.

Celui-ci est allié à l'Angleterre. Il a accordé à une compagnie anglaise la concession des mines de Ta[illegible] les travaux sont commencés et occupent une centai[illegible] d'hommes. Le 11 mai 1888, Lobengoula a signé av[illegible] M. Moffat, missionnaire anglais, un traité par lequel se plaçait sous le protectorat britannique; ce traité

été ratifié par le gouvernement de la Reine, qui prétend d'ailleurs avoir conclu avec le père du roi actuel un traité analogue en 1836; le 5 juin 1888, le secrétaire d'État des colonies a annoncé à la Chambre des Lords la conclusion du traité du 11 mai. Une concession minière générale a été accordée à l'Anglais Rudd par Lobengoula, malgré une note remise à lord Salisbury par le ministre de Portugal le 10 décembre 1888. M. Moffat n'a cependant pas été chargé par le roi des Matebele de régler, comme il le voulait, la question des limites de son royaume et de celui de Khama. Au mois de janvier 1889, le bruit a couru même que le roi dénonçait le traité ; en fait, il a retiré une partie de la concession minière à M. Rudd et l'a transférée à l'Américain Moore ; il paraît qu'il a reconnu, depuis lors, les droits de la *South African Society*, qui a acheté les droits de tous les autres concessionnaires, sauf la compagnie de Tati ; mais il a repoussé ses prétentions territoriales. Le voyage de deux ambassadeurs de Lobengoula à Londres et l'accueil qui leur fut fait, les dons dont on les combla ne paraissent pas avoir endormi la défiance du roi. A leur retour, les ambassadeurs (Umsheti et Babaiaan) étaient accompagnés de deux Anglais, dont l'un est un agent de la Compagnie britannique et l'autre correspondant du *Daily Telegraph*. Avant d'être admis à voir Lobengoula, ils durent se soumettre à l'obligation d'être oints, par le médecin-sorcier, d'une certaine décoction ; ils s'en sont consolés en disant : « Cette cérémonie se pratiquait pour la première fois sur des blancs et nous appréciâmes cette attention à sa juste valeur. » La société anglaise a promis, à Lobengoula, en échange de la concession générale des mines, de lui faire parvenir un millier de fusils Martini-Henry, un canon, un million de cartouches ; il semble impossible que le gouvernement britannique accepte cette clause. Le consul de Portugal au Cap a protesté contre toute mesure de ce genre, qui mettrait Lobengoula en état de continuer ses ravages.

Machonaland et *Gazaland*. — L'état incertain des relations de Lobengoula et du gouvernement anglais n'empêche pas celui-ci de soutenir les droits de son « protégé » à la suzeraineté du Machonaland jusqu'aux limites du pays de Gaza. Les Matebele sont de vrais brigands qui ont ravagé le Machonaland et qui y font périodiquement des razzias; mais la plupart des tribus ont pu échapper à leur domination, ainsi que l'a constaté le voyageur anglais Selous en 1888. Le Transvaal réclame la partie méridionale du Machonaland, entre le confluent de la rivière des Crocodiles et la Chache et la cataracte de Sore. Des tribus insoumises occupent le district transvaalien de Zoutpansberg; le général Joubert a commencé cette année la pacification du pays. En 1887 et 1888, le lieutenant portugais Cardozo a parcouru presque tout le Machonaland; il a signé avec les principaux chefs des conventions confirmant les anciens traités. Dès le 13 août 1887, le gouvernement anglais a protesté contre les prétentions portugaises. Le *Journal officiel* du Cap (novembre 1888) a affirmé les droits de Lobengoula à la suzeraineté de Machonaland jusqu'au Sabi et au nord du Zambèze jusqu'à la rivière Kafue. A quatre reprises (du mois d'avril 1888 au mois de juin 1889), le consul du Portugal au Cap a réclamé contre ces prétentions; il a déclaré que son gouvernement n'admettait pas de concessions minières incompatibles avec la concession générale concédée par lui dans le Machonaland à la Compagnie du Mozambique. Le ministre d'Angleterre à Lisbonne a proposé verbalement le 1er mai, une conciliation; le gouvernement portugais a répondu en indiquant comme points extrêmes de la frontière occidentale de Mozambique, la rivière Sanhal et les territoires appartenant, le long du Limpopo, aux *regulos* dépendant du Gangunhama. Après l'organisation de la Compagnie sud-africaine, le Portugal a passé des paroles à l'action.

Le 9 novembre 1889, la *Gazette officielle* de Lisbonne a annoncé la réorganisation, avec une administration

centrale siégeant à Quitevi, de tout le Gazaland et des régions voisines; les nouveaux districts d'Oumzila, Manica, Sofala et Inhambane s'étendent du delta du Zambèze à la baie Delagoa, et le district de Zouzubo, à cheval sur le fleuve, vient confiner aux districts de Tete, Manica et Safola. Le Machonaland et les territoires bornés par le Nyassa, le Tanganyika et l'État du Congo, font nominalement partie du district de Zumbo, notamment le territoire délimité par le Zambèze, le Mazoe, le Sanyati et l'Umfuli.

« Cet acte du Portugal est, dit le *Times*, un coup droit porté à la Compagnie anglaise sud-africaine. » L'Angleterre aurait signé, dix-huit mois plus tôt, des traités avec tous les chefs de la région attribuée au district de Zumbo au nord du Zambèze; lord Salisbury protesta contre l'organisation de cette province (21 novembre). M. de Barros Gomes a répliqué en rappelant la priorité de la découverte : « L'influence effective du Portugal, qui avait autrefois des forts dans les pays des Machonas, s'est continuée jusqu'à nos jours ; c'est ce qui explique le brillant succès des expéditions qui viennent d'être faites dans cette contrée sous le drapeau du Portugal. Pas une goutte de sang indigène n'a été versée pour obtenir la reconnaissance de nos droits; peut-on avoir une meilleure preuve de *l'existence effective et persistante résultant d'un ensemble de précédents historiques.* »

Le gouvernement portugais a accordé à la « Compagnie de Mozambique » la concession d'un chemin de fer jusqu'à Manica.

A l'est du Sabi, le district d'Oumzila a été visité cette année par une expédition portugaise; les chefs indigènes ne semblent pas lui avoir fait bon accueil.

Chiré et *Nyassa*. — Depuis 1886, le lieutenant Cardozo le major Serpa Pinto ont passé des traités avec un rtain nombre de chefs riverains du Chiré et du lac yassa, notamment à l'est de ce lac entre le 12° et ° lat. E.

Le 10 avril 1889, un décret a accordé un subside annuel de 16,000 francs à la mission catholique de Boroma (Zambèze) pour lui permettre d'étendre son influence forcément rivale de celle des missions anglaises. L'installation de celles-ci ne saurait d'ailleurs donner des droits à leur patrie sur des territoires que le Portugal réclame depuis plus de deux siècles et où il a exercé son autorité à plusieurs reprises. Les missionnaires anglais eux-mêmes se résignent à demander au gouvernement portugais des lettres de recommandation pour les chefs indigènes, et l'autorisation de faire passer par Mozambique les armes et munitions dont ils font d'immenses approvisiônnements. Au mois d'avril 1889, le consul Johnston et le ministre des affaires étrangères du Portugal ont négocié un arrangement, l'Angleterre semblait disposée à se contenter d'une partie de la rive occidentale du Nyassa et de l'îlot de Lukoms sur la rive orientale ; tandis que M. de Barros Gomes proposait la limite du 12°, lord Salisbury demandait qu'on fixât la ligne de démarcation à 12° 30′ à partir de Kota, sur la rive occidentale, jusqu'à la source de la Lokushuà ; elle aurait suivi ensuite le cours de celle-ci, puis celui de la Loangoa en se dirigeant vers le Zambèze. L'influence des missionnaires écossais fit interrompre les pourparlers et M. Johnston partit pour Mozambique. Un dernier incident a envenimé la querelle.

Le Portugal a fait faire les études nécessaires pour la construction d'un chemin de fer de Quilimane allant à l'embouchure du Chiré et remontant ensuite le long de ce fleuve jusqu'au Nyassa. Serpa Pinto, nommé le 30 mars au commandement de l'expédition d'études, trouva les indigènes du Haut-Chiré assez hostiles pour qu'il se décidât à aller chercher des renforts à Quili-mane ; il laissa le commandement le 23 juillet à l'ingénieur Alvaro Castelloes. L'attitude des indigènes était attribuée aux encouragements de deux Anglais, les frères Petit. L'intervention de l'Angleterre alla

devenir patente. Le 21 juillet, le consul Johnston, prétendant n'avoir en vue que l'exploration géographique, demandait aux autorités de Mozambique un sauf-conduit et une lettre de recommandation pour les chefs qui reconnaissaient la suzeraineté portugaise. Muni de ces documents, il alla en toute hâte chez les Makololos rejoindre M. Buchanan qui, le 8 août, à Zomba, conclut un traité avec eux et leur remit des drapeaux anglais. Dès le 28 juillet, en face de Mupassa, les indigènes avaient assailli M. Castelloes; celui-ci avait cru prudent de traverser le fleuve, dont l'autre rive était occupée par son lieutenant, M. Themudo; ces deux ingénieurs se fortifièrent dans Mupassa avec leurs 300 hommes; très inquiets de la situation, ils appelèrent à eux Serpa Pinto, qui pressa sa marche. Le 21 septembre, Johnston lui notifia, par une lettre écrite à Mlomba (pays des Makololos) l'établissement du protectorat anglais sur les Makololos, Yao et Machinga dans les limites suivante: le cours du Ruc de son embouchure à sa source, la rive occidentale du lac Chiroua, le versant septentrional des monts de Zomba et de Malosa et enfin une ligne située à 50 milles de la rive droite du Chiré et s'arrêtant à la rivière Liungwie. Serpa Pinto fit enlever les drapeaux anglais hissés à Mugurromba, et, conformément aux ordres du gouverneur général, leur fit rendre les honneurs militaires et les envoya à Quilimane pour qu'ils fussent restitués au consul d'Angleterre. Le 8 novembre, la colonne portugaise était encore attaquée par les Makololos.

A peine connus en Europe, ces événements y provoquèrent une vive agitation. Bien que M. Buchanan avouât, dans une lettre à lord Salisbury, avoir dépassé ses instructions (10 septembre), l'Angleterre a réclamé le rappel de Serpa Pinto (voir Portugal) et l'évacuation d territoires en litige.

es stations des missionnaires écossais et anglais s menacées par les Arabes depuis deux ans, surtout K onga; le 21 février, à la Chambre des Communes, sir

James Fergusson a décliné toute idée d'intervention. Le sultan de Zanzibar a chargé Ali-ben-Sahika de négocier avec les traitants arabes pour obtenir d'eux la promesse de respecter les établissements européens; ils ont récemment conclu avec les colons anglais un arrangement dont on ne connaît pas les clauses.

BIBLIOGRAPHIE.

J. Chailley, *Le conflit anglo-portugais* (*Économiste français'* 4 et 18 janvier 1890). — Th. Jousse, *La mission au Zambèze.* — Carte du territoire de la *British South African Company* (*Deutsche Kolonial Zeitung*, n° 37). — Cartes du pays des Matebele et des Machona, par Bowler (Pretoria, 1889) et par Cawston (Londres). — H. Drummond, *Tropical Africa* (Londres). — J. Stevenson; *The Arabes in central Africa* (Glasgow). — *La politique portugaise en Afrique* (*Mémorial diplomatique,* 16 novembre 1889). — *L'incident anglo-portugais* (Lisbonne, 1889). — *Politica Portugueza Africa* (Lisboa, 1889). — Batalha Reis, *Os Portuquezes na regiao do Nyassa.* — Giraud, *Voyage aux lacs équatoriaux.*

AFRIQUE AUSTRALE

Dans les diverses parties de l'Afrique australe ouvertes à la colonisation, les rapports des blancs et des noirs et des deux races blanches dominantes entre elles, forment l'élément de beaucoup le plus important de la vie politique. Sauf dans l'Etat libre d'Orange, les noirs sont en immense majorité, et leur nombre menace de s'augmenter rapidement dans des proportions imprévues, par suite de l'infiltration de l'intérieur, de sorte que la situation des colons ne pourra de longtemps être considérée comme assurée. Sans doute les blancs sont supérieurs aux indigènes, à un grand nombre de points de vue : organisation, armement, etc., mais ils ne sont pas unis, ils sont répandus sur d'immenses territoires, et ils ont l'imprudence de vendre des armes aux noirs.

Cap. — Depuis 1856, la colonie anglaise du Cap a une constitution à gouvernement représentatif, fondée sur les deux principes de l'autonomie absolue en matière d'affaires coloniales et de l'égalité politique des races.

En ce qui concerne cette dernière, il faut remarquer que les noirs, qui constituent les quatre cinquièmes de la population, négligent absolument d'exercer leurs droits. L'autre cinquième se compose pour un tiers d'Anglais, et pour deux tiers de Hollan-

dais. La grande majorité de ceux-ci sont *loyaux*, c'est-à-dire respectueux de la souveraineté britannique.

Des élections législatives ont eu lieu en décembre 1888; tous les membres du cabinet, dont le chef est Sir John Gordon Sprigg, ont été réélus, et la majorité gouvernementale est revenue plus forte que dans l'ancienne Chambre. La première session a été ouverte le 21 mai; elle n'a donné lieu à aucun incident.

L'événement politique le plus important de l'année a été la retraite du gouverneur de la colonie, Sir Hercules Robinson, investi en même temps des attributions de haut commissaire britannique pour l'Afrique australe. Quoiqu'il jouît de l'estime générale au Cap, et que son administration eût été aussi heureuse que possible, il n'était pas d'accord avec le gouvernement de la métropole. A ses yeux, les individus nés dans la colonie, ou y habitant depuis très longtemps, qu'on désigne généralement sous le nom d'*afrikander*, ont seuls les connaissances et l'expérience nécessaires pour être aptes à gouverner, et on doit leur accorder toutes les libertés compatibles avec les droits de la métropole. De plus, Sir Hercules Robinson pensait que les nouvelles acquisitions, telles que le Bechuanaland, devaient être rattachées aux colonies existantes ou érigées en colonies nouvelles, mais qu'elles ne pouvaient pas, sans grands inconvénients, être administrées de Londres, par l'intermédiaire d'un haut commissaire dont les pouvoirs réels seraient nuls. Il développa, le 30 avril, ces idées dans un discours qui fit grand bruit et dont on s'émut à Londres. Il fut rappelé en Angleterre, au mois de mai, afin de s'expliquer à ce sujet avec le secrétaire d'Etat pour les colonies, lord Knustford. Il ne put sans doute s'entendre avec lui, car il donna sa démission qui fut acceptée. Il reçut, à cette occasion, du Cap et de nombreux membres du Parlement anglais, de vives marques de sympathie. Dans cette question de ses rapports avec le Cap, le gouvernement britannique paraît avoir pris en considératio

principalement des raisons militaires et stratégiques. Le 27 juin, Sir H. B. Loch, gouverneur de la colonie de Victoria, fut désigné pour remplacer Sir Hercules Robinson.

Du 20 au 28 mars, eurent lieu à Bloemfontein, au sujet d'une UNION DOUANIÈRE, des conférences entre Sir John Gordon Sprigg, M. John Hofmeyr, chef du parti afrikander au Cap, et M. Blaine, délégué du Cap, d'une part, et les délégués de l'Etat libre d'Orange, d'autre part. Un projet d'union douanière avait été élaboré l'année précédente entre les délégués du Cap, de l'Orange et du Natal; les Parlements du Cap et de l'Orange l'avaient voté, mais celui du Natal ayant refusé de le ratifier, le Cap et l'Orange durent traiter de nouveau. L'accord conclu entre eux à Bloemfontein abaisse les tarifs en vigueur de 15 à 12 p. 100 environ; il stipule qu'une ligne de chemin de fer reliera prochainement Colesberg à Bloemfontein; les tarifs de l'union seront appliqués par l'Orange sur les frontières du Natal et du Basoutoland : l'union doit durer du 1er juillet 1889 au 30 juin 1893. Elle a été ratifiée par le Parlement du Cap et le Volksraad de Bloemfontein.

Au mois d'octobre, la reine d'Angleterre a accordé à une Société nommée BRITISH-SOUTH-AFRICA-CY une charte l'autorisant à établir son protectorat sur un territoire d'environ 400,000 milles carrés, sans limites précises, comprenant le Bechuanaland, le Machonaland, les pays de Khama et de Lobengula. La charte réserve au gouvernement anglais un droit de rachat dans des délais déterminés, et une haute surveillance politique. Il a été question d'établir un chemin de fer de Kimberley, sur la frontière du Griqualand, à Mafeking, et à Shoshong dans le pays de Khama, à travers le Bechuanaland. On a même annoncé que la *Br.-S.-Afr.-Cy* avait conclu une convention à ce sujet avec la colonie du Cap. Mais le territoire que devrait traverser la nouvelle ligne est si peu peuplé et si stérile que l'entreprise semble condamnée.

Les exportations du Cap se sont élevées en 1889 à 9,405,955 liv. sterl., en augmentation de 673,354 liv. sterl. sur l'année précédente. L'or y est compris pour 860,495 liv. sterl. et les diamants pour 4,325,137 liv. sterl.

NATAL, CAFRERIE. — Natal est une colonie anglaise, dite de la Couronne, administrée par un Conseil législatif et un gouverneur. Ce dernier était, en 1889, Sir Arthur Havelak. La grande prédominance du nombre des noirs rend assez précaire la situation des blancs dont les fermes sont à tout instant menacées d'incendie ou de destruction.

Le conseil de Natal a refusé d'adhérer à la convention d'union douanière conclue entre le Cap et l'Orange; elle a toutefois abaissé quelque peu ses tarifs sur la frontière de l'Orange. Un chemin de fer de Ladysmith à Harrismith est en construction.

Au mois d'avril, le tribunal spécial institué à Durban pour juger les chefs Zoulous poursuivis pour haute trahison dans la dernière révolte du Zoulouland, a terminé ce grand procès qui avait été précédé d'une enquête de plusieurs mois; vingt-sept chefs ont été condamnés à dix ans de prison. Cette peine a paru généralement exagérée, et l'opinion anglaise semble en avoir été désagréablement impressionnée.

On sait que le gouvernement britannique a pris en 1885 sous sa protection le territoire des PONDOS, en Cafrerie. Il a cédé au Cap, contre indemnité, l'embouchure de Saint-Johns River. Le Cap a fait établir une route de ce point à sa frontière à travers le territoire des Cafres indépendants. Ceux-ci se sont refusés à plusieurs reprises à recevoir un résident anglais; ils pillent les tribus fidèles à l'Angleterre.

ORANGE. — L'État libre d'Orange est le seul de l'Afrique australe où les blancs soient égaux en nombre aux noirs, autant du moins qu'on puisse le savoir d'après les statistiques hypothétiques et contradictoires qui ont été dressées. Il jouit d'une grande sécurité relative

et n'est point exposé aux incursions d'indigènes qui sont un des fléaux des pays voisins.

A la fin de 1888, il fallut procéder à l'élection d'un nouveau président, à la suite de la mort du président Johannes Henricus Brand qui exerçait ces hautes fonctions sans interruption depuis 1863. M. Brand était un des hommes les plus remarquables de l'Afrique australe; il exerçait dans son pays une influence considérable, et était particulièrement estimé au Cap avec le gouvernement duquel il entretenait d'excellentes relations. C'est M. Reitz, président de la Cour suprême, qui a été élu à sa place, pour quatre ans, à une grande majorité; l'autre candidat était le Rév. Vanderlingen, prêtre de l'Église hollandaise. Un des premiers actes du nouveau président a été d'entamer à Potchefstroom des conférences avec M. Krüger, le président de la République sud-africaine, en vue de la conclusion d'un traité d'alliance. Tant que M. Brand avait vécu, tous les efforts faits en ce sens par M. Krüger étaient restés vains. Les conférences de Potchefstroom aboutirent au commencement de mars à la signature d'un traité dont voici les principales clauses : les deux États contractants se promettent assistance mutuelle contre toute attaque du dehors; la République sud-africaine s'engage à n'entreprendre la construction d'aucun chemin de fer sans s'être préalablement concertée avec l'Orange, sauf sur les frontières est et nord du Transvaal; l'Orange prend le même engagement, sauf en ce qui concerne les lignes de Colesberg à Bloemfontein, et de Ladysmith, à Harrismith. Les Parlements de Bloemfontein et de Prétoria ont ratifié ce traité qui paraît avoir été inspiré par la pensée de protéger l'élément hollandais contre l'immigration croissante des Anglais attirés par les mines d'or et de diamants.

Le budget de 1888-1889 s'est soldé par 202,270 liv. sterl. en recettes, et 183,548 liv. sterl. en dépenses. Dans le budget de prévision de 1889-1890, les recettes sont évaluées à 183.470 liv. sterl. et les dépenses à

193,288 liv. sterl. La dette est d'environ 80,000 liv. sterl., dont l'intérêt est de 6 0/0; elle est remboursable en vingt ans par annuités de 5,000 liv. sterl.

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE. — Depuis qu'il a recouvré son indépendance, par la convention de Prétoria signée le 3 août 1881 à la suite des trois heureux combats de Bronkhorstspruit, de Langsnek et d'Amajouba, l'État indépendant qui occupe l'espace compris entre le Vaal et le Limpopo a échangé son nom de Transvaal contre celui de République sud-africaine. Ses limites ont été fixées par la convention de Londres du 27 février 1884, et rectifiées par celle du Cap des 11-20 juin 1888.

Le président de la République est M. S. J. P. KRÜGER, réélu pour cinq ans le 7 mai 1888; il exerce le pouvoir exécutif avec un conseil exécutif de quatre membres. Le pouvoir législatif appartient à une assemblée « Volksraad », composée de trente-six membres élus pour quatre ans. Il a été question en 1889 de diviser le Volksraad en deux Chambres; le gouvernement a publié un projet de loi à ce sujet au mois de février; mais aucune modification définitive n'a encore été adoptée, à notre connaissance.

On a vu plus haut que la République sud-africaine avait conclu avec l'Orange un traité d'alliance. Elle a eu, à la fin de l'année, à négocier avec l'Angleterre un arrangement à propos du SWAZIELAND (V. *infra* Swazieland); elle a désigné à cet effet comme commissaires M. Smit, vice-président du Conseil exécutif, et M. Joubert, commandant général et surintendant des affaires indigènes.

La POPULATION blanche a beaucoup augmenté dans ces dernières années, à la suite de la découverte des mines d'or; elle était, en 1889, d'après les évaluatio approximatives de personnes connaissant bien le pay de 130,000 âmes environ, dont 36,000 pour la popul tion exclusivement rurale. Les noirs dépassent le chiff de 300,000. La population des villes se trouve actuell

ment composé en majorité de mineurs anglais. C'est le district de Witwatersrand, où sont les gisements d'or, qui est de beaucoup le plus peuplé; son chef-lieu, Johannesburg, compte aujourd'hui près de 26,000 habitants, dont plus de 15,000 sont Anglais. Cette disproportion entre l'élément anglais et l'élément hollandais dans les centres miniers n'est pas sans inconvénients ; le gouvernement s'en est inquiété, et il se préoccupe de remanier les lois de manière à empêcher les étrangers non naturalisés d'exercer un jour une influence prépondérante.

Le gouvernement a accordé une subvention de 1,250,000 francs pour l'achèvement de la ligne de chemin de fer de Prétoria à la baie **Delagoa**, qui s'arrête actuellement sur le versant oriental des monts Lebombo, à une dizaine de kilomètres de la frontière sud-africaine.

Depuis 1886, les **budgets** se soldent en excédent; pour 1888, les dépenses ont été de 18,012,275 francs, les recettes de 22,111,000 francs. Les principales ressources du Trésor proviennent directement ou indirectement des mines. La dette, qui était au 1er janvier 1889, de 9 millions environ, s'amortit rapidement.

Les importations ont passé de 9 millions en 1883, et de 41 millions en 1887, à 61 millions en 1888; le produit des droits de douane a été de plus de 6 millions pour cette même année. Il faut ajouter que la contrebande se fait sur une grande échelle.

Le service des douanes ne prenant pas note des exportations, on ne peut évaluer celles-ci.

L'étendue des zones aurifères proclamées (style administratif) était de 520,000 hectares au printemps de 1889. On a exporté en 1888 du Cap et de Natal pour plus de 22 millions d'or, provenant pour la presque totalité des mines sud-africaines. On estime que de 1887 au printemps de 1889, la production aurifère des divers gisements de la République a atteint plus de 16,600 kilogrammes.

Durant l'été, une sécheresse prolongée a causé d'énormes dommages; pendant quelques semaines, les vivres et les fourrages ont manqué dans la plupart des centres. La situation était devenue des plus critiques au commencement d'octobre quand, heureusement, sont venues des pluies qui ont peu à peu rendu le pays à son état normal.

Swazieland. — Le pays des Swazies (150,000 noirs environ, et 600 blancs), est borné au Nord, à l'Ouest et au Sud par la République sud-africaine, à l'Est par l'Amatongaland et les territoires portugais de la baie de Delagoa.

Son indépendance a été stipulée dans le traité anglo-sud-africain de 1881, et confirmée dans celui de 1884 (art. 12). En fait, il était gouverné par un potentat indigène, du nom d'Umbandine, qui cédait contre argent comptant la plupart de ses droits à des aventuriers européens, et à des fermiers du Transvaal. Au commencement de 1889, l'anarchie était complète; Umbandine n'avait plus rien à vendre, et cherchait à se procurer quelques ressources en demandant le protectorat de tout le monde, avec l'intention, du reste, de ne tenir aucun de ses engagements. En vertu des traités de 1881 et de 1884, l'Angleterre, ni la République sud-africaine ne pouvaient accepter le protectorat; mais, comme elles reconnaissaient que la situation du Swazieland était devenue intolérable, elles convinrent de charger une commission de régler son sort. L'Angleterre choisit pour commissaire sir Francis de Winton, qui partit pour l'Afrique dans le courant d'octobre. Sur les entrefaites, Umbandine mourut (11 octobre). Un Anglais, du nom de Shepstone, assisté de quelques blancs, exerça le pouvoir jusqu'à l'arrivée des commissaires (décembre). Quand ceux-ci se furent rendus compte de l'état de choses, ils reconnurent unanimement que le Swazieland ne pouvant ni rester indépendant, ni être partagé, devait être attribué à l'un des deux États qu'ils représentaient. A la fin de l'année, on ne

savait encore les résolutions qu'ils avaient prises, mais on pouvait les deviner.

Les possessions britanniques ne touchent en aucun point au Swazieland, les intérêts des négociants anglais y sont faibles; l'accès du pays est difficile, la garde en serait coûteuse. Au contraire la République sud-africaine semble devoir hériter naturellement d'un territoire qui, pour elle, forme presque une enclave et qui lui facilite l'accès de la côte orientale; elle y a des intérêts sérieux; ses fermiers y vont, en vertu de contrats passés avec Umbandine, faire paître leurs troupeaux pendant toute la belle saison. Enfin, en octroyant à la *Brit.-S.-Afr.-Cy* la charte dont nous avons parlé plus haut, l'Angleterre a interdit indirectement au Transvaal de s'étendre sur sa frontière occidentale et septentrionale; elle aurait mauvaise grâce à lui fermer encore sa frontière de l'Est, et beaucoup d'Anglais pensent qu'il serait équitable d'abandonner, à titre de compensation, le Swazieland à la République sud-africaine. Aussi tout porte à croire que s'est cette dernière solution qui sera adoptée.

ILE MAURICE.

En 1887, le gouverneur, Sir Pope Hennessy, Irlandais et catholique, avait été suspendu à la suite d'accusations graves portées contre lui par le *Times*. Il obtint en 1888, en justice, la condamnation de ce journal, et fut réintégré dans son gouvernement.

Son retour (21 décembre 1888) fut un triomphe; toutes les classes de la population et tous les partis lui firent un accueil chaleureux. Il a cherché à concilier les prétentions rivales. Arrivé au terme de son mandat, il a vu ses pouvoirs prolongés de six mois; il a quitté Port-Louis le 11 décembre. Il a fait adjoindre cette année au conseil privé deux membres élus.

Les catholiques, en général d'origine française, réclament une réforme de l'enseignement, la réorganisation

du conseil d'éducation qu'ils accusent de favoriser « la libre pensée », la reconnaissance des droits de la langue française, et une répartition du budget des cultes proportionnelle au nombre des adhérents des deux confessions chrétiennes. Ils ont obtenu sur ce dernier point un commencement de satisfaction ; la part de l'Eglise catholique, huit fois moindre, proportionnellement, jusqu'ici, que celle qui était affectée au culte protestant, sera désormais, d'après la répartition approuvée par le *Colonial office* (20 septembre), seulement trois fois moindre. Un congrès catholique a eu lieu en janvier. Les musulmans ont, le 17 janvier, troublé les cérémonies des Hindous. Le Conseil législatif (élu en partie depuis 1885) s'est occupé de l'immigration de travailleurs utiles aux plantations ; il a voté la réorganisation d'agences d'émigration à Calcutta et à Madras.

BIBLIOGRAPHIE.

Cap, *Cafrerie*, par C. Delavaud (articles parus dans la *Grande Encyclopédie*). — *La République sud-africaine* en 1889, par M. S. Aubert, consul de France à Prétoria.

AMÉRIQUE

CANADA

L'*Acte de l'Amérique britannique du Nord* (1er juillet 1867), qui organisa le *Dominion*, en a fait un État à peu près indépendant sous la tutelle nominale de l'Angleterre (1).

Le *Dominion of Canada* — ou Puissance du Canada — est une confédération comprenant des territoires et des provinces. Les territoires, immenses étendues inoccupées, se subdivisent en cinq districts : Alberta, Saskatchewan, Athabaska, Keewatin, Assiniboine, qui n'ont, jusqu'ici, aucune vie politique propre. Par contre, les provinces, au nombre de sept, jouissent d'une véritable autonomie. Ce sont les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, île du Prince-Édouard, Manitoba, Colombie britannique.

On distingue dans le *Dominion* deux sortes de gouvernements : le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral a son siège à Ottawa. Il est composé : 1° d'un gouverneur général représentant la reine, nommé par elle, et assisté d'un

(1) L'Acte constitutif de 1867 a été complété par l'Acte du 5 juillet 1870, concernant le Manitoba et les territoires Nord-Ouest; par l'Acte du 20 juillet 1871, concernant la Colombie anglaise et l'île de Vancouver; par l'Acte du 1er juillet 1873, concernant l'île du Prince-Édouard. Ces différentes colonies ont été *rattachées* au *Dominion* et font partie de la Confédération canadienne.

Conseil privé ; 2° d'un Cabinet, ou Conseil exécutif, responsable, pris dans la majorité parlementaire ; 3° de deux Chambres législatives : le Sénat, comprenant 80 membres nommés à vie par le gouverneur en Conseil exécutif ; la Chambre des Communes, comptant 211 députés nommés par des électeurs payant un cens très faible, dans les différentes provinces, d'après le principe de la représentation proportionnelle. — Les gouvernements provinciaux, calqués sur le même modèle, confient le pouvoir exécutif à un lieutenant-gouverneur et à un Cabinet responsable. Le pouvoir législatif est attribué tantôt à une Chambre unique (dans les provinces d'Ontario, du Manitoba et de la Colombie), tantôt à deux Chambres (dans les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'île du Prince-Édouard).

Toutes les questions concernant l'éducation, l'enseignement, les travaux publics locaux, la justice, la bienfaisance, la confection des lois civiles, sont d'ordre exclusivement provincial. Les autres questions peuvent être débattues dans les Parlements provinciaux, mais relèvent, en définitive, du Parlement fédéral. — Dans cette organisation, les Canadiens français conservent des garanties précieuses. Ils ont le libre exercice de leurs lois et coutumes. Les actes officiels doivent être promulgués en anglais et en français à Ottawa comme à Québec.

Le gouverneur général, lord Stanley de Preston, frère de lord Derby, faisait partie du Cabinet de Westminster quand il fut appelé à remplacer le marquis de Lansdowne, au cours de l'année 1888. Cette nomination n'amena aucune modification dans la politique du *Dominion*. Sir John Macdonald, qui occupe depuis 1877 l poste de premier ministre, reste le chef incontesté di parti conservateur et dirige le Cabinet fédéral. Onz autres ministres, parmi lesquels trois Canadiens fran çais (sir Hector Langevin, sir Adolphe Caron, M. Cha

pleau) composent ce Conseil exécutif, que soutient une majorité de vingt voix au Sénat et de cinquante dans la Chambre des Communes.

Le Parlement s'est réuni le 31 janvier et séparé le 15 mai.

Le BUDGET de 1888-89, clos le 30 juin, se décompose ainsi qu'il suit :

Recettes.	38,782,870	dollars.
Dépenses	36,917,834	—
Soit, un excédent de recettes de	1,865,036	dollars.

Cet excédent est le plus considérable qui ait été constaté au Canada depuis l'exercice 1881-1882. Comparé au budget de 1887-1888, il accuse, pour les recettes, une augmentation de 2,874,410 dollars, et pour les dépenses un accroissement de 200,000 dollars seulement.

Dans sa politique économique, le gouvernement d'Ottawa continue à appliquer le système protecteur, et les quelques modifications faites dans la réglementation des tarifs n'affectent pas le principe général. Bien que le chiffre total des importations et des exportations n'ait pas encore été publié, on peut affirmer que la situation commerciale du *Dominion* s'améliore sensiblement. Au 30 novembre 1889, pour les onze mois écoulés, le trafic du Canada avec le Royaume-Uni accusait, sur les mois correspondants de l'année précédente, une augmentation de 28 1/2 p. 100 à l'exportation et de 5 p. 100 à l'importation. On constate également, sans qu'il soit encore possible de fournir les chiffres officiels, un accroissement considérable dans le mouvement d'affaires avec les États-Unis.

D'autre part, si nous jetons un coup d'œil sur le ta-
'eau des valeurs canadiennes cotées à la Bourse de
ondres, nous constatons une hausse de 1 à 8 p. 100 sur
s fonds d'État et sur les emprunts effectués par les
ovinces ; une hausse plus considérable encore sur les
:tions de la plupart des chemins de fer en exploitation,

et notamment du *Canadian Pacific*, qui donne à ses actionnaires un dividende de 5 p. 100, au lieu de 3 p. 100 qu'il servait en 1888 (1). — La Confédération canadienne jouit d'une prospérité matérielle indéniable. Il est certain que, malgré le peu de rendement des récoltes, l'ensemble des affaires est satisfaisant. Ajoutons que des industries nouvelles, des canaux et des voies ferrées récemment ouvertes, développent les forces productrices de la contrée et permettent aux colons d'envisager l'avenir avec confiance.

Malheureusement, tandis que la situation économique s'améliore, les passions religieuses et les rivalités de race entretiennent dans le pays une agitation stérile.

De toutes les questions débattues au cours de la dernière session, celle qui a le plus occupé l'opinion concerne la restitution des biens des JÉSUITES. Quand, en 1773, la Société de Jésus fut supprimée par la Cour de Rome, ses biens furent confisqués au Canada. Cet état de choses dura jusqu'en 1887, époque où un Acte du Parlement de Québec rendit à la Société l'existence légale. Les Jésuites revendiquèrent alors leurs anciens droits, et, sur la proposition de M. Mercier, premier ministre de la province, la Chambre vota, en 1888, une indemnité de 400,000 dollars que le Saint-Siège répartit, en 1889, de la façon suivante : aux Jésuites, 160,000 dollars ; à l'Université de Laval, 100,000 ; aux missionnaires du Saguenay, 20,000 ; à chacun des diocèses, 10,000. Quelques députés protestants interpellèrent le gouvernement d'Ottawa et le blâmèrent de ne pas avoir opposé son veto à cette loi. Leur motion échoua piteusement devant le Parlement fédéral ; mais l'agitation soulevée dans le pays par cette proposition, pour être momentanée, n'en est pas moins assez violente. Au Manitoba, notamment, les Anglo-Saxons saisissent ce prétexte pour réveiller les vieilles querelles de races. Ils

(1) Voir *the Canadian Gazette*, de Londres (9 janvier 1870), article intitulé : *Canadian Securities in 1889*.

parlent même de supprimer l'usage légal de la langue française dans la province et de fermer les écoles catholiques, dites écoles *séparées*. Les Canadiens français contestent au gouvernement de Winnipeg le droit de décréter une telle mesure, manifestement contraire à l'Acte 33. Vict. du 12 mai 1870, en vertu duquel le Manitoba a été *rattaché* à la Confédération.

Les démêlés, que le parti libéral provoqua en 1888, sur l'opportunité d'établir l'UNION COMMERCIALE entre le Canada et les États-Unis, n'ont abouti jusqu'ici à aucun résultat pratique. Les efforts tentés dans ce sens, par sir Richard Cartwright et M. Goldwin Smith, ont cependant donné lieu à une vive polémique de presse, dont les journaux européens se sont fait l'écho. Les feuilles canadiennes, appartenant à l'opposition, telles que le *Mail*, le *Globe*, l'*Electeur*, la *Patrie*, réclament l'adoption du tarif prohibitif des Etats-Unis, ce qui aurait pour conséquence, non seulement de fermer le marché de l'Amérique du Nord aux produits de l'Europe; mais aussi de permettre aux Etats-Unis de faire la loi sur le marché canadien. A l'union commerciale, succéderait rapidement l'union politique et cette perspective ne paraît pas effrayer certaines personnalités du parti libéral. Toutefois, il ne serait pas exact de dire que, d'une façon générale, les chefs de ce parti dirigent une campagne économique dont la dernière phase serait l'annexion du Dominion à la République américaine. Plusieurs d'entre eux, surtout dans le Canada français, aspirent, peut-être prématurément, au régime de l'indépendance.

A côté de ce mouvement, s'en dessine un autre. A la théorie de Monroë: « l'Amérique aux Américains », certains conservateurs opposent l'idée de la FÉDÉRATION IMPÉRIALE. Une ligue s'est déjà formée « dans le but « de relier entre elles, et avec la mère-patrie, les « diverses colonies de l'Empire, au point de vue des « tarifs, des rapports commerciaux, du développement « des institutions britanniques et de la protection « commune, tout en laissant à chaque colonie son

« entière autonomie. » Telle est, du moins, la définition qu'a donné de ce projet Sir Charles Tupper, haut commissaire du Canada à Londres.

L'agitation qu'a fait naître cette polémique n'a pas encore pénétré dans les masses profondes. Il n'est pas impossible que le Dominion et l'Amérique soient amenés à observer, au point de vue économique, une règle de conduite uniforme. D'autre part, il paraît très probable qu'un câble et une ligne de steamers relieront sous peu l'Australie au Canada. Mais, ni la question de la Fédération impériale, ni celle de l'annexion aux Etats-Unis ne se posent, à l'heure actuelle, devant le pays. Dans la province de Québec aussi bien que dans celle d'Ontario, la constitution de 1867 est énergiquement soutenue par l'opinion publique.

La question des PÊCHERIES, actuellement pendante entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, est le seul point que nous ayons à noter cette année, en ce qui touche la politique extérieure du Canada.

Après que les négociations entamées par M. Chamberlain et Sir Charles Tupper, représentant l'Angleterre et sa colonie, eurent été brusquement interrompues, le 2 août 1888, par le congrès de Washington, un *modus vivendi*, basé sur le traité de 1818, dut être adopté. Cette disposition provisoire a été maintenue jusqu'à ce jour. Grâce à elle, les difficultés qui surgissaient sur la côte de l'Atlantique entre les pêcheurs des deux confédérations, se sont à peu près aplanies. Il est vraisemblable qu'à ce *modus vivendi* succédera bientôt une convention définitive.

L'esprit de conciliation que nous venons de constater, n'a pas prévalu sur les côtes de l'océan Pacifique. Dans la mer de Behring notamment, les pêcheurs américains prétendent s'approprier le privilège exclusif de pêcl le veau marin. Sans doute, sous l'inspiration de l'Alas Fur C°, ils capturent des goélettes canadiennes, pre nent leur cargaison et parfois même s'emparent c

personnes. Bien que ce moyen trop expéditif d'éviter la concurrence soit blâmé par le gouvernement de Washington, des faits de ce genre ont été signalés tous les ans depuis 1886. Cet état de choses ne peut durer. Il est indispensable que la question des pêcheries de l'océan Pacifique, comme celle de la délimitation des frontières de l'Alaska, reçoive une solution prochaine.

Nécrologie.

L'honorable *J.-H. Pope*, ministre des chemins de fer à Ottawa. — Les honorables *Morris*, *Smith*, *Norquay*, *Dusmuir*, *Davie*, *Ryan*, appartenant au monde politique.

BIBLIOGRAPHIE.

Le gouvernement de Québec a commencé la publication d'un ouvrage très important sous ce titre : *Journal des campagnes du Chevalier de Lévis*. Ce travail, qui comprendra 11 vol. in-4°, est l'histoire de la lutte désespérée que soutint la Nouvelle-France, jusqu'à la signature du traité de Paris (10 février 1763); — *Esquisse générale de la province de Québec*, par M. Honoré Mercier, premier ministre de la province. (Résumé méthodique très complet de la situation politique, économique et administrative de la colonie); — Dans *Proceedings and transactions of the royal Society of Canada* : *La fin de la domination française et l'historien Parkman*, par M. Hector Fabre, commissaire général du Canada à Paris ; — *La Question Acadienne*, par l'abbé H.-R. Casgrain ; — *The Basques in North America*. par John Reade ; — *The Indians of British Columbia*, par Franz Boas.

Baron Hulot.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

A voir les choses de haut, l'année 1889, aux États-Unis, ressemble beaucoup à l'année 1888. De l'une à l'autre, pourtant, des changements sont survenus, qu'on pourrait croire profonds : l'administration républicaine de M. Harrison a remplacé l'administration démocrate de M. Cleveland. Mais cela n'a pas touché au fond des choses, et si l'on voulait se contenter d'une esquisse vague, on leur donnerait facilement à toutes deux une même physionomie. C'est qu'en dépit des programmes et des promesses des partis, la conduite des gouvernements est influencée, dominée par des nécessités permanentes.

Les États-Unis s'étendent de l'un à l'autre Océan ; à côté d'eux, pas de voisins puissants ; chez eux, pas d'ambitions de conquête ; des richesses naturelles prodigieuses, dont la liste s'allonge toujours ; une population, j'allais dire une race, sans cesse accrue par l'heureuse fusion des immigrants, mais cependant pour longtemps encore à l'aise sur un territoire immense ; un bonheur inouï dans les entreprises, qui double l'audace, mais aussi développe l'avidité et l'âpreté dans la lutte rend impatient de tout obstacle et de toute concurrenc en même temps, un esprit de sagesse et de modératio assez ordinaire aux Anglo-Saxons, mais bien étonnai chez un peuple où l'opinion se fait par en bas, et sou

la constante pression des intérêts personnels ; un fonds de religion, qui diminue, il est vrai, chaque année, mais qui est encore une force et une sauvegarde; enfin un sentiment très curieux, parce qu'il n'est pas, comme ailleurs, né de la charité par spéculation ou du dépouillement par renonciation, mélange de patriotisme, de vanité et d'un vague et mystique désir de perfection chrétienne, qui inspire chaque année d'abondantes libéralités et de nobles fondations. Aussi longtemps que tout ceci subsistera aux États-Unis, nous y reverrons, quel que soit le parti qui gouverne, presque assurément les mêmes choses: une faible armée, une marine peu considérable, par suite, des impôts modérés et des finances prospères; des richesses énormes, et toutefois le protectionnisme triomphant; l'hostilité contre les étrangers, non pas comme nation — on n'y craint et par conséquent on n'y hait personne — mais comme capitalistes et comme travailleurs ; les luttes de classe à classe, de race à race, de couleur à couleur, tempérées toutefois par des générosités spontanées et des bienveillances imprévues; enfin des batailles politiques d'une violence inouïe, qui pourtant ne révolutionnent ni le gouvernement ni la politique, et des réformes impatiemment attendues, réalisées sans impatience.

I. — *Politique intérieure.*

§ I. *L'élection présidentielle; le 51e congrès; le personnel du nouveau gouvernement : les fonctionnaires; le spoils system et civil service.* — L'année 1889 a vu renouveler tout le personnel gouvernemental de l'Union. Le 4 mars, le 50e congrès, dont on a dit qu'il était à la fois très affairé et très incapable (1), a clos sa deuxième et dernière ses-

(1) Il avait été, pendant la durée de cette législature, présenté dans les deux Chambres 17,059 projets de loi ou résolutions jointes; 12,659 *bills* et 268 *joint resolutions* à la Chambre des représentants; 3,988 *bills* et 144 *joint resolutions* au Sénat. Sur ce nombre,

sion, et M. Harrison a remplacé M. Cleveland à la Maison-Blanche. Il avait été élu le 6 novembre 1888, par les délégués nommés à cet effet, par 233 voix contre 163 (5,441,923 votes contre 5,536,524 donnés au candidat démocrate). Pour la première fois depuis vingt ans, le Pouvoir exécutif a eu la majorité dans les deux Chambres; faible majorité d'ailleurs: deux voix au Sénat et trois à la Chambre des représentants.

Le principal membre du cabinet de M. Harrison est M. James Gillespie Blaine, secrétaire d'État. M. Blaine est né le 31 janvier 1830; sa famille est d'origine écossaise ou irlandaise. En 1853, il était éditeur du *Kennebec Journal;* plus tard, il dirigea le *Portland Advertiser;* en 1862, le district de Kennebec l'envoya au congrès; il entra au Sénat en 1876 ; il y prit une place considérable et fut *speaker* des 41e, 42e et 43e congrès. Dès 1876, il avait été candidat à la présidence ; il le fut encore en 1880; par deux fois, on lui préféra M. Hayes et M. Garfield. En 1878, il fut secrétaire d'État dans le cabinet de son heureux rival, M. Garfield, comme il l'est, en 1890, dans le cabinet de M. Harrison ; et l'on retrouvera, dans sa présente administration, plus d'une mesure dont la conception remonte à dix années en çà.

Les autres membres du cabinet sont MM. William Windom, secrétaire du Trésor; le colonel Redfield Proctor, à la Guerre; Benjamin F. Tracy, à la Marine; John Willock Noble, à l'Intérieur; John Wanamaker, aux Postes; William Henry H. Miller, Attorney genéral ; enfin Jeremiah Rusk, à l'Agriculture. M. Windom a appartenu, avec M. Blaine, à l'administration du président Garfield ; il y était déjà chargé des finances ; M. Tracy est un avocat de réputation, il a été maire de Brooklynn. M. John Wanamaker est fils d'un briquetier ; il a fondé une maison de confections, grandi par la philanthropie

1,791 furent transformés en lois, dont les deux tiers concernaient des intérêts privés : pensions, etc.; 146 ont été suspendues par veto du président.

(*Young men's Christian association*), et conquis son poste actuel par ses libéralités envers la caisse républicaine pendant la dernière élection. Les autres n'appellent pas de mention particulière: ce sont des *farmers*, des hôteliers, des avocats, qui se sont poussés dans le monde. Détail à noter : presque tous ont été généraux pendant la guerre civile (1).

A la suite d'une lutte électorale excessivement chaude, la nouvelle administration a procédé à l'épuration du personnel. Ces termes, toutefois, donnent une idée inexacte de ce qui se passe de l'autre côté de l'Atlantique. Épuration implique l'idée d'un choix : là-bas, on balaie tout, non seulement dans les services qui intéressent la politique intérieure, mais même dans les services techniques, même dans la diplomatie. C'est le système qu'on a qualifié de *spoils system*. Mais ce terme lui-même est encore décevant. Il ferait croire qu'il faut nécessairement une victoire de parti pour motiver dans l'administration des licenciements et des nominations. Assurément, quand il arrive que les républicains ont battu les démocrates, et réciproquement, le chassé-croisé est plus facile ; mais cette condition n'est pas indispensable. Tout nouveau président doit des places à ceux qui l'ont aidé. Ces places, il se les procure ordinairement en chassant les titulaires actuels ; tant mieux si ce sont des ennemis, tant pis si ce sont des amis. C'est ainsi qu'en 1889, les républicains victorieux ayant constaté dans l'administration des douanes et des postes, la présence d'anciens fonctionnaires qui dataient de M. Garfield, en ont été plus irrités encore que surpris, et ont, sans aucun scrupule, chassé ces intrus, alléguant qu'ils devaient être de faux républicains, pour avoir su se concilier l'amitié des démocrates.

On conçoit — et chaque parti, pendant la lutte élec-

(1) Dans le Sud, un phénomène inverse se produit. Les *colonels* de la guerre disparaissent de la scène politique, et ce sont des hommes de trente-cinq à quarante ans qui occupent presque toutes les fonctions électives.

torale, le proclame hautement — quel préjudice ces bouleversements causent aux affaires publiques. Pour y parer, dans une certaine mesure, on a imaginé d'exiger des candidats à diverses fonctions, des connaissances attestées par des examens. Mais les services ainsi protégés sont peu nombreux : les ministères à Washington, les douanes, les postes, le service postal sur les chemins de fer, et, dans chacun d'eux, quelques « directions » seulement, qui comprenaient au total, en 1889, un peu plus de 28,000 fonctionnaires. Sous l'administration de M. Cleveland, il semble qu'en dépit de quelques abus retentissants, on ait volontiers respecté et même étendu les règlements du *civil service* ; car, en 1883, époque où ils entrèrent en vigueur, ils s'appliquaient, non pas à 28,000, mais seulement à 14,000 personnes. M. Harrison, à son tour, pendant sa campagne présidentielle, et dans son message inaugural, s'était montré grand partisan du *civil service* ; révocations et nominations devaient se faire dans un esprit de justice et de légalité. « D'avoir servi honorablement son parti, disait-il, ce ne sera pas à mes yeux une cause de disqualification. J'attends des ministres, des chefs de bureau et de tous autres fonctionnaires publics intéressés dans la question, qu'ils appliquent la loi du *civil service* intégralement et sans faiblesse. Il y a là un devoir évident. J'espère même faire davantage et pousser plus loin cette réforme. »

Effectivement, pour les fonctionnaires du *civil service* même, le Président prit à cœur de faire des choix excellents. De plus, sous son impulsion et sous celle des nouveaux directeurs, la commission spéciale, chargée de contrôler ce service, réalisa (25 mai) une innovation considérable : elle décida que la liste des éligibles aux fonctions qui relèvent du *civil service* serait rendue publique. Mais, malgré des résolutions si sages et de si équitables mesures, M. Harrison, soit faute de se sentir soutenu par l'opinion publique, soit faute d'énergie personnelle, M. Harrison ne fut pas maître des appétits de ses partisans. Pour les satisfaire, il fallut faire des vides.

On y procéda avec brutalité et cynisme (1). Il est à remarquer que la presse obtint quelques-uns des emplois les plus considérables. L'éditeur du *New-York Tribune*, M. Whitelaw-Reid, fut nommé ministre à Paris; M. Allen Thorndike Rice (mort le 16 mai), éditeur du *North American Review*, ministre à Pétersbourg; l'éditeur du *Commercial Gazette*, de Cincinnati, M. Murat Halstead, ministre à Copenhague; l'éditeur du *Northwestern*, d'Oshkosh, ministre à Lima; l'éditeur du *Journal of Indianopolis*, M. John C. New, consul général à Londres, etc.

La carrière administrative, on le devine aisément, n'offre, dans ces conditions, qu'une médiocre sécurité. Aussi ne faut-il pas s'étonner si les hommes de conscience et de mérite s'en détournent de plus en plus. Un auteur considérable a dit, très justement, qu'aux États-Unis les grands talents ne se rencontrent ni dans la politique, ni dans l'administration, mais dans les affaires. Il faut ajouter que souvent ceux qui se sont fourvoyés dans l'une ou l'autre, se hâtent d'en sortir. Il n'est pas rare, il est même assez fréquent de voir des fonctionnaires de l'ordre le plus élevé quitter leurs fonctions pour entrer dans les affaires. Des juges, élus ou même nommés par l'Exécutif, démissionnent pour se faire inscrire au barreau; des fonctionnaires, de l'ordre financier notamment, entrent dans la Banque. C'est ainsi que, depuis ces dernières années, sur cinq contrôleurs de la circulation monétaire,

(1) *Département des postes*. A M. J. T. Loving, à Richmond. « En réponse à votre demande, j'ai à vous dire que votre renvoi du service n'a été motivé par aucun manquement qui vous soit imputable, ou par aucune raison qui puisse entacher votre caractère, ou votre qualité de citoyen. Les raisons de votre renvoi, sont d'une nature purement politique. Très respectueusement J. L. Bell, directeur général. »

Palais exécutif, juin 13, 1889. A M. Edouard C. Wall, à Milwaukee. « Vous êtes, par les présentes, déchargé des fonctions de collecteur du revenu intérieur, pour le premier district du Wisconsin. Cette mesure prendra effet du jour de la nomination et désignation de votre successeur. Benjamin Harrison. »

on en a vu trois, dont les talents étaient hautement appréciés, et avant eux le trésorier et le sous-trésorier des Etats-Unis, quitter leurs situations pour celles de directeurs dans des sociétés de crédit ou d'assurance. Un avocat distingué est nommé juge fédéral de district, et accepte : on l'en félicite comme d'un acte héroïque. Il faut ajouter, d'ailleurs, qu'à ce motif principal de leur conduite, l'instabilité des fonctionnaires de tous grades, s'en joint un second : la modicité des traitements. Le Président reçoit 50,000 dollars; les ministres, 8,000; les directeurs de ministère, ordinairement 4,000; les contrôleurs du Trésor, 5,000; les juges, de 6,000 à 15,000. Sans doute, cette modicité s'explique facilement par des considérations historiques et sociales. Mais, dans un pays où les grosses fortunes ne sont pas rares, et où la vie est très chère, elle met les fonctionnaires dans un état fâcheux d'infériorité et les contraint à abandonner l'administration pour des occupations plus lucratives.

A cet esprit d'économie, il faut — pour en terminer avec le *spoils system*, dont il est une conséquence naturelle — opposer le gaspillage des deniers publics dans un intérêt purement électoral. On le retrouve dans mainte et mainte mesure émanant soit du Pouvoir Exécutif, soit, plus souvent encore, du Congrès; mais l'exemple le plus curieux se rencontre dans les pensions militaires. Il ne s'agit pas, bien entendu, des pensionnés de l'armée régulière, le nombre en est bien faible, mais de ceux de l'armée de la Guerre Civile. On peut dire, sans exagération, que toute blessure, toute incapacité de travail, plus ou moins authentiquement contractée au service, a valu une pension à celui qui en était atteint. En 1872, le chiffre de ces pensions s'élevait à 30 millions de dollars. C'était la période héroïque : elles étaient des titres d'honneur et on ne les prodiguait pas. Mais, depuis lors, elles ne sont plus que des secours en argent, et tout le mon y a droit, ceux-là surtout qui n'en ont aucun. Moins reste de volontaires, plus les pensions augmentent. (en a accordé à tort et à travers, si bien que le derni

président, M. Cleveland, a dû, en plus d'une occasion, frapper de son veto ces générosités démoralisatrices (1). Mais le Congrès, appuyé sur les convoitises des électeurs, est plus puissant que lui. Les pensions, en 1880, se sont élevées à 56 millions de dollars ; en 1888, à 88,400,000 ; on les estime, pour 1889-90, à 95 millions. Et cette estimation semblera modérée, si on lit le message du 4 décembre 1889. M. Harrison y réclame le droit aux pensions pour tous ceux qui sont devenus incapables de gagner leur vie, soit parce qu'ils ont été blessés pendant la campagne, soit parce qu'ils y ont usé leur énergie et ne sont plus de force aujourd'hui à lutter contre les hasards malheureux de la vie civile. Avec de pareilles intentions, on peut aller loin et ruiner des finances, même aussi solidement établies que le sont celles des États-Unis.

§ 2. *Les finances publiques ; l'activité économique du pays ; le protectionnisme.* — Si l'on veut d'un mot caractériser exactement la situation des finances américaines, il faut inscrire en tête de ce chapitre : excédent ; excédent permanent, grossissant, embarrassant.

Dans l'année fiscale 1888-1889, les recettes de tous genres de l'Union (2) se sont élevées à 387 millions de

(1) Parmi les lois qu'a suspendues le veto du Président, nous en remarquons deux attributives de pensions. Le titulaire de la première, était la veuve d'un volontaire. Son cas était douteux : on objectait qu'elle s'était remariée, ce qui lui enlevait tout droit à la pension ; mais ses défenseurs niaient qu'elle eût contracté un second mariage ; elle s'était seulement prostituée à tout venant, sans, toutefois, qu'aucune de ses liaisons eût duré assez longtemps, pour être réputée, aux termes de la loi de son État, convertie en union légitime, — Une autre était attribuée à un prétendu volontaire. Il n'avait pas fait un seul jour de service ; il n'avait pas quitté l'État où on l'avait enrôlé ; il avait seulement abandonné illégalement son régiment, et, pendant le temps de sa désertion, fait une chute qui le rendait incapable de tout service. C'est là-dessus que s'appuyaient ses amis pour demander et le ıgrès pour lui voter la pension.

2) Chaque État, naturellement, a ses finances propres ; queles-uns, en ont de peu prospères, avec des impôts fort lourds les dettes assez compromises. V. *Bibliographie, Finance staics.*

dollars. Elles proviennent, pour 224 millions, des douanes; pour 131, des impôts intérieurs, et pour 32, de sources diverses. Les dépenses ont atteint 329 millions de dollars. Mais c'est là le chiffre des dépenses totales ordinaires et extraordinaires. Les dépenses ordinaires n'ont été que de 282 millions. La différence représente les sommes consacrées à l'amortissement. Mais non pas toutes ces sommes ; celles-là seulement qui sont nécessaires au fonctionnement du *Sinking Fund Act*, environ 47 millions de dollars chaque année. En dehors de ces 47 millions, il a été, dans la seule année 1888-1889, consacré à l'amortissement, que j'appellerai facultatif, plus de 90 millions. Et il en est ainsi depuis plusieurs années. Aussitôt après la guerre, les Etats-Unis se sont mis à amortir tout ce qu'ils ont pu de leur dette; aujourd'hui, ils ne peuvent plus aller aussi vite. Ce n'est pas l'argent qui leur manque ; c'est qu'il n'existe plus de titres légalement remboursables ; aucun porteur ne veut accepter le remboursement de titres qui ne seront amortissables au plus tôt qu'en 1891 et qui rapportent de 4 à 6 p. 100; il a donc fallu, pour en pouvoir acheter dès 1888, offrir aux créanciers de l'Etat jusqu'à 30 et 40 francs de prime pour 100 francs. Et il en va ainsi depuis plus de trois ans.

Cet acharnement à amortir s'explique: le Trésor encaisse chaque année 50 à 60 millions de dollars au-delà, non pas seulement de ce qu'il lui faut, mais de ce qu'il peut dépenser. En vingt-deux ans, du 30 juin 1865 au 30 juin 1887, l'excédent des recettes sur les dépenses a été de 1,491 millions de dollars; en 1887-1888, il a été de 60 millions, et en 1889-1890, de plus de 57; pour 1889-1890, bien qu'il y ait, de tous côtés, une tendance à augmenter les dépenses de l'État, on l'estime encore à 43. Les impôts créés dans la pénurie de la Guerre Civile sont devenus, avec la présente abondance, extrêmemen productifs ; on les a bien remaniés et réduits, il y quelques années, mais les excédents n'ont pas tardé reparaître. L'Etat encaisse trop d'argent. La monnai

métallique, au grand préjudice du commerce, va s'entasser dans les caves du Trésor ; on redoute toujours une crise monétaire ; on craint, pour la saine gestion des finances, l'espèce d'enivrement que peut produire sur le gouvernement la disposition de prodigieuses richesses toujours renaissantes. On cherche à arrêter cette marée montante. Mais elle n'est que la conséquence et d'ailleurs qu'une partie de la prospérité du pays, et cette prospérité augmente sans cesse.

Les *clearings* ont constaté, en 1889, des opérations s'élevant à 49 milliards; c'est là le chiffre d'une année normale, sans spéculations folles comme en 1883, où elles s'étaient élevées à 63 milliards; c'est l'indice d'un progrès régulier et raisonnable depuis 1878, où elles étaient seulement de 28 milliards (1). L'agriculture a obtenu, dans les deux dernières années, des résultats plutôt médiocres, mais on connaît ses succès dans toutes les branches depuis dix ans ; la détresse de l'agriculture européenne, et française en particulier, leur est pour partie attribuable. L'industrie prend un essor puissant: sur 430 millions de tonnes de charbon extraites dans le monde entier, en 1888, 130 l'ont été dans les seuls États-Unis ; et la métallurgie, fonte, fer, acier même, suffit maintenant à la consommation du pays. Les chemins de fer comprennent plus de 1,400 compagnies réduites, pour le service de l'exploitation, par suite de fusions, de syndicats, etc., à 700; la longueur des divers réseaux, de 217,000 kilomètres, en 1886, est passée, en 1889, à 250,000 environ. Le commerce extérieur, qui atteignait 1,132 millions en 1874, 1,169 en 1878, 1,521 en 1882, période de spéculation, et 1,346 en 1886, a dépassé, en 1888, 1,410 millions de dollars. Enfin, les affaires en tous genres ont

(1) Pour comprendre la signification des chiffres des clearings, faut connaître d'une part le développement qu'a pris la spécula- »n dans toutes les classes de la société, et d'autre part l'organisation des banques, l'usage des chèques et le système des *clearings* x Etats-Unis. V. Bryce, *op. cit.* III, 417 et l'article *Compensation*, »uveau *Dictionnaire d'économie politique*.

pris un développement immense, peut-être même excessif, puisqu'il a donné naissance à ces *trusts* (syndicats) dont on a tant parlé et contre lesquels la législation de plusieurs États prend ou tend à prendre des mesures répressives (1).

Voilà, des principales forces productives du pays, un tableau qui n'a rien d'alarmant, au contraire. Ce sont cependant cette industrie, ce commerce, cette agriculture, florissants, ou tout au moins vigoureux comme ils sont, qui, par leurs doléances, ôtent au gouvernement toute liberté et le gênent dans les dispositions qu'il voudrait prendre pour réduire les excédents signalés plus haut, ou, comme on dit là-bas, le *surplus*.

Que ce surplus doive être non pas maintenu et dépensé il n'y a que les pires politiciens (2) pour réclamer un aussi effroyable gaspillage — mais supprimé à l'avenir ou tout au moins réduit par suite d'une diminution des impôts, cela ne fait aucun doute. La seule question porte sur le choix de ces impôts. Ce ne peuvent être que les droits de douane ou les taxes sur le tabac et les spiritueux. Dégrever les spiritueux dans un pays où, de toutes parts, — nous le verrons plus loin, — on combat en faveur de la tempérance, cela semble paradoxal. Dégrever le tabac, tandis que des objets de première nécessité restent

(1) Notamment dans les Etats d'Ohio, Minnesota, Pensylvania, Kansas, New-York, etc. Ces lois ou projets de loi sont en général excessifs comme répression et, par suite, peu pratiques.

Aux *trusts*, on pourrait, sans trop de complaisance, assimiler les ententes entre compagnies de chemins de fer. La loi fameuse, *Inter state commerce Act* (V. notamment, Bryce, III, 403-405), dont nous ne pouvons même pas indiquer ici le but et l'esprit, a eu, entre autres objectifs, celui d'y mettre fin dans la limite du possible. A cet égard, on peut la rapprocher des dispositions législatives dirigées contre les *trusts*.

(2) A propos de ce mot dont on abuse aujourd'hui, observons qu'il est, comme la chose, de date récente. C'est donc un anachronisme que de parler, comme le font cependant d'excellents auteurs, de politiciens du temps de Washington. A cette époque il n'y avait pas, sauf exception, d'hommes vivant uniquement de la politique ou en ayant besoin pour vivre.

taxés, cela paraît injuste et même ridicule. Restent donc les douanes. M. Cleveland, signalant au Congrès, en décembre 1888, la nécessité de réduire le surplus, concluait à un abaissement des tarifs douaniers ; mais il rencontra une opposition formidable. C'est sur cette *plate-forme* que s'engagea la lutte électorale. Le parti du libre-échange, dans le sens restreint qu'il faut, aux États-Unis, donner à cette expression, fut battu. M. Harrison, champion du protectionnisme, triompha. Dans ses discours, durant la campagne, dans sa déclaration à la Convention républicaine, dans son message inaugural, pas une fois il n'a manqué d'affirmer l'utilité et la légitimité d'un tarif protecteur. Et cependant, telle est l'efficacité du pouvoir et de ses responsabilités pour corriger les opinions extrêmes, que dans son message du 4 décembre 1889, il a dû, tout en se réclamant du système protecteur, et en promettant le dégrèvement du tabac et des alcools employés dans l'industrie, conclure à la nécessité de reviser les tarifs et d'admettre en franchise un certain nombre d'articles.

Cela a soulevé, surtout dans le camp républicain, les plus vives protestations. S'il est, en effet, aux États-Unis un sentiment qui rencontre, je ne dis pas l'unanimité, mais au moins une très forte majorité, c'est celui de la nécessité de la protection des intérêts matériels du pays.

Mais ce sentiment est en soi fort complexe. Il se rattache au socialisme d'État, dont le protectionnisme n'est qu'une forme, et peut alors prétendre à l'indulgence, comme toutes les erreurs de bonne foi ; mais il se rattache aussi, chez quelques-uns, à des conceptions assez basses : désir de réussir à tout prix, fût-ce aux dépens de ses concitoyens, irritation contre tous les obstacles, envie contre tous les rivaux. Et il prend alors les formes les plus diverses et les moins excusables.

L'industrie veut être protégée. C'est sa thèse depuis les années. Depuis des années aussi, tous les gouvernements, même les plus protectionnistes, lui ont demandé certaines concessions ; la plupart ont échoué.

Sous l'administration de M. Cleveland, et, en 1889, sous celle de M. Harrison, des projets de loi intéressants, mais trop longs pour être analysés ici, connus, d'après leurs auteurs, sous les noms de *Bill Mills* et *Bill Cowles* ont, comme tant d'autres avant eux, échoué, soit à la Chambre, soit au Sénat, bien qu'ils eussent eu soin de lier à l'admission en franchise de divers articles la réduction des taxes intérieures sur le tabac et sur les spiritueux employés dans l'industrie.

L'agriculture, jusqu'ici libre-échangiste, veut être protégée, moins contre l'Europe que contre l'Amérique du Sud. Depuis la réunion à Washington du Congrès des nations américaines, le *Pan american*, comme on l'appelle, qui, tout le monde le sait, ne peut amener de relations commerciales entre les deux Amériques que si les États-Unis ouvrent leurs portes à certains produits du Sud, l'agriculture dresse l'oreille. Le sucre et la laine veulent qu'on maintienne leur tarif; les agriculteurs forment des unions défensives (*Farmer's alliance*); ils tiennent des congrès de protestation; le Gouvernement cède naturellement, et, tandis que M. Blaine convoque et, depuis le 16 novembre, tient réunis à Washington les délégués de toute l'Amérique pour rechercher les moyens de développer le commerce du continent, son collègue, M. Rusk, promet aux agriculteurs et réclame du Congrès des mesures protectrices contre les produits rivaux du Sud et du Centre.

Une fois entré dans cette voie, on ne s'arrête plus. Si l'État a pu, par une mesure législative, enrichir certaines catégories d'industriels, pourquoi s'en tenir à ceux-là seulement? pourquoi n'en pas enrichir d'autres? Et voici les propriétaires de mines d'argent qui, à leur tour, réclament son appui. Contre l'étranger? non pas; et voici une première déviation. Contre personne; contre les faits. L'argent, qui a valu 60 pence, n'en vaut plus que 42; mais les cours se relèveraient peut-être si l'État frappait de la monnaie d'argent. Aux termes d'une loi, vieille déjà de treize ans, le *Bland Bill*, il achète chaque

mois de l'argent pour une somme de 2 millions de dollars et le convertit en monnaie. Il existe actuellement pour 344 millions de dollars environ. Là-dessus, 284 millions restent dans les caves du Trésor et circulent sous forme de certificats, 60 millions seulement circulent en nature : cette monnaie n'a pas la faveur du public. N'importe ! le *Bland Bill* donne au Gouvernement la faculté de porter ses achats mensuels de 2 à 4 millions, et l'on mène une très vigoureuse campagne pour le contraindre à user de cette faculté. Le Président, qui, avant son élection et pendant la campagne, patronnait fortement cette politique, la combat aujourd'hui. Dans un passage de son dernier message, il déclare que ce serait une folie coupable ; qu'il ne déchaînera pas sur son pays un pareil fléau. Mais qui sème le vent récolte la tempête. Il n'est pas sûr que M. Harrison soit écouté du Congrès.

C'est encore le même esprit — désir de luxe, avidité, impatience de toute concurrence, — qui a inspiré, dans la législation soit de l'Union, soit des États, les mesures relatives aux Indiens, aux Chinois, aux immigrants, et enfin aux étrangers propriétaires de biens fonciers. Nous ne pouvons, si intéressantes qu'elles soient, entrer dans le détail de chacune. Nous en dirons seulement l'esprit général.

Les États-Unis ont tenu, depuis vingt ans, les yeux fixés sur l'Océan Pacifique. Pour peupler, défricher, coloniser les immenses solitudes qui les en séparaient, ils ont fait appel au monde entier. L'Europe leur a envoyé, jusqu'à l'heure présente, 14 millions d'émigrants et de très nombreux capitaux. La tâche a été commencée par les deux bouts, par les Chinois à l'Ouest, par les Européens à l'Est. Aujourd'hui que la population atteint environ 70 millions d'habitants, et que la richesse publique st immense, les auxiliaires de la première heure ne sont lus nécessaires, ni même utiles : ils sont redoutés. Au ieu de favoriser l'immigration, on la combat. On préend choisir ses émigrants. On chasse les Chinois, et 'on arrête les Européens, soit indigents, soit appelés par

« contrats spéciaux », soit suspects dans leurs opinions aujourd'hui politiques, demain religieuses. A cet effet, des projets de loi sont étudiés et aboutiront probablement devant le 51e Congrès.

Ce n'est pas tout. Même en arrêtant le flot des immigrants, on commence à se sentir à l'étroit. Le temps est passé où l'on chantait : « Notre oncle Sam qui nous donnera à tous une ferme. » Cette ferme, il faut l'aller chercher trop loin, dans l'Alaska par exemple. Ailleurs, dans ce qu'on appelait autrefois le *Far West*, il ne reste plus guère de terre sans maître. Où s'étendre ? Qui déposséder ? On cherche ; et l'on trouve des étrangers, généralement des Sociétés, acquéreurs, en vertu de contrats déjà anciens, d'immenses propriétés foncières, et des Indiens, possesseurs, par contrats également, de territoires considérables.

Ces territoires ou *Réserves* embrassent 112 millions d'acres, soit, pour chaque Indien, 450 acres, qui demeurent sans culture et sans utilité pour le pays. On négocie avec eux, et, pour des prix variant de 1 à 1 dollar 25 par acre, payable soit en capital, soit en rentes perpétuelles, on obtient, disons de gré à gré, la rétrocession de millions et de dizaines de millions d'acres. C'est ainsi qu'on a acheté, en juillet, 3 millions d'acres aux Indiens Chippewa, de la Réserve appelée *White Earth ;* en août, 11 millions de la grande Réserve des Sioux ; et qu'on a vu, comme à Oklahoma, un *rush* furieux et une effroyable fièvre de spéculation (1).

Les étrangers sont un peu mieux traités. Ce sont des Européens, le plus souvent des Anglais. La plupart des États maudissent, mais sont forcés de respecter, les con-

(1) Les affaires indiennes constituent un service spécial, dépendant du ministère de l'intérieur. Le commissaire actuellem[ent] placé à la tête de ce service, est le général Thomas Morg[an] homme consciencieux et compétent, dont la nomination avait [été] conseillée par l'*Indian-Rights association* et d'autres soci[étés] amies des Indiens. Les agents de ce service ne sont pas toujo[urs] aussi bien choisis, et l'administration s'en ressent. Dans l'État

trats qui les ont rendus propriétaires. Quelques-uns (notamment Iowa) cherchent à les rendre vains. On entrave le droit de ces étrangers de disposer de leurs biens par vente, donation ou succession. Partout, on surveille jalousement leurs placements en domaines fonciers, en établissements industriels, etc.

§ 3. *Législation fédérale; législation des États; réformes prochaines.* — La besogne législative en 1889 n'a pu être très considérable ni au Congrès ni dans les législations des États. C'est ce qui se produit dans toutes les années qui voient le renouvellement du Congrès et l'élection ou l'installation d'un nouveau président. Le 50e Congrès s'est séparé le 4 mars, le 51e ne s'est réuni que le 4 décembre; pendant ces deux périodes ensemble de trois mois, l'activité, finissante de l'un et commençante de l'autre, n'a pu mener à bien qu'un très petit nombre de lois.

C'est pourtant en 1889 qu'a été votée une mesure sans précédent : l'admission dans l'Union, au rang d'États, de trois Territoires : ceux de Montana, Washington et Dakota. L'érection simultanée de quatre nouveaux États (le Dakota a été divisé en deux : Dakota sud et Dakota nord) a rencontré au Congrès de vives résistances. Les uns objectaient leur faible population et le niveau moral assez bas d'une partie de cette population ; les autres auraient voulu faire participer à cette faveur un quatrième Territoire, le New-Mexico, envers qui l'on était lié, depuis le traité de 1858, par une promesse formelle, sous la seule condition que sa population fût suffisante. Après diverses alternatives, le bill fut enfin adopté dans les deux Chambres, le 20 février 1889 ; le

New-York, par exemple, la situation des Réserves est non seulement peu satisfaisante, mais positivement mauvaise. On compte beaucoup sur l'éducation pour faire des Indiens, selon le vœu du président, « des citoyens ». L'Union entretient pour les jeunes Indiens, des écoles fréquentées par 1,500 élèves, qui coûtent 1,200,000 dollars. Le nouveau commissaire compte les développer notablement.

15 avril, des élections eurent lieu pour nommer dans chacun des futurs États des Conventions provisoires chargées d'élaborer une constitution ; le 14 mai, ces Conventions se réunirent, et, dans les premiers jours de novembre, M. Harrison a proclamé l'existence légale des États nouveaux. Par ce fait, il ne reste plus aujourd'hui que sept Territoires: Nouveau-Mexique, Arizona, Idaho, Wyoming, Utah, Alaska, Territoire Indien, et le District de Colombie, qui a, dans l'Union, une situation toute particulière.

Après cette mesure considérable, citons-en d'autres moins importantes : loi du 11 février, élevant au rang de de ministère la direction de l'agriculture, dont le premier titulaire a été M. Norman J. Colman, directeur depuis 1885 ; loi relative au onzième recensement, qui doit se faire en 1890, et aux recensements suivants ; loi répartissant entre les divers États une somme de 17 millions de dollars qui provenaient d'impôts directs levés en vertu d'une loi de 1861. Mais le Président a, le 2 mars, apposé son veto sur cette loi, qu'il qualifie d'inconstitutionnelle. Le Sénat a, séance tenante, passé outre; la Chambre des Représentants n'a pas encore pris de décision.

De cette loi, devenue vaine, il faut rapprocher un certain nombre de projets de loi discutés dans l'une ou l'autre Chambre, mais qui n'ont pu, pour différents motifs, être votés et amenés à perfection : Traité d'extradition avec l'Angleterre, rejeté au Sénat le 1er février (adopté, depuis lors, dans les premiers jours de 1890) ; bill érigeant en Territoire le district d'Oklahoma, situé dans la moitié occidentale du Territoire Indien ; bills tendant à dénoncer et à contrôler l'immigration ; consacrant 12 millions de dollars à l'amélioration des ports et cours d'eau ; organisant le contrôle fédéral sur les élections au Congrès; sur l'enseignement public (*Blair Education Bill*) ; élevant au rang d'ambassadeurs les ministres à Londres, Paris, Berlin et Saint-Pétersbourg ; *joint resolution* tendant à préparer, si le gouvernement y est

invité, l'union commerciale avec le Canada, etc., etc.

Dans la législation des États, les plus importants changements se rencontrent en matière électorale. Dans les États de Rhode Island, Wisconsin, Tennessee, Montana, on a adopté des dispositions qui se rapprochent beaucoup des lois australiennes. Dans l'Indiana, on a remanié les districts électoraux; chaque salle de vote ne devra servir qu'à 250 électeurs au plus; ceci, pour parer, dans la mesure du possible, aux fraudes signalées. La même loi permet à toute personne, dont on a cherché à influencer le vote, de poursuivre l'auteur de la tentative de corruption, et de le faire condamner à des dommages et intérêts dont le maximum est fixé à 500 dollars. Dans le New-Hampshire, on a modifié la constitution sur divers points : réunion de la législature en janvier au lieu de juin, pour permettre de nommer en temps voulu les sénateurs et empêcher que, de mars à juin, il n'y ait une interruption dans la représentation de l'État au Sénat des États-Unis ; un traitement fixe est accordé aux membres de la législature au lieu d'une indemnité quotidienne, etc.

Beaucoup de législatures se sont aussi occupées de la question connue sous le vocable de « *Temperance Reform* ». Depuis plusieurs années, à la suite d'une campagne, qui dure encore, conduite par les Sociétés de tempérance, avec l'aide de pasteurs et de gens, surtout de femmes du monde, on a entrepris d'amener une diminution dans la consommation des liqueurs. Deux systèmes, en général, se sont partagés la faveur des réformateurs : défense absolue, sauf aux pharmaciens, de vendre des spiritueux dans l'État (car ce n'est pas là matière à législation fédérale), ou relèvement considérable du prix des licences pour les débitants. Ce dernier système tend à se généraliser (1). En 1889,

(1) Le collecteur du revenu intérieur dans l'Iowa a déclaré que la nouvelle loi restrictive (élévation du chiffre des licences), avait augmenté le débit des liqueurs. Pendant l'année fiscale, il

l'État d'Indiana a adopté une loi élevant de 100 à 150 dollars le prix de ces licences. Celui de New-York a établi des séries de prix suivant l'importance des localités : de 300 à 500 dollars dans les villes, de 100 à 200 dans les villages ; mais la loi, votée le 25 avril par le Sénat, a été suspendue par un veto du gouverneur. L'interdiction de vendre les spiritueux, la « prohibition », comme on dit, est assez fréquemment insérée, par voie d'amendement, dans les Constitutions. Dans les États de New Hampshire, de Connecticut, de Pensylvanie, de Rhode Island et de Massachussets, de semblables amendements, proposés en avril dernier, ont été rejetés par le peuple. Ils ont, au contraire, triomphé dans les deux Dakota.

II. — *Politique extérieure.*

Les États-Unis n'ont pas en Amérique, de voisins gênants ; leurs relations avec l'Europe sont assez banales ; leur politique extérieure est donc peu mouvementée. Toutefois, elle n'a pas laissé de présenter divers incidents ou complications. La plupart, à dire vrai, n'ont et surtout ne gardent qu'un intérêt médiocre. Les autres, plus importantes, doivent plus tard reparaître devant nous. Nous pouvons donc les exposer assez brièvement.

Europe. — Du côté de l'Europe, se sont élevées certaines difficultés relatives à des questions soit d'immigration, dont nous avons suffisamment parlé, soit de naturalisation. Des Européens passent aux États-Unis, échappent dans leur pays, à l'obligation du service militaire, puis se hasardent quand ils se croient couverts par la prescription, à retourner, pour plus ou moins de temps, dans leur ancienne patrie. Invariablement celle-ci, que ce soit l'Allemagne, l'Italie ou la France, les fait

lui a été demandé 232 licences de plus que dans l'année précédente. Dans d'autres États, on a, au contraire, obtenu par une semblable législation, une diminution notable de la consommation.

arrêter. Ils se réclament alors du gouvernement des États-Unis. De là, échange de correspondances, qu'on trouvera dans les recueils spéciaux. La question de droit n'est pas encore résolue et exigera évidemment des accords formels et précis, au lieu de simples renvois aux règles ordinaires du droit des gens.

Avec l'Allemagne et l'Angleterre, il a fallu s'occuper de la situation respective des trois puissances aux iles Samoa. Toutes trois y ont des intérêts. Des troubles se sont produits; des chefs indigènes ont été renversés et remplacés par d'autres, non moins instables. Une première conférence des intéressés s'était réunie à Washington en 1887; les négociations n'ont pas abouti; en 1889, à la suite de troubles nouveaux, nouvelle conférence, à Berlin cette fois, où l'on a élaboré un traité : on n'en connaît pas encore exactement les termes; M. Harrisson, dans un message au Congrès, dit seulement que l'on a pris pour base : « le maintien des droits et intérêts des indigènes aussi bien que des puissances signataires du traité. » (V. *Samoa*, à l'Océanie.)

Avec l'Angleterre seule, l'affaire Sackville. Au cours de la dernière campagne présidentielle, lord Sackville-West, ministre d'Angleterre à Washington, avait, sur la demande confidentielle d'un soi-disant Anglais naturalisé Américain, commis l'imprudence de donner par écrit son avis sur le vote à émettre en faveur d'un des candidats en présence. La lettre fut publiée; devant le scandale qui en résulta, le gouvernement anglais dut remplacer son représentant par Sir Julian Pauncefote.

Extrême-Orient — En Orient, le gouvernement de Washington s'efforce de se créer une situation considérable. Dans tous les actes publics et notamment dans les messages du Président, il affecte envers la Chine une considération et une sympathie, qui contrastent trop avec lois édictées contre les Chinois. Toutefois, et malgré s contradictions, il n'est pas douteux que, les rivaés européennes aidant, cette conduite habile ne porte ıelque jour des fruits. Avec le Japon, près duquel les

États-Unis sont particulièrement influents, il a été négocié un traité (non encore ratifié) dans lequel, avant toutes les autres nations, l'Union lui donne cette preuve de confiance de renoncer à toutes les garanties antérieurement stipulées en faveur de ses nationaux et de s'en rapporter à la sagesse du gouvernement et à la justice de ses lois et de ses tribunaux.

Amérique. — En Amérique, notons une agitation vague en vue d'une union commerciale (sous une forme encore indéterminée) avec le Canada, et la réunion, à Washington, en octobre, d'un Congrès des nations américaines, avec ce programme: organisation de l'arbitrage; union douanière, ou du moins, adoption des mesures les plus propres à rapprocher les deux parties du continent et à développer leurs échanges. Ses travaux ne sont pas encore terminés.

La question capitale a été celle des pêcheries dans l'océan Atlantique et dans la mer de Behring. Il serait téméraire de vouloir dès à présent l'exposer dans tout son développement: des brochures privées ou officieuses, des articles de journaux, des correspondances tronquées ou les passages discrets de discours officiels sont tous les documents dont on dispose aujourd'hui. Ils ne permettent pas de bien saisir les arguments mis en avant et de part et d'autre. Au surplus, l'affaire n'est pas vidée. Nous aurons à en reparler l'année prochaine. Bornons-nous à dire que les États-Unis et le Canada prétendent, dans l'Atlantique et surtout dans les baies étroites et profondes qu'il découpe le long des côtes, à un privilège exclusif de pêche pour leurs nationaux, sur une étendue qu'il serait délicat de vouloir délimiter, mais qui, ni aux États-Unis, ni au Canada, ne se confond toujours avec la mer territoriale. De là, de part et d'autre, poursuite des pêcheurs de nationalité étrangère, saisie d leurs bateaux, et même refus des devoirs les plus élé mentaires de l'humanité envers des pêcheurs jetés à l côte opposée. Dans la mer de Behring, où les Américain propriétaires de l'Alaska, se présentent comme ayant su

cédé aux droits des Russes, on rencontre des difficultés du même ordre, avec quelques variantes. Cet état de choses date de 1886. Pous y mettre fin, un projet de traité avait été préparé entre les États-Unis et la Grande-Bretagne. Il n'a pas été ratifié par le Sénat américain.

Questions internationales. — Comme questions intéressant toutes les nations, signalons d'abord une conférence maritime, où, avec le concours d'hommes techniques de tous pays, s'élabore, à la suite de collisions déplorables, une sorte de code à l'usage des steamers; et ensuite le projet de loi portant reconnaissance aux États-Unis des droits des étrangers en matière de propriété littéraire, et déterminant à quelles conditions ces droits seraient protégés.

La législation des États-Unis (articles 4948 à 4971 des statuts revisés et loi du 18 juin 1874) n'accorde de protection, en cette matière, qu'aux auteurs citoyens ou résidents des États-Unis, et qu'aux œuvres publiées pour la première fois aux États-Unis. Cette législation rigoureuse et que condamnent les meilleurs esprits de ce pays, l'Europe et plus particulièrement la France et l'Angleterre, ont, dès 1836, tenté, sans résultat, d'en obtenir la modification. En janvier 1886, un projet connu sous le nom de *Bill Chace* fut soumis au Congrès. D'après ce projet, il n'était plus nécessaire, pour être admis à invoquer la protection de la loi, d'être citoyen ou résident des États-Unis. Les droits intellectuels pouvaient donc, en principe, appartenir à des étrangers. Mais il y était mis des conditions extrêmement strictes, si bien que ce bill comptait parmi ses adversaires des partisans résolus de la protection internationale. Aussi fut-il rejeté par le Congrès. Un nouveau projet sera sans doute déposé avant peu.

JOSEPH CHAILLEY.

FAITS ET DATES REMARQUABLES. — Dans ce très étroit ableau, il aurait encore fallu mettre nombre de faits ou e mesures d'un grand intérêt. Cela nous eût entraîné

trop loin. Nous donnerons, du moins, une brève nomenclature des principales.

Questions politiques. — Cessation des pouvoirs de M. Cleveland; inauguration des pouvoirs de M. Harrison (4 mars).

Centenaire de l'inauguration de Washington comme premier président des États-Unis (New-York, 29 et 30 avril, 1er mai).

État de Virginie Occidentale: trois présidents à la fois; M. Goff est élu, mais la législature refuse d'ouvrir et de publier les résultats du scrutin; dans ces conditions, et conformément à la Constitution, M. Carr, président du Sénat de l'État, prête serment comme gouverneur pour remplir la vacance; tandis que le gouverneur en fonctions, M. Wilson, refuse de céder la place sous prétexte qu'il ne lui a pas été donné de successeur. Les tribunaux invoqués ont tranché le débat en sa faveur.

Questions sociales. — *a*) *Travail.* — *Grève* générale des employés de tramways, à New-York; grève partielle à Brooklynn (fin de janvier; dure huit jours). — Grève sur la ligne de Reading (événement considérable, 27 février). — En 1888, il y a eu 650 grèves, comprenant 135,000 ouvriers et 29 *lockouts*.

Réunion à Philadelphie, en juillet, des représentants de l'*American Federation of Labour*, des *Chevaliers du Travail*, du *Brotherhood of Railroad Firemen*, enfin de la *National mutual aid association of Railroad switchmen*. La conférence décida d'envoyer et envoya effectivement des circulaires à tous ceux que l'on pouvait espérer englober dans un grand mouvement en faveur de l'union et de l'organisation des travailleurs.

Exécution des anarchistes à Chicago. L'opinion publique leur est hostile.

b) *Religion.* — Le curé Mac Glynn est excommunié (janvier).

— Les Mormons, malgré une décision judiciaire de cour suprême d'Utah, du 8 octobre, déclarant la dissolution de l'Église, continuent leur propagande av

succès (V. un *Rapport de la Utah Commission*, 27 septembre).

— On institue des poursuites individuelles contre la secte des *Faith Curists,* qui, en cas de maladie d'eux ou des leurs, s'en remettent à Dieu du soin de la guérir.

— Congrès catholique à Baltimore. Centenaire de l'introduction de la religion catholique aux États-Unis; aujourd'hui 10 millions d'adhérents.

c) *Diverses.* — La cour suprême des États-Unis proclame (13 mai) la constitutionnalité de la loi appelée *Chinese Exclusion Act.*

Le jury d'assises, à Charleston, est, dans une affaire, où figure un blanc accusé de meurtre, composé exclusivement de noirs. En 1879, les deux Virginies s'étaient, contrairement à l'article 14 de la Constitution, refusées à permettre le fonctionnement d'un pareil jury (1).

Proclamation du président Harrison, ouvrant à la colonisation le territoire d'Oklahoma, cédé au gouvernement par la tribu des Creeks (27 mars). L'ouverture est fixée au 22 avril.

Rapport du commissaire du Travail sur les divorces (février). De 1867 à 1886, il en a été prononcé 328,716.

Catastrophe de Johnstown (juin).

Le *sugar trust* est déclaré illégal (décision du juge Barrett). De même, le *cotton seed oil trust* (21 juin, Nouvelle-Orléans).

Les poursuites contre des fonctionnaires de New-York, poursuivis pour concussion, sont interrompues devant l'impossibilité d'obtenir des témoignages convaincants.

Dans divers États, les citoyens se réunissent en troupes, sous le nom de *White Caps,* pour rétablir, au défaut de la force publique, la sécurité compromise par les *Black Caps* (février, septembre).

(1) La question des relations de noirs à blancs, dans les États du Sud et de la situation générale des noirs dans l'Union, mériterait une étude particulière. La place seule nous a empêché de la faire ici.

Une pension de 2,500 dollars est accordée à la veuve du général Sherman.

Le fils du président, M. Russell Harrison, est arrêté pour diffamation envers l'ex-gouverneur Crosby (avril).

BIBLIOGRAPHIE DE 1889.

The American Commonwealth, by James Bryce, 3 vol in-8°, Londres, Macmillan; — *Finance statistics of the American Commonwealth*, by prof. Edwin R. A. Seligman Boston, 1889 (*Publications of the American statistical Association*); — *Recueil officiel de tous les traités* ratifiés, depuis l'Indépendance jusqu'en 1889, par John H. Hazwell, chef du bureau des archives au ministère des Etats; — *A library of american littérature*, from the earliest settlement to the present time, 8° compiled, by Edmond Clarence Stedman, vol. VII (1835 à 1860), Webster and C°; — *Aboriginal america*; Narrative and critical History of America, edited by Justin Windsor, tome I, Boston, Hougton; — *Essays of an americanist* (ethnologie), par D.-G. Brinton, in-8, Philadelphie. — *The Beginnings of New-England*, by John Fiske, Boston, Hougton et C° (XII-296 p.); — *The critical Period of american History* (1783-1789), by John Fiske, *ibid.* (VIII-365 p.); — *Cent ans de République aux Etats-Unis*, par le duc de Noailles, tome II, Paris, Calmann-Lévy; — *The Winning of the West*, by Theodore Roosevelt, 2 vol. with maps, 8°, Putnam and sons (XIV-352, et 428 p.); — *History of Pacific states : Oregon*, (1848-1888), II; — *North Mexican States and Texas* (1801-1889), vol. II (XVI-814 p.), by Hubert Howe Bancroft, New-York, Frank M. Derby; — *Mississipi and Mississipians*, by Reuben Davis; Hougton, Boston; — *Record of service of Connecticut men*, during the war of the Rebellion, compiled, by authority of the general assembly; 1885-1889, in-4° (1071 p.) Hartford, Connecticut; — *An introduction to the local constitutionnel History*, of the United States, by Georges F. Howard, Baltimore, John Hopkins, University (XV-526 p. in-8°); — *Washington's Writings*, edited by Worthington, Chauncey Ford, vol. I, 1748-1757; in 8°, 513 p., Putnam et sons; — *Franklin's complete Works*, compiled and edited by John Bigelow, vol. X, 1788-1790, New-York, Putnam; — *The Diary* and *Letters of Gouverneur Morris*, edited by Anne Cary Morris, N.-Y. Scribner's sons 1888, 2 vol. in-8° (604-630 p.); — *Martin van Buren to the End of his public Career*, by Georges Bancroft, 1888, Harper and Bros.

J. C.

MEXIQUE (États-Unis du)

République fédérative, vingt-huit États et trois territoires. Constitution du 5 février 1857. Président : le général Porfirio Diaz (1888-1892); 11,500,000 habitants dont 19 p. 100 de race blanche, le reste indigènes ou métis.

Le budget s'élève en recettes à 164,900,000 francs (valeur nominale) et en dépenses à 160 millions de francs; depuis quelques années, un certain ordre semble régner dans l'administration des finances mexicaines. Elles restent cependant grevées d'une assez lourde dette en deux parties : 300 millions de francs environ à 6 p. 100 dus aux capitalistes anglo-américains, et 500 à 600 millions de francs de dette intérieure. Les plus grosses ressources sont fournies par les douanes, et la plus grosse dépense provient du ministère de la guerre et marine. L'armée active comprend 37,000 à 38,000 hommes de toutes armes, dont 2,300 officiers, soit 1 pour 15 hommes de troupe. La flotte se réduit à 5 canonnières.

Le Mexique s'efforce de compléter son réseau ferré de manière à unir les deux mers par une ligne directe et continue. Plusieurs concessions ont été faites en 1889 à des compagnies étrangères. Pour régler les dettes contractées au sujet de subventions accordées aux compagnies de chemins de fer, le gouvernement a projeté de faire en Europe un grand emprunt de 35 millions de piastres or à 5 p. 100. Une société anglaise travaille au dessèchement des lacs qui avoisinent Mexico. Des concessions de mines de charbon, de fer et de métaux précieux ont été de même consenties à des sociétés étrangères.

Le commerce est alimenté surtout par les richesses métalliques du pays à l'exportation, et par les produits manufacturés d'Europe à l'entrée. La France tend depuis quelques années à développer son chiffre d'af-

faires au Mexique, grâce au nombre assez considérable de commerçants français (plus de 10,000) établis dans le pays. Le système métrique, établi en décembre 1888, sera obligatoire à partir du 1er juin 1891. L'industrie est aux mains des étrangers, surtout des Anglo-Américains. L'agriculture tend à se développer dans le sens industriel (textiles, soies).

En 1889, le pays est resté paisible à l'intérieur, sous la pression d'un gouvernement fort autoritaire. Le seul désordre notable a été causé en septembre par une razzia d'Indiens qui a surpris et massacré dans l'état de Sonora deux compagnies de soldats.

Parmi les réformes préparées par le gouvernement, on peut signaler le projet du ministre de l'instruction publique, M. J. Baranda, en vue d'unifier la législation scolaire, qui dépend actuellement de chaque État.

En ce qui concerne la politique extérieure, le Mexique a signé avec le Japon un traité d'amitié et de commerce négocié sur un pied d'égalité absolue. Au quatorzième congrès mexicain qui s'est ouvert le 2 avril, le président, dans son message, a annoncé la signature d'une convention avec le Guatémala, la négociation d'un traité de commerce avec l'Espagne, et avec la France d'une convention pour l'échange des colis postaux. Le Mexique a conclu avec l'Angleterre un traité de commerce et une convention d'extradition. Il a participé au congrès américain de Washington; enfin, il a signé avec les États-Unis une convention de limites, renouvelant celle de 1882, qui n'a pas été appliquée, et fixant un délai de cinq ans pour le règlement de la frontière commune à l'ouest du rio Bravo du Nord. Au commencement de l'année, le bruit s'était répandu que les États-Unis voulaient acheter la basse Californie. Le ministre des affaires étrangères, M. M-riscal, l'a démenti, en répondant dans la séance congrès du 30 mai à une interpellation du sénat A.-L. Jones.

L. P.

CENTRE-AMÉRIQUE

Les affaires de cette région roulent autour d'une idée qui a donné lieu déjà à bien des difficultés et même à des luttes armées : l'unification en un seul État fédéraliste. Des traités ont été signés dans ce sens, notamment en février 1887 et en novembre 1888, mais ils sont restés lettre morte.

En septembre-octobre 1889, un Congrès nouveau a signé un autre accord en vertu duquel les cinq États de Guatemala, Honduras, Nicaragua, Salvador, Costa-Rica, seraient réunis pour former une « République fédérale du Centre-Amérique » (12 octobre). Cet accord est soumis aux législatures respectives qui doivent le sanctionner. Il se résume ainsi : à partir du 15 septembre 1890, les affaires communes seront régies par un pouvoir exécutif fédéral, exercé à tour de rôle pendant un an par les présidents particuliers des États, dans un ordre réglé par le sort. Une diète de quinze membres, réunie chaque année en septembre, discutera les affaires, et un conseil de cinq délégués des États, placé à côté du président fédéral, surveillera et secondera sa gestion (1).

Cet accord provisoire doit être confirmé et complété en 1900, ou auparavant, s'il y a lieu, mais il est exposé

(1) V. le texte du traité, *Revue Sud-Américaine*, 15 déc. 1889.

à bien des hasards d'ici là. Déjà le Nicaragua fait des difficultés et parle d'ajourner son adhésion jusqu'en 1891. Le Salvador est troublé par des insurrections militaires. Le Honduras et le Costa-Rica ont adhéré.

GUATEMALA. — 1,500,000 habitants. Président : général M. L. Barillas (1886-1890); constitution de 1859. Le budget atteint 27 millions et demi de francs; la dette extérieure 23 millions à 4 p. 100 (coté en août 62-64), la dette intérieure 32 millions et demi à 4 3/4 p. 100 (coté 66-68). L'armée active comprend 12,500 hommes, la milice 20,000, la marine 1,000. Commerce total : 80 millions, dont 30 pour l'entrée et 50 pour la sortie. On construit en ce momeut une voie ferrée destinée à réunir les deux océans.

Dans le courant de 1889, une insurrection militaire a été durement réprimée par le président Barillas; on annonce que les généraux insurgés ont été fusillés.

HONDURAS. — 332,000 habitants. Président : général Louis Bogran, maintenu au pouvoir depuis 1883, bien que la durée légale soit fixée à quatre ans; constitution modifiée en 1880. Le budget atteint 5 millions de francs, la dette 135 millions (on n'en paie pas le service). Commerce : 16 à 18 millions de francs à la sortie.

Le Honduras est en contestation avec le Salvador, au sujet de leurs limites respectives. Une commission réunie en 1888 n'a pu réaliser un accord.

SALVADOR. — 660,000 habitants. Président : général F. Menendez; constitution modifiée en 1888 (suppression du Sénat). Le budget dépasse 15 millions de francs; dette 33 millions (dont un emprunt 6 p. 100 récent, coté en août 95 1/2). L'armée compte 2,000 hommes, la milice 12,000; pas de marine. Le commerce atteint 25 millions de francs à la sortie, 20 environ à l'entrée.

Un nouveau chemin de fer a été construit : celui de Sonsonate à Santa-Ana vers Ateos et Sitio del Nino.

Le 20 octobre, un incendie a éclaté à San-Salvador, la capitale; le palais national a été détruit et les archi-

ves publiques brûlées. Peut-être faut-il rapprocher cet événement d'une insurrection militaire organisée fin décembre par le général Rivas, et qui paraît enrayée.

NICARAGUA. — 350,000 habitants ; le président Carazo, mort dans l'année, est suppléé par le vice-président, Dr Sacazo. Le budget dépasse 41 millions de francs ; la dette extérieure monte à 7,125,000 francs, 6 p. 100 (cotés en août 102-103), le chiffre de la dette intérieure est inconnu, mais considérable. Le commerce est à la sortie de 7 à 8 millions, à l'entrée de 10 à 11.

En novembre 1888, est mort le roi d'une tribu quasi indépendante d'Indiens Mosquitos, George William, dont le territoire semble devoir être annexé. Au mois de janvier 1889, il a été question de réformer la Constitution (de 1858) dont l'art. 6, en permettant à l'exécutif de prendre des mesures arbitraires contre les sénateurs suspects, fait de ces représentants des sortes d'otages politiques.

Le 22 octobre, ont été commencés officiellement les travaux du canal interocéanique, entrepris par une société américaine sur le territoire du Nicaragua et en partie sur la limite du Costa-Rica. Ce canal aurait 273 kilomètres de longueur, dont 90 1/2 dans le lac de Nicaragua, 103 dans le lit du rio San Juan, le reste en tranchées, ou en empruntant le lit de faibles rivières avec six écluses. La durée du passage est évaluée à vingt-huit heures. L'entrée serait à Greytown, sur l'Atlantique, à Brito, sur le Pacifique.

Ce canal a déjà donné lieu à des difficultés graves entre le Nicaragua et le Costa-Rica, et elles ne sont pas encore tranchées, en dépit des bons offices du Salvador.

COSTA-RICA. — 205,000 habitants ; président : général B. Soto (1885-1889) ; constitution réformée en 1871 et en 1882. Budget : 17 à 18 millions de francs ; dette : 50 millions dont 13 millions 1/2 en 5 p. 100 extérieur coté 94-95, et 37 millions en 5 0/0 intérieur à 91-93. Le commerce atteint 25 millions à l'entrée, et dépasse 31 millions à la sortie.

Les collèges électoraux ont désigné pour la présidence M. J.-J. Rodriguez, mais il semble que M. B. Soto ait eu quelque peine à se décider à la retraite, car des troubles sanglants ont éclaté en octobre, et M. Soto a dû se retirer avant le terme de son mandat, laissant le gouvernement provisoire aux mains du vice-président, M. Duron.

AMÉRIQUE DU SUD

ARGENTINE (RÉPUBLIQUE)

Président : le Dr J. Celman (1886-1890) ; constitution fédérale de 1853 révisée en 1860 ; quatorze États, un District fédéral (Buenos-Ayres), et territoires inhabités du sud.

Le gouvernement central est relativement tranquille depuis quelques années, mais l'agitation politique n'est pas éteinte pour cela. En 1888 et 1889, dans plusieurs États, notamment à Cordoba, Tucuman, Mendoza, les gouvernements ont été renversés, et il a fallu l'intervention du pouvoir fédéral pour rétablir l'ordre.

L'armée compte 1,300 officiers et 6,500 hommes ; la marine 38 petits navires et 2,000 hommes.

Le budget fédéral dépasse 300 millions de francs (valeur nominale) ; il est régulièrement en déficit. La dette fédérale approche de 800 millions nominaux, dont près de 500 millions de dette extérieure. Il faut ajouter à ces chiffres les budgets et les dettes des provinces ou États, dont le total est assez considérable, grâce aux entreprises nombreuses que les diverses administrations prennent de tous côtés sous leur patronage. La spéculation, surexcitée par ces offres, a exagéré les affaires dans ces dernières années : mines, chemins de fer, ports, routes, canaux, usines variées, exportation de bétail et de viandes conservées, immigration, on a

tout voulu faire à la fois, et presque toujours avec la garantie du Trésor public.

Le Trésor a dû multiplier les emprunts en Europe, inonder le pays de papier à cours forcé, recourir à une foule de combinaisons. Il en est résulté d'abord un tel élan de spéculation malsaine, qu'au début de l'année, M. Varela, ministre des finances, qui avait succédé à M. W. Pacheco, l'auteur de la loi des Banques garanties, fit fermer la bourse de Buenos-Ayres par la police ; il n'autorisa sa réouverture, le 24 mars, que quand la Chambre syndicale se fut soumise à l'arrêté prohibant les opérations à terme sur l'or.

En second lieu, cette inflation artificielle des affaires a si profondément troublé la circulation, que le change ou prime de l'or a atteint vers la fin de 1889 des taux invraisemblables (200 p. 100 et plus). Une crise s'est alors déclarée à Buenos-Ayres, déterminant un très grand nombre de faillites et de liquidations.

L'importation dépasse 630 millions, et l'exportation, presque exclusivement en produits naturels, approche de 540 millions. C'est là un mouvement énorme pour un si petit peuple, il prête déjà beaucoup à la spéculation, et il n'est pas surprenant de la voir s'exagérer quand les pouvoirs publics l'encouragent.

L'une des grosses erreurs du gouvernement de Buenos-Ayres est l'exagération des efforts faits pour appeler les immigrants. Le procédé le plus ordinaire consiste à passer des contrats avec des sociétés qui doivent fournir tant de têtes d'immigrants contre salaire, et qui organisent dès lors une sorte de traite des blancs. Des sommes folles ont été dépensées dans ce but, et c'est ainsi que des centaines de mille d'ouvriers ont été importés sur les rives de la Plata, au hasard des circonstances.

On a mis en vigueur en 1889 un nouveau Code de procédure civile et criminelle, et une loi sur le mariage civil qui a provoqué quelques conflits entre les autorités religieuses et civiles. Le 19 novembre, les Cham-

bres se sont séparées, après plusieurs prorogations et le vote de 257 lois sur les sujets les plus variés. En octobre, la province de Buenos-Ayres a inauguré une nouvelle constitution particulière.

La République argentine s'est empressée de reconnaître la nouvelle république brésilienne; et cet empressement semble faciliter l'arrangement d'une question de limite, depuis longtemps pendante entre les deux pays. Par le traité du 28 septembre 1885, les deux gouvernements avaient décidé de faire dresser une carte exacte du territoire contesté des « Misiones ». Le travail fut terminé en 1888. Le rapport du commissaire brésilien, baron de Capenema, était défavorable aux pétitions argentines. Cependant le Brésil proposa un arbitrage, qui, par le traité du 7 septembre 1889, fut remis au président des États-Unis. La révolution brésilienne a empêché cet accord, mais des négociations ont repris entre les deux républiques et font espérer une solution.

BOLIVIE.

1,200,000 habitants, non compris les Indiens de l'Est. Président : M. A. Arce; son pouvoir est souvent battu en brèche par des insurrections répétées. A la fin de 1888 et en janvier 1889, des soulèvements avaient eu lieu. En octobre, une conspiration militaire a été durement réprimée. L'agitation a été aggravée en 1889 par un projet, très discuté, de transférer la capitale de Sucre à La Paz.

Le budget s'élève à 18 ou 19 millions, il se solde en déficit. L'armée compte plus de 1,000 officiers pour 2,000 soldats. Le commerce est alimenté surtout par les métaux précieux à la sortie, et à l'entrée par les objets de luxe venus d'Europe.

La Bolivie a, comme le Pérou, des relations délicates

avec le Chili, qui lui a fermé l'accès de la mer en s'emparant, après la guerre de 1879-1882, de la province d'Atacuman. La convention établie à cette époque laisse à la Bolivie un droit nominal avec partage du produit des douanes, durant un délai calculé pour indemniser le Chili de ses frais de guerre. Mais ce dernier État tend évidemment à rester maître de ces déserts riches en salpêtre, en phosphates, en cuivre et en argent. La Bolivie a été aussi en conflit avec le Paraguay, pour une question de limites à régler dans le Chaco; après un échange de menaces, les deux gouvernements ont signé un traité qui reconnaît la souveraineté de la Bolivie sur le territoire compris entre 20° et 21°, et remet à un arbitrage la décision relative à l'espace compris entre 21° et 22°. Un différend anologue, survenu du côté de la frontière argentine, a été réglé en mai, par un traité, signé à Buenos-Ayres, qui fixe le 22e degré de latitude Sud, comme limite des deux pays.

BRÉSIL.

Le Brésil a vu, en novembre 1889, la forme de son gouvernement changer à la suite d'une RÉVOLUTION qui a surpris l'Europe par sa rapidité ainsi que par la facilité avec laquelle elle s'est accomplie. La dynastie de Bragance a été détrônée et remplacée par la République. Cette transformation que beaucoup de personnes prévoyaient pour l'avenir ne semblait pas devoir se produire du vivant de l'empereur don Pedro, dont l'autorité paraissait affermie par près d'un demi-siècle d'exercice. Mais on craignait que sa succession ne passât pas sans troubles à sa fille la princesse Isabelle mariée au comte d'Eu. Les événements ont devancé ces hypothèses, et depuis le 15 novembre, le Brésil est en république.

Au début de l'année, le gouvernement était entre les

mains du ministère conservateur, présidé par M. João Alfredo; c'était lui qui avait en 1888 consommé l'abolition de l'esclavage. Dès l'ouverture des Chambres, le 3 mai, il s'était trouvé en face d'une opposition libérale très violente; et quoiqu'il eût la majorité, car sur 125 députés, il pouvait compter sur 70 voix environ, il dut, devant la vivacité des attaques des libéraux, demander à l'empereur la dissolution de la Chambre. Mais la Chambre touchait au terme de son mandat. Don Pedro, sur l'avis du Conseil d'État, refusa de la dissoudre, et il accepta, le 2 juillet, la démission du Cabinet João Alfredo.

Le sénateur Correia, à qui l'empereur offrit de former un nouveau cabinet conservateur déclina l'offre; le sénateur Vieira da Silva accepta la mission, mais ne réussit pas à constituer un ministère. Il fallut faire appel aux libéraux et d'abord au sénateur Saraïva, le chef du parti, qui désigna le vicomte de Ouro Preto au choix de l'empereur. Le cabinet libéral fut définitivement constitué le 7 juin; M. le vicomte d'Ouro Preto en fut le chef. Accueilli à la Chambre par un vote de méfiance du parti conservateur, M. d'Ouro Preto obtint la dissolution de l'Assemblée; les élections furent fixées au mois d'août, et la nouvelle Chambre convoquée pour le 20 novembre.

Le ministère était aux prises avec de nombreuses difficultés. La politique suivie durant les derniers mois avait aliéné à la monarchie beaucoup de sympathies, que n'avait pu lui ramener l'abolition de l'esclavage. De plus, les progrès des idées républicaines devenaient inquiétants. Organisé depuis 1870, le parti républicain s'était surtout développé depuis quelques années, grâce à l'activité de ses principaux chefs, M. Ruy Barbosa et M. Quintino Bocayuva, les rédacteurs des journaux *Diario de noticias* et *O Paiz*. Il profitait de la loi d'abolition, pour adresser aux Brésiliens un manifeste dans lequel il faisait entrevoir les réformes attendues; et un député, M. Justo Lïete Chermonî, faisait

aux électeurs du Para l'apologie du système républicain. En janvier 1889, le parti tenait à Rio une réunion importante, et en mai, dans un autre congrès, à San Paulo, il désignait comme son chef suprême M. Q. Bocayuva. L'attentat dirigé le 16 juillet, par le Portugais Valle, contre la personne de l'Empereur, était attribué à l'influence des idées républicaines; elles faisaient en effet si bien leur chemin que le 20 juillet, le préfet de Rio prenait un arrêté défendant de crier : « Vive la République ! A bas la Monarchie ! » Enfin, aux élections du 31 août, qui donnaient aux libéraux une immense majorité, l'opposition n'était plus représentée dans la nouvelle Chambre que par six ou sept conservateurs et deux républicains. Le ministère se rendait bien compte du développement des idées républicaines, et dans son rapport à l'Empereur, le vicomte d'Ouro Preto disait : « Votre Majesté a certainement remarqué qu'il existe dans quelques provinces une active propagande et une certaine agitation, ayant pour but de changer la forme du gouvernement. Cette propagande est le signe précurseur de grands maux ;..... la situation du pays peut être définie en une phrase : une nécessité pressante, inéluctable, de réformes libérales. »

Le comte d'Eu allait plus loin, et dans un discours prononcé en septembre à Para, il disait : « La monarchie du Brésil n'a aucun intérêt personnel à se soutenir; si jamais elle avait la certitude que la nation veut se passer d'elle, elle serait la première à s'incliner devant la volonté nationale. »

Le ministère mettait alors à l'étude diverses réformes; il cherchait à améliorer la situation des agriculteurs par la création de banques agricoles, et pour développer les finances de l'Empire, il fondait la Banque nationale. Mais les mesures qu'il prenait ne lui ramenaient pas l'opinion, et un autre danger le menaçait. L'armée était mécontente, et quelques régiments paraissaient si douteux et si travaillés que, dès le mois de janvier, on les avait éloignés en les

expédiant dans la province lointaine de Matto-Grosso. Plus tard divers officiers généraux avaient été écartés, l'amiral Van den Kolk entre autres. Enfin, le 15 novembre, devaient s'embarquer à Rio plusieurs bataillons, commandés par le maréchal Deodoro da Fonseca qui, depuis longtemps, faisait une vive opposition au pouvoir. Le parti républicain profita de son mécontentement; il le poussa dans un mouvement qui ne visait d'abord que la chute du ministère, et qui se trouva par l'entraînement des circonstances amener le renversement de la monarchie. Le 15 novembre, le maréchal da Fonseca, aidé par M. Benjamin Constant, et les chefs du parti républicain, arrêtait les membres du ministère, et faisait signer à dom Pedro venu en hâte de son palais de Petropolis à Rio, l'acte d'abdication. La République fédérative était proclamée et le gouvernement provisoire fut ainsi composé : maréchal Deodoro da Fonseca, président; B. Constant, ministre de la guerre; Van den Kolk, marine; R. Barbosa, finances; Q. Bocayuva, affaires étrangères.

L'empereur dom Pedro, avec toute sa famille, s'embarqua pour l'Europe; il arriva le 7 décembre à Lisbonne, et dès les premiers jours de son exil, un triste événement venait le frapper; sa femme, l'impératrice Teresa, mourait presque subitement à Porto.

Le nouveau gouvernement a commencé sa tâche en opérant une coupe sombre dans le personnel administratif, au profit de ses adhérents. Il a relevé le taux de la solde de l'armée. Il a proclamé le suffrage universel et annoncé la convocation d'une Constituante, mais en ajoutant que les difficultés techniques ne lui permettraient guère de la réunir avant la fin de 1890. Enfin, sous la pression des idées incohérentes et passionnées qui accompagnent toute révolution de cette nature, il semble en voie de prendre *ex abrupto* les mesures les plus délicates, séparation de l'Eglise et de l'État, mariage civil, laïcisation des cimetières, etc. Il en sortira à bref délai bien des embarras qui, combi-

nés avec les ambitions trompées ou nouvellement éveillées par les circonstances, ne tarderont guère à diviser les vainqueurs, et à préparer peut-être une scission violente des diverses et immenses parties de l'Empire.

Le budget pour 1890 était réglé à près de 380 millions de francs, mais il sera bien dérangé par les faits nouveaux. La dette approche de 1,150 millions, dont 105 millions de dette extérieure. Le commerce dépasse à l'entrée 520 millions, et à la sortie il approche de 660 milions (café, sucre, caoutchouc, coton, tabac, peaux, etc.). Le gouvernement faisait chaque année de grands efforts pour attirer les immigrants de toute provenance, et pour encourager les entreprises d'industrie, de chemins de fer, d'agriculture. Cette politique économique sans clairvoyance ni mesure n'a pas été sans contribuer à sa chute.

Le Brésil a signé le 9 septembre 1889 avec le Portugal un traité relatif à la propriété littéraire. Un conflit de limites survenu avec la République argentine dans la région dite des Missions a été réglé par un traité du 7 septembre, en vertu duquel la question sera remise à l'arbitrage du président des États-Unis du Nord si des commissions désignées n'ont pu se mettre d'accord sur les lieux dans les trois mois. La rapidité avec laquelle le gouvernement argentin a reconnu la nouvelle République brésilienne fait supposer que ce différend pourra se régler sans difficulté.

Nécrologie.

Baron *de Cotegipe*, ancien président du Conseil, conservateur. — *Caïo Prado,* président de la province de Céara. — *Belisario,* sénateur, ancien ministre des finances dans le cabinet Cotegipe.

BIBLIOGRAPHIE.

Santa-Anna Néry : le Brésil en 1889.

CHILI.

Environ 3,100,000 habitants, y compris 50,000 Indiens. Constitution de 1833, la plus ancienne de l'Amérique du Sud. Président : M. J. M. Balmaceda (1886-1891).

L'année 1889 a été fertile en crises ministérielles dues surtout aux compétitions des partis en vue de l'élection présidentielle de 1890. Le 11 juin, une coalition libérale-radicale a fait tomber le cabinet Barros Luco, remplacé par une combinaison dirigée par M. D. Lastarria ; celle-ci, mise en échec à son tour le 7 novembre, a fait place, le 9, au cabinet dirigé par M. Fontecilla.

Les Chambres chiliennes, bien que troublées par ces incidents, ont eu à s'occuper de questions importantes. C'est d'abord une loi sur les incompatibilités parlementaires, qui exclut tous les fonctionnaires rétribués, et interdit aux représentants l'accès des fonctions publiques avant un délai de six mois. Les Chambres ont encore commencé l'étude d'une nouvelle loi électorale, organisant des listes communales permanentes et adoptant le vote cumulatif pour assurer la représentation des minorités. Citons encore un projet d'organisation locale qui étend les attributions des conseils communaux et de département.

Le budget s'élève en recettes à 235 millions de francs (valeur nominale); il paraît être en équilibre assez régulier. La dette monte à 442 millions de francs, dont 200 millions de dette extérieure payable en or. L'armée active comprend environ 7,000 hommes et 950 officiers; le Chili travaille activement à réformer son matériel, et surtout à munir ses troupes de fusils à répétition. Il fait aussi des sacrifices notables pour augmenter sa flotte; une société française doit lui livrer à bref délai un cuirassé de 7,000 tonnes et deux croiseurs tout armés. Le Creusot doit fournir aussi des canons pour

la défense des côtes. Le personnel permanent de la marine dépasse 2,000 hommes.

Les travaux publics ont reçu en 1889 une assez vive impulsion. Huit lignes ferrées, ensemble 1,300 kilomètres, sont en construction. La plus notable est le chemin de fer transandin, en ligne directe de Buenos-Ayres à Valparaiso, soit 1,490 kilomètres, dont 240 en montagne, avec cinq tunnels, de 2,300 à 3,176 mètres d'altitude. Cette partie reste seule à construire. Les travaux en ont été inaugurés en avril 1889, les autres sont en exploitation. L'année 1889 a vu encore terminer l'école de médecine et l'institut de Santiago, et la canalisation du rio Mapocho, qui traverse la capitale.

Le commerce du Chili se chiffre par environ 250 millions de francs à l'entrée et 275 millions à la sortie. Les produits minéraux : salpêtre, cuivre, argent, iode, font la plus grosse somme à la sortie; les produits agricoles viennent ensuite. L'industrie est en voie de développement au Chili, grâce à la découverte assez récente de mines de charbon. Plusieurs grandes usines indigènes se sont organisées avec le concours d'ingénieurs européens.

Le Chili avait résisté jusqu'à ces dernières années à la fièvre d'immigration qui agite ses voisins, et qui les pousse à appeler chez eux des foules recrutées au hasard. Il a passé, en ces derniers temps, divers contrats d'entreprise pour l'introduction en masse d'ouvriers étrangers. Ce pays a eu soin, il est vrai, de choisir dans une certaine mesure les populations qu'il désirait appeler, en spécifiant que les colons recrutés devraient provenir surtout des provinces basques (contrat passé en octobre pour l'immigration de 25,000 Basques). Mais cette précaution ne suffit pas et les premiers convois d'immigrants ont troublé la situation au point que la population ouvrière indigène a déjà protesté avec énergie; il a fallu résilier ou modifier les contrats.

Au point de vue extérieur, le Chili avait à régler un conflit de limites déjà ancien avec la République Argen-

tine. Un traité approuvé le 16 novembre par les Chambres de Santiago a tranché la question par un accord transactionnel. Le Chili a pris part au Congrès de Washington, il a signé un traité d'extradition avec la Belgique; enfin rappelons qu'à la fin de l'année 1888, il avait pris possession de l'île de Pâques.

COLOMBIE

A la suite d'une guerre civile et par la Constitution du 5 août 1886, la Colombie est aujourd'hui un État centralisé sous la présidence de M. R. Nunez (1886-1892); 3,400,000 habitants. Le budget, établi pour deux ans, dépasse 60 millions de francs (valeur papier); une dette extérieure de 70 millions de francs environ, avec les arriérés (1), et une dette intérieure considérable, mais mal desservie, pèsent sur le Trésor. En 1889, on a supprimé sans autre forme le service de la dette particulière de l'ancien Etat de Panama, sous le prétexte de la réduction des revenus locaux par l'arrêt des travaux du canal.

L'armée régulière comprend environ 5,000 hommes; il n'y a pas de marine.

Le commerce est estimé à 53 ou 54 millions de francs à l'entrée, et 73 ou 75 millions à la sortie. Les métaux précieux y figurent pour une forte part, l'industrie minière étant à peu près la seule dans le pays. A ce propos, on a dit qu'en 1889 les mines d'Antioquia, les plus riches de la contrée, ont été concédées à une société nord-américaine.

(1) Un accord a été réglé en 1879 avec les porteurs syndiqués.

ÉQUATEUR

La population dépasse un million d'âmes, non compris les Indiens. Président : général A. Flores (1888-1892) ; vice-président : le Dr Cevallos-Salvador (1886-1890). Au mois d'octobre une crise ministérielle a amené à la direction du cabinet, au lieu de M. Novoa, le Dr Tovar. Le budget s'élève à un peu plus de 48 millions de francs, avec une dette publique de 71 millions environ, dont 46 à 47 millions de dette extérieure. Le service en est fait assez irrégulièrement, et en 1889 un arrangement a été négocié entre le gouvernement équatorien et ses créanciers d'Europe. Notons encore, au point de vue financier, la suppression des dîmes ecclésiastiques, obtenue après arrangement avec le Saint-Siège, à partir du 1er janvier 1890. Le budget y suppléera.

Le commerce est à l'entrée de 55 à 57 millions de francs, et de 50 millions à la sortie. L'industrie minière est la principale. On a eu un instant l'idée d'appeler des travailleurs chinois, mais on y a renoncé, et le 14 septembre dernier, un décret présidentiel très sévère (un peu adouci depuis), a prohibé l'immigration en Equateur.

Au commencement de mars un violent tremblement de terre a causé de nombreuses ruines dans le pays.

HAÏTI

La population est évaluée à 960,000 âmes. Le budget, alimenté surtout par les douanes, atteint 32 m lions de francs (valeur nominale). La dette se monte 67,500,000 francs, dont 21,600,000 de dette extérieu contractée en 1875. L'armée compte près de 7,000 ho

mes, et la marine deux navires, dont un cuirassé avec quatre canons. Le commerce se chiffre à la sortie par 50 millions de francs, et à l'entrée par 35 millions environ.

La petite république noire est en état de révolution depuis le mois d'août 1888. A cette date, le président Salomon, qui après un long exil avait réussi en 1879 à ressaisir le pouvoir et s'était fait à deux reprises (1879 et 1886) élire président, fut renversé et forcé de se réfugier en France où il mourut le 19 octobre 1888. Le chef du mouvement, M. Boisrond-Canal, resta à la tête du gouvernement jusqu'à ce que des élections aient nommé le nouveau président. L'un des candidats, le général Télémaque, voulut devancer le résultat des élections, mais il échoua dans sa tentative et fut tué (octobre 1888). Sa mort provoqua une scission complète dans l'île entre le Nord et le Sud, et tandis que le général Légitime était à Port-au-Prince proclamé président, les habitants du Nord élisaient le général Hippolyte et l'installaient à Cap-Haïtien. La lutte s'engagea alors entre les deux compétiteurs, elle sembla d'abord favoriser Légitime que les gouvernements des Etats-Unis, d'Angleterre et de France reconnurent, et que l'assemblée haïtienne élut le 16 décembre président pour sept ans. Cette même assemblée modifia, le 20 décembre, la Constitution, et changea le mode d'élection des sénateurs et des députés. Mais la situation de Légitime était peu solide; et après une série de victoires d'Hippolyte, il abdiqua (mai 1889) et s'embarqua le 22 août pour la France. Hippolyte, nommé d'abord président provisoire, fut le 9 octobre proclamé définitivement président par une nouvelle assemblée constituante, qui en même temps modifia une fois de plus la Constitution de 1867.

Au mois de mai, quelques journaux avaient publié un traité signé, pour la France, par le marquis de Brétigny, pour Haïti, par le ministre à Paris, M. Laforesterie, par lequel la France obtenait la cession de l'île de Gonaïve. La fausseté de ce traité fut démontrée par le ministre

des affaires étrangères, M. Spuller, qui eut, dans la séance de la Chambre du 4 juin, à répondre à une interpellation de M. Félix Faure sur le blocus d'Haïti, et les intérêts de la navigation française.

Le bruit a couru récemment que le gouvernement haïtien négociait avec les Etats-Unis une convention de garantie, qui ne serait au fond qu'un traité de protectorat. La nouvelle est probablement exagérée, mais il est certain que le cabinet de Washington, qui est représenté à Port-au-Prince par un noir, M. Douglas, suit de très près tout ce qui se passe à Haïti. Le gouvernement de Port-au-Prince a pris part au congrès de Washington, et a signé un traité de commerce avec la République Argentine.

PARAGUAY

Cette petite République, qui a eu plus d'un million d'habitants avant la guerre soutenue contre le Brésil et l'Argentine (1865-1870), n'en possède plus que 330,000, sans compter 80 à 100,000 Indiens. Président: P. Escobar. Le budget atteint 17 à 18 millions de francs, avec une dette de 25 à 26 millions, dont 21 millions en dette extérieure servie à 2 p. 100 de 1885 à 1890, à 3 p. 100 jusqu'en 1895, à 4 p. 100 ensuite, avec amortissement de 1/2 p. 100. Le commerce est estimé de 16 à 17 millions à l'entrée, de 12 à 15 millions à la sortie (tabac, maté, peaux, oranges). Le Paraguay a une force armée de 1,000 à 1,100 hommes et trois vapeurs de rivière.

En mai 1889, une sédition militaire dirigée par les frères de l'ex-président Lopez a éclaté à San Pedro. Mais ce mouvement a pu être réprimé assez vite. L'occupation militaire du territoire contesté de Puerto-Pacheco dans le Chaco, a failli causer une lutte armée avec la Bolivie. La guerre a été évitée par un arrangemen

provisoire; le Gouvernement a publié sous le titre Bolivie-Paraguay toutes les pièces qui concernent ce différend.

Le Congrès du Paraguay s'est ouvert dans la première semaine de mai 1889; il a ratifié le traité conclu en 1887 avec l'Allemagne, accordant la concession réciproque des droits de la nation plus favorisée, et il a doté le pays du Code civil Argentin.

PÉROU

2,800,000 habitants. Président : le général A.-A. Caceres (1886-1891). L'approche de l'élection présidentielle a causé, vers la fin de l'année, une vive agitation. Les concurrents étaient nombreux, l'intervention du Gouvernement active. Il en est résulté, en octobre, une tentative de soulèvement au Callao, sous l'impulsion du fameux agitateur Pierola. Découverte à temps, elle a échoué, et l'on prétend que cinq des conspirateurs arrêtés furent mis à la torture, puis fusillés. Pierola s'est enfui au Brésil.

Le budget s'élève à 50 millions environ. La dette atteint le chiffre fantastique, pour un tel pays, de 1,200 millions ; on n'en paie guère les intérêts, surtout ceux de la dette intérieure. Les créanciers d'Europe, en majorité Anglais, ont fait de grands efforts pour obtenir le loyer de leur argent. Divers contrats ont été signés, avec le gouvernement péruvien, sans résultat. En 1888, on a négocié un nouvel arrangement connu sous le nom de « Contrat Grace-Donoughmore », du nom de ses rédacteurs. La majorité de la Chambre était peu favorable à la combinaison proposée. Le ministère Denegui tomba sur cette question, et fut remplacé, le 10 mars, par le cabinet Jimenès. Le nouveau ministère convoqua les Chambres en session extraor-

dinaire, le 20, pour voter le contrat Grace. Mais les députés hostiles au projet, n'osant pas le refuser ouvertement par un vote, se mirent en grève pour éviter la formation du *quorum* légal. En juillet, le Gouvernement, s'appuyant sur la loi de 1831, fit arrêter les chefs du groupe obstructionniste qui étaient accusés d'obéir aux instigations du Chili, puis procéda à une dissolution. La nouvelle Chambre a enfin voté le contrat Grace, qui libère le Pérou de sa dette extérieure, soit 900 millions de francs, moyennant concession, pour soixante-six ans, de tous les chemins de fer de l'État péruvien au syndicat des Bondholders. Cette affaire paraît ainsi entrée en bonne voie.

L'armée, fixée à 4,000 hommes, est assez irrégulièrement payée, ce qui produit de fréquentes mutineries. La flotte n'existe plus depuis la guerre avec le Chili.

Le commerce s'élève à 35 ou 38 millions à l'entrée, et 27 ou 28 à la sortie (surtout en métaux précieux). L'industrie est à peu près nulle; le commerce intérieur est aux mains des Chinois, établis au nombre de près de 50,000.

Les relations du Pérou avec son vainqueur, le Chili, sont assez délicates. Le Pérou voudrait rentrer en possession de ses provinces de Tarapaca et Arica, remises provisoirement au Chili. Il cherche aussi à écarter par tous les moyens l'influence et le contrôle de ce voisin gênant. Le contrat Grace, en lui rendant une certaine capacité financière, lui permettra peut-être d'emprunter à nouveau pour réorganiser son armée.

SAINT-DOMINGUE (Republica Dominicana).

La présidence est, selon les termes de la Constit
tion de 1844, passée le 1er mars des mains du génél
Ulysses Heureaux en celles de M. M. Gautier, vice-pı

sident. La population dépasse un peu 500,000 âmes. Le budget s'élève à 7,200,000 francs environ, avec une dette de 14 à 15 millions, dont 8 millions 1/2 de dette extérieure.

Le commerce compte environ 10 millions à l'entrée, 13 millions à la sortie, en matières premières et guano.

URUGUAY

Environ 640,000 habitants. Président : le général M. Tajes (1886-1890). L'élection présidentielle imminente a troublé sensiblement le pays en 1889. En juillet, la douane a saisi une caisse de bombes expédiées de la Plata, et destinées, dit-on, à faire sauter le palais présidentiel. Vrai ou faux, ce prétexte a permis de s'emparer d'un certain nombre d'amis de l'ancien dictateur Blanco, adversaire de M. Tajes.

Le budget atteint 75 millions de francs environ, et ne connaît guère l'équilibre. On espérait y arriver en 1889, grâce à la progression du produit des douanes. La dette dépasse 400 millions de francs, chiffre colossal pour un si petit peuple ; la dette extérieure compte à elle seule plus de 250 millions. On peut dire que par l'effet de ces engagements, l'Uruguay est entre les mains de financiers cosmopolites, qui l'exploitent à fond avec la connivence plus ou moins constatée de l'administration.

L'armée se compose de 6 à 7,000 hommes, dont moitié en troupes de police ; la marine est représentée par une dizaine de petits bâtiments.

Le commerce s'élève à environ 150 millions à l'entrée, contre 135 ou 140 millions à la sortie (surtout en produits animaux).

On a fait, en 1889, quelques efforts pour commencer un réseau de routes qui manque absolument à ce pays.

Quant aux chemins de fer, la spéculation a fait surgir une quantité de projets tout à fait hors de proportion avec les besoins réels. Aussi la réalisation de la plupart d'entre eux est-elle problématique. Le gouvernement a voulu construire lui-même une ligne de Montevideo, la capitale, à Colonia (599 kilomètres); il a dépensé à peu près le double du prix ordinaire de ce genre de travaux dans la région, et a chargé son passif d'une annuité de plus de 8 millions. La construction du port de Montevideo reste encore à l'étude; vingt et un projets ont été déposés, aucun n'a paru assez complètement étudié pour être adopté.

D'un congrès tenu à Montevideo, en 1888, sont sorties une série de conventions importantes, ratifiées en 1889 par presque tous les États sud-américains, et tendant à la simplification des rapports internationaux en matière de propriété littéraire et industrielle, exercice des professions libérales, droit civil et droit pénal, extradition.

VÉNÉZUELA (États-Unis de).

République fédérative, composée de huit États, sept territoires, deux colonies, plus le district fédéral. Constitution de 1864, revisée en 1874 et en 1881; 2,200,000 habitants. Président : J. P. Rojas Paul, (1888-1890). En mai 1889, M. Rojas Paul, déjà menacé à la fin de 1888 par un coup de main préparé à l'étranger, se retira et fut rappelé par le Conseil fédéral. On déclara « qu'il avait bien mérité de la patrie »; il fut confirmé dans ses pouvoirs extraordinaires pour le cas d'émeute, et changea son ministère. C'était là, semble-t-il, le double but de cette fausse sortie.

Une réaction s'est produite cette année contre l'influence du général Guzman Blanco. Ce personnage, chef du mouvement fédéraliste de 1870, six fois prési-

dent de la République, dictateur de fait, avait réussi à pacifier le pays, chose si peu commune en ces lieux qu'elle lui avait valu plusieurs statues, une foule de portraits, les titres de « Régénérateur de la Patrie, et d' « Illustre Américain ». Il était en 1889 ministre en Europe et agent financier. Mais les élections d'octobre ont tourné contre son parti ; le peuple a brisé ses statues, brûlé ses portraits, ses propriétés; le gouvernement l'a révoqué, ainsi que tous ses amis (par décret du 6 novembre). Il ne lui reste plus qu'à réorganiser ses forces pour ouvrir la lutte contre le parti vainqueur, et il est probable que la prochaine élection présidentielle sera chaudement disputée. On annonce comme probable le succès du général Crespo.

Le budget s'établit entre 27 et 30 millions de francs ; la dette, fort mal desservie (on a refusé d'admettre un arrangement négocié par M. G. Blanco avec les porteurs anglais), atteint 110 millions dont 68 en dette extérieure.

L'armée monte à 2,000 hommes, la marine possède trois petits vapeurs.

L'importation va de 62 à 63 millions, l'exportation de 82 à 83 millions, dont plus d'un quart en métaux précieux. On a découvert de nouveaux filons dans la Guyane vénézuelienne, et de plus, de riches sources de pétrole dans la province de Colon. Ces mines et les quelques industries locales sont du reste presque toujours aux mains des étrangers.

Le Vénézuela est en conflit avec l'Angleterre au sujet des limites respectives des deux pays en Guyane.

LÉON POINSARD.

ASIE

AFGHANISTAN

Quoique assez facilement réprimée, l'insurrection d'Ischak-Khan contre Abdurhaman-Khan, en 1888, avait quelque peu ébranlé le pouvoir de l'émir. Soit pour rehausser son prestige, soit pour avoir un prétexte de lever de nouveaux impôts, Abdurhaman tint, dans les premiers mois de 1889, une attitude belliqueuse à l'égard de la Russie, sous la protection de laquelle on savait qu'Ischak-Khan eût désiré placer le Turkestan afghan, s'il avait réussi dans sa tentative. Des troupes se massèrent sur les frontières boukhares, les postes d'observation furent doublés, on parla d'un plan de campagne pour le printemps. Mais l'arrivée de renforts à la forteresse russe de Korki, des attentats répétés sur sa personne donnèrent à réfléchir à l'émir, à qui le gouvernement britannique fit aussi passer des conseils de prudence. A la fin de mars, les bruits de guerre cessèrent complètement, et les transactions commerciales entre la Russie, le Boukhara et l'Afghanistan reprirent comme à l'ordinaire. Au mois de novembre, la santé de l'émir inspirant de très vives inquiétudes, le gouverneur de l'Inde envoya à Peshavar des troupes destinées à prévenir ou à réprimer les troubles qui pourraient suivre la mort d'Abdurrhaman.

BOUKHARIE

En Boukharie, les exportations de marchandises russes et locales se sont élevées en 1889 à 3,173,228 roubles, et les importations de marchandises anglo-indiennes et afghanes à 4,884,272 roubles. Le grand-vizir, qui dirigeait les affaires depuis de longues années et qui entretenait les meilleurs rapports avec les autorités russes, est mort dans le courant de l'année.

INDE ANGLAISE

Le 11 décembre 1888, le marquis de Lansdowne a succédé comme vice-roi et gouverneur général, au marquis de Dufferin. Aucun événement politique important n'a troublé, en 1889, le fonctionnement régulier de l'administration britannique. Le maharajah de Cachemyr a été soupçonné au mois de mars de préparer contre les Anglais des projets hostiles ; mais il a offert lui-même d'abdiquer, et cet incident n'a eu aucune conséquence. Le 28 décembre, le cinquième Congrès national indien s'est réuni à Bombay. Il paraît être inspiré par les Indiens qui ont fait des études dans les collèges anglais et réclament pour l'Inde un gouvernement basé sur l'égalité des races. Il n'est pas encore sérieusement question d'introduire des institutions représentatives. Les points principaux sur lesquels portent les discussions pratiques sont le développement à donner à l'autonomie des communes et à l'instruction publique, et l'admission des indigènes qui ont fait leurs études dans les collèges de l'Etat aux emplois publics.

Pour l'exercice financier avril 88-mars 89, les recettes

ont été de 78,759,744 roupies (une roupie vaut aujourd'hui 1 sh. 5 d.), et les dépenses de 80,788,576 roupies.

L'armée européenne comprend 3,696 officiers commissionnés et 69,856 officiers non commissionnés et soldats. L'armée indigène se compose de 1,728 officiers et 143,449 soldats.

INDO-CHINE ET BORNÉO

Siam et Laos. — D'importants voyages d'exploration ont été effectués depuis quelques années dans le Laos. Sans remonter plus haut, on peut rappeler celui accompli en 1888 par M. Taupin, professeur au collège des interprètes de Saïgon, dans le Laos inférieur. M. Pavie a aussi, par son expédition dans le Laos, démontré que des voies commerciales pourraient conduire de ce pays en Annam et au Tonkin. En 1889, M. Pavie a été nommé consul et commissaire de la République pour le règlement des questions de frontières entre les possessions françaises de l'Indo-Chine et le Siam; il a laissé Marseille le 19 novembre 1889.

Le voyage fait par le résident supérieur du Cambodge jusqu'aux chutes de Khon a permis de reconnaître que les Siamois tendaient à faire des empiètements successifs sur les territoires contestés de la frontière nord-est du Cambodge. L'aviso français l'*Alouette*, commandé par le lieutenant de vaisseau Heurtel, a franchi les rapides de Préa-Patang et est remonté jusqu'à Stung-Treng (août 1889), et quelques jours après jusqu'aux chutes de Khon. La France s'est trouvée ainsi affirmer son droit de navigation sur le Mékong que lui donnent les traités des 11 août 1863 et 15 juillet 1867 avec le royaume de Siam.

Le roi de Siam a concédé le droit de construire une ligne ferrée de Bangkock à Paknam et à Patriew.

BIBLIOGRAPHIE

Abbé Chevillard, *Siam et les Siamois*, Paris, 1889. — Carte de la région du haut-Laos explorée en 1888-1889 par les membres de la commission d'étude des frontières entre l'Annam et le Siam. 1/500.000. Mai 1889.

Birmanie. — Les Anglais ont eu à lutter encore contre les tribus rebelles de la Haute-Birmanie. Depuis l'annexion de la Haute-Birmanie qui a eu lieu en 1886, des bandes de voleurs et de révoltés, les *dacoïts*, qui n'ont pas voulu reconnaître l'autorité de l'Angleterre, n'ont pas cessé de tenir la campagne et d'agiter les populations. Le gouverneur ou commissaire en chef, sir Charles Crosthwaite, s'est rendu dans la Haute-Birmanie. Les expéditions contre les Chins et les Kachyns ont dû être suspendues jusqu'à l'hiver, lorsqu'est arrivée la saison des pluies. D'après une lettre au *Journal des Débats* datée du 25 juin (numéro du 17 août), ces expéditions auraient été infructueuses, de même que celle faite dans le pays des Karen. La situation est au contraire présentée sous un jour bien plus favorable par la *Gazette* (anglaise) de *Rangoon* (8 octobre), ainsi que dans des documents anglais publiés dans la *Revue française de l'étranger et des colonies* (15 décembre 1889, p. 745). Un événement qui a dû créer de nouvelles difficultés a été la fuite de Pondichéry du prince Mingoon, fils de Mindoon Mire, roi de Birmanie mort en 1879. Il représente les droits de la dynastie birmane des Alompra, et il avait été banni de Rangoon, où il résidait, pour s'être montré hostile à la suprématie britannique. Il est croyable qu'il provoquera de nouveaux mouvements dans les États Chan. Enfin, d'après les dernières nouvelles, les troupes du corps expéditionnaire auraient eu à souffrir de maladies et la pacification serait loin d'être réalisée en Birmanie.

Dans la Haute-Birmanie, le colonel Woodthorpe exploré le Chindwin, affluent de droite de l'Iraouaddi

et a reconnu sa navigabilité. Par sa haute vallée, on peut rejoindre la vallée d'Assam, mais pour y passer facilement, il faudra que le brigandage des Chins soit réprimé.

Une ligne de chemin de fer de Rangoon à Mandalé a été inaugurée en 1889; elle sera bientôt prolongée jusqu'à Bhamo. Cette ligne permettra de transporter les marchandises anglaises dans le Yun-nan, mais elle les détourne de la voie du Tonkin. Deux autres lignes vont être étudiées, l'une à l'Ouest, reliant la vallée de Mu à la rivière Chindwin, l'autre à l'Est dans la direction des États Chan.

Presqu'île de Malacca. — Les Anglais s'efforcent d'étendre peu à peu et sans guerre leur domination dans la péninsule. Quelques pays, le royaume de Kédah, à l'Ouest, les royaumes de Patani et de Kélantane, à l'Est, sont tributaires de Siam, mais l'Angleterre a, sur la côte orientale, les colonies de Poulao Pinang, de Wellesley, de Malacca et de Singapour, et elle a le protectorat des royaumes de Pérak, de Selangor et de Sungei Ujong, également à l'Ouest. En 1888, le sultan de Pahang, sur la côte Est, a demandé qu'un résident soit envoyé dans son État. Des lettres patentes du 2 janvier 1889 ont annexé l'île Christmas (Océanie) aux *Straits Settlements*. Le revenu total de la colonie est estimé pour 1889 à 4,389,339 dollars et les dépenses à 3,997,825 dollars. Le gouverneur a recommandé d'employer l'excédent des recettes à établir des routes et des chemins de fer allant vers l'intérieur. En livres sterling, le revenu en 1889 a été de 877,867 liv. st., tandis qu'en 1868, il avait été de 276,642 liv. st. seulement, et en 1876 de 352,544 liv. st.

G. R.

Bornéo. — L'Angleterre a établi son protectorat sur les territoires de la *British North Borneo Company*, sur l'État de Brunei et sur l'État de Sarawak, par une con-

vention du 24 décembre 1888, mais les résultats des négociations n'ont été publiés à Sandakan (North Bornéo) que dans le courant de 1889. C'est peut-être là un premier pas vers la réunion de ces trois pays aux possessions anglaises ; en tout cas, l'influence anglaise se trouve considérablement accrue dans l'île.

La *British North Borneo Company* a entièrement transformé le territoire nord-est de Bornéo depuis qu'elle en est en possession. Elle a seulement rencontré de l'opposition de la part d'un chef malais, le Pangeran Shabander, parent du sultan de Brunei, qui avait attiré à lui les criminels de la région. On a fait venir de Singapour un renfort de Sikhs, mais la pacification a été obtenue sans que le gouvernement britannique parût intervenir.

La treizième assemblée générale trimestrielle de la *British North Borneo Company* a été tenue le 9 juillet. D'après le rapport présenté, les recettes totales pour 1888 ont été de 63,125 liv. et les dépenses de 41,475 liv. — D'après une récente statistique publiée par le gouvernement, le territoire de la Compagnie embrasse actuellement 31,000 milles carrés, et comprend 150,000 habitants. Sa population s'accroît constamment par l'immigration.

Sarawak. — Par la convention de décembre 1888, le gouvernement britannique, en plaçant l'État sous sa protection, a reconnu la souveraineté du rajah de Sarawak et de ses descendants. L'Angleterre ne doit pas intervenir dans le gouvernement intérieur du pays, mais elle devra être consultée au sujet des relations extérieures de grande importance, et s'il surgit quelque difficulté relative à la succession. A cette occasion, la reine a conféré le titre de *knight honorary grand Cross of Saint-Michael and Saint-George* au rajah Charles Brooke, le neveu et successeur de James Brooke qui avait reçu la souveraineté de ce territoire en 1841.

Des négociations ont été échangées en 1889 entre l'Angleterre et les Pays-Bas relativement à la délimita-

tion des POSSESSIONS NÉERLANDAISES de Bornéo et des contrées placées sous le protectorat anglais. En novembre, l'on attendait, pour poursuivre les négociations, que le gouvernement des Indes ait fourni à celui des Pays-Bas les informations nécessaires relativement aux propositions de l'Angleterre.

Les recettes de l'*île Labuan* étant insuffisantes à payer les frais d'une administration coloniale, le gouvernement anglais a proposé que la Société *North Borneo* entreprenne l'administration de l'île, sans que l'île toutefois cesse d'être colonie anglaise.

Le rajah de Sarawak a prononcé un discours, à l'ouverture du conseil, où il a exposé la situation actuelle du pays. Il a rappelé le récent traité de protection passé avec la Grande-Bretagne, et le consentement de l'état de Sarawak à recevoir les chefs de Perak actuellement exilés aux Seychelles, et a déclaré qu'il faisait ses efforts pour que le pays reçût des immigrants indiens qui rendraient surtout des services pour la culture du thé. Le rajah a fait connaître que l'importance du commerce suivait une progression ferme de jour en jour. Au sujet des sociétés secrètes chinoises, il lui paraît nécessaire de prendre, d'accord avec le gouvernement des Pays-Bas, des mesures pour en arrêter les progrès.

BIBLIOGRAPHIE

Carte du territoire de la *British North Borneo Company*, publiée par Edm. Stanford, de Londres, 1888.

G. R.

PERSE

Depuis les traités de Gulistan et de Turkmantchaï, la Perse n'est plus qu'un champ clos où Londres et Pétersbourg luttent et rivalisent d'influence. L'arrivée de sir Henry Drummond Wolff à Téhéran, au mois d'a-

vril 1888, eut pour résultat de donner à cette lutte presque séculaire un caractère plus aigu et de faire ressortir avec évidence combien est précaire la situation du Châh, obligé de suivre à l'égard des ministres anglais et russe à Téhéran, une politique de bascule et de compromis, c'est-à-dire la plus dangereuse des politiques. L'ouverture du Karoun en deçà d'Ahvâz à la navigation internationale, le refus de l'*exequatur* au consul russe à Mesched, la défense d'exporter les blés du Khorassan furent, en 1888, autant de preuves des rapides progrès de l'influence britannique sous l'impulsion de sir Henry Drummond Wolff. Le tsar s'était ému de cette victoire diplomatique de l'Angleterre, et l'incident s'était promptement terminé à la satisfaction des intérêts moscovites. Mais sir Henry Drumond Wolff ne se tint pas pour battu, et il s'empressa de remettre sur le tapis la question des chemins de fer persans.

En 1872, le Châh avait accordé à une compagnie anglaise représentée par le baron de Reuter la concession d'une ligne ferrée allant de la Caspienne au golfe Persique. Cette concession avait été retirée presque aussitôt, et il n'en était plus question, lorsque sir Drumond Wolff eut l'idée de la rappeler à la mémoire de Nasir-Oud-Dîn. Comme des négociations avaient été entamées en 1883 et en 1888 sur le même objet avec un Français, M. Fabius Boital, le Châh refusa d'accorder à nouveau la concession de 1872, mais il consentit à signer le 30 janvier 1889 un contrat par lequel il donnait au fils cadet du baron de Reuter, venu en personne à Téhéran, le droit d'établir en Perse une banque d'État, sous le nom de Banque impériale de Perse, au capital de cent millions de francs (1). Le bruit courut,

(1) La Banque impériale de Perse, disait en substance l'a du 30 janvier 1889, aura le privilège exclusif d'émettre des bill et, outre qu'elle sera placée sur le pied des établissements fin ciers similaires dans les autres pays, elle sera autorisée à ent. prendre soit pour son compte, soit pour le compte des tiers, toul opérations financières, industrielles et commerciales qui peuve

peu de temps après, que Nasir Oud-Dîn, prenant en considération les instructions persuasives données au prince Dolgorouki, ministre russe à Téhéran, s'était engagé à soumettre au tsar pendant cinq ans tout projet de concession de voie ferrée, à ouvrir la baie de Murdah au commerce moscovite, à construire, ou à achever un certain nombre de routes (mars 1889); mais aucun texte précis n'est venu corroborer ces affirmations de divers journaux. Du moins, il est vraisemblable que le Châh prit des dispositions pour être certain que sa présence ne serait pas nécessaire à la Porte persane avant l'entrée de l'hiver, puisqu'il quitta ses États au mois de mai avec le dessein de passer six mois en Europe.

L'accueil qu'il reçut dans les diverses capitales, devait nécessairement se ressentir des derniers incidents et refléter à Pétersbourg comme à Londres la pensée du tsar et la politique du gouvernement de la Reine. Alexandre III reçut sans doute Nasir-Oud-Dîn avec de grands honneurs, mais il ne lui cacha pas que ses dernières décisions n'étaient pas conformes aux intérêts de la Russie. On raconte même qu'il aurait rappelé au Châh qu'une armée russe de 100,000 hommes hommes veillait aux frontières de Perse.

A Londres, ce ne furent que fêtes et ovations, au milieu desquelles lord Salisbury trouva le temps d'insister sur le prix qu'il attachait à l'amitié du Châh, et le lord-maire celui de faire ressortir quel puissant concours la Perse, pays neuf, trouverait dans l'émigration des capitaux anglais.

lui paraître avantageuses, à la condition toutefois d'en donner avis préalablement au gouvernement persan. La Banque impériale de Perse sera exemptée de toute espèce d'impôts et de taxes et, pendant les soixante ans de la concession, pourra exploiter dans tout l'empire les mines de fer, cuivre, plomb, mercure, charbon, pétrole, manganèse, borax, amiante appartenant à l'État et non encore concédées à des particuliers. Seules les mines d'or et d'argent sont réservées au gouvernement du châh.

A Berlin, où Nasir-Oud-Dîn s'arrêta avant de venir à Londres, l'accueil de l'empereur parut un peu froid, ou si l'on veut, un peu hautain, mais on n'en chercha pas moins à utiliser la présence du Châh pour nouer des relations commerciales plus intimes avec la Perse. On fit venir à Berlin M. Krupp pour qu'il recommandât lui-même ses produits à l'hôte de Guillaume II.

La réception faite au Châh par le gouvernement français et par les Parisiens fut plus désintéressée, plus discrète, et Nasir-Oud-Dîn put oublier, au Champ-de-Mars, les inconvénients d'un voyage qui lui avait surtout rappelé jusque-là les compétitions diplomatiques dont sa capitale est le théâtre. Revenu à Téhéran le 20 octobre (1), il se mit en devoir de tenir les promesses qu'il avait faites au tsar : il fit commencer la construction d'une route de Mesched à Janian, près la frontière russe ; il ordonna la mise à l'étude d'une ligne ferrée entre Téhéran et Enseli ; il accorda enfin à une compagnie russe l'autorisation d'établir une banque commerciale à Tauris avec succursale à Mesched. Sir Henry Drummond Wolff n'a demandé ou plutôt obtenu encore aucun dédommagement.

MAXIME PETIT.

(1) L'itinéraire du châh a été exactement le suivant : Pétersbourg, Berlin, Cassel, Amsterdam, Londres, Paris, Rome et Vienne. — A la suite de ce voyage, les Pays-Bas et la Belgique ont respectivement décidé l'établissement d'un consulat général à Téhéran.

CHINE (1)

En mars, l'Impératrice régente a cédé le pouvoir à l'empereur, son neveu, qui venait d'atteindre sa majorité.

Tsait'ien, empereur de Chine, fils du prince Chun frère lui-même de l'Empereur Hien-fung, est né en 1871 ; il a succédé à l'Empereur T'ung-Chi, le 22 janvier 1875, et règne sous le nom de Kouang-Sü. La succession au trône par hérédité en ligne directe n'existe pas en Chine. Chaque souverain désigne lui-même son successeur qu'il choisit parmi les membres de sa famille de la génération qui suit la sienne propre. T'ung-Chi mourut subitement à dix-huit ans sans avoir fait de choix ; l'Impératrice douarière, veuve de l'empereur Hien-fung, prédécesseur de T'ung-Chi, choisit pour succéder à celui-ci le fils du prince Chun.

Le 8 novembre 1888, Yeh-ho-na-la, fille du lieutenant général Kuei-Hsiang, fut choisie comme femme légitime de l'Empereur et nommée impératrice. Ja-ta-la, âgée de quinze ans, et Ja-ta-la, âgée de treize ans, toutes deux filles de Ch'ang-Hsü, furent nommées toutes deux cousines au quatrième degré. La nouvelle Impératrice est cousine germaine de l'Empereur.

Quand l'Impératrice régente, Tze-Chi, succéda, en 1861, dans le gouvernement de l'Empire à son époux Hien-fung, la Chine était affaiblie par une guerre mal

(1) V. la note, p. 446.

heureuse avec les puissances européennes, et trois rébellions formidables déchiraient l'Empire. De 1861 à 1881, les deux veuves de Hien-fung, Tze-Chi et Tze-An, gouvernèrent de concert. Mais Tze-Chi qui, à la mort de Tze-An, en 1881, resta seule régente, fut bien réellement pendant vingt-huit ans l'arbitre des destinées du Céleste Empire. Elle répara les fautes commises et releva le prestige de la dynastie, ébranlé sous le règne de l'incapable Hien-fung ; au momennt où elle céde le pouvoir à son neveu, on doit reconnaître qu'elle en a usé avec intelligence et énergie. C'est à elle autant qu'à Li-Hung-Chang qu'on doit les progrès réels accomplis en Chine dans les dernières années, l'introduction des télégraphes, des chemins de fer, qui marque une époque dans l'histoire économique et politique de la Chine.

En août, un changement significatif a été apporté dans le personnel des plus hauts fonctionnaires : Chan Chit-Tung, vice-roi de Canton, a été nommé vice-roi de Hupei ; cette province est située sur le passage de la ligne de chemin de fer qui doit relier Pékin à Hankou et dont la construction est décidée. Chan s'est prononcé énergiquement en faveur des chemins de fer, et cette nomination est la conséquence de son attitude. Li Han-Chang, frère aîné de Li Hung-Chang, lui a succédé à Canton; Li Han-Chang, quoique âgé de soixante-dix ans, est encore plein de vigueur; il a été déjà vice-roi de Szechuan et vice-roi de Hu.

L'administration de l'Empire, pour ce qui concerne du moins le pouvoir central, car on sait que certains vice-rois sont maîtres presque absolus dans leurs provinces, est placé sous la haute direction du Nei-Ko ou cabinet, composé de six membres, nommés ministres d'État, dont deux d'origine tartare, deux d'origine chinoise et deux assistants empruntés au Grand Collège. Le cabinet est chargé de veiller à ce qu'il ne soit pris aucune mesure contraire aux lois de la dynastie Tsing ou aux livres sacrés de Confucius. Au-dessus

du cabinet sont placés sept bureaux ou ministères : 1° service civil; 2° revenu; 3° rites et cérémonies; 4° affaires militaires; 5° travaux publics; 6° cour criminelle suprême; 7° amirauté. Le bureau de l'amirauté a été créé à la fin de 1885.

Finances. — Les comptes des revenus et dépenses de l'État ne sont pas publiés en Chine. On évalue à 100 millions de taëls (4 taëls = 25 fr. 22 environ), dans les dernières années, le total des revenus annuels de l'Empire, dont 20 millions produits par l'impôt foncier, 2,800,000 par le tribut du riz, 9,600,000 par l'impôt du sel, 20 millions et demi pour les douanes maritimes, en y comprenant le *likin* levé sur l'opium, 6 millions pour les droits de douanes perçus sur les produits indigènes, 11 millions pour les droits de transit. (Ces chiffres ne sont que des évaluations.)

Les droits de douanes, perçus dans les ports à traités sur les importations et les exportations, et dont les statistiques sont seules publiées, rapportent en moyenne 15 millions de taëls annuellement. En 1864, les douanes maritimes ne produisaient pas plus de 7,872,257 taëls. Il est à noter que les droits d'exportation sont plus élevés que les droits d'importation.

Le produit total des douanes dans les dix-neuf ports à traités pour le deuxième trimestre de 1889 a été de 5,298,704 taëls contre 6,182,868 pour la période correspondante de 1888, soit une différence en moins pour 1889 de près de 900,000 taëls. Cependant le produit de ce trimestre de 1889 dépasse celui du trimestre correspondant de 1887.

La presque totalité des revenus du pouvoir central est employée à l'entretien de l'armée. Jusqu'en 1874, la Chine n'a pas fait appel au crédit étranger; elle a contracté plusieurs emprunts à l'étranger en 1874, 1878, 1884, 1887. Le total de sa dette extérieure ne paraît pas dépasser 125 millions de francs.

Armée et marine. — Il est très difficile de se procurer des renseignements précis sur l'effectif, l'organisa-

tion, la répartition de l'armée chinoise. Les actes officiels ne relatent aucun fait marquant au cours de 1889 dans l'ordre des choses militaires. Il en est de même pour la marine qui continue à s'augmenter des croiseurs construits en Angleterre et en Allemagne. Un observateur, qui paraît impartial, et qui a assisté aux manœuvres de la flotte chinoise pendant l'année 1889, se plaît à reconnaître les progrès accomplis par les équipages et les états-majors des navires récemment acquis par la Chine.

Grands travaux publics. — L'année 1889 comptera dans les annales de la Chine parmi les plus néfastes comme parmi les plus bienfaisantes. Elle a été marquée à la fois par une lutte inégale, impuissante contre la famine, conséquence inévitable des terribles inondations de l'hiver 1888-1889 et contre de nouvelles inondations presque aussi désastreuses survenues au printemps, et par l'inauguration d'une ère économique nouvelle, l'ère des chemins de fer.

Dès longtemps le fleuve Jaune s'est signalé par la fréquence et la violence de ses INONDATIONS. Les ingénieurs chinois, soit incapacité, soit impuissance, n'ont pas réussi encore à prévenir ce fléau toujours menaçant. L'ingénieur français Thévenet, chef du syndicat français qui s'est constitué pour accomplir en Chine de grands travaux publics, fut appelé par le gouvernement chinois à diriger les travaux de défense du fleuve Jaune; au bout de quelque temps de lutte victorieuse contre les empiètements du fleuve, il dut céder la place aux fonctionnaires chinois qui reprirent leurs anciens errements; et leurs digues de boue s'écroulaient en novembre et en décembre 1888. En plein mois d'août 1889, le Pei-Ho, dont le volume d'eau est insignifiant et d'ordinaire facile à maîtriser, sortait de son lit et inondait toute la contrée à 30 milles à peine de Pékin; à la même époque, des inondations désastreuses se produisaient aussi dans la province de Kouang-Tung. Ces faits répétés accusent dans l'administration chinoise un vice

organique : le remède ne se peut trouver que dans la canalisation méthodique du fleuve. Ce n'est point les pluies alternatives de faveurs ou de peines tombant sur les mandarins qui sauveront les populations de l'invasion des eaux et de la famine.

M. Thévenet a été chargé de diriger les grands travaux de fortifications et d'aménagement des bassins que le gouvernement chinois fait exécuter à Port Arthur.

Le 13 octobre 1888, Li-Hung-Chang, vice-roi du Pé-Tchi-li, inaugurait la seule ligne de CHEMIN DE FER qui existe en Chine : elle va de Tien-Tsin à Kaï-Ping dont elle dessert le bassin houiller. Cette ligne a été construite sous la direction du vice-roi qui n'a pris que le moins grand nombre possible d'ingénieurs européens. C'est une entreprise chinoise. Elle n'a pu donner d'abord tous les résultats qu'on était en droit d'en attendre ; elle a à lutter contre les intérêts et les préjugés. Mais dans l'esprit de ses constructeurs, cette ligne n'avait jamais été que l'amorce d'une ligne plus étendue qui relierait Pékin à Tien-Tsin.

L'impératrice régente était favorable à l'entreprise ; mais le succès en fut retardé. L'empereur ordonna aux vice-rois et gouverneurs de province de lui envoyer leur avis sur la question. Li-Hung-Chang trouva dans les conclusions du vice-roi de Canton et du gouverneur de Formose des arguments décisifs. Dans la première quinzaine d'août, un décret impérial ordonna la construction d'une ligne de chemin de fer destinée à relier Pékin, ou plutôt Lu-Kon-Chiao à 25 *li* de Pékin, à Hankow, port à traité situé sur le Yang-Tse-Kiang, le marché le plus important de la Chine centrale. La distance est de 700 milles anglais. La construction de la ligne va être entreprise de suite : la ligne traversera les provinces du Chihli, Shansi, Honan, Hupéi ; elle sera commencée aux deux extrémités en même temps. Un syndicat chinois, avec un capital de 60 millions de taëls, s'est formé sous la direction de Chang-Chi-Tung, vice-

roi de Canton, qui vient d'être appelé à la vice-royauté du Liang-Hu, afin de pouvoir veiller à l'exécution du plan qu'il a élaboré et fait adopter. La haute direction des travaux est confiée à Li-Hung-Chang et à Chang-Chi-Tung, en commun avec le bureau de l'amirauté, le ministère plus moderne (1).

Commerce et industrie, etc. — Le commerce extérieur de la Chine a continué sa marche rapidement ascendante. Les échanges de 1888 dépassent ceux de n'importe laquelle des treize années précédentes. La différence entre 1888 et 1887 est assez considérable. En 1887, les importations atteignaient un total de 94,624,613 taëls; en 1888, elles se sont élevées à 105,661,372 ; les exportations ont passé de 85,860,208 taëls (en 1887), à 92,401,067 taëls (1888). Le commerce extérieur de la Chine qui était en 1887 de plus de 180 millions de taëls (soit déjà un accroissement de 16 millions sur 1886), a presque atteint le chiffre de 200 millions en 1888. Depuis 1883, l'accroissement a été de près de 45 p. 100.

Un tiers des importations consiste en cotonnades, pour la plus grande partie anglaises. L'opium tient une plus grande place encore ; et les deux cinquièmes de l'accroissement des importations de 1887 à 1888 sont imputables à l'opium. Les exportations chinoises consistent pour la plus grande partie, pour plus des six septièmes, en soie et thé. La Chine s'est mise récemment à exporter du coton brut ; et en 1888, les exportations de ce produit dépassaient les importations.

Sans doute le chiffre du commerce extérieur de ce pays est infime eu égard à son immense population, à ses ressources naturelles inépuisables. Mais puisqu'il augmente constamment et que, d'autre part, plusieurs hommes considérables, dont l'influence est prépondérante en Chine, ont pris la tête du mouvement en faveur du renouvellement des procédés industriels commerciaux de la nation, puisqu'ils viennent de fai

(1) Octobre 1889.

avancer d'un grand pas la question des chemins de fer, on peut prévoir le jour où la Chine sera, ce qu'elle pourrait être déjà, un des principaux, peut-être même le principal marché du monde, un pays consommateur et producteur de premier ordre.

En 1877, les gouvernements chinois et britannique signèrent une convention (de Chefao) par laquelle le premier s'engageait à accorder aux sujets du second l'autorisation de remonter le cours supérieur du Yang-Tse-Kiang. M. Archibald Little, après plusieurs années d'efforts, a fini par obtenir en juin 1889 cette autorisation. Les Anglais attachent à l'expédition Little une importance commerciale considérable.

L'année 1889 aura été bienfaisante et néfaste : bienfaisante, parce qu'elle présente un renouveau économique ; néfaste, parce qu'elle a été assombrie par la plus terrible des calamités qui reviennent trop souvent dans l'histoire de l'Empire du Milieu. C'est par dizaines de mille que les habitants des provinces arrosées et inondées par le fleuve Jaune ont succombé aux horribles souffrances de la faim.

Les hommes d'État chinois ne doivent pas envisager sans une secrète terreur les conséquences possibles, probables, des dernières inondations. Si vaste que soit la Chine, elle doit cependant ressentir dans toutes ses parties le contre-coup de calamités aussi désastreuses que les inondations de 1888-89 : la province de Honan, l'une des plus prospères de l'Empire, ruinée sur une moitié de sa superficie ; les provinces d'Anhui, de Shantung profondément éprouvées ; 15 millions d'hommes réduits littéralement à mourir de faim ; tels sont quelques-uns seulement des faits. Une bonne partie des revenus de l'Empire se trouvent compromis ; et puis ces misérables qui se révoltent contre la faim aujourd'hui, ne se révolteront-ils pas encore demain contre le pouvoir étabi ? A voir les difficultés insurmontables que présente la résistance au fleuve Jaune, il semble que les malheureuses provinces qu'il traverse

soient destinées à tourner éternellement dans un cercle infernal d'inondations, de famines et de sédition.

Un des derniers événements notables de l'année 1888, quant aux rapports de la Chine avec les étrangers, a été l'inauguration du nouveau Pei-t'ang, la nouvelle cathédrale catholique, le 9 décembre. Les autorités et le peuple chinois n'avaient jamais pu s'habituer à considérer sans déplaisir la cathédrale que les jésuites avaient construite en 1861, dans l'enceinte sacrée du Palais impérial, sur un terrain concédé, il est vrai, par Kang-Hsi. Après de longues négociations entre les gouvernements français et chinois, on en vint à un accord satisfaisant pour les deux parties. Le gouvernement chinois rentrait en possession du terrain occupé par la cathédrale, il en concédait un autre et fournissait une indemnité destinée à subvenir aux frais de la reconstruction. La cérémonie du 9 décembre 1888 a été l'occasion d'un échange de compliments entre les représentants des gouvernements européens et du gouvernement chinois, et l'on est tenté d'en tirer la conclusion — peut-être trop hardie encore — que la Chine apporte dans ses rapports avec le monde extérieur un esprit moins étroit.

Il faut remarquer cependant que les ambassadeurs étrangers ont vu repousser la demande d'audience qu'ils avaient adressée à l'Empereur à l'occasion de son mariage. L'impératrice régente leur a fait donner un banquet.

La question des passeports à accorder aux missionnaires catholiques, qui, en 1888, avait passionné la presse française, semble avoir été résolue en fait et sans bruit dans le courant de 1889. L'antique privilège de la France est désormais entamé. Le Saint-Siège a affecté de rester neutre. Le Tsung-Li-Yamen n'a pas adopté de plan de conduite en la matière : il reconnaît comme valables les passeports délivrés aux missionnaires catholiques allemands ou italiens, par les ambassades d'Italie ou d'Allemagne, alors que naguère

encore l'ambassade française était la seule à laquelle ces missionnaires s'adressaient; mais il a accordé encore, en 1889, la même valeur à trois passeports délivrés par le ministre de France à des missionnaires non français.

Nécrologie.

Le 17 février 1889, le prince *Tun*, cinquième prince, oncle de l'empereur. Il était le cinquième fils de l'empereur Tao-Kuang.

CORÉE

Le monarque actuellement régnant, nommé Li-Hi, en chinois, a succédé au roi Shoal-Shing en 1864.

Le régime politique est celui d'une monarchie absolue, calquée sur le régime chinois. Depuis le VIIe siècle, la Corée s'est reconnue vassale de la Chine en lui envoyant une ambassade annuelle. La Chine entretient à Séoul un commissaire: ce commissaire se nomme Yuen. Le roi de Corée a un « conseiller étranger », c'est le « juge Denny », un Américain, naguère consul en Chine, et que Li-Hung-Chang invita formellement à accepter ce poste quand, en 1885, l'Allemand de Möllendorf l'abandonna. Une rivalité violente n'a pas tardé à s'élever entre Yuen et Denny; ç'a été une guerre sourde d'intrigues et de complots. Enfin en 1888, Denny, soutenu par le parti de l'indépendance à la tête duquel la reine s'est placée et qui veut secouer le joug de la Chine, lança une circulaire qui est le premier document historique où apparaît clairement la nouvelle politique de la Corée.

Cette situation tendue a naturellement excité au plus haut point l'intérêt des puissances qui ont déjà d'ordinaire l'œil sur cette vassale indisciplinée de la Chine. L'Angleterre, le Japon, la Russie luttent d'influence à Séoul, pour des raisons et par des moyens divers; à la fin de l'année 1888, deux hommes d'Etat japonais, les

comtes Ito et Saigo, sont allés à bord d'un navire de guerre, visiter les principaux ports coréens. Vers la même époque, le grand-duc Alexandre Michaïlovitch visitait Séoul.

En 1889, la lutte a continué entre le représentant de la Chine et la cour de Séoul.

Malgré le départ de M. Denny, qui sans doute ne reviendra pas, l'apaisement ne paraît pas près de se faire. La Corée en aurait cependant grand besoin : les finances de ce pays naturellement pauvre et qui réclame, plus qu'aucun autre, une administration régulière et économe, sont dans le plus fâcheux état. La cour vit d'expédients, dilapidant les revenus publics avant même de payer les créanciers de l'État ; les hauts fonctionnaires sont préoccupés seulement de se partager les restes de la cour ; enfin la banqueroute frappe à la porte et le gouvernement cherche en vain de nouveaux prêteurs.

Malgré tout, le chiffre du commerce extérieur, qui se fait par les trois ports ouverts de Jenchuan, Fusam et Yuensan, a dépassé en 1888, de 10 p. 100, le chiffre de 1887 : il s'est élevé à 3,913,501 dollars. Les relations commerciales avec l'extérieur s'opèrent par l'intermédiaire du Japon.

Les rapports de la Corée avec les puissances occidentales se sont modifiées à mesure que son mauvais vouloir à l'égard de la Chine s'accentuait.

En 1882, la Corée signa avec les États-Unis un traité de commerce. La Chine se consola de cet acte d'indépendance en songeant que, puisqu'elle est une puissance supérieure à toutes les autres, les apparences étaient sauves, la Corée, sa vassale, ayant en somme traité avec d'autres puissances, qui ne sont que les égales des vassaux du Céleste Empire. D'autres traités analogues furent conclus.

Plusieurs États envoyèrent à Séoul des agents consulaires et diplomatiques ; et le roi de Corée eut l'idée d'avoir, lui aussi, ses représentants à l'étranger. Mais il crut devoir en référer à la Chine qui posa des condi-

tions inadmissibles : celle-ci, par exemple, que l'ambassadeur coréen serait présenté au peuple auprès duquel il serait accrédité par l'ambassadeur chinois. Notre droit des gens n'admet point ces compromissions. Néanmoins deux ambassades partirent l'une pour les Etats-Unis, l'autre pour l'Europe. Celle-ci a fini par rentrer à Séoul sans avoir jamais dépassé Heng-Kong. La première eut à Washington les démêlés les plus violents avec le ministre de Chine.

Enfin la Corée, pour achever de mécontenter la Chine et prendre un point d'appui sur une puissance rivale, a conclu en août 1888 avec la Russie un traité qui n'a été connu dans ses détails qu'en 1889 et dont l'importance ne saurait être méconnue. Les Russes obtiennent le privilège de construire dans le port de Heng-Kong, situé à l'embouchure de la rivière Tumen, près de la frontière russo-coréenne, des établissements et des factoreries, on peut presque dire d'y fonder un port russe ; la Corée, impitoyablement fermée jusqu'ici aux étrangers, est ouverte aux sujets russes. La Russie a désormais sur le Pacifique un port qui n'est point, comme Vladivostosk, bloqué par les glaces durant l'hiver. L'Angleterre n'a pas vu sans une vive inquiétude et une sourde jalousie la Russie faire en Corée des progrès aussi rapides : elle cherche à y susciter contre la Russie le mauvais vouloir et l'animosité active du Japon, des États-Unis et surtout de la Chine. Mais il est peu probable que la politique chinoise de résistance aveugle réussisse. La Chine avait maintenu quand même à Séoul Yuen, qui s'était fait haïr par son arrogante conduite, et que sa participation à un complot avait compromis ; il semble que Li-Hung-Chang, qui dirige en Chine les affaires coréennes, ait compris la nécessité de modifier la ligne de conduite suivie jusqu'ici. On prétend qu'il songe enfin à rappeler Yuen, et à le remplacer, ainsi que Denny (il avait appelé Denny pour remplacer M. de Möllendorf, parce que celui-ci devenait visiblement favorable à la Russie), par

deux fonctionnaires qui le touchent de près et dont l'un est Lo, son ancien secrétaire particulier.

JAPON

Le souverain porte le nom de Kôtei ou empereur; les Européens l'appellent plus communément le Mikado. En 1868, le Mikado qui n'était plus, depuis le XII[e] siècle, souverain que de nom, mit fin à la dictature du Taïcoun; en 1871, le système féodal était aboli.

Le Mikado régnant est Mutsuhito. Né à Kyoto, le 3 novembre 1852, il succéda à son père, Kômei Tenno, en 1867; le 9 février 1869, il épousa la princesse Haruko (née le 28 mai 1850), fille du prince Ichijo. L'empereur a depuis 1886 une liste civile 2,500,000 yen (1 yen ou dollar, valeur nominale 5 francs, valeur réelle 4 francs environ).

Le Japon est encore à l'heure présente (1) une monarchie absolue; la constitution, promulguée en 1889, sera mise en pratique à partir de 1890. Cependant, l'organisation des pouvoirs publics a été remaniée de façon qu'une transition fût ménagée de la monarchie au régime constitutionnel. Cette année même, le personnel du Cabinet a été modifié en vue surtout de préparer l'opinion publique à la révolution légale qui approche.

Depuis une quinzaine d'années, plusieurs organes ont été créés pour préparer les voies aux institutions nouvelles. Ce sont : le grand Conseil ou Cabinet, présidé de droit par l'empereur, et en fait d'ordinaire par le premier ministre; il comprend tous les ministres, moins celui de la maison impériale; c'est l'organe suprême du pouvoir exécutif; — le Conseil privé (créé par rescrit impérial du 28 avril 1888), qui n'a que des

(1) Octobre 1889.

attributions délibératives; — le Sénat, qui date déjà de 1875) : il discute les projets de loi ; ses discussions sont soumises à l'approbation du Cabinet et à la sanction impériale; le nombre de ses membres, limité en droit, est actuellement de 80; — les réunions, irrégulières il est vrai, des gouverneurs de provinces convoquées à Tokio plusieurs fois depuis 1875, pour donner des avis, principalement sur les questions d'impôts; — les Assemblées provinciales élues, institués en 1879, qui sont appelées à fixer le taux des taxes locales, et dont les membres (sont éligibles tous les citoyens mâles de vingt ans résidant dans le district et payant plus de 10 yen d'impôt foncier par an) sont élus par tous les citoyens mâles et payant plus de 5 yens d'impôt foncier.

L'empereur, en 1868, puis en 1881, s'était solennellement engagé à doter ses sujets d'une constitution. Un essai malheureux fut tenté en 1869. En 1881, un conseil de quatre membres, progressivement réduit par la mort à un seul, a élaboré la constitution. C'est le survivant, le comte Ito Hirobumi, qui en est le père spirituel. Les auteurs de cet acte se sont inspirés de leur esprit conservateur japonais et de leur science des constitutions monarchiques d'Europe; il semble que la Prusse a été leur modèle favori. — On ne saurait trop louer la sagesse des hommes d'État qui ont employé tous les efforts de leur politique, d'une part, à faire l'éducation du pays en vue du nouvel ordre de choses, et de l'autre à conserver dans l'acte constitutionnel les antiques traditions à côté des rouages nouveaux, à maintenir intact au-dessus des droits reconnus au peuple, le prestige séculaire du pouvoir souverain, enfin à concilier les mœurs du vieux Japon avec l'esprit moderne.

La constitution a été promulguée le 11 février, jour anniversaire de la naissance du fondateur de la dynastie. L'empereur, après avoir juré d'observer les nouvelles lois, en remit le texte au comte Kuroda,

ministre président de l'État. Ces lois sont au nombre de cinq : 1° constitution de l'Empire du Japon ; — 2° ordonnance impériale concernant la Chambre haute; — 3° loi sur les Chambres; — 4° loi relative à l'élection des membres de la Chambre des représentants ; — 5° loi de finances.

L'empereur est déclaré sacré et inviolable; il reste la source de toutes les lois : sans son approbation, aucune mesure votée par le Parlement ne peut devenir loi. Il peut, en cas d'urgence, émettre des ordonnances, qui sont soumises ensuite au Parlement. Il nomme et révoque tous les fonctionnaires. Il a le commandement suprême de l'armée et de la marine, il fait la guerre et la paix, conclut les traités.

Dans les limites de la loi, le sujet japonais est libre et à l'abri de l'arbitraire; le secret des lettres, l'inviolabilité de la propriété, la liberté religieuse, la liberté de parole et de pensée, le droit de réunion et d'association sont garantis par la constitution, dans les limites fixées par les lois.

La diète impériale est composée de deux Chambres, une Chambre des pairs et une Chambre des représentants. Elle tiendra chaque année une session ordinaire de trois mois, elle pourra être convoquée en session extraordinaire.

La Chambre des pairs se compose de membres héréditaires, de membres à vie nommés par le souverain, et de membres non nobles, élus à raison de un pour chaque district rural ou urbain, par les quinze principaux contribuables de chaque district. Leur mandat est de sept ans; leur élection doit être approuvée par l'Empereur. En aucun cas, le nombre des membres des deux dernières catégories ne doit dépasser celui des deux premières.

La Chambre des représentants comprend trois cents membres, élus au scrutin pour quatre ans. Est électeur tout Japonais, âgé d'au moins vingt-cinq ans, qui réside dans le district depuis au moins un an et a payé pen-

dant un an quinze yen de taxes nationales, et pendant trois ans l'impôt sur le revenu. Est éligible tout Japonais âgé de trente ans au moins et satisfaisant aux mêmes conditions de cens. Sont inéligibles les prêtres, les militaires ou marins en activité, et certaines catégories de fonctionnaires civils. Les membres non nobles de la chambre haute et tous les membres de la chambre basse, sauf les fonctionnaires, ont droit à une indemnité annuelle de 800 yen.

Les ministres sont, de par la constitution, responsables à l'égard de la couronne ; la constitution ne dit point qu'ils aient à se retirer devant un vote hostile du Parlement. Un ministère pourrait donc se maintenir en dépit des Chambres.

Le Parlement a mission de discuter et de voter le budget; mais une notable portion du budget échappe à son contrôle : la liste civile de l'empereur, les dépenses d'entretien de l'armée et de la marine sur le pied de paix, le traitement des fonctionnaires, enfin toutes les dépenses résultant de la législation existante ; son approbation n'est donc nécessaire que pour toutes les dépenses excédant les crédits exigés pour l'application des lois et le fonctionnement normal des institutions et pour les emprunts et autres engagements du Trésor. Si le Parlement ne votait pas le budget de l'année courante, le Gouvernement appliquerait le budget de l'année précédente.

Finances. — Les évaluations du budget de l'année courante, commençant le 1er avril, sont les suivantes : les recettes totales sont évaluées à 76,600,000 yen ; les dépenses à 76,596,000 yen ; le rendement de l'impôt foncier est évalué à 42,248,900, de l'impôt sur le revenu à 1,053,500, de l'impôt sur la bière de riz (saké) à 14,497,400 yen. Les principaux chapitres de dépenses sont : la maison impériale, 3 millions ; la dette nationale, 20 millions ; les divers départements ministériels, 65,990,890. Le total des dépenses extraordinaires s'élève à 10,605,400 yen.

Armée et marine. — L'armée, compte aujourd'hui 218,275 officiers et soldats ainsi répartis : 3,685 officiers; armée active, 49,294 hommes; réserve, 113,605 hommes; landwehr, 51,691 hommes. L'armée était portée pour 12 millions de yen au budget de 1888-1889.

La marine, qui était portée pour 11,256,555 yen au même budget, comprenait à la fin de 1888, 7 croiseurs dont 3 en construction, 1 frégate, 3 corvettes, 6 canonnières, 8 navires de 890 à 2,000 tonneaux, 1 torpilleur cuirassé, 21 torpilleurs de première classe, 9 vaisseaux-écoles et d'exercices.

L'armée japonaise a été organisée et instruite d'abord par des officiers français; mais, à partir de 1884, le gouvernement japonais fit appel à des officiers allemands en même temps qu'à des officiers français, et les nouveaux venus devinrent en peu de temps si envahissants que leurs collègues français durent céder la place. La mission allemande a réussi, dirent les journaux, à faire promulguer au Japon, au début de 1889, une nouvelle loi de recrutement calquée sur la loi allemande : le service militaire devient obligatoire pour tous les Japonais de vingt à quarante ans ; la durée du service est de trois ans dans l'armée active ou la réserve de remplacement, quatre ans dans la réserve, cinq ans dans le landwehr; tous les hommes de dix-sept à quarante ans qui n'ont pas été incorporés forment le landsturm. Le volontariat d'un an est même introduit dans l'armée japonaise. Mais comme le chiffre de l'armée active ne doit pas dépasser 50,000 hommes sur le pied de paix et que le Japon compte 38 millions d'habitants, cette loi n'est pas près d'être appliquée à la lettre.

Grands travaux publics. — On a entrepris, à la fin de l'été 1889, de grands travaux à Yokohama, en vue d'améliorer le port. D'après un rapport adressé le 16 avril 1889 au gouvernement impérial par l'administion des chemins de fer, il y avait à cette époque au

Japon, 905 milles anglais de voies ferrées en exploitation, 520 en construction et 341 en projet, en tout 1,766 milles ou 2,800 kilomètres. « Il y a à noter, dit un ingénieur japonais, que, depuis les travaux de construction jusqu'à la direction de la locomotive, tout se fait par les ingénieurs et les mécaniciens japonais. Les étrangers qui avaient été nos maîtres dans cette science et qui ont été au ministère des travaux publics, sont aujourd'hui, à l'exception de quelques-uns, remerciés à l'expiration de leur contrat ». On rencontre au Japon la même tendance qu'en Chine : se passer des étrangers le plus tôt et le plus souvent possible.

L'État est propriétaire de la moitié du réseau environ; le reste appartient à des compagnies qui distribuent à leurs actionnaires des dividendes de 10 p. 100 et plus.

Commerce et industrie. — Le commerce extérieur du Japon s'est élevé en 1888 à un chiffre total de 131 millions de yen (ou dollars) contre 104 en 1887, soit une augmentation de près de 26 p. 100. Le commerce du Japon a doublé depuis 1884. En 1872, les importations et exportations du Japon ne dépassaient pas 50 millions de yen; en 1884, 62 millions. Jusqu'en 1889, ce commerce s'est fait par les six ports ouverts par traité. Sur 131 millions (1888), 71,700,000 sont fournis par Yokohama, 42,216,681 par Hiogo. Les deux principaux articles d'importation sont la soie brute et les cotons, et le thé; à l'exportation, ce sont les fils de coton, les lainages, le sucre, etc.

État du pays. — La province de Kiï, dans le sud de l'île principale, a été ravagée dans le courant d'août, par un terrible typhon et des inondations désastreuses. On évalue à 15,000 le nombre des personnes qui ont péri. L'inondation s'est étendue sur tout le district situé entre Osaka, Kioto et la côte est. Des villes et des villages ont été balayés. C'est la plus terrible catastrophe de l'histoire du Japon. Une commission japonaise se rendant à Yokohama a trouvé la mer couverte

de débris, sur une longueur de 90 milles le long de la côte.

Quelques jours après, le 28 août, un violent tremblement de terre a causé de sérieux dommages dans le district de Kumamoto (dans l'île de Kiusu, la plus méridionale de l'archipel). Les morts sont en grand nombre.

Politique extérieure. — L'année 1889 comptera dans l'histoire des relations du Japon avec les puissances occidentales : le Japon a réussi, cette année même, à renouveler ses TRAITÉS avec plusieurs États et sur des bases nouvelles. Le premier traité — conclu avec les États-Unis — remonte à 1854. Dans les années qui suivirent, la plupart des gouvernements européens signèrent des traités analogues. Le Japon, jusqu'alors fermé aux étrangers, leur ouvrait sept ports; dans chaque port, il leur concédait un terrain où ils devaient s'établir. Les étrangers demeuraient soustraits aux lois et à la juridiction du pays; on leur accordait le privilège de l'exterritorialité. Ces traités empruntaient à la situation du Japon, à l'époque où ils furent conclus, leur caractère particulier. Le Japon était encore soumis au régime féodal; le gouvernement n'y était ni régulier, ni bien assis, ni les lois affranchies de toute barbarie.

En 1864-1866, le taïcoun, dont le pouvoir était déjà ébranlé à l'intérieur, s'empressa d'apaiser par de nouvelles concessions (traités de Shimonoseki), les puissances occidentales que l'attaque d'un daïmio, un de ses vassaux, sur les navires européens, avait justement irritées et amenées à une action commune. A partir de cette époque, les droits de douane, jusqu'alors divisés en trois classes, furent réduits au taux uniforme de 5 p. 100 *ad valorem*.

Mais dans les vingt dernières années, depuis la r tauration du mikado, le Japon a subi à l'intérieur c modifications profondes : le gouvernement est pl stable, les institutions plus libérales, les lois civiles

criminelles plus humaines; une constitution, sagement élaborée, vient d'être promulguée. L'opinion publique qui, grâce à une presse intelligente et très informée, s'est rapidement développée, réclame depuis plusieurs années avec insistance que le gouvernement japonais délivre le pays des humiliants traités qui le lient à l'égard des puissances occidentales. Les Japonais n'admettent plus qu'ils aient, en cas de différend avec un étranger, à s'adresser en tout état de cause au consul de leur adversaire. Ils veulent être traités d'égal à égal par les étrangers et traiter ainsi avec eux.

Dès 1881, le gouvernement japonais entreprit la tâche impossible d'amener sur cette question les représentants des seize nations représentées à Tokio à une entente commune. Il convoqua une conférence internationale qui se réunit en 1886, mais sans que la question avançât d'un pas. Il devenait urgent d'aboutir; la constitution allait être promulguée; un ministre des affaires étrangères japonais n'oserait jamais se présenter devant le futur Parlement sans avoir en poche un acte qui mît fin à « l'humiliation nationale ». Le comte Okuma, l'ancien chef du parti du progrès, devenu ministre des affaires étrangères, se décida à traiter avec chaque puissance individuellement. Le Mexique fut le premier à conclure un traité sur les nouvelles bases; vinrent ensuite les États-Unis, puis l'Allemagne et la Russie. La France et l'Angleterre sont restées sur la réserve.

Le texte du traité entre le Japon et le Mexique a seul jusqu'ici été publié. Par l'article 5 de cet acte, les deux parties contractantes conviennent que « toute faveur, privilège ou immunité relative au commerce, à la navigation, aux voyages ou à la résidence sur leurs territoires respectifs, accordés déjà ou à accorder dans l'avenir aux sujets d'un autre État par l'une des parties contractantes, sera étendue à l'autre ». C'est, on le voit, la clause de la nation la plus favorisée sur les bases de

la réciprocité absolue substituée à la clause gratuite de la nation la plus favorisée, accordée jusqu'alors par le Japon, sans assurance d'être payé de retour.

On ne sait pas encore quels sont exactement les termes des traités conclus entre les États-Unis, l'Allemagne et le Japon. Les traités eux-mêmes sont, parait-il, purement commerciaux; pour tout ce qui concerne la juridiction, on aurait employé la forme de Notes diplomatiques. Le Japon désire, d'une part, obtenir la revision du tarif de douanes, et, de l'autre, ouvrir sa porte toute grande aux étrangers de bonne volonté. Ils pourront voyager, faire le commerce, résider, devenir propriétaires sur tout le territoire du Japon, à condition qu'ils se soumettront en tout à la juridiction japonaise. Des juges étrangers seront désignés pour siéger à côté des juges indigènes à la Cour suprême qui connaît en appel de toutes les affaires civiles ou criminelles au-dessus de 100 dollars; le tribunal sera constitué en majorité de juges étrangers pour toutes les affaires où des étrangers seront parties.

Cette institution des tribunaux mixtes, mesure déclarée transitoire, ne devra pas durer plus de dix ou douze ans; après quoi, les étrangers seront soumis sans restriction à la juridiction japonaise.

Nota. — Pour des raisons personnelles, nous avons été obligé d'arrêter ce travail sur la Chine, le Japon et la Corée à la date du 20 octobre 1889. C'est à cette date que nous reprendrons dans le prochain volume notre historique annuel.

En attendant, il importe de noter que, en Chine et au Japon, des événements se sont produits à la fin de l'année 1889 qui ont sensiblement modifié la tournure des choses dans ces deux pays: en Chine, le parti vieux-Chinois est parvenu à faire ajourner les grands travaux de chemins de fer et l'ouverture du Yang-tze-Kiang au commerce européen; au Japon, à la suite d'un attentat dirigé contre le comte Okuma, ministre des affaires étrangères et négociateur des nouveaux traités, le cabinet Kuroda s'est retiré, et le parti hostile aux étrangers a, par son agitation inquiétante, imposé au nouveau cabinet, arrivé aux affaires le 25 décembre, une attitude plus réservée. La ratification des traités déjà conclus se trouve ajournée.

MAX LECLERC.

OCÉANIE

AUSTRALASIE

Le seul événement important commun aux différentes colonies anglaises désignées sous le nom d'Australasie — colonies de l'Australie proprement dite, Tasmanie, et Nouvelle-Zélande, — est la préparation d'une **Fédération Australasienne**, analogue au Dominion du Canada. Depuis assez longtemps déjà, l'idée de se constituer en état fédératif, rattaché à la Grande-Bretagne par le lien dynastique, était venue aux colonies australiennes; elle avait trouvé des partisans surtout à Sydney et à Melbourne. En 1885, une première satisfaction fut donnée aux partisans de l'union : le Parlement britannique institua un conseil fédéral australien chargé de délibérer sur les questions communes aux cinq colonies de l'Australie et à la Tasmanie. Mais ce conseil n'avait que des attributions purement délibératives, et ses décisions ne pouvaient avoir force de loi qu'après avoir été ratifiées par les colonies intéressées; il n'était investi d'ancun pouvoir d'exécution. Aussi la Nouvelle-Galles du Sud, plus particulièrement attachée aux idées d'union, refusa constamment d'envoyer des délégués à ce conseil. Son premier ministre, Sir Henry Parkes, se fit l'apôtre de la fédération; il s'efforça de convaincre ses collègues des colonies voisines de la nécessité d'organiser une forte armée commune, et de l'impuissance où se trouvait le conseil fédéral de la

constituer. Ses campagnes oratoires eurent un grand retentissement. Le principe de la *Defence of Australia* fut unanimement admis; seulement un certain nombre de personnes, à la tête desquelles se plaça le premier ministre de Victoria, M. Duncan Gillies, et le général Edwards, pensaient que les mesures désirées étaient réalisables avec le Conseil fédéral. Sir Henry Parkes, au contraire, soutenait que le seul moyen d'aboutir à des résultats pratiques était de convoquer une convention nationale qui élaborerait un projet de constitution fédérale, qui serait ensuite soumis à l'approbation des assemblées législatives particulières.

Le 3 octobre, il adressa au premier ministre de chaque colonie une longue lettre où il exposait son plan en détail : chaque colonie enverrait à la convention six délégués dont quatre seraient élus par l'assemblée législative, et deux par le conseil législatif; l'Australie occidentale, pourvue d'une seule Chambre, n'aurait que quatre délégués; la Nouvelle-Zélande serait libre de se faire représenter ou non, sans que son refus pût entraîner l'échec du projet; — la constitution serait calquée sur celle du Canada; il y aurait un gouverneur général, un conseil privé, et un Parlement composé d'un Sénat et d'une Chambre des communes.

Cette lettre souleva de vives discussions durant tout le mois de novembre. Après un échange de notes entre les différents gouvernements, on finit par tomber d'accord sur le compromis suivant : on ne convoquerait pas immédiatement une convention nationale, mais la Nouvelle-Galles du Sud enverrait des délégués au Conseil fédéral où les autres colonies étaient déjà représentées, et cette assemblée, transformée provisoirement en conférence, examinerait la question de l'organisation d'un gouvernement fédéral; une convention serait ensuite convoquée, s'il y avait lieu. La conférence doit se réunir au mois de février à Melbourne. Tout porte à croire qu'elle adoptera les idées de Sir Henry Parkes, très populaires en Australie. Quand il s'agira de rédiger la

constitution, on se heurtera sans doute à de sérieuses difficultés, telles que la question des tarifs douaniers, le choix de la capitale, l'unification des lois, etc. Mais le principe même de la fédération, le seul sur lequel la conférence ait à se prononcer, ne peut manquer de rallier la presque unanimité des voix des délégués.

QUEENSLAND. — Le Parlement a été ouvert le 21 mai par Sir Henry Norman, le nouveau gouverneur. Les questions de chemins de fer, des mines d'or, de l'immigration des Chinois, ont été, avec le budget, les principaux objets des délibérations. Le ministère a continué d'être présidé par M. Morehead.

NOUVELLE-GALLES DU SUD. — Le 9 janvier, le ministère présidé par Sir Henry Parkes a donné sa démission à la suite d'un vote de l'assemblée législative protestant contre la nomination d'un haut fonctionnaire. M. G. R. Dibbs a formé un nouveau cabinet; mais, le jour même où il s'est présenté au Parlement, il a été renversé, et Sir Henry Parkes a reconstitué l'ancien ministère avec de nouveaux éléments. Le Parlement s'est à peu près exclusivement occupé de la question des terres et du budget. Il y a eu, pour 1889, un excédent de recettes d'un peu plus de 50,000 liv. sterl. Les deux Chambres ont voté une adresse en faveur de la fédération autralienne.

VICTORIA. — Des élections générales ont eu lieu au mois de mars; il a été élu soixante-trois candidats favorables au gouvernement, et trente-deux membres de l'opposition. — Lord Hopetown a remplacé en automne, comme gouverneur, Sir Arthur Loch, nommé gouverneur du Cap.

TASMANIE. — Le budget de 1888 s'étant soldé par un déficit de 148,000 liv. sterl., le gouvernement a fait voter quelques aggravations de taxes. Le conseil fédéral australien a ouvert ses séances à Hobart le 30 janvier.

AUSTRALIE DU SUD. — Le nouveau gouverneur, le comte de Kintore, est arrivé à Adelaïde au mois d'avril. — Au mois de juin, à la suite d'un vote de blâme,

le ministère a donné sa démission; il a été remplacé par un cabinet dirigé par M. J. A. Cockburn.

Australie occidentale. — Une question d'une importance capitale pour l'Australie occidentale a été discutée cette année. Il s'agissait de savoir si cette colonie dans laquelle fonctionne aujourd'hui le système du gouvernement représentatif — un gouverneur assisté d'un conseil législatif, moitié élu, moitié nommé par la Couronne — devrait être dotée d'un gouvernement responsable — gouverneur, ministère, deux Chambres, — et quelles limites territoriales devaient lui être fixées. Tout le monde, dans la colonie aussi bien que dans la métropole, reconnaissait l'opportunité du changement de système de gouvernement; mais la qnestion des limites donna lieu à une polémique extrêmement vive.

L'Australie occidentale comprend nominalement toute la partie du continent australien située à l'ouest du 129e degré de longitude; elle a de 40 à 45,000 habitants presque exclusivement répartis entre le 120e degré de longitude et le 20e degré de latitude; encore n'y a-t-il au nord du 26e degré de latitude que 1 ou 2 milliers d'habitants. Les colons désireraient que les limites de la colonie transformée en État restassent les mêmes. Un très grand nombre d'Anglais objectent que dès que le contrôle du gouvernement de la métrople ne pourra plus s'exercer sur la concession des terres, il deviendra impossible de laisser à 40,000 colons la libre disposition d'un territoire de 500,000 milles carrés, et que l'on doit tenir en réserve, pour la colonisation de l'avenir, les terres qui ne sont pas actuellement occupées, ou du moins celles qui n'ont pas encore été explorées. Le ministre des colonies paraissait être plutôt favorable aux colons, vis-à-vis de qui il avait pris certains engagements; il admettait pourtant que les territoires situés au nord du 26e degré de latitude devront être réservés à la Couronne. Il présenta un projet en ce sens à la Chambre des lords qui l'adopta le 15 juillet; lord Beauchamp

proposa inutilement un amendement qui fixait les limites orientales de l'Australie occidentale au 120e degré de longitude. Mais l'opinion anglaise se montra si défavorable aux concessions du gouvernement aux colons, que le bill ne fut pas présenté à la Chambre des Communes; avant de le lui soumettre, le ministre des colonies voulut s'assurer que l'Australie occidentale consentirait à quelques restrictions de nature à faire disparaître les appréhensions soulevées dans la métropole. A la fin de l'année, les colons paraissaient disposés à laisser sous la surveillance du gouvernement britannique les territoires compris entre le 120e ou le 121e degré et le 129e degré de longitude, qui néanmoins ne devraient pas former une colonie particulière.

NOUVELLE-ZÉLANDE. — Le gouverneur est le comte d'Onslow; le premier ministre, Sir H. A. Atkinson. Au 31 mars, la population a été évalué à 610,156 habitants, y compris 4,500 Chinois, mais non compris les indigènes du Maoris, dont le nombre est d'environ 4,200. On a activement travaillé à la fortification des ports de Wellington, d'Auckland, de Lyttelton et de Dunedin.

NOUVELLE-GUINÉE

ARCHIPELS BISMARCK ET SALOMON, NOUVELLES-HÉBRIDES

L'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne se sont partagé la grande île de la Nouvelle-Guinée; la ligne de démarcation fixée en 1885 laisse à l'Angleterre la moitié de l'archipel Salomon, l'autre moitié à l'Allemagne ainsi que l'archipel Bismarck. Les possessions allemandes ont été administrées depuis 1885 par la Compagnie de la Nouvelle-Guinée. Cette société a un capital de 8 millions de marks, ce qui semble insuffisant; il lui

aurait fallu sans doute, pour coloniser et administrer un territoire aussi vaste et pour fonder des établissements agricoles et commerciaux, un capital égal à celui de la Compagnie anglaise de Bornéo qui a 25 millions de francs. Le gouverneur, résidant à Finschhafen, est M. Kraetke. A partir du 1er octobre 1889, le régime administratif des possessions allemandes a été transformé; le gouvernement de la Compagnie a été remplacé par une organisation semblable à celle de Togo et de Cameroun. Un commissaire impérial, M. Rose, a été nommé et la société n'a plus qu'un directeur des affaires commerciales; elle doit rembourser d'ailleurs au gouvernement les dépenses causées par l'installation de la nouvelle administration. Si elle a renoncé à ses privilèges souverains, ce n'est pas par raison d'économie; c'est que des fonctionnaires nommés par l'Empire lui paraissent plus aptes que ses agents à avoir de l'autorité (17 mai).

Le correspondant de la *Gazette de Cologne*, M. Zöller, a exploré l'île en 1888-89; il a atteint les sommets du Finistère. — Le service de navigation de Finschhafen à Cooktown (Queensland), annexe d'une ligne anglaise, a été supprimé en 1889; un service bi-mensuel met Finschhafen en communication avec Sourabaya où touchent les navires de la Compagnie d'Amsterdam *Neederland*. La société des missions de Barmen a décidé d'installer des stations dans les îles Buka et Bougainville (archipel Salomon), que le gouverneur Kraetke a visitées à la fin de 1888.

Le 27 octobre 1888, la Nouvelle-Guinée anglaise est devenue une colonie de la couronne. Plusieurs stations y ont été fondées. Cette année, le voyageur Macdonald a atteint le sommet des monts Owen Stanley.

NOUVELLES-HÉBRIDES. — Le consul anglais Romilly a été accusé d'intriguer aux Nouvelles-Hébrides pour y établir l'influence du gouvernement de la reine. Les habitants de Franceville (40 Européens) fatigués de voir repousser les demandes réitérées des colons en vue

d'une annexion à la France, ont proclamé leur indépendance, que les gouvernements intéressés ne sauraient reconnaître.

BIBLIOGRAPHIE

Reclus, *Océan et terres océaniques.* — Aylic Narin, *en Océanie.* — De Ganniers, *Les îles Samoa.* — *Consular report*, n° 569 (sur les Tonga). — La Nouvelle-Guinée (*Economiste français*, 20 juillet 1889). — *Ethnographische beiträge zur Kenntniss des Karolinen Archipels von J. S. Kubary, veröffentlicht in Auftrage der Direction der Kön. museum fur Völkerkund zu Berlin unter Mitwirkung von Dr Schmetz* (Leyde). — Bastian, *Einiges aus Samoa und anderen inseln der Südsee* (Berlin). — *Nachrichten über das Kaiser Wilhelmsland* (périodique), — *Report of the special commissioner for the British New Guinea.*

ILES ET ARCHIPELS DIVERS

ARCHIPELS DIVERS. — L'Angleterre a annexé, en 1888, les îles Christmas (par 1° 57′ lat. et 1° 55′ long.), Fanning, Penrhyn et Echiquier, en vue de l'établissement d'un câble de l'Australie au Canada et une autre île Christmas (au S. O. de Java) qui servira de point d'attache au câble de l'Inde à l'Australie ; elle a annexé encore en novembre 1888 l'archipel Cook ou Hervey ; en avril 1889, les îles Souvarow, Humphrey, Rokahouga, et, enfin, les îles Phœnix et Union. D'après la *Colonial official List* de 1889, les îles Pitcairn et Ducie qui semblent des dépendances naturelles des Touamotou françaises seraient des possessions anglaises. La France a organisé cette année son protectorat à Rouroutou, Rimatara, Maria, Ranouna et Manihiki dans l'archipel Toubouaï. Notre protectorat est définitivement établi dans les Iles sous le Vent ; mais Raïatea s'est révolté contre le roi Tamatoa ; les indigènes voudraient conserver leur autonomie avec le drapeau du protectorat plutôt qu'avec le pavillon français : ils demandent, paraît-il, pour reine

Mme Norman Brander, petite-fille de feu roi Pomaré et marié à un Anglais qui se ferait naturaliser français; M. Viénot, pasteur réformé français, appuie cette candidature. — Cette année, les Conseils généraux de Taïti et de la Nouvelle-Calédonie ont exprimé des vœux en faveur de l'établissement d'une ligne entre nos deux colonies avec escale dans les principaux archipels.

Ile de Paques. — Le Chili a annexé l'île de Pâques, qui n'a que 180 habitants et dont on conteste la valeur comme position stratégique. On la considérait jusqu'ici comme une possession française. Il y a quelques années, un capitaine marchand de Bordeaux, nommé Dutrou-Bornier, y avait arboré notre pavillon et y avait entrepris l'élevage et des cultures; il fut assassiné il y a dix ans environ. Avant même que la liquidation de sa succession fut terminée, son associé Brander occupa ses propriétés et les vendit au gouvernement chilien qui se propose d'y installer un pénitencier.

Iles Marshall. — L'Allemagne a peu d'établissements dans les îles Marshall qu'elle a annexées en 1885. L'ordonnance du 22 juin 1889 a déterminé les conditions du droit de propriété dans cette colonie. L'arrêté du 29 mars a investi le commissaire impérial des pouvoirs et fonctions consulaires. Ce commissaire, M. Sonnenschein, a parcouru l'archipel en 1888; il a interdit l'importation des armes et de l'eau-de-vie. Il a été remplacé cette année par M. Biermann; il a installé un représentant à Pleasant-Island avec deux soldats. La Compagnie de Jaluit a douze stations aux Marshall, quatorze aux Carolines et sept dans l'archipel Kingsmill.

Wallis et Foutouna. — La France a fait occuper le 29 juin 1889 l'ile de Foutouna placée sous son protectorat en 1888; elle entretient un résident aux Wallis, protégées depuis 1887.

Tonga et Fidji. — L'archipel des Tonga est gouverné par le vieux roi George, qui n'a pas d'enfants; il a perdu cette année l'héritier du trône, Laifone; le jour des funérailles de ce prince (17 juin), quelques patriotes ar-

dents proposèrent d'envoyer au nom du gouvernement l'expression de la sympathie du peuple tongan à Mataafa, défenseur de l'indépendance de Samoa. Le roi réussit à empêcher cette imprudence; mais on craint que des troubles n'éclatent à sa mort, et ne justifient une intervention étrangère. On croit le premier ministre Baker, qu'on a surnommé le « *Boulanger* des Tonga », capable de fomenter des désordres pour garder le pouvoir. Une épidémie de dengue a éprouvé la population de l'archipel. — La question monétaire a une certaine importance aux Tonga; en 1888, le dollar chilien n'a plus eu qu'une valeur légale de 3 shillings. A partir du 1er janvier 1889, il a cessé d'être admis comme monnaie légale; il n'est plus accepté que pour sa valeur effective (2 sh. à 2 sh. 1/2). Le nombre des monnaies de cette valeur en circulation rend une crise monétaire probable. — Le dénombrement des Fidji (colonie anglaise) a donné 152,700 habitants.

Archipel des Samoa. — A la suite de l'accord de 1879, les consuls d'Allemagne, d'Angleterre et des États-Unis n'avaient pas renoncé à exercer une influence prépondérante dans l'Archipel. En 1887, l'amiral allemand Heusner, à la suite d'incidents sans importance, occupa Apia et remplaça par Tamasese le roi Malietoa, qui fut interné aux îles Marshall. Les Allemands agirent dès lors aux Samoa comme en pays conquis; Tamasese prit comme premier ministre un Wurtembergeois nommé Brandes. Le chef Mataafa se mit à la tête des partisans de Malietoa et se fit proclamer roi en septembre 1888. Tamasese, abandonné de tous, se retira à Moulinou sous la protection des navires allemands. Les négociants américains fournissaient des armes aux insurgés; des citoyens des États-Unis combattaient parmi eux; le consul allemand Knappe prit sur lui de faire appel aux marins de l'escadre pour restaurer Tamasese. Le 17 décembre, il se joignit aux guerriers de ce souverain avec un détachement de matelots et marcha à l'attaque du camp de

Mataafa; attaqués à l'improviste par les rebelles que conduisait l'Américain Klein, les Allemands furent dispersés et repoussés jusqu'à la côte, laissant sur le champ de bataille un officier et quinze hommes tués, et emmenant deux officiers et trente hommes blessés.

L'émotion fut grande en Allemagne quand on apprit ces nouvelles. Aux États-Unis, la conduite du consul allemand aux Samoa provoqua une vive indignation et des manifestations tapageuses; les partis luttaient de patriotisme bruyant afin de se faire un mérite de leur énergie en vue de la prochaine élection présidentielle. Le Sénat vota 500,000 dollars pour l'occupation du port de Pago-Pago, et le gouvernement envoya à Apia l'amiral Kimberley. L'habileté ordinaire de la diplotie allemande fut déployée pour mettre en lumière la participation des Américains au mouvement insurrectionnel, et pour faire contraster les violentes démonstrations du peuple des États-Unis avec la modération du gouvernement impérial. La chancellerie était prête sans doute soit à profiter des circonstances pour affermir sa domination aux Samoa, soit à se contenter d'avantages plus modestes si l'énergie du gouvernement américain et le souci de la paix l'y engageaient. Le prince de Bismarck annonça que tout en prenant des mesures de représailles contre Mataafa, il respecterait les traités. On lui a prêté, sur le compte du consul Knappe, un mot qui a fait fortune : il aurait dit que cet agent était atteint de *morbus consularis*. Knappe, en effet, d'accord avec le commandant des forces navales, proclama l'état de guerre, plaçant sous le coup de la loi martiale les étrangers eux-mêmes et il entama des négociations avec les rebelles pour les décider à lui remettre l'administration de l'archipel. Il fut aussitôt désavoué et le blâme qu'il encourut fut rendu public par l'insertion dans les *Livres blancs* des lettr sévères du chancelier et du comte H. de Bismarck. « a commis un abus de pouvoir : tout projet d'annexi est contraire à la politique du gouvernement; no

rôle doit se borner à protéger nos ressortissants, » écrivait le prince au consul Stübel, chargé de remplacer Knappe. Le désaveu infligé à ce fonctionnaire trop zélé rendait plus facile la tâche de la diplomatie. « Le concours des trois puissances peut seul donner à la question une solution prompte et conforme à tous les intérêts en jeu, » dit le comte de Bismarck au correspondant du *New-York Herald*. Le gouvernement de Berlin proposa une conférence. Après une tentative infructueuse pour s'emparer de Klein, les Allemands observèrent une suspension d'armes tacite; Mataafa, de son côté, se tint sur la défensive. Un événement fortuit contribua à calmer les passions belliqueuses; en rade d'Apia, deux navires allemands et deux américains furent coulés par un cyclone, et la majeure partie de leurs équipages périt. Le ministère des affaires étrangères, un peu las des sacrifices qu'entraîne la politique coloniale, entama des pourparlers avec les deux gouvernements de Londres et de Washington, afin que chacune des trois puissances ne montrât aux Samoa qu'un seul navire. Les deux cabinets acceptèrent et s'entendirent pour envoyer à Berlin des plénipotentiaires chargés de régler la question en conférence.

La haute assemblée où MM. Kasson, Phelps et Bates représentèrent les États-Unis; Sir Edw. Malet, M. Scott et M. Crowe, la Grande-Bretagne; et le comte de Bismarck, le baron de Holstein et le docteur Krauel, l'Allemagne, se réunit le 29 avril. Peu de temps avant, l'un des délégués américains, M. Bates avait publié dans une revue un article où il flétrissait en termes peu parlementaires la mauvaise foi de l'Allemagne. A peine arrivé à Berlin, il avoua son erreur en termes assez piteux. Les plénipotentiaires parurent n'attacher à leurs prétentions respectives qu'une importance assez médiocre, et ils s'entendirent assez facilement. L'accord signé le 14 juin n'a été publié qu'au mois de janvier 1890, lorsque déjà le vieux roi Malietoa, ramené des îles Marshall, avait été rétabli et reconnu par les consuls

(décembre). La restauration est une des conditions du traîté qui consacre l'indépendance et la neutralité de Samoa. Il règle aussi la condition des terres dans l'archipel, où des étrangers ont acheté d'immenses domaines en échange de quelques objets sans valeur; désormais le sol ne pourra plus être vendu aux étrangers, mais loué seulement à long bail; la validité des acquisitions antérieures sera examinée par une commission mixte. Les trois puissances nommeront un juge suprême; si elles ne peuvent s'entendre à cet égard, elles se soumettront au jugement d'un certain nombre d'arbitres (les rois de Suède et de Hollande, le gouvernement helvétique, etc.). Le président de la municipalité d'Apia, qui a une administration indépendante, sera désigné de même. Des mesures seront prises contre l'abus du trafic des boissons alcooliques et contre le commerce des armes.

Iles Sandwich. — Une insurrection, promptement réprimée, a éclaté à Honolulu; les rebelles, au nombre d'une centaine, sous la conduite de Robert W. Wilcox, avaient tenté de se rendre maîtres du palais du roi.

Le 15 avril est mort de la lèpre, dans l'île de Molokaï, où sont envoyés les nombreux lépreux des îles Sandwich, le Père Damien (Joseph Damien de Veuster), missionnaire belge catholique, qui depuis 1873, avait toujours vécu dans l'île, donnant ses soins aux malades et ne cessant de travailler à améliorer leur situation.

La population indigène des îles Sandwich tend toujours à diminuer. D'après une notice de M. Titus Munson Coan (*Bull. of the American geographical Society*, 1889, nos 2 et 3), on compterait aujourd'hui, sur 82,000 habitants, 35,000 Polynésiens purs, alors qu'il y en a eu 400,000.

TABLE DES NOMS DES ÉTATS TRAITÉS

Afghanistan, 417.
Afrique australe, 350.
Afrique occidentale, 253.
Afrique orientale, 309.
Allemagne, 1.
Argentine (République), 397.
Australasie, 448.
Autriche-Hongrie, 40.
Belgique, 68.
Bolivie, 399.
Bornéo, 421.
Boukharie, 418.
Brésil, 400.
Bulgarie, 76.
Canada, 359.
Cap, 350.
Centre-Amérique, 393.
Chili, 405.
Chine, 427.
Colombie, 407.
Congo, 286.
Corée, 435.
Costa-Rica, 395.
Danemark, 81.
Égypte, 303.
Équateur, 408.
Espagne, 84.
États-Unis de l'Amérique du Nord, 366.
Éthiopie, 309.
Grande-Bretagne, 96.
Grèce, 111.
Guatémala, 394.
Haïti, 408.
Honduras, 394.
Inde, 418.
Indo-Chine, 419.
Italie, 120.
Japon, 438.
Libéria, 259.
Luxembourg, 149.
Maroc et Sahara, 243.
Maurice (île), 357.
Mexique, 391.
Monaco, 150.
Monténégro, 151.
Moresnet, 75.
Natal, 352.
Nicaragua, 395.
Nouvelle-Guinée, 451.
Océanie (îles et archipels divers), 451.
Orange, 352.
Ottoman (empire), 154.
Paraguay, 410.
Pays-Bas, 168.
Pérou, 411.
Perse, 423.
Portugal, 172.
Roumanie, 185.
Russie, 192.
Saint-Domingue, 412.
Saint-Siège, 205.
Salvador, 394.
Samoa, 455.
Sandwich (îles), 458.
Serbie, 214.
Sud-africaine (République), 354.
Suède et Norvège, 223.
Suisse, 230.
Swazieland, 356.
Uruguay, 413.
Vénézuela, 414.
Zanzibar, 320.

TABLE DES MATIÈRES

EUROPE

PAGES.

ALLEMAGNE 1

La famille royale de Prusse, 1. — Le *Journal* de Frédéric III et l'affaire Geffcken, 2. — L'incident Morier, 3. — Le chancelier et le général de Waldersee, 4. — Les ministres d'Empire et le ministère de Prusse, 5. — Les voyages de l'empereur, 6. — Visites des souverains d'Italie, d'Autriche et de Russie à Berlin, 7. — L'Allemagne et l'Exposition de Paris, 8. — L'incident Wohlgemuth, 9. — Traités de commerce, 10.

Les partis politiques, 10. — Le Cartel, 11. — Le Centre, 12. — Les progressistes, 14. — Les grèves et le parti socialiste, 14. — Agitation ouvrière en Westphalie, 15. — Réception de délégués ouvriers par Guillaume II, 16. — Grèves en Silésie, en Saxe et à Berlin, 18. — Reprise de la grève en Westphalie, 19. — Congrès ouvrier international de Paris, 20. — Le procès d'Elberfeld, 21. — La loi contre les socialistes, 21. — Diètes provinciales, 24. — Alsace-Lorraine, 26. — Saxe et Wurtemberg, 26. — Bavière, 27. — La question religieuse, les congrès catholiques, les vieux catholiques et les rédemptoristes, 27-29. — Politique coloniale, 29. — Expéditions Wissmann et Peters, 31. — Crédits spéciaux, 36.

AUTRICHE-HONGRIE 40

Mort de l'archiduc Rodolphe, 40. — L'héritier présomptif, 41. — Affaires communes, budget, 42. — Politique étrangère, 43. — Bosnie et Herzégovine, 45.

Cisleithanie, 46. — Politique du comte Taaffe, 46. — Les Chambres, 47. — Le prince Liechtenstein et la question

PAGES.

scolaire, 48. — Questions agraires et sociales, 50. — Grèves, 51. — Antisémitisme, 51. — Diètes provinciales, 52. — Bohême, 54.

Transleithanie, 56. — La loi militaire devant les Chambres et devant l'opinion, 57. — Reconstitution du ministère, 61. — Finances, 61. — Instruction publique, 62. — Justice; projets de M. Szilagyi, 63. — Travaux publics, le tarif par zones, 63. — Culte, Église serbe, autonomie de l'Église catholique, 64. — Croatie, 65. — Situation politique actuelle, la question Kossuth, 66.

BELGIQUE. 68

Pouvoir exécutif, 68. — Parlement, 69. — Affaire Gautier de Rasse, 69. — Finances, 70. — Armée et marine, les fortifications sur la Meuse, 70. — Instruction publique, 71. — Grands travaux publics, 72. — Agriculture et industrie, 72. — Cultes, 73. — État du pays, 74. — Congrès anti-esclavagiste, 74.

Moresnet. 75

BULGARIE. 76

Travaux du Sobranié, 76. — Emprunt et politique extérieure, 79. — Question religieuse, 79. — Traités de commerce, 80.

DANEMARK. 81

Le ministère Estrup et les Chambres, 81. — La question des armements et l'opposition, 82. — Politique extérieure, 82. — Le parti socialiste, 83.

ESPAGNE. 84

Alphonse XIII et la reine Christine, 84. — Le ministère Sagasta et les partis, 85. — Les Cortès, 85. — Finances; discussion du budget, 86. — Clôture de la quatrième session parlementaire, incident Martos, 87. — Projet de loi sur le suffrage universel, 87. — Réformes militaires, 87. — Armée et marine, 88. — Justice; le nouveau Code civil, 89. — Instruction publique et beaux-arts, 89. — Travaux publics, 90. — Politique religieuse, Congrès catholique de Madrid, 90. — Troubles au sujet des octrois, 91. — Élections municipales, 91. — L'émigration et la crise agricole, 91. — *Modus vivendi* avec la France au sujet de la Guinée, 92. — Incident avec le Maroc, 92. — Relations avec le Pape, 93. — Affaire du comte de Benomar, 93. — Cuba, Porto-Rico, les Philippines, 94.

PAGES.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE. 96

Relations avec l'Allemagne et l'Italie, 96. — Crédits maritimes, 98. — Politique irlandaise, 100. — L'affaire *Times*-Parnell, l'incident Pigott, 102. — La Ligue pour la défense des tenanciers, 104. — Élections partielles, 105. — Le programme gladstonien, 105. — La réforme du gouvernement local, 107. — La grève des *dockers*, 108. — Le cardinal Manning, 109.

GRÈCE. 111

La famille royale, 111. — Le ministère, 112. — La Chambre et l'opposition, 113. — Élection du métropolitain, 114. — Mariage du prince héritier, 115. — Affaires de Crète, 115. — Voyage de l'empereur d'Allemagne, 118. Interpellations sur les affaires de Crète, 118.

ITALIE. 120

La famille royale, 120. — Le ministère du 8 mars, 120. — Situation parlementaire, démission de M. Magliani, 121-122. — Exposé financier de M. Perazzi, 123. — Démission du ministère du 29 février, ministère du 8 mars, 124. — Budget, 125. — Projets de loi et interpellations, 127. — Crise du bâtiment, agitation ouvrière, grèves agricoles, manifestations sympathiques à la France, 128-131. — Affaire Atchinoff, incident de Sagallo, 131. — Relations avec la France, 132. — Attentat de Caporali, 133. — Discours de M. Crispi à Palerme, 133. — Elections administratives, 133. — Abolition du tarif différentiel avec la France, 135. — Nouveaux crédits militaires, 136. — Relations avec l'Allemagne, entrevue d'Humbert Ier et de Guillaume II, 137. — Relations avec l'Autriche, affaires Durando et Ullmann, 137. — Relations avec l'Angleterre, 139. — Action en Bulgarie, en Crète, en Égypte, 140. — Relations avec la Russie, 141. — Relations avec la Turquie; incidents de Bengazi, d'Alep, de Prevesa, 141. — Affaires d'Afrique, 142. — Annexion d'Obia, 142. — Affaires d'Abyssinie, traité du 1er octobre, 142. — Politique à l'égard du Saint-Siège, 143. — Fêtes de Giordano Bruno, 144. — Loi sur les Œuvres pies, 145. — Traités divers, 146.

Saint-Marin 146

LUXEMBOURG 148

La maladie du roi de Hollande, l'établissement de la Régence, 148. — La fin de la Régence, 149.

MONACO 150

Mort de Charles III, avènement d'Albert Ier, 150.

PAGES.

MONTÉNÉGRO 151

Mariage des princesses Militza et Anastasie, 151. — Toast du Tzar, 151. — Relations avec l'Autriche et la Turquie, 152. — Situation intérieure, 153.

OTTOMAN (Empire) 154

Relations avec l'Allemagne, 154; avec l'Italie, 155; avec la Bulgarie et la Serbie, 156. — Propagande roumaine, 157. — Finances, 157. — Affaires de Crète, 157. — Affaires d'Arménie, 164; — Chypre, 165. — Affaires religieuses; catholiques, 165; protestants, 165; grecs orthodoxes, 166; arméniens, 166; musulmans, 166.

PAYS-BAS 168

La maladie du roi et la régence, 168. — Renouvellement des États provinciaux, 168. — Les États généraux et le budget, 169. — Grèves, 170. — Colonies, 170. — L'arbitrage de la Guyane, 171.

PORTUGAL 172

Le discours du trône et le programme ministériel, 172. — Les Chambres, 173. — La question de Porto, 174. — La régie des tabacs, 176. — Les élections législatives, 178. — Mort du roi don Luiz, avènement de Carlos I[er], 179. — Le conflit anglo-portugais et la situation coloniale, 180. — Le chemin de fer de la baie de Delagoa, 182. — L'expédition Serpa Pinto, 183. — Négociations avec l'Angleterre, 183.

ROUMANIE 184

Arrivée du prince héritier, 184. — Les partis politiques, 186. — Ministère Rosetti-Carp, 187. — M. Blaremberg et la mise en accusation du cabinet Bratiano, 187. — Ministère Catargi, 188. — Ministère Mano-Lahovary, 191.

RUSSIE. 192

La famille impériale, 192. — Réforme de l'administration rurale, 193. — La banque de la noblesse, 194. — La russification des provinces baltiques, 195. — Réforme du jury criminel, 196. — Création de caisses d'épargne, 197. — Loi sur les tarifs de transport, 198. — Chemins de fer, 198. — Finances, 199. — Politique extérieure, 200. — Voyage du tzar à Berlin, relations avec l'Allemagne, 201. — Relations avec l'Autriche-Hongrie, 201. — Affaires serbes, 202. — Affaires d'Abyssinie, 202. — Incident de Sagallo, 203. — Asie russe, 204.

PAGES.

SAINT-SIÈGE 205

Maison du Pape, 205. — Relations avec le Quirinal : Code pénal, Œuvres-pies, Giordano Bruno, 205. — Relations avec la France, 207; avec l'Allemagne, 208; avec la Russie, 208; avec l'Angleterre, 209; avec les États de l'Amérique du Sud, 210. — Congrès catholiques : de Madrid, 210; de Munich, de Neustadt, de Bochum, de Vienne, 211. — Léon XIII et le mouvement socialiste, 211.

SERBIE. 214

Le gouvernement du roi Milan, la guerre de Bulgarie, la reine Nathalie, 214-216. — Le divorce royal, 216. — La réforme constitutionnelle et le comité extra-parlementaire, 217. — Élections générales, victoire du parti radical, 218. — La nouvelle constitution, 219. — L'abdication du roi, la régence, 219. — Le cabinet Grouitch, 220. — Session extraordinaire de la Skoupschtina, 220. — Nouvelles élections générales, 224. — Dépossession des Sociétés des chemins de fer serbes, et du monopole du sel, 221.

SUÈDE ET NORVÈGE 223

Relations de la Suède et de la Norvège, 223. — Politique extérieure, 224. — Le ministère suédois, 225. — Parlement, armée et marine suédoises, 226. — Chemin de fer de Lulea-Ofoten, 227. — Chute du cabinet Sverdrup, 258. — Le ministère Stang, 229.

SUISSE. . . . .

Le conseil fédéral, 230. — L'assemblée fédérale, 231. — Projet de loi sur les arrondissements fédéraux, 233. — Commerce, 233. — Armée et défense, 234. — Chemins de fer, 234. — Agitation socialiste, 235. — Population, 235. — Affaires cantonales, 235. — Affaires du Tessin, 236. — Affaire Wohlgemuth, 237.

AFRIQUE

PAGES.

MAROC ET SAHARA 243

Ambassade marocaine à Berlin, 244. — Droits de cabotage, 245. — Affaires du câble sous-marin et du cap Juby avec l'Angleterre, 245. — Voyage du sultan à Tétuan, 247. — Incidents d'Agadir, de Casablanca, du Riff, avec l'Espagne, 247. — Voyage du sultan à Tanger, 249.

Les Armas et les Touaregs, 250. — Voyage du lieutenant Jaime à Tombouctou, 251. — Meurtre de Camille Douls, 252. — Les Touaregs à l'Exposition de Paris, 252.

AFRIQUE OCCIDENTALE. 253

I. — Convention de limites franco-anglaise du 10 août 1889, 253. — Possessions françaises du Sénégal, de la Gambie, 254. — Gambie anglaise, 256. — Iles du Cap-Vert, Sénégambie portugaise, 257. — Chefs indigènes des rivières du Sud, 257. — Sierra-Léone, Libéria, 259. — États musulmans situés au nord-est et à l'est du Soudan français, 259.

II. — Le Masina, 262. — États de Samory; traité Péroz, 263. — Voyages du capitaine Binger et de M. Treich-Laplène dans le Soudan occidental; traités conclus par eux avec les indigènes, 263. — Assinie, Côte-d'Or, 267. — Achantis. Gyaman, 268. — Bassin de la Volta, 269. — Voyages des Allemands Krause, Wollf, de François; Togoland, 269. — Dahomé, 271. — Le Gourma, le Môssi, Porto-Novo, 273. — Les Egbas, le Lagos, 275.

III. — Soudan oriental, 277. — Le Bas-Niger, 279. — La *Royal Niger Company* et ses prétentions, 279. — Difficultés entre l'Allemagne et l'Angleterre, 280. — Mission du major Macdonald, 281. — Voyage du Dr Zintgraff, 282.

IV. — Cameroun, 283. — Explorations de MM. Zintgraff, Zeuner, Preuss, Kund, Tappenbeck et Morgen, 283. — Contestations entre la France et l'Espagne, 284. — Les îles Elobey, 284 — Explorations de MM. Crampel et Fourneau, 285. — Fernando-Po, 286.

V. — État indépendant du Congo, 286. — Organisation administrative et judiciaire, 287. — Budget, mouvement commercial, 288. — Chemins de fer, 289. — Enclave de Cabinda, 290. — Établissement de postes, 290. — Tipo-

PAGES.

Tip, 291. — États du haut Congo, 292. — Voyage du capitaine Trivier, 293.

VI. — Possessions portugaises, 295. — Angola, Loanda, Benguela, 295. — États indigènes voisins, 296.

VII. — Territoires allemands du Sud-Ouest, 297. — Angra-Pequena, Namaqualand, Damaraland, Herereland, 297. — Démêlés du commissaire impérial Göring et de l'anglais Lewis, 298. — Prétentions anglaises, 299. — Difficultés des Sociétés allemandes dans l'intérieur; subsides du Reichstag, 300.

ÉGYPTE. 303

Situation générale, 303. — Lutte contre les Derviches, prise de Wadelaï, bataille de Toski, mort du Mahdi, 304. — Projet de conversion de la dette privilégiée, 305. — Budget, 306. — Voyage du prince de Galles, 307. — Prorogation des pouvoirs des tribunaux mixtes, 307. — Traité de commerce avec l'Angleterre, 308.

AFRIQUE ORIENTALE. 309

I. — Massaoua et Éthiopie, 309. — Bataille de Métemneh, mort du Négous Johannès, 309. — Ménélik se proclame Négous, 310. — Occupation de Kéren et d'Asmara par les Italiens, 310. — Mission choane à Rome, 311. — Ratification du traité du 2 mai 1889, 312. — Couronnement de Ménélik à Antoto, 312. — Rappel du général Baldissera, 313.

II. — Possessions anglaises, 313. — Difficultés avec les Allemands, voyage du Dr Peters, 314. — Arbitrage Lambermont au sujet de l'île de Lamou, 315. — Iles de Manda et de Patta; canal de Beledsoni, 295.

III. — Pays de Witou, 316. — Partage de la côte septentrionale entre l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie, 317. — Les Somalis et les Gallas, 318. — Possessions françaises et anglaises de la côte du golfe d'Aden, 319. — Le Harar, 319.

IV. — Territoire de la Compagnie allemande de l'Afrique orientale, 320. — Insurrection des indigènes, 321. — Blocus anglo-italo-allemand, 322. — Bouchiri et les Allemands, 322. — Expédition Wissmann, 324. — Situation générale dans l'intérieur, 326. — Zanzibar, 327.

V. — Afrique centrale, 328. — Haut-Nil, 329. — Emin-Pacha et Stanley, 329. — Conquête de la province équatoriale par les mahdistes, 332. — Troubles dans la région des lacs, 334.

PAGES.

VI. — Possessions portugaises, 335. — Baie Delagoa, Zambèse et Chiré, 336. — Empiètements des Anglais, 337. — La *British South African Company*, 339. — Mozambique et Lourenço-Marquès, 339. — La question des fleuves internationaux, 341. — Pays de Khama et des Matabélé, 342. — Machonaland et Gazaland, 344. — Chiré et Nyassa, 345. — Expédition Serpa Pinto, 346. — Conflit avec l'Angleterre, 347.

Afrique australe. 349

Cap, 349 — Élections législatives, 350. — Rappel du gouverneur Sir Hercules Robinson, 350. — Union douanière avec l'Orange, 351. — La *British-South-Africa-Cy*, 351.

Natal et Cafrerie, 352. — Procès des chefs zoulous, 352. — Pondoland, 352.

Orange, 352. — Élection du président Reitz, 353. — Traité d'alliance avec le Transvaal, 353. — Budget, 353.

République sud-africaine, 354. — Immigration, 395. — Chemins de fer, budget, etc., 355.

Swazieland, 356. — Mort d'Umbandine, compétitions, projets d'annexion, 356.

Ile *Maurice*, 357. — Sir Pope Hennessy, le *Times* et les catholiques, 357.

AMÉRIQUE

Canada. 359

Constitution, 359. — Pouvoir exécutif, 360. — Budget, 361. — La question des biens des Jésuites, 362. — Projets d'union avec les États-Unis, 363. — La question des pêcheries, 364.

États-Unis de l'Amérique du Nord. 366

L'élection présidentielle, 367. — Le Cabinet, 368. — Le *spoils system* et le *civil service*, 369. — Les finances publiques, l'activité économique du pays; l'esprit de protectionnisme contre les rivaux du dehors et du dedans, 373. — Admission de quatre nouveaux États, 381. — Législa-

PAGES.

tion fédérale, 481. — Législation des États, 383. — Politique extérieure, 383. — Rapports avec les États européens : immigration et naturalisation, Samoa, l'incident Sackville, 384. — Rapports avec l'extrême-Orient, 385. — Congrès pan-américain, question des pêcheries, 386. — Conférence maritime internationale, la propriété littéraire et artistique, 387. — Faits et dates remarquables, 387.

MEXIQUE. 391

Budget, chemins de fer, commerce, 391. — Traités avec le Japon, l'Espagne, l'Angleterre, les États-Unis et le Guatémala, 392.

CENTRE-AMÉRIQUE. 393

Union des cinq républiques, 393. — Guatémala, 394. — Honduras, 394. — Salvador, 394. — Nicaragua, 395. — Costa-Rica, 395.

AMÉRIQUE DU SUD. 397

Argentine (*République*), 397. — Armée, budget, 397. — Crise monétaire, commerce, 398. — Immigration, 398. — Question des « Missions » avec le Brésil, 399.

Bolivie, 399. — Soulèvements ; armée ; budget, 399. — Question de limites avec le Chili, le Paraguay et l'Argentine, 400.

Brésil, 400. — Chute du cabinet João Alfredo; cabinet Ouro-Preto, 401. — Le parti républicain, 401. — État de l'armée, 402. — Révolution du 15 novembre, 403. — Le gouvernement provisoire, 403. — Finances, commerce, 404. — Relations extérieures, 404.

Chili, 405. — Crises ministérielles; législation, finances, armée, 405. — Travaux publics, commerce, immigration; relations extérieures, 406.

Colombie, 407.

Équateur, 408.

Haïti, 408. — Révolution de 1888, 409. — Prétendu traité Brétigny-Laforesterie, 409.

Paraguay, 410.

Pérou, 411. — Soulèvement de Pierola; contrat Grace, 411. — Armée, commerce, relations extérieures, 412.

PAGES.

Saint-Domingue, 412.

Uruguay, 413. — Congrès de Montévidéo, 414.

Vénézuéla, 414.

ASIE

AFGHANISTAN 417

BOUKHARIE 418

INDE ANGLAISE 418

INDO-CHINE 419

Siam et Laos, 419. — Birmanie, 420. — Malacca, 421.

BORNÉO 421

Sarawak, 422. — Possessions néerlandaises, 423. — Ile Labuan, 423.

PERSE 423

Question du Karoun, 424. — Voyage du chah en Europe, 425.

CHINE 427

Famille impériale, 427. — Hauts fonctionnaires, 428. — Finances, 429. — Armée et marine, 429. — Grands travaux publics, 430. — Commerce et industrie, 432. — Inondations et famines, 433. — Relations extérieures, 434.

CORÉE 435

Relations avec la Chine, 435. — Relations avec les puissances occidentales, 436. — Traité avec la Russie, 437.

JAPON 438

Le gouvernement, 438. — Constitution du 11 février, 439. — Finances, 441. — Armée et marine, 442. — Grands travaux publics, 442. — Commerce et industrie, 443. — Inondations, 443. — Traités avec les puissances européennes, 444; avec le Mexique et les États-Unis, 445.

OCÉANIE

PAGES

Australasie, 447. — Fédération australasienne, 447. — Queensland, 449. — Nouvelle-Galles du Sud, 449. — Victoria, 449. — Tasmanie, 449. — Australie du sud, 449. — Australie occidentale, 450. — Nouvelle-Zélande, 451.

Nouvelle-Guinée, archipels Bismarck et Salomon, 451. Nouvelles-Hébrides, 452.

Iles et archipels divers, 453. — Ile de Pâques, 454. — Iles Marshall, 454. — Wallis et Foutouna, 454. — Tonga et Fidji, 454. — Archipel des Samoa, 455. — Iles Sandwich, 458.

TABLE DES NOMS

DES

PERSONNES CITÉES DANS LE VOLUME

A

Abd-el-Kader-Ouled-Baker, 251.
Abdul-Hamid (le sultan), 201.
Abdurhaman-Khan, 417.
Abercorn (duc d'), 339.
Abiddin, 259.
Adams (Sir Francis), 109.
Adjamini, 265.
Ador, 236.
Agliardi (Mgr), 208.
Aguibom, 260.
Ahmadou-Cheickou, 259, 260, 261.
Ahmed, sultan de Witou, 315, 316.
Ahmed-Ratib-Pacha, 163.
Akerhjelm (baron A. L. E.), 226.
Akerhjelm (baron G. N. S.), 225.
Albeca (d'), 265, 271.
Albert I, prince de Monaco, 150.
Albert, prince de Prusse, 27.
Albert (archiduc), 43, 44, 94.
Albert-Victor, prince d'Angleterre, 106.
Alexandra, princesse de Grèce, 111, 113.
Alexandre Ier, roi de Serbie, 152, 214, 219, 220.
Alexandre II, empereur de Russie, 193.
Alexandre III, empereur de Russie, 201, 425.
Alexandre Michailovitch (grand-duc), 436.
Ali-ben-Sahika, 348.
Alimsad, 251.
Ali-Nizami-Pacha, 154.
Ali-Pacha, 167.
Alphonse XIII, 84.
Aloula (le ras), 309, 310, 311, 313.
Ambroise (le Père), 319.
Andrassy (comte Jules), 60.
Angyelitch (patriarche), 64.
Annibale (Mgr G. d'), 205.
Antime (Mgr), 80.
Antaxa (M. d'), 184.
Antonelli (comte), 310, 311.
Aobosi Lewanika, 296.
Apathy, 67.
Apollini (Mgr), 205.
Apponyi (comte), 57, 58, 59.
Arabi-Pacha, 303.
Archinard (commandant), 260, 263.
Arce, 399.
Arco (d'), 124.
Arend (docteur), 39.
Arias (Rodriguez), 85.
Arnot, 293.
Atchinoff, 131, 203.

Atkinson (Sir H. A.), 451.
Audéoud (commandant), 258, 260.
Augusta-Victoria, impératrice d'Allemagne, 137.
Avakoumovitch, 218.
Avogadro (le général), 137.
Azarian (patriarche), 165, 166.

B

Baena (duc de), 210.
Baert, 328.
Bahnson, 81.
Bain, 301.
Baker, 455.
Baldissera (le général), 142, 143, 313.
Balfour, 100, 101, 102, 104, 105; 106, 107.
Ballot, 272, 274.
Balmaceda, 405.
Bamberger, 33, 37, 323.
Banahéri, 325.
Bara, 70.
Baranda (de), 392.
Barbosa (Ruy), 401, 403.
Barillas, 394.
Baring (Sir Evelyng), 303.
Baring, 123.
Baross, 63, 64.
Barrett (le juge), 389.
Barros Gomes, 174, 176, 183, 341, 346.
Barros Luco, 405.
Bartelott (major), 330, 332.
Battchitch, 66.
Baumann (explorateur), 322.
Bates, 457.
Bavière (reine Marie de), 29.
Bayol, 253, 272.
Bazaine (maréchal), 3.
Beauchamp (lord), 450.
Bebel, 21, 235.
Becerra, 85, 95.
Bedekovitch, 65, 67.
Beernaert, 69.
Béhaine (comte de), 207.
Bélimarkovitch, 219.
Bélisario, 404.
Benavides (Mgr), 90.
Benmar (comte de), 9, 93.
Berchem (comte de) 35, 38.
Berg, 81.
Bertole-Viale (général), 120, 121.
Bexel, 226.
Biancheri, 123.
Bibesco (prince G.), 188.
Biermann, 454.
Bildt, 225.
Bill, 371.
Binger (capitaine), 263, 264, 265, 266, 268, 269, 273.
Bismarck (comte H. de), 4, 5, 32, 34, 38, 96, 97, 118, 241, 280, 300, 323, 456, 457.
Bismarck (prince de), 2, 3, 4, 5, 7, 14, 31, 32, 34, 43, 96, 201, 240, 244, 300, 321, 456.
Blachford (baron), 109.
Blaine (James), 368, 378.
Blaine (du Cap), 351.
Blair, 388.
Blanc (le baron), 141.
Blanco, 413.
Blaremberg, 187, 188.
Bleichrœder, 123.
Bocayuva (Quintino), 401, 402, 403.
Bœtticher (de), 4, 5, 15, 22.
Bogisic, 153.
Bogran, 394.
Boisrond-Canal, 409.
Boissonnas, 236.
Boital (Fabius), 424.
Bonaparte (prince Louis-Napoléon), 128.
Bonghi, 128, 129 138, 147.
Bonnevie, 224.
Borel, 237.
Boschkovitch, 218.
Boselli, 120.
Bouchiri, 322, 324, 325.
Boudroumi-Eumer-Effendi (cheil ul-islam), 166.

Boukari, 260.
Braco (Mgr), 165, 167.
Braconnier (capitaine), 272.
Brand (J. H.), 353.
Brander, 454.
Brandes, 455.
Bratiano (Demetre), 186, 188.
Bratiano (Jean), 185, 186, 187, 188, 191.
Brétigny (marquis de), 409.
Bright (John), 110.
Brimododgi, 165.
Brin, 120, 128.
Brinkmann, 13.
Bronsart de Schellendorf, 6.
Brooke, 422.
Brossselard (capitaine), 257.
Brunswick, 167.
Bruyn (de), 69.
Buchanan, 347.
Buckingham (duc de), 110.
Bulow (de), 238, 240.
Bulwer (Sir Henry), 165.
Bunge (de), 199.
Bunte, 16.
Burker, 165.
Burns, 108, 109.

C

Caceres, 411.
Cairoli, 131, 146.
Cambier (capitaine), 287.
Cambridge (princesse Augusta), 110.
Cameroun, 30.
Canalejas, 85.
Canfranc, 88, 90.
Canovas, 93.
Cantacuzène (G.), 191.
Cantagalli, 247.
Capdepon, 85.
Capenema (baron de), 399.
Caporali, 133.
Carazo, 395.
Cardozo, 344, 345.
Carlos Ier, roi de Portugal, 172, 179, 180.
Carnot, président de la République française, 8.
Carnot (Lazare), 9.
Carapanos, 113.
Carmine, 124.
Caron (Sir Adolphe), 360.
Carp, 186, 187, 188, 189, 190, 191.
Carr, 388.
Carteret, 236, 241.
Cartwright (sir R.), 363.
Casati (capitaine), 329, 332.
Cassetti (le commandeur), 131.
Cassola (général), 86, 87.
Castelloes (Alvaro), 346, 347.
Catargi (Lascar), 186, 187, 188, 189, 190, 191.
Cavallini, 144.
Cavour, 146.
Cazembe, 337.
Cecil Rhodes, 338, 339.
Celman (Dr S.), 397.
Cernkovitch, 65.
Cevallos-Salvador, 408.
Chace, 387.
Chailley, 338.
Chakir-Pacha, 117, 162, 163.
Chamberlain, 98, 102, 107, 364.
Chan-Chit-Tung, 428, 431.
Chapleau, 361.
Charles Ier, roi de Roumanie, 185.
Charles III, prince de Monaco, 150.
Charles-Louis (archiduc), 41.
Chinchilla (général), 85.
Christine, reine régente d'Espagne, 84.
Christitch (Nikola), 219.
Chun (prince), 427.
Churchill (lord Randolph), 99, 107.
Cialdini (le général), 140.
Clémentine, fille du roi des Belges, 120.
Clerk (sir George Russel), 110.
Cleveland, 366, 368, 370, 373, 377, 378, 388.

Cobourg (Ferdinand, de), 140, 201.
Cockburn, 450.
Coelho (E.-J.). 176.
Coillard, 296.
Coïmbre (duc de), 178, 179.
Compans, 137.
Constant (Benjamin), 403.
Coppino, 125.
Coquillat (capitaine), 287.
Correia, 401.
Costaki-Pacha, 158.
Costantini, 144.
Cotegipe (de), 404.
Crampel, 285.
Cremer, 11.
Crespo, 415.
Crispi, 7, 120, 122, 124, 130, 133, 135, 142, 145, 156, 206, 313.
Croke (Mgr), 101.
Crosby, 390.
Crosthwaite, 420.
Crowe, 457.
Csaky (comte), 59, 62, 65.
Cuny (de), 22.

D

Damien (le père), 458.
Danilo, prince de Monténégro, 153.
Debeb, 309, 310, 311.
Deber, 237.
Defter-i-Muktasid, 167.
Deines (major de), 3.
Deinhard (amiral), 322, 325.
Deinhardt, 316.
Delcommune, 291.
Delcour, 74.
Deljudice, 129.
Delyannis, 113, 119.
Denegui, 411.
Denny, 435, 436, 437.
Denys V (Mgr), 166.
Depretis, 147.
Deucher, 231.
Dhanis (lieutenant), 291.
Diaz (Porfirio), 391.
Dibbs, 449.
Dina-Salifou, 257.
Dingelstadt (Dr), 13.
Djevad-Pacha, 162.
Djouritch, 220.
Dolgorouki, 425.
Dolgoroukoff (prince), 79.
Douglas, 410.
Douls (Camille), 252.
Dragoumis, 111, 117.
Droz, 230, 238, 239, 241.
Drummond Wolff, 423, 424, 426.
Dufferin (marquis de), 139, 418.
Durando, 138.
Duron, 396.
Dusmet (cardinal), 205.
Dutrou-Bornier, 454.

E

Edimbourg (duc d'), 27.
Edwards (général), 448.
Eetvelde (van), 287, 288.
Egerton, 253.
Ehrensvärd, 225.
El-Hadj-Omar, 259, 262.
Ellena, 128, 136.
Eloe, 282.
Emin-Pacha, 31, 304, 314, 326, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 339.
Emma, reine de Hollande, 169.
Eötvös, 60.
Escobar, 410.
Essen (baron d'), 225.
Estrup, 81, 82.
Etienne (le Frère), 319.
Eu (comte d'), 400, 402.
Eyoub-Pacha, 155, 156.

F

Fabert, 254.
Fabri (docteur), 34, 35, 39.
Farini, 123.
Fatteri, 146.
Faure (Félix), 410.
Fazio, 127.

Fazzari, 206.
Fejervary (baron), 60, 61.
Fenyvessy, 65.
Féraud, 245.
Fergusson (Sir James), 98, 139, 247, 282, 341, 348.
Ferrari, 132.
Ferry (Jules), 132.
Festino (major), 263.
Fife (duc de), 339.
Figuera, 247.
Finali, 120, 124.
Firminger, 269.
Fitzgerald (lord), 110.
Flatters, 252.
Floquet, 207.
Florès (A.), 408.
Floresco (général), 189, 191.
Fontecilla, 405.
Fonseca (Deodoro da), 403.
Ford, 301.
Foulon (Mgr), 205.
Fourneau, 285.
François (capitaine de), 269, 270, 301, 302.
François-Ferdinand (archiduc), 41.
François-Joseph Ier, empereur d'Autriche-Hongrie, 7, 41, 43, 79.
Frankenskein (de), 12, 38.
Fras (docteur), 258.
Frédéric (l'impératrice), 96, 137.
Frédéric-Guillaume (prince de Prusse), 2.
Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse, 165.
Frédéric-Léopold, prince de Prusse, 2.
Freemantle (amiral), 314, 315, 322.
Friedberg (de), 6.
Fumo Bakari, 316, 317.

G

Gajary, 59, 60, 328.
Galles (prince de), 10, 97, 307.
Gallieni (colonel), 260.
Gamazo, 85, 86.
Gangolbauer (cardinal), 56, 213.
Garachanine, 215, 216, 218.
Garrett, 256.
Garega, 282.
Garfield, 368, 369.
Garibaldi, 131.
Gautier, 413.
Gautier de Rasse, 69, 70.
Gavaud, 167.
Geffcken, 2, 6, 10.
Gèle (capitaine Van), 289, 328
George, roi des Tonga, 454.
George William, 395.
Georgevitch, 218.
Gérard, 153.
Germanos Kalligos, 114.
Gherassy, 190, 191.
Ghermani, 191.
Gibbons, 212.
Gidde-Gidde, 270.
Giers (de), 141.
Giese (lieutenant), 324.
Gifford (lord), 338, 339.
Gillies (Duncan), 448.
Giolitti, 120, 121, 124, 125, 126, 130.
Giraud (le Père), 335.
Gisèle (archiduchesse), 41.
Giordano Bruno, 13, 144, 205, 206.
Gladstone, 102, 105, 106, 139, 164, 209.
Glélé, 272, 273.
Gneist, 157.
Goblet, 207.
Goff, 388.
Goizard, 210.
Goldwin Smith, 363.
Goltz (von der), 6.
Gondry, 287.
Gonzalez (Venancio), 85, 86, 87.
Goossens (Mgr), 205.
Gopcevitch (Spiridion), 167.
Gordon Sprigg (Sir John), 350, 351.
Göring (docteur), 297, 298, 299.

GOSCHEN, 102.
GOSSLER (de), 6.
GRACE, 411, 412.
GRADISTEANO (C.), 187.
GRECEANO (E.), 186.
GREGR, 49, 55, 56.
GREIG (général), 199.
GRENFELL (explorateur), 328.
GRENFELL (général), 304, 305.
GREPPI (le comte), 141.
GRILLENBERGER, 21.
GRIMALDI, 120, 122, 124, 124, 135.
GROBELAER, 342.
GROPELLO, 146.
GROSSER, 155.
GROUITCH, 218, 220.
GUILLAUME Ier, 25.
GUILLAUME II, empereur d'Allemagne, 10, 11, 17, 19, 25, 35, 43, 93, 97, 137, 154, 161, 201, 225, 327, 332, 426.
GUILLAUME III, roi de Hollande, 168.
GUILLERY, 287.
GUZMAN BLANCO, 414, 415.

H

HABANA (marquis de la), 85, 87.
HÆBERLIN, 232.
HAGEMEISTER (de), 16, 18.
HAMBRO, 123.
HAMMER, 230.
HAMILTON (lord George), 99.
HAMMACHER, 17, 19.
HANEUSE (lieutenant), 291.
HANNINGTON, 334.
HAROUTIOUN VEHOBEDIAN (Mgr), 166.
HARRISON (le président), 366, 368, 370, 371, 373, 377, 378, 379, 382, 385, 388, 389.
HARRISON (Russell), 390.
HARUKO, 438.
HASSAN-FEHMI-PACHA, 157.
HAUSER, 230.
HAVELAK (sir Arthur), 352.
HEMMING, 253.
HENDRIK WYTBOÏ, 299.
HENGELMULLER (de), 44.
HENNESSY (sir Pope), 357.
HENRI, prince de Prusse), 1.
HERRFURTH, 6, 16, 17, 19, 22.
HERTENSTEIN, 230.
HERZOG, 170.
HEUREAUX (Ulysses), 412.
HEURTEL, 419.
HEUSNER (amiral), 6, 455.
HICKMANN (capitaine), 304.
HICKS-PACHA, 304.
HIEN-FUNG, 427, 428.
HILTY, 240, 242.
HIPPOLYTE (général), 409.
HIRSCH (baron), 157.
HITZE (l'abbé), 13.
HODISTER, 290.
HOFF, 229.
HOFFMANN, 232.
HOFMEYR, 357.
HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN (prince Guillaume de), 2.
HOHENZOLLERN (Guillaume-Auguste de), 185.
HOHENZOLLERN (Ferdinand-Victor de), 185, 186.
HOHENZOLLERN (Léopold de), 185.
HOLSTEIN (baron de), 457.
HÖNIGSBERG, 280, 281.
HOPETOWN, 449.
HORVATH, 59.
HUENE (de), 24, 121.
HUESCA, 90.
HUMBERT Ier, roi d'Italie, 7, 43, 120, 132, 137, 205, 247, 311.
HUSS (Jean), 55.

I

IMBRIANI, 127, 131, 136, 138.
INGERSLEB, 81.
IRANYI, 61, 66.
ISABELLE, princesse du Brésil 400.
ISCHAK-KHAN, 417.
ISSAKOVITCH, 64.
ISVORANU, 188.

Iswsolski, 209.
Ito (comte), 436.
Ito Hirobumi, 439.

J

Jackson (explorateur africain), 314, 319, 335.
Jaime (lieutenant), 250, 251.
Jameson, 330.
Janson, 69.
Janssen, 287, 292.
Ja-ta-la, 427.
Jiménès, 411.
Joachim III, 25.
Joao Alfredo, 401.
Johannes, négous d'Abyssinie, 309, 310.
Jonescu, 189.
Johnson, président de Libéria, 259.
Johnston (consul), 346, 347.
Johnston, 183.
Joubert, 293.
Joubert (général), 344, 354.
Julhke, 317.
Junker, 329, 330.

K

Kabbarega, 329.
Kallay (de), 44, 45.
Kalnoky (comte), 43, 152, 189.
Kamaherero, 298, 299, 301.
Karageorgevitch (prince Pierre de), 152.
Karamoko, 263.
Karamoko-Oulé, 264.
Karéma, 334.
Karolyi (comte), 67.
Kasson, 457.
Katitch, 218.
Kaulla, 155.
Kerckhoven (van), 292.
Ketteler (Mgr de), 13.
Kiamil-Pacha, 157.
Kimberley (amiral), 456.
Kintore (comte de), 449.
Kioquéoué, 334.
Khama, 342, 343, 351.
Khorène Achikian (Mgr), 166.
Klein, 456, 457.
Kling (lieutenant), 270.
Knappe, 455, 456, 457.
Kœller (de), 24.
Kœnig, 237.
Kossanovitch (Sava), 152.
Kouakou, 270.
Kouang-Su, empereur de Chine, 427.
Krauel (Dr), 457.
Kraus (baron), 55.
Kolk (Van den), 403.
Kossuth, 66, 67.
Kraetke, 452.
Krause, 269, 270, 273.
Kruger, 353, 354.
Krupp, 426.
Kuenzli, 239.
Kuleman, 22.
Kund (capitaine), 283, 284.
Kuroda (comte), 439.

L

Labouchère, 98, 106, 139.
Lacava, 121, 124.
Laforesterie, 409.
Lahovary (Alex.), 187, 189, 190, 191.
Laifone, 454.
Lambermont (baron), 315.
Lambrecht (Mgr), 74.
Langénieux (Mgr), 212.
Langevin (Sir Hector), 360.
Lansdowne (marquis de), 360, 418.
Lastarria, 405.
La Tour d'Auvergne, 9.
Lavigerie (cardinal), 32.
Légitime (général), 409.
Leithbridge (capitaine), 268.
Lejeune, 70.
Le Marinel (commandant), 291.
Léon XIII, 93, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 212.

Léopold Ier, 68.
Léopold II, 68.
Levasseur (commandant), 258.
Levetzow (de), 23.
Levidis, 119.
Lewenhaupt (comte), 223, 225.
Lewis, 298, 299, 301.
Liebknecht, 21, 22, 235.
Liechtenstein (prince), 49, 50, 55.
Liete Chermoni (Justo), 401.
Li Han-Chang, 428.
Li-Hi, roi de Corée, 435.
Li-Hung-Chang, 428, 429, 432, 435, 437.
Lippe-Detmold (duc de), 27.
Little (Archibald), 433
Liubibrabitch, 222.
Lo, 438.
Lobengoula, 342, 343, 344, 351.
Loch (Sir H. B.), 350, 449.
Lombardos, 111.
Londonderry (lord), 104.
Lopez, 410.
Lopez-Dominguez (général), 86.
Louise, princesse d'Angleterre, 106.
Loving, 371.
Lucien (baron), 6.
Luderitz, 297, 298.
Luiz, roi de Portugal, 172, 179, 180.
Lutz, 27, 28, 208, 237, 238.
Luzzatti, 123, 125, 126.

M

Macchi (Mgr), 205.
Maccio, 140.
Macdonald (explorateur), 452.
Macdonald (major), 282.
Macdonald (Sir John), 360.
Mac-Glynn, 388.
Mackay (le rév.), 334.
Mackia, 256, 257.
Mackinnon (Sir William), 304, 330.
Mac-Mahon (maréchal de), 335.
Mac-Murdo, 340, 341.
Madani, 259, 260.
Magar (Mgr), 166.
Magliani, 121, 122, 123, 126, 147.
Mahmadou (chef de Dia), 259.
Mahmadou-Lamine, 255.
Mahmoud (le sultan), 160.
Mahmoud-Djelaleddin-Pacha, 160.
Mahomed-ben-Kalifa, 326.
Majoresco, 187.
Makonnen, 143, 310, 311.
Mamadou-Paté, 257.
Malet (Sir E.), 457.
Malietoa, 455, 457.
Malmesbury (lord), 110.
Maltzahn (de), 5.
Mancini, 146.
Mandara, 327.
Manetas, 111.
Mangascia, 202, 309, 310, 313.
Manning (cardinal), 109.
Mano (général), 187, 190, 191.
Marcora, 129.
Marguerite, princesse de Prusse, 8, 120.
Marianna de Carvalho, 176.
Marie-Valérie (archiduchesse), 41.
Marilley (Mgr), 242.
Mariscal, 392.
Marques (capitaine), 295.
Martinez (Alonso), 85, 87.
Martos, 85, 86.
Masqueray, 252.
Mata-Afa, 455, 456, 457.
Mattei (général), 127.
Matteos (évêque), 313.
Matthews, 102.
Maybach (de), 516.
Mecklembourg (grand-duc de), 26, 27, 201.
Meinecke, 39.
Meister, 21.
Menabrea (le général), 132.
Ménélik, 17, 142, 143, 146, 202, 309, 310, 311, 312, 313, 319.
Menendez, 394.
Mercier, 362.
Mermillod (Mgr), 241.

Mesciascia, 310.
Meyer (explorateur), 322.
Miceli, 121, 122.
Michel (métropolite), 220.
Mikael (baron), 310.
Milan Ier, roi de Serbie, 13, 156, 157, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220.
Milèna, princesse de Monténégro, 153.
Millelire, 155.
Militza, princesse de Monténégro, 151.
Miller, 368.
Milovanovitch (Milovan), 218, 240.
Minghetti, 146.
Mingoon, 420.
Mirambo, 326.
Mittnacht (de), 26.
Mocenni (Mgr), 205.
Modène (duc de), 41.
Modi-Yayia, 257.
Moffat, 342.
Moheiddin, 277.
Moleki, 281.
Molins (marquis de), 95.
Mollendorf (de), 435, 437.
Moloney (Sir A.), 274, 275.
Moltke (maréchal de), 24, 34.
Montefeltre (Père Agostinodc),
Monts (amiral de), 6.
Moore, 343.
Moreau (de), 69.
Morehead, 449.
Morgan (général), 380.
Morgen (commandant), 284.
Morier (Sir Robert), 3, 10, 96, 97.
Morley (Sir John), 101, 102, 106.
Morris, 246.
Mouanga, 334.
Mouradion (Mgr M.), 166.
Moussa-Bey, 164.
Moussa-Moulo, 255.
Mpendjah, 326.
Msé-Seff, 315.
Msiri, 293.
Mtésé, 329, 334.
Muley-Hassan, sultan du Maroc, 249.
Muller, 241.
Munson-Coan (Titus), 458.
Murat Halstead, 371.
Mutsuhito, empereur du Japon, 438.

N

Naples (prince de), 120.
Nasir-Oud-Din, 424, 425, 426.
Nassau (duc de), 148, 149.
Natchevitch, 79.
Nathalie, reine de Serbie, 152, 216, 220.
Nellemann, 81.
Nerazzini (Dr), 319.
Neubourg, 9.
Neuss (van), 287.
New (John-C.), 371.
Nicodème (patriarche), 166.
Nicolas, prince de Monténégro, 151, 152, 202.
Nicolini, 146.
Nicotera, 124, 127, 134.
Nisard, 253.
Norman (sir Henry), 449.
Norman Brander, 454.
Norman S. Colman, 382.
Nothomb, 289.
Nubar-Pacha, 303.
Nunez (R.), 407.
Nuova, 408.

O

O'Brien, 101.
Oehlschlager (de), 6.
Ofeïcoff, 167.
Okuma (comte), 445.
Olry (amiral), 132, 203.
Olter (baron de), 225.
Onslow (comte d'), 451.
Orero (le général), 143, 313.
Oscar, roi de Suède et de Norvège, 252.

OSHKOSH, 371.
OSMAN, sultan de Halule, 318.
OSMAN-DIGMA, 331.
OSMAN-GASSI, 255.
OSMAN-KATO, 269.
OTHON (archiduc), 41.
OSTERGREN, 225.
OURO-PRETÓ (vicomte d'), 401, 402.
OUTIDANOS, 139.

P

PACHECO, 398.
PACHITCH, 202, 215, 221.
PALMSTIERNA, 225.
PANTANO, 132.
PARKER (sir Henry), 447, 448, 449.
PARNELL, 102, 103, 104, 105 106.
PATENÔTRE, 245, 246.
PAUL (grand-duc), 192.
PAUL-ALEXANDREVITCH (Grand-duc), 111.
PAULOVITCH, 218.
PAUNCEFOTE, 385.
PAVIE, 131, 146, 419.
PÉCHY (comte), 67.
PEDRO (don), empereur du Brésil, 400, 401, 402, 403.
PÉGUÉ, 263, 264.
PERAZZI, 120, 122, 123, 124, 125, 126.
PERGEN (comte), 21.
PÉROZ (capitaine), 260, 263.
PETERS (Dr), 31, 33, 35, 36, 314, 319, 331.
PETIT (les frères), 346.
PÉTRI, 26.
PETROVITCH (Mgr Séraphin), 46.
PHELPS, 457.
PHILIPPINES (îles), 88, 94, 95,
PHILIPPOVIC (feld-maréchal), 56.
PHOTIADÈS-PACHA, 156, 158, 159, 162.
PIAVI (Mgr), 165.
PIERRE NICOLAIEVITCH (grand-duc), 151, 192.
PIEROLA, 411.
PIEOTZOA (colonel), 204.
PIRMEZ, 287.
PIGOTT, 10, 21, 103.
PIGOTT (explorateur africain), 315.
PIROTCHANATZ, 216.
PITRA (Mgr), 212.
PLAS (capitaine), 260.
PLAT (lieutenant), 258.
POPOVITCH, 218.
PORTO-RICO, 88, 94.
POTOCKI (comte), 56.
PRADO (Caïo), 404.
PRÉTIS (baron de), 53.
PREUSS (Dr), 283.
PRJVALSKI (général), 204.
PROKOPIOS, 114.
PROTITCH (général Kosta), 219.
PUTTKAMMER (de), 3, 22, 26.
PUTTKAMMER (de), commissaire du Togo, 271, 281.

Q

QUESADA (maréchal), 95.
QUIQUANDON, 259.

R

RADOSAVLJEVITCH, 222.
RADOVITCH, 153.
RAMBAUD, 39.
RAMPOLLA (cardinal), 205.
RANKIN, 342.
RAPP (baron), 56.
RASCON (comte de), 9.
RATIBOR (duc de), 24.
RAVN, 81.
REDFIELD PROCTOR, 368.
REICHENSPERGER, 22.
REICHENWALD, 229.
REINKENS, 170.
REITZ, 353.
REUTER (baron de), 424.
REUTERN (de), 199.
RHALLI, 113, 119.

Riaz-Pacha, 303, 306.
Ribaratz, 218.
Richard (Mgr), 205.
Richelieu (duchesse douairière de), 150.
Richter, 5, 32, 37, 323.
Richthofen (de), 27.
Ricotti (général), 124.
Rieger, 55, 56.
Rinaldini (de), 53.
Ristitch, 215, 217, 219.
Rivas, 395.
Riza-Pacha, 155, 162.
Robilant (général de), 128.
Robinson (sir Hercules), 350, 351.
Rodolphe (archiduc), 40, 58.
Rodriguez, 396.
Rojas (Paul), 414.
Roll, 229.
Romero Robledo, 86.
Romilly, 452.
Rose, 452.
Ronay (Mgr), 67.
Rosebery (lord), 103, 108.
Rosenörn-Lehn (baron de), 81.
Rosetti, 187, 188, 189, 191.
Ruchonnet, 230, 231.
Rudd, 343.
Ruffo Scilla (Mgr), 208.
Ruffy, 231.
Ruggiero (Mgr), 205.
Rusk, 378.
Rustem-Pacha, 161.

S

Sabas Marin (général), 94.
Sacazo, 395.
Sacconi (Mgr), 212.
Sackville-West, 385.
Sagasta, 84, 85, 87, 92.
Saïd-Pacha, 117.
Saïd-Khalifa, sultan de Zanzibar, 321, 326, 327, 348.
Saigo (comte), 436.
Salamanca (général), 94.
Salasiem (le roi), 310.
Salek-Pacha, 154.
Salemi (Humbert, comte de), 120.
Salimbeni (le comte), 143.
Salomon, président d'Haïti, 409.
Saint-Bon (amiral), 128.
Salisbury, 96, 98, 100, 139, 161, 183, 184, 209, 281, 343, 345, 346, 347, 425.
Samory, 260, 262, 263, 264, 266.
Saracco, 121.
Saraïva, 401.
Sartinski-Pacha, 160, 162.
Sawas-Pacha, 158.
Saxe (roi de), 26.
Saxe-Cobourg-Gotha (Ferdinand de), 44, 76.
Sbarbaro, 131, 146.
Scavenius (de), 81.
Schelling (de), 6.
Schenk, 230.
Scherb, 241.
Schiaffino (Mgr), 212.
Sciarra (prince), 146.
Schoch, 231.
Seismit-Doda, 120, 124, 125.
Schoenborn (comte), 48.
Schœnborn (Mgr), 205.
Scholz (de), 6.
Schorlemer-Alst (de), 12.
Schrœder, 16.
Schwarz, 39.
Schwarzbourg - Sondershausen (prince Günther de), 29.
Schwarzenberg (prince de), 55.
Schynse (le Père), 335.
Scott, 457.
Seidou-Ali, 262.
Selous, 344.
Sénart (colonel), 8.
Serpa Pinto (major), 283, 345, 346, 347.
Sexton, 105, 106.
Shabander, 422.
Shepstone, 356.
Sidi-Mohammed-El-Mahedi, 277.
Sidney Sheppard, 342.
Simmons (sir J. Lintorn), 210.

Singer, 21.
Slavkoff, 76.
Sleswig-Holstein (princesse Louise de), 2.
Smit, 354.
Smith-Barry, 104.
Smolka, 47.
Soden (baron de), 283.
Sonnenschein, 454.
Sonzogno, 134.
Sophie (princesse d'Allemagne), 1, 111, 115, 118.
Sotiropoulos, 113.
Soto, 395, 396.
Spartalis, 113.
Spencer (lord), 103.
Spuller, 117, 207, 410.
Stambouloff, 76, 79.
Stang, 229.
Stanhope, 98.
Stanley, 291, 294, 304, 314, 326, 330, 331, 332, 333, 334.
Stanley de Preston (lord), 360.
Startchevitch, 65.
Stephan (de), 5.
Stéphanie (archiduchesse), 40.
Stillmann, 160.
Stöcker, 11, 13, 37, 276
Stoianovitch, 218.
Stojanoff (Z.), 76, 80.
Strossmayer (Mgr), 46.
Stübbel, 457.
Studer (G.-L.), 242.
Studt, 18, 19, 26.
Sverdrup (Jacob), 228.
Sverdrup (Johan), 228, 229.
Syphacas, 161, 163.
Széchenyi (comte Et.), 64.
Szilagyi (D.), 59, 61, 63.

T

Taaffe (comte), 42, 46, 47.
Taissitch, 218.
Tajes, 413.
Tamasese, 455.
Tamatoa, 453.
Tappenbeck (lieutenant), 283, 284.
Tarnowski, 209.
Tauchanovitch, 220.
Taupin, 419.
Taurin (Mgr), 319.
Tautain, 259, 274.
Tekla-Aimarot, 310.
Télémaque (général), 409.
Tenge, 268.
Teresa, impératrice du Brésil, 403.
Themerdo, 347.
Thévenet, 430, 431.
Théodose (Mgr), 216.
Théotoki, 111.
Thömmel (général de), 44.
Thompson, vice-président de Libéria, 259.
Thorndike Rice, 371.
Thorne, 229.
Thun (comte), 55.
Tidiani, 262, 270.
Tiéba, 262, 263, 264.
Tipo-Tip, 291, 292, 293, 294, 330, 331.
Tirard, 276.
Tisza (de), 42, 43, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 65, 66, 67.
Toeppen, 316.
Torlonia (le duc), 134.
Tornielli (le comte), 140.
Torres (Sid Mohamed), 93.
Tourian, 166.
Tovar, 408.
Tracy, 368.
Tréfort, 62.
Treich-Laplène, 265, 266, 268.
Tricoupis, 111, 113, 116, 118, 119.
Trivier, 293, 294.
Trueba (Antonio de), 95.
Tsait'ien, 427.
Tschudy (de), 242.
Tun (le prince), 435.
T'ung-Chi, 427.
Tupper (sir Charles), 364.
Turban, 26.
Typaldos, 113, 119.

Tze-An, 428.
Tze-Chi, 427, 428.

U

Ugron, 57, 58.
Ullmann, 138.
Umbandine, 356, 357.
Uryani Zade (cheik-ul-islam), 167.

V

Vahan-Effendi, 156.
Valle, 402.
Vanderlingen (le rév.), 353.
Varela, 398.
Vecséra (baronne), 40.
Vega de Armijo (marquis de), 85, 92, 93, 211.
Velde (Van de), 290.
Vélimirovitch, 218, 220.
Vendemini, 124.
Verdy du Vernois, 6.
Vernesco, 186, 187, 188, 190.
Véron (lieutenant), 203.
Viard, 275.
Victoria, impératrice d'Allemagne, 3.
Vieira da Silva, 401.
Viénot, 454.
Villaverde, 86.
Virchow, 324.
Visconti-Venosta, 147.
Vouitch, 220.
Voukovitch, 153.
Voulpiotis, 111.

W

Wad-el-Njumi, 304.
Waldemar, prince de Prusse, 1.
Waldersee (général de), 4, 5.
Wall, 371.
Wanamaker, 368.
Washington, 92.
Wedell (de), 6.
Weiler (général), 94.
Wekerle, 61, 62.
Welti, 230, 231.
Wennerberg, 225.
White (sir William), 164.
Whitelaw Reid, 371.
Wikblad, 226.
Willock Noble, 368.
Wilcox, 458.
Wildenbruch 25.
Wilhelmine, princesse de Hollande, 169.
Wilson, 388.
William, 269.
Windom, 368.
Windthorst, 12, 24, 37, 38, 322, 323.
Winton (sir Francis de), 356.
Wischnegradski, 199, 200.
Wissmann, 31, 32, 33, 34, 36, 38, 97, 293, 314, 323, 324, 325, 326, 332.
Witte, 11.
Wœrmann, 37, 284, 285.
Wohlgemuth, 4, 9, 237, 238, 241.
Wollf (Dr), 270, 271.
Wolfgramm, 27.
Wolseley (général), 98.
Woodhouse (colonel), 305.
Woodthorpe, 420.
Wurtemberg (roi de), 26.

X

Xiquena (comte de), 85.

Y

Yeh-ho-na-la, 427.
Yousouf-Ali, sultan d'Oppia, 318.
Yuen, 435, 437.

Z

Zambili, 341.
Zanardelli, 120.

manq. vanque, rebantés

Zerbi (de), 147.
Zetland (lord), 104.
Zeuner (capitaine), 283.
Zimmerer, (de) 271.
Zintgraff (Dr), 282, 283.
Zöller, 452.
Zorn de Bulach, 26.

Paris. — Typographie Gaston Née, rue Cassette, 1. — 2228.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06443 0401